



Document numérisé en 2015

PREMIER
CONGRÈS MARIAL BRETON

20091

PREMIER

CONGRÈS MARIAL BRETON

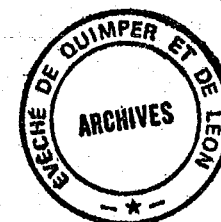
TENU A JOSSELIN

EN

L'HONNEUR DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

21-24 NOVEMBRE 1904

(Orné de 16 gravures).



FB
237
06
con



DÉCLARATION

I

Les travaux du Congrès marial breton, imprimés dans ce volume, sont publiés sous la responsabilité exclusive des auteurs qui les signent.

II

Humblement soumis d'esprit et de cœur au Siège Apostolique; les auteurs des Rapports imprimés dans ce Livre déclarent rejeter et condamner tout ce que le Saint-Siège jugerait téméraire ou erroné dans leurs travaux.

Imprimatur :
Venetiis, 20 julii 1905.
E. DIEULANGARD,
vic. cap.

VANNES
LAFOLYE Frères
ÉDITEURS
2, Place des Lices, 2

PARIS
Gabriel BEAUCHESNE et C^{ie}, Editeurs
ANCIENNE LIBRAIRIE DELHOMME ET BRIGUET
117, Rue de Rennes, 117

1905



INOOR HA GLOAR

DA

GONSEPTION DINAM

AN

ITROUN VARI BÉPRED GUERC'HEZ

MERC'H S. JOACHIM HA S. ANNA

HA

MAM DA ZOUÉ



INTRODUCTION



LE PAYS DU CONGRÈS

Le pays de Josselin, c'est un morceau du pays breton : des vallons rocheux, des collines courtes, des arbres partout, chênes rabougris sur des fossés pareils à des remparts, châtaigniers puissants le long des pentes et jusque dans les ravins, la lande nue, sèche et mélancolique que dore l'ajonc et qu'embaume la bruyère. C'est la grâce dans la pauvreté un peu rude de la Bretagne, de la Bretagne vraie.

Ici le cours sinueux de l'Oûl est étroit, enfoncé, jalonné par de hauts peupliers droits et maigres. Il roule très lentement ses eaux noirâtres que Napoléon I^{er} canalisa jadis, et s'en va de cascade en cascade du pays du Méné jusqu'à celui de la Vilaine. Au fond de la vallée blanchissent les écluses ; et sur le flanc des coteaux, dans

les halliers, parmi les grands arbres, émergent de petites fermes trapues sous leurs toits d'ardoises ou de chaume.

Un rocher schisteux, gigantesque, se dresse sur la rive gauche qui porte jusqu'aux nues le château des Rohan et la basilique du Roncier. Dans leur ombre, la petite cité de Josselin repose, ses rues tortueuses grimpant péniblement les unes à côté des autres, ses blanches maisons étagées sans ordre mais avec harmonie. On éprouve, à l'apercevoir, une sorte de saisissement, quand se dressent devant vous les massives murailles, les tours aux toits pointus, dans le fond blanc ou gris de la ville qui les encadre.

Et puis il faut monter et monter encore. On entre dans un labyrinthe de rues, dont nos places fortes modernes ne nous donnent plus l'idée ; on passe sous des poternes antiques, on rencontre des maisons qui parleraient de la Ligue, leurs étages empiétant sur la rue, et leurs grosses poutres sculptées de figures grimaçantes ou d'animaux fantastiques.

Josselin est encore une vieille ville bretonne, et c'est ce qui fait son originalité et son charme ; si elle voulait devenir jeune, elle cesserait d'être Josselin.

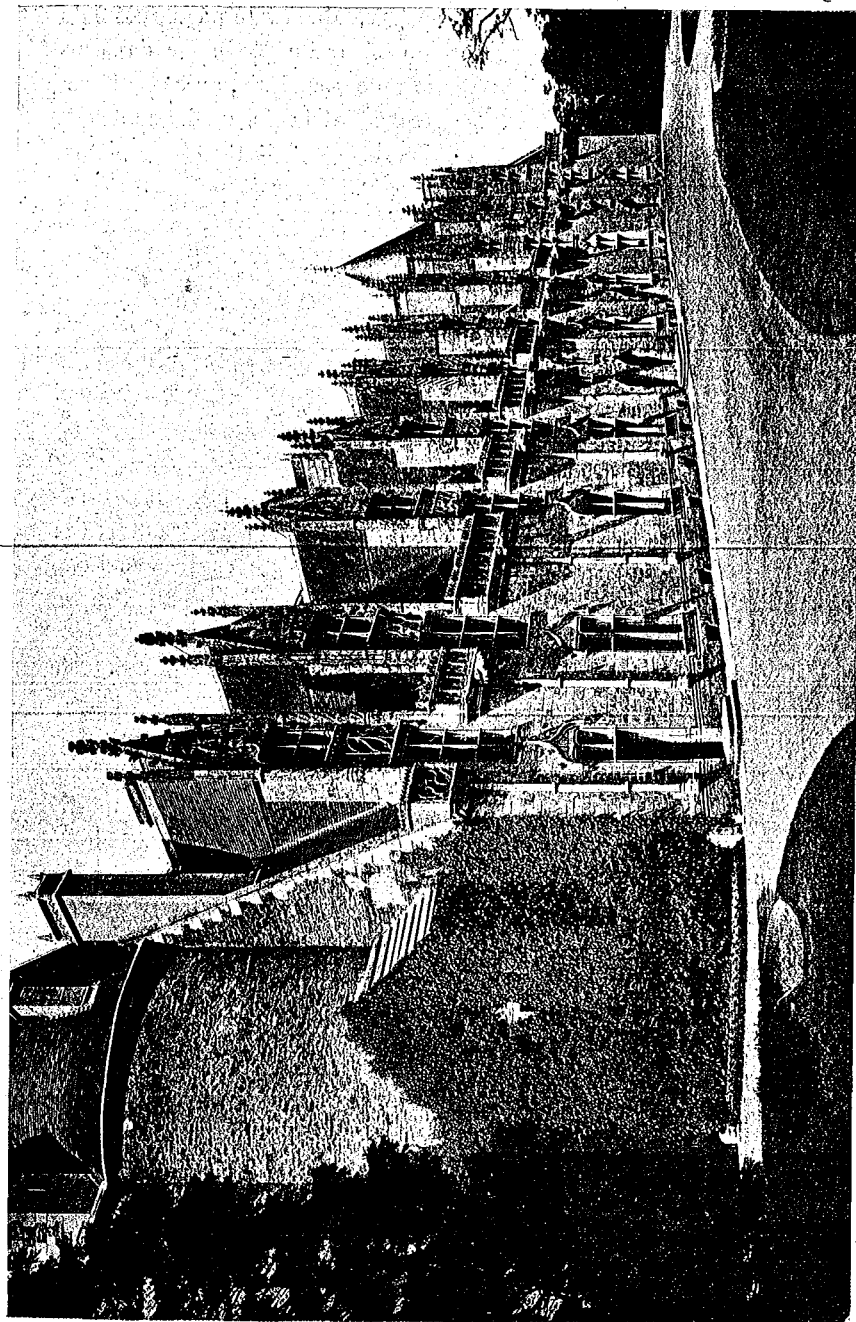
Son histoire d'ailleurs se trouve tout entière dans son ÉGLISE et dans son CHATEAU.

I

Elle commence par une pieuse légende.

C'est dans Brékilien une chapelle en ruines ; ruines du temps ? ruines de l'envahisseur ? personne ne le sait et il importe peu qu'on le sache. Un paysan travaille, qui avec sa famille lutte contre la forêt dominatrice. Les arbres s'abattent, les ronces tombent, et voilà que parmi des décombres amoncelés se manifeste, ô stupéfiante apparition, une statue vénérable devant laquelle le paysan s'agenouille ravi. On accourt dès que la nouvelle se répand, on se prosterne, on prie, et une pauvre petite enfant que le laboureur avait chétive et aveugle, recouvra, quand elle fut amenée devant l'image, la santé et la vue (1).

(1) On fait remonter jusqu'au IX^e siècle l'invention de la statue de N.-D. du Roncier. Le récit traditionnel, historique ou légendaire, qu'on en donne, se trouve pour la première fois dans un petit ouvrage intitulé *le Lys fleurissant parmi les Epines*, etc., attribué au P. Isaac de Jésus-Maria, carme du couvent de Josselin, qui l'écrivit en 1666.



Vue de la façade du château de Josselin

Qu'est-ce que pouvait bien être le pauvre abri élevé par la piété de ces âges lointains à la Vierge, qu'on vient de découvrir dans les ronces ? on l'ignore, ou plutôt il ne compte pas. Mais, au commencement du XI^e siècle, un seigneur parut dont la descendance devait illustrer notre Bretagne à tout jamais. Il s'appelait Guéthenoc, était vaillant et chrétien ; et en même temps qu'il dressait sur les rochers de l'Oût un château comme un nid d'aigle, il construisait, tout près et sous sa garde, le premier sanctuaire connu de N.-D. du Roncier. Guethenoc passa ; les Anglais vinrent après lui.

Henri II Plantagenet, dans la guerre sauvage qu'il mena contre Eudon de Porhoët, ne laissa pas pierre sur pierre de Josselin en 1169 et 1171 ; il y rasa tout, enleva les habitants et sema du sel sur les ruines.

Il est vrai que, sans se décourager, Eudon fit sortir de ces décombres une ville nouvelle. Hélas ! qu'il reste peu de chose du sanctuaire de N. D. relevé aussi par le héros breton ! A peine quelques murs, que devraient garder toujours les immortels souvenirs.

Car à leur ombre s'agenouillèrent les *Trente chevaliers bretons*, avant qu'ils n'allassent lutter dans la lande de *Mi-Voie* contre les Anglais de Bembro.

Que de fois y pria aussi le connétable de Clisson, avant d'y dormir son dernier sommeil près de son épouse Marguerite de Rohan !

Saint Vincent Ferrier y prêcha en 1443.

Mais peu à peu le monument d'Eudon de Porhoët tomba morceaux par morceaux : Clisson lui porta les premiers coups ; la seconde moitié du XV^e siècle l'acheva, et dès 1491 Anne de Rohan, épouse de Pierre de Gié, avait fait disparaître presque tout ce qui restait de l'œuvre romane d'Eudon.

Alors l'église ogivale nouvelle se trouva debout, et combien belle dans la blancheur de son granit, l'éclat de ses verrières, les peintures brillantes de ses trois nefs ! combien riche avec ses portails fleuris, ses clochetons aériens, ses multiples contreforts et les grimaçantes gargouilles pendues à ses toits !

Et pourtant toutes ces magnificences n'étaient rien encore ; on ne peut voir la basilique du Roncier sans la couronne d'églises ou de chapelles qui l'auréolait dans la petite cité de Josselin ; on ne comprendrait sans elle ni sa Vierge miraculeuse, ni le peuple qui l'honorait.

En 1030, Josselin I^{er}, fils de Guéthenoc, fondait le prieuré de Sainte-Croix.

En 1105, Josselin II élevait celui de Saint-Martin.

En 1200, probablement, parut celui de Saint-Nicolas ; au XV^e siècle celui de Saint-Michel.

Les hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem avaient un petit hôpital avec chapelle, sur le bord de l'Oût.

Dès le XV^e siècle l'hôpital Saint-Jacques existait.

Les Carmes s'établirent à Josselin en 1625, les Ursulines en 1639.

Et au-delà des murs de la cité, au fond de la vallée de l'Oût, l'abbaye de Saint-Jean se cachait sous la verdure de ses prés et de ses grands arbres, pendant que sur les hauteurs de Saint-Nicolas celle de Montcassin dressait avec coquetterie ses grands murs pleins de silence.

Est-ce que dans toute la province de Bretagne il se rencontrait une ville aussi monastique que celle-ci, je ne le crois pas.

Représentez-vous donc en un si petit espace cette forêt de clochers ou de clochetons, d'églises, de prieurés et d'abbayes ; imaginez le bruit des cloches tombant de là-haut, dans quelque jour de fête, la bigarrure des costumes religieux, les cérémonies, les chants ! et Josselin ne vous semblera-t-il pas un immense monastère ?

Aussi le peuple y était profondément attaché à la foi des aïeux.

Quand éclatèrent les guerres de religion, ce fut bien en vain que la vicomtesse douairière de Rohan, Isabeau d'Albret, essaya d'introduire dans ce pays l'hérésie protestante ; l'échec fut pitoyable.

Est-ce que les bonnes gens pouvaient comprendre quelque chose aux élucubrations de messieurs qui leur parlaient d'un apostat allemand ? il fallut les laisser tranquilles. Ce qu'ils voulaient c'était leur Josselin avec sa Vierge du Roncier ; toutes ces nouveautés ne les touchaient guère.

Ils étaient fiers de leur paroisse, et entendaient qu'on n'y changeât rien. D'ailleurs, si son nom était répandu aux quatre coins de la Bretagne, ils y avaient bien été pour quelque chose ; et voilà pourquoi la Bretagne accourait en foule à *leur Pardon*, le Grand Pardon de la Pentecôte, qui durait trois jours pleins et que terminait la plus pompeuse des processions (1).

(1) On y remarquait des représentants des neuf évêchés de Bretagne et une compagnie de 2 à 300 Léonards demeurant à Josselin pour apprendre le français et faire le commerce. Le pèlerinage avait un caractère nettement *bas-breton*.

Est-ce que ce n'est pas à cette réputation si grande que le pèlerinage de Notre-Dame du Roncier doit ses *aboyeuses* ?

Hélas ! tant de vénération n'empêcha pas, à la fin du XVIII^e siècle, les profanations révolutionnaires, — la basilique sainte d'être souillée, l'image miraculeuse brûlée, le trésor pillé. Mais la Révolution ne tua pas la dévotion à Marie, car elle était gardée au fond de tous les cœurs.

En 1801, les paysans armés de bâton contraignirent le recteur M. Allain, revenu de son émigration d'Espagne, à célébrer la procession de la Pentecôte. — Voilà le vieil amour populaire pour la Vierge du Roncier qui ressuscite.

Et quelle vie depuis lors il a recouvrée !

En 1868 (1), Notre-Dame de Josselin était solennellement couronnée, la quatrième parmi toutes les madones de Bretagne, la première parmi celles du Morbihan. En 1884, sous l'intelligente direction de M. le chanoine Simon, le curé actuel, ont commencé des travaux importants de restauration qui se continuent encore.

II

L'histoire de Josselin n'est pas moins remplie au point de vue *féodal* qu'au point de vue *religieux* ; nous l'avons dit, c'est une église et un château-fort.

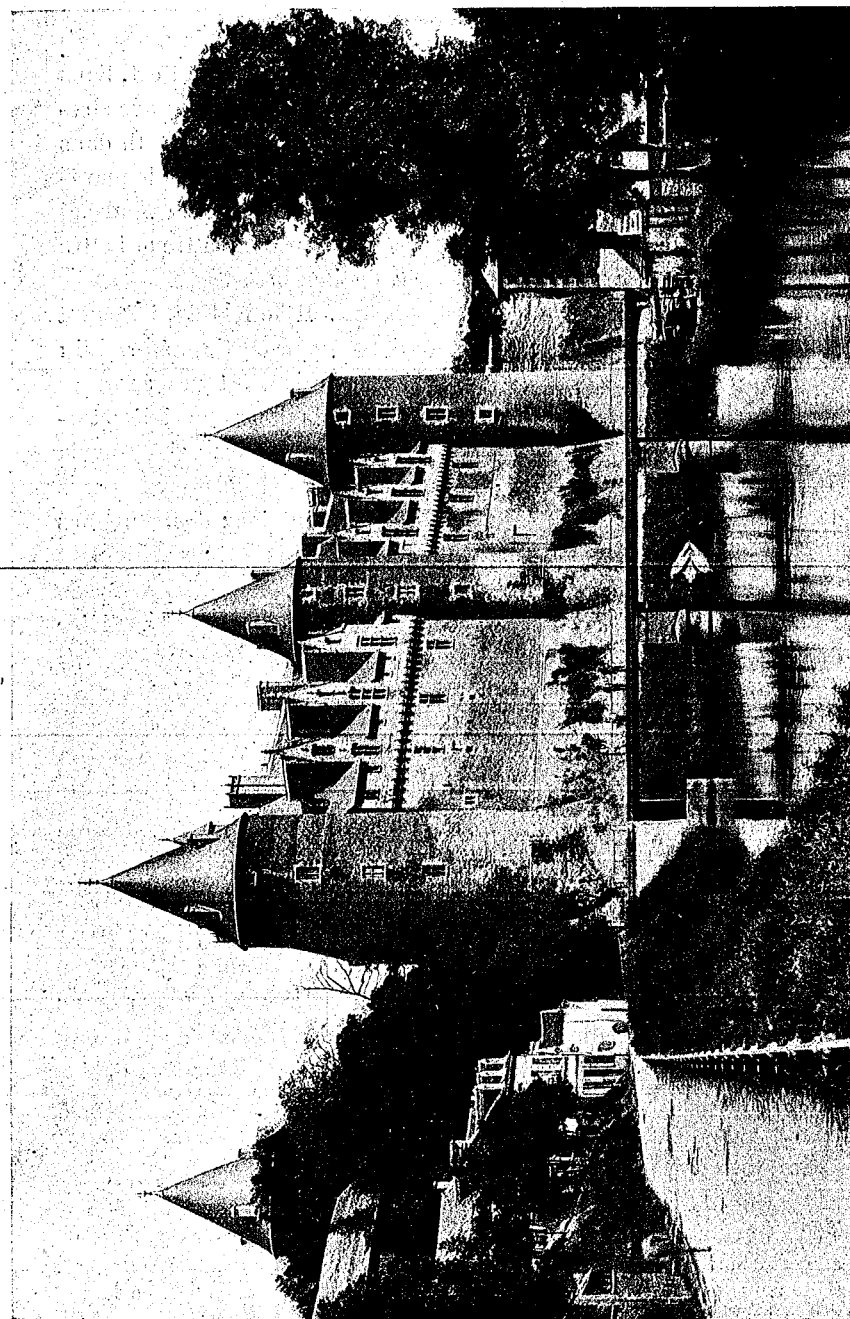
Lorsqu'en 1023, Guéthenoc jetait avec une dévotion touchante les fondements de son castel princier, il ne pouvait guère se douter de toutes les vicissitudes que notre histoire bretonne lui réservait.

Moins de cent cinquante ans plus tard, Henri II d'Angleterre le prenait deux fois et le détruisait de fond en comble, parce qu'il était devenu le plus redoutable repaire du pire ennemi de sa race, le héros Eudon de Porhoët.

Mais Eudon le releva lui-même, car il était plus facile d'abattre ses murailles que de renverser ses haines.

(1) Notre-Dame du Roncier fut couronnée le 8 septembre 1868 par M^r Bécél, évêque de Vannes. Les Vierges bretonnes couronnées avant elle sont : Notre-Dame de Guingamp en 1857, Notre-Dame de Rumengol en 1858, Notre-Dame d'Espérance de Saint-Brieuc en 1865.

L'église fut élevée en 1891 au rang de basilique mineure.



Vue du château de Josselin prise du canal.

Il le releva, et cette fois le travail fut bon. Pendant la guerre de *succession*, les gens de Blois y tinrent contre ceux de Montfort. Sans doute le prétendant français y prit une partie des troupes avec lesquelles il se fit battre à plate couture par l'Anglais d'Agworth dans la *lande de Cadoret* (1). En tout cas, personne n'ignore que le maréchal de Beaumanoir y commandait six ans après lorsque le vendredi 3 mars 1351 il en sortit avec *Trente Bretons* pour combattre et battre à *Mi-Voie* les *Trente Anglais* aux ordres de Bembro.

Le connétable de Clisson l'acheta en 1370. Il le fortifia, il étendit tout autour de la ville un système de défenses perfectionné par lui : donjon formidable de 280 pieds de circonférence, 9 tours énormes perchées sur un rocher qui baignait ses pieds dans une rivière torrentueuse, ou qu'un fossé profond séparait de la ville; voilà pour la citadelle qu'était le château. La cité était environnée de douves larges de plus de 20 mètres et profondes de dix au moins : des courtines épaisses les dominaient de 25 mètres à pic. Trois portes seulement pour pénétrer dans la place, et encore étaient-elles flanquées de tours et munies de pont-levis. Avec quelques soldats vaillants, Olivier de Clisson était en sûreté là; et l'on comprend qu'après le guet-apens de l'Hermine, il y soit mort presque paisiblement, le jour de la Saint-Georges 23 avril 1407.

Olivier avait fait de son château un fort; ses héritiers en firent un palais.

Ils lui laissèrent sur la vallée de l'Oût la sévère physionomie de vieille forteresse féodale; pas de créneaux, mais des tours rondes sortant du roc en glaci, percées à peine de quelques ouvertures et couvertes de longs toits coniques. A l'intérieur ils créèrent une façade qui défie toute description : frise et balcons à jour où le granit répète la devise des Rohan et les armoiries de Bretagne, fins écussons, fenêtres fleuries, gargouilles effrayantes se penchant hors du toit, dragons fantastiques accrochés à tous les murs; il n'y a pas une pierre de cet admirable palais qu'ait oubliée l'art merveilleux du XV^e siècle pour publier la grandeur de la famille de Rohan. Telle fut l'œuvre d'Alain IX et de Jean II.

(1) La bataille de Cadoret fut livrée le 17 juin 1345 dans la lande de ce nom elle est connue dans nos Annales sous le nom de bataille de la *lande de Cadoret*. Cette lande est située sur la rive gauche de l'Oût et dans sa vallée, en la paroisse des Forges, à 8 ou 9 kil. au nord-ouest de Josselin. — La Borderie, t. III, D'Argentré, D. Morice, *Preuves*, t. I. 8, t. II. 311.

Les guerres de religion terminées, les Etats de la province parurent craindre une renaissance féodale et prièrent Henri IV de démanteler Josselin. Richelieu seulement les exauça, mais pleinement et peut-



Colonne des Trente.

être mieux qu'ils n'avaient espéré : donjon et murailles tombèrent sous la pioche des *niveleurs* français; quatre tours restèrent, comme un souvenir, grandiose encore néanmoins, d'une puissance à tout jamais disparue.

Depuis ce temps-là, l'une de ces tours, toute seule, isolée dans une extrémité de la cour intérieure, triste avec des arrachements de murailles qui rappellent des ruines, est devenue fameuse sous le nom de *prison*.

On y enferma en 1758 les Anglais tombés au pouvoir des Bretons à la victorieuse affaire de Saint-Cast. C'était presque tous des Gallois ; la peste se déclara parmi eux et ils périrent en très grand nombre.

En 1794, la République y jeta le trop plein de ses cachots de Vannes, 40 prêtres, qui pendant un an vécurent là de misères, préférables encore aux pontons de l'île de Ré.

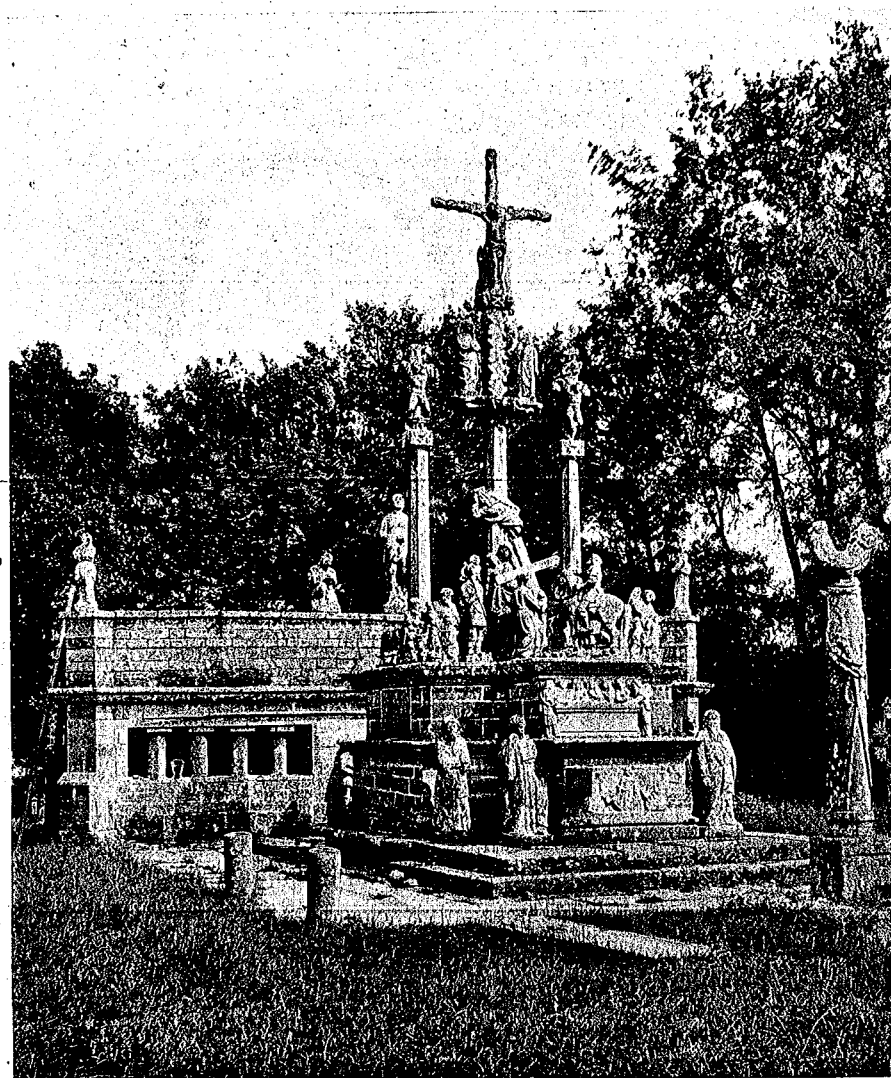
Une forte garnison occupait d'ailleurs la ville et le château, pour surveiller et trop souvent combattre le pays, alors en pleine révolte.

La Révolution avait dispersé les Rohan sur les chemins de l'exil ; et, quand ils reparurent plus tard, dans quel lamentable état ils retrouvèrent leur royale habitation ! Aujourd'hui les désastres se réparent ; et les Rohan restituent au plus beau des châteaux bretons une grandeur noble, digne de lui et digne d'eux. — Ainsi au moment où la basilique reprend son air de jeunesse, le château lui-même rajeunit.

III

Ce double caractère, à la fois féodal et religieux, que l'on retrouve à toutes les époques de l'histoire josselinaise, le pays d'alentour y participe lui aussi : pour l'établir, il suffira de nommer les deux monuments que le congrès a visités : la *Colonne des Trente* et le *Calvaire de Guéhenno*.

A mi-chemin de Ploërmel, sur le sommet d'une lande où jadis avait poussé un chêne que le vent battait, le *chêne de Mi-Voie*, se dressent aujourd'hui une colonne et une petite croix. La colonne est jeune, la croix, elle, petite, massive, s'est couverte de mousse vieillie ; toutes deux portent la même date : 1351 ! Il y a cinq siècles et demi déjà que, sur la bruyère de ce champ-clos immortel, 30 Bretons de Beaumanoir ont vaincu 30 Anglais de Bembro. Il y a cinq siècles ! et, si les penseurs se souviennent encore pour admirer, le pauvre peuple breton, lui, n'oublie pas non plus ; il sait que les chevaliers qui luttaient là s'étaient faits les champions non pas de la gloire seulement, mais de sa faiblesse à lui contre les rapines et le pillage de l'étranger. Et le pays garde au fond de son cœur le souvenir impé-
nissable *des Trente* héros de sa liberté.



Calvaire de Guéhenno.

Un peu plus loin dans une autre direction, c'est le Calvaire de Guéhenno, l'un des plus artistiques, s'il n'est parmi les plus grandioses et les plus achevés, de toute la Bretagne. Nos calvaires sont des poèmes, écrits avec notre granit et ils expriment d'une façon vivante, qui nous impressionne toujours profondément, cette épopée de la Passion que nos âmes portent continuellement en elles ; c'est notre poème préféré à nous.

Et le Breton s'arrête et prie devant ses calvaires, parce qu'il aime à refaire en lui les grandes scènes qu'ils représentent, — comme en tant d'autres occasions il reedit avec joie les glorieux épisodes militaires de la terre sur laquelle il vit. — Souvenirs militaires et pensées chrétiennes, toute notre histoire est là et notre âme aussi.



Tel est le pays du congrès ; bien peu de morceaux de la Bretagne sont aussi riches que lui.

Les *âmes celtiques* sont fortement marquées de l'empreinte patriotique et chrétienne. Dieu y a mis son signe ; l'amour du pays y a gravé pareillement le sien. Un écrivain breton a dit que les clochers à jour, les calvaires épiques fleurissaient dans nos cœurs ; et que, si on cherchait bien, on les trouverait même jusque dans le fond de nos yeux. Oui, cela est vrai, si cela veut dire que nous sommes essentiellement religieux, que Dieu peuple nos âmes, qu'on le rencontre à tous les replis de notre imagination rêveuse. Oui notre nature est profondément chrétienne ; et en même temps elle aime, comme d'instinct, avec une passion vivace et émue le sol auquel elle est liée.

Arvor, o doar santél, a greiz kalon m'hou kar.

Qu'elle soit pauvre, peu importe ; qu'elle soit sauvage, tant mieux !
Arvor, ô terre sainte, du fond de mon cœur, je t'aime.

Et la terre bretonne ressemble au cœur breton ; elle participe à cette singularité qui de plus en plus nous distingue du reste : chrétienne elle l'est par la grâce aimable de ses plaines et de ses vallons, par la mélancolie de ses carrefours, par tant de clochers de ses chapelles et de ses églises ; patriote elle l'est aussi, par le sang breton

qu'elle a bu, et avec quelle abondance, dans nos luttes si longues pour l'indépendance et pour la vérité.

Tout chez nous est donc chrétien, et le sol et les cœurs ; et pourtant il y a encore de petits espaces, de petits coins qui le sont mieux que les autres ; on ne le niera pas, cela est.

N'a-t-on pas pu dire du Léon qu'il était le Tyrol de la Bretagne ? On le dirait tout aussi bien du Porhoët, qui d'ailleurs lui est uni par une si longue communauté de souvenirs. Basilique du Roncier ! Basilique du Folgoët ! ce sont tous les pèlerinages, toutes les fidélités chrétiennes des deux pays résumées en deux mots. Et, à supposer que, dans l'attachement aux traditions religieuses, Léon l'emporte, dans la pure gloire historique du passé il faudrait encore convenir que Porhoët reste incontestablement le premier, car il a Cadoret, les Trente et Josselin.

En résumé le pays de Josselin honore la Bretagne ; il n'est pas le moindre joyau de sa couronne ; et il faut féliciter les organisateurs du premier Congrès marial breton d'y avoir tenu leurs assises.

J. FALHER.



COUP D'ŒIL

SUR LE

PREMIER CONGRÈS MARIAL BRETON

Il avait paru à quelques prêtres du diocèse de Vannes qu'il convenait de célébrer chez eux d'une manière plus solennelle le cinquantième de l'Immaculée-Conception. « Nous sommes, disaient-ils, au « pays de sainte Anne, et sainte Anne fut vraiment le premier sanctuaire de l'Immaculée. Dès lors, ne devrions-nous pas fêter un peu « mieux qu'ailleurs le privilège merveilleux de Marie qui la place, « elle, au-dessus de toutes les femmes, mais qui auréole, en même « temps, sainte Anne et saint Joachim d'une gloire à nulle autre « pareille ? »

On décida d'entreprendre quelque chose. Et qu'est-ce que l'on entreprendrait ? de solenniser avec plus de pompe une fête comme celle du 8 décembre, en donnant plus d'éclat aux cérémonies, aux prédications, en attirant un concours plus considérable de pieux fidèles, en conseillant d'illuminer etc., etc. ? Oui, c'est le mode assez ordinaire des honneurs même extraordinaires rendus à Dieu et aux saints ; il serait facile de l'employer. — Mais ne publie-t-on pas aussi à leur louange des volumes et nombreux et savants, ne prononce-t-on pas de très éloquents discours ? et pourquoi ne pas réunir en un seul ces deux moyens de célébrer l'Immaculée, pourquoi pas un Congrès ? Voilà comment fut décidé le premier Congrès marial breton. Rassemblons-nous, et, puisqu'il s'agit d'honorer tout à la fois sainte Anne et Marie, faisons appel à la province ecclésiastique bretonne tout entière. Il s'y trouve des théologiens, des historiens, des

artistes ; la Bretagne ne possède pas encore son *histoire mariale*, on la lui fournira. Nosseigneurs les Evêques nous appuieront ; il faut essayer.

C'est bien ; et où se rassembler ? A l'époque de novembre où les circonstances obligent à le faire, Sainte-Anne d'Auray ne semble pas un lieu bien indiqué ; Josselin ne l'est-il pas davantage ? C'est un pèlerinage connu, le plus ancien des pèlerinages vannetais ; il possède une basilique superbe, il offre des facilités grandes de réunions nombreuses. — Choisissons Josselin. — Il est vrai que la saison d'hiver, pendant laquelle tout se passera, est fort gênante, que le clergé sera embarrassé par les occupations du Jubilé (1), que même Josselin n'est pas d'un accès absolument facile ; surtout, il est bien plus vrai encore que le temps manquera aux ouvriers pour préparer leur travaux, car voici déjà septembre ; et que pouvoir en deux mois ? N'importe, comptons beaucoup sur la sainte Vierge ; on se réunira à Josselin, le 21 novembre.

Donc un Comité fut constitué qui dirigea l'œuvre entreprise ; les Vicaires Capitulaires approuvèrent le Congrès et annoncèrent sa convocation par une lettre lue dans toutes les chaires du diocèse, le dimanche 16 octobre ; aussitôt un large mouvement de sympathique adhésion se produisit. Le Souverain Pontife Pie X écrivit au Cardinal archevêque de Rennes une lettre très bienveillante ; Nosseigneurs les Evêques de la province ecclésiastique (2), et tous ceux que leur origine rattachaient à la Bretagne (3), envoyèrent leur approbation, des prêtres nombreux et des laïcs dévoués promirent leur concours, une souscription fut ouverte ; et le *Lys de Notre-Dame*, petit journal paroissial de Josselin, devint l'organe officiel du Congrès ; il commença dès lors la publication des faits et documents qui pouvaient l'intéresser.

(1) Le Jubilé prescrit par le S. Pontife Pie X, en l'honneur de l'Immaculée Conception, fut célébré dans le diocèse de Vannes durant les mois de mai, octobre et novembre 1904 ; il clôtura le 8 décembre.

(2) Son Em. le cardinal Labouré arch. de Rennes — NN. SS. Fallières, évêque de Saint-Brieuc, Dubillard, de Quimper, qui obligés de s'absenter de leur diocèse ou retenus par la maladie ne purent assister au Congrès.

(3) Son Em. le Cardinal Richard, arch. de Paris ; NN. SS. Guillois, évêque du Puy, Guérard, de Coutances, Dubourg, de Moulins, Delamaire de Périgueux, Potron de Jéricho, T. R. P. Dom Guépin, abbé de Silos.

*
**

Le lundi 21 novembre, temps sombre et gris, quand, le soir, descendirent du train de 5 heures les premiers arrivants ; le ciel resta embrouillardé ainsi jusqu'à la fin ; il se mit même à la neige dans la matinée du mercredi, et ne s'ouvrit à quelques blancs rayons de soleil que dans la dernière journée du Congrès.

A 5 heures 1/2 les cloches sonnent à toute volée : c'est l'ouverture. M^{sr} Grouard, vicaire apostolique d'Athabaska (Amérique du Nord), donne la bénédiction du Très-Saint Sacrement, et M. Plénel, recteur d'Etelles, au diocèse de Rennes, prononce le premier discours. Il y a foule pour entendre et voir ; les Congressistes sont déjà nombreux ; la vieille basilique est délicatement parée de ses atours de grande fête.

Le lendemain, mardi, à 8 heures, M. le chanoine Duparc, curé-archiprêtre de Lorient, célèbre la messe du Congrès. Quelle pieuse assistance et combien douces les émotions, pendant qu'alternant au grand orgue des voix puissantes chantaient en breton et en français les cantiques les plus connus de nos grands pèlerinages : Josselin avant Folgoët, Quelven après Rumengol ; on n'en oubliera aucun : ils y passeront tous, ce jour-là ou le jour suivant, et Rostrenen et Saint-Brieuc et Hennebont et Guingamp et Châteauneuf et les autres encore.

A 9 heures première séance du Congrès. La salle est vaste et décorée avec le goût le plus exquis : à l'entour s'étend une riche draperie blanche et bleue semée d'hermines, qui porte l'inscription empruntée au bienheureux de Montfort :

DIEU VEUT QUE SA MÈRE SOIT A PRÉSENT PLUS CONNUE, PLUS AIMÉE, PLUS HONORÉE QUE JAMAIS.

VENNEIN E HRA EN EUTRU DOUÉ MA VOU GUEL HANAUEU, GUEL KARET, GUEL INOURET BERMEN EIT BISCOAH É VAM SANTÉL ;

Partout des écussons, des banderolles, des drapeaux aux couleurs de la Bretagne et de la Vierge Marie. L'estrade a l'air d'un riche salon : lourdes tentures, arbustes, tables, fauteuils habilement disposés ; le coup d'œil est ravissant : de chaque côté les statues de sainte

Anne et de saint Joachim ; au fond, l'Immaculée morbihannaise de Carado ; et en avant, sur un riche tapis, tout un petit musée d'objets d'arts, statuettes, tableaux et gravures, miniatures, missels, livres d'heures, etc. (1).

Il est 9 heures sonnant quand M^{sr} Grouard s'assied au fauteuil d'honneur. M. Dieulangard, vicaire capitulaire, prend la présidence effective qu'il va garder jusqu'au bout avec un véritable succès : il se signe, invoque la Vierge immaculée (2), et d'un mot déclare la séance ouverte. — On commence la lecture des travaux. Faut-il dire que la salle est comble ? Non, et les jours qui suivent, elle sera plus remplie : mais pourtant les débuts sont encourageants. Toute une pléiade est là, groupée et attentive, de prêtres et de laïcs intelligents, directeurs des pèlerinages bretons, bourgeois josselinais, dames et paysannes pieuses. On est venu de partout ; chacun des quatre diocèses de la province bretonne a fourni son contingent, Vannes et Quimper le plus gros. Et tout ce monde écoute, prend des notes, témoigne parfois son étonnement, et le plus souvent salue les orateurs d'applaudissements mérités.

Lorsque la montre du président marque 11 heures 45, la clochette résonne, c'est la fin. On se lève, on se signe, on invoque encore l'Immaculée, et les moins pressés disparaissent pour réciter leur office ou se réchauffer les pieds avant midi.

Midi. Voici la table de M. le curé de Josselin. Ah ! nous garderons longtemps le souvenir de cette table si largement ouverte de M. le chanoine Simon. Quelles bonnes causeries, quelle douce gaieté après des séances longues et particulièrement fatigantes ! On s'entretenait intimement, on apprenait à se connaître et à s'estimer ; de vraies amitiés se sont nouées là qui subsisteront toujours ; et la riante physionomie du curé illuminait son hospitalité si bretonne d'un charme qui la rendait bienfaisante.

Mais il est 1 heure ; vite en route pour les *Trente*, où M. de Calan, professeur à l'Université de Rennes, fait une conférence sur le célèbre combat de 1351. Les voitures attendent sur la place de la duchesse

(1) C'est M. Zudaire, membre du comité, qui avait eu l'heureuse idée de cette exposition mariale et qui en fournit les principaux éléments.

(2) Toutes les séances s'ouvrirent et se clôturèrent ainsi : le signe de la croix et l'invocation : *O Marie conçue sans péché*, à laquelle les assistants debout répondirent : « *Priez pour nous qui avons recours à vous.* »

Anne ; en un clin-d'œil elles sont prises d'assaut, et le galop des bidets bretons ne s'achève qu'au pied de la haute colonne de Beaumanoir. Là M. de Calan, dans une charmante causerie (1), dit les principales phases de la lutte, raconte quelques-uns de ses épisodes les plus fameux, et pour ne pas trop s'éloigner des idées chrétiennes du Congrès, rappelle que le drapeau breton, dont nos vieilles légendes parlaient déjà, symbolise en même temps l'amour de la patrie et la dévotion à la Vierge immaculée. Cependant la brume est pénétrante et froide : M. de Calan propose d'achever sa conférence au début de la seconde séance du Congrès ; en voiture donc et vivement pour Josselin.

Séance du Congrès de 4 heures à 6 heures.

A 6 heures la bénédiction du T.-S. Sacrement. M. le chanoine Rio, Supérieur du Petit-Séminaire de Sainte-Anne d'Auray la donna ; et M. Lhoumeau, de Saint-Laurent-sur-Sèvre, y prêcha l'Immaculée-Conception suivant la doctrine du bienheureux de Montfort.

Le souper est fixé à 7 heures, la conférence à 8. Qu'on se hâte, car le nombre des Congressistes a plus que triplé pendant la journée, et il faudra devancer l'heure si l'on veut entendre la conférence de M. Abgrall, le savant chanoine de Quimper. — Salle comble quand les premières images du réflecteur se projettent sur l'écran (2). M. Abgrall fait passer sous les yeux les madones les plus vénérées, les monuments les plus curieux du diocèse de Quimper, et, en même temps qu'il montre, il raconte et il explique avec une science parfaite ornée de la meilleure simplicité.

On ne se lasse pas autour de l'aimable chanoine. On ne s'aperçoit pas non plus qu'il se fatigue ; mais enfin la journée a été très remplie et l'heure est venue de prendre quelque repos.

10 heures. Les Josselinais offrent le gîte à ces Messieurs du Congrès. Fut-il bon ? Tout le monde l'affirma de ceux qui le reçurent, et ceux qui le donnèrent ne se plainquirent que d'une chose, ne l'avoir pas fourni assez longtemps.

(1) Voir au Supplément un résumé de la conférence de M. de Calan.

(2) Les projections étaient faites, et avec un véritable succès, par M. Robin, vicaire du Faouët.

Ainsi s'écoula notre première journée. La seconde fut toute pareille, sauf que M. Gadiou, secrétaire de l'évêché de Saint-Brieuc, dit le matin la messe du Congrès, que les bidets bretons nous conduisirent à Guéhenno où M. Abgrall nous parla des calvaires du pays, que le T. R. P. abbé de Tymadeuc donna le soir la bénédiction avant laquelle M^{sr} Grouard entretenait les fidèles de ses missions glacées, sauf enfin que les congressistes affluent de plus en plus, qu'on se demande où on les logera, si cela dure, et qu'à la conférence de 8 heures, par l'abbé Falher, sur les *Aboyseuses* (1), l'entrée est refusée une demi-heure avant l'ouverture ; salle archi-comble.

Et puis, hélas ! nous étions à la clôture déjà. « Comment cela a-t-il pu passer si vite ? », c'était le cri universel. Oui, comment ! et pourtant nous étions bien à la fin !

Le jeudi 24 novembre, à 9 heures, M^{sr} Grouard célèbre pontificalement la messe : le T. R. P. abbé de Tymadeuc est au fauteuil, 180 prêtres à peu près l'environnent, et plus de 1500 fidèles remplissent la basilique. On écoute avec émotion la chorale du Petit-Séminaire de Ploërmel exécuter des chants grégoriens entremêlés de musique palestrinienne ; M. le chanoine Le Roux, supérieur du Collège Saint-François-Xavier à Vannes, prononce un magnifique discours sur le *Lilium inter spinas*, devise du pèlerinage josselinais ; et alors la procession, drapeau de la Bretagne en tête, se déroule le long de la vallée profonde de l'Oût, à travers les rues de la ville pavoisée comme en un pardon : quatre prêtres des quatre diocèses de la province portent sur leurs épaules la statue de la Vierge immaculée ; et on chante partout, autour d'elle, en breton, en français, pendant que l'orphéon de Josselin (2) jette aux échos ses meilleures harmonies :

Patronez dous ar Folgoat
Hir mam hag hon itroun

Intron Varia Rumengol
Guerc'hez gallouduz, remed holl.

(1) Voir au Supplément la conférence sur les *Aboyseuses*.

(2) Pendant les fêtes du Congrès, la chorale des jeunes filles de Josselin prêta son concours avec une bonne grâce parfaite et se fit entendre tous les soirs à la bénédiction. L'orphéon composé d'ouvriers consentit à perdre une journée de travail pour honorer la sainte Vierge.

Répands sur la campagne
La pluie et le soleil
Qui font de la Bretagne
Un champ de blé vermeil.

Quelques rayons blafards s'échappent péniblement de la nue grise ; souvenons-nous que nous sommes en novembre !

Un salut très solennel du saint Sacrement, donné par M^{sr} Grouard et magistralement chanté par la chorale des petits séminaristes, termina cette inoubliable matinée.

Maintenant, pour ne rien oublier, il faut au moins rappeler le fraternel dîner pendant lequel les plus optimistes déclaraient n'avoir jamais espéré un succès pareil, mentionner le toast brillant de M^{sr} Guyot, de Blois, la lecture d'une poésie par M. le recteur de Guégon, et applaudir une fois encore aux douces chansons bretonnes de notre barde Loeiz Herrieu.

La dernière réunion du Congrès s'ouvre à 3 heures : C'est la *séance des vœux* (1). M. le chanoine Buléon — qui fut tour à tour durant ces journées, *censure* impitoyable et lecteur très spirituel de tant de travaux — les formula brièvement ; et pour bien montrer que la Bretagne entière était assemblée dans ce premier Congrès marial, il les termina en envoyant un salut plein d'émotion à nos frères Gallois d'Outre-Manche.

Le dernier mot appartenait à M. Dieulangard, vicaire capitulaire ; il le dit avec autant de bonheur que d'aisance, véritable action de grâces qui accordait à chacun sa part et n'oubliait personne.

On applaudit à outrance. La foule debout, prêtres et laïcs, dames en grand nombre, salua d'une immense acclamation la Vierge immaculée, Pie X et la Bretagne.

Le premier Congrès marial breton était terminé. — Puisse-t-il n'être qu'une préface ! puissent d'autres le suivre nombreux, afin que la Bretagne soit plus connue et Marie mieux aimée !

KALET.

(1) Voir, à la fin des rapports, les vœux formulés par le Congrès.



LETTRE CIRCULAIRE

DE MESSIEURS LES VICAIRES CAPITULAIRES

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DU DIOCÈSE DE VANNES

ANNONÇANT

LE CONGRÈS MARIAL QUI AURA LIEU A JOSSELIN

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

A l'annonce du jubilé de l'Immaculée Conception, le monde catholique a tressailli d'allégresse. La grande parole de Pie X, faisant écho à la grande parole de Pie IX, a éveillé dans les cœurs des sentiments semblables à ceux qu'avait excités la proclamation solennelle du dogme, il y a cinquante ans. La voix du Souverain Pontife a profondément remué ciel et terre. Obéissant aux supplications de son Vicaire, Dieu s'est apprêté à verser le trésor de ses grâces par les mains de Marie sur tous ceux qui voudraient s'imposer la tâche peu pénible de les solliciter; et les chrétiens, dociles à cet appel, mettent autant d'empressement que de gratitude à les recevoir.

— 25 —

Notre diocèse, Nos très chers Frères, ne s'est pas tenu à l'écart de ce mouvement qui entraîne les âmes. Nous savons avec quel dévouement les prêtres préparent les fidèles à obtenir l'indulgence du jubilé, et la religieuse ardeur de ceux-ci à répondre aux intentions du Souverain Pontife. Notre joie est grande et Nous voulons féliciter les uns et les autres de ce qu'ils ont fait jusqu'ici ou se disposent à faire, montrant ainsi la grandeur de leur amour pour la très sainte Vierge et la profondeur de la foi bretonne.

Toutes les paroisses ont déjà donné ou donneront bientôt un spectacle bien fait pour réjouir le ciel et consoler la terre. Les Fidèles, sans en excepter les enfants, s'imposent, en esprit de pénitence, les rigueurs de l'abstinence et du jeûne; le Dieu qui réside en nos tabernacles reçoit des visites plus fréquentes et les églises ne se vident que pour se remplir de nouveau; les tribunaux de la pénitence voient s'accomplir, comme en temps de mission, des merveilles de renouvellement dans les âmes; la sainte Table est envahie par les rangs serrés des convives, comme à l'approche des solennités pascales. Réjouissons-nous ensemble, Nos très chers Frères, de ces hommages publics rendus à notre Dieu, qui les agréera avec d'autant plus de faveur qu'ils lui seront présentés sous le puissant patronage de la Vierge Immaculée.

Il nous semble cependant que les exercices publics du jubilé, si magnifiques qu'ils soient, ne seront pas encore suffisants pour satisfaire complètement notre dévotion.

En Bretagne, comme dans le monde entier et plus qu'ailleurs peut-être, il y a des âmes d'élite à qui leur piété inspire des moyens plus particuliers d'honorer, en cette année de grâces, la conception immaculée de la Mère de Dieu. Dans les villes même où la dissipation règne en maîtresse, dans les campagnes les plus reculées, dans les communautés les plus persécutées, dans les presbytères les plus humbles, il s'accomplit tous les jours une multitude d'actes surnaturels: lectures spirituelles, méditations, récitation du rosaire, oraisons jaculatoires, aspirations fréquentes vers Celle que Dieu a placée au-dessus de toutes les créatures. Ces dévotions privées sont le secret des âmes et de Dieu; nous ne

les connaissons pas toutes, mais nous savons que le nombre en est considérable.

Toutefois, en dehors de ces hommages *publics*, en dehors de ces actes religieux *privés*, n'y a-t-il pas encore quelque chose à faire, et la piété a-t-elle épuisé toutes ses formes ? Nous ne le croyons pas.

Il était réservé à notre époque d'inaugurer un genre de dévotion nouveau qui participe à la fois des deux autres. Ce qui en constitue la différence, c'est son côté intellectuel. Parmi les gens instruits, il n'est personne qui n'ait entendu parler de ces congrès de la piété, qui attirent aujourd'hui l'attention de tout l'univers catholique. Le Congrès eucharistique et le Congrès marial, après avoir débuté au milieu de l'étonnement de tous, sont devenus des institutions qui semblent devoir entrer définitivement dans nos mœurs.

Les chrétiens qui y prennent part ont pour but d'adorer Jésus-Christ et d'honorer la très sainte Vierge, autant et plus par l'intelligence que par le cœur. Ils se proposent moins de créer des sentiments que de répandre des idées. Ce qu'ils veulent avant tout, c'est faire appel à la science pour mieux s'éclairer sur les vérités qui font l'objet de leur foi. Ils voient avec raison un double avantage à cette méthode. D'abord, mieux connaître, c'est déjà mieux honorer la Vérité qui a droit aux hommages de l'esprit, comme la Bonté a droit aux hommages du cœur ; et puis, plus la piété est éclairée, plus elle est vivante et durable. Eclairer une élite et, par le moyen de cette élite, propager la vérité mieux connue, tel est le résultat que l'on veut obtenir et que l'on obtient.

La Bretagne, qui n'a pas eu son Congrès eucharistique, ne peut-elle pas avoir son Congrès marial ? et pour ne pas oublier l'objet spécial de nos fêtes jubilaires, ne peut-elle pas avoir son Congrès de l'Immaculée Conception en conformité de vues avec le Congrès mondial qui se tiendra à Rome le 30 novembre ?

La Bretagne aime la sainte Vierge ; n'est-elle pas une des provinces les plus religieuses de ce grand pays que Pie X appelait tout récemment encore le royaume de Marie ? Dans les régions de Rennes, de Saint-Brieuc, de Quimper et de

Vannes, on a bâti en son honneur beaucoup de sanctuaires, consacré un foule de fontaines, élevé un grand nombre de statues. La piété populaire s'est manifestée sous des formes qui relèvent, quoi qu'on ait pu dire, plus encore de la foi que de l'esthétique. Mais ce qui demeure vrai, c'est que, dans le tempérament de notre race si mystique, si désintéressée, si merveilleusement faite pour saisir les délicatesses de l'Evangile, il n'y a rien qui nous interdise de comprendre et d'admirer les grandeurs et les privilèges, même les plus élevés, de la créature idéale qui est bénie entre toutes les femmes. Et c'est pourquoi nous avons cru que nous avions le droit de réunir un Congrès marial où la Bretagne pût déposer aux pieds de Marie Immaculée les hommages d'une foi de plus en plus éclairée, d'un amour de plus en plus fort.

Il semble même que notre droit devient pour nous une obligation. On a sans doute trop loué nos vertus, nos croyances et nos mœurs. Mais il y a un avantage que l'on ne songera pas à disputer : c'est que les Bretons aiment sainte Anne et que sainte Anne aime les Bretons, Or sainte Anne est la mère de l'Immaculée Conception. Son culte, comme celui de Marie elle-même, est destiné à subir des transformations et à recevoir des accroissements à mesure que les conséquences du dogme proclamé en 1854 tomberont des hauteurs de la théologie dans le domaine de la piété pratique et de la dévotion populaire. Le diocèse dans lequel sainte Anne a choisi sa demeure de prédilection ne pouvait se désintéresser de ces fêtes solennelles où les honneurs qu'on rend à la Mère doivent grandir dans les mêmes proportions que les honneurs rendus à la Fille dont la gloire rejaillit sur elle. Et nous croyons qu'il appartient au diocèse de sainte Anne d'Auray de prendre l'initiative d'un Congrès marial auquel la Bretagne entière sera conviée.

Notre premier Congrès marial se tiendra à Josselin. Les sanctuaires ne nous manquaient pas pour nous réunir ; plusieurs sollicitaient nos préférences, mais il fallait choisir. Josselin est dans notre diocèse la ville de Marie. Son pèlerinage est l'un des plus anciens, puisqu'il date du IX^e siècle, et la statue de la très sainte Vierge a reçu, l'une des premières en Bretagne, les honneurs du couronnement. La de-

visé de la dévotion de Notre-Dame du Roncier, *lilium inter spinas*, nous donnerait même le droit d'ajouter qu'elle est la ville de l'Immaculée Conception.

Le Congrès s'ouvrira le lundi 21 novembre et se terminera le vendredi 25.

Nous faisons appel à la bonne volonté des prêtres et des laïques instruits. Ceux qui ne pourront apporter au Congrès le concours de leur présence et de leur parole, voudront bien prier pour le succès d'une assemblée qui se réunit dans le but de faire de mieux en mieux connaître, de plus en plus honorer et aimer l'Immaculée Conception.

Et sera notre présente Lettre lue, le dimanche qui en suivra la réception, dans toutes les églises et chapelles de communauté du diocèse.

Donné à Vannes, le 10 octobre 1904.

L. JÉGOUZO, E. DIEULANGARD, J. LE GUÉNÉDAL,
Vicaires capitulaires.



CIRCULAIRE DU COMITÉ ORGANISATEUR

Le Congrès Marial de Josselin ne sera — nous l'espérons du moins — que le premier d'une série de Congrès ultérieurs. Le Comité se propose en effet de tenir ses sessions tour à tour dans chacun des diocèses de la province ecclésiastique de Bretagne. C'est à l'autorité compétente qu'il appartiendra de désigner chaque année un centre de pèlerinage, parmi les sanctuaires vénérés qui abondent en terre bretonne.

Le but de ces réunions sera de célébrer en commun les gloires de la très sainte Vierge et d'étudier les innombrables manifestations de l'art et de la piété que son culte a suscitées dans notre pays. Ce mouvement éveillera le zèle des chercheurs dans les quatre diocèses; et la découverte de nombreux et précieux documents sera le fruit de cette collaboration de toutes les bonnes volontés.

Quand on aura ainsi groupé, puis classé les témoignages de piété et de confiance envers Marie que nos pères nous ont laissés dans chaque siècle, il sera plus facile, grâce à ces divers matériaux, d'édifier à la gloire de la très sainte Vierge un monument nouveau et vraiment breton, qui sera tout à la fois le mémorial de la foi du passé et le symbole de nos espérances pour l'avenir.

C'est le diocèse de Vannes qui a eu l'idée et qui a pris l'initiative de notre premier Congrès marial. En cette année jubilaire, en effet, c'était pour ce diocèse un devoir de convenance de fêter exceptionnellement sainte Anne et saint Joachim, sur qui rejaillit, avec un incomparable éclat, la gloire du privilège accordé à leur Fille Immaculée; et si les circonstances l'eussent permis, c'est à Sainte-Anne-d'Auray que ce Congrès aurait eu lieu.

Cette considération, qui explique pourquoi Vannes entre le premier en scène, indique en même temps la raison pour laquelle on a spécialisé cette année, les travaux du Congrès en les rattachant tous au dogme de l'Immaculée Conception : le Congrès de Josselin sera un Congrès jubilaire.

Nous faisons donc appel à toutes les bonnes volontés. Nous demandons des documents à tous ceux qui pourraient en fournir — de quelque nature qu'ils soient — sur les manifestations de l'Immaculée Conception en Bretagne.

Nous demandons aussi aux personnes qui posséderaient — de l'Immaculée Conception — statues curieuses, tableaux anciens, gravures, broderies, etc., de vouloir bien nous les confier, pendant la durée du Congrès. Ce sera une contribution intelligente et méritoire à l'œuvre que nous entreprenons pour la gloire de la Très Sainte Vierge chez nous.

LE COMITÉ.

PROGRAMME

DU

CONGRÈS MARIAL BRETON A JOSSELIN

21-23 NOVEMBRE 1903

- 1° Histoire et exposé du dogme de l'Immaculée Conception.
- 2° Opportunité et conséquences de la définition du dogme.
- 3° Les manifestations personnelles de l'Immaculée Conception.
 - a) La médaille miraculeuse et son influence ;
 - b) L'apparition de Lourdes et ses enseignements.
- 4° L'Immaculée Conception dans l'art chrétien, dans les œuvres d'apostolat et dans les pratiques de la piété.
- 5° L'histoire de la croyance à l'Immaculée Conception en Bretagne.
- 6° Les conséquences de ce dogme pour le culte de saint Joachim et de sainte Anne.
- 7° L'iconographie de l'Immaculée Conception ; conférences et projections.

BÉNÉDICTION DU SOUVERAIN PONTIFE

LETTRE ÉCRITE PAR S. E. LE CARDINAL MERRY DEL VAL
A S. E. LE CARDINAL LABOURÉ, ARCHEVÊQUE DE RENNES,
A L'OCCASION DU CONGRÈS MARIAL DE JOSSELIN.

Eminentissime, Révérendissime et très
honoré Monseigneur,

Informé de la réunion prochaine d'un Congrès Marial, à Josselin en Bretagne, et du vœu exprimé par Votre Éminence que la parole bénissante du Vatican parvienne à cette Assemblée, le Saint-Père me charge de vous faire savoir qu'il lui a été très agréable de recevoir cette nouvelle, ainsi que l'expression du pieux désir de Votre Éminence. Sa Sainteté accorde donc de tout cœur une bénédiction apostolique spéciale à tous ceux qui assisteront à ce Congrès ; Elle ne doute point que la réunion annoncée ne soit une nouvelle et splendide manifestation de la foi de la catholique Bretagne, et une preuve de plus de la dévotion exemplaire et profonde envers l'auguste Mère de Dieu, qui distingue cet illustre peuple.

Heureux de porter à la connaissance de Votre Éminence ce salut de bon augure, je m'unis volontiers aux vœux de succès formés par le Pape, et me dis, à nouveau, avec les sentiments d'une profonde vénération, en lui baisant très humblement les mains,

De Votre Éminence le très humble, très dévoué et vrai serviteur,

R. Cardinal MERRY DEL VAL.

Rome, le 31 octobre 1904.

PRIÈRE

A L'IMMACULÉE

*Moi si petit vers Toi si grande,
Vierge Immaculée, à mon tour
Je tends ces rimes en offrande
Pour t'exprimer mon humble amour.*

*Elles sont pauvres, ces petiotes
Qui, deux à deux, vont se joignant,
Comme les tremblantes menottes
D'un maladroit petit enfant ;*

*Mais leur accent est bien sincère ;
Et tu leur feras bon accueil,
Toi dont le cœur simple se serre
Devant le mensonge et l'orgueil !*

*Baisse un peu tes beaux yeux ! regarde
Celui qui prie à tes genoux :
Ce n'est rien que le petit barde
Des bons « rustres » vaillants et doux.*

*Ah ! bénis-le de tes mains blanches,
Celui qui chante sans arrêt,
Pour ceux qui rabotent les planches
Comme Joseph de Nazareth ;*

*Celui qui chante à pleine gorge
Les espoirs, les deuils, les amours,
Du noir forgeron dans sa forge,
Du laboureur dans ses labours,*

*Des pêcheurs sur leurs petits côtres,
Des pâtours au long des talus,
De ceux qui furent les apôtres
Et les amis de ton Jésus.*

*Montre au poète qui les chante
Le chemin de la Vérité,
Pour que sa chanson, plus touchante,
Ne soit qu'indulgence et bonté !*

*Et puis, ô douce Immaculée
Qu'en ces pages nous exaltons,
A main pleine, à toute volée,
Lance ta grâce à tes Bretons.*

*Donne-leur la persévérance,
Avec la résignation,
Pour endurer toute souffrance
Aux jours de persécution.*

*Et, bien vite, de proche en proche,
Par la voix du bronze enchanté,
Fais leur savoir que l'heure approche
D'amour et de fraternité.*

THÉODORE BOTREL.

LE DOGME

LA PIERRE D'ACHOPPEMENT DES DOCTEURS

PER UNUM HOMINEM PECCATUM IN HUNC MUNDUM INTRAVIT, IN QUO
OMNES PECCAVÉRUNT. (Rom. v. 8).

Cette commune malédiction est formulée par saint Paul en termes si universels qu'elle semble ne pouvoir souffrir aucune limitation : et c'est ce texte qui a fait hésiter les plus grands docteurs, les plus dévots à Marie, saint Bernard, saint Thomas, saint Bonaventure, quand il leur a fallu se prononcer sur l'Immaculée Conception. Ils n'ont pas osé mettre une exception, là où saint Paul a paru les exclure toutes.

Mais Bossuet répond ainsi victorieusement à leurs scrupules, avec le bon sens de la foi : « Et combien y a-t-il de lois générales dont « Marie a été dispensée ? Certes si nous reconnaissons dans sa vie « qu'elle eût été assujettie aux ordres communs, nous pourrions « croire peut-être qu'elle aurait été conçue en iniquité, tout ainsi que « le reste des hommes.... Mais qui pourra croire qu'il n'y ait rien eu « de surnaturel dans la conception de cette Princesse, et que ce soit le « seul endroit de sa vie qui ne soit point marqué de quelque insigne « miracle ? »

Aussi, quand l'Église a jugé que le moment était venu d'intervenir en personne, elle a inscrit en tête de l'Office ce beau *répons*, — où, avec une simplicité gracieuse et sous forme de dialogue, elle réplique aux scrupules des Docteurs et tranquillise les dévots de Marie :

— « *Per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, in quo omnes peccaverunt !*

— « *Ne timeas, Maria, invenisti gratiam apud Deum.* »

fr. Y.

J. V. BAINVEL

Professeur de théologie à l'Institut catholique de Paris.

L'HISTOIRE D'UN DOGME

Quand Pie IX, il y a cinquante ans, définissait le dogme de l'Immaculée Conception, il ne proclamait pas seulement une vérité glorieuse à Marie ; il entendait imposer à la foi du peuple chrétien une doctrine divinement révélée. C'est ce que dit en termes exprès la définition papale : « La doctrine suivant laquelle la bienheureuse vierge Marie a été, au premier instant de sa conception, par une grâce et un privilège spécial du Dieu tout-puissant, en vue des mérites de Jésus-Christ, sauveur du genre humain, préservée de toute tache du péché originel, est une doctrine révélée de Dieu, et par conséquent tous les fidèles sont tenus de la croire fermement et sans hésiter. »

Cette définition suppose donc la révélation de la vérité définie : Dieu a dit à son Église que Marie a été conçue immaculée. Où et quand l'a-t-il dit ? En quels termes et de quelle façon ? C'est une tout autre question, non plus de foi, mais de science ; non plus de dogme à croire, mais d'histoire à élucider. Question d'ailleurs très intéressante : en elle-même d'abord, et aussi par les jours qu'elle nous ouvre sur le mouvement de la pensée chrétienne. Quand nous l'aurons examinée de près, nous ne serons plus en peine pour ré-

pondre à ceux qui accusent l'Église d'inventer des dogmes nouveaux, ou qui nous demandent ironiquement de leur en montrer les origines célestes.

I

L'Église ne reçoit plus de révélation ; depuis la mort des apôtres, le dépôt ne s'enrichit plus : « L'Esprit saint, nous dit le concile du Vatican, n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour leur révéler des doctrines nouvelles, mais pour les assister dans la transmission fidèle de la révélation apostolique et dans la garde du dépôt. » Ainsi le pape, en définissant l'Immaculée Conception comme divinement révélée, entend nous dire que cette vérité était contenue dans le dépôt confié par Jésus aux apôtres et par les apôtres à l'Église. Il faut donc la chercher dans l'Écriture sainte ou dans la tradition orale.

Or l'Écriture ne dit rien de l'Immaculée Conception (1). Tout au plus pouvons-nous, le mystère une fois connu d'ailleurs, en éclairer, pour ainsi dire, l'Écriture, et, à cette lumière, inclure aussi l'Immaculée Conception dans la plénitude du texte biblique qui nous dit les inimitiés entre la femme et le serpent et comment le fils de la femme broiera la tête du serpent ; l'inclure encore dans les mots à perspectives infinies de la salutation angélique, ou dans les tendres appellations de l'Époux des Cantiques à son Épouse toute belle et toute pure, à sa bien-aimée en qui il n'est pas de tache. Hors de là, l'Écriture est plutôt faite pour nous dérouter sur ce point : qu'on se rappelle les textes de saint Paul sur le péché d'Adam souillant l'humanité tout entière, et sur le besoin que nous avons tous de la glorieuse rédemption à cause du péché commun à tous. Elle déroutera, en effet, nombre de docteurs, et des plus grands, comme nous le verrons dans la suite de cette étude.

C'est donc dans la tradition orale qu'il faut chercher les

(1) Entendez rien qui soit clair et explicite, rien qui ait trait directement et précisément au privilège marial.

traces du glorieux privilège. Mais ici encore le théologien novice ne laisse pas d'être d'abord quelque peu déconcerté. Car les témoins ordinaires de la tradition se taisent ou ne parlent pas clair ; quelques-uns, et de ceux que nous sommes le plus habitués à entendre, sont formellement défavorables. C'est un fait qui peut être gênant, mais c'est un fait qu'il faut reconnaître : le temps n'est plus où l'on pouvait se débarrasser des difficultés en les niant. Les textes sont là, il faut les accepter tels qu'ils sont, quitte à renoncer peut-être à des façons trop simplistes de concevoir et de s'expliquer les choses. La réalité est complexe, et, si elle déborde les vieilles formules, ce n'est pas elle qu'il faut y ramener malgré tout, c'est celles-ci qu'il faut élargir.

En fait, non plus que dans l'Écriture, il n'est question de l'Immaculée Conception dans les premiers siècles, et quand l'idée s'en présente, précise et explicite, au peuple chrétien, ce fut pour être contredite par plusieurs des maîtres les plus saints, les plus savants, les plus écoutés du peuple chrétien.

Il n'en est pas question dans les premiers siècles : les textes précis et exprès ne remontent pas au delà du douzième (1). Avant cela, il y avait bien la fête de la Conception, et cette fête, dont l'histoire commence enfin à sortir des brouillards et de la légende, remonte très haut et s'est vite répandue.

Mais quel était l'objet précis de la fête ? A la fois, semble-t-il, d'après les documents qui nous restent, la venue de la Vierge, mère du Rédempteur, et la maternité miraculeuse de sainte Anne. Comme l'Annonciation est à la fois la fête de Jésus, le Dieu qui s'incarne, et celle de Marie, devenant sa mère virginale, ainsi la fête de la Conception rappelait à la fois la venue de la Vierge et la maternité miraculeuse de sa mère. La fête se nommait couramment *Conceptio Annæ*, comme qui dirait *la maternité de sainte Anne*. Si bien que les Bretons, honorant en sainte Anne l'Immaculée Conception de Marie, donnent la main, par delà les siècles, aux premiers instituteurs de la fête.

(1) Cela ne va pas à nier qu'il y ait des textes antérieurs où soit impliquée l'Immaculée Conception ; bien au contraire. C'est ce qu'on verra plus loin.

Je n'ai pas à dire les origines de cette fête, ni son développement rapide. Mais l'histoire du dogme s'y trouve intimement liée. Vite, en effet, l'idée de l'Immaculée Conception s'en dégagait nette et précise, comme objet même du culte, au moins comme objet partiel. La fête portait le dogme..., et c'est pour cela qu'elle allait rencontrer la plus formidable opposition.

II

Qui ne connaît la fameuse lettre de saint Bernard aux chanoines de Lyon ? C'est à la fête qu'il s'en prend directement, c'est la fête qu'il repousse. Mais en attaquant la fête, il frappe aussi sur la doctrine : Dieu a permis que le docteur pieux, le docteur marial par excellence, éclaboussât les origines toutes pures de la Vierge, qu'il aimait tant et dont il a dit les plus belles paroles peut-être et les plus glorieuses que jamais lèvres humaines aient prononcées à propos de Marie.

Et Bernard n'est pas seul. Que de docteurs au moyen âge ont pensé comme lui ! Pour ne citer que les plus grands, saint Anselme, sans traiter directement la question, suppose à l'évidence que Marie a été conçue dans le péché originel ; saint Thomas d'Aquin examine le pour et le contre, et il conclut contre ; saint Bonaventure pèse avec soin les raisons, et malgré, semble-t-il, l'inclination de son cœur, il tient la négative pour plus probable, plus commune, plus vraie. Les plus saints et les plus doctes, ceux dont l'accord nous suffit d'ordinaire pour conclure que leur pensée est la pensée de l'Eglise, viennent ainsi déposer contre une pieuse opinion que l'Eglise devait un jour définir comme un dogme.

Fait étrange en vérité. Si étrange que l'énoncé en a presque je ne sais quoi de scandaleux. C'est un fait cependant.

Mais, dit-on, saint Anselme aurait soutenu ailleurs l'Immaculée Conception. Nulle part. Il y a bien sous son nom un sermon sur ce sujet, où la pieuse croyance est défendue avec force, mais ce sermon n'est pas de lui.

On a mis en doute l'authenticité de la lettre de saint Ber-

nard. On pourrait aussi bien douter de tous ses écrits. Il y a même pour cette lettre des témoignages spéciaux qui vaudraient encore quand il y aurait lieu d'hésiter pour le reste.

On a dit que le pieux docteur s'en prend à la fête, non à la doctrine. Il suffit de lire la pièce pour voir que la doctrine aussi est attaquée et de front.

Enfin on a cru trouver des témoignages du saint abbé en faveur du privilège. Mais regardez-y de plus près : ils laissent la question intacte. Une chose est sûre, au contraire : saint Bernard veut que Marie ait été sanctifiée avant sa naissance, mais qu'elle ait été sanctifiée, et après sa conception.

Mêmes efforts, et aussi peu critiques, pour arracher saint Thomas aux adversaires du dogme, pour le mettre parmi ses tenants. L'article de la *Somme* où la question est traitée *ex professo* aurait été supposé, interpolé, dénaturé. Les preuves ? Aucune, sinon qu'il s'y rencontre la doctrine qui déplaît. Système commode pour se débarrasser des textes. Les rationalistes, à qui nous le reprochons, n'y vont même pas avec ce sans-gêne : ils y mettent des formes. Dans le cas présent, la supposition n'est pas seulement téméraire, elle est invraisemblable ; car cet article tient à d'autres qui, par un détour, nous ramènent à la même doctrine. Dira-t-on que saint Thomas a varié sur ce point ? On cite, en effet, quelques textes de lui en faveur du privilège. S'il y a eu variation, c'a été pour aller du vrai au faux ; car ces textes sont antérieurs à ceux de la *Somme*. Mais cela n'est pas. Les mêmes expressions qu'on cite pour se retrouvent dans l'article *ex professo*, contraire au dogme, pour dire seulement que Marie, à sa naissance, n'avait *plus* le péché originel.

Sur un point, il y a eu peut-être altération dans quelques manuscrits. La chose n'est pas sûre, elle est possible. Mais s'il y a eu altération, c'a été non pour prêter au docteur angélique une idée défavorable au privilège, c'a été pour glisser, dans un texte du commentaire sur l'*Ave Maria* (commentaire qui peut-être n'a pas été écrit par lui, mais qui doit être une rédaction de son enseignement), un mot qui pût être interprété en faveur du privilège.

Enfin, car à quoi n'a-t-on pas eu recours ? on a distingué en saint Thomas deux hommes : l'homme officiel, le maître

qui enseigne au nom de son Ordre les doctrines de son Ordre, et l'homme privé, le saint, qui, dans son for intérieur, honorait dévotement le privilège qu'il combattait dans sa chaire. Un orateur aurait ici beau jeu, belle matière à mouvements. Restons dans l'histoire. Où sont les preuves ? Il n'y en a pas. Où sont les vraisemblances ? Il n'y en a pas. Tout au contraire. Si l'Ordre a eu ici une doctrine, c'est qu'il a cru en voir une dans saint Thomas.

Combien mieux avisés les derniers éditeurs de saint Bonaventure, à qui nous devons une œuvre de tout premier ordre ! Ils reconnaissent que saint Bonaventure s'est trompé ; et ils montrent, textes en mains, que la plupart des docteurs, jusque vers la fin du treizième siècle, se sont trompés comme lui en prenant parti contre la pieuse croyance.

III

Le fait admis, l'histoire du dogme n'en est que plus admirable. C'est merveille, en effet, que l'idée ait fait son chemin malgré tout, ait conquis les docteurs, soit devenue la foi explicite de l'Église. C'est un des cas les plus beaux et les plus touchants de la piété, je ne dis pas, comme on l'a fait quelquefois, triomphant de la science, mais devançant la science, stimulant la science, éclairant la science, amenant enfin la science à ratifier les intuitions de l'amour et de la piété.

C'est parmi les chrétiens dévots, c'est dans les cloîtres, que la fête a commencé d'être célébrée au moins en Occident ; c'est de là, autant que nous pouvons suivre son histoire, qu'elle est sortie, souvent sans doute avec les moines devenus évêques (comme Hugues d'Amiens, par exemple, abbé de Reading, en montant sur le siège de Rouen, semble bien avoir introduit dans son église la fête qu'il célébrait dans son monastère). C'est à un moine que nous devons le premier traité connu où le glorieux privilège soit affirmé en termes précis et formels, le *De conceptione Sanctæ Mariæ*, et le manuscrit le plus ancien que nous en ayons — peut-être l'autographe même de l'auteur — le donne comme l'écrit

« d'Edmer, moine, grand pécheur ». C'est à la vision d'un moine que l'on rattacha longtemps les origines de la fête en Angleterre.

C'était la dévotion des petits et des humbles, les adversaires disaient volontiers après saint Bernard, des simples et des ignorants. Le pieux auteur du *De conceptione* ne repoussait pas le reproche ; il en tirait argument, comme autrefois la Chananéenne des duretés de Jésus. « Ils sont simples, disait-il, et ne sauraient peut-être répondre aux raisons profondes que leur opposent les sages. Mais ils aiment ; et l'Écriture ne dit-elle pas que Dieu se plaît à converser avec les simples ? »

La science finit par se mettre de leur côté. Qu'y a-t-il de vrai dans ce qu'on nous raconte de la fameuse dispute où Duns Scot aurait si brillamment défendu le privilège de Marie et obtenu que la Sorbonne exigeât de ses docteurs le serment de la soutenir ? Je ne saurais le dire. C'est là probablement une de ces fables vraies dont parle Joseph de Maistre, plus vraies souvent que l'histoire, dont elles concentrent la réalité pâle et diffuse en un moment dramatique et expressif. Toujours est-il que Scot donne d'excellentes raisons en faveur de la pieuse croyance, et que la Sorbonne en avait fait sa doctrine dès avant le concile de Bâle, où elle la définit autant — et même plus — qu'elle pouvait définir. Il est donc probable que Scot marque un tournant dans l'histoire du dogme, son entrée officielle dans le monde théologique ; probable qu'il eût sa part d'influence, la grande part peut-être, dans l'admission de la pieuse doctrine en Sorbonne. Je ne sais si les documents permettent d'être plus précis et plus affirmatif.

La suite est connue. C'est la marche victorieuse du dogme. Non sans luttes bruyantes, non sans obstacles gigantesques. Mais chaque lutte finissait par un triomphe ; chaque obstacle renversé donnait un nouvel élan.

On faisait arme de tout, pour ou contre. Et certes on n'était pas difficile dans le choix et le triage des arguments. C'était la mode alors d'accumuler les raisons ; bonnes ou mauvaises, c'était question secondaire. Comme on torturait les hommes, on torturait les textes pour leur faire dire ce

qu'on voulait. De gré ou de force, on les amenait. Dieu sait si parfois on n'en supposait pas, comme on supposait les chartes : ils croyaient faire œuvre pie en forgeant des armes à la vérité.

Se dégage-t-il quelque chose de ces mêlées tumultueuses des théologiens ? Trois choses me semblent mériter attention, à notre point de vue,

IV

Et d'abord l'utilité de la lutte. L'obstacle provoqua l'effort. On eût moins fait pour aboutir, si la route eût été libre et unie ; si le dogme n'avait pas été contredit, on n'eût pas fait le vœu de le défendre — le vœu « sanguinaire » ! comme disaient les opposants, par allusion à la coutume d'en signer la formule de son sang (1) ; si la pieuse croyance n'eût pas été repoussée comme opposée à la foi, on se fût moins préoccupé d'en obtenir la définition solennelle.

Mais il y a plus et mieux que ce profit extérieur. La dispute fit étudier la vérité de plus près : en elle-même, dans ses convenances multiples et ses analogies, dans ses fondements traditionnels, dans ses rapports avec d'autres vérités acquises. La lumière se fit par là sur une foule de points où l'attention n'eût pas été attirée sans cela. La doctrine de l'Immaculée Conception ne fut pas seule à y gagner. Ce fut grand profit pour la théologie mariale ; ce fut profit pour toute la théologie, pour la positive, non moins que pour la scolastique. Nulle part sans doute, mais surtout en théologie, une vérité ne se dégage toute seule : tout le système en est éclairé.

Que d'idées confuses chez les premiers qui ont écrit sur le dogme, pour ou contre ! Le point précis à étudier est comme noyé dans le flot des notions confuses sur le péché originel et sur la façon dont il se propage.

Faute de distinguer, comme diront plus tard les théolo-

(1) Et peut-être aussi par allusion à la teneur même de la formule : on y promettait de défendre le glorieux privilège, fût-ce au prix du sang, de mourir pour, si c'était requis. Signer de son sang était comme un gage et une garantie.

giens, la conception active et la conception passive, on déplace à chaque instant la question ; on parle comme si conception immaculée de l'enfant était synonyme de maternité virginale ou de génération sans convoitise de la part des parents. Ces confusions sont visibles chez saint Anselme et chez saint Bernard ; l'auteur du *De conceptione*, tout en posant nettement l'affirmation qui deviendra le dogme catholique, n'arrive pas à les dissiper toutes.

Faute de distinguer l'essence du péché originel de ce qui n'en est, comme dira saint Thomas, que le matériel, que la condition extrinsèque, le milieu organique, on en rattache l'idée à celle de je ne sais quelle impureté physique inhérente à cette chair de péché dont parlait saint Paul. Saint Thomas et saint Bonaventure feront ici les distinctions nécessaires. Mais longtemps encore une idée trop matérialiste du péché originel empêchera plusieurs de comprendre comment la Vierge conçue d'une chair de péché n'aura en elle aucune trace de péché.

Faute enfin de distinguer le droit et le fait, ou, comme on dira plus tard, la dette et le péché même, la condition naturelle de Marie en vertu de sa descendance adamique et sa condition personnelle en vertu de sa maternité divine, on conclut, sans plus songer, du droit au fait, de la loi à son application absolue, des textes et des raisons qui incluent la nature sous le péché à l'inclusion de la personne.

Et de là tout naturellement un élément d'erreur dans l'interprétation des données traditionnelles. Saint Paul parlait de la condition naturelle de l'humanité, quand il la montrait tout entière pécheresse, sous la loi du péché : on ne vit pas que l'affirmation générale de la loi pour tous laissait place à l'exception de fait, à l'exception personnelle. Sans doute, restait à prouver le fait exceptionnel ; mais la preuve se faisait.

Les saints Pères, après saint Paul, affirmaient l'universalité du péché originel, au même titre que l'universalité de la rédemption : on en conclut trop vite que Marie rachetée supposait Marie pécheresse, et que Marie exempte de péché c'était Marie échappant à l'influence bienfaisante du Rédempteur.

Il fallut du temps pour faire les distinctions nécessaires, pour dissiper les confusions, pour mettre dans son vrai jour la vérité révélée. Ces luttes auraient semblé rendre la question inextricable. Quand la poussière des batailles fut tombée, tout parut clair et lumineux ; quand le tumulte eut cessé, on entendit plus distincte la voix de la tradition. Bien avant la définition, toutes les objections étaient résolues, toutes les difficultés évanouies. Aussi l'accord était-il fait des esprits et des cœurs. La définition ne connut pas de vaincus parmi les bons catholiques. Ce fut le triomphe de tous.

V

En regard des théologiens qui disputent, il est intéressant d'observer l'attitude des fidèles et l'attitude du Saint-Siège.

Les fidèles ne pouvaient suivre ces discussions profondes. Mais un instinct secret, qui est, au fond, le sens catholique, leur disait que Marie conçue dans le péché ce n'était plus Marie telle qu'ils s'en faisaient l'idée, sans tache et sans souillure : Jésus, pour son honneur et pour celui de sa Mère, n'avait pu permettre cela. Aussi dès que l'Immaculée Conception leur était présentée, s'y rangeaient-ils aussitôt. C'est au point qu'il était impossible de soutenir en chaire l'opinion opposée sans exciter les murmures et le mécontentement, sans s'exposer même, comme il arriva plus d'une fois en Espagne notamment, à des prédicateurs trop dédaigneux du sentiment populaire, aux clameurs et aux violences. Ils n'auraient pu détailler les raisons en faveur du privilège, ni les déduire savamment ; ils auraient été en peine de répondre aux objections et aux difficultés des opposants. Mais ils sentaient que parler contre l'Immaculée Conception c'était parler contre l'honneur de Marie, et par contre-coup contre l'honneur de Jésus ; et que c'était méconnaître la délicatesse filiale du divin Sauveur de mettre en doute qu'il eût préservé sa Mère du péché originel. Au fond, les théologiens défenseurs de la pieuse croyance, s'ils disaient la chose autrement, ne disaient pas autre chose.

On sait toute l'influence qu'eut sur le mouvement du

dogme et sur la définition solennelle ce sentiment du peuple chrétien. Et ce fut une des raisons de l'accueil enthousiaste fait à la définition. Il avait conscience, en fêtant la pure gloire de sa Mère, d'avoir travaillé lui-même à la diffusion de cette gloire.

Le Saint-Siège, cependant, observait, attendait, agissait. Il observait, sans entrer jamais dans la mêlée, au-dessus et en dehors des partis ; il étudiait, avec l'aide des théologiens ; il agissait à l'occasion, lentement, mais toujours dans le même sens : chacun de ses pas était un pas en avant vers la décision définitive, comme s'il avait vu, dès son premier acte, la vérité à définir, et comme s'il s'était toujours dirigé à sa lumière.

Saint Bernard, à propos de la fête, demandait qu'au moins on consultât Rome, et qu'on ne fit rien sans son autorisation. Rome autorisa la fête en l'acceptant. Elle fit plus, elle l'imposa à toute l'Eglise. C'était un coup porté aux adversaires du dogme, un grand argument pour. — On se dérobaient en disant que l'objet de la fête n'était pas la conception, mais la sanctification. Rome maintint que l'objet de la fête était bien la conception. — On distinguait, dans la conception, un premier et un second instant, et l'on prétendait que l'exemption n'était que pour le second instant. Rome expliqua que la croyance des fidèles regardait le premier instant, et que c'était le sens de la fête.

En même temps, le Saint-Siège intervenait pour modérer les débats publics et réprimer les excès de langage. Sixte IV, qui avait encouragé la fête (1476) intervint pour défendre le privilège contre les attaques trop passionnées (1483) ; et, pour maintenir la charité, il interdit aux deux partis de se traiter d'hérétiques ou de dire que c'était péché mortel de soutenir l'opinion contraire à la sienne. Un jour vint (1617) où il ne fut plus permis de rien dire en public contre la pieuse croyance. En revanche, Rome ne voulait pas qu'on allât plus vite que l'Eglise, en regardant comme définie une doctrine qui ne l'était pas encore, en taxant de péché mortel ou d'hérésie l'opinion contraire. Ainsi avait déjà fait Sixte IV, tout favorable pourtant au privilège ; sa constitution fut renouvelée par le Concile de Trente, par Pie V, par Paul V.

Par la force des choses, la question de définition se po-

sait. Mais le Saint-Siège ne se pressa pas. Le concile de Bâle, en 1439, avait défini la doctrine comme « pieuse, conforme au culte de l'Église, à la foi catholique, à la droite raison et à la sainte Écriture ». Mais l'Église ne fit pas sien le décret du concile schismatique. Et le décret ne parlait pas nettement de vérité révélée. Léon X songea à soumettre la question au concile de Latran ; mais ce ne fut qu'un projet. Elle se présenta devant le concile de Trente, à propos des canons sur le péché originel. Il y eut une poussée dans le sens de la définition. On a dit que l'autorité de saint Thomas l'empêcha d'aboutir ; elle put y être pour quelque chose. Mais le concile déclara — et c'était beaucoup dans la circonstance — que « son intention n'était pas de comprendre dans le décret sur le péché originel la bienheureuse et immaculée Mère de Dieu ». Après cela, on pouvait regarder la question de fond comme tranchée. Ce fut plus net encore quand Alexandre VII eut expliqué authentiquement le sentiment des fidèles et le sens de la fête (1661).

Dès lors, la définition devenait une question de temps et d'opportunité. La sainte Vierge elle-même sembla la provoquer par les merveilles de la médaille miraculeuse et de l'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires. Pie IX fit l'enquête que l'on sait sur la pensée des évêques et du peuple chrétien ; et après que tout eût été discuté, éclairci, mis au point, prononça la solennelle définition qui fit tressaillir le monde catholique.

Pie IX dut être heureux quand, trois ans plus tard, la Vierge elle-même vint dire à Lourdes qu'elle était l'Immaculée Conception. Mais il est probable que rien n'égala le sentiment intime et profond qu'il disait confidemment avoir éprouvé au moment où il allait prononcer la parole définitive : il eut l'impression que la sainte Vierge était là, lui faisant sentir au fond du cœur la vérité qu'il définissait — comme si, à cet instant, la conscience catholique s'était concentrée en lui.

Une chose surtout est remarquable dans les procédés du Saint-Siège en toute cette question : sa grande indépendance à l'égard des docteurs et des documents écrits. Certes, il ne fait pas fi du passé, et il traite les docteurs avec les plus

grands égards. Et les travaux demandés aux théologiens, et la bulle de définition, et les lenteurs du mouvement le disent assez haut. Mais il n'est pas enchaîné au passé, il n'est pas l'esclave du document écrit. Le passé, le document sont des témoins qu'il consulte. Mais ce qu'il veut, c'est voir clair dans la conscience de l'Église. Il interroge le passé, il fait parler les docteurs. Mais il les contrôle, en les écoutant ; il les juge en les consultant : on sent qu'il a un critérium supérieur. Ce critérium c'est la pensée de l'Église. Saint Thomas le disait : « Les docteurs n'ont d'autorité que par l'Église : aussi faut-il s'en tenir à l'autorité de l'Église plus qu'à celle d'Augustin, ou de Jérôme, ou de tout autre docteur. » C'est elle-même, c'est pour ainsi dire sa conscience qu'elle consulte en les consultant, dont elle cherche à dégager la voix obscure et profonde en les écoutant. Quand elle s'entend en eux, quand leur parole éveille en elle un écho de sa propre pensée : elle reconnaît en eux ses organes, et comme ses porte-voix.

Quand leur parole ne répond plus à ce sens intime qu'elle a de sa propre pensée, quand elle le contredit, elle les laisse : ce ne sont plus pour elle que des hommes qui expriment des idées personnelles. Il arrive parfois que la contradiction même sert à éveiller en elle ce sens intime, à lui faire prendre conscience de sa pensée ; et c'est ainsi que les disputes et les hérésies tournent au profit de la foi, font progresser le dogme.

Choses complexes, délicates à concevoir, plus délicates à expliquer, comme tout ce qui touche à la vie intime de cet être social et surnaturel, qui est l'Église. L'histoire du dogme de l'Immaculée Conception, vue dans l'intime, est admirablement faite pour nous ouvrir des jours sur ce monde mystérieux où s'élabore cette vie et cette pensée vivante. Ce qui reste à dire va nous le faire entrevoir.

VI

Comment peut-on soutenir que l'Immaculée Conception est une vérité révélée, si nous ne la trouvons ni dans l'Écriture ni dans les documents des premiers siècles, ou si, pour l'y trouver, pour l'y reconnaître, il faut que nous la connaissions d'ailleurs ? Comment l'Église a-t-elle pu en prendre conscience, si elle n'en a pas eu conscience dès les débuts ? Et si elle en a eu conscience toujours, comment se fait-il qu'il n'y en ait pas trace plus visible dans les écrits anciens, comment surtout se fait-il que les plus doctes et les plus saints, les mieux faits pour la signaler, l'aient méconnue quand elle s'est présentée à eux, et l'aient traitée de nouvelle ? On dit souvent que la définition de l'Immaculée Conception, c'est le triomphe de la tradition. Et l'on dit vrai. Nous y voyons la tradition à l'œuvre, nulle part peut-être elle n'opère si bien à découvert.

Mais encore faut-il s'expliquer. Car si par tradition nous entendions la transmission, pour ainsi dire matérielle, d'un dépôt inanimé, de formules toutes faites et de vérités cristallisées dans ces formules, nous serions bien en peine de justifier notre dogme par la tradition.

C'est précisément pour l'avoir entendue ainsi que les hommes de tradition textuelle, les hommes d'un passé mort dont ils cherchent les traces à la seule lumière des documents tangibles, que les jansénistes, par exemple, ou Muratori, ou quelques érudits allemands au temps de la définition, n'ont pas su trouver dans le passé la tradition de l'Immaculée Conception ; c'est pour l'avoir entendue de la même façon sans voir la continuité vitale du présent avec le passé que des hommes comme Harnack demandent dédaigneusement quand et à qui auraient été révélé le dogme défini en 1854. C'est pour cela qu'ils croient, en nous la montrant à l'œuvre, nous la montrer du même coup créant son objet, faisant le dogme quand elle prétend le transmettre.

La tradition n'est pas cela. C'est quelque chose de vivant ; par là même, quelque chose qui échappe, comme tel, à nos formules et à nos analyses ; qui y échappe, j'entends, dans sa

réalité intime et profonde, mais dont nous pouvons saisir dans les monuments les manifestations vitales, à condition précisément de prendre ces documents pour ce qu'ils sont, pour des traces et des vestiges d'une vie qui est la vie dans le passé de cette Église qui vit actuellement sous nos yeux, dont nous vivons nous-mêmes.

Alors les monuments nous livrent vraiment leur secret ; ils nous disent ce qu'ils ont à nous dire. Alors ils nous apparaissent tels qu'ils sont en effet, comme les vestiges d'une pensée vivante, saisissant et portant une réalité vivante, mais qui ne prend possession que peu à peu d'elle-même et de son riche contenu. Quoi d'étonnant alors que cette pensée se présente à nous comme une pensée qui évolue, qui s'ignore peut-être pendant quelque temps, qui se cherche longtemps peut-être, qui ne trouve pas tout d'abord son expression ; qui peu à peu cependant prend conscience d'elle-même, s'analyse, se formule, se définit, achève de devenir elle-même pour elle-même ?

Ce qui arrive pour un homme qui prend possession de ses idées et de ses sentiments, de sa vie psychologique, est l'image de ce qui se passe aussi dans la conscience de l'Église. Disons mieux, l'Église peut être comparée à cet égard à un enfant qui a bien appris, bien compris, bien retenu son catéchisme, bien vécu sa foi. A mesure qu'il grandit, qu'il se développe, qu'il devient homme, il prend une possession nouvelle de la vérité religieuse : ce catéchisme vivant qu'il porte en lui-même évolue avec son esprit. Ce sont les mêmes vérités, mais combien différentes d'aspect ; combien mieux comprises, possédées d'une façon plus personnelle, vues sous des jours nouveaux !

Avec deux différences cependant, — sans parler ici de l'assistance surnaturelle donnée à l'Église, avec laquelle les grâces de foi données à l'enfant n'ont qu'une analogie lointaine — entre l'enfant qui compte ses années et l'Église qui compte ses siècles. Différence d'une conscience individuelle à une conscience sociale ; et l'on entrevoit tout ce qu'elle met de plus complexe, de plus insaisissable à nos formules analytiques dans la conscience de l'Église. Différence d'une intelligence qui ne prend contact avec la réalité vivante que

par l'intermédiaire des formules abstraites à une intelligence mise en contact dès les débuts par une intuition d'expérience avec la réalité vivante. Et cette intuition n'a pas été seulement le commerce quotidien des apôtres et des premiers disciples avec Jésus et Marie. Elle a été surtout l'illumination — partielle en mainte circonstance, plénière sans doute au jour de la Pentecôte — des objets de la foi, produite dans ceux qui ont reçu le dépôt pour nous le transmettre.

C'est ce contact vivant avec les objets de la foi — (vision intuitive quand il s'agit de Jésus, celui qui est dans le sein du Père et qui est venu nous dire ce qu'il voyait; vision par idées infuses et par illuminations dont Dieu sait le secret, et un peu ceux qui les ont eues quand il s'agit des autres « prophètes » ou intermédiaires premiers entre le Dieu révélateur et nous), — c'est ce contact vivant qui est à la base de l'histoire du dogme. Qui ne part pas de là n'aura jamais de cette histoire que des notions fragmentaires, qu'une idée inexacte. Et c'est le vice fondamental de la *Dogmengeschichte* de Harnack, ce qui en fausse toute la perspective.

Il faut donc, pour comprendre quelque chose à l'histoire du dogme de l'Immaculée Conception, pour donner leur vrai sens aux faits et aux textes, il faut admettre qu'il était dans le dépôt de la tradition, voir dans la tradition ce qu'elle est en effet, la transmission vivante d'une idée vivante.

Il était dans le dépôt de la tradition, mais pas n'est besoin qu'il y fût explicitement connu, expressément formulé. C'est assez qu'il y fût en réalité, impliqué dans une vérité plus générale comme celle de la toute sainteté de Marie; dans une idée vivante et concrète donnée aux Apôtres où l'on pourrait un jour le voir distinctement. Pas n'est besoin que nous en suivions la trace depuis le jour de la définition solennelle jusqu'au jour de la révélation. C'est assez que l'Église constate, à un moment donné, que les fidèles y croient. S'ils y croient, c'est vrai; car elle est infaillible. S'ils y croient, Dieu l'a dit; car la foi suppose la révélation. S'ils y croient, ils y ont toujours cru; car l'objet de la foi ne change pas, bien qu'il puisse se présenter plus ou moins clairement à la foi

consciente, et se formuler de diverses façons. Ils y ont toujours cru, tout en y croyant peut-être autrement.

Il y était comme une idée vivante, comme une réalité donnée. Mais pas n'est besoin que cette idée ait été formulée ni à l'origine, ni dans les premiers siècles; pas n'est besoin que cette réalité ait été d'abord traduite en phrase ni en jugement explicite. C'est assez que cette idée ou cette réalité ait été perçue de quelque façon; assez que sa présence réelle, si je puis dire, ait laissé sa trace dans des effets, actes ou formules, qui pussent y être rapportés un jour comme à leur cause latente, comme à la seule hypothèse capable de les expliquer tous; assez qu'elle fasse partie d'un système que nous savons beau et harmonieux, comme condition nécessaire, comme partie intégrante de son harmonie et de sa beauté.

Peu importe dès lors, au regard de la foi et de la théologie, que nous puissions ou ne puissions pas dire quand et comment le dogme a été révélé. Le théologien peut savoir là où l'historien ignore: l'ignorance de l'un ne prouve pas celle de l'autre.

Peu importe que nous puissions ou non donner de façon précise les formules de la révélation ni dire si même elle s'est faite par formules, ni assurer si telle formule ancienne, qui de soi peut contenir et exprimer le dogme, le contenait et l'exprimait pour la conscience réfléchie de ceux qui employaient la formule ou qui l'entendaient. Ce sont là question d'histoire, non de théologie.

Rien d'étonnant même que des docteurs aient nié là où les ignorants affirmaient, et que les docteurs aient eu tort contre les ignorants. Ceux-ci obéissaient à l'idée vivante, sans souci d'analyse ni de systématisation doctrinale, ni de difficulté scientifique. Les autres, hommes de textes et de science, pouvaient ne pas reconnaître du premier coup le rapport de l'idée nouvelle aux formules antiques, ni voir comment l'exception s'harmonisait avec la règle, ni trouver facilement la place d'une vérité non classée jusque-là, ni même se rendre compte comment cette vérité s'accordait avec l'ensemble du dogme, dont elle semblait plutôt contredire des points importants. Qui ne sait que les faits décon-

certent parfois la science avant d'entrer dans la science ? Rien d'étonnant enfin que la dévotion populaire ait fini par triompher. Elle portait l'idée vivante, la vérité.

Mais si notre foi n'a pas besoin d'explication plus précise, ne peut-on pas préciser pour notre piété, pour notre curiosité scientifique ?

VII

Comment et sous quelle forme a été révélé le dogme de l'Immaculée Conception ? Nous ne savons. Mais rien n'indique une révélation explicite ; tout s'explique par une révélation implicite, dont nous pouvons saisir les indices dans l'histoire. D'après ces indices, nous pouvons nous représenter de deux façons cette révélation implicite. Dans une formule expresse — en donnant ici au mot formule un sens très large, et l'entendant d'une idée infuse autant ou plus que d'une phrase prononcée — formule très générale qui dans sa généralité impliquerait le privilège, quitte à ne pas le laisser voir tout d'abord.

Quelle a été cette formule précise ? Ici encore nous ne saurions le dire. Mais la tradition nous en fournit qui contiennent le dogme et qui en traduisent l'idée pour qui porte en soi cette idée : Marie toute belle, toute pure, toute sainte ; Marie nouvelle Eve, à côté du nouvel Adam ; Marie inséparable de Jésus et comme toute baignée dans sa lumière ; Marie pleine de grâce. Sous l'influence de la même idée vivante, les formules se précisent quelquefois de façon à être, suivant l'expression de Newman, des anticipations du dogme. Ainsi celle de saint Augustin, « que Marie, pour l'honneur même de « Jésus, doit toujours être hors de cause quand il s'agit de « péché, et qu'elle a eu grâce pour être, sur toute la ligne, vic-
« torieuse du péché ». Ainsi celle de saint Anselme, « qu'il « convenait qu'elle fût pure autant qu'on peut le concevoir « sans la faire pure comme Dieu, la Vierge à qui Dieu le Père « voulait donner son Fils unique qu'il avait engendré de son « propre cœur égal à lui-même, et qu'il aimait comme lui-même, « et donner de façon que ce Fils fût à la fois fils de Dieu le Père

« et fils de la Vierge »... Je le veux bien, ces saints Docteurs, en écrivant, n'ont pas songé expressément à l'Immaculée Conception ; mais aussi comment ne pas voir que l'Immaculée Conception s'encadre à merveille dans ces vastes perspectives, et qu'on ne peut l'en exclure sans en rompre l'harmonie ?

Il est des formules moins précises, mais dont la plénitude inclut la même vérité. « Quand une présomption est en faveur de Marie, il faut s'y tenir jusqu'à preuve du contraire. » C'est la formule de Nicolas de Saint-Alban. — « Tout ce qu'il y a de plus digne en dehors de Dieu, Dieu l'a voulu pour « Marie. » C'est celle de l'auteur du *De conceptione*. — D'autres disaient plus brièvement : « *De Maria totum quod est optimum* ; A Marie tout ce qu'il y a de mieux. » — On peut chicaner sur ces formules ; et elles peuvent avoir besoin d'explication. Mais elles traduisent, tant bien que mal, des principes catholiques. On en pourrait signaler bien d'autres, et chez ceux-là mêmes qui sont contraires au privilège, lesquels se trouvent ainsi porter un trésor sans le savoir, et tout en niant qu'ils le portent. Il suffira de prendre conscience de ce qu'on dit, d'être logique, d'expliquer l'implicite, pour avoir la vérité.

Ces principes se rattachent, en général, à des raisons de convenance ou à l'analogie de la foi. — Raisons de convenance, se ramenant à la formule : Dieu le pouvait ; il le devait (pour telle ou telle raison) : donc il l'a fait. *Potuit, decuit, fecit*. — Analogie de la foi, partant de la loi générale constatée pour Marie, et dégageant le privilège comme un cas spécial de la loi : Marie est en tout et partout privilégiée : donc ici. Marie est au-dessus des Anges : donc ici. Marie est partout toute sainte, victorieuse du démon, etc. : donc ici.

Et cela nous amène à une remarque importante. Les théologiens disent communément qu'une raison de convenance, lors même qu'elle serait démonstrative en faveur d'une vérité, ne ferait pas que cette vérité fût de foi ; tout au plus lui donnerait-elle une certitude théologique. Admettons qu'une vérité ainsi déduite par raisonnement humain n'est pas une vérité divinement révélée : il s'ensuit qu'ils ont raison formellement et dans l'abstrait. Mais je doute que

leur distinction s'applique dans le concret, au moins si l'on s'en tient à l'Immaculée Conception. Regardez bien, en effet, les principes invoqués dans la circonstance. « Que le dés-honneur de la Mère rejaillirait sur le Fils ; que Jésus n'a pas dû moins faire en faveur de sa Mère qu'un bon Fils n'eût fait en sa place, etc. » Vous verrez ou que ces principes, appliqués au cas concret, ne sont plus de simples principes de raisonnement humain, ou qu'ils n'ont pas dans les argumentations des théologiens une valeur syllogistique proprement dite, mais une valeur, comme on dit, expositive ; ils ne sont pas principes de déduction, mais plutôt moyens d'induction, secours pour l'intuition intellectuelle, comme qui dirait des lunettes pour voir. C'est un point que je ne puis qu'indiquer ici. Mais la remarque a son importance.

Quant à l'analogie de la foi, c'est aussi une sorte de procédé inductif. « Sur toute la ligne, je vois Marie du côté de Jésus contre le démon. Donc je ne puis la voir, ne fût-ce qu'un moment, captive du démon. » Nous présentons l'argument sous forme déductive. Mais regardons-y de près, nous y saisissons directement la réalité. Une vérité ainsi perçue dans l'analogie de la foi pourrait être définie comme vérité de foi. Remarque importante comme celle qui précède. — L'une et l'autre doivent nous mettre en garde contre la tendance à confondre la façon déductive dont nous prenons possession d'une vérité donnée, avec la façon dont cette vérité nous est donnée. Aussi constatons-nous que l'Eglise, dès qu'elle se trouve en possession d'une vérité, l'Immaculée Conception par exemple ou l'Assomption, s'inquiète peu de la façon dont elle en a pris possession : elle la regarde comme une vérité révélée. Les raisonnements des théologiens, comme les monuments du passé, sont pour elle un moyen de prendre conscience de la vérité qu'elle porte en elle-même : mais cette vérité elle la possède, par une sorte d'intuition directe, comme nous possédons nos idées.

Après les explications qui précèdent, il n'y a plus qu'un mot à dire de l'autre façon dont nous pouvons nous représenter Dieu disant une vérité à son Eglise, lui disant l'Immaculée Conception. Ce n'est plus par formule spéculative,

traduisant la réalité ; c'est en présentant la réalité elle-même au regard de celui qui reçoit la révélation ou en la traduisant dans une action qui l'implique. Au lieu de dire : « Je suis bon, sage, clément, » Dieu se montre ou se fait sentir bon, sage, clément. Au lieu de dire : « Jésus est libre, saint », il nous montre ou nous fait sentir Jésus qui agit librement, saintement. Au lieu de dire : « Marie est toute pure et toute sainte », il la montre (1).

Et il est probable que c'est ainsi que Dieu a fait connaître à son Eglise les privilèges de Marie : il la lui a montrée telle qu'elle est, non pas seulement dans sa personne extérieure, dans les manifestations de sa grâce et de ses amabilités ; mais dans son être intime, dans son âme, à sa place dans le plan de Dieu. A peu près comme si les apôtres au jour de la Pentecôte, en recevant le même Esprit que Marie, avaient vu à la lumière de ce divin Esprit, tout ce qu'il avait fait en Marie ; ou comme si saint Paul, ravi au troisième ciel, avait vu en Dieu le plan de l'Incarnation, la personne de Jésus et la personne de Marie, et avec la personne son rôle et tous ses privilèges. L'Eglise garderait dans sa conscience obscure le souvenir de cette vision de la réalité, et c'est de ce fond qu'émergeraient tour à tour devant sa conscience réfléchie les vérités dont elle prend peu à peu possession.

Ce sont là, je le répète, choses difficiles à concevoir, choses plus difficiles à dire ; et je sens mieux que personne combien je les ai dites imparfaitement. J'ai voulu du moins aider à mieux comprendre comment l'idée de Marie, toujours vivante dans l'Eglise, déborde les formules par sa richesse quasi infinie ; comment elle triomphe des difficultés qui se présentent dans l'étude abstraite et dans la systématisation théologique ; comment elle précède la vue des aspects particuliers qui se dégagent pour l'Eglise et pour les fidèles

(1) Intermédiaire entre cette façon et la première, serait celle où Dieu pousserait lui-même une âme à honorer Marie comme Vierge, comme Immaculée, à s'adresser à elle comme médiatrice de toutes les grâces, etc. On peut la rattacher à l'une des deux autres. Et ces deux façons elles-mêmes ne sont pas adéquatement distinctes. Nous ne pouvons analyser qu'en distinguant et divisant ; mais la réalité vivante est une et complexe : l'homme vivant n'est pas un corps et une âme, mais un animal raisonnable.

de la contemplation ravie de cette idée toute belle et tout aimable ; comment l'Immaculée Conception est un de ces aspects venus en temps et lieu dans notre champ de vision.

Daigne la Vierge immaculée me tenir compte de l'intention, — comme, d'après la vieille légende, elle sourit au naïf jongleur qui, n'ayant pas mieux à lui offrir, lui jouait devant son image, de son mieux et de tout cœur, les tours qu'il savait faire.

J. V. BAINVEL,
de Plougoumelen (diocèse de Vannes).

MAHOMET

ET L'IMMACULÉE CONCEPTION



« Seigneur (*dit sainte Anne*), je viens de mettre au jour une femme, et il n'y a point d'homme comparable à elle. Je l'ai appelée Marie, et elle est placée sous votre protection à l'abri de Satan le tentateur (1). »

Mahomet ajoute un peu plus loin : « O Marie, Dieu t'a choisie ; il t'a choisie entre toutes les femmes ; et il t'a faite exempte de toute tache (2). »



Que signifie cette finale ?

— Cela signifie, dit Nasser-ed-Din, que Satan, qui a l'ambition d'emprisonner dans le mal tous les nouveaux nés, en leur imprimant dès lors son cachet, n'a pu le faire pour Mariam et son Fils...

— Oui, ajoute Cottada, tout homme qui naît d'Adam est percé au cœur par un dard de Satan, excepté Jésus et sa mère. Dieu plaça un voile entre eux et Satan, et ce voile retint le trait du diable, qui ne put ainsi les atteindre (3).



La Vierge Marie est très populaire chez les Musulmans, et souvent invoquée par eux.

Nous avons vu à Jérusalem, dans le préau de l'hôpital Saint-Louis, une grotte de Lourdes, avec une citerne toujours remplie à ses pieds.

(1) *Refutatio Alcorani* : Marrucci, p. 110.

(2) *Id.*, p. 112.

(3) Nasser-ed-Din et Cottada sont deux commentateurs du Coran faisant autorité chez les Musulmans.

A l'eau de cette piscine on mêle de l'eau miraculeuse, que l'on fait venir de Lourdes chaque année. Et des témoins dignes de foi nous ont affirmé que l'Immaculée Conception a souvent récompensé, par des faveurs insignes, la confiance des Arabes qui viennent « boire et se laver à cette fontaine ».

fr. Y.

R. P. J^h VALY

DE LA CONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT ET DU SAINT CŒUR DE MARIE

Docteur en Théologie

LE DOGME DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

EXPOSÉ THÉOLOGIQUE

Rome a parlé par la bouche de Pie IX ; il y a cinquante ans que la cause est jugée. C'est un dogme de notre foi : Elle est immaculée ! L'histoire justifie cette solennelle proclamation en nous montrant que seule la définition est nouvelle ; la croyance à la vérité définie est vieille comme l'Église elle-même.

Mais quelle est l'étendue de cette vérité ? Un court exposé de l'enseignement de l'Église sur le glorieux privilège de l'auguste Mère de Dieu résoudra la question.

L'Immaculée-Conception se présente à nous comme le raccourci sublime de la doctrine chrétienne sur la chute de l'homme et sur la rédemption divine. Elle dit en deux mots, non seulement que Marie est immaculée, mais que tout homme est déchu, qu'il n'y a eu qu'une seule exception à cette déchéance universelle, une seule conception immaculée, celle de Marie.

Le privilège offre à l'étude deux points de vue différents.

Il présente un côté négatif, l'exception du péché originel et de ses suites; un côté positif, la plénitude de grâces que cette exemption exige en Marie.

Mais il n'est guère possible de parler convenablement de l'exemption du péché originel sans avoir préalablement une connaissance au moins sommaire de la nature et des effets de ce péché. Quand nous saurons ce qu'était l'homme d'après le plan primitif du Créateur et ce qu'il est devenu par le péché originel, nous comprendrons mieux de quelle déchéance la Vierge Marie a été préservée, et de quelle plénitude de grâces elle a été glorifiée.

I

L'humanité n'a qu'un berceau. La science, d'accord avec la foi, affirme que nous sommes membres d'une même famille. De cette famille la Genèse raconte les origines : Adam est formé de la terre et du souffle de Dieu; Ève vient d'Adam : Adam seul ne vient pas de l'homme. Il est la source première de la famille humaine, comme Dieu créateur est le principe unique de tout l'univers. L'humanité tout entière était donc en Adam : mais qu'était-elle au sortir des mains de Dieu ?

La théologie distingue trois états possibles de création (1). D'abord l'état de *pure nature*, dans lequel l'homme n'aurait d'autre fin que de connaître Dieu par le moyen des créatures, et trouverait le repos définitif dans l'amour de cet objet ainsi connu, sans pouvoir jamais le contempler dans son essence. L'homme n'aurait dans cet état que ce qui est strictement exigé par sa nature : il serait exempt de péché, et muni intrinsèquement de tous les éléments et de toutes les facultés essentiels à sa constitution. Le corps serait passible et mortel, l'âme sujette à l'ignorance et à la concupiscence. Dans la poursuite de sa fin, l'homme devrait lutter; Dieu lui donnerait des secours naturels pour obéir à sa conscience et aux préceptes de la loi naturelle.

Au-dessus de cet état, se trouve placé celui de *nature*

(1) Cf. Monsabré, *Carême*, 1877, 26^e conf.

intègre. Ici l'homme serait investi de privilèges que Dieu pourrait lui refuser sans injustice. Point de souffrances, point de mort. Domination absolue de l'esprit sur la chair. D'où, extrême facilité pour marcher dans le chemin de la justice et du devoir vers la fin naturelle, qui serait la même que dans l'état de nature pure.

Enfin l'état d'*innocence*, de *justice originelle*, de *sainteté*. A l'intégrité de la nature il ajoute une fin surnaturelle : destination gratuite de l'homme à la vision intuitive, et comme moyen la grâce qui fait les enfants de Dieu. Grâce sanctifiante, vertus infuses et dons du Saint-Esprit : c'est comme une seconde nature qui divinise la première, lui donne des facultés capables d'accomplir, sous la motion surnaturelle de Dieu, des actes par lesquels l'homme acquiert un droit à l'héritage céleste.

Tel est l'état dans lequel l'humanité a été créée en la personne de son premier père. Laissons aux philosophes vains, qui en ont le goût, le plaisir de vouloir descendre d'un ancêtre de nature différente, ou d'un ancêtre ignorant et grossier. Pour nous, Catholiques, nous préférons la vérité toute simple de nos Livres saints aux plus savantes inventions de l'imagination humaine. Notre conception, du reste, a pour elle aussi la science.

Cet état d'innocence, outre la grâce sanctifiante, les vertus infuses et les dons du Saint-Esprit, comprenait beaucoup d'autres privilèges. La nature humaine, inondée de ce fleuve de vie surnaturelle y prend, suivant l'opinion de saint Thomas, tous les privilèges de l'intégrité. Beauté ravissante du corps, exemption complète de la douleur et de la mort, soumission parfaite du corps à l'âme et des facultés inférieures à la raison, comme la raison elle-même était soumise à Dieu. Point de ces révoltes de la chair contre l'esprit, point de ces nuages obscurcissant l'intelligence, et détruisant la paix de l'âme. Dons d'intégrité, d'immortalité relative, de science supérieure : tel était le glorieux apanage de l'homme innocent.

Toutes ces perfections, Adam les possédait pour lui et pour ses descendants. L'humanité tout entière était en lui à l'état de sainteté et d'intégrité.

*
*

Tel était l'homme d'après le plan primitif du Créateur. Pourquoi donc en nous toutes ces misères, toutes ces hontes ? C'est que la nature humaine est déchue dans la personne de son premier père ; c'est que la déchéance originelle est bien un fait qu'il nous faut maintenant considérer pour voir ce qu'elle a valu à l'humanité (1).

Dans le plan divin, la conservation des dons faits à l'humanité dans la personne d'Adam, dépendait d'un acte d'obéissance. L'honneur de l'homme intelligent et libre l'exigeait ; le souverain domaine du Créateur aussi. Après avoir établi la loi de propagation de la nature, Dieu soumet notre premier père, et en sa personne le genre humain tout entier, à une épreuve qui doit fixer le cours de ses destinées. « Tu mangeras, lui dit-il, du fruit de tous les arbres du Paradis ; mais le fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, tu ne le mangeras pas, car le jour où tu le mangeras, tu mourras de mort (2) ». C'était dire clairement que Dieu est le maître et que l'homme est libre. Toutes les créatures sont soumises à l'homme, mais l'homme doit être soumis à Dieu. S'il refuse à son Créateur la reconnaissance de sa souveraineté, c'en est fait : tous les dons de grâce sont perdus pour lui et pour sa descendance.

Hélas ! nous ne savons que trop comment notre premier père supporta cette épreuve. Le chef de l'humanité est tombé, entraînant sa postérité dans sa propre ruine. L'homme destiné à occuper dans la cour céleste la place des mauvais anges, se laisse séduire par l'ange rebelle. Celui-ci l'entraîne dans sa révolte contre Dieu, et comme conséquence naturelle, dans sa déchéance.

Malheureuse humanité ! tout est perdu ; la nature humaine est morte à la grâce par la révolte criminelle de celui qui en fut la première source et l'universel représentant. Notre premier père ne peut désormais nous transmettre qu'une nature dégradée, dépouillée de la grâce et de tous les dons

(1) Cf. Monsabré, *Carême*, 1877, 27^e conf.

(2) Gen. II, 16, 17.

gratuits qui en découlaient. L'ignorance, la concupiscence, la souffrance, la mort, le honteux esclavage sous l'empire du démon : voilà notre triste héritage !

Dans la personne d'Adam, c'est donc toute l'humanité qui a péché, c'est toute l'humanité qui est déchue. « Par un seul homme, le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort ; et ainsi tous ont hérité la mort de celui en qui tous ont péché (1). » Un dans son origine, le péché d'Adam en se répandant par *propagation* et non par *imitation*, devient inhérent et propre à chacun de nous. C'est la doctrine définie par le Concile de Trente (2). Entrons plus avant dans cette doctrine, et cherchons quelle est la nature exacte du péché originel et son mode de transmission.

Le péché originel n'est pas une corruption de la substance même de l'âme ; ce n'est pas davantage l'imputation de l'acte d'Adam, ni même un acte de notre volonté. Il n'est pas un acte dans notre personne : c'est un état. Mais quel état ? Ce n'est pas une accumulation de peines, ni un virus mêlé aux éléments de la génération, ni même la concupiscence.

Mais alors, qu'est-il donc ? Écoutons saint Thomas : « Le péché originel est un état de désordre provenant de la dissolution de cette primitive harmonie qui était la raison même de la justice originelle. De l'essence de l'âme, ce désordre passe à ses facultés et se fait principalement sentir dans les régions inférieures de la nature (3). » Pour en bien saisir la nature intime, comparons-le au péché habituel, à cet état de désordre moral et de culpabilité, qui résulte d'une violation grave et personnelle de la loi divine, et qu'on appelle aussi l'état du péché mortel (4).

Il s'agit en effet ici, nous dit le Concile de Trente (5), d'un péché véritable, dans toute la propriété du terme. Nous devons donc y trouver les principes constitutifs du péché personnel ; d'abord, un élément que les théologiens appellent *matériel*, la privation de la grâce sanctifiante et des dons

(1) S. Paul, *Ep. aux Rom.* V, 12.

(2) Sess. V, can. 1, 2, 3.

(3) Sum. Theol., 1^a 2^a, Q. 82, a. 1.

(4) Cf. R. P. Billot. *De naturâ et ratione peccati personalis*.

(5) Sess. V, cap. 5.

surnaturels qui l'accompagnent dans l'âme ; puis un élément, appelé *formel*, nécessaire pour que la privation de la grâce revête un caractère de péché, je veux dire une privation volontaire de la grâce, privation qui soit par conséquent le résultat d'un péché actuel.

Dans le péché originel, l'élément matériel, c'est la privation de la grâce primordiale accordée à la nature humaine en la personne d'Adam, privation dont la conséquence directe est la suppression des privilèges d'intégrité dont la grâce était la source. Tous ces dons merveilleux accordés si libéralement par le Créateur à la nature humaine dans la personne de son chef, ont disparu avec la justice originelle. De sorte que dans l'ordre intellectuel et moral, la différence entre l'homme déchu et l'homme créé dans l'état de pure nature est analogue à celle qui existe, dans l'ordre physique, entre un civilisé dépouillé honteusement de ses vêtements et un sauvage qui n'a jamais été vêtu. Le péché originel prive l'homme de ce qui eût fait sa gloire et sa force ; mais il n'ajoute cependant aucune infiltration vicieuse aux principes constitutifs de son être.

Quant au second élément du péché, l'élément formel, nous le trouvons aussi dans le péché d'origine. Le péché est bien volontaire pour chacun de nous, mais dans la seule volonté d'Adam qui portait en lui-même et représentait juridiquement toute sa postérité. — Dans Adam, dit saint Thomas, nous pouvons considérer comme deux personnes. C'est un membre particulier de la famille humaine, ayant sa personnalité distincte, et ses actes propres. A ce titre, tous ses actes lui sont personnels ; et, s'il n'était que cela, jamais sa volonté ne suffirait à faire que la privation de la justice originelle fût volontaire pour toute sa postérité. — Mais il est de plus le principe physique de la nature humaine ; en lui tous les hommes étaient en germe. Et sur cette base de la paternité universelle, Dieu l'a constitué le représentant, le chef juridique de sa race. Par là, son action devient en quelque sorte une action collective, dans l'épreuve que Dieu lui avait imposée. En lui nous devons ou bien garder ou bien perdre le précieux trésor de la justice originelle. Cette faute est donc pour nous volontaire dans le péché actuel du

premier ancêtre et du représentant de la famille humaine.

Par rapport à ce péché, autre est par conséquent la responsabilité d'Adam, autre celle de ses fils. Adam fut doublement coupable, sa faute est simultanément péché personnel et péché de nature. En nous il n'y a que péché de nature. On conçoit par là comment Adam a pu réparer sa faute personnelle sans réparer la nôtre. Dieu ne l'avait constitué chef juridique de la famille humaine que pour un seul acte, et ce fut, hélas ! un acte de désobéissance.

Cette notion du péché originel justifie bien toutes les démonstrations qu'on lui donne. Il est bien pour nous une mort, une maladie, une souillure, une blessure de la nature. Il affaiblit la volonté, obscurcit l'intelligence, nous rend esclaves du démon.

Nous concevons maintenant pourquoi le concile de Trente l'appelle un péché véritable pour chacun de nous, un péché dans toute la propriété du terme. Mais comment se transmet ce péché et par quelle voie peut-il atteindre toute la postérité d'Adam ?

*
* *

« Qui nous engendre nous tue, dit Bossuet ; nous recevons en même temps et de la même racine et la vie du corps et la mort de l'âme » (1). C'est donc dans l'acte et par l'acte même de la génération (2) que se transmet le péché originel. Par elle nous sommes incorporés à l'humanité dont Adam fut le chef et le représentant, et dont il portait en lui le germe quand il se révolta contre son Créateur. Adam n'a pu nous transmettre qu'une nature privée de la grâce sanctifiante, une nature morte à la vie surnaturelle.

Sans doute Jésus-Christ était en Adam lors de son péché, mais Il n'y était pas comme nous. Il y était, dit saint Augustin, quant à la substance matérielle, Il n'y était pas quant à la raison séminale. Sa mère l'a conçu par l'opération, non de l'homme, mais du saint Esprit. Voilà pourquoi Il ne pouvait

(1) 1^{er} Serm. sur la Concept. de S. V.

(2) Cfr. R. P. Terrien, *Im. Conc.*, chap. 1.

pas, même en vertu de sa conception, contracter le péché originel.

Ainsi la condition nécessaire et suffisante pour la transmission de ce péché, c'est d'être conçu par l'opération de l'homme, c'est de naître d'Adam suivant la loi commune. Fidèle à son Dieu, le chef juridique de la nature humaine nous eût transmis par cette voie la justice originelle; infidèle, il a perdu cette justice pour lui et pour toute sa postérité. Ses descendants les plus reculés naîtront désormais privés de la grâce primitive et de tous les dons qui en découlaient; ils naîtront dans un état de péché, et cet état leur sera imputable.

Telle est la doctrine de l'Eglise sur le péché originel. Grâce à ces notions sommaires, il nous sera plus aisé de comprendre le glorieux privilège de l'Immaculée conception de la Mère de Dieu.

II

Nous le savons, la loi du péché originel est universelle: tous les hommes ont péché en Adam. Or, Marie n'est-elle pas fille d'Adam? Sa conception ne se fit-elle pas suivant la loi commune? Elle devait donc en vertu de sa conception même contracter le péché originel. L'a-t-elle contracté de fait? La foi catholique ne laisse subsister aucun doute sur ce point, Pie IX, empruntant les expressions mêmes d'Alexandre VII, a solennellement défini qu'elle en fut *préservée, en vue des mérites de Jésus-Christ, dès le premier instant* de sa conception.

Mais, ce que l'Eglise impose à notre croyance, la raison chrétienne l'exigeait déjà. Non, s'écrie-t-elle, Marie n'a jamais été souillée par le péché originel. Son élection éternelle à la dignité de Mère de Dieu, ses rapports intimes avec la nature divine, avec la sainte Trinité en général, et avec chacune des trois personnes divines en particulier, ses éclatantes destinées dans le plan divin: tout aux yeux de notre raison réclame pour Marie le privilège de l'Immaculée Conception.

Marie est mère de Dieu. C'est là une vérité de notre foi. Aux négations impies des Nestoriens, l'Eglise catholique a répondu par une définition solennelle dans le troisième concile œcuménique célébré à Ephèse en 431 (1). Or la maternité divine suppose en Marie, à un moment donné, une union physique et naturelle avec une personne divine. Ce rapport étroit à son tour suppose en elle une sainteté aussi intime, aussi parfaite, c'est-à-dire, une sainteté physique, connaturelle et substantielle. Cette union de Marie avec le Verbe peut être comparée à l'union du Verbe avec son humanité, et celle-ci exclut absolument toute souillure en la nature humaine de Notre Seigneur; on peut en dire autant, proportion gardée, de l'union de Marie avec le Verbe.

La maternité divine en outre crée en Marie des relations d'ordre particulier avec la Trinité, relations si intimes que les théologiens n'ont pas craint d'appeler parfois la Vierge le complément ou la quatrième personne de la Trinité sainte, parce que les processions divines, au sens large du mot, ne trouvent leur complément que dans la naissance du Verbe incarné sur la terre.

Marie a concouru avec le Père à une nouvelle production du Verbe en ce monde. De là ces expressions à la fois mystérieuses et magnifiques des Pères de l'Eglise, qui associent Marie à la Sainte-Trinité, et en font, d'une certaine manière, une personne divine. De là l'usage de temps immémorial dans l'Eglise d'appeler la très sainte Vierge tout à la fois *Fille* de Dieu, *Epouse* de Dieu et *Mère* de Dieu, et de lui attribuer à ces titres divers les grâces les plus extraordinaires.

Associée à la paternité divine, Marie pouvait-elle être souillée par le péché? Non, la dignité du père ne pouvait supporter l'indignité de la mère.

Epouse mystique du Saint-Esprit, pouvait-elle appartenir à un autre qu'à Lui? Non, il répugne de penser que l'Esprit de ténèbres pût dire à l'Esprit de lumière: Un jour celle que tu épouses était mon esclave!

Mère du Verbe: Dieu pouvait-il ne pas sauver l'honneur de son Fils en prévenant Marie de toute souillure, et permettre

(1) Cf. Mgr Malou, *Imm. Conc. de la S. V. Marie*, V, II, chap. XI.

que la honte de la mère rejaillisse sur Lui ? Jésus pouvait-il souffrir une tache dans sa Mère ? Si nous pouvions faire la nôtre, de quels dons ne l'enrichirions-nous pas ? Or le Verbe a créé lui-même celle dont Il devait naître.

Les grandes destinées de Marie dans le plan divin ne réclament pas moins impérieusement son exemption du péché originel. *Mère du second Adam*, Marie ne pouvait être sujette à la malédiction commune. *Seconde Ève*, elle a dû être créée dans l'innocence aussi bien que la première. *Corédemptrice* avec son Fils, elle a dû vaincre le péché sous tous les rapports. *Souveraine des Cieux, Reine des Anges et des Saints*, Marie ne pouvait connaître aucune souillure.

La raison est d'accord avec la foi pour glorifier l'Auguste Mère de Dieu : elle est immaculée !

Mais l'Eglise a défini cette vérité comme étant une doctrine révélée de Dieu.

Écoutez cette consolante définition, si longtemps attendue et si ardemment désirée par le peuple chrétien, définition qui provoqua dans le monde entier une joie presque égale à celle produite par le Concile d'Éphèse, lors de la proclamation du Dogme de la Maternité divine.

« La doctrine, est-il dit dans la Bulle *Ineffabilis Deus*, la doctrine suivant laquelle LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE A ÉTÉ AU PREMIER INSTANT DE SA CONCEPTION, PAR UNE GRACE ET UN PRIVILÈGE SPÉCIAL DU DIEU TOUT-PUISSANT, EN VUE DES MÉRITES DE JÉSUS-CHRIST, SAUVEUR DU GENRE HUMAIN, PRÉSERVÉE DE LA TACHE DU PÉCHÉ ORIGINEL, est une doctrine révélée de Dieu et par conséquent les fidèles sont tenus de la croire fermement et sans hésitation. »

III

L'explication des termes mêmes de cette définition (1) nous permettra d'entrer plus avant dans l'intelligence de la nature intime de l'admirable privilège de Marie.

Proclamer que la Très Sainte Vierge a été préservée de toute tache du péché originel, c'est dire qu'Elle devait le

(1) Cf. Mazella, *De Deo creante*, disput. V, art IX.

contracter sans cette préservation. Autre chose en effet est la dette du péché, autre chose la souillure. Les théologiens distinguent encore entre dette *prochaine* et dette *éloignée*. Admettre en Marie une dette prochaine par rapport au péché originel, c'est soutenir qu'Elle fut comprise dans la loi qui établissait Adam chef juridique de toute l'humanité, loi suivant laquelle son péché devint le péché de la nature humaine tout entière. Si on reconnaît en Elle seulement une dette éloignée, on affirme qu'en vertu de sa descendance d'Adam par la voie ordinaire de la génération, Marie devait nécessairement contracter le péché originel. Dans les deux cas, il sera vrai de dire que Marie a eu besoin d'être rachetée par les mérites de Jésus-Christ. On peut donc librement admettre sur ce point l'opinion de son choix, puisque la controverse laisse intact le dogme défini. Mais nous devons rejeter complètement l'opinion des grands docteurs qui, avant la définition, prétendaient que l'Immaculée-Conception de Marie a été décidée dans les conseils divins de toute éternité, et, suivant notre manière de parler, avant la prévision de l'Incarnation du divin Rédempteur. Dans cette hypothèse, la création de Marie serait en effet un état d'innocence parfaite, appartenant à un ordre de choses différent de celui où nous sommes. La Mère de Dieu n'appartiendrait pas à la racine corrompue, et par conséquent jamais Elle n'aurait contracté la dette, même éloignée, du péché originel.

Mais si la foi nous révèle en Marie une dette éloignée par rapport au péché, sans entrer ici dans l'intime de la controverse, il semble que l'on puisse à bon droit la déclarer exempte de la dette prochaine. Les arguments apportés par l'opinion adverse ne détruisent pas la probabilité de celle-ci. Or, selon la formule de Nicolas de saint Alban, « quand une présomption est en faveur de Marie, il faut s'y tenir jusqu'à preuve du contraire ». Nous avons donc pleinement raison d'éloigner d'elle cette dette prochaine, puisque rien par ailleurs ne nous oblige de l'admettre. Il ne convenait pas que la Mère de Dieu, la Reine des Anges, fût soumise à un chef très inférieur à elle, à Adam.

Concluons : Marie a été exempte de la souillure et de la dette prochaine du péché originel. Elle en a contracté seu-

lément la dette éloignée, en vertu de sa descendance naturelle d'Adam.

Mais, à quel moment de sa conception a-t-elle reçu ce glorieux privilège ? La définition nous dit que ce fut *au premier instant*. Expliquons ce second terme.

Les théologiens distinguent entre conception passive, et conception active. Celle-ci n'est autre chose que l'acte générateur lui-même ; la conception passive serait le terme de cet acte. La conception passive se divise elle-même en conception initiale, séminale ou charnelle, et en conception parfaite ou consommée. La conception se termine par l'infusion de l'âme, et c'est la raison pour laquelle la conception parfaite s'appelle animation. Mais, dans l'animation elle-même nous pouvons considérer comme deux instants : le premier, dans lequel l'âme est créée et unie au corps ; le second, dans lequel l'âme est armée de sa grâce sanctifiante, et des autres dons surnaturels. Sans doute, il ne faut pas voir là deux instants réellement distincts ; mais nous pouvons les considérer comme tels, puisque la grâce suppose nécessairement la nature.

C'est pour n'avoir pas fait toutes ces distinctions, — subtiles et purement verbales à première vue, nécessaires cependant et fondées en réalité, — que plusieurs témoignages des saints Pères semblent contraires au dogme de l'Immaculée Conception. Il ne s'agit pas ici de la conception active, ni même de la conception passive initiale, mais seulement de la conception passive parfaite, ou consommée par l'infusion de l'âme ; en d'autres termes, il s'agit de l'animation. Nous devons croire que c'est dans l'animation même que la Très Sainte Vierge a reçu son glorieux privilège, et cela au premier instant. Ainsi l'âme de Marie n'a jamais été unie au corps sans avoir été ornée de la grâce sanctifiante ; ce qui revient à dire que la Mère de Dieu n'a jamais existé que dans l'état de sainteté. Et, puisque la création de l'âme n'a lieu qu'au moment précis de son union avec le corps, l'âme de Marie a toujours été sainte et immaculée. « Je sais bien, dit saint François de Sales, que la sacrée Vierge Notre Dame n'a point esté mordue de ce serpent infernal, d'autant que c'est

une chose toute claire et manifeste, qu'elle n'avait point de péché ni originel ni actuel. » C'est le sens déjà donné à la conception de la Bienheureuse Vierge Marie par Alexandre VII (1), et après lui, par Sixte IV, Paul V et Grégoire XV.

Par là se trouve condamnée l'erreur de ceux qui croyaient à la sanctification de Marie seulement après la conception ; condamnée aussi l'erreur de ceux qui professèrent la sanctification de Marie dans un sens restreint, en soutenant que la sanctification, de sa nature, est le passage d'un état de péché à un état de sainteté, et suppose dans ceux qui en sont doués une origine souillée. L'autorité de l'Eglise a tranché la question. Il est de foi que la Sainte Vierge a été sanctifiée au moment de sa création. Marie n'a jamais été un seul instant sous l'empire du démon.

C'est là, sans doute, une grâce extraordinaire, *un privilège spécial de Dieu tout-puissant* ; c'est le troisième terme de la définition de Pie IX.

Nous l'avons vu, la loi portée contre la postérité d'Adam est universelle : tous ceux qui naîtraient de lui par la voie de la génération, devaient par le fait contracter le péché originel. Or Marie n'est-elle pas sortie de la race d'Adam par la voie ordinaire de la génération ? Elle devait donc, elle aussi, contracter le péché originel, si l'intervention de Dieu ne l'avait soustraite gratuitement au courant empoisonné qui dégrade les autres membres de la famille humaine.

Ce n'est pas par droit naturel et personnel que Marie a été conçue sans péché ; seul Notre-Seigneur y a échappé de cette façon, en vertu des droits de sa divine origine. C'est donc par privilège et par privilège spécial de Dieu. Le saint Précurseur fut lui aussi une exception à la loi commune, mais une exception partielle. Il ne fut point préservé de la tache originelle au moment de sa création ; il en fut seulement purifié avant sa naissance, au témoignage de saint Luc (2). Seule, parmi les pures créatures descendant d'Adam, Marie fut sanctifiée de la main de Dieu au moment de sa création.

(1) Const. *Sollic. omnium Eccles.*, 3 décembre 1661.

(2) Saint Luc, I, 15.

Ces simples remarques résolvent pleinement les objections tirées de la Sainte-Ecriture contre le dogme de l'Immaculée Conception. Ce qui empêchait les grands docteurs du XIII^e siècle de considérer ce privilège comme une vérité contenue dans le dépôt de la révélation, c'était surtout la difficulté qu'ils éprouvaient à le concilier avec d'autres vérités dogmatiquement certaines. La généralité de la sentence portée contre les descendants du premier père et la prérogative incommunicable, qui fait de la conception du Sauveur une conception libre de toute souillure, leur semblaient exclure le privilège de Marie. — Mais puisqu'il s'agit d'un privilège singulier, ce privilège suppose évidemment la loi générale, dont il n'est qu'une exception. — Marie *devait* être conçue le péché originel, c'était une *dette*, et une conséquence dans de sa génération ; mais elle ne l'a pas été ; et voilà le privilège. Notre-Seigneur au contraire *ne devait pas* être conçu dans ce péché ; l'exemption pour lui n'est pas un privilège ; et ainsi la conception de Jésus demeure infiniment au-dessus de celle de Marie.

Mais, dira-t-on, comment concilier l'Immaculée Conception avec l'universelle nécessité *d'être racheté par le sang de Jésus-Christ* ? C'est précisément le dernier terme de la définition.

Le fait est certain : Notre-Seigneur Jésus-Christ est le médiateur universel. « *Unus mediator Dei et hominum homo Christus Jesus, qui dedit redemptionem semetipsum pro omnibus.* » (1) Dans l'ordre actuel de la Providence la vie éternelle ne peut venir que de la rédemption de Notre-Seigneur. Mais expliquons le fait.

La rédemption opérée par le Christ se conçoit de deux façons : réparatrice, elle délivre du péché où l'on est tombé ; préservatrice, elle prévient la chute.

La sanctification originelle de Marie n'est pas une réparation, c'est une préservation. En vertu de sa conception, elle devait naître souillée du péché d'origine. Si elle entre dans la vie pure, sainte, immaculée, c'est que Dieu, faisant excep-

(1) Tim. II, 5, 6.

tion pour sa Mère, arrête devant elle le torrent qui souille toute créature. Cette préservation est bien une rédemption ; seulement, c'est une rédemption extraordinaire qui empêche de tomber dans les chaînes, alors que tout devrait y pousser. L'Immaculée est, elle aussi, rachetée par les mérites de son fils Jésus-Christ, mais elle l'est d'une manière plus sublime, *sublimiori modo*. Écoutons parler sur cette doctrine saint François de Sales : « Ainsy (Dieu) destina premièrement pour sa très sainte Mère, une faveur digne de l'amour d'un Fils, qui estant tout sage, tout puissant et tout bon se devoit préparer une mère à son gré : et partant, il voulut que sa rédemption luy fust appliquée par manière de remède préservatif, afin que le péché, qui s'escouloit de génération en génération, ne parvinst point à elle. De sorte qu'elle fust rachetée si excellemment, qu'encor que par après le torrent de l'iniquité originelle vinst rouler ses ondes infortunées sur la conception de cette sacrée Dame, avec autant d'impétuosité comme il eust fait sur celle des autres filles d'Adam, si est-ce qu'estant arrivé là, il ne passa point outre, ains s'arresta court, comme fit anciennement le Jourdain du temps de Josué et pour le mesme respect : car le fleuve retint son cours en révérence du passage de l'arche de l'Alliance, et le péché originel retira ses eaux, révéant et redoutant la présence du vray Tabernacle de l'éternelle Alliance (4) ».

Rédemption et Immaculée-Conception sont deux vérités acquises. Leurs conciliation pourrait sembler difficile à quiconque ne distinguerait pas le péché originel de la concupiscence, ou bien considérerait celle-ci comme une qualité vicieuse infectant d'abord la chair pour s'étendre par elle à l'âme même.

De son temps déjà, Duns Scot rencontra et résolut la difficulté. Avec saint Anselme, le docteur subtil nie à bon droit que la concupiscence soit une infection véritable de la chair ou un vice positif.

« Qu'importe que l'acte générateur de S. Joachim et de S. Anne ait été soumis à la loi commune de la génération humaine, si par un privilège spécial de Dieu son âme n'a

(4) *Traité de l'amour de Dieu*. II, VI,

jamais été privée de la grâce sanctifiante ? Si l'acte sanctificateur suppose logiquement l'acte générateur ; si dans cet ordre d'idées notre pensée tombe sur la bienheureuse Vierge d'abord conçue comme fille d'Adam, puis sanctifiée comme fille de Dieu, il n'y a pas là une priorité de temps qui exige dans l'âme de Marie deux états successifs, l'un de péché, et l'autre de sainteté ; il y a seulement en elle, au premier instant de son existence, un double rapport : ce rapport de fille d'Adam qu'elle doit à sa génération humaine, soumise à la loi commune et fondant la dette du péché ; et ce rapport de fille de Dieu qu'elle doit à la sanctification privilégiée qui la soustrait aux conséquences de la loi commune, et éteint en elle, par une application spéciale des mérites du Sauveur, la dette du péché. (1) »

Tel est le dogme que l'Eglise impose à la croyance catholique comme étant révélé de Dieu. Mais nous n'avons parlé jusqu'ici que du côté négatif du privilège de Marie ; nous n'avons même considéré, à ce point de vue spécial, que *l'exemption de la souillure originelle*.

Quelles sont les conséquences de cette exemption par rapport aux suites du péché originel (2) ?

IV

Dans l'ordre actuel, le dérèglement de la concupiscence est la peine du péché originel, et les Docteurs le considèrent comme l'élément *matériel* de ce péché. Par là même, qui-conque est exempt de la souillure originelle l'est aussi du dérèglement de la concupiscence. Non, Marie n'a jamais senti dans ses membres cette loi funeste dont se plaignait saint Paul. Jamais elle n'a éprouvé cette révolte intime de la chair contre l'esprit, cette sédition mystérieuse des facultés infimes de l'homme contre sa raison et contre sa volonté. Elle n'eut aucune part à ce triste héritage. Les théologiens eux-mêmes qui pendant la controverse furent contraires à

(1) Le Bachelet, *L'Imm. Conc.* : II, p. 37. Cfr. Mgr Malou, *Imm. Conception*. V. II, chap. XI, art. 2.

(2) *L'Imm. Conception. Courte Histoire d'un Dogme*, II^e partie, p. 37.

l'Immaculée Conception accordent que dès le moment de sa création la concupiscence fut suspendue ou liée en elle, afin qu'elle n'en ressentit jamais les effets.

Le Baptême, il est vrai, efface en nous le péché originel, et laisse subsister le dérèglement de la concupiscence. On ne peut cependant tirer de là aucun argument contre le don d'intégrité en Marie. Celui qui n'a pas contracté le péché ne doit pas davantage hériter de la concupiscence qui en est la partie matérielle.

Une considération renforce singulièrement ce premier argument. L'homme en qui règne le dérèglement des sens succombe tôt ou tard, plus ou moins gravement, aux tentations qui l'assailent. « Si nous disons que nous ne sommes pas pécheurs, nous sommes des menteurs, et la vérité n'est point en nous » (1). Aussi le saint Concile de Trente a-t-il déclaré que, sans un secours extraordinaire de la grâce, il nous est moralement impossible d'éviter tous les péchés véniels pendant notre vie entière. Or le même Concile (2) enseigne que la Bienheureuse Vierge Marie n'a jamais commis la moindre faute vénielle. Il ne reconnaît donc pas en elle la cause de ces chutes inévitables : le désordre de la concupiscence. Plusieurs Docteurs, au nombre desquels est saint Thomas, soutiennent que la concupiscence dérégulée ne fut complètement éteinte en Marie qu'à l'heure de l'Incarnation du Fils de Dieu. C'est là une simple conséquence de leur doctrine sur la conception elle-même.

Marie a toujours possédé le don d'intégrité. Mais que dirons-nous du don d'immortalité ? Il semble à première vue que notre théorie soit ici en défaut ; et les adversaires du privilège n'ont pas manqué de faire valoir cet argument. En réalité ils ont tort : cet argument ne prouve rien.

Dans la mort corporelle, nous devons distinguer deux choses : la séparation de l'âme et du corps, et la dissolution des membres par la corruption du tombeau. La première ne répugne pas absolument à l'état d'innocence, c'est une

(1) I, Jean, I, 8.

(2) Sess. VI, can. 23.

conséquence naturelle de notre constitution même : notre nature est incorruptible.

Le second effet de la mort, la dissolution du corps, la poussière du tombeau, c'est à la lettre, la malédiction prononcée contre l'homme après sa chute : *Vous êtes poussière et vous retournerez en poussière*. Notre-Seigneur s'est soustrait à cette conséquence ultime de la mort tout en se soumettant à la séparation première, comme à toutes les pénalités de la nature qui n'ont pas les caractères d'un châtement proprement dit, et n'entraînent aucune ignominie.

La Bienheureuse Vierge Marie a partagé à cet égard le sort de son Fils. Aussi sa mort est-elle considérée par les saints Pères plutôt comme un sommeil, comme un passage mystique de cette vie à la vie bienheureuse, passage sans angoisse, sans douleur, sans agonie, mort dont l'unique cause fut la violence de l'amour divin. Le mystère de l'assomption glorieuse enlève à la mort de Marie le caractère de châtement propre à celle du reste des hommes. De ce fait cette mort, loin d'être un argument contre la doctrine que nous soutenons, en devient au contraire une solide confirmation.

Délivrée de la loi humiliante de la corruption naturelle, la Vierge nous apparaît encore à l'abri des ténèbres qui obscurcissent notre intelligence. Elle ne connut jamais cette ignorance dont le concept éveille l'idée d'une inclination contraire à la science, puisque, ainsi entendue, elle est dans toute la force du terme un désordre, suite de la concupiscence. Elle ne connut pas davantage l'ignorance pour autant que ce mot indique la privation de la science convenable à son état : car il est inadmissible que la Bonté divine ait défailli à ce point en préparant la mère du Verbe incarné. Rien cependant ne nous oblige à lui attribuer la science infuse proprement dite. Il est même permis de croire qu'elle n'eut pas dès l'origine toute la science qui devait convenir à son état futur de Mère de Dieu. Du reste, est-ce là une véritable ignorance ? Non, c'est ce que les Scolastiques appellent, d'un terme plus exact, *nescience*.

D'ailleurs les théologiens ont fait bonne justice des quel-

ques textes scripturaires qu'on a opposés à ce point particulier de la théologie mariale (1).

Ajoutons enfin que Marie fut exempte des douleurs et des dommages de la maternité. Dieu avait dit à Eve : « Vous enfanterez dans la douleur. » Marie au contraire enfanta dans la joie. Le Sauveur vint au monde, comme après sa mort il sortit du tombeau, d'une manière prodigieuse, inouïe, sans faire injure à sa mère, sans blesser en rien sa parfaite intégrité.

Oui, redisons-le, Marie est véritablement exempte de toutes les suites du péché originel, à l'exception de celles qui convenaient à sa prérogative de Corédemptrice, celles qui n'ont pas le caractère strict de châtement véritable, et par là même n'entraînent aucune ignominie.

V

Arrivé à ce point de notre étude, le lecteur sait de quelle déchéance l'auguste Mère de Dieu a été préservée. Il nous reste à lui montrer de quelle plénitude de grâces elle a été glorifiée. C'est le côté positif du privilège de l'Immaculée-Conception.

La grâce reçue par Marie, au premier instant de sa Conception, fut pour elle ce que fut pour nos premiers parents la justice originelle. Toutes les beautés de la Mère de Dieu y sont contenues en germe. Quand nous aurons mesuré l'étendue de cette grâce initiale, quand nous aurons vu comment elle se répandit sur la nature pour devenir aussi le principe de l'éminente sainteté que l'Eglise admire en Marie, notre tâche sera accomplie.

Mais, avant de pousser plus loin nos recherches, dissipons une crainte injustifiée.

« On nous reproche parfois, dit le P. Monsabré (2), d'exagérer notre admiration, notre amour, notre culte à l'égard

(1) Cf. R. P. Billot, *De Verbo Incarn.* Thes. XL, coroll.

(2) *Carême*, 1877, 30^e conf.

de la sainte Vierge, et de méconnaître sur ce point l'austère tradition des premiers siècles de l'Eglise. Le reproche suppose l'ignorance compliquée d'une méprise : ignorance de la tradition et de notre véritable enseignement, méprise qui nous attribue les extravagances d'une piété mal éclairée. »

Dans la tradition, le principe sur lequel s'appuie l'Eglise pour construire tout l'édifice de la gloire de Marie est celui-ci : Marie est Mère de Dieu. Or ce principe justifie amplement tout ce que nous disons en son honneur. A ce titre, on ne saurait ni assez l'admirer, ni assez l'aimer, ni assez l'honorer. Le reproche de méconnaître l'austère tradition des premiers siècles de l'Eglise est dénué de fondement : tous les éloges donnés à la sainte Vierge par les saints Pères sont basés comme les nôtres sur sa Maternité divine. Ils avouent leur impuissance à en pénétrer les grandeurs, et, de ce chef, lui donnent dans leurs louanges la première place après Dieu. « Dieu seul excepté, s'écrit saint Epiphane, elle est supérieure à tout, plus belle que les Chérubins, les Séraphins, l'armée angélique tout entière. » C'est la même idée que répètent à l'envi les Pères de l'Eglise d'Orient comme ceux de l'Eglise d'Occident.

Pour eux, comme pour Cajetan, Marie est bien la Vierge Mère, « atteignant les frontières de la divinité » ; pour eux, comme pour saint Bernardin de Sienne, elle est « *vicinissima Christo* », la plus rapprochée de Jésus Christ.

Voilà pourquoi dans toute cette lointaine tradition, l'idée de la sainteté s'identifie avec l'idée de Marie Mère de Dieu. Tout ce que la langue grecque renferme d'épithètes pour signifier que Marie est pure, innocente, sainte, bénie, vénérable, etc..., tout est appliqué à la Mère de Dieu avec une profusion étonnante. Et ce langage, malgré son abondance incomparable d'expressions, semble encore faire défaut aux admirateurs de cette divine Mère ; ils élèvent leurs épithètes au superlatif et au-dessus du superlatif, en disant que Marie est plus que tout à fait sainte, plus que tout à fait pure, plus que tout à fait innocente, et ainsi de suite. Le P. Passaglia, dans son magnifique ouvrage sur l'Immaculée Conception, nous fait voir qu'ils accumulent même, les uns sur les autres, ces expressions portées au plus haut degré de leur

signification, comme s'il fallait que les unes suppléassent au défaut des autres pour bien rendre l'idée de la sainteté dont Marie a été douée. De là est venu le nom que toutes les Eglises donnent à la Mère de Dieu, comme son nom par excellence. « L'Ecriture, dit saint Epiphane, a coutume d'attribuer aux justes selon leurs mérites, des noms qui expriment leur dignité. C'est ainsi qu'Abraham fut appelé *l'ami de Dieu*. De même on dit : *la Sainte Vierge Marie*, et ce nom ne sera jamais changé. » Aujourd'hui, comme autrefois, en Orient comme en Occident, c'est encore là en effet le nom propre de Marie : *la Sainte Vierge* (1).

Telle est l'idée grandiose que toute l'antiquité chrétienne a eue de l'éminente sainteté de la Mère de Dieu. Comment souffrir après cela qu'on vienne nous dire que le langage magnifique, employé dans ces derniers temps par les pieux serviteurs de Marie pour exprimer ses prérogatives, et leurs sentiments d'admiration et d'amour, n'était qu'une invention de rhétorique, un amas de pieuses exagérations condamnées par la vénérable antiquité, ou du moins peu conformes aux principes de la saine théologie ? Non, non, ne craignons pas de trop dire en parlant de Marie. Souvenons-nous que, selon les Pères, elle occupe le second rang, avec la Divinité qui en occupe le premier ; qu'il n'y a pas de milieu entre elle et son Fils ; qu'elle est parente de Dieu, fille de Dieu, une espèce de divinité terrestre !

Appuyés sur cette grande voix de la Tradition, essayons nous aussi de préciser l'étendue de la première grâce reçue par Marie.

« Il est manifeste, dit S. Thomas, que plus un être se rapproche du principe dont il reçoit ses propriétés, plus il participe à l'efficacité de ce principe. Les anges ne sont mieux doués que les hommes que parce qu'ils sont plus rapprochés de la source de tout bien. Mais plus rapprochée que les anges est la Vierge bénie qui doit revêtir le Verbe de Dieu de notre nature, et l'appeler son Fils ; à elle donc une grâce plénière qui l'emporte sur toute grâce » (2).

(1) Cf. Mgr Malou, *Imm. Conception*, V. I, chap. IX, art. II.

(2) Sum. Theol. III^e pars, Q. 27, A. 5.

L'excellence de la grâce initiale de Marie doit se mesurer à l'excellence de sa dignité de Mère de Dieu. Sans doute, au moment de sa conception, elle ne possédait cette dignité qu'en puissance ; mais le principe ne doit-il pas répondre au terme et le fondement à l'édifice ? Il appartient à la sagesse éternelle de donner à chaque chose une nature et des propriétés conformes à sa destinée. Si donc après Dieu, la première place appartient à sa Mère, la grâce initiale de Marie ne peut entrer en comparaison avec la grâce initiale des anges ou des hommes. La grâce doit être incomparable, unique, parce que la dignité est unique.

Pouvons-nous ajouter que cette grâce initiale surpassa la grâce consommée des anges et des hommes ? De grands théologiens, comme Suarez, ne craignent pas de l'affirmer. Voici leurs raisons. Choisie de toute éternité pour être la Mère de Dieu, Marie n'a-t-elle pas été la plus aimée de Lui parmi toutes les créatures ? Or, pour Dieu, aimer c'est donner. Dès le premier instant de sa conception Marie eut une union plus intime avec Dieu, une union d'un ordre plus élevé. Il est naturel que la grâce qui prépare Marie à sa maternité, l'emporte sur la grâce ordinaire, même à son apogée (1).

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette conclusion. Dès sa conception, Marie surpassa en grâces toutes les autres créatures, si radieuses qu'elles soient. Et cette plénitude de grâces exigeant nécessairement des propriétés proportionnées, on admettra sans peine que Marie reçut en même temps et dans la même mesure, toutes les vertus infuses et tous les dons du Saint-Esprit. Son âme fut dès le premier instant pleine du Saint-Esprit, puisque l'inhabitation de Celui-ci dans une âme est toujours connexe et proportionnelle à la grâce habituelle.

Nous venons de le voir, Marie, exempte du péché originel, reçut une première grâce proportionnée à sa dignité future de Mère de Dieu. Rien, dans cette âme abritée par les dons d'intégrité contre tous les désordres de la concupiscence, rien ne s'opposa jamais au développement des richesses de sainteté contenues en germe dans la grâce initiale.

(1) Cf R. P. Terrien, *Immaculée Conception*, chap. IV.

Cette grâce éminente fait de l'âme et du corps de Marie les plus parfaites créations qui soient jamais sorties des mains de Dieu. Elle illumine son intelligence en la préparant aux plus hautes révélations et à une connaissance toujours plus profonde des mystères divins. Sans doute elle n'eut pas, nous dit saint Antonin, cette science si étendue des choses naturelles que devait avoir le premier homme pour enseigner et gouverner le genre humain, mais elle eut toujours toute la science convenable à son état (1). Que de force dans cette intelligence pour comprendre les choses divines, et d'aptitude pour s'unir à Dieu par toutes les opérations de la vie mystique !

Lumière pour son intelligence, cette grâce est aussi une force incomparable pour sa volonté qu'elle incline aux vertus les plus sublimes, à qui elle donne la liberté de tendre au souverain bien. Elle enchaîne toutes les puissances inférieures, leur défend d'empêcher aucun des mouvements par lesquels l'esprit et le cœur se portent vers les choses célestes.

Mais à des facultés si excellentes, il faut un corps parfaitement adapté, qui en seconde les opérations loin de leur être un obstacle. Aussi Dieu donne à sa Mère « un corps virginal où la vie va faire jaillir les sources immaculées de la rédemption ; un corps digne d'être fécondé par la vertu de l'Esprit-Saint, et de servir de temple à la majesté du Verbe anéanti ; un corps qui pénétrera de sa vie, qui revêtira de ses charmes et de ses grâces le plus beau des enfants des hommes ; un corps dont la voix mélodieuse, dont les pieuses palpitations et les saints tressaillements chanteront, mieux que la harpe des séraphins, les louanges du Très-Haut ; un corps dont la mystérieuse et chaste beauté, reflétant les perfections de l'âme et la gloire même de son hôte divin, fera rêver les poètes, inspirera les artistes, séduira les vierges et ravira les saints ; un corps dont les éléments incorruptibles résisteront, dans la tombe, aux forces de destruc-

(1) « Marie reçut-elle la grâce sans en avoir conscience, comme les enfants au baptême, ou bien en eut-elle connaissance, comme S. Jean-Baptiste ? On n'hésite pas à dire qu'elle en eut connaissance. » J. V. Bainvel, *Nature et surnaturel*, p. 347.

tion qui décomposent toute chair, et la réduisent en une aride poussière » (1).

Aussi dans un parterre si achevé, toutes les fleurs croissent à l'envi ; et dans une nature si virginale, toutes les vertus s'épanouissent merveilleusement. La foi, l'espérance, la charité atteignent ici leur suprême degré. La prudence, la justice, la force, la tempérance réalisent tous les héroïsmes.

Puis, c'est le cortège harmonieux de mille autres vertus aimables, dont l'amoureuse contemplation a inspiré à saint Ambroise ce gracieux portrait de la S. Vierge : « Marie était humble de cœur et prudente d'esprit, grave dans ses discours, sobre dans ses entretiens, pudique et réservée dans ses moindres paroles, appliquée à la lecture des Saintes Lettres, attentive à toutes ses œuvres, accoutumée à s'en rapporter au jugement de Dieu plutôt qu'au jugement des hommes, ne blessant personne, voulant du bien à tous, respectant ce qui est grand et surtout la sainte majesté de l'âge... Rien d'affecté dans le regard à la fois modeste et franc de ses beaux yeux, rien de hardi dans sa parole, rien d'inconvenant dans ses actions ; son geste, son pas, sa voix, tout était harmonie, et son corps était si bien l'image de sa belle âme, qu'on croyait voir en elle l'incarnation de l'honnêteté.... Imposante et vénérable dans sa démarche et son abord, elle n'avait pas de meilleur gardien qu'elle-même, et l'on cherchait à sa suite non pas tant la trace de son pied virginal que le degré de vertu qu'elle venait de franchir. Tout ce qu'elle faisait était la règle même. Pratiquer la vertu était moins un exercice pour elle qu'une leçon qu'elle donnait au monde » (2).

Telle était déjà Marie avant de devenir Mère de Dieu. La grâce avait commencé son travail dès le matin de sa vie. A l'âge où les autres créatures ne sont pas encore en possession de leur raison, elle était déjà capable de prendre l'héroïque résolution de se consacrer à Dieu par le vœu de virginité, et de quitter ses parents pour entrer au service du Temple. Le travail commencé n'a désormais plus de trêve ; il n'est même pas interrompu par le repos de la nature. Le

(1) R. P. Monsabré, *Carême*, 1877, 30^e conf.

(2) S. Ambros, lib. II. *De Virginibus*.

cœur de la Vierge veille pendant que son corps sommeille. La grâce opère toujours, et ajoute toujours la perfection à la perfection, jusqu'à ce degré sublime où se rencontre la prodigieuse humilité qui attira dans son sein le Verbe éternel.

Avant même l'incarnation du Verbe, l'ange put la saluerleine de grâce : *Ave, gratia plena !*

*
**

Tota pulchra es, o Maria ! L'Eglise, inspirée par l'Esprit-Saint, ne peut contenir son admiration ni son ravissement dans la contemplation de la beauté de la Vierge Mère : « Que vous êtes belle, ô Marie, s'écrie-t-elle dans la Liturgie sacrée, que vous êtes belle ! Belle entre toutes, supérieurement belle ? *Quam pulchra es... quam pulchra es ; super omnes speciosa, o valde decora* ». Malgré cette variété d'expressions, elle se sent à court et regrette son impuissance : « *Quibus te laudibus efferam nescio* ; je ne sais par quelles louanges vous célébrer, ô Marie ! » Combien plus devons-nous confesser la nôtre !

Beauté morale, beauté intellectuelle, beauté physique : telle est la triple manifestation de cette plénitude de grâce que nous nous sommes plu à relever en Marie, en terminant cette partie de notre étude. Et pour finir sur un mot qui synthétise, par l'évocation de cette beauté multiple, tant de grandeurs, tant d'éclats, tant de grâces, laissons la parole au P. Lacouture dans le chapitre que son remarquable ouvrage sur l'esthétique fondamentale consacre à la beauté de la Sainte Vierge (1).

A un certain degré d'élévation, la beauté morale prend le nom de sainteté. Tous les saints nous offrent le type du beau moral, mais varié à l'infini, avec la nuance particulière des vertus qui dominent le plus en leur vie. Le zèle des Apôtres, la constance des Martyrs, la fidélité des confesseurs, la pureté des Vierges, etc... Marie reine de tous les saints, de tous les anges, réunit en elle toutes les vertus à leur suprême degré. Elle est donc parmi les créatures le beau moral dans son expression la plus achevée.

(1) *Esthétique fondam.*, livre III. chap. VIII. Nous citons librement.

Ce n'est pas assez dire, car la sainteté de Marie s'élève presque sans limites au-dessus des saintetés des élus dont elle est la reine. En elle et en elle seule, absence totale de péché, plénitude presque incommensurable de grâces, source féconde de toutes les vertus. La beauté est la splendeur de l'ordre. En Marie, c'est la charité, la reine des vertus, qui coordonne la vie morale, qui la fait resplendir avec un tel éclat qu'elle confine à la sainteté même de Dieu.

Dans sa liturgie, l'Eglise célèbre Marie également comme le trône de la divine Sagesse ; c'est dire qu'en Elle la beauté intellectuelle rivalise avec la beauté morale. Elle est ineffablement belle dans ses prérogatives et dans son rôle glorieux de Vierge d'Israël :

Belle dans son éternelle prédestination : « *ab æterno ordinata sum* » ; de toute éternité, la beauté de l'ordre est en moi ;

Belle dans l'oracle divin qui l'annonce, la promet et la montre à nos premiers parents, écrasant avec son Fils la tête du serpent qui les a trompés ;

Belle dans les chants des prophètes qui exaltent ses grandeurs en termes des plus magnifiques ;

Belle dans ses images anticipées, sous les traits des plus illustres filles d'Abraham, Rebecca, Rachel, Débora, Abigaïl, Esther, Judith, qui la figurent par leurs vertus et leur héroïsme ;

Belle surtout à l'heure de sa conception immaculée, quand elle apparaît au milieu des enfants d'Adam, comme un lis éclatant de blancheur au milieu des plus sombres épines ;

Belle dans sa virginité, belle dans sa maternité. Elle est à la fois l'idéal des Vierges et l'idéal des Mères ;

Belle aussi et plus encore sur le calvaire, avec ce je ne sais quoi d'achevé que les grandes douleurs ajoutent aux grandes vertus ;

Belle enfin de toute la splendeur de la beauté physique. Car, bien que cette dernière beauté, même dans sa plus grande perfection, ne puisse jamais suffire à elle seule à représenter l'Immaculée, nous avons toute raison de croire que Marie était physiquement d'une beauté sans égale. Une créature sans péché, pleine de grâces, choisie pour être la Mère du Dieu fait homme, ne peut être que très parfaite,

même en son corps. N'a-t-on pas dit de Notre-Seigneur qu'il est le plus beau des enfants des hommes ? Le Saint-Esprit n'appelle-t-il pas Marie : *Pulcherrima mulierum* (1) ?

Et cette beauté n'atteignit son apogée que dans la glorieuse Assomption de Marie, dernier fruit, couronnement final et nécessaire de sa conception immaculée, qui ajoute, aux charmes de sa nature physique, le rayonnement céleste dont Dieu doit revêtir le corps de ses élus.

Mais ici, comment nous faire quelque idée de l'Immaculée couronnée Reine du ciel par son Divin Fils roi de gloire ?

Nous devons à la maternelle condescendance de Marie pour la France, d'entrevoir, si faiblement que ce soit, le resplendissement ineffable que l'exemption du péché originel valut à son corps virginal. Dans les premiers mois de 1858, à Lourdes, l'Immaculée daigna se laisser entrevoir, à plusieurs reprises, aux yeux ravis de Bernadette. H. Lasserre ayant interrogé l'heureuse enfant sur la beauté de la Vierge, a interprété cette beauté avec un tel bonheur d'expression, que le portrait qu'il nous a laissé défie tout pinceau comme tout ciseau. « Marie, nous dit-il, se montra dans la fraîcheur d'une jeunesse qui, sans rien perdre de sa délicatesse, avait un caractère d'un éternel éclat. En son visage se mêlaient en quelque sorte, sans en troubler l'harmonie, les beautés successives des quatre saisons de la vie humaine. L'innocente candeur de l'enfant, la pureté absolue de la Vierge, la gravité tendre de la plus haute Maternité, une sagesse supérieure à celle de tous les siècles accumulés se réunissaient et se fondaient ensemble sans se nuire l'une à l'autre dans cette merveilleuse apparition. »

Nous pouvons conclure cet humble travail en adressant nous aussi l'hymne de notre piété filiale à la ravissante beauté de l'Immaculée : *Tota pulchra es, o Maria, et macula originalis non est in te !*

J^h VALY.

de Neulliac, (diocèse de Vannes).

(1) Cant. V, 47.

UNE PRIÈRE

QUE LA T. S. VIERGE NE POUVAIT PAS RÉCITER



Un tableau gracieux, c'est celui qui nous montre Marie lisant et chantant, sous le regard de sainte Anne, la longue série des psaumes de son ancêtre David.

Mais, dans le répertoire de ses prières, il y a un psaume qui ne figurait assurément pas : c'est le MISERERE MEI, DEUS...

Si c'est à David que nous devons la formule inspirée de la pénitence qui demande pardon, c'est Ève qui en a balbutié les premiers accents, préluant ainsi à ce cri de repentir qui devait être le refrain de toutes les générations et se prolonger douloureusement jusqu'à la fin du monde.

Parmi les créatures nées d'elle, il en est une cependant, une seule, qui échappe à l'humiliation de baisser la tête et de se frapper la poitrine en songeant au péché.

Celle-ci ne pouvait dire sans mensonge : *Amplius lava me ab iniquitate mea.* — Elle ne pouvait pas dire : *Lavabis me, et super nivem dealabor.* — Elle ne pouvait pas dire : *Averte faciem tuam a peccatis meis.* — Surtout elle ne pouvait pas dire, sans erreur : *Ecce... in peccatis concepit me mater mea...*

Quand elle parlait en son nom, il n'y avait qu'une prière qui fût digne de la Vierge.

Le refrain douloureux, répété avec larmes de génération en génération par toute l'humanité coupable, devait être remplacé sur les lèvres de Marie par le chant triomphal du *Magnificat*.

Et cette prière, qui est une action de grâces et non plus un gémissement de douleur, l'Immaculée Conception seule avait le droit de la prononcer : Elle seule pouvait dire sans restriction et sans mensonge : *Ecce beatam me dicent omnes generationes.*

fr. Y.

R. P. BLANCHE

de l'Ordre des Frères-Prêcheurs

LE PRIVILÈGE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

ET SES CONSÉQUENCES

POUR LA TRÈS SAINTE VIERGE (1)

Ave, Maria !

Le titre même de cette brève étude en marque déjà les limites. Il s'agit de déterminer quel fut dans la personne de la Très Sainte Vierge le rayonnement de ce glorieux privilège de l'Immaculée Conception qu'elle reçut avec la vie.

Mais, si le titre est clair, il l'est d'une manière abstraite, et, lorsque l'on en vient à rechercher ce qu'il couvre en réalité, on ne laisse pas d'éprouver quelque embarras. Il y a, en effet, entre les nombreuses prérogatives de Notre Dame, comme une indissoluble harmonie qui les tient enchaînées l'une à l'autre ; elles semblent s'engendrer réciproquement, s'illuminer d'un mutuel éclat. Le regard est perdu dans l'irradiation de ces purs diamants qui se renvoient leurs feux ; la main hésite, ne sachant où saisir le fil d'or qui la guidera sans détours. Aussi, pour nous tracer une voie dans cet éblouissement, il nous faut tout d'abord assurer notre point de départ. Définissons donc ce qu'il faut entendre par conséquences :

(1) « Nous avons lu l'article intitulé : *Le privilège de l'Immaculée Conception et ses conséquences pour la T. S. V.* Nous n'avons rien remarqué dans cet article qui fût contraire à la foi et aux mœurs. Nous en approuvons l'impression. » — Fr. A. GARDEIL, des Fr. Prêcheurs, maître en théologie ; Fr. J. HURTAUD des Fr. Prêcheurs.

l'on verra bientôt, je l'espère, que ce n'était pas là prendre un soin inutile.

On appelle *conséquence*, au sens le plus général de ce mot, ce qui résulte de quelque chose. L'ensemble des êtres peut s'organiser selon deux ordres correspondants, mais distincts : l'ordre logique et l'ordre physique. Dans l'ordre logique, une conséquence, c'est ce qui résulte d'un principe ; dans l'ordre physique, une conséquence, c'est ce qui résulte d'une nature ou d'un phénomène. Attachons-nous à ce dernier aspect, qui est celui de la question présente. Les natures ou les phénomènes considérés comme sources des modifications qui se produisent dans l'univers sont réunis sous le nom commun de causes. Donc autant d'espèces de causalités, autant de sortes de conséquences. Or, les diverses causalités se ramènent à quatre types : les causalités finale, efficiente, matérielle et formelle. La définition en est bien connue ; rappelons seulement deux points importants. On ne trouve jamais ces causes à l'état isolé, elles doivent toutes concourir dans la production d'une nature ou d'un phénomène quelconques, sauf quand il y a création. En second lieu, on remarque entre elles une certaine réciprocité d'influence. La cause finale donne à la cause efficiente l'impulsion qui la fait entrer en exercice, mais celle-ci à son tour réalise la fin. Ce qui meut le bras du sculpteur, c'est le désir d'évoquer dans le marbre la statue longuement rêvée, mais ce sont les coups de ciseau qui peu à peu la dégagent du bloc. La cause formelle donne à la matière son existence et la matière en est d'autre part le point d'appui indispensable. Le marbre ne serait pas statue, sans les lignes qui en arrêtent le contour, mais que seraient les lignes sans le marbre ? Ainsi tour à tour et sous divers aspects, une même chose devient cause ou effet, antécédent ou conséquent. L'action de la cause efficiente est une suite de l'attrait exercé par la fin, mais la fin réalisée est le résultat de cette même action. A un point de vue la matière doit son existence à la forme ; à un autre l'existence de la forme est une conséquence de la matière. — L'usage ne fait point toutes ces distinctions et il serait difficile de dire s'il étend ou

restreint l'application du mot conséquence ; il me semble toutefois qu'en philosophie, il est préférable de ne l'employer que lorsqu'il s'agit des suites d'un dessein arrêté, d'une action réelle ou d'une nature déjà posée dans l'existence, c'est-à-dire que les véritables conséquences d'une chose, sont celles qui en émanent comme d'une cause finale, efficiente ou formelle.

Si maintenant à la lumière de ces principes, nous essayons de nous faire une idée d'ensemble de la sublime prédestination de Marie, un point se détache en pleine lumière : la Maternité divine est le centre des desseins de Dieu sur la bienheureuse Vierge. Elle est la cause finale de tous les privilèges de Notre Dame qui ont précédé l'Incarnation ; elle est la cause formelle de tous ceux qui l'ont suivie et c'est Dieu que nous trouvons partout comme cause efficiente, répandant à flots ses largesses. L'Immaculée Conception, l'exemption de tout péché actuel, de toute infirmité physique et morale, de l'obligation de mourir, autant de préparations à cette fécondité merveilleuse qui devait nous donner un Sauveur. C'est dans le même but que Marie devait recevoir la plénitude de grâces, la beauté du corps, la pénétration de l'esprit, la force de la volonté, les connaissances infuses. D'autre part, la corédemption, la médiation de la grâce, la souveraine domination de la terre et du ciel et, en quelque mesure, l'Assomption supposent l'Incarnation réalisée. Elles émanent comme autant de rayons de cet éblouissant soleil qu'est la maternité divine. Elles en sont *comme* les propriétés ; elle en est *comme* la cause formelle. Je me sers d'expressions atténuées pour indiquer ces rapports, car ici les concepts philosophiques ne s'appliquent pas en toute rigueur ; ils ne servent qu'à nous figurer ces relations d'une manière aussi approchée que possible.

Passons de cette vue d'ensemble à la considération particulière de l'Immaculée Conception. Nous venons de dire qu'elle est une conséquence de la maternité divine envisagée comme cause finale. Inversement, dans l'ordre de réalisation, la maternité divine devient, en quelque mesure, une conséquence du premier privilège. En effet, s'il est vrai de dire que celle-là seule pouvait être immaculée, que le Verbe divin

avait choisie pour mère, il est non moins exact d'affirmer que celle-là seule pouvait revêtir un Dieu de sa chair virgine, qui avait été dès l'origine exempte de toute souillure. La Conception sans tache est donc une disposition à la fécondité bienheureuse, elle exerce vis-à-vis d'elle une causalité d'ordre matériel; et dans ces limites, l'on peut considérer la seconde comme une conséquence de la première. Mais, nous l'avons dit, ce n'est pas le sens propre du mot conséquence; d'autre part, les rapports de l'Immaculée Conception et de la maternité divine sont bien connus, il n'y a donc pas lieu d'insister et notre attention doit se porter ailleurs. Il nous faut rechercher quels sont parmi les privilèges énumérés plus haut, ceux que l'on peut regarder comme les véritables conséquences de l'Immaculée Conception et déterminer autant que possible la nature du lien qui les y rattache.

Pour plus de clarté, énonçons dès maintenant les conclusions que nous allons essayer d'établir. L'extinction du foyer de la concupiscence est une conséquence de l'Immaculée Conception dans l'ordre de finalité. La plupart des privilèges qui constituent une perfection intrinsèque de la personne de Marie, la plénitude initiale de grâces, la beauté physique, la vigueur des facultés de l'âme, l'immunité contre les infirmités et les maladies, l'exemption de l'obligation de mourir, l'Assomption elle-même dans son principe, dérivent de la Conception sans tache dans l'ordre formel. Les prérogatives de ces deux ordres peuvent être considérées comme les véritables conséquences de l'Immaculée Conception. Enfin, la Corédemption, la Médiation des grâces et la Royauté de Marie ne sont des conséquences de ce même privilège que dans l'ordre matériel.

Il n'est pas nécessaire, pour le but que nous nous proposons, d'entrer dans de longs détails sur la signification du dogme de l'Immaculée Conception. Indiquons seulement les notions qui le définissent. Dès que Marie a commencé d'exister, dès qu'elle a constitué une personnalité, c'est-à-dire, à l'instant même où l'âme fut unie au corps, elle s'est trouvée exempte de toute tache du péché originel. Cet insigne pureté de la Vierge n'avait pas

pour cause l'absence de toute solidarité avec la faute de nos premiers parents; l'Eglise nous enseigne au contraire que cet état d'innocence est dû à la préservation du Dieu tout puissant, ce qui suppose qu'un danger plus ou moins prochain de contracter la souillure originelle menaçait l'âme de Marie. Ce péril a été écarté, en considération des mérites de Jésus-Christ ou, d'une façon plus précise, du Rédempteur du genre humain, « *Salvatoris humani generis* ». Ainsi, loin d'échapper à la Rédemption, la bienheureuse Vierge en a reçu l'effet avec beaucoup de surabondance, car il fallait beaucoup plus pour préserver une âme de la tache originelle, que pour la purifier de cette souillure.

Mais, précisément parce que Marie a été la première entre les créatures rachetées, la sanctification a dû produire en elle des effets qu'elle n'opère pas dans les chrétiens régénérés par le baptême, ni même chez ces privilégiés qui furent purifiés dès le sein maternel. La sanctification détruit toujours le péché originel, elle éclaire l'intelligence, elle fortifie le libre arbitre et nous donne le moyen de résister aux tentations, mais cette sanctification unique qui consiste dans la préservation du péché doit transformer bien autrement la créature prédestinée, objet de cette faveur insigne. Un changement si entier suppose également de tout autres conditions. Parmi ces conditions, celle qui nous paraît la plus vraisemblable, c'est la PURIFICATION DU CORPS de la B. Vierge par l'extinction du foyer de la concupiscence, avant l'infusion de l'âme.

Que Marie ait été affranchie depuis le premier instant de son existence des impulsions désordonnées des facultés sensibles, qu'elle n'ait pas connu la lutte contre les penchants mauvais, qu'il n'ait même pas été possible qu'un premier mouvement prévînt en elle le contrôle de la raison, c'est ce qu'admettent tous les théologiens. L'hésitation n'était pas possible. En effet, le sentiment commun des Pères est que la sainte Vierge n'a jamais commis le moindre péché actuel, et cette vérité a été solennellement proclamée par le concile de Trente (1). Or si Marie n'avait joui d'un empire absolu

(1) Sess VI. Can. 53.

sur son âme, on conçoit difficilement qu'elle eût pu éviter toute faute, qu'un manquement même indélébile ne lui eût pas quelquefois échappé. Cette conclusion est donc incontestable; mais là où les divergences se produisent, c'est lorsqu'il s'agit d'expliquer comment et à quel moment la sainte Vierge a été délivrée de cette tendance au mal que le baptême ne supprime pas en nous. Les docteurs qui n'ont pas reconnu le privilège de l'Immaculée Conception, le B. Albert-le-Grand, saint Bonaventure, saint Thomas d'Aquin, pour ne citer que les plus illustres, veulent que le principe du péché soit demeuré en Marie jusqu'à l'Incarnation, mais sans avoir jamais pu entrer en activité. L'opinion contraire, déjà soutenue par Scot, puis reprise par Suarez, est devenue commune depuis la définition du dogme de l'Immaculée Conception, et l'on considère que non seulement le péché originel n'a jamais existé dans l'âme de Marie, mais, suivant l'expression de Bossuet, que tout le feu de la convoitise fut éteint « c'est-à-dire non seulement les mauvaises œuvres, qui sont comme l'embrasement qu'elle excite, non seulement les mauvais désirs qui sont comme la flamme qu'elle pousse et les mauvaises inclinations qui sont comme l'ardeur qu'elle entretient, mais encore le brasier et le foyer même, comme parle la théologie, *fomes peccati* : c'est-à-dire selon son langage, la racine la plus profonde et la cause la plus intime du mal » (1). Nous nous rallions à cette dernière opinion, bien qu'elle ne découle pas nécessairement de la foi à l'Immaculée Conception, parce qu'elle nous semble avoir acquis depuis la définition un très haut degré de probabilité. Mais, si l'extinction du foyer de la concupiscence est une suite plus ou moins directe de l'exemption du péché originel, il y a deux façons de le comprendre. Ou bien la grâce initiale qui remplissait l'âme de Marie aurait fait sentir son influence au corps au moment même où elle en prenait possession, où bien l'âme immaculée aurait trouvé une chair déjà purifiée par une action spéciale de Dieu. Peu importe d'ailleurs, en ce cas, que la purification ait précédé l'animation dans le temps ou qu'elle n'ait vis-à-vis de celle-ci qu'une

(1) *Serm. pour l'Assomption*, 1660. Ed. Lebarcq.

antériorité logique. Si l'on admet la première manière de voir, on fait de l'extinction du foyer de concupiscence un résultat de l'Immaculée Conception dans l'ordre formel; si l'on adopte le second, elle en devient une conséquence dans l'ordre final.

Nous préférons ce dernier point de vue, avec quelques théologiens (1), car il nous semble s'accorder beaucoup mieux avec l'état présent du dogme. Il faut se souvenir en effet, que suivant la doctrine communément enseignée, c'est le désordre du corps qui transmet à l'âme la souillure originelle. Et, par conséquent, faire dépendre la purification du corps de la présence de la grâce initiale, c'est considérer l'Immaculée Conception comme une préservation contre l'action imminente de la chair du péché; c'est dire, qu'on ne pardonne la familiarité de l'expression, que la sainte Vierge l'a échappée belle. Mais n'est-ce pas concevoir d'une manière trop étroite l'influence de la rédemption sur Marie? S'il en était ainsi, l'on ne trouverait pas dans les desseins de Dieu sur celle qu'il avait choisie pour donner le Sauveur au monde, la plénitude harmonieuse qui éclate dans ses autres ouvrages. Puisque Marie devait être immaculée, n'était-il pas plus rationnel, d'une libéralité plus magnifique, d'une esthétique surnaturelle plus achevée, de lui former un corps qui jouit déjà de l'intégrité première, qui fût l'organe admirablement approprié d'une âme enrichie de toutes les grâces? Mais, objectera-t-on, accorder à Marie dans ces conditions le privilège de l'intégrité, c'est supprimer en fait toute obligation de contracter le péché et se mettre ainsi en opposition avec le décret dogmatique. — La difficulté n'est pas grave et il est aisé de répondre que l'obligation n'a pas disparu, mais qu'au lieu d'être prochaine, elle est devenue éloignée. Il suffit en effet pour maintenir une obligation réelle, bien que lointaine, de reconnaître que la sainte Vierge née comme les autres créatures d'un commerce charnel, descendant du premier homme suivant la loi commune, aurait dû recevoir une chair sujette à la concupiscence et

(1) Palmieri, *De Deo Creante et Elevante*. Thesis LXXXI. — Mazzella, *De Deo Creante et Elev. Propos. XXXIV.* — Janssens, *Summa Theologica*. T. V. Dissert. de Immac. Concept. III. Quaeres I.

destinée par suite à imprimer dans l'âme la tache originelle. La purification initiale du corps de Notre Dame est donc bien un effet des mérites du Rédempteur. Si, d'autre part, l'on examine la raison pour laquelle saint Thomas retarde jusqu'à l'Incarnation la sanctification parfaite de Marie, l'on se convainc qu'il l'eût abandonnée dans l'état présent de la question. En effet, pour ce point comme pour l'Immaculée Conception, c'est dans le but d'éviter toute dérogation à la dignité du Sauveur qu'il marque une différence physique entre la chair de Marie et celle de Jésus-Christ (1), et de même que cette raison s'est trouvée infirme dans le premier cas, ainsi en est-il encore dans le second. Ici comme là, tout est sauvegardé si la Vierge ne doit qu'aux mérites de son divin Fils les grâces de sanctification. Aussi rien ne nous empêche d'accorder à Marie, dès l'instant où l'on peut dire que quelque chose d'elle commence d'exister, le privilège de l'intégrité du corps, et de pressants motifs nous invitent à le lui reconnaître. Il constitue logiquement la préparation immédiate de l'Immaculée Conception, il en est donc une conséquence dans l'ordre de la finalité.

Si j'ai insisté un peu longuement sur ce premier privilège, c'est qu'il est l'indice le plus certain du rétablissement de la justice originelle en Marie, au moins dans ses éléments essentiels, et qu'une fois reconnu, il permet de justifier beaucoup plus facilement l'existence des autres prérogatives. Parlons tout de suite de celles qui s'y rattachent étroitement, c'est-à-dire, la VIGUEUR DES FACULTÉS DE L'ÂME, la BEAUTÉ PHYSIQUE, l'IMMUNITÉ CONTRE LES MALADIES ET LES INFIRMITÉS, l'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE MOURIR et de retourner en poussière, enfin l'Assomption.

Dans l'état d'innocence primitive, l'homme jouissait de tous les avantages du corps et de l'esprit. Nulle difformité physique, nulle tare de l'intelligence, ni de la volonté. La splendeur de la forme projetait au dehors les magnificences intimes. Affranchi de toute ignorance, incapable d'une faiblesse, son esprit s'élevait sans effort vers son Créateur, son

(1) *Sum. Theol.* III^a P. Q. xxvii. A. III,

amour s'y portait sans obstacle. La faim, la soif n'avaient pour lui nulles rigueurs, elles renouvelaient ses plaisirs. Les maladies et les infirmités étaient sans prise sur un corps que l'âme dominait complètement et qui ne pouvait s'écarter de l'équilibre nécessaire au plein épanouissement des fonctions vitales. Rien à craindre non plus des dangers extérieurs, car la Providence divine en éloignait le plus grand nombre et la science de l'homme lui faisait éviter les autres. La mort n'aurait pas été le terme inévitable de son existence terrestre, car toute cause accidentelle faisait défaut et quant à la vieillesse, elle était rendue impossible tant par la vigueur de l'âme que par l'aliment dont Dieu avait pourvu le merveilleux jardin. A l'heure fixée par l'Éternel, l'homme eût été transporté dans les cieux, où la gloire de son esprit béatifié par la vision divine eût immédiatement rejailli sur sa chair.

Tous ces biens qui faisaient la richesse d'Adam étaient la conséquence de la grâce sanctifiante qui rendait son âme parfaitement soumise à Dieu, et c'est la privation de cette grâce qui en a entraîné la disparition. Il semble donc légitime de penser que la B. Vierge, qui n'a pas été souillée par le péché, dont le corps même, nous venons de le voir, n'a jamais enfermé le foyer de la concupiscence, a vu reflorir en elle toutes ces prérogatives et que la nouvelle Ève n'a pu être sur ce point inférieure à l'ancienne. — On dira : l'analogie entre la mère du genre humain au premier jour et la Vierge immaculée ne saurait être parfaite, car avant le péché aucune cause de désordre n'existait dans l'homme ni dans la nature, aucun obstacle à l'action de la grâce ; aussi l'harmonie intégrale s'établissait comme d'elle-même, mais après la faute, tout a été troublé, les difficultés sont partout, et de ce que l'accord primitif a été restauré en quelques parties, il serait hasardeux de conclure qu'il l'a été pareillement dans le reste. — Nous en convenons sans peine, la comparaison n'est pas exacte de tout point ; mais si elle ne l'est pas, ce ne peut être au désavantage de Marie, car elle est infiniment au-dessus d'Eve. La B. Vierge appartient, il est vrai, à l'ordre de la rédemption, mais cet ordre ne le cède nullement à celui de la création ; tout au contraire, les mérites du Sauveur exigent en quelque sorte ce que donnait spontanément la

libéralité du Créateur. Saint Paul en effet nous apprend que « là où le péché avait abondé, la grâce a surabondé, afin que, comme le péché a régné par la mort, de même aussi la grâce règne par la justice pour la vie éternelle, par Jésus-Christ notre Seigneur » (1). Si donc la grâce est plus que suffisante pour réparer la faute originelle avec ses suites ainsi que tous les crimes de l'humanité, comme elle ne produit pas en nous tous ses effets dès cette vie, où verrons-nous la victoire complète de la justice sur le péché, si ce n'est dans cette créature unique où, suivant la forte expression de Bossuet, le sang du Christ exerce toute sa vertu ?

Il se peut que l'on insiste, et que l'on prétende que l'analogie sur laquelle nous nous appuyons, fût-elle plus exacte, serait impuissante à nous mener au but. En effet, dans l'état de justice originelle, les dons préternaturels dont jouissaient nos premiers parents n'avaient ni entre eux ni avec la grâce sanctifiante de connexion intrinsèque qui les rendit *de soi* inséparables, comme ils l'étaient *de fait* par la volonté du Créateur, et par suite, on ne peut pas conclure en toute sûreté, de ce que Marie n'a jamais été soumise au péché originel, que tous ces dons lui aient été rendus. — Nous répondrons que, sans doute, il ne faut pas songer à établir ici des conclusions certaines, précisément parce que les éléments considérés n'ont pas entre eux de rapports nécessaires, mais il nous suffit d'arriver à une solide probabilité. Cette probabilité nous semble résulter des trois considérations suivantes : que Marie doit l'emporter sur Eve innocente en tout ce qui n'est pas incompatible avec la rédemption, que Marie a reçu dans une mesure unique les bienfaits de la passion du Christ, enfin que, s'il n'y a pas de lien intrinsèque entre la grâce sanctifiante et les privilèges préternaturels, il y a du moins en cela ce que l'on peut appeler la logique des dons divins, et l'état de justice originelle nous en fournit un magnifique exemple.

Reconnaissons donc en Marie cette perfection de l'âme et du corps, cette splendeur d'humanité qui décorait les auteurs de sa race ; intelligence pleine de lumière, volonté invin-

ciblement forte, elle n'a connu ni l'erreur, ni la pusillanimité ; la beauté s'est répandue sur elle comme une onction. Sans doute elle a souffert et il est certain qu'elle est morte, mais ces souffrances ne furent point des défaillances de la chair ; et d'ailleurs elle aurait pu ne pas souffrir, elle n'était pas obligée de mourir. Si elle a accepté les douleurs et la mort, c'est pour être plus conforme à son divin Fils et s'associer plus étroitement à l'œuvre de notre salut.

Il nous faut insister ici sur une prérogative que la piété des fidèles se plaît à célébrer en Marie et que l'Eglise considère comme certaine, je veux parler de l'Assomption. Ce privilège de la Sainte Vierge mérite un examen spécial non pas seulement à cause de son importance, mais encore à cause de son double fondement. Nous l'avons classé parmi ceux qui résultent de l'Immaculée-Conception et nous maintenons cette manière de voir ; ce sentiment semble d'ailleurs assez conforme à celui des Pères du Concile du Vatican qui demandaient la définition de l'Assomption (1). L'exemption du péché originel est bien en effet le principe premier de cette prérogative. Étant donné l'élévation de l'homme à l'ordre surnaturel, la mort est l'effet du péché ; si donc la B. Vierge a été préservée de toute atteinte de la souillure originelle, elle n'était pas obligée de mourir. Elle a voulu généreusement suivre son divin Fils jusqu'à expirer comme lui, mais son droit à la vie n'a pas disparu pour cela ; et puisque le Sauveur n'a pas connu la corruption du tombeau, puisqu'il est glorieusement ressuscité, puisqu'enfin il s'est élevé dans les cieux, tout concourt à nous rendre certains qu'ici encore, conforme à Jésus-Christ, Marie a remporté sur la mort et sur le péché une complète victoire.

Mais il est nécessaire de mettre une distinction entre les trois points que nous venons de signaler, l'*intégrité du corps dans le sépulcre*, la *résurrection*, la *translation aux cieux*. Le premier privilège peut être regardé comme séparable des deux autres, et la vie des saints nous en fournit d'assez nom-

(1) « Immaculata Conceptio huc etiam potissimum spectat. Si enim a labe peccati fuit immunis, ita etiam ab eiusdem peccati poena, ideoque a corruptione carnis immunis esse debuit. »

(1) Ad Romanos, V. 20, 21.

breux exemples, mais ceux-ci au contraire sont étroitement unis. Suivant les décrets divins, l'âme qui abandonne cette terre dans les sentiments de la charité parfaite, est fixée dans l'état de bonheur et si elle reprend son corps, elle lui communique la gloire dont elle jouit. Il faudrait un miracle pour qu'il en fût autrement. Donc, pour une créature bien-heureuse, ressusciter c'est entrer tout entière au paradis ; ces deux derniers éléments constituent seuls l'Assomption. Or, si l'Immaculée Conception suffit à nous expliquer que la corruption du tombeau n'ait pu avoir prise sur la chair virginale de Marie, elle n'est au contraire que le fondement éloigné de l'Assomption. En effet, si Notre Dame était morte avant son divin Fils, comme les justes de l'ancien testament, elle n'aurait pu jouir immédiatement de la vision béatifique ni à plus forte raison ressusciter tout entière dans la gloire ; nous devons donc chercher le fondement prochain de l'Assomption dans les mystères du Christ qui ont achevé d'ouvrir la porte des cieux, c'est-à-dire la Résurrection et l'Ascension. Mais alors, si nous voulons désigner dans la B. Vierge elle-même la raison immédiate de son entrée dans les splendeurs célestes, il nous faut indiquer le lien si étroit qui unit la chair virginale de Marie à la chair toute sainte du Christ : « *Christi caro, caro Mariæ est.* » Or ce rapport dérive directement de la maternité divine. L'on peut donc résumer ces considérations en disant que l'Assomption est la conséquence de l'Immaculée-Conception considérée comme principe éloigné et de la Maternité divine considérée comme principe prochain.

Comme l'Assomption, les privilèges dont nous avons parlé plus haut sont des conséquences de l'Immaculée-Conception dans l'ordre formel. Ils ne pouvaient s'épanouir en Notre Dame avant que sa personnalité n'existât, ni par suite avant que la Conception sans tache fût un fait accompli. Ils résultent donc de la présence réelle de cette éminente prérogative. La grâce originelle a créé en Marie comme une seconde nature dont ces qualités préternaturelles sont comme les propriétés, c'est-à-dire des conséquences formelles et véritables.

La PLÉNITUDE DE GRACES est encore du même ordre, mais à un autre titre et c'est pourquoi nous en traitons à part. On entend par plénitude de grâces, la communication à l'âme de la sainte Vierge dans une mesure unique, des dons proprement surnaturels, grâce sanctifiante, vertus théologiques, vertus morales infuses, dons et charismes du Saint-Esprit. Les théologiens, après saint Thomas, distinguent trois degrés dans cette plénitude : la plénitude initiale révélée par le salut de l'Ange, *Ave, gratia plena*, la plénitude de l'Incarnation et la plénitude consommée de la vision béatifique. Nous n'avons à parler ici que de la plénitude initiale, c'est la seule qui dérive directement de l'Immaculée-Conception ; mais ce point a besoin d'être éclairci. Saint Thomas en effet, après avoir intitulé l'article où il traite cette question : *Utrum per hujusmodi sanctificationem B. Virgo adepta fuerit plenitudinem omnium gratiarum* (1), ne fait plus appel pour la résoudre à l'idée de sanctification première, mais seulement aux rapports étroits qui existent entre Marie et l'auteur de la grâce, autrement dit à l'un des aspects de la maternité divine. « Plus un être, dit-il, est voisin du principe dans un genre quelconque, plus il participe à l'effet de principe ; or la B. Vierge est la créature la plus rapprochée de l'humanité du Christ puisque le Christ a pris en elle notre nature ; elle devait donc entre toutes les créatures recevoir de lui une plus grande plénitude de grâces ». Pourquoi ce changement de point de vue ? Le changement n'est qu'apparent. La maternité divine et l'intime union avec l'humanité du Christ qui en résulte ne peuvent être ni la cause efficiente, ni la cause formelle d'une plénitude de grâces qui les a précédées, elles en sont la cause finale. Or, cette cause, bien loin de se substituer aux autres, exige leur concours et leur donne l'impulsion première ; il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la plénitude du début ait à la fois la maternité divine comme cause finale et l'Immaculée-Conception comme cause formelle. D'ailleurs dans cet article, saint Thomas recherche le principe de la plénitude de grâces envisagée dans son ensemble ; il était donc naturel qu'il insistât sur la maternité divine qui en produit, à quelque titre, les trois degrés.

(1) III P. Q. XXVII, A. V.

Mais la façon même dont le saint docteur a résolu la question nous amène à reconnaître dans l'Immaculée-Conception deux caractères bien différents : son efficacité, par laquelle elle prévient la souillure du péché, et ce qu'elle a d'exceptionnel dans l'ordre de la Rédemption. A ce dernier point de vue, elle ne s'explique que par les exigences presque infinies de la maternité divine qu'elle prépare, elle se présente comme une sanctification toute imprégnée de la virtualité de l'Incarnation, tout entière tournée vers elle et suscitant, par là même, ces éclosions surnaturelles qui feront de Marie la fleur incomparable dont le fruit sera Jésus-Christ. Ces deux éléments sont inséparables dans la réalité, mais on peut les distinguer logiquement, et cette distinction nous fait mieux saisir l'origine des diverses prérogatives. En effet, considérée comme sanctification préservatrice, l'Immaculée Conception nous apparaît comme la source de la justice originelle en Marie, de même que la grâce première en était le principe en Adam. Mais, de soi, l'état d'innocence n'exige pas la plénitude des grâces, et il ne produisait pas en notre premier père tout ce qu'il devait développer en la B. Vierge, car Adam n'était destiné qu'à fonder la race humaine, tandis que Marie allait nous donner le Sauveur ; l'analogie avec l'état de pureté originelle est donc insuffisante lorsqu'il s'agit de justifier en Notre Dame une richesse de grâces absolument sans exemple. Au contraire, si nous réfléchissons que l'Immaculée-Conception est une exception unique à la loi qui a enfermé tous les hommes sous le péché et que cette dérogation ne se comprend que par l'ineffable mystère de l'Incarnation auquel elle est ordonnée, nous voyons clairement que cette sanctification, identique en substance à celle de notre premier père, la dépasse comme infiniment, par sa force d'expansion. Alors nulle fécondité ne saurait surprendre de la part de cette première grâce ; elle appelle dès qu'elle existe, toutes les effusions de l'Esprit. Ainsi donc la plénitude de grâce est encore, bien qu'à un autre titre, une conséquence formelle de l'Immaculée-Conception.

En est-il de même de la CORÉDEMPTION ? Nous ne le pensons pas. Sans doute la pureté sans ombre de Marie la ren-

duit digne d'être associée à l'œuvre de notre salut, elle était une condition indispensable de ce rôle sublime, mais ce ne fut pas là la vraie cause de cette faveur. En effet la B. Vierge, ineffablement pure, comblée de toutes les grâces, n'avait de ce chef aucun titre direct à coopérer à notre rachat. Ce qui fait que Marie est considérée par l'Eglise comme Corédemptrice, c'est qu'elle a librement accepté d'être la mère de Dieu. C'est cet acte si rapide et si simple qui est le point de départ de la Rédemption dans l'ordre de sa réalisation ; et Bossuet, après saint Bernard, en a magnifiquement relevé la portée : «... le Père Éternel envoie un ange pour lui proposer le mystère, qui ne s'achèvera pas tant que Marie restera incertaine : si bien que ce grand ouvrage de l'Incarnation qui tient depuis tant de siècles la nature en attente, lorsque Dieu est résolu de l'accomplir, demeure encore en suspens, jusqu'à ce que la divine Vierge y ait consenti : *tant il a été nécessaire aux hommes que Marie ait désiré leur salut.* Aussitôt qu'elle a donné le consentement, les cieux sont ouverts, le Fils de Dieu est fait homme, et les hommes ont un Sauveur (1) ». Pour que Marie fut Corédemptrice, il fallait donc deux choses, et que Dieu lui proposât d'être la mère du Rédempteur et qu'elle y consentit de plein gré. L'acte de volonté et l'objet sur lequel il porte sont à cet égard inséparables et ne forment qu'un même principe, qui est le véritable fondement de la Corédemption.

Est-ce à dire que l'Immaculée Conception n'intervienne nullement ici ? Non certes et son influence s'y fait doublement sentir. Nous l'avons déjà remarqué, celle-là seule pouvait recevoir dans son sein le Verbe éternel, qui avait été pure dès l'origine. Sa Conception sans tache est donc une préparation directe à la Maternité divine, elle en est comme la cause matérielle, et par suite elle exerce la même causalité vis-à-vis de la Corédemption. Mais, de plus, elle est la base de l'acte même par lequel la Vierge commença de coopérer à notre salut. Cet acte fut ineffablement vertueux, c'est-à-dire à la fois pleinement libre et tout pénétré de grâce. Il avait ses conditions éloignées dans les richesses surnatu-

(1) Sermon pour la fête de la Conception. 1669, Ed Lebarcq.

relles que l'innocence première répandit à profusion dans l'âme de Marie, ses antécédents immédiats dans les mérites que son ardeur au bien, flamme active jaillie avec la vie, avait amoncelés et qui lui valurent l'impulsion merveilleusement efficace, par laquelle elle s'abandonna tout entière aux desseins de Dieu. Il est donc vrai de dire que la grâce insigne de la Conception sans tache que l'ange venait d'exalter, s'épand comme une onction sur les paroles qui annoncent le salut du monde : « Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. »

Si l'Incarnation est le commencement de notre délivrance, la Passion en est l'achèvement, et Marie qui coopérait avec le Verbe divin dans le premier mystère, doit encore s'associer à lui dans le second. Et l'Evangile, en effet, nous la montre au pied de la croix. Elle s'unit à la volonté du Rédempteur qui s'offre à la justice du Très-Haut, elle s'offre avec lui, elle ressent dans son âme toutes les souffrances par lesquelles il satisfait pour nous ; elle embrasse également avec ardeur les desseins du Père et livre avec lui à la mort leur commun fils. Tout cela, la B. Vierge le fit avec une plénitude dont Dieu seul mesura l'étendue. Mais comment l'aurait-elle fait, si elle n'eût pas été agréée comme victime, si la satisfaction qu'elle présentait n'avait eu en quelque mesure les caractères de celle de son divin Fils ?

L'on sait que les théologiens, qui pensent que notre salut fut le résultat d'une compensation rigoureuse, exigent entre autres deux conditions : la divinité de la personne du Rédempteur et l'absence en lui de tout péché et de toute obligation relativement au péché. Or si Jésus est l'unique Rédempteur parce que seul il est Dieu et que seul il possédait par nature l'innocence parfaite, Marie a pu être Corédemptrice parce qu'elle est la créature qui approche le plus de la divinité et parce qu'elle était dégagée de toute obligation personnelle d'expier le péché. La B. Vierge, en effet, ainsi que l'a dit le premier le Cardinal Cajetan (1), est sur les confins de la divinité, elle a comme une affinité avec l'Etre parfait, et ces relations ineffables dérivent de sa maternité divine, car au

(1) Comment, in II^m II^m. Q. 403, a. IV.

moment de l'Incarnation, la chair de Marie est devenue la chair de l'Homme-Dieu. Elle était en second lieu exempte de toute peine du péché originel. Sans doute la Sainte Vierge n'avait été affranchie de ces pénalités qu'en considération des mérites de Jésus-Christ, et son divin Fils s'offrait pour elle comme pour le reste du genre humain et plus encore pour elle que pour tous les autres élus ; mais, en vertu même de cette Rédemption qui s'accomplissait sous ses yeux, elle n'avait plus, en fait, aucune obligation ; en réalité, elle n'avait jamais subi les atteintes du péché, rien ne la contraignait à en porter la responsabilité ni les suites. Donc, en souffrant avec le Sauveur, en s'immolant avec lui, elle était victime volontaire, elle offrait réellement à Dieu une œuvre surrogatoire. Ainsi s'unissent d'un sublime accord dans le mystère de la Compassion qui est le second titre à la Corédemption, la Maternité divine et l'Immaculée Conception ; et l'on voit que, si ce dernier privilège n'entraîne pas comme conséquence véritable celui de la Corédemption, il nous en apparaît du moins comme une préparation nécessaire.

Nous n'insisterons pas sur la MÉDIATION DES GRACES qui a les mêmes fondements que la Corédemption et vis-à-vis de laquelle le rapport de l'Immaculée Conception reste le même.

Disons seulement un mot pour finir de la ROYAUTE DE MARIE, qui semble avoir avec la Conception sans tache une relation plus lointaine. Ce dernier privilège, en effet, n'est pas le motif qu'invoquent d'ordinaire les Pères et les théologiens pour décerner à Marie le titre de reine du ciel et de la terre. D'après saint Augustin, « il doit suffire à la connaissance humaine de la proclamer véritablement reine des cieux, parce qu'elle a enfanté le roi des anges ». Pour Arnold de Chartres « la Mère doit être associée à la domination et à la puissance du Fils ». Ce que saint Jean Damascène résume dans cette énergique formule : « Marie a été constituée souveraine de toute la création, lorsqu'elle est devenue la Mère du Créateur. »

C'est donc la maternité divine qui est la source immédiate et principale de la puissance de Marie. Marie est reine parce qu'elle est la Mère du Roi. Mais ce lien si étroit entre

la maternité divine et la royauté de Notre Dame ne doit pas nous empêcher de constater un rapport réel bien que moins direct entre cette même souveraineté et l'Immaculée Conception. Ce que fonde la maternité, c'est le droit à la puissance, de même que dans les familles princières, l'hérédité en est le titre légitime ou l'élection dans certains États. Autre chose est pourtant d'occuper le pouvoir en toute justice, autre chose de porter en soi une âme assez grande pour en remplir noblement toutes les obligations, et l'on a vu des rois très légitimes et parfaitement incapables de régner. Mais qui oserait dire qu'en Marie la personne n'est pas à la hauteur de la dignité, si sublime que soit cette dignité ? Sur la terre, les plus grands par la puissance et le génie se proclament ses serviteurs et l'implorent à genoux ; au ciel, les saints et les anges se prosternent devant elle, non seulement parce qu'elle est la Mère du Tout-Puissant, mais parce qu'elle se dresse devant eux comme la Femme unique, le chef-d'œuvre de la pensée et de l'amour divins, projetant de son corps virginal tout ce que la nature et la grâce peuvent assembler de clartés. Elle a donc avec la domination souveraine, cette royauté dont nous percevons ici bas comme une ombre, royauté qui n'est ni héréditaire ni élective, la royauté de l'intelligence et du cœur. Les grands génies et les grands cœurs règnent par l'ascendant et par l'attrait, et cette puissance personne ne peut la leur ravir : elle leur est inhérente, elle se passe du nom et de la fortune. Doublement reine ou plutôt souveraine parfaite, par la puissance et les dons personnels, Marie fait éclater en cette suprême prérogative les splendeurs de sa Maternité Divine et de sa Conception sans tache.

Arrêtons-nous dans ce dernier regard qui plonge au centre même de ces clartés célestes. Saluons en Marie, la Vierge Immaculée, la Mère du Verbe Incarné, la Reine des hommes et des anges. Qu'elle nous fasse une âme limpide, qu'elle achève de nous sauver, qu'elle nous admette en son royaume, où d'une voix incessante nous la louerons comme l'incomparable merveille du Tout-Puissant !

A. BLANCHE. O. P.

de Plouguenast, dioc. de Saint-Brieuc.

LA FRANCE ET L'IMMACULÉE-CONCEPTION



La France est le pays de l'Immaculée-Conception. Cette croyance y a pris racine tellement vite, elle s'est développée chez nous en de telles proportions malgré les oppositions les plus violentes, la science de nos théologiens et la piété de nos compatriotes ont si bien préparé la définition du dogme ; les manifestations personnelles de la Vierge ont eu lieu en France avec une prédilection si exclusive, — que le dogme de l'Immaculée-Conception est devenu vraiment une gloire française.

La plus célèbre école du moyen-âge, l'Université où les plus illustres docteurs se sont fait gloire d'étudier ou de professer, la Sorbonne, a fait de la croyance à l'Immaculée-Conception — chose unique dans l'histoire de la théologie — un « dogme personnel » auquel elle exigeait l'adhésion par serment avant de conférer ses grades. Elle a exprimé la doctrine catholique en termes si exacts, que le Pape n'a eu plus tard qu'à transcrire sa formule et à la compléter, quand il a défini le dogme *ex cathedra*.

La France a mis au service de l'Immaculée-Conception des docteurs pour la propager et la défendre, — des poètes, Adam de Saint-Victor et Corneille, pour la chanter, — un orateur de génie, Bossuet, pour résumer dans un chef-d'œuvre les arguments de ses docteurs et les élévations de ses poètes....



Est-ce Duns Scot, — ou ne serait-ce pas plutôt l'âme de la France qui murmura jadis cette prière à Notre-Dame : *Dignare me laudare te, Virgo sacrata. Da mihi virtutem contra hostes tuos.*

J'ignore si Notre-Dame daigna sourire à son chevalier en ce temps-là, pour l'approuver et l'encourager : c'est une légende...

Mais je sais qu'elle a daigné en ce temps-ci venir en personne remercier la France : c'est de l'histoire.

Jusqu'au dix-neuvième siècle, la France travailla, avec tout son clair génie et toute sa flamme d'amour, en faveur de l'Immaculée-Conception. Or, Marie ne répondait à ce dévouement que par des faveurs individuelles sans grand éclat. Mais, comme dans l'Evangile autrefois, elle gardait toutes ces choses en son Cœur ; et, l'heure venue, son cœur reconnaissant s'épancha en merveilles sur le pays qui l'acclamait sa Reine ; elle vint lui dire, — ô récompense céleste ! — *De me bene dixitis.*

O Marie, ô Immaculée-Conception, ô Notre-Dame d'Espérance, laissez-nous croire qu'avec la définition du dogme la mission de la France n'est pas terminée. Comme au temps jadis elle murmure toujours la même prière à vos genoux : *Da mihi virtutem contra hostes tuos.*

fr. PASCAL.

J. BULÉON

Curé doyen de Bignan

HISTOIRE LITURGIQUE

DE

L'IMMACULÉE CONCEPTION

Le Martyrologe gallican annonce ainsi la fête de la Conception :

« VIII décembre : La Conception de la très sainte Vierge
« Marie, qui choisie et prédestinée par Dieu dès l'éternité
« pour être la digne Mère de son Fils unique,... ornée de
« dons et de privilèges innombrables au-dessus de toutes
« les créatures, de sorte que rien ne lui manquât en perfec-
« tion, en dignité et en gloire, a été prévenue dans sa gé-
« neration même par la grâce divine afin qu'aucune souil-
« lure ne l'atteignît... Pour rappeler et en même temps vé-
« nérer ce mystère, la solennité de ce jour a été depuis long-
« temps instituée et observée chez les Grecs ; de là elle s'est
« répandue en Occident, en commençant par la France (?),
« d'où elle s'est ensuite propagée chez les autres nations ;
« et approuvée par l'autorité du siège apostolique, elle est
« maintenant observée partout avec religion » (1).

Sauf une légère erreur, nous avons là en raccourci toute

(1) *Martyrologium gallicanum*, par du Saussay (1637). Outre les documents patrol., nous avons consulté pour faire ce travail : *La Revue des Questions historiques* (1897). — *La Revue du Clergé français* ; — *Les Etudes* ; — M. LESÈTRE (*l'Immaculée Conception et l'Eglise de Paris*) ; — LE BACHELET, *Courte Histoire d'un dogme* ; — MALOU (*Immaculée Conception*)... — BENOÎT XIV, *de Festis*.

l'histoire de la fête. C'est bien en Orient qu'elle a été instituée et observée tout d'abord ; mais, avant d'arriver à « l'Immaculée Conception » telle qu'on la célèbre aujourd'hui dans l'Eglise universelle, son objet a passé par des phases nombreuses, qu'il est nécessaire aujourd'hui de préciser, pour éviter aux historiens et aux prédicateurs de fâcheuses méprises.*

†

Autre chose est la croyance, autre chose le culte.

La *croyance* à l'Immaculée Conception a existé dans l'Eglise dès le commencement, car ce privilège insigne est implicitement renfermé dans la plénitude de grâce et la souveraine sainteté, dans la dignité de Mère de Dieu et la victoire sur l'ennemi du genre humain, — que l'Ecriture et la Tradition ont toujours reconnues à Marie.

Le *culte* est l'expression de la croyance dans la prière officielle de l'Eglise.

Le but de notre travail est d'en esquisser l'histoire. Nous étudierons, à chacune de ses phases, l'évolution de ce culte : et nous verrons comment la fête de la Conception, instituée à l'origine pour être uniquement « le mémorial d'un événement heureux », — *salutis exordium* — en est arrivée peu à peu à célébrer expressément l'exemption du péché originel.

I

Fixer l'origine exacte de ce culte serait actuellement impossible : les documents nous font défaut. Mais du moins, en étudiant les traces les plus anciennes de la fête, nous sommes documentés suffisamment pour définir la signification exacte de son institution primitive.

Bellarmin écrivait en 1587 : « Le fondement principal de la fête n'est pas la Conception de la future mère de Dieu » (1).

(1) Bellarmin ajoute : « Quelle qu'ait été en effet cette conception, du moment qu'elle est la Conception de la Mère de Dieu, son souvenir est pour nous le principe d'une grande joie. Aussi ceux-là mêmes célèbrent cette fête, qui croient que la Vierge a été conçue dans le péché, » (*Controverses*, t. II, 3., 16.)

Cette proposition, contestable au moment où il écrivait, est peut-être vraie pour la période primitive.

Dans tous les calendriers où elle est inscrite (1), — chez les Grecs, les Arméniens et les Maronites, dans le rite syriaque et le syro-chaldéen —, la fête est partout, sauf de légères variantes, formulée en ces termes : « *La conception de sainte Anne Mère de la Mère de Dieu.* »

Cette dénomination est significative.

Le sens obvie de la formule, ainsi que les discours prononcés au cours de la solennité, et surtout le texte même de l'office, attestent clairement que la fête avait alors pour objet principal de célébrer la Conception par laquelle sainte Anne devint mère de la Mère de Dieu.

On fêtait à cette occasion, non pas encore Marie conçue sans péché, mais sainte Anne qui l'avait conçue après une longue stérilité. On se réjouissait de la venue de Marie au monde ; mais on ne s'arrêtait pas encore à analyser les merveilleuses prérogatives dont cette venue avait été accompagnée.

Aussi la trame de l'office et le thème des chants liturgiques étaient-ils empruntés pour la plupart à l'histoire apocryphe de sainte Anne et de saint Joachim.

Suivant la légende — visiblement du reste imitée des visions de Zacharie —, sainte Anne et saint Joachim, qui vivaient l'un en Galilée, l'autre à Jérusalem, furent avertis par un ange que Dieu allait enfin accorder à leurs prières la naissance d'un enfant. Sur l'invitation du messager céleste, les deux époux vinrent au devant l'un de l'autre ; ils se rencontrèrent à la Porte-Dorée, et vécurent désormais ensemble.

Telle est la tradition qui a, dans toutes les Eglises orientales, inspiré la célébration de la fête.

Du reste, dans les mêmes Eglises et pour la même raison, on célébrait aussi la Conception de saint Jean-Baptiste, — à cause des merveilles qui avaient signalé cet événement, et à cause de la prochaine arrivée du Messie qu'il présageait (2).

(1) P. NILLES. — *Kalendarium utriusque ecclesiae orientalis et occidentalis*.

(2) *Revue du Clergé français*, juillet 1904. — Ainsi tombe l'argument, en faveur de la croyance de l'Immaculée Conception, qu'on croyait pouvoir tirer de la célébration très ancienne de la fête de la conception. — On ne fête, disait-on, que ce qui est saint ; or on fêtait la Conception de Marie ; donc... — On fêtait aussi la conception de saint Jean-Baptiste ; et pourtant... etc.

Il semble donc, à première vue du moins, que l'idée du privilège de l'Immaculée Conception fût absolument étrangère à la fête primitive de la Conception : celle-ci n'avait de notre fête actuelle ni le nom ni l'objet ; et pour passer de l'une à l'autre, il a fallu en effet une très longue attente.

Cette discrétion de l'Eglise à l'égard de Marie se comprend d'ailleurs pendant les premiers siècles.

A cette époque, très rapprochée encore du polythéisme, on ordonnait toute la liturgie autour de l'Incarnation et de la Rédemption ; toute la gloire du culte était concentrée sur la divinité de Jésus ; et les personnages évangéliques n'y trouvaient place, eux-mêmes, que dans les circonstances où leurs rapports avec Notre-Seigneur les y appelaient. La plus ancienne parmi les fêtes de la sainte Vierge a été celle de la Purification (1), puis celle de la Visitation. Et quand on fêtait sa Conception ou celle de saint Jean-Baptiste, c'était moins pour les honorer eux-mêmes que pour rappeler des événements qui avaient annoncé la naissance prochaine du Fils de Dieu, — dont Marie avait été la mère et Jean le précurseur. L'Eglise ne jugeait pas encore opportun d'isoler Marie, pour considérer à part sa grandeur propre et pour honorer les privilèges personnels dont elle avait été ornée.

De même que dans un monde en formation, tous les astres sont englobés à l'origine dans la nébuleuse brillante d'où ils sortiront ensuite, peu à peu et un à un, pour acquérir un mouvement propre, tout en continuant de graviter autour du centre commun et de lui emprunter tout leur éclat, — de même les Saints qui brillent isolément aujourd'hui dans le culte de l'Eglise, étaient, pendant les premiers siècles, absorbés dans l'aurole divine qui rayonnait autour de la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Toutefois, si les Eglises d'Orient étaient préoccupées avant tout de célébrer — à propos de la *conception* de sainte Anne devenant la mère de Marie — le présage de la prochaine arrivée du Messie, néanmoins on ne peut méconnaître que leurs prières et leurs cantiques visaient parfois la sainteté même de la mère du Messie attendu.

(1) DUCHESNE, *Origine du culte chrétien*, p. 462.

†

Après avoir ainsi défini le caractère primordial de la *fête de la Conception* dans les Eglises orientales, il nous reste donc à rechercher, d'après le texte même des discours et des chants liturgiques, si l'Immaculée Conception n'était pas déjà présente à la pensée des fidèles au milieu des cérémonies de la fête, et si ce privilège de Marie, quoiqu'on ne songeât encore ni à l'honorer d'une manière spéciale ni même à le formuler, n'était point dès lors considéré, par tous ceux qui prenaient part à l'office divin, au moins comme l'objet secondaire de la fonction liturgique.

Les textes que nous citerons sont connus, mais nous ne croyons pas qu'on les ait encore étudiés au point de vue si important qui nous préoccupe ici.

1. — Dans le *typicon* (ou cérémonial) de saint Sabas, composé vers 485, on adresse cet hommage aux parents de la sainte Vierge (1) :

Vos estis lychni a quibus orta est lampas circa quam nullum umbræ vestigium cernimus.

Ce flambeau autour duquel on n'a jamais vu d'ombre, n'est-ce point l'image de la Vierge Immaculée, qui n'a pas connu l'ombre d'une tache à partir de sa première origine ?

Ce témoignage est du V^e siècle.

2. — Saint André de Crète a composé, vers 675, des odes pour la « fête de la Conception de sainte Anne, aïeule de Dieu ».

Dans l'ode 3^e, nous relevons ces paroles :

Chorus propheticus eam prædicavit, quam Anna sterilis infecundaque intemeratam castaque ac divina progenie puellam concepit. Hanc hodie ceu solam immaculatissimam..., beatam dicamus (2).

Cette pucelle, cette enfant du miracle, conçue sans tache et toute chaste, pour devenir la mère de Dieu... n'est-ce pas l'Immaculée Conception, dont saint André célèbre ainsi

(1) L'autorité de ce rituel est affaiblie par ce fait qu'il fut remanié au temps de sainte Sophronie (Cf. Le BACHELET, *op. cit.* I. p. 41) et même au XII^e (Cf. LESÈTRE, *op. cit.* p. 12. »

(2) MIGNÉ, *Patrol*, t. 106, col. 1305.

l'exemption du péché originel, douze siècles avant la définition officielle? — Dans l'ode suivante, précisant sa pensée, il dit encore :

Castam [Anna] puellam singulariter concepit.

3. — Jean d'Eubée, vers l'an 747, dans un sermon sur la Conception de sainte Anne, expose d'abord l'objet propre de la fête :

Joachimus et Anna faustum generationis plane immaculatæ et genitricis Dei Mariæ nuntium acceperant.

Et quand il en vient à qualifier l'enfant que saint Joachim et sainte Anne auront l'honneur de donner au monde, toutes ses expressions attestent que cette enfant sera immaculée dès sa Conception :

Et ecce ut Anna ab Angelo audivit prorsus immaculatam puellam se concepturam ac parituram esse, gaudio gestire cœpit.

Il termine son discours par cette comparaison qui est elle-même un hommage à l'Immaculée Conception :

Si ecclesiarum dedicationes merito celebrantur, quanto magis... debemus cum studio ac pietate hanc peragere solemnitatem, — in qua non ex lapidibus facta sunt fundamenta, neque manibus hominum Dei templum ædificatum est: videlicet in utero concepta est Deipara ac Sancta Maria. Sed, Dei Patris beneplacito ac cooperatione sanctissimi ac vivificantis Spiritus, Christus Dei Filius ipse eam ædificavit (1).

Ce temple unique au monde, dont l'édification a été faite, dès la première assise, avec la participation active des trois personnes divines, et dont la dédicace est célébrée le jour de la Conception, a-t-il pu avoir la moindre imperfection dans ses fondements?

4. — Pierre d'Argos, vers 830, dans un sermon qu'il prononça à l'occasion de la fête, admire dans la conception de Marie le premier exemplaire de notre nature retrouvant sa beauté et sa noblesse (2).

Nobilitatis ac decoris naturæ primam in Annæ utero plantationem intuentes, exultemus omnes et in psalmis jubilemus.

(1) *Patrol. gr.*, t. 93.

(2) *Patrol. gr.*, t. 104.

5. — Cosme le Vestiteur, dans une des odes qu'il a composées, *in festivitatem Conceptionis sanctissimæ Deiparæ*, a écrit ces mots qui forment en propres termes le privilège de l'Immaculée Conception :

Eam, quæ incomprehensibile Dei Verbum sine semine conceptum continuit, immaculatam concepisti (1).

Enfin, pour terminer ces courtes citations — qu'il serait facile de multiplier en analysant les discours et les invocations de la fête —, voici la prière que la liturgie grecque adressait à Marie :

Nous admirons en vous, ô Mère de Dieu surglorieuse, une création prodigieuse : votre conception est extraordinaire, votre origine sort des lois communes (2).

Ainsi en étudiant les documents liturgiques ou oratoires d'une fête qui n'avait primordialement d'autre objet que de célébrer la venue au monde, avec ou sans péché originel, de la Mère de Dieu, on constate partout la croyance à l'exemption du péché originel ; les orateurs et les poètes y faisaient sans cesse allusion, mais sans jamais insister, car on ne soupçonnait pas alors que l'on pût même en douter.

Et nous avons strictement limité nos citations aux textes qui se rapportent au culte et à son objet, en laissant à dessein de côté les témoignages, beaucoup plus catégoriques encore, qui attestent la *croyance* générale.

On peut donc affirmer, sur la foi de ces témoins, que l'Immaculée Conception de Marie était déjà à l'origine l'objet, au moins implicite et secondaire, de la fête.

†

La fête de la Conception se célébrait le IX décembre, dans les Eglises d'Orient.

Pierre d'Argos atteste qu'elle était très solennelle au neu-

(1) *Patrol. gr.*, t. 106.

(2) Cité par LE BACHELET, I, p. 44, office.

vième siècle ; et Georges de Nicomédie ajoute qu'elle était l'une des plus fréquentées (1).

Sous l'empereur Emmanuel Comnène, trois siècles plus tard, on cite la fête de la Conception parmi celles où les tribunaux de l'empire étaient tenus de vaquer (2).

Dans l'Eglise Copte, la fête était célébrée le XIII décembre, et, dans un calendrier de l'Eglise abyssinienne, on la trouve inscrite au XVI du même mois (3).

II

En Occident, c'est l'Irlande qui a jusqu'ici l'honneur de posséder le plus ancien calendrier où soit inscrite la fête de la Conception de Marie (4), — c'est elle aussi qui a fourni au moyen âge son plus grand théologien, pour exposer et défendre le dogme de l'Immaculée Conception.

Du reste nous croyons à une très haute antiquité du culte de sainte Anne chez les Celtes. Et, si une vision authentique pouvait avoir quelque valeur pour élucider une question d'histoire, nous dirions volontiers que ce culte, aujourd'hui si florissant chez nous, a été apporté en Armorique par les émigrés de la Grande-Bretagne (5).

Le calendrier irlandais est du IX^e siècle : la Conception de Marie y est marquée au 2 mai.

(1) Splendida ac illustris hujus. festivitatis celebritas illucet ; eorum tamen quorum concursu illustratur magnificis studiis splendidior effulget. — *Patrol. gr.*, t. 100, col. 1335.

(2) M^{sr} MALOU, I, p. 94.

(3) Card. MAI *script. vet.*, t. 4, p. 14 et sqq.

(4) Naples fêtait la conception de sainte Anne dès le IX^e siècle, comme l'atteste un calendrier de l'époque ; mais Naples étant dans la zone de l'influence grecque, nous n'insisterons pas sur ce fait.

— Dans ce travail, notre but n'est pas de résumer les discussions, mais seulement d'en constater les résultats, pour donner un coup d'œil d'ensemble sur l'évolution de la fête depuis l'origine jusqu'à nos jours.

La discussion sur l'origine de la fête en Occident est, du reste, parfaitement résumée dans la *Revue du Clergé français* (1^{er} juillet 1904) et dans les *Etudes* (20 sept. 1904.)

(5) Cf. l'enquête canonique concernant les « révélations faites à Nicolazie sur la chapelle primitive de sainte Anne d'Auray ».

†

La fête, sortie d'Irlande, passa en Angleterre, où on la trouve dès le onzième siècle, solennellement célébrée dans les plus illustres cathédrales. Mais les Anglo-Saxons, pour la mettre en harmonie, jour pour jour, avec la date de la Nativité (VIII sept.), la fixèrent dès lors au VIII décembre ; et le choix de ce jour est demeuré définitif.

On constate encore chez eux, dès le début, une innovation plus radicale et plus féconde pour l'évolution de la fête. On ne dit plus ici comme en Orient, la *Conception de sainte Anne* ; le nom de sainte Anne a disparu ; et on dit désormais, la *conception de sainte Marie*. Le point de vue change pour envisager le mystère.

Toutefois l'influence orientale se manifeste encore dans la composition de l'office : c'est toujours la même légende apocryphe qui en fournit les éléments. Mais déjà on s'aperçoit que sainte Anne et saint Joachim se retirent peu à peu au second plan, pour laisser la première place à Marie. C'est la grandeur de Marie qu'on célèbre désormais, plutôt que la gloire de ses parents.

Ainsi, dès son entrée dans l'Eglise latine, l'objet de la fête se précise, et son évolution est sensible vers le terme final où aboutira sa célébration au XIX^e siècle.

Sur les entrefaites eut lieu l'invasion normande. Elle arrêta court les développements que la fête commençait à prendre ; on serait même porté à croire qu'elle l'interdit expressément. Du moins il y eut, durant une assez longue période, une éclipse totale de la fête dans les Eglises et les abbayes d'Angleterre.

Heureusement cette éclipse ne dura pas. La fête reparut bientôt avec plus d'éclat que jamais. Et plus tard les Normands victorieux — ignorant ou feignant d'ignorer qu'on avait célébré la Conception de Marie en Angleterre avant leur arrivée dans l'île, et voulant par ailleurs expliquer la popularité exceptionnelle dont la fête jouissait dans leur pays au douzième siècle — attribuèrent à une intervention per-

sonnelle de la sainte Vierge l'institution de la fête.

La légende a fait fortune ; elle a été rééditée de siècle en siècle, en vers et en prose, dans les liturgies et dans les chroniques. Et comme elle occupe une grande place dans l'histoire liturgique de l'Immaculée Conception, nous devons la citer ici.

C'est comment la Conception de Notre Dame fut établie (1).

« Au temps de Guillaume le Conquérant, Helsin, abbé de Ramsay, revenait de Danemark en Angleterre, quand tout à coup une tempête s'élève et met en péril la vie des passagers : tout effort pour se garantir devenant inutile, le naufrage semblait imminent. Alors Helsin se met à invoquer Marie, espérance des désespérés. Soudain, pendant que l'équipage pria à genoux, un personnage revêtu des ornements épiscopaux apparaît tout près d'eux sur les vagues : « Je suis l'évêque saint Nicolas, leur dit-il ; et la mère de Dieu que vous invoquez m'envoie vous dire qu'elle vous sauvera, si vous lui accordez ce qu'elle demande. — Nous le promettons, dit Helsin ; que demande-t-elle ? — Elle demande que tu fasses vœu de célébrer le jour de sa Conception, chaque année. — Je le promets, dit encore Helsin ; et il ajouta : quel jour faudrait-il la célébrer ? — Le VIII décembre... » Helsin sauvé du naufrage et fidèle à son vœu, établit la fête dans son monastère, et parcourut l'Angleterre pour inviter le clergé et les fidèles à célébrer comme lui-même une fête qui devait être spécialement agréable à la Très Sainte Mère de Dieu. »

La légende est belle ; elle ne manque même pas de vraisemblance : nous savons en effet, par des faits incontestables et tous récents, que la très sainte Vierge est intervenue plusieurs fois, et en personne, pour demander aux fidèles d'honorer particulièrement son immaculée Conception. Et la France, qui a été favorisée de deux apparitions de ce genre, ne refuserait pas aux Anglo-Normands de reconnaître aussi l'authenticité de celle qu'ils prétendent avoir eu

(1) C'est le titre que Robert Wace donne à la légende rimée d'Helsingus.

lieu en leur propre faveur, — si la légende ici ne se heurtait pas contre l'histoire. Mais l'histoire nie formellement (1).

D'autres auteurs, renonçant à l'origine merveilleuse de la fête, ont voulu du moins en attribuer l'institution au grand docteur marial saint Anselme, archevêque de Cantorbéry.

Mais ceci est encore une erreur ; l'origine de la fête est beaucoup plus modeste : ce n'est pas la sainte Vierge, et ce n'est même pas son illustre docteur, à qui revient l'honneur d'avoir restauré la fête de la Conception en Angleterre. C'est un autre Anselme, Anselme le Jeune, qui après avoir été abbé d'un monastère grec situé auprès de Rome, devint abbé d'un monastère anglais, et rapporta dans sa nouvelle résidence le culte de la Conception, qu'il avait trouvé dans son premier monastère.

Ainsi pour la seconde fois, nous constatons une soudure ou peut-être une filiation entre le culte de la Conception de Marie dans l'Eglise latine et ce même culte dans les Eglises d'Orient.

Anselme eut un collaborateur dans l'apostolat qu'il entreprit, Osbert de Clare ; et ces deux moines ont été les premiers théologiens du dogme en même temps que les premiers propagateurs de la fête.

« Le très haut a sanctifié son tabernacle, disent-ils ; et au moment où Marie fut conçue, il la préserva de toute souillure. »

Voilà le problème théologique de l'Immaculée Conception posé : l'ère des grandes discussions va commencer, et la fête, dont l'objet jusqu'à cette époque demeurerait assez indéfini, subira elle-même le contre-coup des discussions ardentes qui vont s'élever autour de la doctrine. Elle a en effet passé par des vicissitudes diverses ; tour à tour on l'a supprimée ou rétablie. Mais, comme les évêques, les abbés, les chapitres s'attribuaient la faculté en ce temps-là de légiférer en matière liturgique, on peut dire que l'institution de la fête ou sa suppression n'ont eu d'autre valeur doctrinale que d'exprimer l'opinion qui prédo-

(1) VACANDARD, *Revue des Questions historiques*, 1897.

minait dans telle province et à telle époque déterminée.

Ce fut une période de luttes épiques. Mais il ne rentre pas dans notre sujet de les raconter. Nous devons nous contenter ici de signaler l'institution de la fête, ses éclipses et ses progrès.

†

Le culte de la Conception de Marie apparaît en France pour la première fois avec Hugues d'Amiens, qui l'établit à Rouen en 1130.

A la même époque, ou peut-être dix ans plus tard, Lyon commençait aussi à célébrer la fête (2).

Enfin, avec les étudiants de Normandie et d'Angleterre, la dévotion mariale pénétra à Paris.

De Rouen, de Lyon, de Paris, elle se répandit par toute la France, si bien et si vite, que « dès 1154, la fête était déjà célébrée très dévotement dans presque toute la France par le peuple entier » (3).

Mais bientôt, après la vogue des premières années, une opposition sérieuse s'éleva contre elle. Maurice de Sully, évêque de Paris, l'interdit dans son diocèse. Et si les chanoines de Lyon l'établirent chez eux, cette initiative leur valut, de la part de saint Bernard, une véhémence épître qui leur reprochait d'introduire inconsidérément une nouveauté dans l'Eglise.

Cette attitude de saint Bernard impressionna son siècle. Toutefois, si le grand docteur détermina dans les Ecoles un mouvement d'opposition, qui attira dans son courant les plus hautes intelligences du grand siècle théologique, son influence ne se fit guère sentir sur le culte et la popularité de la fête.

Saint Thomas disait : « L'Eglise romaine ne célèbre pas la Conception de la Bienheureuse Vierge Marie ; elle tolère cependant qu'on la célèbre dans quelques Eglises. Mais, en fêtant la Conception, on ne donne pas à entendre que Marie

(1) MALOU, *op. cit.*, I, p. 710.

(2) Probablement encore sous l'influence d'Anselme le Jeune, qui avait plusieurs fois séjourné dans cette ville.

(3) ALTON, prieur de Regula. *Patrol. lat.*, t. 202, col. 140.

ait été conçue sans péché ;... on y a en vue sa sanctification plutôt que sa conception même... » (1)

Il combattait la croyance, mais il tolérait la fête, en l'interprétant à sa façon pour la mettre d'accord avec sa propre doctrine.

Saint Bonaventure disait : « Il en est qui par dévotion spéciale célèbrent la Conception de la Bienheureuse Vierge. Je n'ose ni les louer absolument ni simplement les blâmer... Au dire de quelques-uns, cette fête n'a pas commencé par institution humaine, mais par suite d'une révélation divine. Si le fait est vrai, il est incontestablement bon de fêter la Conception ; mais, comme il n'est pas authentique, nous ne sommes pas obligés de le croire. D'autre part, il ne va pas contre la règle et la foi, et nous ne sommes pas obligés de le nier » (2).

Il n'osait se prononcer catégoriquement ni sur la croyance, ni sur la fête, ni sur la légende d'Helsin.

Mais un autre, un de ces « humbles » que saint Bernard traitait de « têtes inconsidérées », répondait victorieusement au reproche d'innovation, en disant qu'on avait innové de même jadis, quand on célébra pour la première fois la Nativité de la Très Sainte Vierge. « Et de quel droit, ajoutait-il, mettrait-on une limite au progrès du culte, et pourquoi serait-il interdit de le creuser toujours plus ? » (3)

Du reste les Normands n'avaient pas cessé de célébrer à Paris même leur fête nationale, — *in festo nationis normannicæ* (4) — et, en 1266, ils faisaient venir l'archevêque de Rouen pour la présider (5).

Les « humbles » triomphaient. Sans doute, comme les docteurs, ils ignoraient eux-mêmes les témoignages de la Tradition, cachés dans les monuments encore inexplorés de l'Eglise Orientale ; comme les docteurs, ils n'avaient pas eux-mêmes une connaissance suffisamment approfondie des textes scripturaires ; mais leur piété éclairée suppléait aux lacunes de leur science, car elle s'appuyait sur une raison de

(1) *Summa, theol.*, III, q. 27, d. 2.

(2) *III, Sent.*, dist. 3, p. 1, q. 1.

(3) *Patrol. lat.*, t. 202, col. 626.

(4) et (5) Citations prises dans LESÈTRE, *op. cit.* II, p. 35.

convenance dont les conclusions étaient irrésistibles (1). — *Pater, abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis.*

C'est notre cœur qui nous a révélé notre mère, ce n'est pas la raison ! Or peu à peu les sages émigrèrent eux-mêmes dans le camp des humbles : en 1280, un évêque de Paris légua une somme de 300 livres pour la célébration de la fête à Notre-Dame (2). Vers le même temps, le pape Innocent V, docteur de Sorbonne, permettait d'insérer dans le calendrier de Rome la fête déjà populaire (3). — En 1325, un débat sur la croyance à l'Immaculée Conception ayant été porté devant le pape Jean XXII, celui-ci mit fin à la discussion en faisant célébrer solennellement la fête dans sa chapelle et dans la ville d'Avignon (4).

Enfin, à partir du quatorzième siècle, depuis que Duns Scot, dans une joute mémorable, dont la légende à défaut de l'histoire a gardé le souvenir, eut conquis toute la Sorbonne à l'Immaculée Conception, et fait de ses docteurs les apôtres jurés de ce glorieux privilège, l'Eglise de Paris n'a plus cessé de célébrer, dans la fête de la Conception, — contrairement aux déclarations de saint Thomas (5) et de Bellarmin, (6) — l'exemption totale du péché originel.

En 1401, le chancelier Gerson pouvait même déclarer (7) que la fête était célébrée de son temps « dans toute l'Eglise de Rome et ailleurs » ; « qu'il n'y avait pas péril de conscience à célébrer cette solennité, et qu'il y en aurait plutôt à ne pas la célébrer. »

Pourtant « jusqu'ici la fête était demeurée d'observation libre et arbitraire (8), sans un décret qui en ordonnât la célébration publique ». Mais avec l'ère moderne une évolution

nouvelle allait se manifester dans le culte : après une lente et confuse germination, la fleur devait sortir enfin de la tige et s'épanouir (1).

III

L'heure de l'éclosion sonna en 1435.

Le concile de Bâle venait de s'ouvrir ; et le pape Eugène IV qui l'avait convoqué était favorable à la cause de l'Immaculée Conception. Le triomphe définitif semblait donc arrivé. Les termes de la définition furent discutés, arrêtés même ; mais, quand la promulgation en eut lieu, le concile, devenu un conciliabule, était sans autorité dogmatique. Néanmoins sa décision eut un grand retentissement. En statuant « que la solennité du VIII décembre serait célébrée avec pompe, sous le nom de Conception, dans toutes les églises, monastères et couvents de la chrétienté (2) », on peut dire qu'il écuménisa la fête.

Les docteurs de Sorbonne, qui avaient été l'âme de cette assemblée, triomphaient donc ; — mais ils triomphaient par un acte d'assemblée schismatique !

Toutefois le Saint-Siège voulut accorder une satisfaction à la piété française. Sixte IV, en 1476, approuva la fête de la Conception, et il autorisa pour la fête un office qui débutait ainsi : *Célébrons l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, et adorons Notre-Seigneur Jésus-Christ qui l'a préservée* (3).

Il enrichit même sa célébration d'indulgences semblables à celles de la Fête-Dieu. La bulle portait ces mots : « Conception merveilleuse de la Vierge immaculée. » — Que n'avait-elle interverti les épithètes !

La fête élevée au rite double par Sixte IV, avec célébra-

(1) Cf. LE BACHELET, *op. cit.*, II ; p. 40 et sqq.

(2) *Cart. de Notre-Dame*, t. IV.

(3) PÉCHENARD, *op. cit.*

(4) PÉCHENARD, *op. cit.*

(5) Voir le texte plus haut.

(6) Controv. — Voir plus haut la citation de Bellarmin.

(7) *Serm. de Concep.*

(8) BAILLET, *Les Vies des Saints*, t. XII, p. 307.

(1) *Eludes*, mars 1904.

(2) Concile de Bâle, sess. XXXVI.

(3) A mesure que la glorification exclusive de l'Immaculée Conception se dégageait de cette fête, qui avait été plutôt à l'origine la fête de sainte Anne et de saint Joachim, le culte de ceux-ci, loin d'être négligé dans l'Eglise, ne cessait lui-même de grandir. — Voir les *Conséquences de la définition du dogme pour le culte de saint Joachim et de sainte Anne.*

tion facultative et office spécial, fut rendue obligatoire pour l'Eglise universelle par Pie V, mais avec l'office commun de la Nativité : on se contentait d'y substituer le mot *Conceptio* au mot *Nativitas*. — L'emploi du mot « immaculée » demeurait sévèrement interdit, sauf chez les Franciscains, à qui l'on permit par privilège de garder l'office précédemment approuvé par Sixte IV.

C'était, avec un progrès réel dans la liturgie, un recul dans l'interprétation théologique de la fête ; car, en assimilant l'office de la Conception à celui de la Nativité, on assimilait aussi l'objet principal des deux fêtes : on ne voyait plus officiellement, dans l'une comme dans l'autre, suivant l'expression de Bellarmin (1), que le « principe d'une grande joie pour le monde », *salutis exordium*, — *gaudium universo mundo*.

Sixte IV avait été franciscain, Pie V dominicain ; et chacun d'eux manifestait dans ses décrets liturgiques les tendances propres de son ordre au sujet de l'Immaculée Conception.

Au commencement du dix-septième siècle, Clément VIII éleva la fête au rite double majeur, tout en maintenant le même office.

On la traitait alors comme fête d'obligation.

Mais en 1642, Urbain VIII, cédant aux réclamations qui lui arrivaient de diverses régions contre le trop grand nombre de fêtes chômées, finit par supprimer l'obligation de quelques-unes ; et parmi celles qu'on supprimait se trouva comprise la Conception de Marie.

Aussitôt quelles réclamations, de toutes parts ! Au lieu de se réjouir, le peuple chrétien protesta contre la bulle ; et grande fut son émotion partout ; nulle part on ne tint compte de la suppression de la fête ; bien au contraire on s'appliqua à la célébrer davantage ; et cet acte pontifical, qui visait à réduire la solennité, aboutit en réalité à provoquer une véritable réaction en sa faveur.

Les Flamands et les Espagnols crurent qu'il y allait de l'honneur de la Très Sainte Vierge ; et à Rome même la fête fut portée au rite double de 2^e classe ! (2)

(1). Voir la citation complète de Bellarmin en tête de ce rapport.

(2) *Etudes*, mars 1904.

Le Pape, devant les protestations unanimes des fidèles et les démarches faites auprès de lui par les chefs d'Etat, introduisit bientôt des exceptions dans le décret de 1642. Deux ans après, l'obligation de chômer la fête fut rétablie en Autriche, sur la demande de l'empereur Ferdinand III ; et en France en 1657, sur les instances de Louis XIV.

L'Espagne se distingua, au dix-septième siècle et depuis, par sa fidélité à cette croyance, par sa piété démonstrative, et par les efforts de ses rois pour obtenir la définition officielle du dogme. Aussi a-t-elle obtenu le privilège exceptionnel de célébrer la fête avec les couleurs mêmes de la Vierge, avec des *ornements bleus*.

En 1708, par décret de Clément XI, la Conception rede vint « fête de précepte » pour toute la chrétienté. Déjà dès 1668, Clément IX, acceptant l'initiative partie du diocèse de Paris, avait décrété que la fête serait célébrée avec octave dans l'Eglise universelle. Le Rit parisien, depuis 1736, et plusieurs autres à sa suite, placèrent la Conception sous le degré solennel-mineur, sans octave.

En ce temps-là, les évêques de France, malgré la défense expresse formulée par Pie V, commencèrent à s'attribuer de nouveau, comme au moyen-âge, le droit de transformer à leur guise la prière officielle de l'Eglise ; chaque diocèse voulut avoir sa liturgie propre.

Or, dans cette anarchie, que devenait l'office de la Conception ? Demeurant toujours exact dans l'expression de la vraie doctrine, l'office au lieu de disparaître s'enrichissait plutôt de prières spéciales et d'hymnes très pieuses, à qui il ne manquait que le visa officiel de l'Eglise romaine pour être parfaites.

Le peuple et le clergé, malgré les idées perverses qui les troublaient alors, restaient fidèles à l'Immaculée Conception. — L'Immaculée Conception était devenue une gloire française, et sur ce point Rome elle-même avait paru marcher à la lumière de la France (1).

(1) Cf. BENOIT XIV. *De festis*, II, 15. — Bien entendu, nous parlons ici au point de vue humain ; et nous ne prétendons pas faire abstraction du Saint-Esprit, qui seul éclaire et dirige l'Eglise.

IV

Aussi, après la grande épreuve de la persécution, qui avait raffermi son orthodoxie et lavé ses iniquités, la France, devenue désormais plus digne de voir la Vierge Marie descendre sur son territoire, a reçu deux fois sa visite.

Double manifestation, authentiquée par d'éclatants miracles, où notre Reine est venue en personne nous témoigner sa maternelle satisfaction.

Le XIX^e siècle a été par excellence le siècle de l'Immaculée Conception.

A la suite de la première apparition (1830), M^{sr} de Quélen, — un Breton, Breton de nom et d'origine, — obtint de Rome coup sur coup, l'autorisation de célébrer, le 2^e dimanche de l'Avent, la solennité de la Conception, — d'insérer dans la préface de la fête une épithète significative, *Et te in immaculata conceptione*, — enfin d'ajouter aux litanies de Lorette l'invocation *Regina sine labe concepta*...

Et ce n'était qu'un prélude.

La définition du dogme et les manifestations de la Très Sainte Vierge devaient avoir elle-mêmes, tôt ou tard, un écho dans la liturgie.

En 1863, Pie IX publia et imposa à l'Eglise universelle un office complet de l'Immaculée Conception, vrai poème liturgique à la fois et compendium dogmatique, qui réfute les objections, commente les Écritures, et glorifie le privilège.

La fête commence par une vigile; elle se développe dans une octave où chaque journée a des leçons spéciales; et, tous les samedis de l'année qui sont libres, un office votif rappelle encore à notre souvenir la glorieuse prérogative de Marie.

Quoiqu'elle ne soit pas chômée en France, c'est désormais parmi toutes les fêtes de la Très Sainte Vierge, la plus grande au point de vue de la célébration liturgique, — plus grande que la Nativité, dont elle se distingue aujourd'hui

nettement, et qui reste où en était autrefois la Conception elle-même, au rang des anniversaires joyeux, sans aucune portée dogmatique, — plus grande que l'Annonciation, qui se confond pourtant avec le mystère de l'Incarnation, — plus grande que l'Assomption et le couronnement au ciel.

Outre l'office de l'Immaculée Conception, le Souverain Pontife en a concédé encore deux autres, qui en sont du reste comme les annexes : l'office de Notre-Dame de Lourdes (1) et celui de la Médaille miraculeuse (2).

Ce sont deux chapitres d'histoire de France ajoutés, sur l'intervention personnelle de Marie, à la glorification de son dogme.

†

Et maintenant, sommes-nous enfin au terme de cette progression continue, qui dure depuis 1200 ans, et qui tend à glorifier toujours de plus en plus la Conception immaculée de Marie ? Nous ne pouvons pas nous résigner à le croire. Et prétendre que notre piété est désormais satisfaite, serait méconnaître étrangement notre cœur, car il ne dira jamais « assez » quand il s'agit de glorifier notre Mère.

Aussi, en terminant cette esquisse, formulerons-nous un vœu, pour obtenir du Souverain Pontife qu'il ajoute encore un nouveau chapitre à l'histoire liturgique de l'Immaculée Conception.

La messe du Saint-Sacrement renferme une séquence, œuvre d'un grand théologien et d'un grand poète, où l'Eglise nous fait lire et chanter à la messe la doctrine complète de la sainte Eucharistie.

C'est une perle semblable que nous voudrions voir enchâsser dans l'Office du 8 décembre. Et si le répertoire d'A-

(1) Concédé en 1891.

(2) Concédé en 1894.

(3) On peut encore rattacher à cette histoire liturgique l'office du « Cœur immaculé de Marie, invoqué pour la conversion des pécheurs », à Notre-Dame des Victoires. La fête en est fixée au dimanche qui précède immédiatement la Septuagésime.

dam de Saint-Victor, notre compatriote, n'est pas assez riche pour nous fournir la séquence que nous souhaitons, eh bien! qu'on fasse appel à tous les théologiens poètes de l'univers catholique; et dans un concours, renouvelé des palinods (1) d'antan, ils tresseront à notre Reine — *Reginæ sine labe originali conceptæ* — la plus belle de ses couronnes liturgiques.

J. BULÉON,

De Plumergat, diocèse de Vannes.

(1) Les « palinods » étaient des poèmes composés en l'honneur de l'Immaculée Conception. Il existait des Académies de palinods dans plusieurs villes normandes. — Cf. LESÈTRE, *op. cit.*, p. 15.

LA VIERGE MARIE EST FRANÇAISE

Après la campagne de Crimée, la France demanda au Sultan, comme prix des services rendus, de lui céder un sanctuaire à Jérusalem.

A cette époque, le consul de France en Palestine était M. de Barrère : celui-ci, ayant été chargé de choisir lui-même le sanctuaire qu'il convenait d'acquérir à la France, se souvint qu'il était Breton, et il désigna la maison de sainte Anne avec la piscine probatique.

La cession eut lieu le 1^{er} mai 1856.

Depuis cette prise de possession, le domaine de sainte Anne jouit de l'extra-territorialité et n'est pas seulement une propriété de la France, c'est une enclave française.

Or, quand un nouveau territoire est incorporé à un pays, toutes les illustrations de ce coin de terre deviennent le patrimoine commun de la grande patrie. C'est ainsi que la Bretagne est devenue française avec ses grands hommes et ses grands souvenirs; et, pour la même raison, les gloires du petit domaine de sainte Anne, depuis qu'il est annexé à notre territoire, sont devenues les gloires de notre pays.

Désormais donc on peut dire — et ce n'est ni une figure de langage, ni une fiction diplomatique — que l'Immaculée Conception a eu lieu... en terre de France.

Comment s'étonner après cela que la Sainte Vierge apparaisse si souvent chez nous, et que sainte Anne nous ait demandé elle-même de lui bâtir une chapelle?

Moins de deux ans après cette donation de la maison de sainte Anne à la France, eurent lieu les apparitions de Lourdes! Remarquable coïncidence en effet : le jour même où la source jaillissant sous les doigts de Bernadette s'étendait en nappe d'eau devant le regard de Marie, l'Eglise racontait dans son office le miracle de la piscine probatique, comme si l'Immaculée avait voulu souligner elle-même la relation qui existe entre la piscine de là-bas et la piscine d'ici.

fr. YVES.

LES PÈRES BLANCS

Gardiens du Sanctuaire de Sainte-Anne de Jérusalem

LA MAISON DE L'IMMACULÉE CONCEPTION A JÉRUSALEM

L'année qui suivit la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception (1), Sébastopol tomba au pouvoir de l'armée française ; et la France, qui avait entrepris cette expédition pour rendre service à la Turquie, ne demanda pour prix de sa victoire que la basilique de sainte Anne, l'antique sanctuaire où se sont accomplis les mystères glorieux de la Conception et de la Nativité de Marie. On eût dit que la T. S. Vierge, maintenant que l'univers confessait sa gloire sans tache, avait elle-même inspiré ce choix, afin de faire en quelque sorte participer ce lieu béni à son propre triomphe (2).

Si le foyer domestique nous reste cher toujours et à bien des titres, pourquoi Marie n'aurait-elle pas éprouvé elle-même ce sentiment, trop noble d'ailleurs pour ne pas trouver place en son cœur ? Il semblait donc convenable qu'elle vînt reprendre des mains des Infidèles ce domaine de famille. Et elle n'y a pas manqué ; mais par une maternelle

(1) En la fête de la Vierge Marie, le 8 décembre 1855.

(2) Nous nous permettons d'attirer l'attention du lecteur sur cette observation de l'auteur, et sur cette coïncidence providentielle qui n'a peut-être pas été suffisamment remarquée jusqu'ici. La Très Sainte Vierge possédait deux maisons, celle de Jérusalem, dont nous parlons ici, et celle de Nazareth. — Nous savons que celle-ci avait été mise à l'abri des profanations musulmanes dès la fin des croisades, et miraculeusement transportée à Lorette. L'autre, celle de Jérusalem, n'a été glorifiée elle-même qu'après la glorification du mystère qui s'est accompli en elle. (*Note du secrétaire du congrès*).

et délicate attention, elle en a fait désormais une terre française, et l'a remise à la garde de notre chère patrie.

Nous voudrions nous-mêmes offrir notre part de contribution au congrès marial de la Bretagne, en décrivant ici le sanctuaire de Marie par excellence, sanctuaire de sa Nativité et de son Immaculée Conception, sanctuaire qui doit leur être cher à un double titre, car s'il est le berceau de l'Immaculée, c'est en même temps la maison de sainte Anne.

†

Que l'Eglise — connue depuis les croisades sous le nom de Sainte-Anne, et dans les temps antérieurs sous le titre de Sainte-Marie de la Probatique, ou mieux Sainte-Marie de la Nativité « *Sancta Maria ubi nata est* » — recouvre l'emplacement même de la maison que saint Joachim et sainte Anne possédaient à Jérusalem près du Temple, c'est ce que démontre avec évidence l'étude attentive et impartiale des documents ; et le témoignage même des musulmans infidèles se joint sur ce point à celui des chrétiens. Mais elle enseigne aussi, et historiquement le fait paraît indubitable, que c'est là que fut conçue et enfantée celle qui devait être un jour la Mère de Dieu.

La chaîne des témoignages qui signale la naissance de Marie à Jérusalem remonte en effet des temps actuels jusqu'aux premiers siècles du Christianisme. Elle se trouve confirmée par le jugement des papes qui ont accordé au sanctuaire les faveurs les plus précieuses ; et l'existence d'un monument qui remonte à la plus haute antiquité, la vient encore assurer.

Mais peut-être serait-il bon, avant d'aborder l'examen de ces preuves, de rappeler en quelques mots ce que des traditions infiniment respectables nous ont enseigné des bienheureux parents de la Très Sainte Vierge et des premiers jours de Marie : je dis infiniment respectables, car elles nous viennent des temps apostoliques, nous ont été confirmées par les Pères, et c'est d'elles que nous tenons, non seulement maints récits populaires qui circulent encore sur l'enfance

de la sainte Vierge, mais encore, avec le nom de ses bienheureux parents Joachim et Anne, l'une des fêtes les plus touchantes de notre cycle liturgique, la Présentation de Marie au Temple.

Comme beaucoup de ses ancêtres, comme David lui-même avant sa royauté, Joachim l'époux de sainte Anne était pasteur de brebis ; et c'est dans les montagnes de la Galilée près de Nazareth qu'il élevait ses troupeaux. Mais il avait hérité de ses aïeux une maison modeste qui lui servait de bergerie dans la ville même de Jérusalem. Comme les autres maisons des pasteurs de la ville sainte, celle de Joachim et d'Anne était située dans le quartier que l'on nommait en hébreu *Bézétha*, en grec *Probatique*, et qui signifient tous deux *lieu des Troupeaux*. Ce quartier bâti tout près du Temple était en effet réservé à la vente des brebis et des agneaux destinés aux sacrifices.

Non seulement nous connaissons le quartier où était la maison de sainte Anne, mais nous en savons encore l'emplacement précis, car, au témoignage de plusieurs Pères, elle était située près de la Piscine appelée aussi Probatique, et dans laquelle eut lieu le miracle dont parle saint Jean (1).

La maison des deux saints vieillards n'avait rien qui pût attirer les regards. Elle était, selon l'usage de la Palestine, en partie creusée dans le roc, qui dans ce quartier de la ville s'élevait alors en amphithéâtre vers les remparts, en partie fermée par un mur de maçonnerie.

Longtemps saint Joachim et sainte Anne vécurent sans avoir d'enfants. Un jour saint Joachim, étant allé au Temple, s'approcha de l'autel pour y présenter son offrande, mais un prêtre nommé Ruben l'en repoussa avec indignation parce qu'il n'avait pas donné de rejeton en Israël. Le saint patriarche se retira alors dans le désert auprès de ses bergers pour y cacher sa peine et prier le Seigneur. Mais Dieu n'avait voulu que se laisser toucher. Un ange apparut tour à tour aux deux saints époux, leur annonçant une postérité glorieuse. Joachim rentra alors en Jérusalem ; et, le neuvième mois étant arrivé, Anne enfanta une fille à laquelle

(1) Au ch. V de son Evangile, v. 2-13.

elle donna le nom de Marie. Lorsque la Très Sainte Vierge eut atteint l'âge de trois ans, elle fut conduite au Temple pour y être consacrée à Dieu, selon le vœu qu'en avaient fait ses pieux parents, et elle y demeura jusqu'au jour de ses fiançailles avec saint Joseph.

Tel est en résumé l'histoire de l'enfance de Marie.

Mais cette histoire a-t-elle un fondement véritable ? Et en particulier le fait de la naissance de Marie à Jérusalem repose-t-il sur des données historiques sérieuses ? Un religieux franciscain des plus érudits n'hésite pas à répondre que cette proposition est certaine de toute la certitude dont peut être assuré le fait historique le plus certain (1).

Cette conviction est aussi la nôtre ; mais disons tout de suite qu'il ne faudrait pas vouloir chercher en ces quelques pages une étude complète de la question, ce n'est ni le lieu ni le temps ; et notre but est plus modeste. Nous voudrions simplement esquisser quelques preuves, afin que tous les fidèles Bretons puissent connaître désormais, sans aucun doute, qu'il est un lieu où sainte Anne est aimée et honorée presque autant que dans notre chère province, et que ce lieu n'est autre que la maison même où sainte Anne a vécu, où elle s'est sanctifiée, où elle a conçu et mis au monde Marie Immaculée, — afin aussi que les pèlerins Bretons en Terre Sainte puissent venir en toute sûreté s'agenouiller et prier en ces lieux bénits et retrouver à la fois, mêlés aux parfums de France et de Bretagne, les souvenirs de Jésus, de sa Mère très pure et de son aïeule toute sainte.

†

Rome a consacré à plusieurs reprises par ses faveurs spirituelles les titres glorieux de cette maison sainte.

Le 26 août 1880, le Saint-Siège, sur la demande de son Eminence le cardinal Lavigerie, a daigné se prononcer d'une manière formelle par un rescrit de la Congrégation des Rites approuvé par le pape Léon XIII, sur l'authenticité du sanctuaire. Voici en quels termes il s'exprime : « Au nombre

(1) Bassi L'Antica Chiesa di S. Anna in Gerusalemme, p. 15.

des plus célèbres sanctuaires de Jérusalem et de la Terre-Sainte, il faut placer à juste titre l'antique église consacrée à Dieu en l'honneur de sainte Anne. C'est là, comme le porte une constante tradition appuyée principalement sur le témoignage de saint Jean Damascène et de saint Sophrone patriarche de Jérusalem, que s'éleva la maison où fut conçue et naquit la bienheureuse Vierge Marie elle-même. Longtemps cet insigne sanctuaire, témoin de si grandes merveilles, gémit sous la captivité des Turcs ; mais il a été récemment délivré de leur joug et cédé à la France... » Et le Saint-Siège termine en accordant à l'église le privilège de pouvoir célébrer tous les jours les deux messes votives de l'Immaculée Conception et de la Nativité, privilège unique, car il n'existe certainement pas de sanctuaire jouissant ainsi de la faveur d'une double fête perpétuelle en l'honneur de Marie.

Une autre faveur non moins précieuse, c'est l'indulgence plénière attachée à la récitation d'un *Pater* et d'un *Ave* dans la crypte de l'église de Sainte-Anne. Le 9 avril 1561, le pape Pie IV dans sa bulle *Divina disponente clementia*, confirmait un ancien tableau des indulgences, affiché de temps immémorial au Saint-Sépulcre, et dont la concession, suivant une ancienne tradition, remonterait au pape Sylvestre II. Or ce tableau, reproduit dans la plupart des auteurs qui se sont occupés de la Terre-Sainte, mentionne parmi les sanctuaires auxquels des indulgences sont accordées, la maison de Sainte-Anne : *Domus sanctæ Annæ et locus in quo nata est Beata Virgo*.

Ces indulgences figurent encore actuellement dans le Processionnal de Terre-Sainte, réédité en 1855, avec cette mention : *In Ecclesia, ubi Beata Virgo Maria immaculata est concepta et nata, indulgentia plenaria*.

Après les Souverains Pontifes, s'il est un ordre religieux que l'on doive avant tout consulter dans cette affaire, il semble que c'est bien aux fils de saint François, gardiens plusieurs fois séculaires des traditions et des sanctuaires de Terre-Sainte, qu'il convient de s'adresser. Eux non plus n'ont pas manqué de donner leur témoignage en faveur de Jérusalem, patrie de Marie. Le F. Liévin mort en 1898, dans

un *Guide* demeuré classique, déclare « n'avoir jamais rencontré — depuis 1859 qu'il habite et parcourt la Terre-Sainte en tous sens, entrant en relation avec les populations diverses qui y sont établies — d'autre tradition de la part des Orientaux que celle-ci : à savoir que Jérusalem a la gloire d'avoir vu naître la Bienheureuse Vierge Marie, mère du Sauveur (1). » Et il ajoute en note : Cette tradition, les fils de saint François d'Assise l'ont trouvée vivante à Jérusalem, lorsqu'ils y sont venus, il y aura bientôt sept siècles. Il n'est donc pas étonnant qu'ils s'y soient fortement attachés. Et de fait, si l'on consulte les archives de la Custodie ou les relations franciscaines, on y trouve à ce sujet les plus anciens et les plus curieux récits. Ce n'est pas en effet à Nazareth, dans l'auguste sanctuaire de l'Annonciation dont ils ont la libre et entière jouissance que les RR. PP. Franciscains honorent les mystères de l'Immaculée Conception et de la Nativité de Marie, c'est au sanctuaire de Sainte Anne. Aux trois grandes fêtes de l'Immaculée Conception, de la Nativité et de sainte Anne, ils achetaient à prix d'or, aux musulmans détenteurs de la basilique, le droit d'y célébrer la messe, et par une petite lucarne descendaient dans la crypte, chargés de leurs autels portatifs. On y lit même qu'à une certaine époque, les musulmans étant devenus plus fanatiques ou plus cupides, les PP. de la Custodie se virent obligés de doubler la somme.

Trop longue serait la série des témoignages que nous pourrions citer aux XIX^e et XVIII^e siècles, depuis les guides les plus récents à l'usage des pèlerins de Palestine, jusqu'aux mémoires ou relations privées de voyage. Signalons cependant au passage les plus illustres d'entre eux.

En 1889, M. Guérin, le savant palestinologue dont les travaux sur Jérusalem, la Judée et la Galilée font autorité, constate la tradition qui place ici la naissance de Marie et déclare qu'on peut en suivre la trace jusqu'aux premiers siècles du Christianisme (2).

(1) LIÈVIN, *Guide indicateur des sanctuaires et lieux historiques de la Terre-Sainte*, 4^e édit., t. I, p. 335.

(2) JÉRUSALEM, Paris, 1889, p. 350.

Quatre-vingts ans auparavant Châteaubriand, un Breton et non des moins illustres, dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, signale « le monastère de sainte Anne, mère de la sainte Vierge et la grotte de la Conception Immaculée sous l'église du monastère ». Et il ajoute, ce que presque tous les auteurs antérieurs signalent avec tristesse, quelques-uns en y ajoutant leurs malédictions : « Ce monastère est converti en mosquée et on y entre pour quelques médins. »

La tradition orientale de la naissance de Marie à Jérusalem n'avait pas échappé aux savants Bollandistes, dont l'autorité en matière d'hagiographie est incontestable; et, au cours du XVIII^e siècle, ils écrivent (1) : *Certe ita credibilis fieret quod Hierosolymitanæ Ecclesiæ habet traditio de nata apud se ibidem Beata Virgine in domo seu diversorio paterno.*

Il nous est impossible de citer ici tous les auteurs qui, du XVII^e siècle aux Croisades, sont venus, quelquefois au péril de leur vie, prier dans le sanctuaire de Sainte-Anne à Jérusalem. Nous ne ferons donc, pour montrer comment remonte la tradition, que citer quelques-uns des plus intéressants.

En 1694, Louis Lempereur, consul de France à Jérusalem et Saïda, adresse à Louis XIV un mémoire sur les lieux que l'on pourrait obtenir du Grand Turc pour y loger le consul et sa suite. Il ne choisit vraiment pas mal, sa piété sans doute l'inspirant. — L'autre endroit, dit-il, sur lequel on pourrait avoir des vues pour y loger le consul et les chapelains est une grande, belle et magnifique église toute dans son entier. C'est le lieu de la maison de sainte Anne ou de la naissance de la Vierge. Il y a une grotte où la sainte Vierge est née, et les Turcs souffrent que nos Pères, les Grecs et les Arméniens y disent la messe (2).

Quelques années auparavant, un Jésuite le P. Nau, bien connu des Orientalistes par ses travaux sur l'Islam, raconte tout au long (3) son pèlerinage à Jérusalem et il insiste sur notre sanctuaire.

(1) *Acta Sanctorum* XX mart., p. 79.

(2) Mémoire sur le voyage fait en Palestine par le sieur Louis Lempereur, consul, dans le mois de may de la présente année 1694.

(3) *Voyage nouveau de la Terre-Sainte*, Paris, Pralard, 1679.

Le récit qu'il en fait est si intéressant que nous nous reprocherions d'en rien retrancher : « Le troisième lieu remarquable est l'église de Sainte-Anne qui n'est pas fort éloignée de là (Eglise de Sainte-Marie-Madeleine) mais qui est plus proche des murailles et de la porte de la ville. Elle est belle et on la voit encore entière sans qu'il y ait rien de ruiné. C'était autrefois la maison de cette sainte et de son mary saint Joachim. Dieu les choisit tous deux et les remplit de son esprit, avec plus d'abondance qu'il n'en remplit Beseleel et Oliab, pour luy dresser le tabernacle incomparable où il renferma toute sa gloire lorsque son Verbe y descendit et s'y fit homme. J'entends par ce tabernacle la sainte Mère de Dieu que sainte Anne conçut de saint Joachim dans cette maison. » — Suit l'histoire de la naissance de Marie et la preuve, d'après leur liturgie, que les Grecs admettent la Conception toute pure de Marie.

De l'année 1616 à 1626, la Custodie de Terre-Sainte eut à sa tête un religieux aussi pieux que savant, le P. Quaresmius ; et dans son livre intitulé *Historica theologica et moralis Terræ Sanctæ Elucidatio*, il nous donne de la Judée, la Samarie et la Galilée une description très fidèle et des détails très intéressants, qui en font un ouvrage encore précieux à l'heure actuelle. Il traite à fond cette question, et dit, en parlant de la tradition orientale, qu'elle est la tradition commune de la Terre-Sainte, confirmée par l'existence d'une église et d'un monastère au lieu de la Nativité de Marie, et corroborée par l'autorité des anciens savants : « sous l'église Sainte-Anne, ajoute-t-il, est la chapelle où l'on dit qu'était l'habitation dans laquelle on croit que la bienheureuse Vierge Marie a été conçue et est venue au monde ; et pour cette raison, elle est visitée avec une grande piété et dévotion par les fidèles et sanctifiée par l'oblation du saint Sacrifice de l'autel (1). »

En 1610, le P. Boucher, M. O, moyennant tribut, a le bonheur de dire la messe « en la maison de sainte Anne en laquelle la Vierge sacrée fut conçue ».

En 1548, c'est un bourgeois de Paris, Antoine Regnault,

(1) Tome II, lib. IV, cap. XII.

qui nous raconte, dans un style où l'on retrouve unie la piété la plus tendre au sens pratique le plus fin et le plus délié, ses Voyages d'Outre-Mer au Saint-Sépulcre de Jérusalem et autres lieux de Terre-Sainte : « Ensuite fûmes en la maison de Sainte-Anne et de Saint-Joachim où les Sarrazins ont une mosquée. En ladite maison de Sainte-Anne fûmes au lieu où elle accoucha de la Bienheureuse Vierge Marie. Il y convient descendre avec peine, car les Mahométans ont coutume de nous faire payer à chacun deux médins (1)... »

Suriano, en 1511, intitule ainsi le ch. 40 de son livre : *Trattato di Terra Santa* : « *Qui se dinota de la Casa di Sant' Anna dove naque la Beata Vergine madre de Jesu.* »

Au XV^e siècle les témoignages sont encore plus abondants, mais le plus important peut tenir lieu de tous les autres, parce qu'il entre dans des détails si intéressants et si précis qu'il est impossible de rien désirer de plus complet. C'est celui du P. Fabri, O. P. (2). « Le 5 août, dit-il, qui est la fête de notre glorieux Père saint Dominique, patriarche des Frères-Prêcheurs, à la fin de l'office, Sabathytanco vint nous trouver et demanda à chaque pèlerin cinq ducats d'avance sur le prix convenu, disant qu'il n'avait pas assez pour faire les frais des préparatifs de notre voyage au désert. Pour qu'il ne pût dire ensuite que nous avions été une cause de retard, nous lui donnâmes les cinq ducats qu'il demandait. Enchanté qu'il était d'avoir reçu notre or, il nous promit de faire, s'il le pouvait, tout ce que nous demandions. Nous lui demandâmes donc de nous faire rentrer dans le lieu de la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie que nous n'avions pas encore visité.

« Il nous répondit : « Vous me demandez une chose difficile, seigneurs pèlerins, parce que vous ne pourrez entrer

(1) En cette maison, on a coutume de dire ce qui suit : *Gloriosæ Virginis Mariæ Nativitatis locum devotissime visitemus quæ et Genitricis Dei dignitatem obtinuit et virginalem pudicitiam non amisit.*

¶. *Hic nata est sancta Dei Genitrix.*

¶. *Cujus vita inclyta cunctas illustrat ecclesias.*

OREMUS. — *Famulorum tuorum, quæsumus, delictis ignosce, ut qui tibi placere de actibus nostris non valemus, Genitricis Dei et Domini Nostri Jesu Christi quæ hic nata est intercessionem salvemur.* (Témoignage d'Antoine Regnault.)

(2) 1460-1483. *Evagatorium in Terræ Sanctæ, Arabiæ et Egypti descriptionem.*

dans l'appartement de la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie que par une mosquée, sacrée pour les Sarrazins, dans laquelle il ne vous est pas permis de pénétrer, et jamais je n'oserais vous y introduire s'ils vous voient. Il faut donc attendre la nuit et je vous enverrai alors Abre mon fils qui par des ruelles cachées vous y conduira; et j'arrangerai tout pour que vous y soyez introduits. Ayant ainsi parlé, cet homme nous laissa. Le soir venu, nous attendîmes jusqu'au coucher du soleil, pensant qu'il s'était joué de nous. Mais voici que son fils Abre, âgé d'environ dix-neuf ans, nous arriva avec un serviteur au sanctuaire du Mont-Sion et nous conduisit par des ruelles détournées de Jérusalem jusqu'à la porte d'Ephraïm ou de Saint-Etienne, et nous arrivâmes à une église qui est maintenant une mosquée. Sur le côté de l'église est une fenêtre à hauteur de terre comme sont les fenêtres des maisons où travaillent les tisserands ou celle des caves qui servent à y introduire l'air et la lumière. C'est par cette fenêtre que l'on entre dans le lieu de la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie; car les Infidèles ont fermé la porte de la crypte qui était dans l'église.

« Un pèlerin descendit donc le premier en faisant d'abord passer ses pieds par la fenêtre et en glissant sur le dos jusque dans la crypte. Il se tint ensuite en bas et servit d'échelle à tous, en tenant ses mains élevées contre la muraille; et celui qui voulait descendre plaçait d'abord les pieds sur ses mains, et ensuite un pied sur sa tête ou sur ses épaules; et de ses épaules, il sautait à terre; et ainsi tous nous descendîmes sur ce pèlerin qui était un chevalier de naissance illustre; et ayant allumé des cierges parce que le lieu était ténébreux, nous commençâmes à le parcourir.

« Nous vîmes ensuite dans une grotte, dans laquelle on dit qu'avaient été enterrés Joachim et Anne, parents de la bienheureuse Vierge Marie. Avancant un peu plus loin, nous trouvâmes une autre chapelle souterraine plus spacieuse qui était autrefois très bien peinte et c'est là qu'on croit qu'est née la bienheureuse Vierge Marie. Nous commençâmes à chanter d'une voix joyeuse les chants de la Nativité de la bienheureuse Vierge Marie, marqués dans le Processional de la Terre-Sainte, et nous gagnâmes les

indulgences de rémission plénière, et nous embrassâmes la terre suivant l'usage des pèlerins. Après avoir visité ce lieu, un pèlerin aidé par les autres monta par la fenêtre dans le préau, et étendant la main en bas, nous attira tous successivement à lui. Nous parcourûmes donc le préau et nous y vîmes, en haut et en bas, des cellules d'une belle construction, car c'était au temps des chrétiens un monastère de religieuses de l'ordre de Saint-Benoît. Etant entrés dans l'église qui maintenant est une mosquée, nous l'inspectâmes avec soin et remarquâmes que cette église avait été belle et ornée, car ses murs avaient été couverts de peintures; mais les Sarrazins les avaient couvertes et blanchies à la chaux. En certains lieux néanmoins la chaux était tombée et on y voit encore les peintures des chrétiens. Or c'est l'histoire de la Conception et de la Nativité de la bienheureuse Vierge Marie qui y était peinte: comment Joachim avait été repoussé du temple à cause de sa stérilité, comment il se retira au désert avec ses pasteurs, comment un ange lui apparut, comment son épouse le rencontra à la porte Dorée et comment Anne engendra Marie. Après avoir vu tout cela nous sortîmes de l'église, désolés qu'un lieu aussi saint fût entre les mains des Sarrazins. Devant l'église est un grand arbre très ancien qu'on dit avoir été planté par la bienheureuse Vierge Marie, lorsqu'elle était encore très petite enfant sous la garde de ses parents que l'on croit avoir habité en ce lieu. Car, quoique Joachim et Anne aient demeuré de longues années à Nazareth, cependant lorsque la bienheureuse Vierge Marie dut être conçue et engendrée, ils passèrent de la Galilée en Judée à Jérusalem, par une inspiration de l'Esprit-Saint, afin d'y finir leurs jours au service de Dieu, près du temple du Seigneur, ignorant à quel grand mystère Dieu les avait réservés dans la stérilité. »

Nous trouvons de semblables témoignages dans le sieur Etienne de Gumperberg 1449, Jean Poloner 1444, le seigneur de Caumont dans son *Voyage d'Oulremer en Jérusalem* 1418.

Le XIV^e siècle nous donne aussi les témoignages illustres de sainte Brigitte, qui séjourna longtemps à Jérusalem vers

1371, du baron des Anglures 1395, de Jean de Mandeville en 1340. En 1345, Nicolas de Poggibouzi, un des plus anciens auteurs franciscains, écrivait : « Quand on entre par la porte de saint Etienne.... on trouve une grande porte avec une très belle place et là est l'église de Sainte-Anne où naquit la Vierge Marie. C'est là qu'était la maison de saint Joachim. »

Même témoignage dans Nicolas Pippino en 1520.

Durant le XIII^e siècle le récit de P. Ricoldo di Monte Croce continue la tradition que nous avons trouvée jusqu'ici : « Nous entrâmes à Jérusalem par la porte du sabbat et nous rencontrâmes l'église de Sainte Anne, mère de Notre-Dame. Là on nous montra un lieu où l'on nous affirma avec vérité qu'était née la bienheureuse Vierge. Près de là fut ensevelie la bienheureuse Anne sa mère. Non loin, nous trouvâmes la piscine probatique. »

Le cardinal Jacques de Vitry, évêque de Saint-Jean d'Acre 1260, et Guillaume, archevêque de Tyr 1165, nous rapportent que les Croisés en entrant à Jérusalem en 1099, y trouvèrent le sanctuaire de Sainte-Anne, avec un monastère à côté, mais tout profané par les Sarrazins. Ayant appris que c'était là le lieu de la naissance de Marie, ils purifièrent l'église et la rendirent au culte. De plus Guillaume de Tyr mentionne expressément la grotte dans laquelle, dit-il, selon la tradition des anciens se trouvait la maison de Joachim et d'Anne. Nous pouvons noter ici que l'autorité de Guillaume de Tyr fut considérable. Il fut chancelier du royaume latin, secrétaire du saint Concile de Latran, le premier de tous les historiens des croisades et certainement l'un des hommes les plus instruits de son temps. Voici ses propres paroles : « Or il y avait à Jérusalem un endroit situé dans la partie orientale, près de la porte dite de Josaphat, touchant au grand bassin qui s'appelait autrefois la Piscine Probatique. On y montre la Crypte où les traditions des anciens maintiennent que là fut l'habitation de Joachim et d'Anne et l'on croit que la Vierge toujours Vierge y est née. »

Le XII^e siècle, étant celui de l'occupation de Jérusalem par les Croisés, est celui qui par conséquent résume véritablement la tradition catholique et latine relativement à sainte

Anne, puisque pendant ce temps la basilique se trouve entre les mains des Latins.

Le mouvement des Croisades amène à Jérusalem quantité de pèlerins dont les témoignages se confirment admirablement les uns les autres.

C'est un Grec, Jean Phocas, qui écrit en 1185 : « Près de la porte qui conduit à Gethsémani est le temple des saints Joachim et Anne, dans lequel eut lieu la naissance de la bienheureuse Vierge Marie. »

En 1162, Jean de Wurzburg tient le même langage et admire dans tout leur éclat les peintures que signalera plus tard le P. Fabri.

Un Russe, l'higoumène Daniel (1106-1107) : « Un peu plus loin à l'orient, à un détour près du chemin se trouvait la maison des saints Joachim et Anne. Il y a sous l'autel une petite grotte taillée dans le roc où naquit la sainte Vierge, et c'est aussi là que se trouvent les tombeaux de saint Joachim et de sainte Anne. »

Pœvulf en 1102 est encore plus explicite : « Du temple du Seigneur on va, en se dirigeant vers le nord, à l'église Sainte Anne, mère de la Bienheureuse Marie. Sainte Anne y habita avec son époux et c'est là aussi qu'elle donna le jour à sa fille bien-aimée Marie, le salut de tous les fidèles. »

Chose étrange, pendant que les rois latins de Jérusalem trouvent ici établie la tradition de la naissance immaculée de Marie en la maison de Sainte Anne, — qu'ils y fondent un monastère de religieuses bénédictines, peu important tout d'abord, puis bientôt recevant de plus larges proportions lorsque la reine Arda, femme de Baudouin I, y prit le voile en 1104, — pendant qu'ils réparent le sanctuaire et l'enrichissent de leurs fondations, c'est à ce moment que pour la première fois se répand en Occident la tradition fausse de la naissance de Marie à Nazareth. Il faut en rechercher la cause dans un écrit intitulé *De ortu Beatæ Mariæ Virginis*, faussement attribué à saint Jérôme et qui se répand à cette époque. Cet ouvrage, mauvaise copie de recueils apocryphes, est aujourd'hui unanimement rejeté de tous les savants, et n'apparaît plus dans aucune édition des ouvrages de saint Jérôme.

D'ailleurs tout y est indigne de ce grand Saint, qui fut en même temps l'homme de son temps le plus au courant des choses de Palestine : inventions grossières, noms supposés ou changés d'hommes et de lieux, fausses légendes ; et ce n'est pas d'aujourd'hui que Quaresmius écrivait qu'il fourmille d'erreurs : *cum pluribus scateat erroribus* ! Mais au XI^e siècle, il n'en allait pas ainsi : et par le grand nombre de manuscrits qui en sont restés dans les couvents et les bibliothèques, on peut juger à quel point il était répandu. Fulbert de Chartres, qui le premier en fait mention, et après lui Landolphe le Saxon et Pierre Durlando, chartreux l'un et l'autre et auteurs d'une vie de sainte Anne, s'y laissèrent prendre aux XI^e et XII^e siècles, pendant que les Croisés constataient en Orient la tradition véritable et l'honoraient par des fondations royales.

Il ne peut donc y avoir aucun doute sur les traditions de Jérusalem depuis l'époque où les latins occidentaux sont mêlés à son histoire jusqu'à nos jours.

Mais en est-il de même des traditions antérieures. C'est ce qu'il faut examiner en traitant des siècles plus rapprochés des origines de l'Eglise.

Au IX^e siècle, outre le moine Bernard en 870, nous avons ce curieux document de l'an 810, intitulé le *Commemoratorium de Casis Dei* et adressé à Charlemagne grand bienfaiteur des Lieux-Saints. Il est formel sur le lieu de la Nativité de Marie qu'il place à la Probatique, c'est-à-dire dans la maison d'Anne à Jérusalem : « *In sancta Maria ubi nata fuit, in probatica, clerici V, inclusæ Deo sacratæ XXV.* »

Le VIII^e siècle nous présente des témoignages qui pourraient suffire à eux seuls, à défaut de toute autre preuve, pour justifier la tradition orientale relativement au lieu de la naissance de Marie.

Saint Jean Damascène (730-750) écrit dans sa première homélie sur la Nativité de la sainte Vierge : « Il nous est né dans la sainte Probatique, c'est-à-dire dans la maison des brebis, celle qui devait être la Mère de Dieu, de qui a voulu naître l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde. »

Dans le même discours il ajoute : « Salut, ô Probatique,

maison des ancêtres de notre Reine ; salut, ô Probatique, toi autrefois bergerie de Joachim, et maintenant église du troupeau spirituel du Christ et image du ciel. Autrefois tu ne recevais qu'une fois par année l'ange du Seigneur qui venait remuer tes eaux et tu ne rendais qu'un seul malade à la santé, et maintenant tu possèdes une nombreuse troupe de vertus célestes qui louent avec nous la Mère de Dieu (1). »

Dans son traité « De la foi orthodoxe », saint Jean Damascène est encore plus explicite. — Marie naît dans la maison de Joachim à la Probatique et de là est conduite au Temple (2). Rien de plus clair que ces paroles, et rien ne semble pouvoir ajouter à la valeur de ce témoignage si ce n'est que l'Eglise elle-même lui a donné une consécration solennelle en insérant ce texte dans sa liturgie à la fête de la Présentation de la Très Sainte Vierge, 21 nov. 4^e leçon...

André de Crète, prêtre de Jérusalem avant d'être élevé à l'épiscopat, célèbre lui aussi la Nativité de Marie, et indique suffisamment sa patrie en montrant saint Joachim et sainte Anne assidus au Temple.

Saint Sophrone, patriarche de Jérusalem qui vit la double invasion arabe et persane, nous dit lui aussi en 638 la double tradition de son Eglise pour les siècles qui l'ont précédé. Dans une hymne, où absent de Jérusalem il célèbre les plus vénérables sanctuaires dont il se plaint d'être éloigné, le saint patriarche parle du Saint-Sépulcre et du Calvaire, puis il ajoute avec enthousiasme : « J'entrerai dans la sainte Probatique où la glorieuse Anne engendra Marie. J'entrerai dans ce temple de la très pure Mère de Dieu ; je couvrirai de mes baisers ces murs qui me sont si chers ; je passerai avec respect sur cette place où est née dans la demeure de ses pères la Vierge Reine, où le paralytique est monté, portant son grabat et déjà guéri par l'ordre du Verbe (3). »

Un siècle auparavant, en 570, un pèlerin anonyme de Plaisance constate toujours la même tradition : « En retournant

(1) *Hom. I^a, in Nativitate B. M. V^{is}.* Venetiis, 1748, t. 2, p. 842, et 848.

(2) Saint Jean DAMASC., *De fide orthod.* l. IV, ch. XXIV, 6748, t. I, p. 274. Venetiis.

(3) MIGNE, P. G., t. 44 bis, col. 1049.

à la ville, nous vîmes à la piscine probatique près de laquelle est la basilique de Sainte-Marie où elle est née. »

Théodosius en 530 avait déjà trouvé cette même église existante : « Près de la piscine probatique, dit-il, où les malades se baignaient et étaient guéris, est l'église de la Bienheureuse Vierge. »

Au IV^e siècle Synésius, philosophe et poète distingué, évêque de Ptolémaïs, en 385, chante dans ses vers Notre Seigneur, fils de la Vierge Jérusolymitaine : *Te ô beate nate Virginis cano Solymitanæ* (1).

Vers 375, des hérétiques avaient prétendu que la conception de Marie avait eu lieu, comme plus tard l'Incarnation, sans le concours de l'homme, Anne étant dans sa demeure et Joachim au désert. Sainte Epiphane qui sur ce sujet connaît, dit-il, l'histoire de Marie et les traditions, combat l'opinion hétérodoxe, en disant que les saints époux n'obtinrent la réalisation de leurs vœux que lorsque saint Joachim fut retourné dans sa maison (2). S. Epiphane mentionne l'histoire de Marie et les traditions ἡ τῆς Μαρίας ἱστορία καὶ παραδόσεις. Or S. Epiphane était un Palestinien, et toujours les traditions palestiniennes localisèrent la maison natale de la Sainte Vierge à Jérusalem. L'histoire de Marie, c'est-à-dire le Protévangile mentionne d'ailleurs la même chose.

Pourrions-nous remonter plus haut ? Peut-être. L'histoire en effet de Marie, telle que nous l'avons racontée au commencement de cet article, se trouve tout entière dans le Protévangile de saint Jacques. Cet écrit fut en grande vénération dans l'Eglise d'Orient, et les Pères Grecs l'ont souvent cité dans leurs homélies. Origène et Clément d'Alexandrie en particulier l'ont connu et l'ont grandement estimé pour la simplicité digne et grave du ton avec lequel il parle de la Mère de Dieu. Il daterait suivant l'appréciation commune des premières dizaines du II^e siècle, et aurait par conséquent toute autorité pour nous rapporter les traditions des temps où vivaient encore quelques-uns des disciples

(1) SYNESIUS, Hym. X.

(2) MIGNÉ, P. G., XLII, . 749.

du Sauveur. Or nous l'avons vu, le Protévangile de Jacques, sans dire expressément que Marie est née à Jérusalem, localise toujours la maison de saint Joachim et de sainte Anne près du temple de Jéhovah et de la Piscine Probatique, ce qui convient admirablement au sanctuaire de Sainte-Anne, qui touche à la Piscine probatique et n'est éloigné du Temple que d'une centaine de mètres. Sans doute ce n'est là qu'un Evangile apocryphe, mais dans son récit tout n'est pas faux ou exagéré ; tels ou tels traits reproduisent des traditions tout à fait respectables qui présentent les meilleures garanties d'authenticité et qui par là même comblent de la façon la plus heureuse certaines lacunes des Evangiles canoniques. L'Eglise au surplus, dans la personne de ses Pères et de ses Pontifes, n'a pas hésité à y recourir plusieurs fois et à emprunter au Protévangile, comme nous l'avons déjà fait remarquer, avec le nom des bienheureux parents de la Vierge Marie, la fête de la Présentation au Temple.

Nous nous arrêtons ; car trop long a déjà été cet exposé, mais on nous pardonnera en pensant que la gloire de Marie et de sa sainte Mère y était intéressée. Ne convient-il pas en effet souverainement que la Mère et la Fille soient honorées plus particulièrement dans les lieux où elles ont mérité, l'une de donner au monde la seconde Eve, l'autre de porter dans son chaste sein le Rédempteur du monde ?

✱

Bien des prêtres bretons sans doute, depuis que la maison de sainte Anne, sanctuaire de Marie Immaculée, a été remise à la garde de la France, ont eu le bonheur d'y venir offrir le saint Sacrifice ; bien des fidèles sont venus prier sous les voûtes de la basilique nationale à Jérusalem ou s'agenouiller dans cette grotte où les anges les premiers ont pu saluer leur reine. Mais combien plus nombreux encore sont ceux-là qui, aux jours des grands pèlerinages à sainte Anne d'Auray ou des fêtes de Marie, ont laissé dans la prière leur pensée se reporter doucement vers les lieux témoins de ces merveilles, et qui au fond

de leur cœur ont senti monter comme un regret de ne pouvoir de leurs yeux contempler ce qu'ont vu Jésus et Marie, marcher dans la trace de leurs pas ou s'arrêter un instant à méditer les récits du saint Evangile aux endroits mêmes où ils se sont accomplis.

Nous voudrions en terminant, aux premiers rappeler quelque chose de leurs pèlerinages, leur faire encore une fois respirer le parfum de la Terre-Sainte ; aux seconds donner une idée bien faible de ce qu'est actuellement le sanctuaire de la Nativité et de l'Immaculée Conception, peut-être faire naître un désir, sûrement exciter et encourager leur dévotion.

Entrons donc un instant dans le sanctuaire de Sainte-Anne. Au premier coup d'œil on dirait que c'est hier seulement que les Croisés latins ont relevé la célèbre basilique de Sainte-Anne ; elle n'a pour ainsi dire pas changé depuis ce temps. Ecole de droit sous Saladin, mosquée sous ses successeurs, elle a gardé sa physionomie ; et l'éminent architecte français M. Mauss, chargé de la réparer, a su s'effacer complètement, dissimuler ses propres travaux, pour ne s'inspirer que du plan primitif. Aussi l'impression que sa vue produit sur les visiteurs est-elle très vive. Du seuil de la porte principale, l'œil est charmé par l'harmonie sévère de ce bel édifice, nu et austère. Les trois nefs syrobyzantines terminées par leurs absides, sa coupole qui s'élève à une hauteur de 18 mètres, à l'intersection du transept et de la nef principale, ont un caractère de simplicité et de majesté remarquable. Sur les murs, aux chapiteaux des piliers, à peine quelque ornement très simple ; au milieu seulement sous la vieille coupole, un autel de marbres précieux surmonté d'un immense baldaquin en marbre blanc porté par quatre colonnes de granit rouge. — Derrière l'autel et en quelque sorte lui faisant fond, une belle statue de marbre représente sainte Anne instruisant la Vierge enfant. Cette statue est un don des Bretons, et son socle avec les armes de Bretagne porte la fière devise qui convient si bien en ce lieu : *Potius mori quam fœdari*. Plutôt la mort que la souillure. — Mais ce qu'il y a de plus intéressant pour la piété,

c'est le lieu auguste de l'Immaculée Conception et de la Nativité de Marie. La crypte qui renferme ces souvenirs s'étend sous la nef de droite. Entièrement creusée dans le rocher, elle a dû recevoir une restauration, mais qui très heureusement lui laisse subsister sa forme ancienne absolument irrégulière. Au fond, au-dessus d'un autel en pierre de Bethléem, dans une niche gracieuse d'azur et d'or, dont l'encadrement de roses sculptées rappelle l'égantier fleuri de Lourdes, trône de Marie Immaculée. De chaque côté, par une pensée touchante, l'artiste a figuré saint Joachim et sainte Anne, debout et présentant à leur fille, la Mère de Grâce et de Miséricorde, nos premiers parents confus et repentants : Adam contrit et humilié, Eve toute pleine de confiance et d'admiration. A gauche, sous un voile de mousseline, dans son berceau, sourit la Bambina — Marie enfant — très vénérée des pèlerins ; et sur les murs les ex-voto se comptent déjà nombreux pour toutes les grâces reçues en ce lieu par l'intercession de la Très Sainte Vierge.

Un Breton tout dévoué à Marie, le bienheureux Louis-Marie de Montfort, écrivait un jour ces paroles prophétiques : Dieu veut que sa Mère soit à présent plus connue, plus aimée et plus honorée que jamais. — Et ce sera l'une des gloires de notre temps de l'avoir réalisé plus qu'aucun autre âge. Le XIX^e siècle a eu ses misères et elles sont grandes, le XX^e siècle aura les siennes, et voici qu'elles ont déjà commencé. Mais ce qui leur servira de défense aux yeux de l'histoire, c'est qu'au moins ils ont aimé Marie, qu'ils l'ont servie, et que plus que tous les siècles précédents ils ont porté au loin son nom béni, jusqu'au cœur des continents longtemps fermés aux efforts de l'Apostolat.

Puissent ces quelques lignes, écrites pour rappeler le souvenir d'une faveur de Marie envers la France et la Bretagne, exciter encore davantage l'amour et la piété envers Marie Immaculée. Puissent-elles aux jours sombres qui semblent menacer, mettre espoir, courage et vaillance aux cœurs de tous les fidèles de Marie. — Puisque Marie a confié à la France ce qui fut pour elle son foyer domestique, ne devons-nous pas y reconnaître, en même temps que la

preuve d'une maternelle affection toute particulière, le gage assuré des victoires de l'avenir ? Nous en avons pour garant les paroles que Jésus-Christ lui-même adressait à sainte Brigitte, lorsqu'en 1375 elle visitait Jérusalem : « Quiconque viendra en ce lieu où Marie est née et a été élevée, non seulement sera purifié, mais encore deviendra un vase d'honneur pour ma gloire. »

UN BRETON.

L'IMMACULÉE CONCEPTION EN GREC

Ἡ Ἀειπαρθενος

CELLE QUI A ÉTÉ TOUJOURS VIERGE

*Ἀειπαρθενος s'entend, chez les Grecs, d'une parfaite virginité, virginité de corps et d'âme, qui exclut toute souillure soit corporelle soit spirituelle.

Nous retrouvons cette même expression, *semper virgo*, dans un chant latin, qui a été composé en l'honneur de la nouvelle Ève, — venue au monde sans péché comme la première, et Mère des hommes comme elle. Mais si l'on disait Eva à l'autre, on dit Ave à celle-ci, *mutans Evæ nomen* ; et sa destinée a été bien différente, car, depuis le premier instant de son existence jusqu'à son dernier souffle, celle-ci a toujours été vierge, *semper virgo*.

*Ἀειπαρθενος se lit encore, sous sa forme latine (mais avec une faute de ponctuation qui en fausse le sens), dans le *Sub tuum*, où l'on invoque le secours de la Vierge contre tous les dangers : *a periculis cunctis libera nos, semper virgo gloriosa et benedicta*

†

Ἡ Παναξπαντος

CELLE QUI EST ABSOLUMENT SANS SOUILLURE

Elle a été sans souillure, de tout temps, — même au moment où sa sainte âme fut créée.

Elle a été sans souillure, en tout lieu, — même dans le sein de la terre, même dans le sein de sa mère.

Elle a été sans souillure d'aucune sorte, — sans péché actuel, sans péché originel.

fr. Yves.

J. BULÉON ET E. LE GARREC

Anciens professeurs de Sainte-Anne-d'Auray

CONSEQUENCES DU DOGME ET DE SA DÉFINITION

POUR

SAINT JOACHIM ET SAINTE ANNE

Quelle place occupaient saint Joachim et sainte-Anne dans la pensée chrétienne, avant la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception ?

Cette place était assurément déjà très grande.

La légende (1) racontait certains épisodes de leur vie ; et ces traditions naïves montrent bien quelle idée on s'est toujours faite de leur dignité et de leur sainteté. L'Eglise orientale et l'Eglise latine les avaient fait entrer dans leurs liturgies. Les fidèles associaient leurs noms à ceux de Marie et de Jésus (2). — Des discussions aussi vives que persistantes avaient attiré sur eux l'attention des érudits et des théologiens. — Dans beaucoup de pays, et principalement en Bretagne, l'imagerie religieuse avait composé en leur honneur des œuvres qui, après avoir été inspirées par la piété populaire, servaient ensuite à l'entretenir.

(1) La LÉGENDE DE SAINTE ANNE est tirée des évangiles apocryphes : *protévangile de Jacques*, *pseudo-Mathieu*, *livre de la Nativité de Marie*. — Ces ouvrages ont été condamnés par l'Eglise, à cause des erreurs doctrinales que les Ebionites y avaient glissées ; mais, en reprouvant la doctrine, l'Eglise nous laisse toute liberté d'appréciation sur l'authenticité des faits.

(2) On connaît la gracieuse prière que les mères pieuses apprennent à leurs petits enfants dans les paroisses bretonnes : « JESUS, MARIA : — *Joheb, Joachim, Mari hag Anna; lostan kérent de Jésus, reit t'ein er grès de vout eurus er baradous get Jésus.* »

Mais, aujourd'hui que le dogme a été proclamé, cette place doit grandir encore.

Nous serions heureux sans doute que l'histoire mieux informée se superposât à la légende. Mais nous voudrions surtout, et ce vœu est plus réalisable, que la théologie, éclairée de lumières nouvelles, nous donnât des renseignements plus certains et plus complets sur le rôle et la fonction de ces deux personnages. Leur culte en serait agrandi et peut-être transformé. La dévotion y trouverait un fondement plus solide encore que celui qui lui servait jusqu'ici de soutien ; les controverses, des solutions plus rapides et plus sûres ; l'art religieux, une justification à ses hardiesses, et peut-être même un principe de fécondité pour des œuvres nouvelles.

La proclamation du dogme de l'Immaculée Conception ne nous permet-elle pas de réaliser désormais, au moins en partie, ces désirs ?

I. — CONSÉQUENCES THÉOLOGIQUES.

Le plus grand personnage de l'histoire c'est Jésus-Christ, comme l'événement le plus considérable en est l'Incarnation. Jésus-Christ, Dieu et homme, est au centre de toutes les choses divines et humaines. C'est la plus belle place du monde. Les créatures, les anges aussi bien que les hommes, n'ont de grandeur vraie, les faits n'ont d'importance réelle que suivant leurs rapports avec le Verbe incarné : Jésus-Christ est la vraie mesure de tous et de toutes choses.

De là, la grandeur incomparable de Marie, la mère de Dieu fait homme.

Le premier personnage de l'histoire après Jésus-Christ, c'est Marie ; et l'événement le plus considérable de l'histoire, après l'Incarnation, c'est la Conception Immaculée de Marie. Il y a dans cette œuvre de la prédilection divine plus de grandeur et de beauté que dans tous les mondes créés. La Conception Immaculée de Marie n'est pas encore l'Incarnation, pas plus que Marie n'est le sauveur du monde ; mais elle en est la préparation directe et immédiate. Pour em-

prunter les paroles de Bossuet : « Marie est une première ébauche de Jésus-Christ, elle est un Jésus-Christ commencé, par une expression vive et naturelle des perfections infinies ».

L'Immaculée Conception est inséparable de l'Incarnation. Ces deux faits s'appellent et se supposent, comme se supposent l'aurore et le jour. L'aurore, c'est le jour qui s'annonce et commence ; le jour, c'est l'aurore qui s'achève et s'épanouit. D'après le plan divin, l'Incarnation ne pouvait avoir lieu, après la chute d'Adam et d'Ève, que si l'Immaculée Conception précédait : et d'autre part l'Immaculée Conception n'a sa raison d'être que dans l'Incarnation, qu'elle prépare et commence.

De là, la grandeur de saint Joachim et de sainte Anne.

D'autres partagent avec eux l'honneur de compter parmi les ancêtres du Messie. En donnant les noms de quelques-uns d'entre eux, l'Évangile les a illustrés à jamais : chacun d'eux est un anneau de cette chaîne d'or qui relie le ciel à la terre, qui commence à Adam pour finir à Jésus. Mais dans cette chaîne, avant que l'on arrive au père et à la mère de Marie, toutes les places sont égales. Prenez l'un de ces ancêtres, Abraham ou David : il n'a pas plus contribué à l'avènement du Messie que ceux qui précèdent : il n'y a pas moins concouru que ceux qui suivent. Avec Anne ou Joachim, il y a un fait nouveau. La préparation ne traverse pas seulement une étape de plus, elle entre dans une phase nouvelle. Leur grande gloire n'est pas d'avoir eu une fille incomparable, mais de l'avoir engendrée dans des conditions exceptionnelles. Ils donnent à Marie, qui bientôt les transmettra à Jésus, la chair et le sang qu'ils ont reçus de leurs pères ; mais cette chair et ce sang qu'ils ont reçus souillés par le péché d'origine, ils les communiquent sans souillure.

Voilà qui les met hors de pair.

Et pour bien caractériser cette prérogative unique, c'est encore à Bossuet qu'il faut recourir. « La conception de Marie (à laquelle ont pris part Anne et Joachim) est la première origine du sang de Jésus, qui coule dans nos veines par les sacrements, et qui porte l'esprit de vie dans tout le corps de l'Eglise. »

Pour mieux comprendre le rôle du père et de la mère de

Marie, dans la conception immaculée de leur fille, supposons que la Sainte Vierge, au lieu d'avoir été préservée, *in primo instanti suæ conceptionis*, de la souillure originelle, eût été simplement sanctifiée dans le sein de sa mère, comme le fut sans doute Jérémie, comme le furent très probablement saint Joseph et sainte Anne elle-même, comme le fut très certainement saint Jean-Baptiste ; supposons que la grâce qu'elle recevait de Dieu en vue de l'Incarnation, fût du même ordre, quoique beaucoup plus abondante, que celle qui avait été accordée à ces illustres personnages, ainsi que l'ont enseigné un grand nombre de théologiens : Anne et Joachim seraient encore assurément dignes de vénération et de respect ; mais ils seraient dépouillés de ce qui est leur gloire souveraine. Le père de Marie demeurerait totalement étranger au privilège de sa fille, et sa mère ne serait pas autrement grande que sainte Elisabeth.

La définition du dogme de l'Immaculée Conception a fait justice de cette opinion, qui est aujourd'hui au rang des erreurs frappées d'anathème ; et du même coup elle a discrédité les conséquences qu'on pouvait en déduire. Marie a été immaculée dans sa conception ; et par conséquent son père et sa mère ont été les ministres de Dieu dans l'accomplissement d'une œuvre qui restera unique dans l'histoire du monde.

La création des anges et la création de l'homme au paradis terrestre sont des œuvres pleines de grandeur et de beauté. La création de Marie immaculée les surpasse en beauté et en grandeur. Soit que l'on proclame, avec certains théologiens, que tout a été fait en vue de Jésus et de Marie, et pour eux ; soit que l'on admette simplement avec tous que l'œuvre réparatrice a été plus merveilleuse encore que l'œuvre créatrice, il faut toujours reconnaître que la création de la sainte Vierge, avec les grâces qui l'ornaient et le privilège insigne qui ne devait appartenir qu'à elle, a été, après l'Incarnation du Verbe, l'œuvre de prédilection de l'amour divin. Ceux que Dieu a appelés à la gloire d'y prendre part participent par là-même à la grandeur de l'acte ; et le Verbe incarné qui s'y trouve déjà à l'état d'ébauche fait rejaillir sur eux la lumière éclatante qu'il apportait avec lui dans le monde.

Voilà le principe de la gloire de saint Joachim et de sainte Anne. Pour créer l'ange et pour créer l'homme, la Sainte Trinité n'avait cherché, pour ainsi dire, de collaborateur qu'en elle-même ; pour faire l'Immaculée Conception, elle appelle à collaborer à son œuvre ceux qui devaient être le père et la mère de la sainte Vierge (1) ; et par là même, elle leur confère un caractère de grandeur tel que n'en reçut aucun personnage de la loi ancienne, tel que n'en recevra aucun personnage de la loi nouvelle.

Voilà comment sainte Anne et saint Joachim sont entrés dans l'histoire et dans la théologie de l'Incarnation.

En résumé, on ne peut parler du Verbe incarné sans parler en même temps de Celle que Dieu a choisie pour être sa mère, sous peine de mutiler le dogme et de l'amoindrir.

De même, parler de l'Immaculée Conception sans parler d'Anne et de Joachim, qui ont participé à cette admirable création, ce serait, croyons-nous, amoindrir la vérité elle-même et la mutiler.

Si on a pu dire (2) que la sainte Vierge a été « le paradis de l'Incarnation », on peut dire au même titre que sainte Anne a été « le paradis de l'Immaculée Conception ». Et c'est dans ce paradis qu'a été créé le premier représentant de l'humanité régénérée.

Après les considérations qui précèdent, il serait peut-être banal d'énumérer les vertus de sainte Anne et de saint Joachim. Il y a dans la théologie un principe qui en dit, à ce sujet, plus que de longs commentaires : Quand une personne se rapproche de Notre-Seigneur par la parenté ou la fonction, Dieu se doit à lui-même de l'ornér avec abondance de grâces et de vertus (3).

(1) « ... Non manibus hominum Dei templum ædificatum est ; videlicet in utero concepta est Deipara Maria ; sed Dei Patris beneplacito et cooperatione sanctissimi ac vivificantis Spiritus, Christus Dei Filius ipse eam ædificavit. » (JEAN D'EUBÉE, *Patrol. gr.*, t. 96, col. 1495).

(2) P. Monsabré.

(3) *Regula est quod, quandocumque divina gratia eligit aliquem ad aliquam gratiam singularem seu ad aliquem sublimem statum, omnia charismata donet quæ illi personæ sic electæ et ejus officio necessaria sunt, atque illam copiose decorant. Quod maxime verificatum est in S. Joseph...* (EX. S. BERNARDINO, *Serm. I*, de S. Josepho. — Cité dans l'office du Patronage).

Une question plus séduisante consisterait à se demander quelle place occupent dans le ciel ceux qui ont eu sur la terre une si belle place dans l'Incarnation.

Mais le caractère de cette étude est trop scientifique pour que nous risquions de la compromettre ici par des hypothèses invérifiables. Et c'est pourquoi nous nous arrêtons.

II. — CONSÉQUENCES HISTORIQUES.

Les principes de théologie que nous venons d'exposer apportent un élément nouveau et d'une valeur exceptionnelle pour discuter un point d'histoire relatif à sainte Anne : nous voulons parler de la question autrefois connue sous le nom de *Trinubium*.

Au moyen-âge, si déjà ce dogme eût été défini, on n'eût probablement jamais soulevé la question. Et aujourd'hui que ces vieilles querelles, vues à distance, ne nous paraissent pas justifier les passions qu'elles soulevaient jadis, nous inclinerions même à penser que le *Trinubium* est une question oiseuse et vaine, si nous ne savions qu'elle intéresse au plus haut point, quoique d'une manière indirecte, l'honneur de l'Immaculée Conception, et si l'opinion que nous jugeons inadmissible n'avait encore aujourd'hui quelques partisans.

Le mot *Trinubium* signifie « triple mariage ». — On s'est en effet demandé longtemps si Anne n'avait pas eu d'autre fille que la Vierge Marie et d'autre époux que Joachim.

*
* *

Le premier, à notre connaissance, qui ait affirmé que sainte Anne avait eu trois époux et trois filles, est Haymon (1) d'Halberstadt. Son opinion trouva des défenseurs et ne tarda pas à se répandre ; elle trouva aussi des adversaires. Les partisans du triple mariage attachaient à leur thèse l'importance d'un dogme. Ils parurent d'abord l'emporter ; ils comptaient dans leurs rangs les plus graves théologiens :

(1) HAYMO HALBERST, II. *Epitome hist. sacræ*, 3. — MIGNE, *Patr. lat.*, CXVIII.

Pierre Lombard (1), Hugues de Saint-Victor, Albert Le Grand, saint Bonaventure, Gerson, Ludolphe le Chartreux (2). Et la liturgie sanctionnait leurs conclusions (3). Cela dura ainsi tout le moyen-âge ; et la lutte, loin de s'affaiblir avec le temps, en était arrivée, au seizième siècle, à un degré d'acuité extraordinaire.

Quand Luther parut, les catholiques, obéissant à d'autres préoccupations, abandonnèrent momentanément les débats qui divisaient leurs forces, et tournèrent leurs armes contre l'hérésie protestante. Mais, après avoir vengé le dogme et porté à l'ennemi commun des coups terribles, ils recommencèrent aussitôt à rompre des lances. Toutefois, avec les nouveaux combattants qui entraient en lice, la lutte perdit de son caractère d'âpreté, et la victoire changea de camp. Baronius (4), Bellarmin (5), Canisius, Suarez (6), Salmeron (7), Cornelius à Lapide, les Bollandistes, soutinrent alors, et victorieusement semble-t-il, que sainte Anne n'a eu d'autre époux que saint Joachim, ni d'autre fille que Marie.

Néanmoins l'autre opinion ne fut pas définitivement abandonnée ; elle continua d'avoir des partisans irréductibles ; et même aujourd'hui, après la proclamation du dogme, nous la retrouvons encore, toujours subsistante quoique sous une forme atténuée (8).

(1) Cf. MIGNE, *Patr. lat.*, CXCH.

(2) *Vita J.-C.* : (Palmé, 1890) I, p. 29. — S. Thomas, quoique attribuant plusieurs filles à sainte Anne, n'admettait pas les trois mariages. Cf. D. TH. in *Cap. I Epist. ad Galatas*.

(3) Inutile de faire remarquer ici que ces liturgies privées n'avaient aucune autorité doctrinale : à cette époque les évêques, les abbés, les chapitres s'arrogeaient le droit de composer des offices à leur usage, en dehors du contrôle du Souverain Pontife.

(4) « Univiram fuisse Annam, ... tam veteres quam recentiores orthodoxi Patres professi sunt. » (BARONIUS : *apparatus ad Annales*).

(5) « Hæc opinio penitus explodenda est. » BELLARMIN, *De septem Verbis Domini* : lib. I, 8.

(6) « Hæc sententia nec verosimilis est, neque ullo nititur probabili fundamento... Insuper has plures nuptias confingere, beatæ Annæ gravitati ac temperantiæ illius parum esse consentaneas credendum est. » (SUAREZ : in *tert. part. D. Th.*, 9, 28, disp. V, sect. 4).

(7) « Hæc sententia, quamquam pervulgata sit, ... nonnullis catholicis de fide suspecta habita est, et parum honorifica aut conveniens sanctitati Annæ, aut dignitati Mariæ, ... denique ipsi Christo. » (SALMERON, *Commentaria*, IV, p. II, tr. II)

(8) Il y a, en effet, une version mitigée de l'opinion que nous combattons ici.

Le mariage unique de sainte Anne a eu le plus souvent les mêmes adversaires et les mêmes défenseurs que l'Immaculée Conception de Marie ; et les deux questions ont passé par les mêmes vicissitudes.

Aussi de nos jours, depuis que la doctrine de l'Immaculée Conception a prévalu, la question du Trinubium semble entrée elle aussi dans la phase définitive. Douteuse au douzième et au treizième siècle, devenue probable au seizième et au dix-septième, la solution du mariage unique semble désormais s'imposer comme certaine, grâce aux lumières nouvelles que la théologie projette sur ce point d'histoire.

Il y a, en effet, entre l'honneur de la mère et l'honneur de la fille une connexion très intime ; nous ne pouvons reconnaître un privilège à la fille sans que l'éclat en rejaillisse immédiatement sur la mère.

Dans la controverse du Trinubium, on n'a jamais mis en doute la sainteté de l'aïeule, pas plus que la suréminence de Marie n'était mise en doute dans les débats relatifs à l'Immaculée Conception. Mais, par une aberration que l'on aura désormais peine à comprendre, on a admis un triple mariage pour la mère, en même temps qu'on admettait la souillure originelle pour la fille. Sainte Anne a dû subir pendant plusieurs siècles l'humiliation de se voir attribuer « l'inconvenance d'une vieillesse étrange », pendant que Marie entendait elle-même les plus illustres théologiens et ses dévots les plus aimants soutenir à outrance que son origine avait été souillée par le démon.

*
**

Le point de départ de cette controverse semble avoir été ce texte de saint Jean : *Stabant juxta crucem Jesu mater ejus et soror matris ejus Maria Cleophæ...* — ; et sa formule la plus concise, ces deux vers cités par Gerson :

*Anna tribus nupsit : Joachim, Cleophæ, Salomæque.
Ex quibus ipsa viris peperit tres Anna Marias.*

d'après laquelle sainte Anne aurait eu d'un mari unique une seconde fille. — FOUARD (*Vie de N.-S. J.-C.*, in-12 : I, p. 33) a écrit de la sainte Vierge : « Fille de Joachim et d'Anne, elle n'avait qu'une sœur, nommée comme elle Marie. » Cette version se réfute par les mêmes arguments que toutes les autres.

Ceux qui sont au courant des questions bibliques savent aujourd'hui, à n'en pouvoir douter, quel sens il faut attacher à cette expression, *soror matris ejus*.

Du reste cette opinion, qui ne repose sur aucun texte inspiré, est de plus contredite par la tradition (4).

(4) Voici la discussion résumée dans ses arguments principaux, en dehors de la raison de convenance qui est développée dans notre texte.

1° Quelle est la force de l'objection tirée du texte de saint Jean ? Plusieurs commentateurs en ont conclu que la sainte Vierge avait une sœur ; mais le sens qu'ils attribuent à *sœur* n'est pas nécessairement aussi restreint qu'ils le croient ; Marie de Cléophas pouvait être non pas la sœur, mais la belle-sœur de la Vierge Marie ; et telle est aujourd'hui l'interprétation commune. Il suffisait comme l'explique Bellarmin (*loc. cit.*) que Cléophas eût été le propre frère de Joseph, pour que son épouse devint la belle-sœur de Marie.

2° D'après les partisans du *Trinubium*, les filles de sainte Anne se seraient appelées « Marie » toutes trois. Or à qui cette identité du nom chez trois sœurs, et même chez deux sœurs, ne paraîtrait-elle pas suspecte et invraisemblable ?

3° De plus l'Evangile que l'on invoque ne donne pas les noms des trois sœurs que l'on prétend y trouver. Il y est parlé de Marie, mère de Jésus, et de Marie de Cléophas ; mais nulle part il n'est question de celle qui aurait été la fille ou la femme de Salomé. Du reste Salomé est un nom de femme.

4° La Tradition elle-même contredit les déductions que les partisans du *Trinubium* prétendaient tirer de l'Evangile. — Elle nous apprend en effet que sainte Anne et saint Joachim avaient vécu sans avoir d'enfant jusqu'à un âge où, à s'en tenir aux seules lois de la nature, ils n'avaient plus l'espérance d'en avoir ; que la sainte Vierge leur fut accordée par un miracle, afin qu'elle parût un fruit de la grâce plus encore que de la nature ; et qu'enfin saint Joachim vécut encore assez longtemps pour présenter sa fille au Temple, trois ans après sa naissance. A cette époque sainte Anne était donc bien âgée ; elle avait atteint cette étape de la vie où la stérilité devient une conséquence de la vieillesse. Pour donner à l'hypothèse du *Trinubium* une certaine vraisemblance, il faudrait admettre que saint Joachim mourut quelque temps après la présentation de sa fille au Temple ; que sainte Anne épousa un second mari, dès que le terme légal de son veuvage fut écoulé ; que ce second mari étant mort peu de temps après lui avoir donné une fille, sa veuve se remaria une troisième fois dès que la loi le lui permit ; et qu'elle devint mère une troisième fois. — Comment est-on autorisé à dire que ces événements se sont passés avec une telle précipitation ? — Et, si l'on nous accuse de trop rapprocher les dates, nous demanderons sur quelle preuve on se fonde pour supposer à sainte Anne, au milieu des glaces de l'âge, une fécondité que le ciel ne lui avait accordée une première fois qu'en bouleversant les lois de la nature ? — En supposant même qu'elle ait survécu à saint Joachim, faut-il croire qu'elle ait convolé à de secondes noces, quand l'état de viduité était non seulement toléré par la loi, mais encore loué par l'Esprit-Saint ? *Unius viri uxor !* Pourquoi lui refuser une vertu que Dieu se plaît à faire valoir dans Judith de Béthulie et dans Anne la prophétesse ? La loi juive n'interdisait pas, il est vrai, à sainte Anne d'épouser d'autres maris et d'avoir d'autres enfants ; mais, à moins de preuves formelles, qu'on ne donne pas, nous nous refusons à lui attribuer des désirs et des actes qui, sans être une dérogation à la loi, n'en sont pas moins de nature à déconsidérer une

Mais elle répugne surtout au respect dont nous devons entourer toutes les personnes qui touchent de très près à N.-S. J.-C.

Et c'est cet argument de convenance, auquel certains écrivains du moyen-âge avaient déjà donné une grande force, qui devient aujourd'hui, croyons-nous, après la définition du dogme, l'argument irrésistible.

Aussi nous bornerons-nous, dans cette étude, à le développer ; et c'est du reste le seul qui rentre dans notre sujet.

*
**

Il y a un principe qui doit guider la théologie dans toutes ses controverses : chaque fois que deux opinions sont en présence et qu'elles paraissent avoir une valeur égale, il faut toujours préférer celle qui accorde le plus d'honneur à Jésus et à sa mère (1).

C'est faute d'avoir appliqué cette règle, qu'on a longtemps refusé, dans certaines écoles, d'admettre l'Immaculée Conception ; et c'est aussi pour l'avoir négligée que certains auteurs en sont venus à soutenir le triple mariage de sainte Anne, ne paraissant pas se douter de ce qu'une pareille opinion avait de préjudiciable pour la sainte Vierge et pour sa mère.

D'autres au contraire, mieux inspirés, en devinaient toute l'inconvenance ; et ils ne craignaient pas d'affirmer que cette erreur, tant elle révoltait leur piété, avait été introduite par le démon lui-même (2).

personne. Pour nous faire croire que sainte Anne a épousé successivement trois maris, et pour nous faire admettre qu'elle ait désiré goûter la joie de nouvelles maternités, après avoir donné le jour à la fille incomparable qu'est Marie, il faudrait apporter autre chose que des versets mal compris d'Ecriture Sainte ou des textes sans autorité.

(1) Un des plus éloquents défenseurs de l'Imm. Conc., au XVI^e siècle, disait déjà : « Chaque fois qu'une présomption est en faveur de Marie, il faut la tenir pour fondée, si elle n'est pas démontrée fausse, » (Citation prise dans les *Etudes* : 20 sept. 1904, p. 782).

(2) L'un d'eux, Fulbert de Chartres, a même recours à des termes d'une singulière énergie, pour traduire l'indignation que provoque en lui la pensée d'une erreur aussi choquante :

« *Nec enim decebat ut hujus singularis Virginis sanctissimi progenitores fœdarentur plurimarum propagatione filiarum, qui erant futuri unice matris domini provisores et educatores.* » Migne. *Patrol. Lat.*, t. CXLII, col. 326.

Le démon en veut à ces deux femmes, et il semble avoir employé les mêmes procédés pour leur nuire. Il s'est efforcé d'atteindre l'honneur du fils en s'attaquant à l'honneur de la mère ; il a travaillé à déshonorer la mère en s'attaquant à la vertu de l'aïeule. Il a voulu discréditer Marie sous prétexte qu'il est parlé dans l'Evangile, des « frères » du Sauveur ; de même il a voulu discréditer sainte Anne sous prétexte que dans l'Evangile il est parlé des « sœurs » de la Vierge.

Cet argument, qui a entraîné l'adhésion des plus illustres parmi les anciens Pères de l'Eglise et des plus grands parmi les théologiens modernes, n'a trouvé cependant toute sa force que le jour où l'une des deux vérités combattues étant devenue incontestable, a aussi communiqué à l'autre quelque chose de sa certitude.

Les Anciens disaient : c'eût été une déchéance pour sainte Anne d'avoir un autre époux que Joachim, c'eût été une déchéance pour les deux d'avoir une autre enfant que Marie : *fœdarentur* ! La mission que Dieu leur avait confiée d'être les parents, les soutiens et les éducateurs de la Mère de Dieu — *progenitores, provisores, educatores* — devait leur suffire ; et il ne convenait pas que leurs soins et leur affection fussent également partagés entre trois filles, dont l'une était incomparablement supérieure.

Nous, nous avons le droit de dire : sainte Anne et saint Joachim ont reçu de Dieu une mission plus belle encore que celle qu'on leur attribuait uniquement jusqu'ici : il les a fait participer au mystère de l'Immaculée Conception ; ils ont été ses collaborateurs actifs dans une création supérieure à la création d'Adam et d'Eve ; et il ne convenait pas qu'après avoir ainsi donné au monde le premier représentant de l'humanité nouvelle, ils cherchassent un complément à leur joie en plaçant à côté de Marie des représentants de l'humanité dégénérée. Quitter les hauteurs de l'Immaculée Conception, et redescendre jusqu'aux fonctions d'une maternité vulgaire, c'eût été déchoir ; et le déshonneur de cette déchéance, loin de s'arrêter à eux, eût monté jusqu'au sommet où Dieu les avait élevés, pour jeter peut-être une ombre sur d'autres que sur eux-mêmes.

Il ne fallait pas que celui qui avait trompé la première Eve au paradis terrestre, pût souiller le paradis où fut conçue la deuxième Eve, ni que le démon entrât jamais en vainqueur dans le sanctuaire de l'Immaculée Conception.

Il y a eu deux seins où le serpent n'a jamais distillé son poison, le sein de Marie et celui de sainte Anne.

III. — CONSÉQUENCES LITURGIQUES

C'est l'Eglise d'Orient qui a rendu les premiers honneurs liturgiques à saint Joachim et à sainte Anne, et ce culte remonte à une très haute antiquité.

Or nous remarquons que, dès l'origine, la liturgie unissait dans le même culte la Vierge immaculée, son père et sa mère. La fête s'appelait alors : *Conception de sainte Anne, mère de la mère de Dieu*.

Il y avait là un germe qui ne demandait qu'à se développer, pour faire éclore le dogme qu'il renfermait, avec toutes ses conséquences. Mais en Orient ce germe, quoique plein de promesses, est demeuré stérile ; et il a fallu, pour qu'il donnât ses fruits, qu'on le transportât dans un sol plus fécond.

Il faut remarquer toutefois que l'Occident, en recevant de l'Eglise orientale le culte de « la Conception de Marie », n'a pas conservé les liens liturgiques qui unissaient là-bas la fille à son père et à sa mère ; et, tout en honorant sainte Anne et saint Joachim isolément, il ne les a pas fait bénéficier de la fête qui célébrait la conception de leur fille. Ignorant lui-même, du moins au début, les richesses renfermées dans le dépôt qu'il avait reçu et ses futures destinées, il sépara ce que Dieu avait uni si intimement, — plus intimement même que la liturgie d'Orient ne le faisait pressentir.

Mais aujourd'hui les trésors de ce dépôt sont mieux connus, et le germe a donné son fruit.

Or, en jetant un coup d'œil d'ensemble sur la longue évolution de ce dogme, balbutié dès le berceau de l'Eglise et nettement formulé à notre époque par la chaire du Docteur infailible, nous nous demandons si l'heure n'est pas venue d'unir à nouveau deux cultes qu'on ne séparait pas à l'origine,

et dont le lien n'a été rompu dans le cours des siècles, que par ce qu'on n'en voyait pas clairement la raison d'être.

Bien plus, si le culte de sainte Anne et de saint Joachim, détaché, en passant de l'Orient en Occident, de la fête de la Conception, doit s'y rattacher encore, — ce n'est plus avec le vague et l'imprécision de la liturgie primitive, mais par une conséquence nettement aperçue du dogme aujourd'hui défini.

Déjà, à l'entrée des temps modernes, à mesure que la doctrine de l'Immaculée Conception était de moins en moins contestée, le culte de sainte Anne grandissait lui-même, sans qu'on parût du reste soupçonner encore la corrélation qui existe entre ces deux ordres de choses ; dès le dix-septième siècle, la fête de sainte Anne était une fête gardée dans l'Eglise latine.

Aujourd'hui cette corrélation ne donne plus de doute ; le Souverain Pontife a pris soin lui-même de la noter.

Lorsque la Bretagne sollicite l'honneur du couronnement liturgique pour la statue de sainte Anne d'Auray, sa requête rencontra une vive opposition parmi les théologiens de Rome et dans le chapitre du Vatican. Pie IX mit fin aux hésitations de son entourage, et accorda la faveur demandée ; mais il déclara qu'en couronnant sainte Anne, c'est la Vierge Marie dans son Immaculée Conception qu'il entendait couronner (1).

Depuis cet événement, le culte du père et de la mère a reçu officiellement de l'Eglise un accroissement d'éclat, mais peut-être n'a-t-on pas suffisamment remarqué le principe de ces nouveaux honneurs liturgiques.

La fête de sainte Anne en est déjà arrivée au rite *double de 2^e classe*, et celle de saint Joachim aussi.

Cette progression aurait-elle désormais atteint son terme définitif ? Nous n'avons pas le droit de le penser.

Nous croyons au contraire que le culte de sainte Anne et de saint Joachim prendra, comme celui de saint Joseph et pour des raisons de même ordre, une extension de plus en plus considérable.

(1) Archives du Pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray.

Saint Joseph — à cause de sa parenté intime avec le fils de Dieu devenu le fils de Marie — est déjà complètement sorti de l'ombre, où il avait plu à Dieu de le laisser durant de longs siècles ; et aujourd'hui sa fête a obtenu le rite le plus élevé.

Sainte Anne et saint Joachim n'ont pas une parenté aussi proche que l'époux de Marie avec le Verbe incarné ; mais, comme nous l'avons démontré plus haut, ils font incontestablement partie du groupe de l'Incarnation. Or il est tout naturel que l'importance des fêtes qu'on leur consacre dans l'Eglise universelle soit en rapport avec l'élévation de leur rang.

De même que les astres montent les uns après les autres au-dessus de l'horizon, ainsi les Saints qui ont eu dans le mystère de l'Incarnation une part exceptionnelle, semblent aussi monter tour à tour à l'horizon de l'Eglise, et briller d'un éclat inattendu aux yeux des chrétiens, comme une pléiade splendide qui se groupe peu à peu autour de la sainte Humanité de Jésus (1).

IV. — CONSÉQUENCES ICONOGRAPHIQUES.

L'iconographie a devancé la liturgie dans les honneurs à rendre aux parents de l'Immaculée Conception.

Du reste l'imagerie, qui n'engage guère que la responsabilité de l'artiste, n'est pas tenue à une aussi grande réserve que la liturgie, qui est la prière officielle de l'Eglise.

Les artistes s'inspirent souvent, non seulement des vérités définies, mais encore des croyances populaires elles-mêmes : de là parfois des écarts, que l'Eglise, très tolérante en pratique, accepte aussi longtemps qu'ils ne contredisent pas sa doctrine ; mais de là aussi parfois des lueurs prophétiques, qui font pressentir la vérité, et nous préparent même à la recevoir quand l'Eglise juge à propos de nous l'imposer.

C'est ce mérite qu'il faut reconnaître aux imagiers de sainte Anne (2).

(1) J. BULÉON, *Neuvaine de sainte Anne*.

(2) Voir l'étude de M. Abgrall sur l'*Iconographie de l'Immaculée-Conception en Bretagne*, et l'étude de M. Le Petit sur l'*Imm. Conc. dans l'art*.

L'iconographie ne s'est pas bornée à envisager la sainte sous un point de vue unique : nombreuses sont les variétés de statues et de tableaux qui la représentent ; et, il faut le reconnaître, toutes ne sont pas également heureuses.

Parfois on nous montre sainte Anne dans sa fonction de mère et d'éducatrice. — Nous y voyons la mère de Marie instruisant la mère de Dieu. Peut-être une théologie exacte et méticuleuse aurait-elle à faire plus d'une réserve à cette représentation ; et nous croyons en effet que, pour les mystères qui la concernaient, la sainte Vierge n'avait rien à apprendre de personne. Toutefois, bien que ce soit là une façon vulgaire, sinon inexacte, de nous figurer la gloire propre de sainte Anne, nous admettons que ce type puisse avoir son utilité : placé sous les regards des fidèles, il leur donne une *leçon morale*, en leur rappelant que sainte Anne est le modèle des mères et Marie le modèle des enfants.

Parfois on nous montre sainte Anne dans sa parenté avec Notre-Seigneur. — Nous y avons sous les yeux sainte Anne avec la sainte Vierge et l'Enfant Jésus. Mais, au lieu de garder à chaque personnage ses proportions naturelles, l'ouvrier, pour bien marquer qu'il veut exprimer une idée plutôt que rapprocher les membres d'une même famille, a sacrifié, de propos délibéré, les règles de l'art plastique : la Vierge qui porte l'Enfant Jésus, repose elle-même sur les bras ou sur les genoux de sa mère, — tellement l'artiste était préoccupé, non pas, comme on l'a quelquefois prétendu, de figurer la survivance de sainte Anne jusqu'à la naissance de son petit-fils, mais de montrer qu'elle avait eu un rôle dans l'Incarnation. — Ces groupes étonnent à première vue, et l'on croirait se trouver en présence d'un travail maladroit plutôt que devant l'expression réfléchie d'une idée. Mais toute œuvre doit être jugée d'après l'intention qui l'a inspirée : aussi ne doit-on voir dans ces groupes qu'un *symbolisme*, naïf mais expressif, destiné à traduire aux yeux de la foule une idée théologique (1).

(1) Parmi ces statues, il en est une cependant, qui traduit à peu près le même symbole, avec une correction plastique irréprochable : c'est celle dont l'image couronnée de sainte Anne d'Auray est devenue le type. On n'y voit que deux personnages ; mais, au geste de ceux-ci, le troisième se laisse aisément deviner ;

Parfois on nous montre clairement sainte Anne dans sa participation à l'œuvre de la régénération. — A Saint-Hernin (Finistère) il y a un groupe particulièrement expressif à ce point de vue : sur l'un des genoux de sainte Anne on voit l'enfant Jésus debout, et sur l'autre un livre où la sainte Vierge est occupée à lire. Sous ses pieds il y a un buste de femme, tenant une pomme en sa main. Que ce buste figure Eve ou le serpent trompeur, le symbolisme demeure le même : ici ce n'est plus seulement Jésus et sa mère qui triomphent du péché originel ; son aïeule elle-même, sans avoir été personnellement préservée, aurait eu pourtant une part active et consciente (1) au triomphe remporté sur le démon (2).

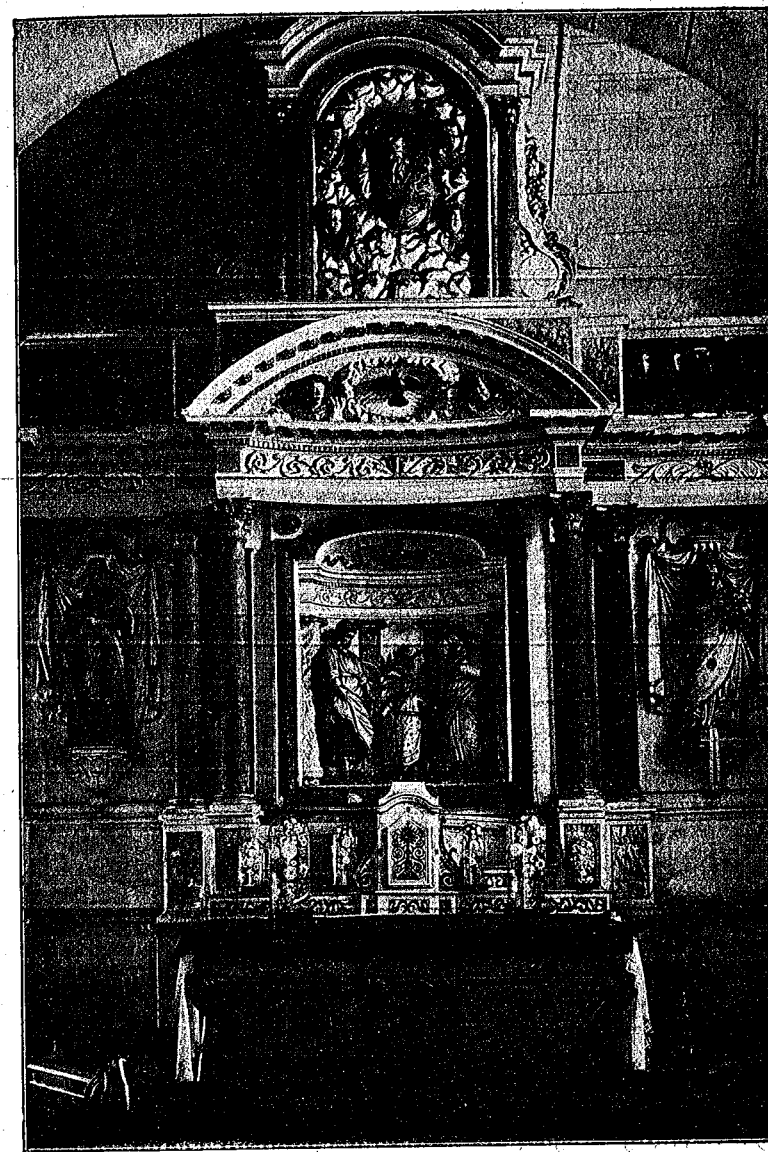
Parfois enfin on nous montre le groupe complet des personnages de l'Incarnation. — Nous en décrivons le spécimen le plus curieux qui existe à notre connaissance et nous le reproduisons en gravure : le retable de Saint-Jean-Brévelay.

Jésus en occupe le centre : il s'y trouve, Dieu et homme, comme à l'intersection de deux lignes, l'une verticale, où sont échelonnés les trois personnages de la famille divine ; l'autre horizontale, où sont espacés les membres de la famille humaine, qui a collaboré avec l'autre à l'œuvre de l'Incarnation. A droite et à gauche de Jésus, et les plus rapprochés de lui, la sainte Vierge et saint Joseph ; un peu plus loin, et suivant la même symétrie, saint Joachim et sainte Anne. — La place même de chaque personnage rend bien son degré de parenté avec Jésus. D'abord Marie, qui par sa maternité divine se trouve sur les confins mêmes de la divinité ; puis saint Joseph, devenu, par son mariage avec la sainte Vierge, son plus proche parent, et par une conséquence que tous les théologiens admettent, devenu ainsi le plus proche parent,

il y est, en quelque sorte, invisible et présent. Sainte Anne désigne sa fille qui est à côté d'elle et qui est sa gloire ; et Marie, en montrant le ciel, désigne Jésus qui est leur gloire à toutes deux.

(1) Nous ne sommes pas de ceux qui croient que sainte Anne et saint Joachim aient ignoré le mystère sublime auquel Dieu les avait appelés à coopérer.

(2) Il existe encore un autre type qui représente d'une manière très claire l'Immaculée Conception et sainte Anne : on y voit la Vierge Marie, avec l'auréole de sa prérogative, même avant sa naissance. Mais nous ne voulons pas nous y attarder, ce type ayant été réprouvé, à cause de son réalisme qui appartient à un autre âge.



Retable de Saint-Jean-Brévelay.

après la sainte Vierge, du fils qui est né d'elle. Enfin sainte Anne et saint Joachim, avec lesquels commence le mystère de l'Incarnation. — Il semble impossible d'ajouter aucun autre personnage à ce groupe (1); il y serait de trop. Il semble également impossible d'en retrancher un seul de ceux qui y figurent : il y ferait défaut.

Voilà ce que des artistes ont pu faire, alors même que le dogme demeurerait encore dans la pénombre de la croyance individuelle. Aujourd'hui toutes les obscurités sont dissipées et la croyance est devenue universelle. Il serait donc à souhaiter maintenant que l'art, éclairé désormais et conduit par le rayonnement du dogme, illustrât par des œuvres nouvelles la gloire de sainte Anne et de saint Joachim dans l'Immaculée Conception. Vienne donc le jour où un peintre, un sculpteur, joignant à la foi profonde des Primitifs l'art consommé des Modernes, élèvera aussi l'iconographie de sainte Anne à la hauteur où nous espérons bientôt voir s'élever sa liturgie.

Dès aujourd'hui nous pouvons présenter au Congrès marial une œuvre d'art — et c'est peut-être le chef-d'œuvre de l'orfèvrerie religieuse contemporaine — qui exprime, avec un symbolisme transparent, la grande place que l'immaculée conception de Marie attribue à son père et à sa mère dans l'histoire de l'Incarnation.

C'est l'ostensoir monumental de Sainte-Anne d'Auray.

A la base, dans un édicule en forme de portique, et qui représente la Porte-Dorée, on voit la rencontre de sainte Anne et de saint Joachim. Cette idylle gracieuse a toujours été, dans l'iconographie ancienne, le symbole de l'Immaculée Conception. Or devant les deux époux qui se donnent un chaste baiser, un lis d'une blancheur incomparable jaillit et fleurit....

Puis, le long de la hampe et autour du nimbe qui aureole l'hostie sainte, c'est toute l'histoire du drame sacré qui se déroule et se développe de scène en scène, depuis

(1) Pas même saint Jean-Baptiste. Le précurseur était sans doute de la famille terrestre de N.-S., mais la fonction qu'il a remplie dans l'Evangile est indépendante de cette parenté; il pouvait être le précurseur sans être le cousin de Jésus.

la Porte-Dorée jusqu'à l'Eucharistie qui rayonne au milieu de la Gloire.

Commentaire expressif et traduction exacte du mot de Bossuet : La première origine du sang de Jésus qui coule dans nos veines est la Conception de Marie, à laquelle ont pris part Anne et Joachim.....

CONCLUSION

Cette longue étude renferme des considérations nombreuses, mais d'une importance inégale.

Les conséquences *théologiques*, que nous avons tirées du dogme de l'Immaculée Conception, nous paraissent incontestables. Et nous croyons que ce dogme n'aura pas suffisamment rayonné, tant que sainte Anne et saint Joachim n'auront pas été compris dans le champ de son irradiation.

Dans le problème *historique* nous n'avons pas les mêmes certitudes : nous savons en effet combien il est délicat de déduire d'une vérité exclusivement connue par la révélation, une conclusion pour un fait d'histoire qui est surtout du domaine de la science. Toutefois nous avons pleine confiance dans la valeur de notre argumentation.

Pour la *liturgie* et l'*iconographie*, nous nous sommes contentés de décrire, de raconter, et de formuler des vœux.

La glorification liturgique des Saints a son principe et sa justification, soit dans le degré de leur parenté avec Notre-Seigneur, soit dans le patronage qu'ils exercent.

On comprendra donc que des Bretons, qui aiment saint Joachim et sainte Anne, désirent que les deux aïeuls de Notre-Seigneur soient connus, aimés et honorés dans l'Eglise universelle, comme ils le sont déjà en Bretagne à ce double titre.

Et c'est notre excuse pour avoir entrepris ce travail.

J. BULÉON EUG. LE GARREC
de Plumergat, de Quiberon,
diocèse de Vannes.

LA FRANC-MAÇONNERIE

ET

L'IMMACULÉE CONCEPTION

Dieu avait déclaré au serpent dès l'origine : « J'établirai des inimitiés entre toi et la Femme, entre ta race et la race de la Femme : elle t'écrasera la tête. »

Or, cette inimitié est remontée, de nos jours, à son paroxysme.

Au cri de guerre de Satan : *Je suis la Franc-maçonnerie*, Marie oppose son cri de guerre : *Je suis l'Immaculée-Conception*.

Satan convoque, organise, arme ses fils.

Marie convoque, organise, arme les siens.

Nous sommes à l'heure d'un combat décisif.

Aussi le Pape nous presse-t-il de nous déclarer, de nous lever, de nous armer : « Demandons, écrit-il, à la Vierge Marie Mère de Dieu de nous venir à notre aide et de marcher à notre tête. Victorieuse de Satan, dès le premier instant de sa Conception, elle déploiera sa puissance contre les sectes maudites, héritières de l'Esprit rebelle en même temps que de l'hypocrisie et de la malice du Serpent. » (*Encycl. 12 avril 1884*).

D'après le P. CROS : *N.-D. de Lourdes*.

J. ROBILLARD

Chanoine de Saint-Brieuc

OPPORTUNITÉ DE LA DÉFINITION

DU

DOGME DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

Le Seigneur Dieu dit au serpent : Je mettrai des inimitiés entre toi et la femme, entre ta race et sa race et elle t'écrasera la tête.

GEN. III, 15.

La piété des siècles passés avait toujours aimé à voir dans cette grande et mystérieuse parole non pas seulement la promesse du Rédempteur issu de la Femme par excellence, mais en même temps la garantie de la conception sans tache de la créature privilégiée qui, destinée à donner au monde le vainqueur du démon, devait être soustraite aux morsures du serpent infernal.

L'Eglise, infallible interprète de l'Écriture et de la Tradition, en a fixé, voilà cinquante ans, le sens si cher à l'antiquité chrétienne. Et les douces fêtes qui nous rassemblent aux pieds et sous les regards de Notre-Dame de Josselin, ont pour objet de commémorer à leur manière ce grand événement, en union avec toutes les manifestations dont cette année jubilaire est témoin.

Appelé par les initiateurs de ce Congrès marial à l'hon-

neur d'y apporter mon humble contribution en traitant de l'*Opportunité de la définition du dogme de l'Immaculée Conception*, j'ai pris pour épigraphe de cet essai la grande parole que Dieu prononça après la chute de l'humanité contre le diable, artisan de la ruine et caché sous la forme du serpent. Car le grand acte pontifical du 8 décembre 1854 a été tout ensemble et l'affirmation infaillible et le renouvellement véritable de la victoire de la grâce sur le péché, de la vérité issue de Dieu sur l'erreur fille du démon.

Oui, Marie, la Vierge Immaculée, a vaincu Satan en frustrant sa haine, en échappant à des embûches impuissantes pour elles. Pleine de grâce, comme il convenait à celle qui devait nous donner Jésus l'auteur de toute grâce et devenir pour l'humanité la Mère de la grâce, elle a écrasé la tête du dragon : *Ipsa conteret caput tuum*. Sans doute le dragon ne désarmera pas. Incapable d'atteindre le pied victorieux dont il sent le poids, il continuera d'attaquer cette autre mère de l'humanité rachetée, l'Eglise. Et l'Eglise, assurée de la victoire finale, y a préludé dans le grand acte qui nous occupe et porté à l'empire de Satan un coup qui retentira jusqu'à la fin des temps dans l'histoire du monde. Car il est impossible de n'en pas admirer la portée non seulement doctrinale, mais encore morale et sociale.

Envisagée dans ses préliminaires, dans sa nature comme dans sa forme, enfin dans l'ampleur des conclusions dogmatiques qui s'en dégagent, la définition du dogme de l'Immaculée Conception est tout à la fois :

1° Une leçon d'un calme merveilleusement significatif pour la génération contemporaine, déchirée par les révolutions et l'anarchie des esprits ;

2° Un gage de consolation, d'espérance, de force, d'unité pour l'Eglise entière ;

3° Une condamnation implicite sans doute, mais la plus efficace et la plus féconde, portée contre les erreurs contemporaines qui se résument toutes dans la négation de la grâce et de l'ordre surnaturel.

Donnons quelques développements à ces considérations.

I

Au début du règne de Pie IX, plus d'un demi-siècle déjà de révolutions avait passé sur le monde. Les nations étaient dans le trouble et les trônes chancelaient sur leurs bases. Comme l'éternel révolté dont le pied de Marie écrase toujours la tête, l'homme séduit se targuait d'une folle indépendance et rejetait toute autorité. Ses pseudo-conquêtes n'étaient que la glorification de sa nature déchue, l'apothéose de ses instincts dépravés. Les attaques dirigées contre le Siège Apostolique, ce dernier rempart des peuples menacés, venaient d'être consommées par un suprême attentat. Chassé de Rome, le pape avait été accueilli par le roi de Naples, et, « l'illustre proscrit du Vatican, par un choix plein d'analogie avec sa fortune, avait dressé sa tente d'abord à Gaëte, puis (1) entre le Vésuve et la Méditerranée, entre un volcan redoutable et une mer souvent orageuse, double symbole du foyer révolutionnaire dont les violentes explosions l'avaient jeté loin de son trône... » (2)

C'est à ce moment que le grand Pontife songea plus que jamais à décider la question dogmatique de l'Immaculée Conception. La croyance très particulièrement chère à son cœur était chère aussi, il le savait, au peuple chrétien. Il avait hâte d'en finir avec les derniers restes de débats et de fluctuations qui y demeuraient encore attachés. Et paisiblement, pendant que tout s'écroulait ou frémissait alentour, il écrivait de Gaëte, le 2 février 1849, l'encyclique *Ubi primum nullis*, admirable de sérénité et de tendresse, demandant aux évêques catholiques de prier et de faire prier publiquement les fidèles pour obtenir les lumières divines et leur enjoignant en même temps de dire leur avis sur l'opportunité de la définition du privilège.

Ce ne sont là sans doute que les préliminaires, mais on sait et beaucoup encore se rappellent avec quel magnifique ensemble l'épiscopat et le monde catholique tout entier

(1) A Portici.

(2) M^{re} PLANTIER, *Instruction pastorale*, 1855.

saluèrent, dans un enthousiasme semblable à celui d'Éphèse autrefois, la promulgation que, cinq ans après, dans Rome enfin délivrée, le Pape triomphant fit du dogme sacré. Ces fêtes sans pareilles dans tout le siècle furent le plus splendide hommage rendu à Marie Immaculée, mais aussi à l'autorité du vicaire de Jésus-Christ fils de Marie.

Quelle magnifique et instructive leçon donnée à un monde hostile, prévenu ou distrait ! Sans doute l'à propos de l'acte et sa grandeur auront échappé à un certain nombre. Le sourire du scepticisme et de la raillerie aura erré sur quelques lèvres. Bien probablement les feuilles *libérales* du temps — on sait ce que signifiait alors ce mot — auront trouvé fort spirituel d'amuser leurs lecteurs aux dépens « du pape qui charmait ses loisirs forcés en traitant de questions mystiques ». Si nous pouvions retrouver ces feuilles que le vent emporte, *folium quod vento rapitur*, nous ne manquerions pas d'y rencontrer avec des variations du goût le plus équivoque ce thème si fécond pour l'ignorance dédaigneuse et imbécile.

Eh bien ! ce calme si surnaturel du grand Pontife occupé sous l'inspiration d'En-Haut à scruter les traditions et à dégager des dernières ombres le glorieux privilège de l'Ève nouvelle était déjà pour l'époque un remède comme un enseignement. C'était une fois de plus la solennelle manifestation de la vie supérieure de la société fondée par Jésus-Christ.

L'Eglise apparaissait une, pendant que tout s'effritait, se divisait, se désagrégeait autour d'elle ; indéfectible, pendant que tout passait ; toujours jeune et féconde dans l'épanouissement normal des vérités divines dont elle est gardienne, pendant que les doctrines humaines aboutissaient à d'éclatantes banqueroutes ou conduisaient à d'inévitables catastrophes. Il y avait dans ce calme surhumain, dans cette paix de Dieu qui surpasse tout sentiment, une beauté morale capable de forcer l'admiration de toute intelligence sans parti-pris et de gagner les cœurs à la cause de la vérité.

Et dans l'accueil fait par l'Eglise à la parole de son chef, force était bien à tous de reconnaître que la Papauté sera toujours le roc indestructible en vain battu par la tempête, le phare tutélaire qui, dominant de toute sa hauteur celle des

vagues furieuses, ne cessera jamais de projeter dans la nuit sa même lumière douce et paisible au-dessus de l'immensité.

II

Toutefois le but du grand Pontife n'était pas précisément de donner, à un monde presque étranger à Dieu et aux choses de la foi, la leçon qui se dégage du contraste saisissant entre l'esprit de l'homme animal, *animalis homo*, et l'esprit de Dieu. Cet effet puissant, que bien probablement Pie IX ne songea même pas à rechercher, fut le providentiel résultat de la sainte hâte qu'il avait de satisfaire au plus tôt sa piété personnelle et celle du monde chrétien en proclamant une vérité depuis longtemps déjà mûre pour une définition. Et lui-même s'en expliquera tout au long dans la Bulle *Ineffabilis Deus* qui contient l'acte solennel.

Dans toutes les crises — et celle d'alors était particulièrement formidable — l'Eglise recourt à Celle qui est terrible comme une armée rangée en bataille. On ne pouvait douter du secours par lequel sa bonté maternelle et sa toute puissance suppliante répondraient à l'honneur reçu.

Puis la manifestation de la Vierge Immaculée à Sœur Catherine Labouré (1830) et l'institution de la Médaille miraculeuse avaient récemment indiqué les vues de la Providence et rendu plus ardents encore les vœux du peuple chrétien. Pas un cœur fidèle qui ne fondât sur la décision pontificale impatiemment attendue les plus douces espérances.

Nous avons eu la bonne fortune de trouver un discours prononcé devant la Cour de Belgique au début de 1855, quelques semaines après la promulgation du dogme, par un éloquent religieux, le Père Dechamps, supérieur des Rédemptoristes de Bruxelles. Qu'on veuille bien nous permettre de lui emprunter une page où nous voyons, dans une belle synthèse, les consolations et les espérances que faisait naître le grand événement désormais réalisé.

Après avoir montré, d'une part, la stupeur causée chez les ennemis de l'Eglise par l'impérissable puissance de la parole

papale, et, de l'autre, le sentiment de confiance, de joie, de force, de sainte fierté chrétienne produit par elle dans le cœur des véritables enfants de Dieu, l'orateur continue : « Mais pourquoi ne chercher des germes de paix que dans ces signes du temps... N'aurons-nous pas assez de foi nous-mêmes pour vous dire toute la vérité ? A Dieu ne plaise que nous connaissions si peu les grâces de notre ministère pour craindre de vous instruire et de vous consoler avec toute la simplicité, la clarté et la force de la parole de Dieu. Sachez donc pourquoi l'honneur rendu à Marie est surtout un gage de miséricorde et de paix : c'est que l'Eglise militante n'aura point ainsi glorifié la Reine des cieux sans que Marie s'en souvienne en mère et en mère de Dieu.... N'en doutez pas, nous verrons de grandes choses !

« Et ces grandes choses n'ont-elles pas commencé avec la pensée que Pie IX a conçue dans son exil de glorifier Marie par l'acte le plus sublime de son pontificat ?

« La révolution antisociale n'est-elle pas allée se briser dès lors en écumant contre le rocher de Saint-Pierre ?...

« L'Orient ne se rouvre-t-il pas à la foi toujours ancienne et toujours nouvelle dont il fut le berceau ? Le grand schisme grec, qui n'a jamais vécu que de la confusion des deux puissances, ne s'y voit-il pas menacé et dans son principe et dans son plus puissant soutien ?

« Et l'Asie, cette mère des peuples et de la vérité, l'Asie endormie depuis par le breuvage de l'erreur, ne se réveille-t-elle pas ?...

« Ce n'est pas tout. Les nations que la foi a faites tout ce qu'elles sont dans l'Occident, et dont les plus robustes furent ses enfants prodiges, ne vont-elles pas souffrir ensemble pour des résultats encore inconnus ? L'inconnu, ne serait-ce pas l'unité ? l'unité chrétienne, qui aurait maintenant embrassé les deux mondes et pacifiquement soumis les restes de l'idolâtrie et de la barbarie si, il y a trois siècles, elle n'avait été rompue ?...

« Oui les grandes choses commencent et il avait vu l'avenir celui qui disait à Benoît XIV : « La définition de l'Immaculée Conception sera le portique d'une grande époque. »

On nous pardonnera sans peine cette longue citation à cause de l'intérêt dont elle est pleine. Car les événements qui se sont produits depuis un demi-siècle ont—dans la mesure compatible avec la condition présente de l'Eglise militante, c'est-à-dire combattue comme elle est combattante—réalisé ces éloquents provisions, et apporté par là même une éclatante preuve de la sagesse et de l'opportunité d'un acte si enthousialement accueilli par les chrétiens. Le retour très marqué et continu des églises orientales dissidentes, le mouvement des conversions dans les nations hérétiques, le progrès constant et le succès de l'évangélisation dans les contrées infidèles, la ruine du Jansénisme et du Gallicanisme, l'accroissement frappant du respect et de l'amour des catholiques pour le Saint-Siège apostolique, les égards tout particuliers même des souverains hétérodoxes pour le chef de l'Eglise Romaine, ce sont là de bien grandes choses. A ce tableau il y a certainement maintes ombres, et l'heure présente a pour nous des ignominies atroces et des tristesses sans nom : mais le catholicisme n'achète ses gloires que par les épreuves et les deuils : son triomphe sur le *Kulturkampf* lui a coûté bien des larmes avant d'être pour les âmes une si douce joie. Mais au milieu des épreuves actuelles il faut bien reconnaître que la papauté possède maintenant une grandeur et l'Eglise toute entière une cohésion que nul âge peut-être n'avait encore vues.

C'est là, nous pouvons le croire, la grande époque qu'avec le sens exquis des choses divines et l'esprit de prophétie dont il était animé, saint Léonard de Port-Maurice avait entrevue et annonçait à Benoît XIV.

Oui vraiment, le doigt de Dieu est là ! Grande époque, après tout, que celle qui a vu en moins de vingt-cinq ans proclamer l'Immaculée Conception et l'infailibilité pontificale. Car c'est là ce qu'il importe d'avoir sous les yeux dans cet article, c'est la corrélation intime, nécessaire, logique entre la définition des deux dogmes.

Pour la première fois un pape définit un article de foi sans avoir convoqué dans une solennelle assemblée l'universalité de l'Eglise enseignante, et voilà qu'un acte de foi immense jaillit d'un bout à l'autre du monde catholique. Désormais la

parole personnelle du Pape, représentant et dépositaire de la doctrine révélée, est accueillie comme la formule même de la vérité. Désormais personne, à moins de se mettre en opposition avec la croyance universelle de l'Eglise, n'en pourra contester l'autorité.

Désormais donc l'infailibilité du pape, quand il parle comme Pasteur suprême, comme vicaire de Jésus-Christ, est un principe admis, certain, indiscutable. La proclamation de cette vérité n'est plus qu'affaire de temps, de peu de temps, et le Concile du Vatican ne fera que sanctionner, en l'insérant dans le catalogue des vérités définies, ce que le sens chrétien avait déjà reconnu et salué.

La définition de 1869 fut la réponse de la Vierge Immaculée à la parole du Vicaire de son Fils en 1854.

III

Merveilleusement opportune pour l'unité catholique, la définition de l'Immaculée Conception l'a été d'une manière non moins admirable au point de vue de l'enseignement théologique et à celui des conséquences dogmatiques et morales qui en découlent. Elle est la condamnation en bloc de toutes les erreurs monstrueuses qui forment l'ensemble de la grande hérésie contemporaine, le naturalisme. Le naturalisme s'infiltré partout, corrompant religion, morale, sciences, littérature, arts, politique, et menaçant d'arracher de ses fondements la société tout entière dont l'institution repose nécessairement sur l'ordre divin.

Cette hérésie aux mille formes est la déification de la raison humaine qui produisit autrefois le polythéisme, et qui maintenant, niant la révélation, méprise tout dogme et ne reconnaît qu'elle-même, ou bien dans certaines écoles pseudo-philosophiques devient le panthéisme. C'est toujours et partout l'esprit humain vaincu par l'esprit de mensonge et consentant à la tentation originelle : Vous serez des dieux, *eritis sicut dii*. C'est toujours et partout la créature essayant d'usurper la vie divine au lieu de la recevoir, et, pour vouloir posséder en propre ce qui n'appartient qu'au Créateur, se dépouillant, par cette prétention même, de la grâce et de la vérité.

Or une conséquence inévitable de cet affreux système ou plutôt son fondement c'est la négation du péché originel. Car suivant ce système, l'homme est exempt de corruption, parfait de sa nature, et tous ses instincts sont bons. Si donc, dans les conditions actuelles, il apparaît avili, déchu, misérable, la faute en est aux institutions religieuses et sociales. — On reconnaît ici Jean-Jacques Rousseau. Il faut par conséquent, c'est la suite de ces théories, « affranchir l'humanité, la reconstituer d'après une nouvelle morale, la conduire à ses futures destinées par l'émancipation de la chair et le renversement de superstitions surannées. »

Donc « la rédemption était inutile » et même « ne pouvait avoir lieu ; le Christ a été un philosophe humanitaire, et rien de plus. L'ignorance lui a attribué les prérogatives divines : de là son nom d'Homme-Dieu ; de là aussi les prétendus miracles, simples mythes, sur lesquels le fanatisme, la crédulité ou une admiration mal éclairée échafaudèrent l'histoire de sa mission. » — On reconnaît ici sous ses formes diverses la « critique » de Strauss, de Renan, de Loisy et autres, simples rénovateurs de systèmes vieillis, pseudo-philosophes à la façon de Celse, exégètes à la manière d'Arius.

Donc encore « notre destinée, notre béatitude ne se trouve qu'ici bas, et c'est le progrès continu qui nous y mène ». Tel est l'abrégé, telles sont les conséquences désastreuses et impies d'un paganisme plus absurde, plus grossier, surtout plus criminel encore que celui d'autrefois.

En somme les blasphèmes de celui-ci consistent à nier la chute originelle, soit en elle-même et dans ses effets, soit dans la réparation qu'elle a reçue par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il fallait donc que l'Eglise, gardienne vigilante du dépôt de la foi, dénonçât ces mensonges sacrilèges. Mais quelle forme donner à la condamnation ? Renouveler l'anathème déjà porté par le Concile de Trente contre quiconque nie le péché originel et les suites qui en découlent, n'eût été qu'une redite à peine capable de frapper l'oreille inattentive des peuples en proie à toute espèce d'autres préoccupations ou engourdis dans l'indifférence. Le remède efficace pour guérir les esprits et les cœurs, c'était un anathème solennel et retentissant qui allât d'un pôle à l'autre

remuer les âmes pour les ramener et les maintenir dans le chemin de la vérité libératrice. Or l'Église ne pouvait mieux atteindre ce but qu'en proposant au culte et à la foi de ses enfants, dans l'Immaculée Conception de Marie, un objet cheri déjà cru et honoré de la piété privée, et dans lequel se trouvent renfermées les vérités catholiques directement opposées aux erreurs sans nombre de l'hérésie contemporaine.

Qui ne voit en effet (1) ces admirables et nécessaires conséquences de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu : Si Marie par un privilège unique a été préservée du péché originel, donc la postérité d'Adam n'est ni pure ni sainte dans son origine ; elle est viciée et coupable, et il lui faut un Rédempteur ?

— Si Marie a été préservée comme future Mère de Dieu, donc Jésus-Christ son fils est vraiment, non un philosophe ou un mythe, mais Dieu, unissant dans la personne du Verbe la nature divine et la nature humaine.

— Si c'est aux mérites de son fils, réparateur de l'humanité déchue, que Marie a dû sa préservation, sa rédemption opérée pour elle d'une manière particulièrement sublime (2), donc la mission de Jésus-Christ n'a pas été une mission terrestre et purement sociale, mais une mission céleste et surnaturelle, c'est-à-dire qu'elle a consisté à racheter l'homme du péché, de la mort spirituelle, de l'esclavage du démon, à nous apporter la foi, la grâce, la vie surnaturelle, le caractère et les glorieux privilèges d'enfants de Dieu, la félicité non pas seulement terrestre, mais avant tout et surtout éternelle. Donc encore la terre est un lieu d'exil, de passage, de combat entre la chair corrompue par le péché et l'esprit aidé par la grâce de Jésus-Christ ; et par conséquent tous les actes de l'homme qui tendent à affaiblir en lui les ardeurs de la concupiscence et à réformer ses passions révoltées, comme la prière, la mortification, la pénitence, ne sont pas des « excès mystiques », mais d'indispensables moyens de profiter de la Rédemption dont Jésus-Christ est l'auteur.

(1) Cfr. RIVAUX, *Histoire eccl.* t. III.

(2) *Sublimiori modo redemptam*. Termes de la bulle du 8 Décembre 1854.

Fermeté dans la foi, humilité du cœur, horreur des sophismes qu'inventent les novateurs, estime de la grâce — de la grâce, seul trésor que le Fils de Dieu ait voulu donner à sa Mère, — esprit de pénitence, comme il convient à des pécheurs rachetés, tels sont les fruits de salut que le monde chrétien doit désormais, plus encore qu'auparavant, tirer du doux mystère qui nous a occupés en ces pages.

Quatre ans après le grand acte qui en a fait un article de la foi catholique, Marie — l'Immaculée Conception, comme elle se désigna elle-même avec un maternel sourire, — apparaissait à Lourdes à l'humble enfant des Pyrénées.

Elle apparaissait :

- à une pauvre ignorante de ce monde,
- dans la solitude,
- au-dessus d'un églantier aux épines aiguës,
- un rosaire blanc dans ses mains virginales,
- puis trois fois elle s'écriait : « Pénitence ! »

Ces circonstances des Apparitions de Masabielle sont le symbole des leçons que nous signalions tout à l'heure comme le fruit pratique du dogme défini :

- simplicité du cœur,
- fuite des doctrines perverses,
- lutte incessante contre notre nature corrompue,
- recours continu à la grâce,
- pratique des vérités austères du saint Evangile.

Pourrions-nous, en faisant ce rapprochement qui s'impose, oublier que la Madone de Josselin s'appelle *Notre-Dame du Roncier* ? L'Immaculée est toujours « *Lilium inter spinas* », le lis au milieu des épines.

O Marie, dont la pureté sans tache doit servir de remède à nos misères, faites que par le bon combat de chaque jour nous nous élevions vers vous, et, par votre maternelle entremise, jusqu'à Jésus votre Fils, splendeur de l'Eternelle lumière : *Candor Lucis æternæ* !

J^h ROBILLARD,
de Saint-Brieuc.

LES DEUX FEMMES DU PARADIS TERRESTRE

Il y avait deux femmes au paradis terrestre, l'une en réalité, l'autre en perspective : EVE, par qui la tache est venue; MARIE, par qui la tache s'en est allée. La seconde guérit le mal issu de la première.

Nous avons découvert, auprès de Burgos (en Espagne), à la chartreuse royale de Miraflores, un groupe d'albâtre qui montre aux yeux, d'une façon gracieusement expressive, le mystère de l'Immaculée Conception.

Au premier plan, la Sainte Vierge est assise, tranquille, souriante, heureuse, comme au paradis terrestre. Et, derrière elle, on voit l'ange de Dieu qui chasse Adam et Eve.

Adam et Eve ont été chassés; et tous leurs descendants avec eux sont privés de la grâce primitive, — tous, excepté pourtant, la Vierge Marie. Celle-ci demeure au paradis de la justice originelle; et de toute éternité Dieu ne l'a jamais vue que dans ce paradis. Le serpent n'a pas trompé celle-ci; elle est là à sa place, et elle y reste.

fr. YVES.

A. DE LA BARRE

Professeur de théologie à l'Institut catholique de Paris

LES CONSÉQUENCES DE LA DÉFINITION

DU

DOGME DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

C'était en 1854. L'Eglise, la France, le monde catholique jouissaient alors d'une paix et d'une prospérité relatives. Après tant de secousses politiques et sociales, l'ordre semblait rétabli; les doctrines religieuses, favorisées et acceptées par les meilleurs esprits, paraissaient devoir se consolider.

Mais sous ces apparences d'éphémère restauration, se cachait le désordre profond des mœurs et des idées. Alors précisément commençait cette période de bien-être et de progrès matériel, où le sensualisme envahissant toutes les classes, énervant les caractères et amollissant les âmes, nous rendit bientôt mûrs pour la décadence et pour la honte, — période où la richesse, trop souvent injustement acquise, méconnaissait ses plus essentiels devoirs, s'absorbait tout entière dans les durs calculs d'un impitoyable égoïsme, — période où s'ouvrit la grande crise morale de la France.

La ruine des croyances avait amené cette déchéance des mœurs. Sous l'influence des doctrines négatives, par suite d'une longue crise intellectuelle, les peuples ne croyaient plus aux essentielles vérités : un Dieu personnel, la liberté humaine, la lutte nécessaire contre les penchants mauvais....

Le fatalisme était issu d'une certaine philosophie de la nature ; il niait et la liberté d'un Dieu personnel et la liberté

de l'homme. Éliminant tout l'ordre transcendant, il ne laissait subsister que la nature.

Cette nature, les uns, sombres pessimistes, la croyaient irrémédiablement mauvaise ; d'autres plus nombreux la proclamaient parfaite, et s'en faisaient une déesse universellement indulgente ; d'où l'optimisme rationaliste, le culte du progrès et le sensualisme pratique.

Quand ce conflit des doctrines eut abouti à la lassitude des intelligences, alors vint le triomphe complet de la grande hérésie moderne ; au-dessus de la Babel des systèmes, au-dessus des énigmes relatives à la nature humaine, à sa bonté et à sa perversité native, le libéralisme reste vainqueur. Le dernier mot lui appartenait : « Laissez faire la nature, elle est essentiellement bonne et a toujours le droit de se satisfaire ».

Et cette solution s'imposa, de guerre lasse, aux tenants du pessimisme comme à ceux de l'optimisme. On n'avait plus besoin de systèmes : il suffisait du laisser-faire et du laisser-passer, érigés en dogmes. Le reste importait si peu à la foule !

*
**

La Providence aussi devait dire son mot, non pas en suscitant une philosophie, en recrutant une Académie, en favorisant l'éclosion d'un nouveau système philosophique, mais en disant à la foule le mot qu'elle pouvait comprendre, en disant aux intelligences d'élite le même mot, qui devait être compris des plus humbles et des plus petits. Dans une courte formule, prononcée par un vieillard, mais dictée par l'Esprit-Saint, la Providence condamne tout à la fois le FATALISME SCIENTIFIQUE — L'OPTIMISME RATIONALISTE — et le facile LIBÉRALISME.

Ce mot, cette formule dogmatique fut : *l'Immaculée Conception*.

*
**

Le fatalisme scientifique, le déterminisme, puisqu'il faut l'appeler par son nom moderne, faisait alors de grands ravages. Au temps dont nous parlons, c'est le culte de la formule scientifique, c'est la superstition des lois éternelles et néces-

saires : non point celles que le Créateur impose à la nature créée, mais « cet axiome éternel » où l'homme, investigateur de la Nature et possesseur des secrets qu'il lui ravit, finit par ne reconnaître et n'adorer que son propre génie. Ces lois apparaissent de plus en plus immuables et nécessaires ; elles ne laissent pas plus de place à la liberté de l'homme qu'à la liberté de Dieu. L'homme moral aussi bien que l'homme physique s'explique par la toute puissante évolution, il est le produit de la race, du milieu, du moment. L'homme moral, on le prouvait autrefois, on croyait le surprendre à l'œuvre dans le prestige de ses vertus ou le débordement de ses vices. Désormais tout est changé : la vertu et le vice sont des produits comme le vitriol et le sucre.

Quelle place reste-t-il pour la liberté de Dieu ou pour la liberté de l'homme ?

Les vieux théologiens d'antan avaient prétendu appuyer sur les premiers chapitres de la Bible l'affirmation de la liberté humaine. Ils la trouvaient attestée dans le récit de la chute, dans la grande épreuve proposée au libre arbitre de nos premiers parents ; ils la trouvaient encore attestée au lendemain de la chute, et, après la sortie de l'Eden, le premier entretien qu'eut Jehovah avec l'humanité criminelle personnifiée en Caïn —, ce premier entretien fut pour affirmer la liberté de l'homme. Le texte scripturaire était demeuré traditionnel et classique.

Rappeler le péché originel et la corruption de l'humanité déchue, affirmer solennellement que cette chute et cette décadence ne sont nullement l'effet d'une évolution de la race, ni d'un milieu déterminant, — que l'humanité est née libre, — que librement elle est déchue, — que librement encore, après l'anathème et la sortie de l'Eden, elle a continué de pécher ; — raviver tous ces grands enseignements, les définir en quelque sorte à nouveau contre quiconque serait tenté d'y voir un mythe oriental ou un symbolisme philosophique quelconque, — voilà ce qu'a fait l'Eglise, par une définition providentielle. Et dans un majestueux début, l'office de la fête nous redit le premier péché, la primitive prévarication de notre liberté.

La désobéissance de nos premiers parents avait profondément troublé l'harmonie du plan divin. Le désordre succé-

dait à l'ordre. Mais l'ordre et l'harmonie, choses divines, ne sont jamais totalement troublées ; et ils renaissent aussitôt dans une forme nouvelle. C'est une des pensées coutumières du génie de saint Augustin (1) : des ruines primitives surgit une forme d'harmonie nouvelle. A l'ordre de la nature intègre succède l'ordre de la nature déchue ; et l'ordre de la nature déchue est aussitôt transfiguré, réhabilité dans l'ordre de la nature réparée. D'ailleurs, sous le regard de la puissance divine, dans ce champ de vision unique, où se synthétisent tous les mondes et tous les siècles, passés, présents, et futurs, — ces plans divers se compénètrent et se prolongent, se confondent et se continuent. Les moments peuvent être successifs ; les *signes*, comme dit la langue théologique, peuvent être multiples ; mais tout cela tient dans un seul instant de l'éternelle vision divine. Tout cela est vu en une fois, assemblé en une fois, décrété en une fois : innocence et prévarication, misère et remède. C'est ce que nous exprime si bien l'oraison de la fête :

« O Dieu, qui par la Conception Immaculée de la Vierge, « avez préparé à votre Fils une demeure digne de lui, — « nous vous en prions, — puisque, dans la prévision de la « mort de ce divin Fils, vous l'avez préservée de toute tache, « — faites-nous aussi la faveur, par son intercession, d'être « purs pour paraître devant vous. »

Ces quelques lignes nous retracent une des capitales idées théologiques : comment un même ordre, un même décret embrasse tout à la fois l'immuable et le contingent, l'éternel et l'historique dans la divine formule d'une loi souveraine, et dans les effets créés qui sont la multiple réalisation de cette formule.

Dans l'œuvre de l'éternel architecte, il n'y a pas d'hésitations, pas de parties surajoutées, pas d'additions ni de raccords ; ce que nous appelons réparation est bien une réparation pour l'humanité déchue. Mais dès qu'on l'applique à signifier les procédés providentiels, ce terme après tout n'est qu'une figure, commode pour les besoins de l'analyse théologique.

(1) Voir, en particulier, *De civitate Dei*, liv. XIX.

C'est ainsi que du haut de son éternité la liberté de Dieu devance la liberté de l'homme ; c'est ainsi qu'en la devançant, elle la domine, elle la corrige, elle la conduit, sans la violenter, au but prédestiné. C'est ainsi que le plan divin est immuable ; et pourtant librement conçu, dans l'unique conception qui concilie tout sans heurts, et qui corrige tout sans reprises.

Ainsi coexistent la liberté de l'homme et la liberté de Dieu.

Cette même idée fondamentale est développée dans le VIII^e chapitre des Proverbes, dont une partie est lue à la Messe de l'Immaculée-Conception. Nous assistons à la conception primitive, à l'éclosion du Verbe divin ; nous y lisons surtout une grande leçon *d'unité du plan divin* : unité du monde physique et du monde moral, unité de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel.

L'auteur sacré a d'abord dépeint la Sagesse sous les traits d'une maternelle Providence ; ou plutôt c'est cette divine Providence elle-même, qui s'offre au genre humain pour être son éducatrice, pour lui apprendre l'éternelle loi, celle en vertu de laquelle « les rois règnent et les législateurs ordonnent ce qui est juste, .. les princes commandent et les puissants rendent la justice ».

Elle vient maintenant raconter son éternelle origine, et donner ainsi ses titres au gouvernement — tout à la fois physique et moral — de la création :

« Le Seigneur m'a possédée au commencement de ses « voies, avant de faire quoi que ce soit, dès le principe.

« J'ai été établie dès l'éternité, et dès les temps anciens, « avant que la terre fut créée.

« Les abîmes n'étaient pas encore, et déjà j'étais conçue ; « les sources des eaux n'avaient pas encore jailli ; les montagnes ne s'étaient pas encore dressées avec leur pesante « masse : j'étais enfantée avant les collines.

« Il n'avait pas encore fait la terre, ni les fleuves, ni les « bases du globe terrestre : lorsqu'il préparait les cieux, « j'étais là.

« Lorsqu'il environnait les abîmes de leurs bornes par une « loi inviolable ; lorsqu'il affermissait l'air dans les régions

« supérieures, et qu'il équilibrait les sources des eaux ;
« lorsqu'il entourait la mer de ses limites et qu'il imposait
« une loi aux eaux, pour qu'elles ne franchissent point leurs
« bornes, lorsqu'il posait les fondements de la terre, — j'é-
« tais avec Lui, réglant les choses, — et j'étais chaque jour
« dans les délices me jouant sans cesse devant Lui, me
« jouant sur le globe de la terre, — et mes délices sont
« d'être avec les enfants des hommes. » (Prov., VIII 22-31).

Dans ce passage la divine Sagesse nous apparaît comme le principe des ouvrages de Dieu : elle règle tout ensemble l'ordre physique et l'ordre moral. D'une part c'est le Verbe divin, c'est la Parole qui crée et qui gouverne, c'est l'éternelle Loi ; d'autre part « la richesse de ce nom fait aussi qu'il exprime l'effusion de la vie divine non seulement dans la parole de la connaissance, mais encore dans le souffle de l'amour » (1). Ce n'est donc point seulement une formule, un Logos abstrait ; c'est plus encore une Providence maternelle : librement elle organise sa création. Elle ne cesse de se conformer aux nécessités intelligibles dont elle porte en elle-même le type et le paradigme premier, et dont le sceau est imprimé sur sa création ; elle ne formule rien qui soit contradictoire aux nécessités du nombre et de la quantité ; et pourtant librement elle s'insinue au sein du nombre et de la quantité, pour en faire un monde moral, orienté vers une fin, ouvrage de l'amour.

Et c'est précisément pour cela que ce nom, appliqué premièrement au Verbe Créateur, convient encore à la plus haute des créatures, souveraine manifestation de sa bonté. Scheeben l'explique fort bien : « Si le sujet désigné par le mot Sagesse apparaît non seulement sous le rapport grammatical, mais encore dans toute la façon de parler des livres sapientiaux, comme un sujet féminin : Fille de Dieu, Reine, Mère et Epouse des hommes, ce n'est pas une raison pour exclure sa signification personnelle.... Cette façon de parler n'est pas un pur hasard provenant de la forme féminine de ce nom ; elle vient de ce que ce nom est abstrait par son origine, et qu'il correspond ainsi que nous venons de l'expliquer....

(1) SCHEEBEN, *Dogmatique*, t. II, p. 542.

à la sagesse dans les créatures. De là vient que ce nom, par son contenu, représente Dieu dans sa bénignité et son humanité, Dieu plein de grâce et de vérité ; tandis que la personne qu'il désigne est, à côté du Dieu tout puissant d'où elle procède, la manifestation de la clarté, de l'amabilité, de la grâce, de la tendresse, de la chaleur vitale, et aussi l'ordonnatrice et la maîtresse de toutes les œuvres du Tout-Puissant, et spécialement la protectrice, la nourricière et la maîtresse de la créature raisonnable (1) ».

Voilà la réponse du dogme chrétien au fatalisme scientifique : l'axiome éternel est en même temps une Providence bienfaisante ; et contrairement aux assertions de Strauss, il est bien vrai que « l'absolu descend dans l'histoire » pour lui donner une âme et lui communiquer la vie.

*
*
*

Les grandes discussions philosophico-théologiques relatives à la liberté de l'homme et à la liberté de Dieu, s'agitent dans une sphère supérieure à nos habituels conflits d'idées, comme à nos quotidiennes concurrences d'appétits. S'il est vrai que jusqu'à un certain point ces hautes spéculations pénètrent les masses, s'insinuent par les bons offices des vulgarisateurs, et à leur insu dirigent l'inconscience des foules —, du moins elles prennent des formes plus adoucies et plus intelligibles pour accomplir leur œuvre de séduction.

Il nous reste donc à voir dans cette seconde partie de notre travail comment nos contemporains, plus ou moins sceptiques sur les théories de la liberté et de l'ordre naturel, avaient pris les faciles chemins de l'*optimisme sensualiste* et de la *religion du progrès*, et comment les esprits les plus divers se prêtaient à l'universel apaisement et à toutes les indulgences du *libéralisme*.

L'orgueil moderne répugne à l'humiliante conception d'une humanité déchue : la négation du péché d'origine ouvre la voie toute large aux doctrines les plus accommodantes. Foncièrement identique par leur origine, ces doctrines

(1) SCHEEBEN, *Dogmatique*, t. II, p. 543.

se partagent pourtant en des courants fort divers, et tracent dans la mentalité contemporaine des lignes de démarcation assez bien accusées.

« La nature est bonne » — donc absolue liberté de tous ses instincts. Telle est la formule du *sensualisme pratique*. Elle a suffi, durant tout le cours du XIX^e siècle, à légitimer les débordements de l'ambition, les âpres poursuites de l'avarice et surtout les concupiscences de la chair. Parce que toutes les convoitises de la nature humaine étaient légitimées, presque divinisées, on créa une religion du progrès : l'humanité en fut l'idole, et le nouveau culte, facile et varié, consista à rechercher, à pratiquer incessamment et à perfectionner les mille moyens par où l'industrie, la science, les lettres et les arts pourraient assouvir les multiples appétits de l'idole.

C'était donc le retour au paganisme, au culte de la chair et des convoitises les plus dégradantes. Dix-huit siècles de christianisme nous avaient élevés jusqu'aux régions de l'esprit ; on redescendait vite aux bas fonds de la matière.

Alors la Providence voulut qu'on ravivât dans les foules un culte trop oublié : le culte de la Pureté. De tous temps, l'auguste Vierge avait été saluée comme la toute pure. Le dogme existait déjà dans la conscience catholique, sous cette forme approchée, imprécise. Il suffisait de la préciser et de la définir. Il suffisait donc de reprendre une à une les louanges adressées à Marie par les Pères et les Docteurs pour y retrouver un des titres essentiels de sa gloire surhumaine. Elle est la toute pure, et — comme le dit encore l'oraison de la Fête — c'est parce qu'il fallait, pour recevoir ici-bas le Fils de Dieu, une demeure digne de Lui « *dignum Filio tuo habitaculum* », c'est pour cela que la préservation de toute tache était nécessaire : l'idée de la pureté absolue, de la pureté éminente et préservée de toute tache — telle que la réclamait l'office de mère de Dieu, — voilà sous quelle forme se présente à nous le développement du dogme de *l'originelle pureté*, c'est-à-dire de l'Immaculée Conception.

Ainsi le faux dogme de l'optimisme naturaliste avait engendré la religion du progrès et tous les débordements du sensualisme pratique : la proclamation du dogme de l'Immaculée

Conception devait nous donner un renouvellement du culte de Marie, et par ce culte la pureté dont nous avions tant besoin. Ce culte pratiqué avec plus de ferveur devait imposer un frein à la nature corrompue, et, relevant vers le céleste idéal nos regards et nos cœurs, nous donner le courage des rudes efforts, des bienfaisantes immolations de la chair, sans lesquelles il n'est pour l'esprit pas de relèvement possible.

Cette conclusion pratique de guerre à la sensualité et de virile pénitence, — les cœurs catholiques n'avaient pas de peine à la déduire. Impossible de prier l'Immaculée sans se sentir disposé à la purification, par l'austère voie de la mortification. Mais Marie elle-même a voulu nous aider. Elle-même s'est chargée de nous formuler, en une apparition visible et en des sons intelligibles, la conséquence pratique aussi bien que le dogme lui-même.

C'est à Lourdes que ces grands enseignements nous furent donnés.

Je n'ai pas à raconter l'histoire des multiples apparitions. Qu'il me suffise de rappeler leur double caractère social. En envoyant sur la terre de France cette céleste ambassadrice, la Sagesse divine se proposait un double but. Elle voulait raviver la piété des foules, dans les pratiques d'un grand culte public, et d'une immense manifestation sociale ; elle voulait aussi obtenir des consciences un culte intérieur, un culte « en esprit et en vérité » — et, pour cela, rappeler les leçons les plus austères, les doctrines les plus essentielles du Christianisme.

Les grandes manifestations extérieures et publiques avaient d'abord été demandées en ces termes :

« Allez dire aux prêtres de bâtir ici une chapelle. »

« Je veux qu'il vienne ici du monde. »

« Je veux qu'on y vienne en procession. »

Puis, la Vierge voulut faire comprendre que les manifestations extérieures devaient être suivies de changements plus intimes et plus réels, — que l'ébranlement extérieur des foules devait aboutir à de radicales transformations, — qu'après le respect humain, l'orgueil et le sensualisme devaient être vaincus. Dans ce but, Marie nous adressa, par

l'intermédiaire de Bernadette, une leçon d'humilité et de pénitence.

Humilité dans les pratiques extérieures les plus naïves — les plus *abêtissantes*, aurait dit Pascal : « Allez boire à la fontaine et vous y laver. »

Pénitence surtout : la leçon n'est pas seulement donnée dans un symbole, l'enfant n'est pas seulement invitée à manger quelques feuilles de l'herbe qui tapissait le fond de la grotte : la pénitence est hautement proclamée en termes exprès, clairs et intelligibles ; le mot est trois fois répété :

« Pénitence ! Pénitence ! Pénitence ! »

Pour donner pleine autorité à ces importants messages et à ces austères leçons, il fallait que l'apparition mystérieuse déclarât ses titres et révélât son nom. Ses titres et son nom, ce fut tout un pour Elle. En disant qui Elle était, Elle dit pourquoi Elle demandait la pénitence et l'humilité ; Elle dit pourquoi Elle était venue jeter à l'orgueil rationaliste, et surtout au sensualisme, tous ces éclatants défis.

A la seizième apparition, l'enfant avait répété trois fois sa naïve interrogation : « O Madame, veuillez avoir la bonté de me dire qui vous êtes et quel est votre nom ? »

Et Elle alors, dans son attitude d'humble et extatique recueillement, fit le geste de la suprême action de grâces, — éleva les mains vers le ciel et les ramena sur sa poitrine, — puis Elle prononça la solennelle affirmation de sa grandeur :

« Je suis l'Immaculée Conception. »

Elle avait dit ses titres : Elle était la toute pure, qui venait demander la réhabilitation sociale par la pénitence.

*
* *

Tandis que Marie nous prêchait la pénitence, tandis que l'Eglise ne cessait de protester contre les abus de la civilisation matérielle, contre la réhabilitation de la chair et le triomphe de l'homme charnel, — les sages du siècle ne perdaient rien de leur belle sérénité. Trop bien élevés pour se mêler aux ivresses de la foule, trop spiritualistes pour consentir à l'intégrale apothéose de la matière, ils estimaient néanmoins que la réaction chrétienne était trop violente,

qu'il fallait se garder des excès du mysticisme et que l'archaïsme de ce grand mot — *pénitence* — pourrait choquer les oreilles contemporaines.

D'ailleurs sans admettre la totale légitimité de tous les instincts, — ces sages persistaient dans leur croyance à la native bonté de l'espèce humaine, et par suite, ils gardaient l'imperturbable assurance d'un indéfectible progrès. « Laissez agir la nature ; laissez libre cours à ses emportements passagers, ils seront bientôt suivis d'une réaction salutaire, que nous devons attendre de la nature elle-même : ne gâtons rien en prétendant la conduire ou l'améliorer par voie d'autorité. Pour éclairer les consciences et pour relever les mœurs, il n'est pas besoin du principe autoritaire. Au contraire nous en redoutons par dessus tout l'intervention. En matière politique aussi bien qu'en matière sociale — pour la réforme des mœurs comme pour la direction des consciences religieuses il faut tenir compte des situations nouvelles : l'autorité doit de plus en plus se tenir dans de justes limites. Dans l'ordre politique et social, place à l'initiative individuelle ; dans l'ordre moral et religieux, indépendance pour la conscience individuelle. Plus de freins, plus de garde-fous ; plus d'index, plus d'enseignement autoritaire. »

Tel fut le manifeste du libéralisme ; tel fut du moins un aspect de son programme : la *négarion du principe d'autorité*. Il devait d'ailleurs se faire voir en même temps sous une forme voisine et logiquement apparentée. Pour émanciper toutes les activités humaines, dans leurs sphères les plus diverses, pour donner plus de force à ce principe que la nature n'a aucun besoin de direction et de contrôle, il était avantageux d'adopter le grand *principe de la séparation*.

On commença par déclarer que l'ordre spirituel et l'ordre temporel étaient totalement séparés et réciproquement indépendants. Lorsque ce dogme fut adopté, devenu familier à tous les esprits, on s'appliqua à en multiplier les applications, à séparer non seulement de la sphère religieuse, mais encore du domaine moral, toutes les sciences économiques et politiques. La morale et ses diverses branches, le sentiment religieux et toutes les formes de l'activité humaine, la théologie chrétienne avait su les synthétiser en un harmonieux

ensemble. L'Eglise s'était toujours appliquée, dans les conséquences de son dogme et dans l'application de sa morale, à retrouver et à ressaisir l'unité du plan divin. L'œuvre antichrétienne, protestante d'abord, libérale ensuite, avait méconnu cette unité doctrinale et pratique.

Et cela était conséquent — qu'on ne voulût plus d'autorité ou que du moins, on la réduisit à l'impuissance en traçant à travers son ancien domaine des fossés profonds ; — cela était conséquent, puisque, au fond de toutes ces tentatives on retrouve, toujours identique, le principe malfaisant : *l'élimination du surnaturel*.

L'élimination du surnaturel, c'est l'erreur capitale, et la cause de dissolution des sociétés modernes. Qu'importe qu'elle se produise sous la forme d'un rationalisme radical, violemment négateur — ou bien que par voie de libéralisme et de séparation, elle nous conduise à l'ignorance systématique du christianisme ? Sous des apparences diverses persiste l'erreur fondamentale. La société se meurt, parce que le surnaturel était son âme et qu'elle n'a plus d'âme. — Et quand l'âme disparaît, tout doit se dissocier fatalement et logiquement : plus d'unité organique, plus de hiérarchie, plus d'unité morale et doctrinale.

*
**

La proclamation du dogme de l'Immaculée Conception nous remettait devant les yeux, dans une pleine lumière, l'éclatante vision de Marie écrasant le serpent. Le serpent, c'est la déchéance originelle, mais Marie c'est l'intégrité primitive. Le globe terrestre enlacé par le séducteur et souillé de la bave impure — le globe sur lequel tombent aussi les influences réparatrices et la bénédiction de l'Immaculée, — voilà l'emblème où s'affirme le dogme méconnu : par le péché comme par la grâce, par l'universelle condamnation comme par la préservation miraculeuse, notre humanité appartient à l'ordre surnaturel : elle ne saurait s'y soustraire, elle ne saurait même pas demeurer neutre entre le surnaturel et le diabolique. Il faut qu'elle appartienne à Marie ou au serpent : elle ne saurait désertir la région de lumière et

de bénédiction, que pour s'enfoncer dans la malédiction, l'opprobre et la nuit.

Le principe d'autorité était en même temps affirmé : si l'humanité était viciée dans son origine, si elle se ressentait encore des suites de la malédiction primitive, si elle en était encore affaiblie et portée au mal — il n'était pas bon qu'elle fut livrée à son entière indépendance, au total affranchissement de ses initiatives. Il était dangereux que l'activité humaine vécût constamment sous le régime du *laisser-faire* et du *laisser-passer*.

D'ailleurs le principe d'autorité ne pouvait recevoir une consécration plus solennelle que par la plus haute et la plus étonnante prise de possession des droits qu'il confère — je veux dire : des droits les plus augustes et les plus mystérieux, des droits de l'autorité religieuse en matière dogmatique.

Le principe d'autorité ne pouvait recevoir une consécration plus opportune et plus efficace, qu'en s'exerçant là même où il était le plus contesté : dans le gouvernement des intelligences.

Le principe d'autorité ne pouvait recevoir une consécration plus bienfaisante, plus salutaire à l'ordre social, qu'en proclamant un de ces dogmes chrétiens, que précisément on prétendait inutiles, sans portée pour la restauration de l'ordre moral. En proclamant le dogme de l'originelle Pureté, en divinisant l'effort des foules vers la Pureté — le principe d'autorité spirituelle n'avait-il pas décrété le moyen de réforme à la fois le plus doux et le plus efficace ?

Par ses principes séparatistes, le libéralisme avait dissocié le monde surnaturel d'avec le monde naturel d'une part, — d'autre part, le monde moral d'avec le monde économique et social. C'était le plan divin méconnu ; c'était la grande unité Providentielle désormais détruite, disséminée en des fragments épars.

Mais il n'y a qu'un plan du monde physique et du monde moral, de la matière et de l'esprit, de la nature et de la grâce. S'il est vrai que l'homme, pour le besoin de ses études et la commodité de ses méthodes, doit le concevoir à l'état fragmentaire, — s'il est condamné, dans la lenteur de ses

déductions et le tâtonnement de ses théories, à parcourir pas à pas ces régions diverses, — si la théologie elle-même subit cette loi d'ascension progressive, et

...Conduit par degrés la nature à la grâce,
La matière à l'esprit et les hommes à Dieu,

— il n'en est pas moins vrai que nos grands dogmes chrétiens maintiennent dans leur incomparable majesté les affirmations d'un plan divin unique. Nature élevée, nature déchue, nature réparée : j'ai fait voir que tout cela est un dans la pensée de Dieu. J'ai rappelé d'après le livre des Proverbes l'idéale vision de la Sagesse divine, planant au-dessus des cimes de sainteté, descendant au fond des abîmes de souillures, « *ludens in orbe terrarum* », — se jouant autour de ce grand théâtre de vertus et de crimes, le globe terrestre. Et j'ai fait voir au premier plan de cette création, première manifestation de la puissance et de l'amour victorieux — celle qui est la puissance même, la grande victorieuse, écrasant la tête du serpent, — celle qui est l'amour, prodigue de grâces et de bénédictions, l'aurore qui chasse les ténèbres. C'est dans le ciel un grand symbole d'unité triomphante : « *Signum magnum apparuit in cælo* ». Et c'est parce que la nature tout entière est régénérée, parce que dans ses lois les plus aveugles elle est désormais soumise au monde moral, et entraînée dans le même sens que lui, — c'est pour cela que les grandes forces cosmiques apparaissent comme le docile accompagnement de la grande victorieuse, comme le décor de son triomphe. Elle est revêtue du soleil, la lune est à ses pieds, et douze étoiles lui font un diadème : « *Mulier amicta sole et luna sub pedibus ejus et in capite ejus coronâ stellarum duodecim.* »

C'est ainsi que les forces naturelles doivent se plier désormais aux plus hautes destinées de l'ordre surnaturel, et que la nature elle-même s'étonnera des triomphes miraculeux qu'elle subit :

*Tu quæ genuisti,
Natura mirante, tuum sanctum Genitorem.*

*
**

Cet étonnement de la nature, c'est la réfutation même du naturalisme, de la grande hérésie contemporaine. L'affirmation de l'Ordre surnaturel ressort de toute la *Mariologie*, de la préparation et de toutes les suites de la Maternité divine : elle est surtout en rapport direct avec le dogme de l'Immaculée Conception.

Bossuet l'a bien fait comprendre, partant de la Maternité divine pour conclure en faveur de l'Immaculée Conception : « Si nous reconnaissons, Chrétiens, qu'elle eut été assujettie aux ordres communs, nous pourrions croire peut-être qu'elle aurait été conçue en iniquité, ainsi que les autres hommes. Mais si nous y remarquons au contraire une dispense presque générale de toutes les lois ; si nous y voyons selon la foi catholique, ou selon le sentiment des docteurs les plus approuvés, si, dis-je, nous y voyons un enfantement sans douleur, une chair sans fragilité, des sens sans rébellion, une vie sans tache, une mort sans peine ; si son époux n'est que son gardien, son mariage un voile sacré qui couvre et protège sa virginité, son fils bien-aimé une fleur que son intégrité a poussée ; si, lorsqu'elle le conçut, la nature étonnée et confuse crut que toutes ses lois allaient être abolies ; si le Saint-Esprit tint sa place, et les délices de la Virginité, celle qui est ordinairement occupée par la convoitise ; en un mot, si tout est singulier en Marie, qui pourra croire qu'il n'y ait rien eu de surnaturel en la conception de cette Princesse, et que ce soit le seul endroit de sa vie qui ne soit marqué par aucun miracle ? Et n'ai-je pas beaucoup de raison, après l'exemple de tant de lois dont elle a été dispensée, de juger de celle-ci par les autres ? (1) »

Puissent cette confusion et cette défaite de la nature être la confusion et la défaite du naturalisme, actuellement maître de notre société. Par cette affirmation du surnaturel, affirmation qui résume et contient toutes les autres conséquences du dogme de l'Immaculée Conception, la Providence divine aura préparé le salut de la société moderne.

A. DE LA BARRE,
ancien élève de Saint-François-Xavier, Vannes.

1) II^e Sermon pour la Fête de la Conception de la Sainte Vierge, 1^{er} point.

LA DÉVOTION

PRIÈRES

A

L'IMMACULEE CONCEPTION

✠

O Marie Conque sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous.

Indulgence de 100 jours, une fois par jour.

N. B. 1° Tous ceux qui porteront la médaille miraculeuse et réciteront cette prière, seront sous la garde spéciale de Marie (*Révélation faite à la B. Catherine Labouré*).

2° Tous ceux qui auront reçu la médaille suivant les conditions prescrites, gagneront l'indulgence de 100 jours, chaque fois qu'ils réciteront cette prière.

✠

Benedicta sit sancta et immaculata Conceptio Beatæ Mariæ Virginis matris Dei.

Bénie soit la sainte et immaculée Conception de la B. V. M. mère de Dieu.

Indulgence de 300 jours, à chaque fois.

✠

In conceptione tua, Virgo Maria, immaculata fuisti. Ora pro nobis Patrem, cujus Filium Jesum de Spiritu Sancto conceptum peperisti.

Indulgence de 100 jours, à chaque fois.

✠

O Marie, qui êtes entrée dans le monde sans tache, obtenez-moi la grâce d'en sortir sans tache.

Indulgence de 100 jours, une fois par jour.

✠

Saint Léonard de Port-Maurice, à propos des tentations impures, écrit : « Adressez-vous à la T. S. V. avec une grande confiance ; et, pour l'engager à intercéder pour vous, récitez tous les jours, matin et soir, les *trois Ave Maria* recommandés en l'honneur de l'Immaculée Conception... »

Le 5 décembre 1904, S. S. PÈRE X a attribué une indulgence de 300 jours aux *trois Ave Maria*, quand on ajouterait à chacun d'eux cette invocation de saint Liguori :

Per immaculatam conceptionem
tuam, o Maria, emunda cor meum
et carnem meam.

(La véritable épouse de J.-C. XXI).

Par votre immaculée Concep-
tion, ô Marie, purifiez mon corps
et sanctifiez mon âme.



Ave, gratia plena, Dominus tecum, tua gratia sit mecum ; benedicta
sit sancta Anna, mater tua, ex qua sine macula et peccato processisti ;
ex te autem natus est Jesus Christus, filius Dei vivi.

C'est la formule autrefois très employée, en Bretagne surtout, pour les *trois Ave Maria*.

Indulgence de 100 jours, à chaque fois.

fr. YVES.

JOACHIM LE BRAS

Recteur de Riantec.

L' « AVE » DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

Tout le monde sait que la salutation angélique, telle que nous la disons aujourd'hui, n'a pas été universellement admise avant le XVII^e siècle. Saint Dominique ne récitait pas le rosaire avec les mêmes paroles que nous : les dominicains eux-mêmes ont pris soin d'éclairer et de préciser ce point d'histoire (1).

Mais, ce que beaucoup de personnes ignorent, c'est qu'une des variantes les plus répandues de cet Ave en formation a renfermé, pendant plusieurs siècles, un acte de foi à l'Immaculée Conception, et en même temps un hommage spécial à sainte Anne, sa mère.

Quelle est l'origine et quelle a été la fortune diverse de cette prière ?

C'est de quoi je voudrais vous entretenir, après vous en avoir cité le texte le plus connu.

AVE, GRATIA PLENA, DOMINUS TECUM ; — TUA GRATIA SIT MECUM ; =
BENEDICTA TU IN MULIERIBUS, — BENEDICTA SIT SANCTA ANNA, MATER
TUA ; = EX QUA SINE MACULA ET PECCATO PROCESSISTI, — VIRGO MARIA,
EX TE AUTEM NATUS EST JESUS-CRISTUS, FILIUS DEI VIVI.

I. — ORIGINE DES TROIS « AVE ».

La pratique des *Trois Ave* est très ancienne : on la fait remonter à une révélation que sainte Gertrude ou sainte Mecthilde « sa sœur » aurait reçue de la Sainte Vierge elle-même. Et cette opinion nous semble très probable.

Mais, si la Vierge Marie a inspiré la dévotion, il ne semble pas qu'elle ait inspiré une formule de préférence à une

(1) Le savant travail du dominicain allemand, qui a élucidé ce point d'histoire, a été résumé et complété (11 août 1898 et 23 mars 1905) par l'*Am du Clergé*.

A consulter sur l'*Ave Maria* : VACANT, *Dictionnaire* ; LURY, *Bull. Arch. de Tarn-et-Gar.* (1886).

autre. Du reste à cette époque, l'*Ave Maria* était encore dans la première phase de sa formation ; les fidèles demeuraient libres de choisir les expressions qu'ils jugeaient les plus conformes à leurs croyances et à leur piété, pour rendre à la Mère de Dieu les hommages qu'elle sollicitait ; et cette liberté explique la grande variété de formules qui se sont longtemps partagé les préférences populaires.

Dans cette diversité deux choses cependant demeuraient invariables : 1° les paroles essentielles de la Salutation ; 2° la triple répétition de l'hommage.

La grande place que cette pratique a occupée dans la piété populaire, et qu'elle a même fini par obtenir dans la liturgie romaine (1), se justifie par la signification qu'on y attache : le triple *Ave* à Marie est en effet le pendant du *Trisagion* qu'on adresse à la Divinité. Pendant que l'Eglise répète en l'honneur de la Sainte Trinité : *Sanctus, sanctus, sanctus*, elle répète aussi, en l'honneur de celle qui a avec chacune de ces trois personnes divines la parenté la plus étroite : *Ave, Ave, Ave*.

Parmi les nombreuses variantes du Salut à Marie, il en est deux qui ont particulièrement joui d'une grande vogue.

Répondant l'une et l'autre à des tendances légitimes de la piété et de la croyance catholique, ces deux formules pouvaient vivre en paix côte à côte. Mais, comme elles sont devenues des armes pour les tenants de deux doctrines rivales, elles ont dû elles-mêmes entrer en conflit ; et dès lors il était naturel que, si l'une triomphait, l'autre tombât dans le discrédit.

Si je retrace les péripéties de cette grande lutte, on verra, par la suite, que je ne m'écarte pas du programme de nos travaux, et que j'apporte même une contribution intéressante à l'histoire du dogme de l'Immaculée Conception.

(1) Les trois *Ave* se trouvent en tête du rosaire ; et, dans la récitation publique, ils se disent à genoux. — A l'origine, la prière qui est devenue l'*Angelus* ne se composait que des trois *Ave* ; et, jusqu'à Pie IX, elle devait être, pour gagner les indulgences, récitée à genoux. — A la fin de la messe, le prêtre s'agenouille aux pieds de l'autel, et récite les trois *Ave* avec le peuple.

Cette nécessité de réciter la prière à genoux pour gagner les indulgences n'a pas été maintenue pour la dévotion spéciale des trois *Ave Maria* : mais elle existait autrefois quelle que fût la formule qu'on employât.

II. — LA LUTTE DES DEUX FORMULES.

Ces deux formules, qu'on me permette, pour distinguer le caractère propre de chacune, de les appeler par le nom des deux Ecoles théologiques qui les ont adoptées.

La première — la formule *dominicaine* — s'est toujours abstenue de faire la moindre allusion à la conception de Marie, dans les différentes phases de son développement. Elle s'est bornée, dans la salutation qui en est la partie essentielle, à reproduire, avec une prudence qui a peut-être assuré son succès, le texte évangélique enrichi seulement des deux mots : *Jesus, Maria*.

Elle ne renfermait, au début, que ces simples mots « *Ave, gratia plena, Dominus tecum* », — que l'Eglise conserve encore, avec leur brièveté primitive, dans l'invitoire du petit office de la T. S. V.

On y ajouta successivement le nom de Marie, *Maria*, — les paroles qui sont communes à l'ange et à sainte Elisabeth, *benedicta tu in mulieribus*, — l'acte de foi de celle-ci, *benedictus fructus ventris tui*, — et enfin, longtemps plus tard, le mot *Jesus*. — Quant à la deuxième partie, qui n'est plus une salutation mais une invocation, elle s'est faite elle-même bien lentement ; et ce n'est qu'après avoir passé par des formes diverses qu'elle est arrivée à son texte définitif, vers la fin du seizième siècle.

C'est alors — grâce à un dominicain, devenu pape sous le nom de Pie V — que cette formule est entrée dans le corps du bréviaire romain (1568). Et, en se fixant dans un texte liturgique, elle devait, par une conséquence nécessaire, arriver peu à peu à devenir la formule préférée des Fidèles.

C'était déjà une première victoire.

L'autre formule — la formule *franciscaine* — ne comprend que la salutation, à la différence de la première qui renferme de plus une invocation. Mais, dans le double salut de l'ange et de sainte Elisabeth, elle a intercalé l'affirmation d'un dogme qui n'était pas encore défini par l'Eglise.

C'était une habileté pour les disciples de Duns Scot de

mettre ainsi, au service d'une croyance dont ils s'étaient faits les défenseurs, une formule de prière qui devait populariser leur doctrine. Mais cette hardiesse les exposait, d'autre part, pour peu que la définition se fît attendre longtemps, à voir l'Eglise tenir leur formule à l'écart. — Si le Concile de Trente eût proclamé, comme il fut sur le point de le faire, l'Immaculée Conception, il est probable que les Franciscains auraient vu triompher, en même temps que leur doctrine, la formule de leur *Ave*.

Mais l'heure opportune de la définition n'était pas encore venue ; et l'Eglise, tout en témoignant une sympathie croissante au dogme que la formule franciscaine affirmait, a dû négliger la formule elle-même, et lui refuser une consécration officielle qui eût engagé prématurément sa responsabilité.

*
**

Or d'où venait cette addition (1) qui introduisit dans le texte franciscain la croyance au dogme et la double salutation ?

De sainte Gertrude, à qui la sainte Vierge l'aurait inspirée ? — ou du Pape Alexandre VI, qui l'aurait enrichie en

(1) Le P. Laurent Mermillod (*Le Culle et le Patronage de sainte Anne*, Clermont-Ferrand, 1866), l'attribue à sainte Gertrude.

Les auteurs qui ont écrit sur Apt, — [*Le Pèlerinage d'Apt*, Avignon, 1850 ; p. 118 ; — *Sainte Anne d'Apt* : PAUL TERRIS, Avignon, 1876, p. 76 ; — *De la Dévotion à sainte Anne* : MATHIEU, 1861 ; p. 128 ;] affirment que cette oraison fut composée par Alexandre VI, qui par un bref de 1494 accorda une indulgence « très considérable » à tous ceux qui la réciteraient. — Par malheur, on n'en trouve aucune copie.

Un carme, le P. JEAN THOMAS DE SAINT CYRILLE, qui a publié un ouvrage important en l'honneur de sainte Anne, — *Mater honorificata*, — fait précéder le texte qu'il donne de la prière, des mots suivants : *Oratio ab Alex. VI cum indulgentiis evulgata*. (Edition de Cologne, 1657, p. 477). Cet auteur n'attribue donc à Alexandre VI que la concession des indulgences.

Le recueil des *Preces Gertrudianæ*, édité à Cologne en 1670 et traduit en français par le P. Denis (Tournai, chez Casterman, nouvelle édition, 1892) cite l'*Ave gratia plena* à la page 226. Mais le Bénédictin qui a édité ce recueil avoue que plusieurs de ces prières attribuées à sainte Gertrude ont été arrangées ou même composées par lui.

L'*Exegeticon historicum S. Annæ*,... authore V. P. J. Polio Marcodurano (1640) dit, à propos de cette prière : « *Oratio ab Alexandro VI, in paschate ann. 1494, Romæ cum indulgentiis evulgata.* » (p. 378). Et l'auteur cite, à l'appui, de nombreuses références qui remontent jusqu'en 1521, 1511, 1502, c'est-à-dire jusqu'au temps même du pape Alexandre VI.

même temps de nombreuses indulgences ? — ou d'un théologien, carme ou franciscain, dont la main se trahirait du reste par la composition savante du texte ?

Personne ne peut s'arrêter aux deux premières hypothèses ; et nous ne voudrions pas non plus garantir la version de Trithème (1), qui attribue l'origine de cette prière à une révélation que la sainte Vierge aurait faite à l'un de ses dévots serviteurs, *devoto sibi incluso*, un reclus.

Une particularité à noter pour cette formule, et qui permit à ses premiers historiens de la rattacher aux révélations de sainte Gertrude, c'était l'obligation de la réciter trois fois, sous peine de ne pas gagner les indulgences (2).

D'autre part elle avait de commun avec les autres formules — qui étaient encore à cette époque indistinctement employées —, qu'on devait la réciter à genoux.

*
**

Les deux formules, dont nous venons d'étudier la texture, se trouvèrent nécessairement en présence, comme les deux écoles rivales qui les avaient adoptées.

Les Dominicains avaient un texte d'*Ave*, officiellement reconnu depuis 1568. Ils avaient un Rosaire, pour lequel ils adoptèrent, parmi les diverses formules en formation au cours des siècles, celle qui n'était pas en contradiction avec leurs idées. Ils avaient enfin, dans les églises où ils établissaient la confrérie, des tableaux qui représentaient les quinze mystères, avec, au milieu, l'image de saint Dominique.

Les Franciscains, d'autre part, avec les Carmes leurs alliés, avaient eux-mêmes leur formule d'*Ave* ; — et l'on disait que le pape Alex. VI y avait attaché 30,000 ans d'indulgence.

Voyant grandir le succès du Rosaire dominicain, et comprenant quel puissant moyen de propager leur doctrine

(1) *De laudibus sanctissimæ Matris Annæ tractatus*... (Mayence, 1494). Jean Trithème, après avoir cité la formule de l'*Ave*, qui se rapporte à l'Immaculée Conception, ajoute : « *Hanc vero clausulam sancta Dei genitrix cuidam sibi devoto incluso dicitur revelasse.* »

(2) Dans les *PRECES GERTRUDIANÆ*, cette prière est précédée de ce titre : « *Ad S. Annam sequentem oratiunculam, ante imaginem sanctæ Annæ, tertio devotè oranti concessit Alex. PP. VI 20 annorum indulgentias.* ».

pouvait leur offrir une méthode de prière si populaire, ils crurent qu'il leur était permis, tout en conservant l'ordonnance du Rosaire primitif, d'y substituer à la formule dominicaine — qui ne remontait d'ailleurs pas à saint Dominique, — la formule franciscaine. Ils eurent donc aussi leur Rosaire.

Enfin, sachant que l'image est un puissant moyen de répandre l'idée, ils firent eux-mêmes des tableaux de confrérie, où, avec les trois catégories de mystères, était représenté saint François d'Assise.

C'était ériger dévotion contre dévotion ; c'était faire d'une pratique de piété très recommandée par l'Eglise une arme de combat ; c'était enlever au Rosaire le caractère d'unité qui lui est indispensable. C'était surtout préjuger la sentence de l'Eglise, sur une question très délicate, et mettre sur les lèvres des Fidèles une formule qui pouvait alors répugner à leur croyance personnelle.

C'était donc forcer le Pape à intervenir et à se prononcer.

Clément X condamna, en 1673, tous les Rosaïres qui n'étaient pas conformes à la formule dominicaine (1).

Innocent XI, en 1678, déclara fausse et apocryphe la concession de 30,000 ans d'indulgence (2), qu'on prétendait accordés à la récitation du triple Ave de l'Immaculée Conception.

De plus, le 7 mars 1678, Rome défendit de placer la prière de l'Immaculée Conception sous l'image de sainte Anne.

Devant ces condamnations répétées, les Franciscains se soumirent ; mais ils ne renoncèrent pas pour cela à leur doctrine, que du reste n'atteignaient pas ces condamnations. Ne se tenant pas pour battus, ils rattachèrent aussitôt leur croyance à la formule plus heureuse de leurs adversaires ; et nous voyons un des plus illustres et des plus saints parmi eux, S. Léonard de Port-Maurice, se faire au dix-huitième siècle le propagateur ardent des Trois Ave, « en recommandant bien de les réciter en l'honneur de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie. »

Grâce à la persévérance que ces religieux mettaient à

(1) Cf. *Traité des Indulgences*, par Castelbou. — Chez Berche, Paris, 1884, t. I, p. 120.

(2) Id. *op. cit.*, t. II, p. 222.

unir le triple Ave et la croyance à l'Immaculée Conception, les Fidèles n'étaient pas exposés à perdre une croyance qui avait été si populaire.

Nous devons ajouter que, de ces condamnations qui frappaient la méthode franciscaine, aucune sans doute ne touchait à la formule elle-même. Toutefois celle-ci en reçut un contre-coup qui était bien de nature à la discréditer.

Mais, comme elle exprimait en termes irréprochables une vérité qui ralliait de plus en plus l'adhésion des théologiens, l'Eglise, qui ne jugeait pas à propos de l'approuver encore officiellement, ne pouvait pas non plus la condamner. Aussi a-t-elle survécu à toutes ces vicissitudes : dès l'aurore du siècle de l'Immaculée Conception, un pape l'accueille de nouveau et l'enrichit d'indulgences (1). Par les nouvelles conditions qu'il prescrit, il la dégage des liens qui la rattachaient à ses premières origines et des luttes théologiques auxquelles elle avait été mêlée : si bien qu'on peut, non seulement souhaiter, mais encore espérer pour elle, dans un prochain avenir, un renouveau de popularité.

III. — POPULARITÉ DE L'AVE DE L'IMMACULÉE EN BRETAGNE.

Les Carmes ont été les meilleurs auxiliaires des Franciscains, sinon pour défendre la croyance, au moins pour vulgariser la dévotion à l'Immaculée Conception de Marie. Il paraît bien que ce sont eux qui, les premiers, ont enseigné l'Ave *gratia plena* ; ce sont eux qui l'ont publié en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Italie, en Bretagne, et qui en

(1) Indulgence de 100 jours, accordée à tous les fidèles, chaque fois qu'avec un cœur au moins contrit ils récitent cette prière (10 janvier, 1815). — D'après cette nouvelle concession, les trois conditions précédemment requises pour gagner les indulgences ont disparu : il n'est plus nécessaire de la réciter à genoux, — ni de la réciter trois fois, — ni de la réciter devant une image de sainte Anne.

CASTELBOU, *op. cit.* (t. I, p. 121), sous ce titre : *Prières enrichies d'indulgences vraies, postérieurement à la condamnation des fausses ou douteuses*, cite l'oraison Ave *gratia plena*, et prétend qu'elle a été corrigée, avant d'être approuvée par Pie VII. C'est une erreur : le texte approuvé ne diffère pas de l'ancien texte.

Cette prière se retrouve dans tous les grands recueils : Bouvier, Maurel, Boissonnet (édit. Migne) : *Dict. des Rites Sacrés* (t. II, col. 358), surtout les différentes éditions françaises de la *Raccolta* (chez Lecoffre). Seul Béringer ne la cite pas.

sont peut-être les auteurs. C'est dans un de leurs couvents que fut établie la première confrérie du Rosaire de sainte Anne. Plus tard les Franciscains se sont emparés de la formule ; et ils sont partis en guerre avec elle, tandis que les Carmes se tenaient à l'écart de la lutte.

Le rayonnement et la diffusion de cette prière en Bretagne semble avoir eu son foyer principal à Sainte-Anne d'Auray.

Nous en jugeons ainsi par l'insistance que mettaient les Carmes, dès l'origine du pèlerinage, à recommander la pratique de la « belle Orayson » (1), et par les faveurs que les « miraculés » affirmaient avoir reçues par l'efficacité de cette prière. Aux pèlerins qui accouraient de tous les diocèses bretons, on la distribuait par milliers d'exemplaires, avec l'image de sainte Anne, devant laquelle il fallait la réciter (2).

Même après qu'elle eut été dépouillée de son prestige, elle continua à vivre dans la mémoire du peuple ; aujourd'hui encore il n'est pas rare de la trouver parmi les formules les plus familières à la piété des fidèles (3).

Mais l'époque de son triomphe a été le dix-septième siècle. Nous en avons pour garant le recueil inédit des miracles de sainte Anne.

Le nommé Joris, de Bubry, atteste, en 1641, qu'après avoir été environ trois mois aveugle, et après s'être voué

(1) Le P. HUGUES DE SAINT FRANÇOIS, prieur du couvent de Sainte-Anne d'Auray, dans son livre des *Grandeurs de sainte Anne* (Paris, 1657) assure que la dévotion de sainte Anne sera heureuse aux chrétiens, « s'ils disent... l'oraison suivante devant son image, pour gagner les indulgences que le pape a concédées, la répétant par trois fois. » (Le texte suit) (p. 110). Plus loin (p. 163) il appelle cette prière « la belle orayson ».

(2) L'image porte ce titre : *Divae Annae honori Sacrum*. — Au milieu, sainte Anne et la sainte Vierge assises, et Jésus debout sur les genoux de sa mère. Marie tient de la main droite une grappe de raisin que Jésus cherche à atteindre. — Autour, des médaillons avec des textes en l'honneur de sainte Anne. Au bas, le texte de l'*Ave gratia plena* avec cette explication : *SS. D. N. Alexander papa VI concessit omnibus hanc orationem ante SS. Matris Annae, Virg. Deiparae ac Dilectissimi Filii ejus imaginem ter dicentibus 10 000 annorum indulgentias.* »

Du mot *ter* trois fois, on a pu conclure que le pape Alexandre VI avait accordé 30 000 ans pour la prière dite trois fois.

(On peut voir un exemplaire de ces images aux archives de Sainte-Anne d'Auray.)

(3) Une enquête, faite dans ma paroisse, m'a prouvé que cette prière est encore en honneur dans plusieurs familles : je ne l'ai trouvée que dans son texte latin souvent estropié. — On a constaté le même fait dans d'autres paroisses.

à Madame sainte Anne, et fait vœu de dire, tous les jours de sa vie, trois *Ave gratia plena*.... il a reçu la claire vue... »

En 1643, trois matelots, originaires l'un de Saint-Malo, l'autre de Tréguier, le troisième d'Ergué en Saint-Brieuc, font une longue relation, et déclarent « être venus rendre action de grâce à Dieu et à Madame sainte Anne » pour avoir échappé aux Turcs qui les avaient emmenés en captivité sur les côtes barbaresques « au pays d'Arger ». — « Et nous dit l'un d'eux que, pendant sa captivité, ils avaient coutume de réciter journellement l'antienne *Ave gratia plena* ; et que le soir précédant le jour qu'ils échappaient des Turcs, ils s'étaient couchés sans dire cette antienne ; et comme il fut près de s'endormir, il se souvint qu'il n'avait pas dit ses prières ordinaires à Madame sainte Anne, et se mit pour lors à les réciter ; et que dès le lendemain il se sauva avec tous ses compagnons (1). »

Un autre pèlerin (de Séverac, au pays de Nantes) raconte qu'en partant pour la guerre en 1641, il emporta avec lui un « tout petit livret » acheté à Sainte-Anne, dont il disait les prières chaque jour ». D'autre part, il est hors de doute que ce manuel de prières, à l'usage des pèlerins, contenait « la belle Orayson » tant recommandée par les Carmes.

De tous ces témoignages il ressort bien que l'*Ave* de l'Immaculée Conception était connu dans tous les diocèses de Bretagne, et qu'elle était même familière à des gens qui sembleraient par leur profession devoir être les plus étrangers à la piété.

Un autre document mérite d'être signalé : c'est un tableau qui se trouve dans une chapelle frairiale de Quéven (diocèse de Vannes). Nous le croyons très curieux et très rare, parce que les condamnations lancées par Clément X et Innocent XI ont dû amener la disparition des tableaux du même genre : c'est la représentation, peut-être unique aujourd'hui, du rosaire franciscain.

(1) Extrait du registre des *Copies de miracles et faveurs de sainte Anne d'Auray*, p. 517.

Je voudrais, par une photographie exacte, vous le remettre sous les yeux.

C'est un triptyque qui représente, à droite le premier des mystères *joyeux*, l'Annonciation ; à gauche le dernier des mystères *glorieux*, l'Assomption et le couronnement ; au centre, Jésus dans le mystère *douloureux* de sa Passion. — Voilà le rosaire proprement dit.

Mais, d'après les conditions prescrites dans les livres de piété de l'époque, il en fallait réciter la formule devant une image de sainte Anne. — Aussi, au-dessus du triptyque qui figure les trois parties du rosaire, le peintre a-t-il placé l'image de sainte Anne, avec, à ses pieds, le texte de l'*Ave* comme dans les images populaires.

Enfin, comme il restait un espace vide à chacun des angles supérieurs du tableau, on y a mis un franciscain et un chevalier (1). La présence de ces deux personnages dans un tableau du rosaire serait énigmatique, si l'on ne se rappelait — et l'efficacité que les Franciscains attribuaient à la pratique de ce rosaire spécial pour la diffusion d'une idée qui était chère à leur ordre, — et le zèle militant avec lequel ils se sont faits les chevaliers de l'Immaculée Conception.

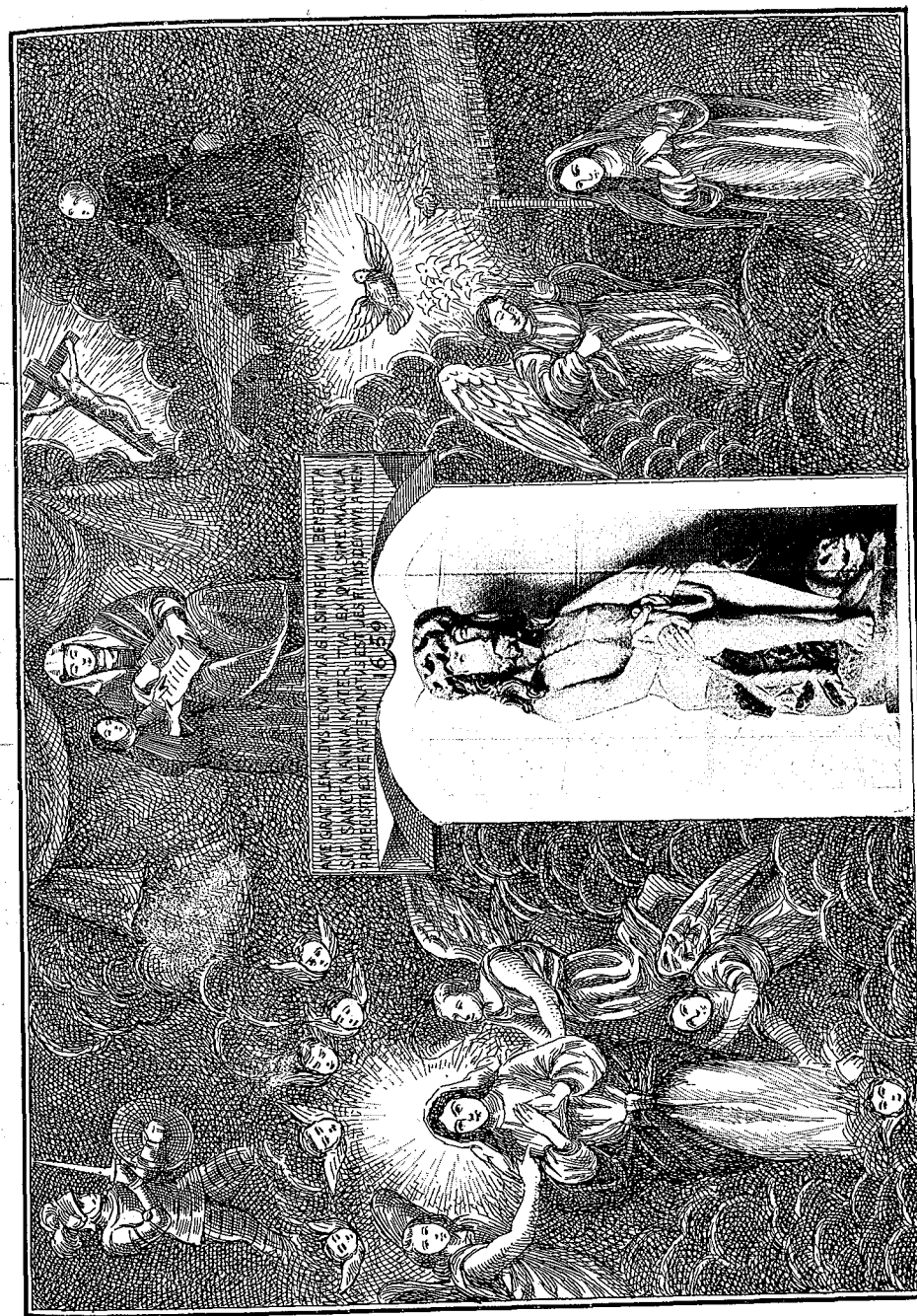
IV. — ANALYSE DU TEXTE ; TRADUCTIONS ET VARIANTES

Notre étude serait incomplète, si à l'exposé historique nous n'ajoutions au moins quelques indications rapides sur le texte même de la formule.

Il est impossible de n'y pas remarquer tout d'abord un parallélisme visiblement intentionnel, qui met en regard l'une de l'autre les deux seules conceptions qui ont eu lieu en dehors du péché originel.

Pour le montrer, il suffit de transcrire le texte avec les pauses qu'exigent le sens et le rythme de la phrase.

(1) Les stigmates montrent bien que le moine est saint François d'Assise. — Quant au chevalier, on peut dire que ce n'est pas un Croisé, car il n'en porte pas les insignes ; et ce n'est pas non plus le portrait du donateur, car il n'a pas le costume du temps.



LE ROSAIRE FRANCISCAIN

Ce tableau se trouve dans la chapelle de la Trinité, en Quéven, diocèse de Vannes.
Voir le travail de M. Le Bras sur l'AVE de l'Immaculée Conception.

Ave Gratia plena, Dominus tecum,
Tua gratia sit mecum ;

Benedicta tu in mulieribus,
Benedicta sit sancta Anna mater tua ;

Ex qua sine macula et peccato processisti, Virgo Maria ;
Ex te autem natus est Jesus Christus, Filius Dei vivi. Amen.

La signification de l'ensemble est facile à saisir ; il n'y a de difficulté que pour deux expressions, difficulté très grande, il est vrai ; car, si le texte se laisse pénétrer sans trop de peine, il faudrait une paraphrase plutôt qu'une traduction littérale pour en rendre la portée théologique. Et c'est ce qui explique sans doute qu'on ait longtemps renoncé à le publier en langue vulgaire, et que les Fidèles aient été obligés par conséquent de réciter cette prière en latin.

Comment rendre en effet et même comment interpréter : *Ex qua sine macula processisti* ? — On dirait que l'auteur a voulu, par une expression atténuée touchant presque à l'équivoque, *processisti*, adoucir l'affirmation d'un dogme alors ardemment combattu.

Faut-il l'entendre, à la manière des « immaculistes », de la conception même qui aurait été sans tache ? — ou seulement, à la manière des « maculistes », de la naissance d'un enfant qui aurait été sanctifiée dans le sein de sa mère ?

Nous n'hésitons pas à nous prononcer pour la première interprétation : c'était très certainement le sens qu'y attachaient les Scotistes, et d'autre part nous possédons des variantes, qui, par la précision des équivalents qu'ils y substituent, ne laissent place à aucun doute : c'est ainsi, par exemple, que nous lisons dans l'Exegiticon : *ex qua sine labe es concepta*.

Nous voudrions pouvoir nous prononcer d'une façon aussi catégorique sur le sens exact de « *Tua gratia sit mecum* ».

Faut-il entendre cette expression dans le sens théologique ? Elle voudrait dire alors : « O vous, qui avez la plénitude de la grâce, *gratia plena*, veuillez me faire parti-

ciper à cette grâce, dont vous êtes le réservoir et le canal nécessaire pour toutes les créatures ; veuillez me faire participer à la grâce divine qui est devenue la vôtre : *tua gratia sit mecum* ». — La dévotion à N.-D. DE GRACE fut très populaire en Bretagne au temps même d'Alexandre VI : à Plouhinec, on lui bâtit une belle chapelle en 1511 ; à Larmor-Plêmeur il y a une statue en bois de N.-D. de Grâce, et qui remonte aussi à la même époque.... On pourrait encore en citer beaucoup d'autres. Or ce beau titre, que la piété populaire donnait à Notre-Dame, ne serait-il pas une allusion au « *gratia tua sit mecum* ? »

Vaut-il mieux l'entendre au contraire dans le sens féodal ? Cette interprétation, si nouvelle qu'elle paraisse, ne peut surprendre que ceux qui ne se rappellent plus les coutumes et les formules de langage médiévales. Au moyen-âge en effet, comme du reste encore à notre époque, il était de bon ton, en s'adressant à quelque grand personnage, de lui dire : Votre Majesté, Votre Seigneurie, Votre Grâce (1). — Et l'auteur de cette prière, familiarisé avec ces formules, a bien pu employer le même langage en s'adressant à la sainte Vierge.

Je propose ces deux interprétations, sans vouloir me prononcer moi-même entre les deux. Une remarque importante : le nom de saint Joachim est absent de cette formule, quoique sa participation au mystère ait été aussi importante que celle de sainte Anne. Les Pères Grecs ne séparaient jamais le père et la mère, dans la fête de la Conception ; et si dans l'Eglise latine on a laissé saint Joachim dans l'ombre, nous croyons que c'est sous l'influence de l'enseignement du XII^e siècle, qui professait la sanctification de Marie dans le sein de sa mère et non pas la conception immaculée.

(1) Il est curieux de remarquer que le P. MARTIN, qui a donné la première traduction française de cette prière, dans son *Histoire de Sainte-Anne d'Auray*, a rendu ces mots « *gratia tua sit mecum* » par « Et Vous, soyez avec moi ». C'est exactement le sens féodal, moins la formule. Il aurait pu exprimer la même idée, en traduisant : « Que Votre Grâce soit avec moi », à la condition d'écrire les initiales en lettres majuscules.

Pour ceux qui seraient curieux d'érudition, nous transcrivons ici quelques variantes.

Le bréviaire d'Apt (1532) donne cette formule :

Ave, Maria, gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus et benedictus fructus ventris tui Jesus. Sancta Maria, mater Dei, ora pro nobis peccatoribus. — Et benedicta sit sancta Anna mater tua, ex qua sine macula tua beatissima caro processit virginea.

C'est l'*Ave Maria* tel qu'il existait à cette époque, suivi d'un hommage à sainte Anne.

Sur des feuillets manuscrits, ajoutés à un bréviaire de Vannes (1589), nous lisons ces mots qui ont dû être écrits vers le milieu du dix-septième siècle (1).

« Devant l'ymage de Madame sainte Anne, il fault troyes foyes dire ceste orayson. »

Ave, gratia plena, Dominus tecum, tua gratia sit mecum, benedicta tu in mulieribus ; benedicta sit sancta Anna mater tua, de qua sine macula et peccato processit tua caro virginea, o beatissima Virgo Maria ; ex te autem natus est Jesus Christus, Filius Dei vivi. »

Il y a eu pour le Rosaire de sainte Anne plusieurs formulaires différents.

Trois d'entre eux sont décrits dans le livre de Jean Trithème, abbé de Spanheim (2).

L'*Ave* du premier rosaire, composé par l'auteur même du livre, est ainsi formulé :

Ave Dei genitricis mater, venerabilis Anna ; sanctæ Trinitati gratissima ; præ cunctis mulieribus honorata : benedicta tu a Domino ; et benedicta proles uteri tui ; prolisque virgineus natus Jesus Christus. Amen.

Comme le rosaire de la Sainte Vierge, le rosaire de sainte Anne comprenait cinq *Pater* et cinquante *Ave*.

(1) Archives du grand Séminaire, Vannes.

(2) Consulter, sur le rosaire et sur la confrérie de S. Anne, Jean Trithème : *op. cit.*, et l'*Exegeticon*.

Après avoir décrit ce rosaire, l'auteur, prévoyant sans doute que sa formule ne plairait pas à tous, ajoute cette remarque : « Si le texte de notre prière n'agrée pas à quelqu'un, il pourra réciter la salutation angélique ordinaire, en ajoutant à la fin, après les mots *Jesus Christus*, cette conclusion :

Et benedicta sit honestissima mater tua sancta Anna : ex qua sine macula caro tua processit virginea. Amen.

Et aussitôt après avoir donné cette formule, Trithème ajoute : on dit qu'elle a été révélée par la sainte Vierge en personne à un pauvre reclus.

Enfin il termine ainsi : « Si quelqu'un n'est pas plus satisfait de cette seconde formule que de la première, qu'il s'en compose une lui-même à sa dévotion. »

On ne pouvait pas faire entendre plus clairement que la formule de l'*Ave gratia plena*, dont le texte est aujourd'hui fixé, était alors abandonnée à l'inspiration individuelle.

De ces deux formules, la seconde, celle du pauvre reclus, est employée de préférence par les Carmes : elle affirme explicitement l'Immaculée Conception.

La première, au contraire, semble avoir été composée à dessein par le P. abbé bénédictin de Spanheim, dans un but d'apaisement ; la doctrine de l'Immaculée Conception y est sensiblement voilée (1).

Tentative inutile ; l'apaisement n'eut pas lieu ; et les discussions continuèrent, plus ardentes que jamais.

L'Exegeticon reproduit textuellement les deux rosaires qui sont décrits par Jean Trithème, sauf une variante à si-

(1) Ainsi nous voyons paraître ici trois groupes de Religieux qui ont recours à l'*Ave* pour vulgariser la croyance à l'Immaculée Conception : les Franciscains, très entreprenants, actifs, parfois agressifs, jamais vaincus ; les Carmes, très catégoriques dans leur affirmation, mais pacifiques ; les Bénédictins, qui cherchent des formules adoucies pour faire la conciliation entre les adversaires.

Le tableau de Quéven, que nous avons décrit plus haut, n'est pas le seul modèle qui ait existé pour la confrérie du Rosaire franciscain de l'Immaculée Conception. Ainsi, dans les décrets de la Congrégation des Rites, on trouve une interdiction portée contre les tableaux de Toulouse qui représentaient la Sainte Vierge donnant le Rosaire à saint François d'Assise.

gnaler dans la seconde formule. — Le mot *honestissima* est supprimé ; et la prière est ainsi rédigée : *benedicta mater tua Anna, ex qua sine labe es concepta.* »

‡

Je vous ai esquissé l'histoire de l'*Ave* de l'Immaculée Conception, depuis l'époque lointaine où cette formule était adaptée à la pratique des *trois Ave*.

Je vous ai montré ensuite qu'elle a servi à populariser parmi les fidèles la croyance à l'Immaculée Conception, pendant que la doctrine était discutée dans les Ecoles.

Enfin vous avez vu qu'après avoir subi quelque discrédit, par suite de condamnations qui frappèrent des pratiques dont sa valeur intrinsèque était du reste indépendante, elle apparaît de nouveau, sous le patronage d'indulgences nouvelles et cette fois bien authentiques.

Elle devient ainsi une formule toute prête pour exprimer une vérité depuis longtemps affirmée par elle, et désormais officiellement définie. Aussi nous exprimons le vœu que cette prière, complétée par l'insertion du nom de saint Joachim, et vulgarisée en toutes les langues par des traductions authentiques, recouvre sa popularité d'autrefois pour formuler les hommages qui sont dus, surtout en Bretagne, à la Vierge conçue sans péché et à sainte Anne sa mère.

J^{im} LE BRAS,
de Moréac, dioc. de Vannes.

LES MANIFESTATIONS PERSONNELLES

DE

L'IMMACULÉE CONCEPTION

Il y a dans l'histoire de l'Immaculée Conception un fait singulier qu'on n'a pas assez remarqué peut-être : c'est que la Sainte Vierge elle-même a travaillé mieux que personne à populariser son glorieux privilège : avant la définition, en semant dans le monde la dévotion aux trois Ave, son scapulaire bleu et sa médaille miraculeuse ; après la définition en apparaissant à Lourdes.

M. GAZIO

chan. hon., recteur de Bréhan-Loudéac

LE SCAPULAIRE BLEU

En 1547 naquit à Naples une enfant, Ursule Benincasa, destinée à faire mieux connaître, aimer et honorer l'Immaculée Conception. Dès sa naissance son père l'offrit à la Très Sainte Vierge, qui ne tarda pas à montrer par des faveurs signalées que l'offrande lui avait été agréable. A dix ans, Ursule Benincasa fut favorisée de merveilleuses extases qui duraient quelquefois pendant cinq ou six heures. Souvent, alors, la Très Sainte Vierge lui manifestait le désir qu'elle avait de voir bâtir une église en l'honneur de son Immaculée Conception.

Un jour, pendant une de ses extases accoutumées, un prêtre espagnol, qui s'appelait Grégoire de Navarre et qui habitait Naples, vint la visiter. La pieuse fille lui révéla qu'il était l'homme choisi par Dieu pour élever le temple que la Très Sainte Vierge voulait. Le prêtre obéit et, sur la montagne Saint-Elme qui domine Naples, construisit une église qu'il dédia à l'Immaculée Conception.

Ursule fonda un nouvel ordre de Religieuses. Sous le pontificat de Grégoire XIII, elle se rendit à Rome afin d'engager le Pape à travailler à la réformation des mœurs. On craignit d'abord que la pauvre fille ne fût victime de quelque illusion : on la traita avec rigueur ; et une commission dont faisait partie saint Philippe de Néri fut chargée de l'examiner. Mais Ursule sortit victorieuse de l'épreuve, et la commission dut reconnaître que les prétendues singularités de la pieuse voyante étaient autant de grâces divines.

Telle était celle que Dieu avait choisie dans ces temps lointains comme zélatrice, apôtre de l'Immaculée Conception.

Un jour, le 2 février 1616, en la fête de la Purification, la Sainte Vierge apparut à Ursule Benincasa tenant entre ses mains son divin Enfant; elle était couverte d'un magnifique manteau bleu de ciel, et un chœur de Vierges pareillement vêtues l'accompagnait.

Avec la tendresse d'une mère, Marie adressa à la fervente religieuse ces douces paroles : « Prends courage, Ursule, « essuie tes larmes; une joie pure va remplacer tes soupirs : « vois dans mes bras mon Jésus qui est aussi le tien et « écoute attentivement les ordres qu'il va te donner ». Alors l'enfant Jésus prescrivit à la vénérable Ursule de bâtir un ermitage où vivraient, sous le vocable de l'Immaculée Conception, trente-trois de ses Religieuses, vêtues comme l'était Marie. Notre-Seigneur leur promit mille bénédictions, et, sur la demande de l'extatique, étendit ses faveurs à tous ceux qui, demeurant dans le siècle, y vivraient dévoués à l'Auguste Vierge conçue sans péché, y garderaient la chasteté selon leur état, et porteraient le scapulaire bleu.

Telle est l'origine merveilleuse du scapulaire bleu : comme toutes les grandes dévotions qui se rapportent à la Conception Immaculée, on voit qu'elle est due à l'intervention personnelle de Marie.

La dévotion nouvelle se répandit par le monde entier avec une rapidité étonnante.

Clément X l'approuva en 1671.

Bientôt même elle donna lieu à une archiconfrérie dont la direction fut confiée aux Théatins et que les Souverains Pontifes enrichirent de nombreuses indulgences (1).

MAT. GAZIO
de Plumelec (diocèse de Vannes).

(1) Ceux qui portent le scapulaire bleu et récitent six *Pater*, *Ave* et *Gloria*, en l'honneur de la Sainte Trinité et de l'Immaculée Conception, peuvent gagner — autant de fois par jour qu'ils récitent ces prières — toutes les indulgences plénières et partielles de la Terre Sainte, des Basiliques de Rome, de la Portioncule d'Assise, de Saint-Jacques de Compostelle et d'autres encore. Après leur mort, les autels où seront célébrées des messes à leur intention deviendront privilégiés spécialement pour eux.

Il est bon de faire remarquer que l'inscription sur un registre spécial — nécessaire pour ceux qui veulent entrer dans l'archiconfrérie — n'est pas requise pour gagner les indulgences du scapulaire bleu.

AU REVERS DE LA MÉDAILLE MIRACULEUSE

SE TROUVENT

LES DEUX CŒURS DE JÉSUS ET DE MARIE

RECONNAISSABLES

L'UN A SA COURONNE D'ÉPINES,

L'AUTRE AU GLAIVE DONT IL EST TRANSPERCÉ

L'Immaculée Conception de Marie est le premier événement du cycle de l'Incarnation, et la perforation du Sacré-Cœur de Jésus en est le dernier. Or, en montrant son cœur auprès du cœur de Jésus, dans l'apparition de 1830, la Très Sainte Vierge semble avoir voulu associer et proposer à la vénération des temps actuels, ces deux mystères, qui sont exceptionnellement en horreur à toutes les sectes impies, mais qui forment en même temps le meilleur appui des catholiques dans leur résistance au mal, et leur inspirent une invincible espérance.

Les manifestations les plus merveilleuses qui ont provoqué ce double culte dans l'Eglise universelle ont eu lieu en France.

fr. YVES.

L. SIMON

Chanoine honoraire, curé-doyen de Josselin

LA MÉDAILLE MIRACULEUSE

La définition du dogme de l'Immaculée-Conception au milieu du XIX^e siècle répondait à une nécessité doctrinale. Il importait en effet de frapper ainsi d'un seul coup les erreurs modernes, qui toutes reviennent à la négation du surnaturel et par suite du péché originel.

Cette proclamation répondait aussi aux aspirations des âmes chrétiennes. Elle donnait satisfaction au mouvement extraordinaire de piété filiale envers Marie Immaculée qui se manifestait partout.

Or, ce courant de confiance envers la Vierge bénie fut l'œuvre, en grande partie du moins, de la MÉDAILLE MIRACULEUSE.

Un de nos grands orateurs catholiques parlait un jour, du haut de la chaire de N.-D., du silence de Dieu pendant le siècle de Voltaire et de Rousseau. En face de ce siècle sceptique et corrompu, Marie aussi se taisait. Depuis quelque temps, elle semblait avoir oublié sa mission de co-rédemptrice des hommes.

Il n'y avait plus, semblait-il, de la part du ciel, de ces manifestations éclatantes qui, dans le cours des siècles, étaient venues, de temps à autre, consoler les exilés de la terre, en leur montrant un petit coin de la patrie céleste.

Les foules commençaient à désapprendre le chemin des sanctuaires de la Vierge, et la Vierge se taisait toujours.

Voilà que tout-à-coup l'horizon s'illumine. Marie se penche vers la France, bouleversée par la révolution, mais purifiée

par les larmes de tant de victimes innocentes et pures, par le sang de tant d'hommes fauchés sur les champs de bataille de l'Europe.

Marie descend des cieux pour dire à son peuple privilégié, la France, ses volontés et ses désirs maternels, les volontés et les désirs de son divin fils. Marie va parler au monde non plus par la voix de ses docteurs ou de ses pieux moines, comme saint Dominique et saint Simon Stock, mais par la voix d'une de ses plus humbles enfants.

Cette première manifestation qui sera suivie de plusieurs autres, dont les enseignements nombreux formeront une sorte d'Evangile de Marie au XIX^e siècle, s'appelle *l'Apparition de la médaille miraculeuse*.

C'est en plein Paris, dans la petite chapelle de la rue du Bac, chez les filles de Saint-Vincent-de-Paul ; c'est en 1830, et par conséquent au milieu des espérances que fait concevoir pour la terre d'Afrique la prise d'Alger, au milieu des bouleversements politiques amenés par la révolution de Juillet, que Marie se manifeste.

Une petite novice, Zoé Labouré, de son nom de religion, sœur Catherine, venait d'entrer en communauté, au *Séminaire*, comme on dit chez les Filles de la Charité.

Toute jeune, 22 ans, pure, modeste comme un ange de la terre, ignorante jusqu'à ne pas savoir écrire, du moins à son entrée en religion, élevée dans l'amour du devoir au fond des campagnes de la Côte-d'Or, tout près du berceau de saint Bernard, Sœur Catherine priait au milieu de ses amies, novices comme elle, le 27 novembre à 5 h 1/2 du soir. — Elle priait avec d'autant plus d'ardeur que, depuis quelques mois, elle avait été favorisée de plusieurs communications intéressant son avenir et l'avenir de sa maison religieuse, — lorsque tout à coup au-dessus de l'autel, Marie lui apparaît toute rayonnante de lumière et de beauté.

Debout sur le globe de la terre, vêtue d'une robe blanche, d'un voile blanc et d'un manteau d'azur, les mains étendues et laissant échapper des gerbes de lumière, la tête entourée d'une auréole, et enfin, d'après les dernières explications de la petite novice, le pied posé sur la tête du serpent infernal, Marie regarde avec bonté sa petite servante, l'invitant à lire

et à graver dans son cœur la prière qui l'enveloppe comme une exergue : *O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous.*

Bientôt l'apparition qui était contenue dans une sorte d'ovale, se retourne comme une médaille, et la petite sœur Catherine aperçoit au milieu de 12 étoiles, un M c'est-à-dire le monogramme de Marie que surmonte une petite croix, et au-dessous de l'M deux cœurs juxtaposés, le Cœur immaculé de Marie couronné de roses et transpercé d'un glaive, et le Cœur de Jésus entouré d'épines.

Cette merveilleuse apparition se répéta plusieurs fois, sans doute afin que la voyante n'en perdît aucun des détails si symboliques.

Voilà la médaille miraculeuse.



Avant d'en étudier les conséquences historiques, n'est-il pas bon de se demander quelle est l'autorité ou si l'on aime mieux la valeur doctrinale de la médaille miraculeuse ?

Je la présente avec confiance, au nom de la petite novice des filles de Saint-Vincent de Paul, Catherine Labouré ; et pourtant, oublieuse d'elle-même et discrète comme il convient à une messagère du ciel, elle n'a jamais voulu être qu'un réflecteur passif des volontés de sa Mère Immaculée ; elle ne voulut confier ses secrets qu'au R. P. Aladel, prêtre de la mission, le directeur prudent que la Providence ménage toujours en ces sortes de circonstances, et au papier, quand elle sut écrire un peu. Elle se montra si réservée, que 40 ans après, au moment de sa mort, la communauté se demandait si c'était bien elle qui avait reçu les confidences de Marie. N'est-ce pas la meilleure preuve de sa véracité ?

Je vous la présente au nom de ces vaillantes filles de la Charité, qui, préparées à cet apostolat par les bienfaits de la Vierge de la Mission, miraculeuse aussi, ont eu l'insigne honneur d'être les dépositaires de la médaille, et dont la popularité de bon aloi n'a pas peu contribué à propager la médaille jusque dans les milieux les plus réfractaires, par exemple les camps et les hôpitaux.

Je vous la présente au nom de l'Eglise, qui avec sa prudence traditionnelle traita d'abord assez sévèrement la nouvelle médaille par l'organe de la congrégation des Rites, mais qui vient de confirmer du moins implicitement l'enquête canonique et le mandement de M^{gr} de Quélen, en autorisant, le 23 juillet 1894, la fête de l'Apparition avec office et leçons propres, et en accordant les honneurs du couronnement à l'image de la Médaille miraculeuse, par un bref du 2 mars 1897.

Je vous présente la médaille au nom de la Vierge Marie, qui, d'après les révélations de sœur Catherine, ordonna de faire frapper la Médaille miraculeuse, de la propager, s'engageant à protéger ceux qui la porteraient, se plaignant même des lenteurs trop prudentes qu'on mettait à la répandre.

Je vous la présente enfin au nom de Dieu lui-même, qui l'entoura de telles merveilles dès son apparition, qu'elle devint vite populaire et mérita le nom de Médaille miraculeuse ou médaille qui guérit.

Après vous avoir donné les lettres de créance de la médaille et l'avoir authentiquée, pour ainsi dire, devant vous, il me reste à vous dire les conséquences de son apparition.

†

La première conséquence fut de familiariser tous les fidèles, même les simples et les ignorants, voire même les petits enfants, avec la croyance de l'Eglise catholique au beau privilège de Marie.

La Médaille miraculeuse apportait en effet au monde trois choses, toutes les trois bien propres à accélérer sa diffusion : 1° une formule de foi et de prière précise, courte, à la portée de tous ; 2° une représentation gracieuse de l'Immaculée Conception, plus complète que les symboles connus jusqu'alors ; 3° une source de bienfaits spirituels et corporels qui firent bien vite de la médaille, une sorte de Sacrement de Marie, comme le Rosaire et le Scapulaire.

La formule de foi et de prière : *O Marie conçue sans*

péché, priez pour nous qui avons recours à vous », fut bientôt sur toutes les lèvres et nulle invocation ne devint plus familière. Disons en passant que Pie X vient de l'enrichir de nouvelles indulgences.

La nouvelle représentation de l'Immaculée-Conception se répandit également avec une très grande rapidité sous forme d'images, de statues et surtout de médailles.

Après la notice du P. Aladel sur les révélations de sœur Catherine, après la lettre pastorale de M^{gr} de Quélen recommandant le port de la médaille, la diffusion de la médaille devient vraiment prodigieuse. — Les mères la donnent à leurs petits enfants ; les garde-malades aux mourants, les épouses à leurs maris partant pour les guerres d'Afrique, de Crimée et d'Italie. — A Sébastopol, presque tous les soldats portaient la médaille. — Les maréchaux Bugeaud, Canrobert ; les généraux Ney, de Sonis, de Lamoricière ne la quittaient jamais. — Le maréchal Pélissier s'en était muni, avant de monter à l'assaut de Malakoff, qu'il avait fixé au 8 septembre ; et comme on lui objectait que la date choisie serait critiquée par les Anglais. « Les Anglais, dit-il, sont des imbéciles, s'ils n'aiment pas la sainte Vierge » (1).

La pensée se popularise par l'image. Rien d'étonnant que la sainte Vierge se soit astreinte à cette méthode pour populariser le beau privilège de l'exemption du péché originel.

Enfin une nouvelle et abondante source de grâces s'ouvrit dans l'Eglise par le moyen de la médaille. Les guérisons et les conversions dont elle fut l'instrument furent si nombreuses qu'on se serait cru de retour aux temps apostoliques.

La conversion la plus éclatante obtenue par la divine influence de la médaille, celle du moins qui a eu le plus de

(1) C'est sous la même influence que l'amiral Hamelin dans la Mer Noire et l'amiral Parceval-Deschênes dans la Baltique faisaient bénir, de par l'Empereur, des tableaux de Marie Immaculée.

« C'est le lendemain de l'Assomption que j'ai battu les Russes à Traktir, et c'est le jour de la Nativité que j'ai pris Malakoff. Ainsi ce sont les prières à la Vierge et la foi que nous y avons, qui, plus que le vulgaire ne le pense, nous ont été d'un grand secours dans ces deux glorieuses journées. » (*Lettre du maréchal Pélissier*, citée par Lesêtre, p. 224.)

retentissement est sans contredit la conversion de M. Ratisbonne. En écoutant cet épisode si plein d'intérêt, vous croirez sans doute entendre une page des Actes des Apôtres.

Issu d'une famille juive de Strasbourg, très attaché à la religion israélite, rempli au contraire d'animosité contre la religion chrétienne que son frère avait embrassée, à son grand déplaisir, M. Alphonse Ratisbonne était de plus fiancé à une jeune juive. En attendant son mariage, il se trouvait de passage à Rome, au mois de janvier 1842.

Il rencontra là un converti, catholique militant, Théodore de Bussière, frère de son ami Gustave de Bussière, resté protestant. Il accepta de lui, en maugréant un peu, à titre de souvenir et de curiosité de voyage, une médaille miraculeuse et un feuillet contenant le *Memorare*.

Le 20 janvier — c'était, je crois, un jeudi — il fut conduit par M. de Bussière, à l'église de Saint-André della Frate, où celui-ci devait régler les funérailles de M. de la Ferronnays.

Pendant que M. de Bussière s'entretient à la sacristie de la cérémonie du lendemain, qu'arriva-t-il à M. Ratisbonne resté dans l'église ? Le ciel seul pourrait le dire.

M. de Bussière en y rentrant trouva le jeune Juif muet d'émotion, le visage baigné de larmes, disant avec une sorte d'ivresse contenue : « Je l'ai vue, je l'ai vue. »

M. Alphonse Ratisbonne venait en effet d'entrevoir dans un rayon de gloire éclatante, la Vierge de la médaille. « Elle ne m'a rien dit, mais j'ai tout compris », s'écria-t-il ; et baissant cette fois avec amour et reconnaissance la médaille qu'on lui avait mise au cou, il dit à son ami. « J'obéis, je ferai tout ce vous voudrez. »

Sa fiancée refusant d'abjurer, il se fit prêtre et fonda les œuvres de Sion pour la conversion de ses coreligionnaires.

✱

La célèbre archiconfrérie de N.-D. des Victoires se rattache à la Médaille miraculeuse par les liens les plus étroits et en est un des résultats les plus consolants.

Au culte de Marie qui allait s'épanouir en France, il fallait

une organisation pratique. M. Dufriche-Desgenettes fut l'homme choisi par la divine Providence pour donner un grand essor à la dévotion envers Marie par le moyen de l'Association.

Ancien curé de la paroisse de Saint-François-Xavier, où se trouve la maison mère des Filles de la Charité, il venait d'être nommé à N.-D. des Victoires. C'était un prêtre très pieux, très dévoué à la gloire de Marie et ardent propagateur de la médaille. Un jour, le 3 décembre 1836, au *Sanctus* de sa messe, il entendit distinctement ces paroles : « Consacre ta paroisse au très saint et très immaculé Cœur de Marie. »

Ce fut pour lui une révélation venue du Ciel : cette révélation retentit jusqu'au fond de son âme sacerdotale ; elle répondait si bien aux désirs de son cœur et aux enseignements pratiques de sa chère Médaille, qu'il résolut de se mettre à l'œuvre.

Il fonde aussitôt une association pour la conversion des pécheurs, la fait approuver et bénir par M^{sr} de Quélen et le Souverain Pontife, et décide que la Médaille sera l'insigne et l'un des liens de l'Association.

Le succès fut prodigieux. L'archiconfrérie avec ses milliers de confréries affiliées compta bientôt des millions d'associés. Les grâces de conversion et de guérison se multiplièrent. Des milliers de cierges s'allumèrent à l'autel de Marie ; et ce que sera plus tard Lourdes pour le monde entier, l'autel de l'archiconfrérie l'a été d'abord pour Paris et la France.

La paroisse de N.-D. des Victoires, vouée jusqu'alors à l'indifférence et à l'irrégion, fut bientôt une des plus pieuses de la capitale. La vieille église qui fut construite sous l'impulsion de Louis XIII après la prise de la Rochelle et le vœu du 15 août, et que l'ancien évêque de Mende, M^{sr} de Rohan-Chabot, redonna au culte après la Révolution, s'emplit de croyants, de priants et de communiant, se couvrit d'ex-votos, et devint un des sanctuaires les plus célèbres du monde entier (1).

(1) C'est dans ce sanctuaire que M^{sr} Béccl, si dévot à Marie, reçut la consécration épiscopale.



Une troisième conséquence de l'apparition de 1830 fut la fondation des associations populaires d'Enfants de Marie.

Je le sais, depuis longtemps des Congrégations d'hommes et de femmes avaient été érigées, même parfois sous le vocable de l'Immaculée Conception, comme par exemple celle d'Auray en 1732 et celle de Josselin vers la même époque. Je crois même que les jeunes filles dans les grands pensionnats connaissaient les réunions hebdomadaires sous le regard de Marie. C'est du reste le grand honneur des R. P. Jésuites, comme le proclamait naguère Pie X dans son allocution aux congréganistes de Rome, d'avoir de bonne heure appris aux jeunes gens de nos collèges à marcher sous la bannière de Marie.

L'année 1847 vit apparaître, dans les ouvroirs et les écoles des Filles de la Charité et dans les maisons des Prêtres de la Mission, des associations de jeunesse spécialement consacrées à Marie Immaculée.

Des groupes semblables se formèrent bientôt dans toutes nos paroisses chrétiennes dont ils sont devenus l'ornement. N'est-ce pas plaisir de voir dans nos cérémonies religieuses ces longues théories de jeunes filles portant fièrement les livrées de Marie, la robe blanche, le ruban bleu avec la Médaille miraculeuse ?

Saluez ces enfants de Marie. Elles ont été les précurseurs ; elles sont maintenant les apôtres du dogme de l'Immaculée Conception.



Une dernière conséquence de l'apparition de la Médaille miraculeuse et du redoublement de piété qu'elle provoqua partout et surtout en France envers la Vierge bénie, fut d'aider à faire pénétrer un peu plus avant dans la liturgie la croyance au beau privilège de Marie.

De 1836 à 1840, M^r de Quélen, qui fut jusqu'à sa mort le héraut de la Médaille miraculeuse, demanda au Pape, et des évêques en grand nombre — parmi lesquels je remarque

l'Evêque de Nantes — demandèrent avec lui quelques faveurs particulières. Ces faveurs, qui commençaient à s'accorder, consistaient : dans le droit 1^o de célébrer la solennité de l'Immaculée Conception le deuxième dimanche de l'Avent ; 2^o d'insérer à la préface de la messe les mots : *Et te in immaculata Conceptione* ; 3^o d'ajouter aux litanies de Lorette, à la fin, pour qu'elle fût bien remarquée, l'invocation : *Regina sine labe concepta*. — Le mot *originali* ne fut ajouté qu'après la promulgation du dogme.

Ces privilèges octroyés par le Pape Grégoire XVI sont annoncés aux fidèles dans des mandements pleins de piété, où chaque prélat ne manque pas de recommander à ses diocésains la courte mais expressive prière de la médaille : *O Marie conçue sans péché...*

Vienne le 8 décembre 1854, et l'on croira volontiers ce que l'on récite déjà avec piété, ce que l'on chante avec amour.



Des faits nombreux et éclatants que je viens de rapporter, une conclusion générale s'impose et c'est à cette conclusion que je veux aboutir.

C'est que l'apparition de la Médaille miraculeuse à la rue du Bac n'est pas un fait isolé dans notre histoire religieuse, un incident sans conséquence pratique dans le mouvement chrétien de notre époque. Au milieu du naturalisme qui déborde de toutes parts, elle a été au contraire une source de vie surnaturelle abondante et une providentielle préparation à la définition dogmatique de l'Immaculée Conception.

Ce n'est pas tout : si le côté droit de la médaille, facile à lire, prophétise le siècle de Marie, l'envers, plus mystérieux, semble annoncer le siècle de son divin Fils.

Le bienheureux Louis M. Grignon de Montfort, un Breton, l'apôtre de la Bretagne et de la Vendée, dont la dévotion si lumineuse pénètre de plus en plus les âmes contemporaines, annonçait déjà de son temps que le triomphe de Jésus suivrait de près le triomphe de Marie, et que la royauté universelle de la mère hâterait l'établissement du règne social et miséricordieux de Jésus.

« Pour aller à Jésus, allons, chrétiens, allons par Marie. »
Les 12 étoiles qui apparaissent de l'autre côté de la Médaille, pour symboliser les œuvres d'apostolat catholique ; le monogramme de Marie, qui sert comme de piédestal à la Croix du Sauveur ; le Cœur Immaculé de Marie couronné de roses, qui palpite à côté du cœur de Jésus entouré d'épines, tout cela semble confirmer la prophétie du grand serviteur de Marie.

Pourquoi donc l'Eglise, pourquoi la France ne rediraient-elles pas ces paroles que M^{sr} de Quélen fit graver sur une médaille commémorative, où il était représenté à genoux aux pieds de la Vierge Immaculée ?

Vana, Hyacinthe, furit ; stella maris auspice, vincis.

La tempête peut se déchaîner : l'étoile de la mer nous gardera. La victoire est à nous.

Oui, la victoire est à nous, mais à une condition pourtant, disait le cardinal Parocchi dans une homélie : c'est que le XX^e siècle, qui a reçu du XIX^e la Médaille miraculeuse, corresponde mieux que lui aux appels de la grâce. Alors les questions redoutables qui ont troublé son agonie et qui troublent encore le berceau du XX^e, trouveront une solution dans la paix du Christ.

L. SIMON,

De Malestroît, diocèse de Vannes.

FINIS GALLIÆ

Non, ceci n'est pas la fin de la France.

Vous sentez le sol de ce pays trembler comme à des secousses de volcan ? Je sens, moi, le sol se raffermir, depuis que l'Immaculée Conception y a posé le pied.

Vous sentez notre air chargé d'orages, et la foudre sur nos têtes, prête à faire justice de nos iniquités ? Je sens, moi, notre air se rafraîchir, avec l'arc-en-ciel de l'Immaculée Conception.

Dieu, s'il voulait finir la France, ne nous enverrait pas sa mère !... Il armerait contre nous les anges exterminateurs ; il ne dirait pas à Marie de venir à nous, bleue et blanche, belle et douce, avec des sourires et des charmes infinis !

Non, je ne croirai jamais que l'Immaculée Conception soit venue à Lourdes pour annoncer la fin et les funérailles de la France. Quand elle parlait à Bernadette si doucement, je ne veux pas croire qu'elle vint préluder au « Requiem » de la France. Quand elle abaissait vers la terre ses mains virginales, je ne veux pas croire qu'elle vint creuser la fosse de la France...

M. J. CLAVÉ.

S. Jean a prédit qu'on verrait un jour apparaître dans le ciel « une femme revêtue du soleil et couronnée d'étoiles » ; et il ajoute : Ce sera le grand signe précurseur de la défaite du Serpent ; il sera alors enchaîné ; et pendant mille ans il ne pourra plus séduire les Nations.

La femme ainsi décrite avec les emblèmes traditionnels de l'Immaculée Conception, vient d'apparaître ; c'est dans le ciel de la France qu'elle s'est montrée ; et les secousses qui nous agitent en ce moment sont les convulsions d'une bête qu'on enchaîne plutôt que les violences mesurées d'un ennemi victorieux.

Non, ceci n'est pas la fin de la France.

fr. Y.

J. MATHURIN

Vicaire à Saint-Etienne de Rennes.

LOURDES ET SES ENSEIGNEMENTS

Malgré la grande distance qui sépare les montagnes des Pyrénées des landes armoricaines ; malgré les différences profondes de races, de tempéraments et de mœurs qui distinguent les Basques et les Bretons, je ne crois pas paradoxal de dire que l'étude des apparitions et des miracles de Lourdes est un sujet presque breton, et que notre congrès marial avait, plus que tout autre, le droit de glorifier la Vierge de Massabielle auprès du sanctuaire de Notre-Dame du Roncier.

Ne sommes-nous pas, Bretons, les clients et les pèlerins les plus fidèles de Lourdes ?

La neige immaculée, symbole de l'Immaculée du Ciel, couvre encore le sommet des montagnes et tombe même parfois jusque dans la vallée, que déjà l'archidiocèse de Rennes accourt, grave et recueilli, donnant à tous l'exemple de l'empressement à se grouper aux pieds de Marie.

« Nous nous trouvâmes à Lourdes, écrivait en 1903 le
« *Courrier national de Turin*, avec un pèlerinage de Rennes...
« Ces Bretons, venant du généreux pays où le sol est dur,
« où le cœur est fort ! sortis à peine d'une lutte ardente
« et terrible soutenue corps à corps contre les persécu-
« teurs des congrégations religieuses ; ces hommes aux
« figures mâles, qui chantent dans les rues de Lourdes :
« *Fiers de notre foi, notre seul trésor* », nous édifient par leur
« grave maintien, leur éducation religieuse élevée et pro-

« fonde, les expressions vives de leur piété sans respect humain. Au près d'eux, nous aussi, nous nous sentons plus forts dans la foi, et, avec un enthousiasme sincère, nous nous associons à leurs prières et à leur chant national : « Nous venons encore du pays d'Arvor. »

Aux jours de l'été, voici les autres diocèses Bretons qui accourent, multitudes innombrables que viennent grossir encore les retardataires rennais.

Voici Vannes, Saint-Brieuc, Quimper, nul ne manque au rendez-vous.

Les costumes pittoresques, tantôt sombres, tantôt étincelants de broderies et d'or, se pressent à l'ombre des bannières antiques ; aux sons de vibrantes fanfares, les cantiques retentissent ; la vieille langue celtique s'unit à la langue française : c'est la piété ardente, forte, enthousiaste !

Nombreux sont les malades qui viennent demander à Marie guérison ou soulagement ; nombreux surtout, et plus nombreux que partout ailleurs, sont les hommes, car en Bretagne la piété n'est point l'apanage d'un sexe, la Bretagne est la terre des hommes de foi.

Tous ces pèlerins vont là-bas raviver leur foi à ce foyer toujours ardent, ils veulent recueillir des lèvres de la Vierge Immaculée et aux spectacles édifiants qui se déroulent aux pieds de son image, les enseignements qui feront leurs vies plus pieuses, plus parfaites, plus saintes.

Ce sont ces leçons précieuses, qui, comme l'eau miraculeuse coule de la source de Massabielle, peuvent être tirées des apparitions, des miracles et des pèlerinages de Lourdes, que j'essaierai, trop imparfaitement sans doute, Messieurs, de traduire devant vous.

†

L'IMMACULÉE CONCEPTION

Le premier et le principal enseignement de la Vierge, apparue à Lourdes, fut une démonstration vivante du dogme, ancien dans la croyance de l'Eglise et des peuples, nouveau dans son expression et dans sa définition officielle, de l'Immaculée Conception.

Le 8 Décembre 1854, le Souverain Pontife Pie IX avait proclamé solennellement l'universelle et constante foi de l'Eglise catholique dans la Conception Immaculée de la Très Sainte Vierge.

Le monde s'était incliné, respectueux et croyant. Et voici que pour sanctionner la parole du Vicaire de J. C., Marie apparaît à Lourdes le 25 Mars 1858, et la principale révélation qu'elle fait à la petite voyante, va être celle de son Immaculée Conception.

« Je suis l'Immaculée Conception. »

Dédaignant, ou plutôt oubliant un instant tous ses autres titres de Mère de Dieu, de Reine des Anges, de Reine de France, Marie semble ne vouloir se parer que du plus récent, du plus glorieux, de celui qui est le résultat en même temps que le principe de tous : « Je suis l'Immaculée Conception. »

Elle identifiait ainsi sa personne et son titre nouveau, et c'était à bon droit, car elle le possède par essence, il est nécessité en elle par ses fonctions mêmes d'Épouse de Dieu, de Mère du Christ, de Corédemptrice. De même que Dieu est, par essence, non point seulement parfait, saint, juste et bon, mais la perfection, la sainteté, la justice, la bonté même ; ainsi Marie n'est pas seulement pure mais la pureté même ; Vierge, mais la Virginité même ; Immaculée, mais l'Immaculée Conception.

En elle, ce privilège est absolu, substantiel, et en le proclamant dans ces termes, la Vierge de Lourdes, tout en confirmant la parole de Pierre, lui donnait sa formule théologique la plus précise, la plus complète :

« Je suis l'Immaculée Conception. »

†

L'INFAILLIBILITÉ PONTIFICALE

Mais voici, dans les mêmes paroles, un enseignement, non plus seulement confirmatif d'un dogme déjà proclamé, mais précurseur d'un dogme qui bientôt va accroître et illustrer encore le riche trésor doctrinal de l'Eglise, et susciter tant et de si ardentes polémiques : L'infaillibilité Pontificale.

En 1854, ce n'est pas en effet l'Eglise universelle qui parle et proclame l'Immaculée Conception, mais aux termes de la bulle *Ineffabilis*, c'est « le Souverain Pontife Pie IX « lui-même, en présence d'un grand nombre de cardinaux « et d'évêques », qui ne sont là que les témoins de cet acte personnel de son infaillibilité.

Cette infaillibilité, Marie à Lourdes la sanctionne et l'approuve à l'avance : elle vient dire que Pie IX a agi dans les limites de son autorité, en proclamant seul un dogme de foi.

Et cette sanction est donnée à l'infaillibilité pontificale, sur la terre de France, la terre des oppositions séculaires à l'autorité du Pape, la terre du Calvinisme, du Gallicanisme, du Jansénisme, du Libéralisme religieux. Elle vient exterminer l'hérésie possible dans le lieu même où elle eût pu se produire, et elle proclame elle-même cette vérité :

« Comme je suis l'Immaculée Conception, de même le « Pape est l'Infaillibilité. »

†

PÉNITENCE ! PÉNITENCE ! PÉNITENCE !

C'est, Messieurs, un nouvel enseignement que donne au monde la Vierge de Lourdes.

« Pénitence ! Pénitence ! Pénitence ! » dit-elle, répétant trois fois ce mot, comme pour en indiquer l'inéluctable nécessité.

Ce mot choque notre sensualisme et nulle époque ne le comprit moins que la nôtre : briller, posséder, jouir, telles sont les aspirations de tous, et il semble que, même ceux-là qui devraient relever les aspirations de leurs semblables, se soient fait un devoir d'exciter leurs appétits.

Mais écoutons Marie. Il n'y a point pour vous d'autre moyen de vous sauver, il faut faire pénitence-toujours, pénitence jusqu'à la mort.

Pénitence, c'est-à-dire vous repentir de vos fautes ; — Pénitence, c'est-à-dire expier vos péchés dès ici-bas ; — Pénitence, c'est-à-dire aimer la souffrance qui élève jusqu'à la croix et sanctifie pour le ciel.

Pénitence des individus, mais aussi pénitence des peuples, s'ils ne veulent être châtiés et anéantis.

Et Marie, pour mieux faire comprendre ces vérités salutaires, apparaît sur un rocher, symbole des austérités de la pénitence. Elle est vêtue d'une robe blanche et d'une ceinture bleue, images de pureté et de virginité : « Rien de « souillé n'entrera dans le royaume des cieux. » Elle porte sur ses pieds des roses d'or, doux présage des richesses et des joies réservées à ceux-là qui acceptant les épines de la la pénitence ; elle fait jaillir de la pierre représentant le Christ « *Lapis erat Christus* » la source d'eau qui purifie, et elle y appelle les pécheurs : « Allez boire à la source et « vous y laver », « allez à la fontaine ouverte à la maison de « David et aux habitants de Jérusalem pour l'ablution des « pécheurs », c'est-à-dire au tribunal de la Pénitence.

Cet enseignement est bien austère, mais je vois la Vierge sourire, du maternel sourire de la miséricorde. Je la vois étendant ses mains libérales et les plaçant sur son cœur aimant : « *Aperis tu manum tuam et implebis omne animal « benedictione.* »

Et pour que cette pénitence qu'elle demande à tous, soit plus facile, plus efficace, plus fructueuse, elle invite toutes les âmes saintes à la prière et aux sacrifices propitiatoires :

« Vous prierez pour les pécheurs ! vous baiserez la terre « pour les pécheurs. »

†

OU EST LE VRAI BONHEUR.

Le bonheur est le terme des aspirations de tous les hommes ; s'ils veulent éviter la douleur et la pénitence, s'ils veulent être riches et jouir, c'est qu'ils sentent en eux cette soif insatiable et qu'ils veulent la satisfaire.

Et voici que le rationalisme et le naturalisme les invitent à chercher le bonheur qu'ils rêvent dans les réalités positives de la vie : « N'espère plus, disent-ils, les béatitudes « d'un paradis imaginaire, cherche le bonheur dans les « jouissances de la vie présente. »

Hélas ! ces prétendues réalités, ces jouissances soi-disant

positives, s'évanouissent comme l'éclair qui brille et fuient avec le temps qui les apporte ; elles ne laissent après elles que désenchantement, dégoût et remords.

Mais écoutons la Vierge de Lourdes.

« Je promets de vous rendre heureuse, non pas dans ce monde, mais dans l'autre. »

Les jouissances de la terre sont indignes de vous, aspirez aux joies éternelles.

Jésus n'a-t-il pas dit : « Bienheureux les pauvres, bienheureux ceux qui souffrent ? »

Et pourquoi ? « Parce que, dit saint Paul, nos petites et » courtes tribulations de la vie présente, produisent en nous » un poids éternel de gloire qui surpasse toute mesure. Il » n'y a pas de proportion entre les souffrances du temps et » la gloire qu'on verra en nous. »

A ceux qu'Il aime, le Christ donne la souffrance ici-bas : « Comme mon père m'a aimé, je vous aime. Je vous donne » ce qu'il m'a donné à moi-même, la croix qui un jour » régnera triomphante, et c'est sous ses bras que vous goû- » terez les joies de l'éternelle gloire. »

Les hommes aveuglés par le rationalisme, et cela à leur insu souvent, ne le comprennent pas ainsi ; ils se révoltent en voyant ici-bas l'affliction des justes et la prospérité temporelle des méchants ; ils voudraient en ce monde un équilibre parfait, une proportion actuelle entre le mérite et la récompense, le démerite et le châtement ; et ils se scandalisent de la conduite apparente de la Providence qui ne concorde pas avec les lumières et les jugements de leur raison.

Mais la Vierge de Lourdes leur répond et nous enseigne que l'homme est sur la terre dans un état de préparation à la vie à venir ; que tout commence ici-bas pour finir ailleurs ; qu'à l'heure de la mort Dieu rendra à chacun selon ses œuvres et rétablira l'équilibre parfait :

« Je promets de vous rendre heureuse non pas en ce » monde mais dans l'autre. »

†

HUMILITÉ ET GRANDEUR

Austère et consolant est encore l'enseignement que donne Marie, dans le choix de sa Messagère.

N'est-ce pas la conduite ordinaire de la Providence, de choisir pour ses œuvres les plus grandes les instruments les plus humbles, et de confondre, par leur bassesse exaltée, l'orgueil des superbes de ce monde ?

Bernadette était une pauvre bergère, elle ne savait que son chapelet et ses prières, et c'est elle qu'appelle la Vierge sur les lèvres de laquelle l'Eglise met ces paroles de la Sagesse : « Si quelqu'un est petit, qu'il vienne à moi. » C'est que Marie peut dire de Bernadette ce qu'elle disait d'elle-même : « *Cum essem parvula, placui Altissimo*. J'ai plu au » Seigneur à cause de ma petitesse. »

Et c'est ainsi que Marie, à Lourdes, nous fait mieux comprendre l'enseignement du Christ : « Bienheureux les » humbles ! bienheureux les pauvres ! »

†

LES MIRACLES DE LOURDES ET LE SURNATUREL.

Ici encore nous pourrions recueillir les plus lumineux et les plus féconds enseignements, car les miracles de Lourdes proclament, par les faits les plus indiscutables, la possibilité du surnaturel, et, par là même, la divinité de l'Eglise catholique, et l'authenticité des vérités surnaturelles qu'elle professe.

« Faites-nous des miracles, et nous croirons que vous êtes le Fils de Dieu », disaient les Juifs à Notre-Seigneur.

Les tenants de l'incrédulité et du naturalisme tiennent le même langage : « Montrez-nous, disent-ils, des faits sensibles, qui s'imposent, qu'on puisse facilement constater, » qui dépassent certainement les forces de la nature et de » la science, — nous croirons alors à l'intervention d'un être » plus puissant que l'homme, que la nature, que la science ;

» nous nous inclinons devant lui, et, s'il se dit Dieu, nous le reconnaitrons pour tel ».

« Mais cela est impossible : Dieu ne peut en effet déroger aux lois qu'il a établies, il ne peut modifier ses décrets ; car alors il changerait, il ne serait plus immuable, il ne serait plus Dieu. » Ainsi parlait Rousseau.

Nous répondrons à Rousseau et à ses disciples, que Dieu ne change point lorsqu'il fait un miracle, puisqu'il l'a prévu et voulu de toute éternité, et que, sur ce point même, sa science et sa volonté restent immuables ; que le miracle ne renverse pas toutes les lois de la nature, mais qu'il déroge accidentellement à l'une de ces lois, qui continue ailleurs son application régulière.

« Mais, dira-t-on encore, la science ne connaît pas toutes les lois de la nature ; comment pourra-t-elle dire que le fait, affirmé miraculeux, va à l'encontre de lois qu'elle ignore ? »

Le domaine de la science, répondrons-nous, a des limites assez restreintes ; il n'est pas nécessaire qu'elle connaisse toutes les lois qui régissent le monde ; il suffit qu'en connaissant quelques-unes comme des vérités acquises, elle puisse reconnaître que tel fait est opposé à ces lois et par conséquent miraculeux.

Renan — un Breton ! — exige autre chose. Il ne dit point : « Le miracle est impossible ! » Mais il dit : « Il n'y en a point eu de réel jusqu'ici. » Et il oppose à la constatation des miracles futurs des exigences multiples : « Commission de physiologistes, de physiciens, de chimistes, de critiques ; — salle désignée par eux ; — répétition de l'expérience. »

Voici Renan imposant à Dieu les conditions dans lesquelles Il devra opérer ses miracles et le réduisant au rôle de prestidigitateur à la commande.

Certes, Dieu aurait pu ne tenir aucun compte de ces prétentions, comme Jésus repoussa la demande des Juifs qui voulaient des prodiges dans le ciel, — comme Marie, aux jours des apparitions, laissa sans réponse la demande du curé Peyramale qui voulait voir, en hiver, des fleurs sur l'églantier de Massabielle.

Mais, non. Il accepta le défi du Breton apostat, et Il con-

voque la critique moderne à une lutte dans laquelle Il restera victorieux.

S'il peut dire, à Lourdes, comme jadis le Christ aux envoyés des Juifs : « Les aveugles voient, les boiteux marchent, les sourds entendent, les lépreux sont guéris » ; Il peut ajouter : « Ces miracles, Je les produis au grand jour ; Je les répète plusieurs fois et les varie presque à l'infini ; ils sont constatés au moyen de la méthode la plus rigoureuse, par les médecins du monde entier et de toutes les religions, réunis au bureau des constatations dans une loyale et libre consultation, et plusieurs, incrédules d'abord, en ont été convertis, — tels les deux médecins de la grotte, MM. Boissarie et Balancie, — dont le dernier, en 1859, concluait à l'hallucination de Bernadette.

Le miracle, à Lourdes, est donc soumis à l'épreuve des procédés les plus scientifiques, aux investigations les plus indiscrètes de la critique rationaliste, et cela même rend plus indiscutable son authenticité.

Ce serait ici le lieu de raconter quelques-uns de ces faits merveilleux et la difficulté ne serait pas de trouver matière suffisante, mais plutôt de savoir se borner au milieu d'une surabondance extrême.

Je pourrais citer le cas du carrier Bourriette dont l'œil, perdu à la suite d'une blessure faite par un éclat de mine, recouvre soudain la vue.

Je pourrais raconter l'histoire de Pierre de Rudder, atteint d'une fracture du tibia et du péroné, et dont la jambe, qu'il pouvait retourner, les doigts en arrière, se trouva soudain ressoudée, le 7 avril 1875, alors que, pendant huit ans, les os avaient refusé de se réunir.

Je pourrais vous montrer l'ulcère variqueux de François Macary de Lavaur, cicatrisé après dix-huit ans de soins inutiles, le 15 août 1871 ; ou encore la disparition parfaite des plaies d'Amélie Chaignon qui fut guérie, le 21 août 1891, de la carie des os du pied, d'une plaie profonde et d'une tumeur blanche du genou.

Nous verrions encore Gabriel Gargan, cet employé de la compagnie d'Orléans qui fut broyé dans la catastrophe de Montmoreau, « véritable épave humaine », avait déclaré le

tribunal appelé à lui allouer indemnité et pension. Et le voilà subitement guéri dans les eaux de la piscine.

Mais je préfère citer seulement ici, sans grands détails d'ailleurs, les faits les plus récents qui intéressent notre Bretagne.

Commençons, si vous le voulez bien, par le diocèse de Rennes.

M^{lle} Angélique Alix, de Louvigné du Désert, a fait une chute qui a occasionné une grave maladie de la moëlle épinière; l'os de la jambe a été ouvert sur une longueur de quinze centimètres, le mal est sans remède. En 1900 elle fait un pèlerinage à Lourdes et voit sa compagne de souffrance, M^{lle} Félicité Hamon de Marpiré, favorisée d'une amélioration notable; son état à elle ne fait que s'aggraver: elle vomit le sang, ne se lève plus, a de fréquentes syncopes. En 1902, elle retourne à Lourdes, et trouve une guérison complète dans l'eau de la grotte. « C'est un miracle de « premier ordre! » s'écrie, à son retour, le docteur R. Aujourd'hui M^{lle} Alix, pleine de santé, est titulaire de l'école libre de Vergéal.

Arsène Lecorgne de Châteauneuf, élève de l'école des gabiers sur la *Melpomène*, est atteint d'une maladie de la moëlle épinière, et son cas est jugé si grave, qu'on le met à la réforme avec une pension de trois cents francs. En 1903, il est guéri à Lourdes et il y retourne en 1904 comme brancardier.

Le 15 août de la même année 1903, M^{lle} Marie-Joseph Legendre de Saint-Gilles est guérie, subitement, d'une affection cutanée, rebelle à tout traitement, au moment où la procession de la sainte Vierge passait devant sa demeure.

Au mois de mai 1904, plusieurs malades rennais ont été guéris: M^{lle} Marie Longuève de Bain de Bretagne, atteinte de coxalgie depuis trois ans; M^{lle} Camille Fretay de Rennes, d'une tumeur blanche du genou; M^{lle} Marie Goupil d'Ételles, d'un ulcère de l'estomac, avec hémorragies et anémie générale; M^{lle} Ernestine Lambert de Fougères, d'un abcès froid tuberculeux à la main droite.

Les principaux miracles dont a été récemment favorisé le

pèlerinage de Saint-Brieuc furent, en 1903, la guérison de M^{lle} Adèle Bréard, d'une ostéomyélite du fémur droit.

En 1904, le 15 septembre, la guérison partielle de Sœur Justinien, fille du Saint-Esprit, atteinte d'une coxalgie avec déformation du membre inférieur.

Le diocèse de Quimper a été favorisé, en 1904, de deux miracles. Le 14 septembre, M^{lle} Jeanne Romeur, de Relecq-Kerhuon fut guérie d'une extinction de voix et d'une bronchite ancienne de huit années. Au retour du même pèlerinage, M^{me} le Meur, née Jeanne Cadiou de Gouesnach, fut complètement guérie, au témoignage du docteur Jocet, d'une perforation de la vessie.

Je termine, Messieurs, cette trop rapide énumération, par le diocèse de Vannes, qui nous donne ici une si gracieuse hospitalité.

Malheureusement la date tardive à laquelle votre Comité m'a demandé ce rapport, ne m'a pas permis de me procurer les comptes-rendus de vos derniers pèlerinages, et j'ai dû me contenter de faits déjà anciens.

Ceux que je vais citer auront, du moins, à vos yeux, le mérite de vous rappeler le souvenir toujours aimé du regretté M^{sr} Bétel.

C'était en 1891, après les fêtes mémorables des noces d'argent de votre évêque: treize cents Vannetais avaient accompagné à Lourdes le vénérable jubilaire, et avaient fait avec lui un grandiose pèlerinage d'action de grâces à la grotte bénie.

Une telle manifestation de foi appelait le miracle: il vous fut donné.

Ce fut la guérison d'une jeune fille de l'orphelinat de Vannes, âgée de seize ans, M^{lle} Julienne Paris, atteinte de céphalalgie et de paralysie de la jambe gauche. Mais je n'insiste point sur ce cas, puisque la guérison des affections nerveuses ne peut être l'objet d'une constatation officielle.

Voici un miracle plus probant. M. Mathurin Roussel, âgé de 15 ans, souffrait d'une ostéo-arthrite du coup de pied gauche; cinq plaies, dont trois donnaient une suppuration

abondante, s'étaient ouvertes au membre malade. Les médecins, découragés, parlaient d'amputation. Et voici que le 15 septembre, après deux immersions dans la piscine, le jeune Roussel est guéri, l'enflure disparaît, les plaies se cicatrisent en un clin d'œil.

Devant de pareils faits, le rationalisme essaie de sourire et prétend qu'ils sont dus à l'habileté de metteurs en scène retors et acceptés aveuglément par la crédulité publique.

— Ce sont, répondrons-nous, des faits publics, racontés dans toutes les langues, avec leurs moindres détails, leurs dates, les noms des malades guéris et des médecins qui les ont soignés. Voyez : ce sont des maladies organiques, nettement caractérisées, d'une constatation facile. Et nulle voix ne s'est élevée pour dire : « Ce malade, ce médecin n'ont « jamais existé ; ce fait ne s'est passé ni dans ce lieu, ni « à cette date ! » La sincérité indiscutée des historiens de Lourdes ne peut donc être mise en doute.

— On dira encore : « Il y a, dans les miracles de Lourdes, « des cures hydrothérapiques et rien de plus ; tout est dû « à la puissance d'une eau minérale très efficace ! »

— Qu'on lise l'analyse chimique du doyen de Toulouse, le Professeur Filhol, et l'on verra que nul principe guérisseur n'entre dans la composition de l'eau de la grotte.

Quelle eau d'ailleurs, si merveilleuse soit-elle, pourra guérir, à la fois, les maladies les plus diverses et les plus opposées : cancer et tuberculose, cécité et claudication ? Quel remède humain fera mentir, en produisant des effets instantanés, la parole de Leibnitz : « La nature ne procède « jamais par bonds, *Natura non facit saltus* ? »

Un fait nouveau vient détruire encore l'objection des naturalistes nos adversaires : de nombreux miracles de Lourdes n'ont point pour instrument l'eau de la grotte, mais ils se produisent au passage du Saint-Sacrement, ou même, plus simplement encore, après une prière fervente. L'hydrothérapie n'y a donc aucune part.

Sont-ils dus à l'hypnotisme ? Certains médecins l'ont prétendu et ont voulu nous montrer des contrefaçons de nos miracles. Ils ont fait disparaître en effet, par la puissance

de la suggestion ou la communication d'impressions vives, des troubles fonctionnels et des maladies nerveuses ; mais qu'ils soignent donc des infirmités vraiment organiques, qu'ils cicatrisent des plaies profondes, restaurent un tissu détruit, enlèvent les tubercules des poumons ! L'hypnotisme est absolument incapable d'obtenir de tels résultats.

Voici donc, Messieurs, l'action surnaturelle rendue visible, jusque dans notre temps de négation et de doute, par les merveilles qu'elle produit à Lourdes.

Et voyez les conclusions et les enseignements qui découlent de cette constatation.

Ces faits surprenants dépassent les forces de la nature, ils déconcertent les données de la science la mieux renseignée qui les déclare naturellement impossibles. Donc une puissance supérieure existe, la nature a un maître qui se joue de ses lois qu'il a dictées Lui-même. Dès lors, pourquoi m'étonner des merveilles surnaturelles de l'au-delà que ma faiblesse ne peut reproduire ici-bas ? Pourquoi douter des vérités surnaturelles que Dieu m'enseigne et auxquelles mon intelligence bornée ne saurait atteindre ? Le miracle explique le surnaturel et le justifie.

Ces miracles, que je constate et que j'admire, ont pour but de glorifier Jésus et Marie. Donc Jésus, le Dieu rédempteur, Marie sa mère Immaculée, existent et ils m'entendent ; je puis leur dire comme les Juifs disaient au Christ : « Nous savons que vous venez au nom de Dieu, car per-
« sonne ne pourrait faire les miracles que vous faites, si
« Dieu n'était pas avec lui. »

Ces merveilles se produisent (1) aujourd'hui encore, dans la seule Église Romaine ; donc, elle seule est l'Église de Dieu, puisqu'il a donné à elle seule le sceau d'authenticité divine qui est le miracle. Aussi devons-nous être fiers d'elle, l'aimer et la défendre, comme des fils défendraient une mère vénérée.

(1) Nous recommandons pour l'étude des miracles de Lourdes l'*Histoire critique des événements de Lourdes*, par M. Bertrin. Cet ouvrage, d'une haute valeur scientifique, a été présenté au congrès Marial de Rome, 1904.



FRATERNITÉ ET CHARITÉ

Ces enseignements, le monde les a entendus, et chaque jour il vient ou les recevoir ou en renouveler le vivifiant souvenir.

Les foules accourent à Lourdes, envahissant le parvis de la grotte, le triple sanctuaire et les oratoires de la montagne. Elles accourent de tous les pays et parlent toutes les langues. Mais un lien intime et profond les unit : elles vouent même foi et même amour à Dieu et à Marie.

C'est la vraie solidarité : « Il n'y a ni Gentils, ni Juifs, « ni Scythes, ni Barbares, ni maîtres, ni esclaves, nous « sommes tous frères, les enfants du même Père du ciel. » « (*Coloss. III, 11*).

Marie a voulu établir, à Lourdes, l'école de la fraternité et de la charité : à la grotte, aux piscines, à l'hôpital — spectacle touchant — les riches, brancardiers et infirmiers volontaires, se mettent au service des pauvres, les heureux au service de ceux qui souffrent.

Et c'est là le magnifique enseignement que donnent les pèlerins de Lourdes, au monde que déshonorent l'individualisme, l'égoïsme, l'âpreté de la lutte pour la vie, la rivalité jalouse des classes sociales.



Toutes ces leçons si précieuses, les Bretons iront toujours les chercher au sanctuaire béni de Lourdes, et ils reviendront vers nos falaises, nos bois et nos landes, avec une foi plus vive, une ardeur plus généreuse.

Mais ils iront aussi aux nombreux sanctuaires, élégants et pieux tout ensemble, sortis de notre dur granit, végétation plus riche que celle de nos champs, et qui font monter jusqu'au ciel, avec leurs clochers à jour, les louanges de Marie.

Déjà ils sont venus, cette année, à l'un des plus anciens, des plus illustres et des plus gracieux, à Notre-Dame du Roncier.

Ne pourront-ils pas, en effet, puiser ici les mêmes enseignements, moins solennels sans doute, mais aussi effi-

caces parce qu'ils pourront être plus souvent renouvelés ?

Comme la Vierge de Lourdes, la Vierge du Roncier proclame, bien que d'une façon plus mystérieuse, son Immaculée Conception et sa Virginité : « *Lilium inter spinas.* »

Si nous regardons son image, couronnée par Pie IX, nous sentons en nous un amour reconnaissant pour le Pontife, père de tous les fidèles, et une nouvelle confiance en son infailibilité.

Les épines où elle fut trouvée, comme l'égantier de Masabielle, traduction imagée des paroles de Marie, nous prêchent la pénitence et qu'il faut nous élever au-dessus du néant d'ici-bas pour trouver là-haut le véritable bonheur.

De même qu'aux bords du Gave Marie choisit la bergère Bernadette, ainsi, aux bords de l'Oust, elle charge un pauvre laboureur d'établir son culte : *Et exaltavit humiles.*

Moins nombreux qu'à Lourdes, mais bien merveilleux encore, les miracles de Josselin et spécialement la guérison des célèbres aboyeuses, nous montrent l'action toute puissante de Dieu et sont une preuve de la divinité de notre religion catholique.

Ici, comme à Lourdes, tout nous parle de fraternité et de charité. Depuis Convoyon et Guéthenoc jusqu'aux héritiers actuels de leur autorité spirituelle ou temporelle, le zèle chrétien ne s'est point ralenti. Tous ont rivalisé pour orner de vertus les temples qui sont les âmes des fidèles ; pour construire, décorer, enrichir et restaurer enfin avec magnificence le joyau de granit qui devait être la demeure de la Vierge du Roncier, le campanile ajouré qui bientôt sera sa couronne royale. Dieu et Marie ont été glorifiés, les âmes édifiées, les corps secourus.

Messieurs, que ces enseignements ne restent pas stériles ! Plaise à Dieu que nous sortions de ce congrès marial, plus pieux, plus forts, plus résolus aux luttes terribles de demain, afin que se réalisent en nous et par nous les fiers accents de notre cantique :

S'il faut du pays défendre l'honneur,
Chrétiens et Bretons ignorent la peur !

JOS. MATHURIN.

Vicaire à Saint-Etienne de Rennes

Y. MADEC

Recteur de Tréflévénez.

LES ENSEIGNEMENTS DE LOURDES

(Suite).

Il y a dans les apparitions de Lourdes quelques autres enseignements de moindre importance sans doute, mais sur lesquels l'attention mérite cependant d'être attirée.

Marie apprit à Bernadette : 1° à bien faire le signe de la croix ; 2° à saluer avec grâce et humilité.

I

La première leçon, elle dut la répéter plusieurs fois, tant il est malaisé, semble-t-il, de bien faire ce signe qui est pourtant si simple et qui doit être si familier à tous les chrétiens.

Écoutons les historiens :

« L'enfant, tenant son chapelet dans les doigts, voulut
« faire le signe de la croix et porter la main à son front. Mais
« son tremblement était tel, qu'elle n'eut pas la force de lever le bras ; il retomba impuissant sur ses genoux ployés.
« La Vierge incomparable, d'un geste grave et doux, qui
« avait l'air d'une toute-puissante bénédiction pour la terre
« et les cieux, fit elle-même, comme pour encourager l'enfant, le signe de la croix. Et la main de Bernadette, se
« soulevant peu à peu, comme invisiblement portée par Celle
« que l'on nomme le secours des chrétiens, fit en même
« temps le signe sacré » (1).

(1) H. LASSERRE, pages 28-29.

« Lorsque je voulus, dit un jour Bernadette, commencer le chapelet et porter ma main au front, mon bras demeura comme paralysé, et ce n'est qu'après que la Dame se fut signée que je pus faire comme elle (1). »

— « Quand Bernadette eut fini son chapelet, elle porta, à trois reprises, jusqu'au front sans pouvoir y atteindre tout-à-fait, les doigts qui tenaient le Christ du chapelet; à la troisième fois, elle fit un beau signe de croix, comme je n'en ai vu faire à personne. Je lui demandai plus tard pourquoi elle n'avait pu se signer qu'à la troisième fois; elle répondit : Parce que alors seulement la Dame a fait elle-même le signe de la croix (2). »

Cette leçon pratique pour amener la petite Voyante à tracer lentement et avec respect le signe du salut, fut plusieurs fois renouvelée, au dire des témoins. A une personne (3) qui lui demandait pourquoi, *au moment de faire le signe de la croix*, elle avait laissé retomber son bras, — l'enfant répondit qu'elle faisait le signe de la croix trop vite, et qu'elle avait été obligée de suivre le mouvement de la Dame.

Un autre témoin (4) déclare : « J'ai vu, au moins en deux occasions, Bernadette essayer d'élever la main jusqu'au front pour se signer et ne le pouvoir faire. La main arrivait à la hauteur de la lèvre inférieure; là on voyait un effort pour remonter plus haut, et le bras retombait; puis, un moment après, avec grâce, solennité et parfaite aisance, elle faisait son signe de croix. »

Marie avait donc bien l'intention de donner à l'enfant une leçon pratique. C'est ce que, du reste, la petite avait elle-même bien compris.

— « D'où vient, lui demandait-on, que vous faites si bien le signe de la croix? » Elle répondit : « Je ne sais pas comment je le fais; je le fais comme je le vois faire à la Dame. »

(1) ESTRADÉ, *Souvenirs intimes d'un témoin*.

Le P. CROS (*Notre-Dame de Lourdes, Récits et Mystères*) dit exactement la même chose en d'autres termes, quand il fait le récit de la première apparition.

(2) Apparition du 4 mars, témoignage de Jeanne Védère.

(3) Germaine Raval. — P. CROS, page 423.

(4) Rozine Cazenave.

D'ailleurs tous ceux qui assistèrent aux merveilleuses apparitions constatèrent combien la Voyante profitait de l'exemple de Marie.

— « La manière dont elle faisait le signe de la croix avait une noblesse, une dignité, une grandeur plus qu'humaine » « Elle faisait par intervalles ces signes de croix si pieux, si nobles, si empreints de puissance, dont je viens de parler. Si dans le ciel on fait des signes de croix, ils sont assurément semblables à ceux de Bernadette en extase (1). »

Le bâtonnier des avocats de Lourdes, M. Dufo, disait à un prêtre qui se refusait à reconnaître comme d'ordre divin l'événement de la Grotte : « Si vous aviez seulement vu Bernadette faire le signe de la croix, vous auriez la foi, autant que d'autres. »

Et le signe de la croix de la voyante resta empreint, pendant toute sa vie, de la même grâce, de la même majesté.

— « Quelques minutes avant de mourir, Bernadette épuisée par la maladie désira boire; elle se signa d'abord comme elle avait appris à le faire dès la première apparition; son dernier signe de croix fut également admirable (2). »

II

La seconde leçon de Marie fut pour apprendre à Bernadette à saluer avec aisance et grâce.

« Elle envoyait l'expression de ses hommages, de ses remerciements, de ses joies à la Dame cachée du rocher. Une grâce surhumaine accompagnait ses mouvements; et sa mère, qui se tenait émue à ses côtés, disait en pleurant : Je perds la tête et ne reconnais plus ma fille (3). »

« Habituellement, dit plus loin le même auteur (4), l'exta-

(1) H. LASSERRE, p. 108 et 109.

(2) P. CROS, (p. 136,) témoignage du P. Sempé.

(3) ESTRADÉ, p. 65.

(4) Id. p. 91.

« tique terminait ses prières par des salutations adressées à la Dame cachée. J'ai été dans le monde, trop peut-être, et j'y ai rencontré des modèles de grâce et de distinction. Je n'ai jamais vu personne saluer avec la grâce et la distinction qu'y mettait Bernadette. »

— « Dès que l'apparition se présenta..., Bernadette salua avec la main et la tête ; c'était plaisir de la voir ; comme si, toute sa vie, elle n'avait fait autre chose que d'apprendre à faire des saluts » (1).

« Quand Bernadette fut entrée, plusieurs années après l'apparition, chez les Sœurs de la Charité de Nevers, souvent de pieux fidèles demandaient à voir la privilégiée de Marie. Pour les satisfaire sans troubler l'humilité de la voyante, on les postait non loin du bénitier. Au moment où la communauté entrait à la chapelle, on leur disait : « Sans peine vous la reconnaîtrez. » Et aucun ne pouvait manquer en effet, en voyant *le signe de croix* de Bernadette, de se dire, profondément ému : « Voilà celle qui a vu la sainte Vierge (2). »

Que de leçons se dégagent pour nous de ces faits simplement constatés ! — Au moment des apparitions, Bernadette était une petite fille sans éducation, sans instruction ; malgré ses quatorze ans, ne sachant ni lire ni écrire, incapable de dire quel âge elle avait et à quel jour du mois on se trouvait.

Et c'est cette petite ignorante qui, transformée, idéalisée à l'école de Marie, est devenue un modèle inimitable de noblesse et de grâce.

Y. MADEC.
diocèse de Quimper.

(1) Déposition de J. Ouros devant la commission d'enquête, p. 21.

(2) R. DE MAUDUIT, *Les pourquoi de Lourdes*, p. 138.

L'IMMACULÉE CONCEPTION

ET

LES ORDRES RELIGIEUX

Tout le monde sait que l'Immaculée Conception est *franciscaine*. Il n'était pas nécessaire que Notre-Dame de Lourdes nous dit : « Je glorifie en ce jour les fils de saint François d'Assise ; depuis le treizième siècle, ils ont chanté, jour et nuit, mon Immaculée Conception ; ils l'ont prêchée sur tous les points de l'univers ; ils en ont établi la vérité dans mille doctes écrits. A eux je devais, avant de les devoir à Pie IX, ma tunique, mon voile, ma ceinture, mes roses d'Immaculée ! » Il n'était pas nécessaire qu'elle nous dit cela ; et elle ne l'a pas dit.

Mais elle n'omet point de montrer qu'elle est *dominicaine*. A chaque apparition elle étale le chapelet, comme pour nous dire : « Le plus cher joyau de ma parure d'Immaculée, le voici : c'est le rosaire de Dominique, mon bien-aimé. » Quelques-uns de ses fils ont douté de mon privilège ? Heureuse erreur : leur doute contraignit les autres à s'épuiser d'efforts pour mieux élucider un dogme que Dieu s'était plu à voiler : « *Plus nobis Thomæ infidelitas, quam fides credentium profuit.* »

L'Immaculée-Conception dit encore : « Je suis *cistercienne* ; mon bien aimé, au même titre que François d'Assise, Dominique et Thomas d'Aquin, c'est Bernard de Clairvaux. Voici Bernadette, sa fille par le nom et par le cœur ; elle est ma confidente et ma messagère ; c'est elle qui a la première entendu, et de ma bouche, mon nom d'Immaculée Conception. Je sais que Bernard dit, un jour, à mes fidèles Lyonnais empressés de célébrer ma fête : « Attendez que le Pape ait parlé ! » Mais sa parole ne m'a pas déplu ; et moi aussi, avant de parler à Lourdes, j'ai attendu que le Pape eût parlé à Rome. »

Enfin l'Immaculée Conception déclare, — en choisissant, pour sa dernière apparition, le 16 juillet, fête du Mont-Carmel : « Je suis *Carmélite*. Je me manifeste au monde, maintenant, dans la parure de mon Immaculée Conception glorifiée ; mais nul ne me vit ainsi sur la terre. J'aurais pu, n'ayant jamais connu la souillure originelle, réclamer sur la terre l'héritage d'Eve innocente ; mais j'ai préféré prendre avec Jésus l'héritage d'Eve pécheresse, et demeurer toute ma vie une Immaculée Conception pénitente. Imitiez-moi : je ne vous promets pas de vous faire heureux en ce monde, mais vous le serez dans l'autre. »

fr. Y. — d'après le P. CROS, Jésuite.

F. SACHOT

Supérieur des missionnaires O. M. I.

(LE BESTIN : Belgique).

LES APOTRES DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

Préparer la définition de l'Immaculée Conception de Marie, c'a été le privilège et la mission spéciale de la France ; et toute la France y a travaillé, pasteurs et fidèles, rois et sujets, séculiers et réguliers, ecclésiastiques et laïques.

Cependant, parmi cette multitude de docteurs, d'écrivains, de prédicateurs, qui, depuis huit ou neuf siècles, ont glorifié dans tout l'Occident le privilège de Marie, ou l'ont recommandé à la dévotion des peuples, les plus nombreux sinon les plus illustres ont été des Religieux.

I

Dès le VI^e siècle, les fils de S. Benoît multiplient leurs monastères et propagent le culte de Marie dans toutes les contrées. Et si ce n'est pas le bénédictin S. Anselme de Cantorbéry, ce sont du moins assurément des Bénédictins, qui ont eu la gloire d'introduire et plus tard encore de rétablir en Angleterre la première fête de la Conception (1).

Nous devons remercier, dit un auteur, « ces moines bénédictins du onzième et du douzième siècle, dont la piété, une piété savante, a frayé les voies à la définition de l'Eglise » 2).

(1) Voir, dans le corps de ce volume, l'histoire d'un dogme ; Cf. LE BACHELET, *l'Immaculée Conception*, II, p. 20.

(2) *Les Etudes* : 20 septembre 1904. — C'est encore dans un monastère bénédictin

Au XIX^e siècle, on a vu se greffer et se développer en France, sur le tronc séculaire de l'arbre bénédictin, deux vigoureux rameaux. Or les deux moines qui ont donné à la famille de saint Benoît ce renouveau de vie, Dom Muard à la Pierre-qui-vire et Dom Guéranger à Solesmes, étaient l'un et l'autre deux grands dévots de l'Immaculée Conception.

On sait de quel poids a pesé dans l'esprit de tous le savant et pieux mémoire de Dom Guéranger sur la « définitivité » du dogme : à la veille de la définition, Pie IX y renvoyait comme à la pièce la plus convaincante qu'on eût produite en la matière.

Du dolmen qui a donné son nom au monastère de la Pierre-qui-vire, le P. Muard voulut faire en 1853 un piédestal à la sainte Vierge avec cette inscription : *Deiparæ, hominum matri, sine labe conceptæ*. — Et il invitait ses religieux à venir s'agenouiller aux pieds de la statue, pour mettre sous la protection de l'Immaculée leurs expéditions apostoliques (1).



Parmi les instituts de chanoines réguliers, soumis à la règle de saint Augustin, a brillé d'un vif éclat l'Ordre des Prémontrés. Cet ordre a été fondé par saint Norbert en l'honneur de l'Immaculée Conception ; et ses disciples se sont fait toujours gloire de défendre filialement ce privilège de Marie. N'est-ce pas, du reste, en l'honneur de ce mystère que leur fondateur leur avait donné un habit dont la blancheur retracerait à leurs yeux, et aux yeux des peuples qu'ils évangéliseraient, l'incomparable pureté de la Reine des Vierges ? (2)

C'est aussi à la famille de saint Augustin qu'appartient l'apôtre de la Lorraine au XVII^e siècle. — S. Pierre Fourrier, pendant la peste de 1630, suggéra d'écrire cette devise : « Marie a été conçue sans péché », de la clouer à la porte

que le pape Pascal II, le 27 janvier 1106, consacra, dit-on, le premier autel dédié en France à « Marie conçue sans péché ». (Cf. *Congrès marial de Lyon*). Mais cette tradition n'est pas suffisamment prouvée.

(1) *Vie du P. Muard*, p. 477.

(2) Cf. *Congrès marial de Lyon*, t. II, p. 429 et sig.

des maisons, et de la répandre à profusion dans les champs et sur les chemins, pour obtenir la préservation et la cessation du fléau (1).



Dans l'ordre des Frères-Prêcheurs, établi, dit la liturgie dominicaine, « sous le patronage singulier de la Vierge Marie pour le salut des âmes », et qui devait surtout propager la dévotion du Rosaire, saluons l'apôtre de la Bretagne au XV^e siècle. — S. Vincent Ferrier, dans un de ses discours, déclare que la Mère de Jésus n'a pas été semblable à nous dans sa conception, et qu'elle a été créée pure et sainte dès le premier moment aux applaudissements des anges du paradis (2).



Mais c'est surtout dans l'ordre de saint François, que le culte de la Vierge Immaculée est une tradition de famille. En effet, non content de se placer, lui et les siens, sous la protection toute puissante de la Mère du Sauveur, le Séraphique Patriarche d'Assise statua, dans le deuxième Cha-

(1) *Vie de saint P. Fourrier*, par la C^{te} de Flavigny, p. 143.

(2) Cf. *Somme des grandeurs de Marie*, t. IV, p. 359. — Rien de moins prouvé que cette assertion. Au contraire, dans le sermon auquel on fait ici allusion, saint Vincent Ferrier prêche la doctrine de la « sanctification » de Marie dans le sein de sa mère, sanctification qui n'aurait eu lieu qu'après l'union de l'âme et du corps, c'est-à-dire après la conception : « Quartus gradus (sanctificationis) est in utero matris, ut Jeremias ; quintus gradus est major, et non legitur nisi de Joanne Baptista, qui per tres menses ante ejus nativitatem fuit sanctificatus. Sextus gradus et super omnes alios est sanctificatio Virginis Mariæ : quia non quando debuit nasci, nec in ultima die, nec hebdomada, nec mense, sed in eodem die et hora, formato corpore et anima creata, quando fuit rationalis et capax sanctificationis, fuit sanctificata. Cum enim corpus gloriosæ Virginis Mariæ fuit organizatum et anima conjuncta corpori per creationem, tunc Altissimus sanctificavit tabernaculum suum. » (*Sermo in Conceptione Mariæ in festivali IV. — In opere impresso anno Dⁿⁱ MDIX*).

Toutefois nous tenons pour exacte, d'une manière générale, l'assertion du P. Sachot au sujet des Dominicains. Les Frères-Prêcheurs n'ont pas été, comme on le prétend parfois, les adversaires systématiques de l'Immaculée Conception ; bien au contraire, au temps de saint Liguori on pouvait compter déjà 136 de leurs écrivains qui avaient professé librement la croyance à ce privilège de Marie. — (*Note du secrétaire du Congrès*.)

pitre général tenu en 1219, qu'on célébrerait tous les samedis une messe solennelle en l'honneur de l'Immaculée Vierge Marie.

Fidèles aux enseignements de leur Père, les Frères Mineurs se sont montrés pendant six siècles les défenseurs les plus dévoués et les plus persévérants de cette croyance, appelée pour ce motif l'opinion franciscaine. Dans les premières années du XIV^e siècle, Duns Scot assigna par la méthode scolastique la place que doit occuper le privilège de Marie dans l'ensemble du dogme catholique. Et à partir de ce jour, ce n'est plus qu'un concert, qui tend à devenir unanime, des saints, des docteurs, des pontifes, des fidèles, jusqu'à ce que Sixte IV, aussi enfant de saint François, inaugure la fête de la Conception dans l'Eglise Romaine. La simple énumération des saints missionnaires franciscains, zélés propagateurs de la dévotion à l'Immaculée, serait trop longue ; ils le furent tous : saint Antoine de Padoue, saint Bernardin de Sienne, saint Jean de Capistran, saint Léonard de Port-Maurice ; celui-ci pressa vivement Clément XII de déclarer vérité de foi le grand mystère, et il obtint de merveilleuses conversions par la pratique des *Trois Ave Maria* — qu'il faisait réciter en l'honneur des privilèges de Marie et particulièrement de sa Conception Immaculée.

Il était donc juste que l'Ordre de Saint-François eût les honneurs du triomphe après les fatigues de la lutte. A la fin de la cérémonie pontificale du 8 Décembre 1854, pendant que Pie IX se dépouillait des ornements sacrés, on vit venir vers lui les ministres généraux des deux plus anciennes branches de l'Ordre Séraphique, des Observantins et des Conventuels, portant l'un une branche de lys et l'autre une branche de rosier d'argent qu'ils offrirent au Saint-Père comme l'hommage reconnaissant de la famille franciscaine (1).

†

Dans l'ordre du Carmel, au jour de la profession, le religieux se lie par les mêmes vœux au service de Dieu et de la

(1) Cf. *Congrès marial de Lyon*, t. II, p. 435 et ssq : *Annales des FF Mineurs de Belgique*, année 1904.

Très Sainte Vierge, s'engageant à consacrer sa vie entière à la louange de la Reine du ciel. Les « frères de la bienheureuse Vierge Marie » — les Papes ont accordé des indulgences à ceux qui nommeraient ainsi les Carmes — n'ont pas failli à ce serment. En retour des bienfaits sans nombre qu'ils reçurent de la Mère de Dieu, et en particulier du scapulaire, symbole et garantie de si consolantes promesses, ils exaltèrent en tout temps ses privilèges. Eux aussi furent des premiers à prêcher l'Immaculée Conception. Au témoignage de Jean Bacon, qui vivait au commentcement du XIV^e siècle, la fête du 8 Décembre se célébrait en grande pompe dans l'église des Carmes à Rome, en présence du Sacré-Collège ; et « il en est ainsi, ajoute cet auteur, depuis un laps de temps considérable ». En Bretagne les Carmes ont contribué autant, peut-être plus que les disciples de S. François, à répandre dans le peuple la croyance à l'Immaculée Conception. Leur couvent de Sainte-Anne d'Auray était le foyer ardent d'où rayonnait cette dévotion sur la province tout entière (1). — Ne serait-ce point pour récompenser ses frères du Carmel, que l'Immaculée Conception a choisi pour se montrer une dernière fois à la Grotte de Massabielle le 16 juillet, fête patronale de cet ordre (2) ?

†

La légende du bréviaire romain, au 7 août, donne à S. Gaétan de Thienne le beau surnom « *Venator animarum*, chasseur d'âmes », et nous le représente si dévot à la Sainte Vierge, qu'il mérita de recevoir d'elle dans ses bras le divin Enfant Jésus. Les clercs réguliers théatins, ses disciples, héritiers de la piété de leur Fondateur, se virent confier en 1671 le scapulaire bleu de l'Immaculée Conception, révélé 55 ans auparavant à la vénérable Ursule Benincasa, première religieuse de leur ordre. Les Théatins s'acquittèrent avec amour du mandat que leur confiait le Pape Clément IX (3).

(1) Voir le rapport de M. LE BRAS sur l'*Ave de l'Immaculée Conception*, page 220.

(2) Cf. *Congrès marial de Lyon*, t. II, p. 423.

(3) Cf. le rapport de M. GAZIO sur le *Scapulaire bleu*, p. 231.



« Le culte de Marie, disait le B. Canisius, est un des moyens les plus efficaces que doit employer tout homme destiné par sa profession à procurer la gloire du Fils de Marie. » Cette parole a toujours été comprise des missionnaires de la Compagnie de Jésus; et de même que la Sainte Vierge a inspiré merveilleusement leur zèle et leur a procuré par son assistance leurs plus beaux triomphes sur l'enfer, ainsi à leur tour ils ont mis toute leur ardeur à la faire connaître et aimer de tout l'univers. A l'exemple de S. Ignace, qui, étudiant à l'université de Paris et reçu au grade de maître, avait fait le vœu de soutenir la Conception Immaculée de Marie, ils n'ont rien négligé pour promouvoir son culte et amener la définition de cette doctrine. Saint François Xavier et saint François de Borgia firent le même vœu que leur Bienheureux Père. Dans ses missions, saint François de Hieronymo se servait de la représentation de ce privilège de Marie comme d'un palladium invincible. Il avait fait ouvrages une bannière de l'Immaculée Conception; et quand il prêchait, il l'arborait à côté de la croix. Saint Pierre Claver, l'apôtre des Nègres, ne pouvait parler de l'Immaculée Conception de Marie sans que son visage rayonnât d'une joie céleste. Le B. Bernardin Reolino, récemment béatifié par Léon XIII, saluait sans cesse Marie Immaculée par la récitation de trois *Pater* et *Ave* accompagnés chacun de la prière suivante si usitée parmi les fidèles : « Par votre sainte Virginité et votre Conception Immaculée, ô Vierge très pure, purifiez mon cœur et ma chair (1). »



Les derniers siècles virent naître et se développer divers Instituts religieux à vœux simples et des Congrégations ecclésiastiques, dont les fondateurs se signalèrent par leur tendre amour envers Marie, la vierge très pure. Il faudrait

(1) Cf. *Congrès marial de Lyon*, t. II, p. 462.

les citer tous : saint Jean-Baptiste de la Salle, M. Olier, le cardinal de Bérulle, saint Paul de la Croix, saint Alphonse de Liguori, etc. etc.



Lorsqu'en 1830, les Lazaristes furent investis de la glorieuse mission de faire reconnaître, aimer et acclamer la pureté originelle de la Mère de Dieu par la diffusion de la Médaille miraculeuse, qu'ils ont répandue plus que tous les autres jusqu'aux extrémités du monde, — il semble que la sainte Vierge voulût témoigner aux enfants de saint Vincent de Paul qu'elle avait pour très agréable la foi traditionnelle des Prêtres de la Mission et des Filles de la Charité à sa Conception Immaculée (1).



Le premier apôtre du culte public des saints Cœurs de Jésus et Marie, le V. Jean Eudes, fut l'un des premiers en France à faire célébrer l'octave de l'Immaculée Conception; et c'est pour faire honorer ce mystère par les membres de sa Société, qu'il leur donna une tunique blanche, vêtement avec lequel lui-même voulut être enterré (2).



Le fondateur de la Compagnie de Marie et des Filles de la Sagesse mit un grand zèle à propager la dévotion à Marie Immaculée. Le cardinal de Villecourt, alors évêque de La Rochelle, écrivait ainsi au Saint-Siège en 1849 : « ... La piété de nos ecclésiastiques envers l'Immaculée Conception est due principalement à deux prêtres qui brillèrent par l'éclat de toutes les vertus. Le premier est le vénérable de Montfort, qui a cessé de vivre il y a 130 ans et dont on sollicite maintenant la béatification. Le second est M. l'abbé Baudouin etc... »

L'abbé Baudouin, moins connu que le P. de Montfort,

(1) Cf. *Congrès marial de Lyon*, t. II, p. 509

(2) *Vie du P. Eudes*, par le R. P. Le Doré.

dédia à l'Immaculée Conception les chapelles des Petits Séminaires de Chavagnes (1811) et de la Rochelle (1812) dont il fut successivement le supérieur. Vers la fin de sa vie, il institua en 1828 une société de prêtres — les Enfants de Marie — qui, aux vœux ordinaires de religion, ajoutèrent en 1841 celui de promouvoir la dévotion envers l'Immaculée Conception.

Après la définition dogmatique de 1854, ces missionnaires de Chavagnes voulurent s'appeler les Enfants de Marie Immaculée.

†

Un ami du B. de Montfort, son compatriote et son disciple, M. Poullard des Places, fonda la Congrégation du Saint-Esprit, en 1703, pour fournir des missionnaires aux colonies françaises (1).

Cette famille religieuse — renouvelée et rajeunie au dix-neuvième siècle par le V. Père Libermann — porte aujourd'hui le nom de « Congrégation du Saint-Esprit, sous l'invocation du Saint Cœur de Marie ». Mais cette dénomination, qui est nouvelle, ne date que de 1848.

C'est sous « le patronage de l'Immaculée Conception » qu'elle a été instituée. Et avant d'aller porter chez les Noirs, dans le fief même du Serpent, le culte de la Vierge qui lui brisa la tête, — cette Congrégation a lutté pendant un siècle sans jamais faillir contre les Jansénistes de France, pour défendre l'Immaculée Conception de Marie.

Tous les premiers Spiritains appartenaient par leur origine à la Bretagne : *Poullart des Places*, *Le Barbier*, *Garnier* et *Caris*, du diocèse de Rennes; *Bouic* et *Rupalet*, du diocèse de Saint-Malo; *David*, de Gourin, au diocèse de Quimper; *Lars*, du diocèse de Saint-Pol; *Limon*, du diocèse de Saint-Brieuc.

†

Les autres Congrégations de Missionnaires fondées dans la première moitié du dix-neuvième siècle ne le cédèrent en

(1) Les *Echos de Santa Chiara* : 6^e année, n° 33.

rien à leurs devancières, pour leur dévotion à la « Vierge conçue sans péché » et leur zèle à propager son culte.

C'est du nom de Marie que le P. Jean-Claude Colin a voulu faire directement dériver le nom de ses disciples. L'histoire des premiers Maristes, missionnaires en Océanie, est étroitement unie à celle du capitaine Auguste Marceau; et parce que ces religieux étaient tout dévoués à l'Immaculée Conception, le commandant de « l'Arche d'alliance » honora singulièrement ce mystère. A sa signature il ajoutait : « Serviteur de Marie Immaculée. » C'était pour lui un titre de gloire; on le lit encore aujourd'hui sur son tombeau. En quittant le Havre le 15 novembre 1845, à la proue de son navire, qui transportait toute une caravane apostolique, le capitaine fixa la médaille de Marie Immaculée; et c'est grâce à la Vierge sans tache que soudain s'apaisa, aux premières vêpres du 8 décembre, la tempête qui durait depuis près d'un mois. Le navire relâcha à Port-Galant sur les côtes de la Patagonie; pendant que le commandant rédigeait ses notes, les missionnaires, dans leurs courses au sein des vastes solitudes, aimaient à attacher aux arbres des médailles de l'Immaculée Conception, en signe du domaine qu'ils conjuraient Marie de prendre sur ces plages désolées (1).

En Nouvelle-Calédonie et dans les îles Océaniques, la protection de la meilleure des mères devait se faire sentir en maintes occasions; aussi les Maristes reconnaissants ont-ils fait fleurir dans toutes leurs missions le culte de la Vierge Immaculée, à qui ils les consacrèrent dès le premier jour.

†

Nous ne saurions, en terminant la première partie de ce rapport, taire le nom du vénéré Père J.-M. de la Mennais. — Cet homme apostolique, qui fut en Bretagne et même hors des limites de la province, l'inspirateur et le créateur de tant d'œuvres, se distingua lui aussi par sa piété filiale envers la Vierge Immaculée. Le 14 novembre 1816, il

(1) Cf. *Vie du Capitaine Marceau*, passim.

établissait dans la chapelle de Notre-Dame de la Charité du Refuge à Saint-Brieuc, sous le vocable de l'Immaculée Conception, une association de jeunes filles appartenant surtout aux classes aisées de la ville. Lui-même dirigea cette association pendant trois ans; elle comprenait environ 1000 congréganistes, dont un quart au moins se firent religieuses. Lorsqu'en 1825 se réunit sous sa direction la société des prêtres de Saint-Méen, qui devenait un peu plus tard la Congrégation de Saint-Pierre, le 8 décembre fut choisi pour fête patronale. Plusieurs de ces prêtres se séparèrent en 1834 de leurs confrères et formèrent à leur tour une autre société : les prêtres de l'Immaculée Conception, missionnaires diocésains de Rennes.

L'année suivante, l'un d'eux, le P. Corvaisier, de concert avec M^{lle} Le Breton, institua à Saint-Méen, sous le même vocable de l'Immaculée Conception, une congrégation de Sœurs enseignantes, qui fut l'une des premières au dix-neuvième siècle à porter ce nom, que tant d'autres sociétés religieuses, en France et à l'étranger, ont pris dans la suite (1).

II

En demandant aux Oblats de Marie Immaculée de s'étendre plus longuement sur la part qu'ils ont eue, eux et leur fondateur, dans la propagation du culte de l'Immaculée Conception, les organisateurs de ce congrès marial ont sans doute pensé que, si cette Congrégation est provençale par ses origines, elle est surtout bretonne par son extension. Ils ont jugé qu'elle a acquis droit de cité en un pays qui, chaque année, lui fournit des recrues de plus en plus nombreuses.

C'est une gloire pour Josselin en particulier d'avoir donné à cette famille religieuse un émule de Louis de Gonzague et de Stanislas Kostka, François-Marie Camper, baptisé et consacré à la sainte Vierge dans le sanctuaire de Notre-Dame du Roncier le 13 janvier 1835, et qui mourait en

odeur de sainteté en 1856 au scolasticat de Notre-Dame de Montolivet, près Marseille.

Le fondateur de la Congrégation des Oblats, M^{sr} de Mazenod, mort évêque de Marseille, prendra place dans l'histoire de l'Eglise parmi les plus illustres serviteurs de Marie (1).

L'ignorance, générale surtout dans les campagnes, l'impiété et l'indifférence du peuple, inspirèrent à M. de Mazenod le projet de réunir auprès de lui quelques prêtres dévoués pour l'évangélisation des pauvres.

Or, au début de son œuvre, sans prévoir encore le nom qu'elle porterait dans l'Eglise, il faisait terminer tous les exercices publics de sa chapelle d'Aix et de ses missions, par cette pieuse acclamation, trois fois répétée par toute l'assistance en langue provençale : « Loué soit éternelle-ment Jésus-Christ ; et que Marie toujours Immaculée avec son divin Fils soit partout pareillement louée ! »

Dix ans plus tard, il se rendit à Rome pour obtenir l'approbation de son Institut : il avait été convenu entre le P. de Mazenod et ses compagnons que les nouveaux religieux s'appelleraient les « Oblats de S. Charles ». Il célébrait chaque matin à Rome la sainte messe, pour obtenir la faveur qu'il était venu demander (c'était pendant l'octave de l'Immaculée-Conception). Or un jour il eut comme une inspiration divine, qui lui suggéra d'appeler ses religieux d'un nom auquel personne n'avait songé jusque-là : « Les Oblats de Marie Immaculée. »

Léon XII accueillit sa demande avec bienveillance, et lui accorda un bref approbatif ainsi conçu : « C'est de notre plein gré et avec joie, que nous constituons régulièrement cette société ; et nous la décorons du titre de Congrégation des Oblats de la Très-Sainte Vierge Marie conçue sans péché. Nous espérons fermement que tous les membres de cette pieuse milice, qui reconnaissent pour patronne la Mère de Dieu, la Vierge conçue sans péché, consacreront toutes leurs énergies à ramener dans le sein de la Mère de miséricorde les hommes que du haut de sa croix Jésus voulut lui donner pour enfants. »

(1) Cf. *Vie de J.-M. de la Mennais*, par le P. Laveille, t. 1, p. 527.

(1) *Vie de M^{sr} de Mazenod*, par le R. P. Rambert.

Le vœu du vicaire de Jésus-Christ devait se réaliser.

Un des moyens employés par les Oblats pour raviver au sein du peuple chrétien le culte de Marie, fut la restauration des sanctuaires élevés en son honneur dans le cours des siècles par l'enthousiaste piété des peuples. Les sanctuaires de *Notre-Dame du Laus* au diocèse de Gap; de *Notre-Dame des Lumières* au diocèse d'Avignon; de *Notre-Dame de Bon-Secours* au diocèse de Viviers; de *Notre-Dame de l'Osier* au diocèse de Grenoble; de *Notre-Dame de Sion* au diocèse de Nancy; de *Notre-Dame de Cléry* au diocèse d'Orléans; de *Notre-Dame de Talence* au diocèse de Bordeaux; et enfin, à Marseille même, la basilique de *Notre-Dame de la Garde*, doivent leur résurrection à la féconde activité des fils du V. P. de Mazenod.

Ces sanctuaires devinrent comme autant de centres de dévotion envers la Vierge Immaculée, par l'érection de confréries sous son vocable. Aussi quand, au lendemain du 8 décembre 1854, il fut question dans divers diocèses où les Oblats étaient établis d'élever un monument commémoratif de ce grand jour, ces religieux parurent naturellement indiqués pour en être les bâtisseurs et les gardiens. Signalons en particulier la tour colossale qui, au sommet de la colline de Sion — le plus magnifique piédestal que l'on puisse rêver —, porte à 53 mètres au-dessus du sol la statue de Marie Immaculée, dont les mains s'étendent pour bénir et protéger la Lorraine.

En mars 1835 on les appela en Corse comme directeurs du Séminaire.

Le supérieur, qui était le P. Guibert, le futur archevêque de Paris, mit sa maison et son entreprise sous le patronage de l'Immaculée Conception; c'est du reste une règle dans la Congrégation des Oblats.

« *Incessanter satagant [Seminariorum directores] in clericis Christum informare, favente Immaculata ejus Matre, ad cujus præsidium eos edoceant in omnibus fiducialiter confugere.* »

Les Séminaires, les pèlerinages, les missions paroissiales formaient déjà un vaste champ pour l'activité des nouveaux

missionnaires, et leur offraient des occasions variées pour répandre partout la croyance aux privilèges de Marie.

Cependant, en 1840, un nouveau champ d'apostolat s'ouvrit à leur zèle : le premier pays d'Occident où la Conception de Marie ait été fêtée, l'Angleterre.

A Liverpool, dans la grande ville manufacturière de Leeds, à Leith près d'Edimbourg, les Oblats élevèrent bientôt de remarquables églises. Suivant les vœux de la règle, les solennités de la Vierge y étaient fidèlement célébrées. Les protestants, attirés par ces démonstrations, aimaient à y assister; et peu à peu Marie Immaculée, victorieuse de l'hérésie, obtenait à plusieurs la grâce de la conversion à la vraie foi.

De l'Angleterre les Oblats ne tardèrent pas à tourner leurs regards vers la catholique Irlande. Leurs premières démarches pour s'y établir n'eurent qu'un résultat, mais combien consolant !... Le supérieur de la Province britannique, le P. Aubert, se trouvait à Dublin. Il se présenta chez O'Connell. Le missionnaire des pauvres et l'orateur populaire eurent bientôt fait de se comprendre. Au cours de l'entretien, le P. Aubert expliqua comment la congrégation des Oblats est spécialement consacrée à l'Immaculée Conception. O'Connell interrompit : « Mon père, j'ai une dévotion particulière à l'Immaculée Conception; je voudrais bien savoir s'il n'y aurait pas moyen pour un laïque de s'affilier à votre ordre, afin d'honorer ce mystère. » Le religieux parla du scapulaire que portent les Oblats. « Eh bien, reprit O'Connell, soyez assez bon pour venir me l'imposer demain. » A l'heure convenue, l'agitateur de l'Irlande se trouvait en prière dans son oratoire privé, et il y reçut avec la piété la plus vive ce scapulaire, qui en faisait pour ainsi dire le premier tertiaire Oblat de Marie Immaculée.

Les œuvres d'Angleterre étaient comme le prélude des missions lointaines qui allaient devenir un de leurs plus importants ministères.

En 1841 M^{sr} Bourget, évêque de Montréal, se plaignait que son diocèse fût déshérité de missionnaires. Aussitôt les

Oblats de Marie se rendent à son appel ; et, le 8 décembre, ils fêtent pour la première fois en terre canadienne leur glorieuse protectrice, en admettant à leur noviciat le premier Oblat de la nouvelle France. Du reste c'est à Marie Immaculée que les apôtres consacrent toutes leurs œuvres.

A Montréal ils inaugurent la congrégation de l'Immaculée Conception qui compte actuellement plus de mille associées. M^{sr} Guigues, premier évêque Oblat de Bytown (aujourd'hui Ottawa, capitale du Dominion), choisit l'Immaculée Conception pour titulaire de sa cathédrale, en 1848.

Apôtres infatigables, les Oblats, non contents d'évangéliser les paroisses du Bas et Haut Canada, pénètrent aux Etats-Unis ; ils descendent en 1849 jusqu'au Texas ; et, le 8 décembre, ils inaugurent par une première messe, célébrée dans un magasin de Brownville, leur ministère sur les rives du Rio Grande.

Depuis l'été 1845, la bannière de l'Immaculée Conception flottait au Nord-Ouest américain, abritant sous ses plis de misérables tribus nomades que les Oblats convertissaient au catholicisme ; elle s'avancait même jusqu'aux bords de l'Océan glacial, portée par les mains de vaillants héros comme M^{sr} Taché et M^{sr} Grouard.

L'établissement des Oblats à Ceylan suivit de près leurs fondations d'Amérique. Dans cette île, où, chose singulière, la vénération de sainte Anne existe même parmi les païens, la dévotion à l'Immaculée ne pouvait manquer de fleurir, d'autant plus que le supérieur des nouveaux missionnaires, M^{sr} Séméria, aimait assez la Sainte Vierge pour en obtenir des miracles.

Au commencement de 1854, le choléra et la petite vérole sévirent avec violence à Jaffna et dans les districts voisins : durant neuf mois environ, les Pères vécurent jour et nuit parmi les morts et les mourants. Mille morts sur 6000 catholiques, dans le district de Jaffna : c'était horrible ! Alors M^{sr} Séméria prescrivit un triduum solennel en l'honneur de l'Immaculée Conception. Aussitôt le choléra s'arrête. Il disparut complètement quand le triduum eut pris fin ; et le lendemain de la clôture, 40 malades quittaient l'hôpital.

absolument guéris. Marie Immaculée avait exaucé ses enfants.

Après l'Europe, l'Amérique et l'Asie, l'Afrique australe vit à son tour les Oblats de Marie. Et les malheureux Cafres, quand ils apprirent en 1852, sans doute pour la première fois, à prononcer le nom de la Vierge, entendirent proclamer en même temps qu'elle est immaculée.

Les Oblats avaient fait le tour du monde et, dans toutes les langues, enseigné le glorieux privilège de l'Immaculée Conception, *in omnem terram exivit sonus eorum*.

Et pourtant, dans un petit coin à peine connu de l'Angleterre, il restait un peuple, grand jadis, petit aujourd'hui, qui semblait plus abandonné de Dieu que les Noirs d'Afrique ou les Indiens de l'Extrême Nord, — un peuple dont les missionnaires catholiques eux-mêmes, ceux-là qui ne reculaient devant aucun des idiomes les plus barbares, avaient paru dédaigner la race et la langue.

Est-ce donc que ce peuple serait maudit ? Ou bien, s'il doit encore revenir au sein de l'Eglise, qui l'y ramènera ?

Ah ! il avait beaucoup aimé la Vierge, le peuple de Galles ! Jadis il la chanta dans sa poésie, en la comparant à la neige immaculée qui couronne ses montagnes ; aux plus belles des fleurs qui égaient la pauvreté de son sol il a donné le nom de Marie ; il lui a élevé plus de 140 églises ; — et, après plus d'un siècle, alors qu'il était devenu tout entier protestant, le pays de Galles encore récitait son chapelet...

Il avait beaucoup aimé la Vierge ; et c'est la Vierge immaculée qui lui enverra des apôtres. Les missionnaires de l'Immaculée lui parleront de Marie dans la langue des ancêtres ; ils lui réapprendront à chanter les cantiques d'autrefois : et le pays de Galles, *bro goz ma zadou*, sera sauvé par l'Immaculée Conception. Ils y ont déjà fondé, depuis quatre ou cinq ans, quelques missions que nous croyons être pleines d'avenir.

†

De ces pages il ressort que les Oblats de Marie Immaculée n'ont pas seulement bénéficié de son patronage maternel, mais encore qu'ils ont contribué très efficacement, durant le siècle passé, à la propagation d'un dogme sur lequel leur seul nom appelait l'attention chrétienne.

D'ailleurs les Oblats n'ont pas seulement prêché, ils ont contribué à définir. — Pendant que les missionnaires évangélisaient, leur fondateur se faisait à Rome et en France l'un des champions les plus écoutés de l'Immaculée Conception.

Par l'encyclique du 2 février 1849, le Pape avait demandé à tous les évêques du monde quels étaient, au sujet de la Conception de Marie, la dévotion et les vœux de leurs fidèles et de leur clergé. M^{sr} de Mazenod répondit, en sa qualité d'évêque de Marseille et comme supérieur général des Oblats, que sa double famille diocésaine et religieuse applaudissait aux projets du Saint-Père et hâtait de ses vœux la définition dogmatique de sa croyance en l'Immaculée Conception de Marie.

Quelques semaines plus tard il fut mandé personnellement à Rome ; et le 23 octobre 1854 il partit, se félicitant d'assister prochainement au triomphe d'une Mère, à un triomphe de famille.

Les cinq réunions, durant lesquelles les théologiens pontificaux exposèrent aux évêques le texte de la Bulle, furent pour M^{sr} de Mazenod non pas des joutes théologiques, mais de véritables exercices de piété.

Cependant, au sein de cette assemblée, une voix discordante s'était élevée : un évêque avait demandé que le projet de Bulle, présenté par les ordres du Pape, fût entièrement refait. M^{sr} de Mazenod protesta contre une prétention qui, jugeant la définition inopportune, espérait la renvoyer à une époque indéterminée.

A ses yeux, ne pas définir la Conception Immaculée de Marie, ou ne pas la prononcer d'une manière très explicite, c'était jeter un voile sur les prérogatives de la sainte Vierge et découronner son front de l'auréole.

Pour avoir raison de ses antagonistes qui s'agitaient chaque jour davantage, M^{sr} de Mazenod recourut à ses armes ordinaires : le jeûne et la prière.

Le jour du triomphe se leva enfin...

Le 8 décembre 1854, le vicaire de Jésus-Christ éleva la voix dans Saint-Pierre, pour déclarer, prononcer et définir « que la doctrine qui enseigne que la Sainte Vierge Marie fut, dès le commencement de sa Conception, par une grâce et un privilège singulier du Dieu Tout-Puissant, et en vue des mérites de Jésus-Christ sauveur du genre humain, préservée intacte de toute tache du péché originel, est révélée de Dieu et que, par conséquent, elle doit être crue fermement et constamment par tous les fidèles. » A ce moment le vénérable fondateur des Oblats avait oublié, suivant ses expressions, que la terre est un lieu d'exil, ou plutôt son esprit, son cœur, son âme étaient au ciel, aux pieds de la Vierge Immaculée.

†

Plus tard, afin de perpétuer le souvenir de cette inoubliable journée, M^{sr} de Mazenod fit dresser, sur une des places publiques de Marseille, la statue de l'Immaculée Conception. — C'était le 8 décembre 1857. — Plus de 100.000 spectateurs assistèrent à cette manifestation grandiose.

Et pendant que le général des Oblats contemplait ce triomphe, ses yeux peut-être devinaient des foules incomparablement plus nombreuses encore, qui sur tous les points de l'univers, aux pays des infidèles et des hérétiques, étaient amenées par les missionnaires de tout nom et de toute langue aux pieds de l'Immaculée Conception.

F. SACHOT,
de Caden, diocèse de Vannes.

LES NOIRS, LES ROUGES, LES JAUNES

et

L'IMMACULÉE CONCEPTION

Méditation aux fêtes mariales de Rome en 1904.

Parmi ces 30,000 représentants du monde — qui sont venus fêter à Rome le cinquantenaire de l'Immaculée Conception, — je ne vois que des hommes de race blanche. Où sont les Jaunes ? Où sont les Rouges ? Où sont les Noirs ?

Car ceux-là aussi sont fils d'Adam, et ceux-là aussi sont tombés ! Sur eux, le péché originel pèse de tout son poids, aggravé par des siècles d'abandon dans un paganisme dégradant.

Dans notre enthousiasme de croyants et notre orgueil d'Européens, n'oublions pas nos frères infidèles : il en reste un milliard à baptiser ! Et nulle part ailleurs plus que chez eux, la femme n'a besoin d'être libérée et ennoblie. Nulle part ailleurs, l'antique serpent n'est plus fort, et nulle part ailleurs le pied mystérieux qui doit lui écraser la tête n'est plus impatientement attendu...

O Vierge ! O Mère ! Ta mission est magnifiquement commencée, mais elle n'est pas finie !

Monte donc, Immaculée, monte encore un peu plus haut !

Monte plus haut, afin que toute la race blanche soit éclairée de ta lumière et vivifiée de ton amour, afin qu'elle oublie ses luttes et cesse ses blasphèmes, afin qu'elle remplisse pleinement l'œuvre d'évangélisation du monde que la Providence lui a confiée !

Monte plus haut, afin que la race jaune, qui marche aujourd'hui vers des destinées mystérieuses mais que tu connais, sorte enfin de

son engourdissement quarante fois séculaire et entre dans les larges voies de la civilisation chrétienne, à la clarté de ton rayonnement !

Monte plus haut, afin que tous les enfants de race brune et de race rouge, de l'Égypte et de la Barbarie, de l'Inde, de l'Océanie, des Amériques, qui, en plusieurs de leurs groupes, semblent disparaître peu à peu devant l'envahissement de leurs frères plus forts, puissent t'apercevoir avant de mourir, un instant sur la terre et toujours dans le ciel !

Monte plus haut, afin que les pauvres et chers Noirs, moins malheureux dans leur esclavage, leur anthropophagie et leur misère, que dans leur infidélité dégradante, se redressent vers toi, blanche Fille des hommes, Immaculée Mère de Dieu !

Monte, monte, monte plus haut, Marie, afin que chaque habitant de la terre te salue à son heure, qu'il te connaisse, qu'il t'aime et qu'il te serve, ô la plus élevée des créatures, la plus belle, la plus douce, la plus compatissante à nos misères, la plus miséricordieuse à nos faiblesses, la plus aimée de l'Éternel, ô Immaculée !

Ms^r LE ROY,

*Supérieur Général de la Congrégation du Saint Esprit
et du Saint Cœur de Marie.*

L'ART

LES SYMBOLES DE L'IMMACULEE CONCEPTION

I

LE SERPENT ÉCRASÉ SOUS LE TALON DE LA VIERGE.

C'est le symbole préféré de la sculpture et de la statuaire : il a été suggéré par le texte de la Bible qui caractérise le mieux le privilège de Marie : *Inimicitias ponam inter te et mulierem ; ipsa conteret caput tuum.*

Dès 1047, Hugues de Summo faisait ériger dans une chapelle de Crémone une statue de la Vierge Immaculée foulant aux pieds le serpent (1).

En 1642, Charles de Saint-Germain fonda à Paris une congrégation à l'usage des personnes du monde, pour honorer l'Immaculée Conception de la Très-Sainte Vierge ; l'insigne de la Confrérie était une croix de drap blanc, avec l'image de la sainte Vierge foulant aux pieds un serpent (2).

En 1830, lorsque la sainte Vierge apparut pour demander que l'on gravât en son honneur la médaille miraculeuse, la voyante ne parla pas, dans ses premières dépositions, du serpent que l'Immaculée Conception foulait aux pieds ; mais plus tard elle compléta ses renseignements, et affirma qu'elle avait vu un serpent sous les pieds de Marie.

Aujourd'hui cette représentation est le symbole le plus populaire de l'Immaculée Conception ; c'en est aussi le plus transparent. En effet comme le serpent est le symbole du péché originel, on ne pouvait pas faire voir, d'une manière plus significative, l'immunité de la Vierge Marie, qu'en la montrant foulant aux pieds le serpent lui-même.

En Bretagne on trouve une variante assez curieuse de ce symbole : sous les pieds de la sainte Vierge, se voit un personnage indéfini, qui

(1) Nous citons ce renseignement sur la foi du P. CLOQUET, *Éléments d'iconographie chrétienne* (p. 134).

(2) Lesêtre, *L'Immaculée Conception à Paris*, p. 106.

rappelle à la fois Eve et le démon (1) : une tête de femme avec une queue de serpent : *Desinit in piscem mulier formosa superne*. La femme tient une pomme à la main.

Dans les autres représentations, le serpent tient une pomme dans sa bouche.

II

LE LIS PARMİ LES ÉPINES.

C'est le symbole préféré de la poésie.

Il a été suggéré par deux textes de la Bible, que l'on a tout naturellement rapprochés, pour caractériser l'Immaculée Conception. — Dieu, en maudissant la terre et l'humanité à cause du péché originel, avait dit : « Elle ne produira désormais que des ronces et des épines ! » Mais plus tard, par une allusion gracieuse à la sainte Vierge, il laissa prévoir que la terre, faisant exception pour une fois à la condamnation portée contre elle, produirait aussi un lis. « Comme on voit un lis qui brille dans sa blancheur immaculée parmi les épines, dit-il, ainsi brillera celle que j'aime au milieu de tous les autres. »

Au treizième siècle, on trouve ce symbole sur un sceau du chapitre de Bayeux, surchargé d'un détail qui en complique le symbolisme, mais qui a du moins le mérite d'unir les deux termes extrêmes de l'Incarnation : l'Immaculée Conception qui en est l'aurore et l'Eucharistie qui en est le prolongement ; on y voit un lis parmi des épines, et un épi qui émerge du lis.

III

LA FEMME VÊTUE DU SOLEIL, AVEC LE CROISSANT SOUS LES PIEDS, ET AUTOUR DE LA TÊTE UNE COURONNE DE DOUZE ÉTOILES.

Ce symbole, inspiré de l'apocalypse, est appliqué indifféremment à l'Eglise et à la sainte Vierge. Et il convient à l'une et à l'autre.

Dans l'art espagnol — peinture et sculpture, — le Croissant placé sous les pieds de la Très-Sainte Vierge est toujours le symbole de son Immaculée Conception. L'Espagne unit, dans cette représentation symbolique, le souvenir de la victoire de Marie sur le péché, et le mémorial de sa propre victoire sur le Croissant (2).

(1) Voir la conférence de M. ABORALL sur l'Iconographie de l'Imm. Conc. en Bretagne.

(2) L'auteur qui écrit ces lignes a constaté lui-même ce fait très fréquemment

IV.

LA PORTE DORÉE

La rencontre de sainte Anne et de saint Joachim à la Porte Dorée a été, au quinzième et au seizième siècle, le symbole le plus répandu de l'Immaculée Conception.

On le voit encore dans un grand nombre de vieux vitraux (1). — Une vieille estampe de 1660, composée pour la confrérie de la Conception à Paris, représente la rencontre des deux vieillards à la porte Dorée, avec cette inscription : *Conceptio B. M. Virginis* (2).

Ce symbole est inspiré des évangiles apocryphes et d'une opinion condamnée par l'Eglise, relative à la Conception de Marie : d'après cette opinion, la Conception de Marie aurait été non seulement immaculée, mais encore miraculeuse et semblable à celle de Jésus-Christ (3).

Toutefois, malgré cette origine doublement suspecte, le symbole est demeuré dans l'art chrétien.

De nos jours encore, c'est le même symbole que l'orfèvre a adopté pour le célèbre ostensor de Sainte-Anne d'Auray.

La porte a été murée par les Turcs, depuis les Croisades. C'est en effet une croyance universelle dans tout l'Orient, que les chrétiens, s'ils doivent rentrer encore en possession de Jérusalem, pénétreront dans la ville par la Porte Dorée. Symbole pour nous d'une grande espérance : si la France doit rentrer en possession de sa gloire religieuse, c'est par l'Immaculée Conception qu'elle la reconquerra.

fr. YVES.

en Espagne. — Urbain VIII institua pour l'Espagne un ordre de chevalerie pour combattre le Croissant ; et il le plaça sous le patronage de l'Immaculée Conception (Voir le Rapport de DOM GUÉPIN).

(1) La porte Dorée était, au témoignage de Josèphe (liv. v. c. v.), la seule des neuf portes du Temple qui ne fût pas dorée ! On l'appelait du temps de N. S., *porta speciosa*, en grec *ὀπάτα*, d'où lui est venue sans doute l'appellation *aurea*. — C'est par elle que Jésus a dû entrer à Jérusalem en triomphe, le jour des Rameaux.

(2) LESÈTRE : *op. cit.* p. 35.

(3) *Cum Anna et Joachim ad portam speciosam convenerant, nubes obumbravit eos (ut aiunt quidam ex falsa traditione), et per osculum sanctum operata est conceptio.* — Cette opinion a été condamnée par l'Eglise en 1677. (Cf. VILLEMONT. note 3, ad vitam B. M. V. — BAYLE : *Dict. hist. et crit.*, au mot Joachim).

A.-M. GUYOT

ancien curé doyen de Malestroit.

L'IMMACULÉE CONCEPTION

DANS

LA POÉSIE LITURGIQUE DU MOYEN-ÂGE

ET DANS

LES VIEUX CANTIQUES FRANÇAIS

Quand on se met à feuilleter les ouvrages spéciaux pour y chercher, à travers les hymnes et les proses du moyen-âge, ce qui concerne le plus glorieux des privilèges de la Sainte Vierge, on commence par se dire qu'on n'aura que l'embarras du choix. Au bout de quelque temps on s'aperçoit que la besogne n'est pas aussi simple qu'on l'avait cru : autant sont nombreuses les poésies liturgiques en l'honneur de Marie, autant sont rares celles où son immaculée conception soit explicitement affirmée. Les premiers siècles surtout sont d'une indigence qui étonne, et qu'il est plus facile de constater que d'expliquer. Alors, sans doute, les poètes ne songeaient pas à mettre en relief une vérité que personne ou presque personne n'était tenté de contester.

Où cette absence de documents surprend davantage, c'est dans les Offices spécialement composés pour glorifier la Conception de la Sainte Vierge. On dirait que les auteurs n'ont pas osé proclamer trop haut une doctrine au sujet de laquelle l'Eglise ne s'était pas encore prononcée. Ce n'est pas qu'en tourmentant certaines strophes on ne

puisse arriver à leur faire dire ce que probablement elles ne disent pas, mais de tels procédés ne sont pas de mise ici. Mieux vaut un seul vers dont la signification bien claire s'impose immédiatement à l'esprit que cent strophes dont le sens reste douteux même après qu'on les a mises à la torture. Aussi tous ces textes, quelle que soit l'autorité de ceux qui les citent pour prouver la croyance de telle ou telle époque, ont été exclus de ce travail. Nous voulons, chacun de nous, trésser une couronne à la Vierge immaculée, ou, si l'on préfère, élever un monument à sa gloire. Il faut, si c'est une couronne, que toutes les perles en soient vraies; si c'est un monument, que toutes les pierres en soient solides.

L'étude que je vous présente n'a pas la prétention d'être une thèse dogmatique. Tout récemment, un orateur de la Chambre des députés reprochait à un ministre d'être « un théologien égaré dans la politique »; je ne veux pas qu'on dise que je suis un littérateur égaré dans la théologie. Pourtant ce n'est pas non plus une étude littéraire. L'Immaculée Conception n'a pas encore trouvé son poète, et, à part trois ou quatre exceptions, les textes que je cite sont dépourvus d'inspiration et de valeur artistique; aussi je ne les donne pas comme des modèles, mais seulement comme des témoignages. On ne trouvera donc ici qu'une simple revue des principales strophes qui, dans les poésies liturgiques, louent expressément la conception immaculée de Marie (1). Ça et là j'ai cru pouvoir insérer, à la place ou à côté des extraits d'hymnes et de proses, quelques rares fragments d'autres poésies latines composées par de pieux et savants personnages. De même, deux ou trois citations empruntées à des poètes français se trouveront mêlées aux couplets de Noël et de cantiques qui remplissent la dernière partie de ce travail.

(1) Je me fais un devoir de remercier ici un jeune Bénédictin du monastère solesmien d'Appuldurcombe-House (île de Wight), le P. Louis Gougaud, de Malestroit, aux recherches intelligentes duquel je suis redevable de plusieurs textes importants.

I. — TEXTES LATINS.

Des quatre premiers siècles de l'Eglise nous n'avons aucun document; mais, à partir du V^e, l'Orient et l'Occident semblent se faire écho, et, dans ce concert à la gloire de Marie, les poètes grecs alternent avec les poètes latins.

Le premier en date est PRUDENCE, qui a mérité d'être appelé « le prince des poètes chrétiens ». Mort vers 410, il est placé sur la limite de deux siècles, ce qui permet de le considérer comme un témoin de la croyance du IV^e. Il ne faut pas chercher chez lui la précision qu'on trouvera plus tard, en plein moyen-âge, chez les auteurs des séquences et des hymnes liturgiques. Mais dans les deux strophes que nous citons, l'idée se dégage nettement, malgré des périphrases un peu obscures où l'on sent l'influence du mauvais goût de l'époque. La Vierge qui « dompte tous les venins, comme ce « virus impuissant » que le serpent revomit sur le gazon, sont des expressions d'une clarté qui peut se passer de commentaire.

Hoc odium vetus illud erat,
Hoc erat aspidis atque hominis
Digladiabile discidium,
Quod modo cernua femineis
Vipera proteritur pedibus.

Edere namque Deum merita
Omnia Virgo venena domat;
Tractibus anguis inexplicitis
Virus inerme piger revomit
Gramine concolor in viridi (1).

Quelques années plus tard l'émule de Prudence, l'harmonieux SÉDULIUS, chante « la Vierge sainte qui vient répa-

(1) Hymne « *Ecce venit nova progenies* », D. GUÉRANGER, *Année liturgique*, 8 décembre. — « Une haine antique et violente régnait entre le serpent et la race humaine. Aujourd'hui, dans une lutte mortelle, la vipère se sent écrasée sous le pied de la femme.

La Vierge qui a été jugée digne d'enfanter un Dieu triomphe de tous les poi-

rer le mal causé par la première femme », et compare Marie à la rose « qui sort du milieu des épines sans être elle-même épineuse ».

Et velut in spinis mollis rosa surgit acutis,
Nil quod lædat habens, matremque obscurat honore,
Sic Evæ de stirpe sacra veniente Maria,
Virginis antiquæ facinus nova. Virgo piavit.

Cette gracieuse image sera reproduite à satiété pendant tout le moyen-âge, mais c'est surtout au XII^e siècle qu'une strophe admirable d'Adam de Saint-Victor en précisera rigoureusement la signification.

Pendant plus de trois cents ans, de Sédulius à Paul Diacre, la lyre latine reste silencieuse, ou du moins ses accords ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Rien dans saint Avit, rien dans Fortunat, rien dans saint Grégoire le Grand. Il me serait facile de combler cette lacune au moyen de textes empruntés à des poètes grecs, comme Romanus Melodus, saint Sophrone, patriarche de Constantinople, saint André de Crète, et d'autres encore. Mais outre que ces témoignages sont déjà cités dans ce volume (1), je crois préférable de m'en tenir aux auteurs latins, surtout à ceux qui sont nés ou qui ont vécu sur la terre de France.

Au VIII^e siècle nous rencontrons PAUL DIACRE. Après trois cents ans la langue poétique de l'Eglise n'est pas encore fixée, et, comme Prudence et Sédulius, le secrétaire de Charlemagne se sert des formes et des tournures de la littérature païenne; mais l'expression de la croyance est déjà plus nette, et le mot propre commence à remplacer les périphrases.

Hausto maligni primus ut occidit
Virus chelydri terrigenum parens,
Hinc lapsa pestis per genus irrepens,
Cunctum profundo vulnere perculit.

sous. Repliant ses anneaux tortueux, le serpent désarmé revomit son virus im-
puissant sur le gazon vert comme ses écailles. »

(1) Voir pages 117, 118, 149.

Rerum misertus sed sator, inscia
Cernens piaculi viscera Virginis,
Hic ferre mortis crimine languido
Mandat salutis gaudia seculo (1).

Il serait superflu de faire remarquer l'expression *inscia* *piaculi*, « ne sachant ce que c'est que le péché », dont la portée ne peut échapper à personne, et qui exclut toute espèce de tache, la tache originelle comme les autres.

L'absence dans ce travail de documents du X^e siècle n'autorise pas à conclure absolument que les poètes d'alors n'aient point parlé de l'Immaculée Conception. Dans une course à travers les âges chrétiens il est permis d'enjamber par dessus un siècle, surtout quand on n'y aperçoit rien qui mérite d'arrêter l'attention. A cette époque les églises d'Irlande et d'Espagne (2) étaient les seules, en Occident, où l'on célébrait la fête de la Conception de Notre-Dame.

†

Nous entrons dans le XI^e siècle. Maintenant les poètes chrétiens ont dit adieu aux formes païennes et l'instrument liturgique est créé. Plus populaire que l'ancien, le nouveau système de versification repose non sur la quantité prosodique, mais sur le rythme pur, le nombre des syllabes, l'accent et la rime. Cette forme poétique, avec la concision un peu sèche du vers, se prêtera beaucoup mieux que l'ancienne à l'expression nette et claire de la pensée.

Désormais, dans les pièces en l'honneur de Marie, les Livres Saints seront mis sans cesse à contribution, surtout

(1) Hymne « *Quis possit amplo fame præpotens* », D. GUÉRANGER, *Année liturgique*, 8 décembre. — « Quand le père des humains, pour avoir aspiré le virus du serpent ennemi, tomba dans la mort, le poison, se glissant parmi sa race, l'infesta tout entière et la frappa d'une plaie profonde. »

Mais le Créateur, plein de compassion pour son œuvre et voyant le sein de la Vierge exempt de cette souillure, veut s'en servir pour donner au monde, languissant sous le poids du péché, les joies du salut. »

(2) *L'Immaculée Conception et l'ancienne Université de Paris*, Mgr PÉCHENARD, *Revue du Clergé Français*, 1^{er} janvier 1905, p. 227-228. (D'après un manuscrit in-folio du P. BAUDRAND, *La Conception de Notre-Dame*, p. 151. Biblioth. de Saint-Sulpice).

le Cantique des cantiques. Les séquences offriront une profusion inépuisable de métaphores et de comparaisons empruntées à la nature créée. Marie sera la colombe sans tache, le lis entre les épines, la rose éblouissante, le myrte, le nard odoriférant, la légère colonne de fumée au suave parfum, l'aurore qui annonce le soleil, et mille autres images aussi gracieuses que variées. En même temps on verra défiler toutes les figures allégoriques de la Sainte Vierge qui abondent dans l'Ancien Testament : l'arche du salut, qui surnage seule sur les eaux du déluge universel ; la toison de Gédéon, rafraîchie par la rosée du ciel pendant que la terre environnante est complètement desséchée ; le rameau verdoyant que produit la tige aride de Jessé ; la porte par laquelle personne n'est entré ; la flamme que les grandes eaux n'ont pu éteindre ; le buisson qui demeure intact au milieu de l'incendie ; le jardin fermé au serpent ; la fontaine scellée dont rien n'a jamais troublé la limpidité. Vouloir énumérer tous ces symboles serait tenter l'impossible.

Encore qu'il soit à peu près certain que ces pieuses prodigalités tendent à glorifier la conception de Marie, néanmoins, dans un grand nombre de cas, le contexte ne montre pas assez clairement de quelle façon les auteurs comprennent ce mystère. C'est pourquoi, au risque de nuire à l'intérêt de cette étude, je n'ai pas hésité à sacrifier toutes ces richesses pour m'en tenir à des textes souvent plus arides, mais aussi plus probants.

Par ailleurs, de nombreux passages cités dans divers recueils comme étant des témoignages évidents, semblent en effet, à première vue, affirmer catégoriquement le privilège de la sainte Vierge ; mais en y regardant de plus près on voit qu'il est question non de la conception de Marie dans le sein de sainte Anne, mais de la conception de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le sein de Marie.

D'autres textes louent en Marie sa conception miraculeuse ; or un examen attentif permet de constater que, le plus souvent, il ne s'agit pas de l'Immaculée Conception, et que l'auteur a voulu seulement rappeler que sainte Anne conçut miraculeusement la sainte Vierge après de longues années de stérilité.

D'autres enfin, en assez bon nombre, célèbrent la sanctification de Marie dans le sein de sa mère. Quelle qu'ait été l'intention des auteurs, ces passages, bien loin de dire que Marie a été conçue sans péché, disent précisément le contraire. En effet, s'il a fallu que Dieu sanctifie la fille d'Anne dans le sein de sa mère, c'est donc qu'elle avait besoin de l'être, et qu'il y eut, par conséquent, dans son existence, un moment où elle n'était pas sans tache. Ainsi, célébrer la sanctification de Marie, c'est, en réalité, nier sa conception immaculée.

Tous ces textes m'ont paru devoir être écartés, à l'exception d'une strophe de saint PIERRE DAMIEN, dont le dernier vers semble déterminer le sens qu'il attachait au mot *sanctificavit*.

Et benedictus Deus qui cuncta creavit,
Qui matris in utero te sanctificavit ;
Benedictus filius quem tuus portavit
Virginalis uterus quem ipse formavit (1).

Si Dieu le Fils n'a voulu laisser à personne le soin de former le sein virginal de Marie, s'il a tenu à le préparer lui-même à l'avance, ce n'est sans doute pas pour laisser le démon y imprimer la tache originelle. Néanmoins le sens de ce texte reste encore douteux, et je n'oserais l'alléguer formellement en faveur de l'Immaculée Conception.

Un document beaucoup plus clair, c'est un « trope » de la même époque cité par Passaglia. En l'an 1047, un certain Ugo de SUMMO fit une donation aux chanoines de l'église Sainte Marie-Mère de Dieu, à Crémone, avec diverses charges, dont l'une consistait à chanter chaque année le trope en question en la fête de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, *omni anno, in festivitate Immaculatae Conceptionis Beatæ Mariæ Matris Dei, in missa canatur tropus*.

(1) Hymne « *Maria, miseria per te terminatur* », P. WATRIGANT, *Pietas sacerdot.* p. 235. — « Béni soit Dieu qui a créé toutes choses, qui t'a sanctifiée dans le sein de ta mère ; béni soit le fils que tu as porté dans ce sein virginal que lui-même avait formé. »

Candidissima uti lilia	Salve Triadis electa,
Salve æterni Patris filia,	Salve inferni victrix aspidis,
Salve Mater Redemptoris,	Illius expers sola cupidis,
Salve Sponsa Spiratoris,	Salve Triadis electa,
Sine macula concepta,	Sine macula concepta (1).

Dans les quinze hymnes du *Mariale*, cueillons quatre strophes aussi claires pour le sens que musicales dans la forme.

Pulchra tota	O Benigna,
Sine nota	Quis te digna
Cujuscumque maculae,	Laude possit colere
Fac nos mundos	Quæditari
Et jucundos	Singulari
Te laudare sedule (2).	Meruisti munere !
Alma parens,	Tota munda
Omni carens	Et jucunda,
Corruptelæ macula ;	Tota es mirabilis ;
Quam elegit	Tibi vita
Qui confregit	Nec audita
Diræ mortis vincula (3).	Nec est visa similis (4).

Le *Mariale*, d'où sont tirées ces quatre strophes, en contient 538, toutes à la louange de Marie, toutes du même rythme impeccable, toutes aussi richement rimées que celles-ci. C'est un tour de force incomparable, auprès duquel les fameuses ballades de Victor Hugo : *La chasse du Burgrave*, *le Pas d'armes du roi Jean*, *les Djinns*, ne sont que des jeux d'enfants ; et encore je ne parle pas des puéri-

(1) PASSAGLIA, *De Immaculato Deiparæ semper Virginis Conceptu*, Pars III, p. 1760-61. — U. CHEVALIER, *Repertorium hymnologicum*, p. 151. — « Salut, Vierge plus blanche que les lis, Fillé du Père éternel, Mère du Rédempteur, Epouse du Saint-Esprit, immaculée dans ta conception. »

Salut, toi que la Trinité a choisie, victorieuse du serpent infernal, seule à l'abri de son dard, salut, toi que la Trinité a choisie, immaculée dans ta conception. »

(2) Hymne I, str. XIV. — « Tu es toute Belle, sans porter la marque de la moindre tache ; fais que, toujours purs, nous mettions notre joie à te louer sans cesse. »

(3) Hymn. IV, Str. III. — « Aimable Mère, exempte de toute souillure de corruption, toi qui as choisie celui qui brisa les liens de la mort éternelle. »

(4) Hymn. VIII, Str. VIII et XVI. — « O Vierge clément, qui pourras jamais te louer dignement, toi qui as mérité d'être enrichie d'un privilège unique !

Tu es toute pure et bienheureuse, tu es toute admirable ; une vie comparable à la tienne, jamais on n'en vit, jamais on n'en ouït parler. »

lités qui souvent chez Hugo remplacent l'idée, tandis que dans le *Mariale* chaque strophe nouvelle est un nouvel éloge de Marie.

Cette œuvre merveilleuse est-elle bien du XI^e siècle ? Divers érudits, entre autres le P. Ragey, l'attribuent à saint Anselme, qui vivait, comme on sait, de 1033 à 1109. Mais Ulysse Chevalier, Hauréau, Léopold Delisle, et d'autres encore lui en contestent la paternité ; d'ailleurs, à ne considérer que la perfection de la forme, on serait plutôt tenté de la placer au siècle suivant ; qui fut l'âge d'or de la poésie rythmique. Aussi dom Germain Morin croit qu'elle a pour auteur un moine français du nom de Bernard, probablement BERNARD de MORLAS, qui vivait au XII^e siècle. C'est sans doute à cause de la ressemblance des noms que certains érudits l'ont faussement attribué à saint Bernard.

De la même époque il existe un « Office de la Conception » tout entier en vers. On s'attendrait à y trouver l'histoire détaillée du mystère ; or, sur près de deux cents vers c'est à peine s'il se rencontre deux petits passages où cette croyance paraisse assez clairement exprimée. Comment s'étonner dès lors que dans les œuvres moins spéciales les documents soient si rares !

Citons seulement l'invitatoire de cet Office, avec le premier couplet d'un vieux Noël qui semble en être une traduction large, plus explicite que le texte, et qui d'ailleurs, avec ses termes encore presque latins, rappelle assez le moyen-âge.

Eia, pervigiles
Domino jabilate, fideles,
Conceptumque piæ
Solemnizate Mariæ (1).

Chantons, je vous prie,
Noël hautement
D'une voix jolie,
En solennisant
De Marie pucelle
La Conception
Sans originelle
Maculation.

(1) U. CHEVALIER, *Poésie liturgique traditionnelle de l'Eglise catholique en Occident*, p. 150. — « Allons, réveillez-vous, fidèles, louez le Seigneur dans vos chants, et solennisez la Conception de la pieuse Vierge Marie. »

Quelques hexamètres qui ont pour auteur ALAIN de l'ISLE, si célèbre au moyen-âge sous le nom de « Docteur universel », renferment une riche et poétique énumération des principaux symboles de Marie Immaculée.

Hæc est stella maris, vitæ via, porta salutis,
Hortus conclusus, fons obsignatus, oliva
Fructificans, cedrus redolens, paradisus amœnus,
Nescia spineti florens rosa, nescia culpæ,
Gratiæ fons expers limi, lux nubila pellens (1).

Ne quittons pas le XII^e siècle sans citer deux strophes du prince incontesté des poètes liturgiques. Ce sera un nouveau témoignage à la gloire de Marie, et en même temps un hommage à la mémoire d'un illustre compatriote. En effet, d'après de graves auteurs, ADAM de SAINT-VICTOR est né dans notre Bretagne armoricaine. C'est l'opinion sérieusement motivée d'Ulysse Chevalier et de Léon Gautier, deux noms qui font autorité dans les questions d'érudition.

Les strophes que nous citons sont les deux premières d'une séquence pour la fête de l'Assomption, connue au moyen-âge sous le nom de *séquence miraculeuse* (2), parce que, d'après une pieuse tradition, elle valut à l'auteur les remerciements et les salutations de la Sainte Vierge.

Salve, Mater Salvatoris,
Vas electum, vas honoris,
Vas cœlestis gratiæ;
Ab æterno vas provisum,
Vas insigne, vas excisum
Manu Sapientiæ.

(1) P. WATRIGANT, *Pietas sacerdotum*, p. 236. — « Elle est l'étoile de la mer, le sentier de la vie, la porte du salut, le jardin fermé, la fontaine scellée, l'olivier fécond, le cèdre odorant, le jardin délicieux, la rose fleurie qui ne connaît point l'épine, la Vierge sans tache, la source de grâce jamais troublée, la lumière dont l'éclat dissipe les nuages. »

(2) A ce propos on lit au Missel de l'Abbaye royale de Saint-Victor de Paris, 1524 : « *Dum venerabilis Adam sequenti versiculo* (Salve, Mater pietatis, str. XI), *Beatam Virginem salutasset, ab ea resalutari et regratiari meruit*. Le vénérable Adam ayant, par le verset suivant (Strophe XI), salué la Bienheureuse Vierge, mérita qu'Elle le remerciât et lui rendit son salut. »

Salve, Verbi sacra Parens,
Flos de spinis spina carens,
Flos spineti gratia;
Nos spinetum, nos peccati
Spina sumus cruentati,
Sed tu spinæ nescia (1).

Dans un congrès de littérature, j'aurais beau jeu à vous faire admirer la richesse harmonieuse du rythme et la précision nerveuse de l'expression ; mais dans un congrès marital je saurai résister à la tentation.

Le dernier vers de la 1^{re} strophe, *manu Sapientiæ*, appelle la même réflexion que j'ai déjà faite à propos d'un texte de saint Pierre Damien. Si la Sagesse divine a pris la peine de ciseler de sa main ce vase sans prix, ce n'est pas pour permettre au démon de le déshonorer par la tache originelle.

La 2^e strophe roule tout entière sur une seule idée : du sein d'une tige épineuse sort une fleur sans épines. Or, les épines, c'est le péché ; le poète le dit formellement : « *nos peccati spina sumus cruentati*, nous avons été ensanglantés par les épines du péché » ; « puis il ajoute aussitôt : « *sed tu spinæ nescia*, mais toi tu n'as jamais su ce que c'est que l'épine. » Rien de plus décisif que ce vers : en effet le poète ne pourrait dire que la sainte Vierge n'a jamais connu l'épine s'il croyait qu'elle a porté, ne fût-ce qu'un seul instant, la marque du péché.

Un autre Breton, beaucoup plus connu qu'Adam de Saint-Victor, mais dont la renommée n'est pas sans alliage, le fameux Abailard, n'a rien, dans son *Hymnarius Paraclitensis*, qui s'applique à la conception de la sainte Vierge. On peut le regretter quand on connaît son admirable séquence sur le mystère de l'Annonciation, et surtout quand on se rap-

(1) D. GUÉRANGER, *Année liturgique*, 1^{er} janvier. — U. CHEVALIER, *Poésie liturgique*, etc. p. 219. — FÉLIX CLÉMENT, *Carmina e poetis christianis*, p. 504. — « Salut, ô Mère du Sauveur, vase d'élection, vase d'honneur, vase rempli de céleste grâce ; vase éternellement prédestiné, vase insigne, vase ciselé par la main de la sagesse. »

Salut, Mère sacrée du Verbe, fleur sans épine, fleur qui est la gloire du buisson. Le buisson, c'est nous, nous qui sommes ensanglantés par les épines du péché ; mais vous, vous n'avez jamais connu d'épine. »

pelle qu'il fut à cette époque un des plus ardents défenseurs de la conception immaculée.

Rien, ou du moins presque rien du XIII^e siècle. Et pourtant quelles belles strophes nous auraient données des maîtres comme Thomas de Celano, l'auteur du *Dies iræ*, et surtout saint Thomas d'Aquin, dont on n'admira jamais assez le *Lauda Sion* ! Seul JACOPONE de Todi fait exception, et l'exception se trouve dans son *Stabat Mater speciosa*, gracieuse séquence pour Noël, qu'il a calquée strophe pour strophe, et bien souvent mot pour mot, sur son immortel *Stabat Mater dolorosa*.

O quam læta et beata
Fuit illa Immaculata
Mater Unigeniti (1) !

Il n'y a qu'un mot, mais c'est le mot essentiel : *Immaculata*.

†

A partir du XIV^e siècle les témoignages se font moins rares, sans être encore fort nombreux. Je m'arrêterai de préférence à ceux qui reproduisent le plus fidèlement la physionomie de l'époque. L'influence des discussions qui ont commencé au XII^e siècle entre les diverses Écoles de théologie se fait déjà sentir dans la poésie liturgique. On en trouve la trace, soit dans des allusions plus ou moins agressives — selon le tempérament plus ou moins belliqueux des auteurs ; soit dans le soin qu'ils apportent à exprimer la doctrine sous une forme plus précise, plus exacte, et parfois, malgré les entraves de la rime et du nombre, avec une rigueur toute théologique.

Cueillons d'abord trois vers dans une très belle séquence composée à cette époque, et qui faisait encore, il y a trois siècles, l'ornement des missels français-romains au jour de la Conception.

(1) « O qu'elle fut joyeuse et bienheureuse, cette Mère Immaculée du Fils unique de Dieu ! »

O quam felix et præclara,
Nobis grata, Deo chara
Fuit hæc Conceptio (1) !

Le mot *Immaculata* ne se trouve pas dans le texte ; mais pourquoi cette conception serait-elle aussi chère à Dieu, si, comme celle du reste des humains, elle était entachée de la souillure héréditaire ?

Une hymne de la même époque nous fournit la strophe suivante :

Ut femina dilueret
Quod femina polluerat,
A labe hæc originis
Præservabatur criminis (2).

Je me reprocherais de ne pas donner les deux strophes suivantes. Si la séquence d'où elles sont tirées ne figurait pas dans un missel du XIV^e siècle, on les croirait volontiers composées depuis cinquante ans, tellement l'expression de la doctrine ne laisse rien à désirer.

Virgo vere benedicta,
Culpa nunquam es obstricta
Carnis in exilio ;
Sine labe tu concepta,
Magno lapsui prærepta
Summo privilegio.

Contendebat certatura
Tum cum gratia natura :
Gratia pravaluit.
A peccato præservatam
Immunem et illibatam
Mire te constituit (3).

(1) Prose « *Dies iste celebretur* », DOM GUÉRANGER, *Année liturgique*, 8 décembre. — P. WATRIGANT, *Pietas sacerdotum*, p. 150. — « O qu'elle fut heureuse et triomphale, ravissante pour nous et chère à Dieu même, la Conception de Marie ! »

(2) Hymn. « *Aurora lucis oritur* ». PASSAGLIA, Pars III, p. 1728. — U. CHEVALIER, *Repert. hymn.*, p. 98. — Afin qu'une femme purifiât ce qu'une femme avait souillé, Marie fut préservée de la tache du péché d'origine. »

(3) Prose « *Virgo Virginum, præclara* », e *vetusto Missali Ecclesie Gladbacensis sæculi XIV.* — P. WATRIGANT, *Pietas sacerdotum*, p. 167. — O Vierge vraiment bénie, jamais, dans l'exil de la chair, tu ne sentis la chaîne du péché. Sans tache

Après le début de la seconde strophe, qui nous fait entendre comme un écho du texte fameux de saint Jean Damascène, les trois derniers vers sont d'une précision théologique qui étonne, quand on songe qu'ils ont été écrits cinq siècles avant la proclamation du dogme. *A peccato præservatam immunem* : ce sont les termes mêmes de la définition, et peut-être l'auteur de la séquence est-il le premier qui s'en soit servi.

GERSON (1363-1429) nous ménage la transition du XIV^e au XV^e siècle. Le précieux témoignage qu'il nous fournit se trouve dans un poème intitulé : *Josephina*, écrit en vers hexamètres, ou plutôt en vers qui dérivent de l'hexamètre classique, car le poète, loin d'être esclave de la prosodie, en prend à son aise avec la quantité.

Fidèle à la tradition qui s'était établie dans la Sorbonne depuis la fameuse thèse de Duns Scot, le chancelier de l'Université affirme sa croyance en mettant sur les lèvres de Dieu lui-même, parlant à saint Joseph, une déclaration officielle de l'Immaculée Conception.

Virginis instantem conceptum sanctificare
Et potui, et volui, redimens perfectius ipsam,
Præveniens casum, quam sit relevasse jacentem.
Tota fuit pulchra, nulli obnoxia culpæ.
Absit ut attritus ab ea serpens caput ejus
Antea contrivit peccati sub pede fœdo.
Absit et hoc, fuerit ut membrum dæmonis unquam.
Gratia suppleo justitiam quam perdidit Adam (1).

tu fus conçue et, par le plus glorieux privilège, soustraite aux suites de la chute d'Adam.

Quand s'accomplit ce mystère, la nature luttait contre la grâce, mais la grâce l'emporta. Préservée du péché, mise à l'abri de ses atteintes et toujours sans tache : telle fut la merveille de ta Conception. »

(1) P. WATRIGANT, *Pietas sacerdotum*, p. 315. — « Sanctifier à l'avance l'instant où la Vierge fut conçue, je pouvais le faire et je l'ai fait. Il valait mieux la garantir en prévenant la chute que de la relever une fois tombée. Toujours elle fut toute belle, et toujours exempte de toute souillure. Loin de toi la pensée que le serpent qu'elle écrase ait jamais, de son pied hideux, imprimé sur son front la marque du péché ! Loin de toi la pensée qu'elle ait jamais été l'esclave du démon ! Ma grâce supplée en elle l'innocence que perdit Adam. »

Un recueil de cantiques, sur lequel j'aurai l'occasion de revenir, renferme un couplet qui est la traduction presque littérale des trois premiers vers :

Comme il était plus glorieux,
Plus séant, plus avantageux
D'être sans coulpe originelle,
Il aima mieux l'en préserver
Que non pas de l'en délivrer.

On peut rapporter à la même époque une séquence très explicite, que dom Guéranger a insérée dans son *Année liturgique*, et qui figurait dans les anciens missels romains-français. Dès 1624 le P. de Balinghem la donne dans son *Parnassus Marianus* comme extraite d'un vieux missel, *ex antiquo romano Missali*. En voici les principales strophes.

Hæc concepta miro more
Est ut rosa cum nitore,
Est ut candens lilium ;
Ut fructus exit a flore,
Est producta cum pudore,
Præventa per Filium.

Sicut sol non corrumpitur,
Quando in terra gignitur,
Elementi rubigine ;
Sic Virgo non inficitur,
Quum in matre concipitur,
Originali crimine.

Nos ergo dulci carmine
Laudemus in hac Virgine
Conceptum sine nubilo ;
Hanc conceptam ex semine
Et mundam ab origine
Laudet chorus cum júbilo (1).

(1) Prose. « *Cor devotum elevetur* », D. GUÉRANGER, *Année liturgique*, 15 décembre. — P. WATRIGANT, *Pietas sacerdotum*, p. 163. — « En sa Conception merveilleuse elle est comme la rose en son éclat, elle est comme le lis en sa blancheur ; comme de la fleur sort le fruit, elle apparaît pleine de pudeur ; son Fils l'a devancée de sa grâce.

Comme de la terre qui la produit s'élève la rosée, sans être souillée par la

L'auteur des vers suivants croit à l'Immaculée Conception; mais il en donne une preuve que ni vous ni moi n'aurions trouvée :

Si quid de crimine
Arguatur in Virgine,
Caro Christi esset rea,
Quam assumpsisset ex ea (1).

On pourrait appliquer le même raisonnement à sainte Anne, puis à la mère de sainte Anne, puis à la mère de la mère de sainte Anne; et, en remontant ainsi de génération en génération, supprimer la tache originelle dans toute la généalogie du Christ. L'intention de l'auteur est excellente, mais il aurait dû se contenter de croire, sans chercher à étayer sa croyance par de pareils arguments.

Je ne fais que mentionner en passant une séquence franciscaine, écrite dans le genre notkérien, où l'auteur, après avoir passé en revue tous les docteurs qui se sont montrés favorables à l'Immaculée Conception, termine en félicitant le Concile de Bâle d'avoir proclamé le privilège de Marie.

Nous quitterons le XV^e siècle après avoir cité quelques strophes tirées d'un Office de l'Immaculée Conception dont l'auteur le B. BERNARDIN de BUSTI, religieux franciscain, mourut en l'an 1500. Son *Mariale* fut imprimée à Strasbourg en 1496.

L'hymne à laquelle j'emprunte ces vers n'est qu'une suite de figures symboliques, toutes consacrées à louer la Vierge immaculée, victorieuse de Satan. Une strophe, entre autres, montre clairement la main de Dieu sanctifiant la conception de Marie : on y voit Assuérus qui de son sceptre touche le front de la Reine, et aussitôt celle-ci fait périr « Aman, l'ennemi des Saints ».

poussière du sol; ainsi dans le sein maternel la Vierge est conçue sans être ôtrée de l'originelle souillure.

Donc, en des chants mélodieux, célébrons en cette Vierge une Conception sans nuage. Formée selon la loi de la chair, mais pure dès son origine, chantons-la dans des chœurs joyeux. »

(1) Hymne « *Jesus in te carnem sumpsit* », PASSAGLIA, *Pærs VIII*, p. 1726. — U. CHEVALIER, *Repert. hymn.*, p. 588. — « Si vous accusez la Vierge d'avoir été souillée de la moindre tache, la chair du Christ serait donc criminelle, puisqu'il l'a prise dans le sein de Marie. »

Assueri regis sceptrum
Caput tangens, Virgo, tuum,
Mori fecit laqueatum
Aman sanctis inimicum (1).

L'allusion est évidente. Par ailleurs le démon est désigné dans cette hymne sous divers noms tous plus flatteurs les uns que les autres : ici, c'est Holopherne, dont la nouvelle Judith coupe la tête; là, c'est Pharaon que Marie submerge avec ses chariots, tandis qu'Elle-même passe les flots à pied sec; plus loin, c'est le Jébuséen chassé de Sion, où régnera désormais la Reine Mère; ailleurs c'est le roi de Babylone qui n'a pu l'emmener captive; puis enfin Goliath qui n'a pu réussir à la blesser de son poignard. Rien de plus transparent que toutes ces allégories.

Mundi salus, sævientis
Caput cædens Holopernis.

Mare sicco calle transis,
Currus mergens Pharaonis :
Usque Sion dominaris,
Pulsis inde Jebusæis.

Babylonis rex in prædam
Non abduxit te captivam :
Philistæi nec Goliæ
Es transfixa pugione (2).

L'auteur termine par cette strophe :

Sicut sol suum nitorem
Nunquam perdit nec decorem,
Primi patris sic tu labem
Nullam sentis nec fœtorem (3).

Comme le B. Bernardin de Busti, l'auteur d'une séquence du missel d'Upsal (1513) ignorait que le soleil eût des taches.

(1) Hymne « *Gaude Mater Salvatoris* », P. WATRIGANT, *Pietas sacerdot.*, p. 156.

(2) P. WATRIGANT, *Pietas sacerdot.*, p. 156.

(3) « De même que le soleil ne perd jamais sa beauté ni son éclat, de même tu n'as pas connu la tache du premier père ni l'infection de son péché. »

Labem si quam vides solis,
Famam nigrat hujus prolis;
Sed non est fas dicere
Solis rotam maculari
Nec hanc prolem denigrari
Culpæ quovis genere (1).

Cette comparaison ferait sourire nos savants d'aujourd'hui; mais, malgré cette erreur qui est celle de l'époque, rien de plus catégorique que l'affirmation contenue dans ces vers, et le témoignage garde toute sa valeur.

La suite est un mouvement de vive indignation contre les adversaires de la croyance.

Cessent ergo detractores
Ignes flantes vastatores;
Dentes frenent duriores,
Contententes maculam
Carnis Adæ profluxisse
Nec conceptum hunc transisse.... (2)

Dans les « Heures » de SIMON VOSTRE, de 1518, la gravure du frontispice représente le mystère de la Conception Immaculée de Marie. Je vous fais grâce des détails réalistes dont cette image est remplie (3), et je me contente de relever une des inscriptions qui l'accompagnent.

Cælici cives, reges terræ colunt,
Sterilis parit, miratur natura,
Stupet infernus, videns sine labe
Virginem nasci (4).

(1) Prose « *Quam figurat lux primæva* », P. WATRIGANT, *op. cit.* p. 159. — « Si vous voyez des défauts dans le soleil, alors vous pourrez chercher des ombres en la fille de sainte Anne; mais il n'est pas permis de dire que le soleil a des taches, ni que la moindre faute ait pu ternir la pureté de la Vierge Immaculée. »

(2) « Qu'ils cessent donc, les détracteurs, de souffler leurs flammes dévastatrices; qu'ils mettent un terme à leurs cruelles morsures, eux qui osent prétendre que la tache du péché d'Adam n'a pas épargné cette Conception. »

(3) V. la description de cette gravure par l'abbé CROSNIER, *Bulletin de la Société Nivernaise*, 1855, p. 17.

(4) « Les habitants des cieux et les rois de la terre rendent leurs hommages à Marie. La femme stérile est devenue mère: la nature s'étonne, l'enfer est frappé de stupeur, en voyant naître la Vierge sans tache. » — La description de la gravure montre clairement qu'en dépit du mot *nasci*, c'est bien de la conception de la T. S. Vierge qu'il est question, et non de sa naissance.

Le chartreux LANSPERGE, mort en 1539 à Cologne, a composé plusieurs hymnes en l'honneur de la Vierge Immaculée. On lit dans la XI^e:

Ave, semper Deo grata,
Omni a væ præservata
Cujusvis peccaminis (1).

Dans la XXIV^e:

A peccato præservaris;
Mox concepta consecraris
Dei habitaculum (2).

Dans la XXXI^e:

Angelus prænuntiavit
Ortum tuum, quem beavit
Deus, atque præservavit
Te ab omni macula (3).

Les vers suivants ne procèdent pas de l'art rythmique du moyen-âge. Bien qu'ils aient gardé la rime, ils sont construits d'après le système de la prosodie classique remis en honneur par la Renaissance. Il faut donc les rapporter à la fin du XVI^e siècle ou aux premières années du XVII^e. Evidemment ces strophes gracieuses furent inspirées par la vue d'un tableau ou d'une estampe représentant la scène telle que le poète la décrit.

Dum te Creator incipit,
Cælum nitet serenum,
Nec ulla labes inficit
Vel aspidis venenum.

(1) P. WATRIGANT, *Pietas sacerdotum*, p. 319. — « Salut, Vierge toujours agréable à Dieu, toi qui fus entièrement préservée de la malédiction du péché. »

(2) P. WATRIGANT, p. 316. — « Tu fus préservée du péché et, dès l'instant de ta Conception, consacrée pour être le temple de Dieu. »

(3) P. WATRIGANT, p. 318. — « Un ange annonça ta Conception, que Dieu bénit et qu'il préserva de toute tache. »

Caput scelestum centeris,
Castaque matris alvo
Concepta, palmas conferis,
Decore læta salvo (1).

Dans la strophe suivante l'auteur invite à se taire les rares théologiens qui osaient encore nier le privilège de Marie.

Pura Mariæ gaudeat
Conceptione cælum,
Contraque nullus audeat
Altum ciere zelum (2).

†

Au XVII^e siècle l'inspiration chrétienne est morte. Pour les disciples de la Renaissance, les pieux auteurs des séquences et des hymnes n'étaient que des barbares. Ils réservèrent leur admiration pour les pseudo-classiques, qui bientôt, dans les hymnes du Bréviaire de Paris, chanteront le Dieu des chrétiens dans les mêmes termes dont se servaient les poètes païens pour célébrer leurs divinités. Les jésuites eux-mêmes sont entraînés dans le mouvement, et c'est sur le mode de Virgile ou sur celui d'Horace qu'ils glorifient la Vierge sans tache. Pourtant l'un d'entre eux, le P. THÉOPHILE RAYNAUD, tout en reprenant les mètres anciens, reste encore fidèle à la rime riche des auteurs du moyen-âge, témoin ces trois strophes d'une longue doxologie en l'honneur de l'Immaculée Conception :

(1) *Summa Aurea*, T. V. Col. 1719. — « Au moment où le Créateur te forme, le ciel brille plus serein, et tu n'as à redouter ni la tache originelle ni le venin du serpent.

Tu écrases sa tête criminelle, et, aussitôt conçue dans le chaste sein de ta mère, tu joins les mains, heureuse de voir préservée ta beauté sans tache. »

(2) *Summa Aurea*, T. V. Col. 1560. — « Que les cieux se réjouissent de l'Immaculée Conception de Marie, et que nul n'ose élever contre cette croyance le cri de son orgueil jaloux. »

Ave, Maria, gratiæ
Sortita plenitudinem,
Nulli parentum noxiæ
Affinis ob propaginem :
Prævenit hoc tanto pius
Honore Matrem Filius.

Ne dedecus turpissimum
Tantæ imputetur Virgini,
Vel tempus ad brevissimum
Subjecta quod sit dæmoni,
Et Matris ex opprobrio
Probrum redundet Filio ;

Ut surgit in splendoribus
Nascentis Auroræ decor,
Sic fulsit in conceptibus
Primævus Augustæ nitor :
Nescivit umbras criminum
Maria, mater luminum (1).

Je crois devoir signaler aussi « le Petit Office de l'Immaculée Conception », qui a subi plusieurs remaniements jusqu'à la version actuelle, approuvée officiellement en 1679. Ces retouches, peu heureuses au point de vue rythmique, avaient pour but d'introduire, dans chacune des 7 hymnes dont se compose l'Office, l'expression nette de la croyance. Le texte primitif, dont on vient de retrouver une édition manuscrite de 1476, est d'une forme beaucoup plus correcte, mais en ce qui concerne la doctrine l'auteur semble vouloir éviter de se prononcer. D'ailleurs ces hymnes, qui n'offrent rien de bien remarquable ni dans l'idée ni dans l'expression, n'ont plus pour nous le même intérêt que celles des siècles précédents. Désormais la croyance populaire n'est pas douteuse, et n'a plus besoin d'être démontrée par les témoignages de la poésie liturgique. Elle est devenue générale, et on peut dire que quand, par l'entremise de Louis XIV, la France obtint que la fête de la Conception serait célébrée avec octave dans le royaume, le pape Clément IX, en accor-

(1) THÉOPH. RAYNALDUS, *Pietas Lugdunensis*, 1663. Cité par le P. WATRIGANT, *Pietas sacerdot.*, p. 323. — « Salut, Marie, qui reçus la plénitude de la grâce ; la nature humaine n'entraîne pour toi aucune tache d'origine ; un Fils aimant a prévenu sa Mère de cet honneur incomparable.

Pour que cette honteuse souillure ne fut point imputée à une Vierge si sainte : pour que pas un seul instant elle ne fût l'esclave du démon ; pour que l'opprobre de la Mère ne rejaillit pas sur le Fils,

Ainsi qu'on voit briller au ciel la splendeur de l'aurore naissante, ainsi dans sa Conception glorieuse resplendit la Reine du ciel. Elle n'a jamais connu l'ombre du péché, Marie, la mère de la lumière. »

dant cette faveur, ne faisait que répondre aux vœux de la nation tout entière.

L'empereur d'Autriche Ferdinand III avait devancé de vingt ans le roi de France, en faisant élever en 1647, sur la grande place de Vienne, une splendide colonne surmontée de la statue de notre Reine Immaculée. A cette occasion le P. AVANCIN, Jésuite, composa une ode en vers saphiques fort bien tournés, ce qui n'empêche pas sa pièce, où l'on voit défilier tout l'Olympe païen, d'être un chef-d'œuvre de mauvais goût. Elle a du moins le mérite d'affirmer carrément la doctrine, en louant l'empereur d'avoir imposé silence, par son autorité souveraine, aux théologiens dissidents, qui d'ailleurs se faisaient de plus en plus rares.

Un groupe en albâtre, de la Renaissance, représente Marie seule dans le Paradis terrestre après qu'Adam et Eve en ont été chassés. Le serpent s'efforce d'y rentrer pour s'attaquer à la sainte Vierge, mais impossible : la porte est fermée. D. HUGUES VAILLANT connaissait-il cette sculpture ? On serait tenté de le croire en lisant l'épigramme suivante, qui est l'application faite à Marie du texte : *hortus conclusus* (Cant. IV, 12).

Callidus Edenum serpens irrepsit in Hortum,
Humanumque fero polluit ore genus ;
At frustra rabido tentavit dente Mariam
Lædere : conclusus scilicet Hortus erat (1).

Dans une autre épigramme, le même auteur exprime une idée que nous avons déjà rencontrée chez Bernardin de Busti.

Virgo quidem primi de limo est ficta parentis,
At patrium proles non olet ista lutum (2).

Ailleurs il a voulu évidemment traduire en vers le proverbe banal : « point de fumée sans feu ».

(1) *Fasti Sacri, sive Epigrammatum, etc.* T. II. Auct. D. HUGONE VAILLANT, monacho congr. S. Mauri, Parisiis, 1674. — « Quand le rusé serpent eut réussi à se glisser dans l'Eden, il souilla de son venin mortel la race humaine tout entière. Mais c'est en vain que de sa dent meurtrière il essaya de blesser Marie : pourquoi ? parce que le jardin était fermé. »

(2) *Ibid.* « La Vierge a bien été formée du limon de notre premier père mais une telle fille n'a jamais exhalé l'odeur de la boue paternelle. »

Quum vitii careat fuligine vita Mariæ,
Conceptum flamma quis caruisse neget (1) !

La fête de la Conception était établie dès le X^e siècle dans l'Eglise gothique d'Espagne (2) ; aussi ne faut-il pas s'étonner de voir dans la suite des temps ce même pays dépasser par son zèle tous les Etats catholiques. Au XVII^e siècle ses souverains sollicitaient déjà de Rome la solennelle décision que Dieu, dans ses mystérieux desseins, avait réservée pour notre époque ; et au siècle suivant, Charles III obtenait de Clément XIII que l'Immaculée Conception devint la fête patronale des Espagnes et des Indes. L'Office qui fut composé à cette occasion contient plusieurs hymnes dont il serait facile d'extraire de belles strophes en l'honneur du privilège de Marie.

C'est au milieu du XVIII^e siècle que le franciscain LAURENT GANGANELLI, qui plus tard devint pape sous le nom de Clément XIV, composa une longue prose dans laquelle il s'inspire des Livres saints, surtout du célèbre passage des Proverbes *Dominus possedit me*, au chapitre VIII. Je n'en citerai rien, parce que, si la doctrine y est très clairement affirmée, l'expression n'offre rien de remarquable.

Voici une strophe tirée d'une longue pièce de vers saphiques écrite à la même époque en l'honneur de saint Joachim :

Ecce qui sanctam genuit Puellam
Absque peccato veteris Parentis,
Quam levi nullo potuere lapsu
Vincere monstra (3).

(1) *Ibid.* « Si l'existence de Marie n'a jamais été noircie par la fumée du péché, c'est sans contredit parce qu'il n'y eut pas de flamme à sa Conception. »

(2) M^{re} PÉCHENARD, *Revue du Clergé Français*, 1^{er} janvier 1905, p. 227.

(3) « Voilà celui qui engendra, sans lui transmettre le péché de notre premier Père, la Vierge sainte, que les monstres infernaux n'ont jamais pu entraîner dans la moindre chute. » — Imprimé à Turin en 1759, le volume italien où j'ai rencontré cette strophe se trouve à la bibliothèque de l'évêché de Vannes. Il se divise en deux parties, l'une à la gloire de sainte Anne : *S. Anna. Nel cuore de' suoi divoti o vogliam dire : motivi che conducono i divoti di Sant' Anna* ; l'autre, consacrée à saint Joachim : *Il divoto di S. Giovachino, Padre della Beatissima Vergine, e Madre de Dio Maria.*

L'hymnodie française ne nous fournit à cette époque aucun document qui vaille la peine d'être relevé. Peut-être faut-il en chercher la raison dans l'état des esprits, que M^r Baunard constate en ces termes : « Si la croyance était fidèle, la pratique s'était affaiblie, l'affection s'était attiédie ; le jansénisme avait soufflé sur cette dévotion filiale ses ombrageuses défiances (1). » Les auteurs des hymnes du Bréviaire parisien semblent avoir subi cette influence desséchante, et on ne trouve dans leurs œuvres, à propos de l'Immaculée Conception, que des strophes pleines de recherche et manquant de précision.

A défaut d'hymnes et de proses on lira volontiers quelques épigrammes qui, pour le genre d'inspiration, se rapprochent beaucoup de celles du bénédictin D. Hugues Vaillant. Elles sont l'œuvre d'un jésuite, le P. SAUTEL.

La première, d'une perfection de forme vraiment classique, est inspirée du texte : *speculum sine maculâ* (Sap. VII, 26).

Primævi concepta nites sine labe veneni,
Nec tibi quæ reliquis, turpis origo fuit.
Non ullus sine nube dies, nec libera nævis
Cynthia, nec maculis sol caret ipse suis ;
At tu, Virgo Parens, genialis libera noxæ,
Sideribus longe purior una micas.
Sunt tamen ingenta qui te contage notatam,
Dum tua te genitrix concipit, esse velint :
Qui maculas cernit, vitreum dum consulit orbem,
Has sibi, non speculo credet inesse suo (2).

Dans une autre épigramme le poète paraphrase le texte : *quæ est ista quæ progreditur quasi aurora consurgens* Cant. VI, 9) ?

(1) M^r BAUNARD, *Un Siècle de l'Eglise de France*, p. 218.

(2) *Annus sacer poeticus*, P. PETRO SAUTEL, S. J.-Colonie Agrip, 1741. — Cité par le P. WATRIGANT, p. 330. — « Tu brilles en ta Conception sans la marque du péché d'Adam, et tu n'as pas comme nous à rougir de ton origine. Il n'est pas de jour sans nuage ; la lune a ses défauts, le soleil lui-même a ses taches ; mais toi, Vierge Mère, exempte de la faute originelle, tu resplendis mille fois plus pure que tous les astres du ciel. Et pourtant il y en a qui veulent que la contagion de notre nature ait entaché ta Conception. Si quelqu'un, placé devant un miroir, y aperçoit des taches, qu'il sache que ces taches sont en lui, et non pas dans son miroir. »

Quam dispar nitidæ vetus est Aurora Mariæ !
Utraque dissimili cernitur orta modo.
Illa rubros maculat nebulis nigrantibus ortus ;
Unica conceptu est pura Maria suo,
Et merito : nam prima diem mortalibus affert,
At melior terris afferet ista Deum (1).

La concupiscence étant la suite du péché originel, Marie ne pouvait y être sujette : telle est l'idée que l'auteur exprime poétiquement dans le distique suivant :

Dicite cur nullus reliquos qui corripit, ignis
Arsit in intacta Virgine ? fomes abest (2).

II. — TEXTES FRANÇAIS.

On sent en tout cela la recherche de l'esprit et nous sommes loin de la simplicité du moyen-âge. Les vrais successeurs des poètes liturgiques seraient plutôt les pieux auteurs des noëls et des cantiques populaires. Plus que leurs devanciers ils aiment à entrer dans de longs détails, et si la forme est souvent plus que médiocre, souvent aussi l'expression de la croyance ne laisse rien à désirer.

Dès le XIII^e siècle l'auteur d'un « motet » chante la Vierge sans tache, en des vers si bien rythmés et d'une langue déjà si pure, qu'on se croirait en présence d'un pastiche :

Virge pucelle honorée,
Virge munde et pure,
Par vous est réconfortée
Humaine nature,

(1) *Ibid.* « Quelle différence entre l'antique Aurora et la radieuse Marie ! Il n'y a rien de ressemblant dans leur origine. A son lever, celle-là se montre voilée de sombres nuages ; seule Marie est toute pure dans sa Conception. Rien de plus juste : l'Aurore apporte le jour aux mortels ; mais plus bienfaisante, la Vierge apportera Dieu sur la terre. »

(2) *Ibid.* « Dites-moi pourquoi le feu qui brûle les autres mortels a toujours respecté la Vierge sans tache ? C'est qu'il n'y a point en elle d'aliment pour la flamme. »

Par vous est enluminée
Toute créature,
Virge pucelle Marie,
Flore de lis, rose florie (1)...

Un célèbre historien du siècle suivant chante en ses vers
la naissance toute sainte de Marie : c'est FROISSART.

On ne s'attendait guère
À voir Froissart en cette affaire,

parce qu'on oublie que l'auteur de la *Chronique de France, d'Angleterre, d'Ecosse et d'Espagne* était chanoine de Chimay et qu'il a composé en l'honneur de la sainte Vierge plusieurs poésies demeurées inédites. En célébrant la naissance de Marie il rappelle que sainte Anne, après de longues années de stérilité, conçut miraculeusement

Celle que Diex saintefyé avoit
Ains que née, mon coer ensi le croist (2).

Bien qu'on puisse à la rigueur chicaner sur le mot « sanctifiée », l'intention du bon chroniqueur est manifestement de louer Marie sans aucune restriction.

Un poème en 10,000 vers, du XV^e siècle, le *Champion des Dames*, par MARTIN LE FRANC (3), n'est autre chose qu'un long débat sur l'Immaculée Conception. Franc-Vouloir la défend contre Faux-Semblant qui l'attaque. Pour corroborer sa thèse il va jusqu'à invoquer l'autorité de Mahomet.

Machomet en son Alchoran
Dist que Marie fut très clère,
Et si dist aussi que Satan
Oncq ne toucha la Vierge mère.

Puis s'adressant à son contradicteur, il lui montre qu'il

(1) *Recueil de motets français des XII^e et XIII^e siècles*, par GASTON RAYNAUD, t. 1, p. 136.

(2) Cité par le P. CHARLAND, *Madame Sainte Anne*, p. 323.

(3) *Bibl. nat. fr.* 12476. — Cité par M. l'abbé ROUSSELOT, *L'Immaculée Conception à l'Institut catholique de Paris*.

devrait avoir honte de refuser à Marie un privilège que les Sarrazins eux-mêmes n'hésitent pas à lui reconnaître.

O Dieu! véez vostre misère,
Repentez-vous à nus genouls :
Marie en sarasine terre
Est plus loée qu'entré vous.

Dans le MYSTÈRE de la CONCEPTION, joué à Paris en 1402, et qui n'est qu'une partie du grand « Mystère de la Passion », sainte Anne, à la naissance de la sainte Vierge, lui adresse ces paroles pleines de charme :

Tu es tant belle !
Jamais de telle
Ne fut au monde,
De Dieu l'ancelle
Très pure et monde ;
Nulle seconde
Et n'auras, douce colombelle,
Car la grâce de Dieu redonde
Et jusqu'aux cieus superabonde !
Anges chantent de la nouvelle (1).

Il serait superflu de faire ressortir l'expressive énergie de ces mots encore tout latins : « redonde, superabonde. »

Au dire des critiques, le « Mystère de la Passion » est peut-être l'expression la plus vraie de la société française au XV^e siècle. Il n'est donc pas téméraire d'avancer qu'en écrivant les vers qu'on vient d'entendre l'auteur ne fut que l'interprète de la croyance populaire.

Voici trois gracieux couplets d'un cantique attribué à BERTAUT (1570-1611), celui-là même dont Boileau fait l'éloge dans un vers que personne n'a oublié. Pour louer Marie, le poète a recours à une énumération symbolique qui rappelle les plus belles séquences du moyen-âge :

(1) Cité par le P. CHARLAND, *Madame Sainte Anne*, p. 335.

C'est l'astre lumineux qui jamais ne s'éteint,
Où, comme en un miroir, tout le ciel se contemple,
Le luisant tabernacle et le lieu pur et saint
Où Dieu même a voulu se consacrer un temple.

C'est le palais royal tout rempli de clarté,
Plus pur et transparent que le ciel qui l'enserre ;
C'est le beau paradis vers l'Orient planté,
Les délices du ciel et l'espoir de la terre.

C'est cette myrrhe en fleurs et ce baume odorant
Qui rend de sa senteur nos âmes consolées ;
C'est ce jardin reclus suavement fleurant,
C'est la rose des champs et le lis des vallées (1).

†

Les noëls et cantiques que nous citerons désormais ont pour nous un intérêt spécial : les uns, parce qu'il ont été composés par des Bretons ; les autres, parce qu'ils figurent soit dans les vieux recueils nantais intitulés *BIBLE de NOËLS*, soit dans les éditions imprimées à Rennes, à Vannes, à Saint-Brieuc. Ils furent donc chantés par nos ancêtres et contribuèrent sans nul doute à développer chez eux la croyance à l'Immaculée Conception.

Tous les noëls auxquels nous faisons des emprunts appartiennent au XVI^e siècle, à l'exception des deux derniers. Le couplet suivant, déjà cité, est le commencement d'un noël très long qui est extrait des vieilles éditions gothiques imprimées vers 1520.

Chantons, je vous prie,	De Marie pucelle
Noël hautement	La Conception
D'une voix jolie,	Sans originelle
En solennisant	Maculation (2).

Pour faire pendant à ce couplet en voici un autre de la

(1) Publié dans les *Muses ralliées*, 1599.

(2) *La Grande Bible de Noëls vieux et nouveaux*, Nantes, Guillaume le Monnier. — Tous les noëls cités ici, à l'exception des deux derniers, sont empruntés à ce recueil.

même époque, du même rythme, et qui probablement se chantait sur le même air.

Mère souveraine,	Tu es toute nette,
Je te dis « Ave ».	Sans corruption ;
Ton Fils est fontaine	Tu es la parfaite
Qui nous a lavé.	Fille de Sion.

L'auteur d'un troisième noël, après avoir dit que le Fils de Dieu a résolu de s'incarner dans le sein d'une Vierge, continue ainsi :

C'est vous, Marie, fillette de Sion,
Jardin fleury, vaisseau d'élection.
Qui est appelée à ce mystère haut.
Dieu s'abaissant
Va toujours confessant
Qu'en vous n'y a deffant.
C'est la Colombe à l'ombre du rocher
D'où le serpent n'oserait approcher.

Un autre voudrait bien raconter le mystère de notre rédemption, mais son insuffisance l'effraie,

Car le pouvoir comprendre ou dire,
Un Séraphin n'y peut suffire,

à plus forte raison un pauvre mortel ; autrement il nous dirait

Combien de toute éternité
Marie estoit, dedans la Trinité,
En pureté et gardée de péché
Dont tout homme a esté taché.

Un autre s'extasie devant ce mystère si grand, si inconcevable, qu'il a peur qu'on ne le croie pas :

Contre le cours et l'ordre de nature
Anne conçoit — le croira-t-on ? — la Vierge pure.

Le noël suivant nous amène sur les confins du XVII^e siècle. On me pardonnera d'en citer six couplets en faveur de leur

vive allure et de leur naïveté, relevée d'une pointe de sel gaulois.

O grande Reyne des cieux, Jetez une œillade Sur nostre bon Père vieux Qui s'est fait malade Pour manger — trop curieux — D'une pomme fade.	Mais ce n'est pas pour lui seul Que ce mal il brasse ; Le vray point dont il se deult, C'est qu'il embarrasse Tous les humains dans son duëil Et dans sa disgrâce.
---	---

Lors sa justice il perdit Pure, originelle ; De plus son âme il rendit Sale et criminelle, Qui fit que Dieu l'interdit De joye éternelle.	Car, comme source et premier Des hommes du monde, Luy venant à se souiller Dans le vice immonde, Il faut que jusqu'au dernier Ce malheur redonde.
--	--

Il juge encore avoir tort, Scachant son salaire, Qu'il viendrait, de sain et fort, Valétudinaire, Et que son corps à la mort Seroit tributaire.	Or vous seule avez esté De son origine Qui n'avez point contracté Sa tache maligne, Dieu vous ayant excepté Par faveur insigne.
--	--

L'histoire du mystère n'est pas moins longuement développée dans deux noëls du XVIII^e siècle. Tous les deux ont été composés spécialement pour la fête de l'Immaculée Conception.

Ne pouvant donner intégralement le premier, à cause de sa longueur, j'en citerai seulement huit couplets.

Marie est du Tout-Puissant Un chef-d'œuvre ravissant. Toute sainte, toute pure, Sans nuage ni souillure. Marie est du Tout-Puissant Un chef-d'œuvre ravissant.	Comme au milieu d'un brasier Le buisson demeure entier, Elle conserve son âme Sainte au milieu de la flamme, Comme au milieu d'un brasier La buisson demeure entier.
---	---

Quand tout périt dans les eaux, L'arche seule échappe aux flots : Marie est cette arche sainte Qui des flots n'est pas atteinte. Quand tout périt dans les eaux L'arche seule échappe aux flots.	Où d'autres trouvent la mort Esther trouve un heureux sort ; Cette règle universelle Est pour tous, non pas pour elle : Où d'autres trouvent la mort Esther trouve un heureux sort.
---	--

Contre la mort aujourd'hui
Marie a le même appui ;
La souillure originelle
Est pour nous, non pas pour elle :
Contre la mort aujourd'hui
Marie a le même appui.

Quoique d'un arbre infecté,
Le fruit n'en est pas gâté :
C'est une agréable rose
Qui de l'épine est éclosée.
Quoique d'un arbre infecté,
Le fruit n'en est pas gâté.

Comment, dragon des enfers,
La tiendrais-tu dans tes enfers ?
C'est elle, cruelle bête,
Qui doit t'écraser la tête :
Comment, dragon des enfers
La tiendrais-tu dans tes fers ?

Jésus voit avec horreur
Le démon maître d'un cœur :
Souffrirait-il dans sa mère
Cet objet de sa colère ?
Jésus voit avec horreur
Le démon maître d'un cœur (1).

Comme le second renferme plusieurs détails qui lui sont communs avec le premier, je me contenterai d'en citer quatre couplets, où l'on trouve exprimées d'une façon assez heureuse des idées qui ne sont pas dans le noël qu'on vient de lire.

Après une apostrophe à Satan, l'auteur raconte comment Marie fut exemptée de la loi commune.

La chute fatale
Des premiers parents
Devint générale
Pour tous leurs enfants :
Le Seigneur propice,
Accourant soudain,
Près du précipice
Lui tendit la main.

Va-t'en sur la terre
Verser mes bienfaits :
Je lui fis la guerre,
Donne-lui la paix.
Que rien ne t'arrête !
Ton pied triomphant
Doit briser la tête
De l'ancien serpent.

Lorsqu'à sa menace
Tout frémit d'effroi,
Elle trouve grâce
Auprès de son Roi :
Il la justifie,
Et lui dit tout bas :
Ne crains point, Marie,
Tu ne mourras pas.

S'il te voyait naître
Esclave à ton tour,
Le démon peut-être
Me dirait un jour :
Majesté suprême,
Dieu de l'univers,
Ta Fille elle-même
A porté mes fers (2).

(1) Noël « Un nouveau présent des cieux », *Noëls anciens*, par dom LEGEAY, Saint-Pierre de Solesmes.

(2) Noël « Malgré ta colère », *Noëls anciens*, par l'abbé JANEL, Paris, Gaume, 1882. — *Noëls anciens*, par dom LEGEAY.

†

Nous avons négligé le XVII^e siècle, parce qu'il valait mieux en finir tout d'abord avec les noëls. Revenons un peu sur nos pas et commençons par cueillir ce quatrain, écrit vers 1670 sur un manuscrit, au-dessous d'une image de la Sainte Vierge.

L'original de ceste Image
Est un vray chef-d'œuvre ; en effet
L'auteur se logea dans l'ouvrage,
Connoissant qu'il estoit parfait (1).

Le plus grand de nos poètes — j'ai nommé CORNEILLE — a chanté l'Immaculée Conception. N'ayant pas rencontré Marie en traduisant l'*Imitation de Jésus-Christ*, il l'a cherchée ailleurs, et le sublime mystère lui a inspiré des vers entièrement dignes de son génie. A défaut d'un cantique qui soit bien authentiquement du XVII^e siècle, nous avons donc amplement de quoi nous consoler. Et encore, pour faire de ces quatrains si réguliers un superbe cantique, il ne faudrait qu'y ajouter un air ; mais où trouver une musique à la taille des vers de Corneille ?

La pièce, écrite en 1665, a pour titre : « Eve et Marie ».

Homme, qui que tu sois, regarde Eve et Marie ;
Et, comparant ta mère à celle du Sauveur,
Vois laquelle des deux en est le plus chérie
Et du Père Eternel gagne mieux la faveur.

L'une à peine respire, et la voilà rebelle,
L'autre en obéissance est sans comparaison ;
L'une nous fait bannir et l'autre nous rappelle,
L'une apporte le mal, l'autre la guérison.

L'une attire sur nous la nuit et la tempête,
Et l'autre rend le calme et le jour aux mortels ;
L'une cède au serpent, l'autre brise sa tête,
Met à bas son empire et détruit ses autels.

(1) Cité par M. l'abbé Rousselot, *L'Immaculée Conception à l'Institut catholique de Paris*.

L'une a toute sa race au démon asservie,
L'autre rompt l'esclavage où furent ses aïeux ;
Par l'une vient la mort et par l'autre la vie,
L'une ouvre les enfers et l'autre ouvre les cieux.

Cette Eve cependant qui nous engage aux flammes,
Au point qu'elle est formée est sans corruption ;
Et la Vierge bénie entre toutes les femmes
Serait-elle moins pure en sa Conception ?

Non, non, n'en croyez rien ; et, tous tant que nous sommes,
Publions le contraire à toute heure, en tout lieu :
Ce que Dieu donne bien à la Mère des hommes,
Ne le refusons pas à la Mère de Dieu (1).

Ces belles stances mériteraient d'être étudiées vers par vers, et pour ainsi dire mot par mot. Quelles magnifiques antithèses, et comme elles préparent bien l'argument final, que l'on croirait dicté par Bossuet !

De Corneille à CLAUDE MACÉE, prêtre du diocèse de Nantes, la chute est profonde ; mais ici le génie, même celui de Corneille, n'est qu'un élément secondaire : ce que nous cherchons avant tout, ce sont des témoignages de la croyance générale.

C'est probablement à Claude Macée qu'on doit la *Pastorale sur la naissance de Jésus*, qui se jouait encore il y a quelques années dans plusieurs paroisses du diocèse de Vanues. L'auteur, qui vivait au XVIII^e siècle, n'a fait que rajeunir une œuvre plus ancienne, qu'on peut sans témérité rapporter au début du siècle précédent ; certaines expressions que l'arrangeur a conservées ne laissent aucun doute à cet égard.

Au commencement de la pièce, saint Joseph, voyant approcher l'heure où va naître le Messie, se demande où il trouvera des femmes qui puissent donner à Marie les soins dont il croit qu'elle aura besoin ; soudain l'archange Gabriel lui apparaît et le rassure en disant :

(1) Ces vers m'ont été donnés, par un professeur de littérature, comme étant certainement de Corneille. Ils semblent bien, en effet, porter la marque de son époque, et plus encore celle de son génie.

Elle est Immaculée, elle est Mère et pucelle :
Elle seule n'a point de tache originelle.
Vous la verrez toute ravie,
Enfanter sans mal, sans douleur,
Son Dieu, son Roy et son Sauveur,
L'auteur de tout et de la vie (1).

†

Il nous reste à glaner quelques couplets dans les cantiques du XVIII^e siècle. Nous les emprunterons aux recueils qui furent les plus populaires dans la région de l'ouest.

Le B. LOUIS de MONTFORT, cet ardent serviteur de Marie, ne pouvait manquer de faire entendre sa voix dans ce concert. Citons quatre couplets d'un de ses cantiques.

J'aime ardemment Marie	Marie est sans pareille
Après Dieu, mon Sauveur ;	Parmi les bienheureux ;
Je donnerais ma vie	C'est la grande merveille
Pour lui gagner un cœur.	De la terre et des cieux.

Un Dieu par son exemple	Elle est Immaculée
M'inspire cet amour ;	Dans sa Conception ;
Il fait d'elle son temple,	Dès lors Dieu l'a comblée
Son trône et son séjour.	De bénédiction (2).

En 1723 le sieur Nicolas Devaux, libraire à Rennes, obtenait par privilège du Roi l'autorisation de faire imprimer les *Cantiques de l'âme dévote*, par le sieur DURAND, prêtre de Toulon ; et les *Cantiques nouveaux sur les principaux mystères de la religion*, par M^{lle} JULIENNE CUQUEMELLE (3).

Qui n'a entendu parler de ces « Cantiques de l'âme dé-

(1) *Noëls anciens et nouveaux*, Nantes, V^e Vatar, 1769.

(2) *Cantiques du B. LOUIS-MARIE de MONTFORT*, p. 187, Vannes, Lafolye, 1801.

(3) Cette édition, qui fut faite à Rennes chez Joseph Vatar, n'était tout au plus que la seconde. La première fut imprimée probablement à Saint-Brieuc ; du moins le volume que j'ai eu entre les mains et dont la première page n'existe plus porte l'approbation de Jean Leuduger, scolastique de Saint-Brieuc, 14 novembre 1711. Il a appartenu à M^{lle} de Pontbriand, fondatrice de l'Hospice de Josselin, dont on peut lire la signature en tête de la dédicace, avec la date de 1732.

vote », plus connus sous le nom de *Cantiques de Marseille*, qui faisaient autrefois, avec la *Bible des Noëls*, le charme des veillées d'hiver ? Du midi, leur pays d'origine, ils ne tardèrent pas à se répandre dans toute la France, mais surtout en Bretagne. Le cantique dont nous citons un couplet a dû être composé avant 1700 ; au besoin le *quoi qu'on die*, qui rappelle celui de Trissotin dans les *Femmes savantes*, pourrait servir à le dater. Il est intitulé : « Cantique pour les principales fêtes de la Sainte Vierge », avec, en sous-titre, pour le premier couplet : *Son Immaculée Conception*.

Loin d'ici, vieux serpent, ennemi des mortels !
La Fille du Très-Haut ne craint point ta morsure ;
Sainte Anne la conçoit sans tache et sans souillure
Pour démolir tous tes autels :
Je vous crois, ô belle Marie,
Conçue sans péché, quoi que l'on die (1).

Le même recueil contient « A l'honneur de saint Joachim et de sainte Anne », un long cantique dont un couplet mérite d'être cité. Sainte Anne et saint Joachim commencent par donner libre cours à l'expression de leur tristesse, et gémissent des affronts qu'on leur fait subir :

On rit de moi dès qu'on me voit paraître,

dit saint Joachim :

Je ne reçois que mépris et qu'affront,

reprend sainte Anne.

Mais enfin un Ange vient les consoler en disant :

Vous concevrez cette source de grâce
D'une façon qu'on ne peut concevoir,
Car la nature ayant cédé sa place,
La grâce en vous nous montre son pouvoir :
Vous donnez aux mortels, sans tache originelle,
La Princesse du ciel, la toute Belle (2).

(1) *Cantiques de l'âme dévote*, p. 98, Vannes, J. M. Galles, 1789.

(2) *Ibid.*, p. 163-164.

Le 3^e et le 4^e vers sont presque la traduction du texte de saint Jean Damascène : *Natura gratiæ fœtum antevertere minime ausa est; verum tantisper exspectavit, dum gratia fructum suum produxisset.*

L'auteur des *Cantiques nouveaux*, M^{lle} Julienne Cuquemelle, née à Rennes, instruisait à Châtelaudren les enfants de la noblesse, comme en fait foi une pièce de vers latins qui lui fut adressée par Joseph O'Sullivan, licencié en théologie. La clarté et la précision de son style, sans prétention littéraire et d'une simplicité voulue, étonnera moins quand on saura qu'elle était très instruite et possédait à fond la langue latine.

On voit par divers passages de son recueil qu'elle tenait à affirmer en toute occasion sa foi en l'Immaculée Conception. Elle fait même, à la page 390, la déclaration suivante :

O Vierge toute belle !
Votre Conception
Sans coulpe originelle,
Par prédilection
Me ravit et m'enchanté,
Et pour la soutenir
Ah ! je serais contente
Si je pouvais mourir.

Outre de nombreux couplets dissimulés çà et là, le volume renferme deux cantiques sur l'Immaculée Conception. Le premier donne en entier la doctrine de l'Eglise sur ce mystère. En voici la partie principale.

Vous qui ne respirez le jour
Que pour témoigner votre amour
A l'incomparable Marie,
Admirez sa Conception
Digne de vénération.

Cette Vierge rare en beauté
N'a point d'égale en pureté,
N'ayant jamais été souillée
Du malheureux péché d'Adam
Source et cause de notre dam.

Comme de toute éternité
La très auguste Trinité
L'a choisie pour mère du Verbe
Qui devait un jour s'incarner,
Elle voulut l'en préserver.

Si bien que dans un même instant
Elle reçut du Tout-puissant
L'être de nature et de grâce,
Sans qu'un seul moment le démon
L'ait eue en sa possession.

Et le Fils ayant fait dessein
De prendre chair dedans son sein
Afin de sauver tous les hommes,
Il a voulu premièrement
La racheter très noblement.

Comme il était plus glorieux,
Plus séant, plus avantageux
D'être sans tache originelle,
Il aima mieux l'en préserver
Que non pas de l'en délivrer.

Et l'Esprit, amour personnel
Du Père et du Verbe éternel,
La prenant dès lors pour épouse,
L'orna de grâce et de beauté,
De sagesse et de sainteté.

Unissons-nous dans ce moment,
Et supplions très instamment
Cette Vierge pure et sans tache,
De prier le Dieu de bonté
De nous donner la pureté (1).

A mon avis voilà le vrai cantique populaire, tout à la fois simple, pieux et doctrinal.

Dans le second cantique, Julienne Cuquemelle a traduit plusieurs textes de la Sainte Ecriture en autant de quatrains, qui tendent tous à glorifier la Vierge immaculée. Je demande la permission d'en citer quatre.

Sapientia ædificavit sibi domum. (Prov. 9, 1.)
Le Roi des rois, la Sagesse éternelle
Qui règle tout avec poids et raison,
Voulant s'unir à notre chair mortelle,
S'est préparé lui-même une maison.

Ecce tabernaculum Dei cum hominibus. (Apoc. 21, 3.)
Ce Temple saint, cette maison chérie,
Ce beau jardin, ce palais enchanté
N'est, ô mortels, n'est autre que Marie,
Qui n'eut jamais d'égale en pureté.

Ipse creavit illum in Spiritu sancto (Eccli. 1. 9.)
Qui peut douter que la grâce divine
N'ait prévenu la Mère du Sauveur.
La préservant du péché d'origine
Dont les effets causent notre malheur !

Fecit mihi magna qui potens est. (Luc. 1, 49.)
Oui, ce grand Dieu, par sa toute-puissance,
L'a préservée en sa Conception
De ce péché qui devant la naissance
Nous rend enfants de malédiction (2).

(1) *Cantiques nouveaux*, par JULIENNE CUQUEMELLE, p. 398.

(2) *Ibid.*, p. 400.

C'est vraiment un charme de lire ces pieux quatrains, et je céderais probablement à la tentation d'en citer encore quelques-uns si la page suivante n'avait disparu.

*
**

Notre course, que je n'ose appeler rapide, pourrait s'arrêter au seuil du XIX^e siècle. Désormais la croyance est universelle, et les quelques voix discordantes qui peuvent s'élever encore çà et là ne servent qu'à mieux faire ressortir le concert unanime de la chrétienté. Il semblerait que dès lors il dût se produire une abondante floraison d'hymnes et de cantiques. Malheureusement il n'en est rien et ce siècle n'a pas donné ce qu'on était en droit d'en attendre.

Signalons cependant l'hymne des II^{es} vêpres de la fête, dans les Bréviaires du rit parisien. Elle remplace avantageusement celle qui se chantait avant la Révolution. Celle-ci, en effet, sur le point qui nous intéresse, n'offre rien qu'une strophe ambitieuse, obscure et entortillée ; dans la nouvelle hymne, au contraire, quatre comparaisons gracieuses, disposées en poétique gradation, mettent bien en relief le privilège de Marie.

Ut sol decoro sidere
Splendescit, umbræ nescius ;
Sic, Virgo, nullam pectore
Admittis umbram criminis.

Ut floret, horti gloria,
Candore puro, lilium ;
Color tibi, flos Virginum,
Sic purus æternum manet.

Ut luna, cælos recreans,
Vincit tenebras lumine ;
Sic tota fulges, et tuum
Sic nulla nox lædit decus.

Ut unda, vitro purior,
Vultum fidelis exhibet ;
Sic mente sinceram Dei,
Virgo, refers imaginem (1).

(1) *Vespéral noté à l'usage de Paris*, 1836, p. 238. « Comme le disque éclatant du soleil resplendit sans connaître l'ombre ; ainsi ton cœur, ô Vierge pure, n'a jamais connu l'ombre du péché.

« Ainsi que, de sa lumière qui réjouit les cieux, la lune triomphe des ténèbres ; ainsi tu brilles tout entière, et la plus légère nuit n'affaiblit point ton éclat.

« De même que dans sa pure blancheur fleurit un lis, la gloire du jardin ; ainsi, fleur de virginité, ta candeur fut toujours à l'abri de la moindre tache.

« Comme une onde plus pure que le cristal reproduit fidèlement les traits du visage ; ainsi ton âme, ô Vierge Marie, reproduit la fidèle image de Dieu. »

Si les pseudo-virgiliens n'avaient jamais commis d'autre crime, on pourrait aisément leur pardonner.

Une séquence latine, écrite dans le genre des proses du Graduel parisien, parut quelques années après la définition du dogme. L'auteur, M. GAUTHIER, a su marier assez habilement les formes rythmiques du moyen-âge avec le style néo-classique de la Renaissance ; mais on se serait attendu à trouver dans son œuvre une exposition détaillée du dogme, et c'est justement ce qu'on regrette de ne pas y rencontrer. Il n'en est question que dans les deux premiers vers :

Maria concipitur
Sine labe criminis (1) ;

puis vient dans la 3^e strophe une allusion symbolique :

Arca vivens fœderis,
Super aquas vehitur (2),

et c'est tout. Franchement était-ce bien la peine de composer une séquence nouvelle, et surtout de l'intituler : « Prose de l'Immaculée Conception ? »

Elle a été mise en musique par un Breton, ancien élève du petit séminaire de Sainte-Anne, M. Le Guillou, mort chanoine de Notre-Dame de Paris. Au dire des experts, cette musique, qui a le tort de ne pas offrir un caractère suffisamment religieux et d'affecter l'allure sautillante des proses parisiennes, n'est pas sans valeur artistique ; mais fût-elle cent fois meilleure, elle aurait encore un grave défaut : c'est... d'être de la musique, quand les séquences ne veulent que du plain-chant.

Très pauvre en œuvres latines, le XIX^e siècle n'est guère plus riche en cantiques français. Jusqu'aux environs de 1854 on ne rencontre trop souvent dans les recueils que d'élégantes banalités ; on dirait que les auteurs de ces fades couplets craignaient de s'exprimer trop clairement et qu'ils se

(1) « Marie est conçue sans la tache du péché. »

(2) « Arche vivante de l'alliance, elle vogue au-dessus des eaux. »

croyaient obligés d'envelopper de périphrases les idées les plus simples de la doctrine chrétienne.

La seule œuvre qui tranche sur la médiocrité ambiante, ce n'est pas un cantique : c'est un sonnet, le fameux sonnet de HENRI ROCHEFORT, composé pour ainsi dire au lendemain de la proclamation du dogme et présenté en 1855 au concours des Jeux Floraux où, chose à peine croyable, il ne fut pas couronné (1). Le premier vers est sans contredit un des plus beaux qui aient été faits à propos de l'Immaculée Conception.

Toi que n'osa frapper le premier anathème,
Qui naquis dans l'opprobre et nous fis voir le jour,
Plus reine par le cœur que par ton diadème,
Mère avec l'innocence et Vierge avec l'amour,

Je t'implore là-haut comme ici-bas je t'aime !
Car tu conquis ta place au céleste séjour,
Car le sang de ton Fils fut ton divin baptême,
Et tu pleuras assez pour régner à ton tour.

Te voilà maintenant près du Dieu de lumière ;
Le genre humain courbé t'invoque la première,
Ton sceptre est de rayons, ta couronne est de fleurs ;

Tout s'incline à ton nom, tout s'épure à ta flamme !
Tout te chante, ô Marie ! et pourtant quelle femme,
Même au prix de ta gloire, eût bravé tes douleurs ?

Certes, ce sont là de beaux vers, et l'on doit regretter qu'à près un aussi magnifique début, l'auteur n'ait pas persévéré dans cette voie.

Parmi les grands poètes du XIX^e siècle, un seul, Victor Hugo, a parlé de l'Immaculée Conception ; mais aveuglé par son orgueil et inspiré par je ne sais quelle haine satanique, il n'a su trouver, à l'adresse de la Vierge conçue sans péché, que des insultes et des blasphèmes. Le démon s'est servi de lui pour essayer de La mordre au talon : *Et tu insidiaberis calcaneo ejus*.

(1) Le sonnet figure, dans la collection des Jeux Floraux, à la page 99 du *Recueil* de l'année 1855, avec cette mention : « Sonnet à la Vierge, qui a concouru pour le prix, par M. Henri de Rochefort, de Paris.

Depuis 1854 les cantiques à l'Immaculée Conception se sont multipliés sur tous les points de la France. Un des plus récents est dû au talent d'un compatriote, M. l'abbé HELLO, fils du grand Ernest Hello. Pour parler pertinemment de ce cantique, il faudrait le connaître autrement que par ouï-dire ; mais il nous suffit, pour le signaler, que de bons juges en fassent un grand éloge (1).

Le dernier en date, qui n'a pas encore six mois d'existence, est intitulé : « Le Père et la Mère de l'Immaculée Conception. » C'est, en douze couplets, toute l'histoire de ce grand mystère : l'homme déchu vivant à l'ombre de la mort ; les larmes et les prières d'Anne et de Joachim ; le message de l'Ange, la naissance de l'Immaculée ; l'hosanna de gloire dans le ciel, les chants d'espérance sur la terre ; le cri de rage du démon écrasé sous le pied de la Vierge ; l'aurore du jour de Dieu qui va se lever enfin sur nous.

En ce temps-là, sans espérance
Comme sans crainte et sans remord,
Le genre humain, dans l'ignorance,
Vivait à l'ombre de la mort.

Mais sur la terre désolée
Que Dieu s'apprêtait à punir,
Deux saints Époux, en Galilée,
Priaient Dieu de se souvenir.

Ils étaient vieux et dans les larmes,
Car nul enfant, à leur foyer,
De son sourire et de ses charmes
N'était venu les égayer.

Tous deux attendaient le Messie
Et l'appelaient avec ferveur,
Sur la foi de la prophétie
Qui nous promettait un Sauveur.

Leur prière fut exaucée ;
Du ciel, le Très-Haut l'entendit.
Soudain, prompt comme la pensée,
Près d'eux, un ange descendit.

« Anne, Joachim, Dieu m'envoie ;
« Pour vous enfin, nobles époux,
« C'est jour d'espérance, c'est jour de joie :
« Une enfant va naître de vous. »

L'hymne de gloire et de louanges
Retentit au ciel triomphant !
Alleluia, chantaient les anges,
Régnez sur nous, divine enfant !

Dans les murs bénits de Solyme,
Le berceau des rois ses aïeux,
Naquit la Vierge humble et sublime,
Lis vivant, chef-d'œuvre des cieux.

(1) Si je m'en rapporte au témoignage des hommes compétents, la littérature bretonne n'a produit aucune œuvre qui mérite d'être citée, soit pour sa valeur littéraire, soit comme exposé du dogme de l'Immaculée Conception.

Voici une liste des cantiques les plus connus, avec leur date :

En 1851, dans *Guerziou nevez* (Quimper), un cantique « *Gouel Maria Gerzu* ». — En 1856, un cantique « *D'er Huerhez conceuet hemb pèhed* » du R. P. Larboullette (Vannes). — En 1857, un cantique « *Gouil Maria en Avent* » de M. Guillôme, et un autre, pour la même fête, de M. Le Joubieux (Vannes). — En 1880, un cantique très remarquable « *Ar Verc'hez Konsévet heb pec'het* » par M. Guillou (Quimper).

Le genre humain reprend courage ;
L'enfer pousse un long cri de deuil,
Satan vaincu frémit de rage :
Une enfant brise son orgueil.

Elle est l'honneur de notre race,
Et déjà son pied virginal
En naissant, écrase et terrasse
Le front du serpent infernal.

Elle est sans tache et toute belle ;
Par Elle, la nuit va finir :
La Vierge est l'aurore nouvelle
Du jour de Dieu qui doit venir.

Notre longue attente est comblée,
Le salut se lève pour nous :
Gloire à la Vierge Immaculée !
Anne et Joachim, gloire à Vous !

Ce cantique est l'œuvre collective de deux maîtres, L'un, le P. DELAPORTE, l'a mis en vers, au refus de quelqu'un qui était à ce moment-là incapable de rimer, et qui s'applaudit aujourd'hui de cette impuissance, puisqu'elle nous a valu un chef-d'œuvre. Mais l'auteur des vers n'a guère fait que suivre pas à pas le canevas en prose que lui a fourni son collaborateur. Celui-ci a voulu glorifier tout à la fois saint Joachim, sainte Anne et la Sainte Vierge : à ce signe vous avez reconnu M. le chanoine Buléon, curé de Bignan.

A.-M. GUYOT,
de Ploërmel, diocèse de Vannes.

LE SERMENT DE LA SORBONNE

EN FAVEUR

DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

— Juratis quod tenebitis determinationem Facultatis de Conceptione Immaculata Virginis Mariæ, videlicet, quod in sua Conceptione præservata fuit ab originali labe ?

— Juro.

— Vous jurez de vous en tenir à la décision de la Faculté sur l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, à savoir qu'elle a été, dans sa conception, préservée de la tache originelle ?

— Je le jure.

✠

DÉCRET DU 9 MARS 1497. — « Suivant la trace de nos anciens, tous ensemble réunis pour la troisième fois, ... nous nous sommes engagés par un serment spécial à défendre et à propager cette très pieuse doctrine qui affirme que la très bienheureuse Mère de Dieu, par une grâce unique de Dieu, a été préservée du péché originel ; ... et nous avons juré et décidé que désormais personne ne serait agrégé à notre sainte Université, s'il ne s'engageait, par un serment semblable, à affirmer énergiquement et à défendre toujours de toutes ses forces cette doctrine religieuse. Que si quelqu'un des nôtres (ce qu'à Dieu ne plaise !) passant aux ennemis de la Vierge, osait en venir à patronner d'une manière quelconque l'opinion contraire, que nous jugeons fausse, impie et erronée, ... qu'il soit privé de tous nos honneurs, congédié d'avec nous et chassé loin de notre compagnie... »

Cologne, Mayenne, Salamanque, imitant Paris, imposèrent à leurs docteurs le serment immaculiste.

fr. YVES.

H. MORICE

Professeur de rhétorique à Sainte-Anne d'Auray.

L'IMMACULÉE CONCEPTION

DANS

L'ÉLOQUENCE

Etudier tous les orateurs qui ont célébré l'Immaculée Conception de Marie serait un travail considérable, et l'on peut dire, immense. Qui voudrait l'entreprendre, il lui faudrait parcourir la Patrologie grecque et latine ; et son étude ne serait pas complète s'il ne poussait des reconnaissances dans toutes les parties de la chrétienté, en Angleterre, en Italie, en Espagne. Il n'est pas en effet de nation qui soit restée muette dans le concert de louanges qui, depuis les temps apostoliques, monte de la terre vers le trône de l'Immaculée. Toutes les générations et tous les peuples l'ont proclamée bienheureuse. Nous faire l'écho de tant de voix éloquentes est une tâche au-dessus de nos forces et qui nous effraie à juste titre. Il nous suffira de dire quelques mots des orateurs français, et seulement des plus remarquables.

Si l'on ne s'attache ici qu'à l'éloquence française, ce n'est pas uniquement pour circonscrire le sujet et le renfermer dans des limites mieux connues ; c'est surtout parce que le dogme de l'Immaculée Conception a trouvé chez nous ses plus grands docteurs et ses plus grands apologistes.



Parmi les orateurs du moyen-âge qui ont mis l'éloquence au service de l'Immaculée Conception et animé d'un souffle de vie les vieilles thèses scolastiques, Jean Gerson, docteur et chancelier de l'Université de Paris, occupe la première place. Il nous reste de lui un sermon sur la Conception de la Vierge, prêché en l'Eglise Saint-Germain (1).

Ce sermon présente le même aspect extérieur que ceux du XVII^e siècle : texte tiré de l'Ecriture, *Ave Maria* à la fin de l'exorde, division en trois points. Mais plusieurs particularités contribuent à lui donner un cachet tout spécial. D'abord la langue, qui est le latin ; puis l'abus des citations profanes ; et surtout l'emploi, suivant la mode du temps, de personnages allégoriques.

Le Roman de la Rose avait mis à la mode la personnification des vertus et des vices, des sentiments et des idées ; et ce genre a bien quelque affinité avec notre tournure d'esprit, il faut le croire, puisqu'il a obtenu à deux reprises, au XIV^e et au XVII^e siècles, une telle vogue dans notre littérature ; c'est du reste un excellent procédé d'analyse psychologique, propre à mettre de la clarté dans les analyses les plus subtiles, par sa manière ingénieuse de concrétiser l'abstrait ; et une méthode éminemment populaire, pour intéresser et pour instruire.

L'orateur commence par nous dire qu'après avoir parcouru le Jardin sacré des Ecritures, il s'est arrêté dans un endroit agréable et fleuri : le Cantique des cantiques. C'est là qu'il a cueilli son texte : *Tota pulchra es, amica mea*.

Il annonce ensuite la division de son discours : après avoir exposé la doctrine de l'Immaculée Conception, il en tirera des conclusions pratiques, et résoudra en dernier lieu les difficultés qu'elle soulève.

(1) *Œuvres complètes*, Anvers, 1706. Tome III. Le date indiquée est 1401. Il faut lire sans doute 1401. Le même volume renferme un deuxième sermon sur la Conception de Marie, mais probablement apocryphe.

L'entrée en matière est grandiose : on dirait une scène d'épopée.

Le temps de l'Incarnation approche ; la nouvelle en est annoncée aux anges, aux prophètes, aux justes qui attendent dans les Limbes. La terre se réjouit comme à la venue du printemps. Le ciel lui-même est en émoi. Il s'assemble et délibère. Comment donner au Fils de Dieu une mère digne de Lui?... Dame Nature propose d'orner le corps de la Vierge et d'en faire un chef-d'œuvre de grâce pudique. A voir la beauté de Priam, on disait de lui qu'il était digne d'être roi ; on dira de même en voyant Marie : « Elle est digne de devenir l'impératrice du monde. »

Alors se présente la Charité entourée de toutes les vertus. C'est la Sagesse qui parle la première et tient à Dieu ce discours : « Le mal règne partout dans le monde (1) ; mais par ses prières, la Miséricorde a hâté l'heure de la Rédemption. La Vierge va naître. Mes sœurs et moi, nous voulons la parer et l'enrichir de toutes les vertus. Elle sera belle comme Rachel, féconde comme Lia... » Ici l'énumération des qualités de l'épouse, telle qu'elle se lit dans la bénédiction nuptiale.

Sur les entrefaites arrive la Prière, envoyée par Anne et Joachim. Par son entremise, les saints vieillards supplient le Seigneur de leur donner un enfant. Dame Nature fait observer qu'Anne est trop avancée en âge pour connaître les joies de la maternité. Mais la Sagesse appuie la requête de la Prière. Elle fait d'Anne et de Joachim un magnifique éloge. « Ce sont, dit-elle, des personnes pieuses et vénérables qui font de leurs biens trois parts, l'une pour le temple, l'autre pour les pauvres, la troisième pour les besoins de leur maison. D'autre part, ils sont de race royale. En considération de leurs vertus et de leur noblesse, pourquoi Dieu ne ferait-il pas un miracle en leur faveur ? »

Mais voici la partie essentielle du discours. La Sagesse nous fait part d'une appréhension qui l'inquiète : « Tous les hommes, dit-elle, issus d'Adam et d'Eve, ont hérité de leur souillure. Tous ils naissent dans le péché. La Vierge sera-

(1) Le texte latin est une citation d'Ovide : *Qua terra patet fera regnat Erinnyis*.

t-elle soumise à la loi commune ? Non, je demande qu'elle soit exempte de la tache originelle. »

A notre grand étonnement, Dame Nature formule la même requête, qu'elle appuie par les considérations suivantes : « Eve, la mère des vivants, a été créée dans l'état de justice originelle. Se peut-il que Marie, mère de Dieu, soit moins privilégiée dans sa naissance ? C'est une loi de nature que l'enfant doit respect et honneur à sa mère. Comment donc le Fils de Dieu et de Marie pourrait-il permettre qu'un seul instant sa mère fût déshonorée par le péché ? »

Le discours de la Charité ou de la Grâce est plus pressant encore : « C'est moi, dit-elle à Dieu, qui dois vivifier l'âme de la Vierge. Qu'au moment de sa conception, elle soit souillée par la tache originelle, je ne pourrai en faire ma demeure. Cette âme impure, cette âme morte sera indigne de ton alliance. Dès son lever, l'étoile du matin subira une éclipse. — Puisque le Fils de Dieu veut racheter les hommes, que du moins il y en ait un qui soit complètement racheté. Or la rédemption parfaite suppose, non seulement la rémission, mais la préservation de toute sorte de péché. Mieux vaut en effet empêcher de tomber dans la boue que d'en retirer. Et s'il est une créature qui mérite ce privilège de la rédemption parfaite, c'est bien la mère de Dieu. — Il est vrai que la loi est là et que jusqu'ici elle n'a subi aucune dérogation. Mais si Dieu ne pouvait dispenser des lois qu'il a faites, il serait moins puissant que les princes de la terre. D'ailleurs s'il s'agit de la Vierge, une dispense se justifie et même s'impose. Marie sera exemptée de l'enfantement douloureux ; pourquoi ne le serait-elle pas du péché originel ? Puisqu'elle doit briser la tête du serpent, il est juste qu'à aucun moment de sa vie, le serpent n'ait prise sur elle. »

Touché par les arguments de la Charité, le Fils de Dieu fait droit à sa requête. Il envoie un ange porter à sainte Anne et à saint Joachim un message qui les réjouira. Il leur naîtra une fille qui sera sa mère. Et voici la grande parole que le ciel attendait. « La Vierge sera immaculée dans sa conception. » Joie des Vertus, qui se promettent d'enrichir la Vierge de tous leurs trésors. Elle sera si belle que

Dieu, qui la voit dans l'avenir, devient amoureux de son œuvre (1)....

La deuxième partie du sermon ne se rapporte pas à notre sujet. Gerson y développe cette idée que nous devons aimer Dieu qui nous a rachetés du péché originel. Et sa parole se fait si simple, si familière, si touchante, qu'on croirait lire une page de l'Imitation.

Dans le troisième point, Gerson rappelle que plus d'un grand docteur semble rejeter la doctrine de l'Immaculée Conception, saint Augustin par exemple, saint Jérôme, saint Bernard. Grande difficulté qu'il essaie de résoudre. L'Esprit Saint, dit-il, révèle souvent à l'un ce qu'il cache à d'autres. Au nombre de ces vérités *nouvellement révélées*, il faut placer l'Immaculée Conception. Aujourd'hui l'Université de Paris et la plus grande partie des fidèles tiennent pour cette doctrine : il n'en était pas ainsi jadis. — Sans doute, si l'on considère leurs vertus, les nouveaux docteurs sont inférieurs à leurs devanciers. Mais s'ensuit-il que leur autorité soit moindre ? Un évêque a les mêmes pouvoirs que son prédécesseur, alors même qu'il ne l'égalerait pas en sainteté. — Peut-être, à la bien interpréter, la pensée de saint Augustin, de saint Anselme, de saint Thomas, revient-elle à ceci : qu'à la différence de Jésus, Marie a été exempte du péché originel par un privilège spécial ; Jésus l'était par nature, elle ne l'a été que par grâce. — Enfin, si ces docteurs ont montré tant de réserve, c'est qu'à leur époque la fête de la Conception n'était pas établie dans toute la chrétienté. Ils ne voulaient pas se prononcer avant la décision de l'Eglise.

Tel est ce discours, à la fois étrange et puissant. Nous avons cru bon de le résumer aussi exactement que possible. C'est un document précieux, on y sent la main d'un maître. Les prédicateurs qui dans la suite traiteront le même sujet ajouteront peu de chose aux arguments de Gerson : il embrasse et résume toute la doctrine sous la forme dense et métallique propre aux théologiens de son temps.

(1) «... comme Pygmalion de Galathée ! » ajoute Gerson. — Il est inutile sans doute d'avertir ici le lecteur que Gerson n'avait pas le goût sûr de Bossuet ; nombre des citations sont empruntées aux ouvrages les plus suspects d'Ovide.

✱

De saint François de Sales nous n'avons qu'un fragment assez court sur la Conception de Notre Dame. Encore ne fait-il qu'effleurer le sujet. Il ne faut pas laisser d'en faire mémoire, ne serait-ce que pour montrer la continuité de la tradition. Saint François de Sales se contente d'affirmer la doctrine et de l'illustrer par une image qui lui est familière. Comme il y a des fontaines qui conservent au milieu de la mer la douceur de leurs eaux, ainsi la Vierge Marie est restée pure au milieu de la corruption universelle. On reconnaît là une des gracieuses comparaisons qui ouvrent *l'Introduction à la vie dévote*. — C'est dans le *Traité de l'amour de Dieu* que ce docteur, ancien étudiant lui-même de la Sorbonne, a exposé avec le plus d'ampleur la convenance de l'Immaculée Conception (1).

✱

Nous avons hâte d'arriver au plus grand orateur de la chaire française. Dieu, qui ne dédaigne pas les humbles, et qui recherche même de préférence leur collaboration, a pourtant voulu choisir en France notre premier poète et notre premier orateur, Corneille et Bossuet, pour célébrer le grand privilège de sa mère.

En plusieurs circonstances, Bossuet a lutté pour la cause de « sa princesse » : en 1652, la veille de la fête ; en 1656 ; en 1665, au Louvre ; enfin en 1668, à saint Thomas du Louvre.

Que Bossuet se soit fait l'apôtre de l'Immaculée Conception, il n'y a rien là qui doive nous étonner. N'avait-il pas été élevé par la Sorbonne, et, comme il le dit, nourri de son lait ? D'autre part Bossuet est un esprit traditionnel, le sentiment commun des fidèles est sa règle en matière de foi ; et la croyance à l'Immaculée Conception, qui jette ses racines si loin dans le passé, ralliait alors presque tous les suffrages.

(1) Le passage est cité à peu près *in extenso* dans le travail du P. Valy, p. 77.

Enfin son exquise piété devait l'incliner vers tout ce qui rehaussait l'honneur de Marie.

Bossuet ne laisse pas de sentir quelque embarras lorsqu'il aborde ce sujet. En elle-même, la matière est fort délicate. De plus, l'Eglise lui recommande une circonspection extraordinaire. « Si j'en dis peu, je prévois que votre piété ne sera pas satisfaite. Si j'en dis beaucoup, peut-être sortirai-je des bornes que les saints canons me prescrivent. » Rome n'a pas encore parlé. Les difficultés du sujet ont ému plusieurs grands esprits dont l'Eglise ne condamne pas les opinions : « Je ne sais quel instinct me pousse à vous assurer que cette conception est sans tache, et je n'ose vous l'assurer d'une certitude infaillible. » C'est dire qu'il présente l'Immaculée Conception, non comme une vérité définie, mais comme une vérité certaine. « Après les articles de foi, je ne vois guère de chose plus assurée » (1).

Après avoir pris position sur ce terrain, Bossuet se sent plus à l'aise et commence sa vigoureuse argumentation.

Le péché originel, dit-il en substance, est une loi de mort qui condamne tous ceux qui naissent ; une vapeur contagieuse qui a infecté tout le genre humain ; une tache héréditaire qui nous rend naturellement ennemis de Dieu. Mais la Vierge a été dispensée de la loi commune, séparée de la contagion universelle, prévenue par la grâce contre la colère qui nous poursuit dès notre origine.

Comment dispensée ? Par l'autorité souveraine de Dieu. Saint Paul nous assure que tous les hommes sont condamnés. « Tous ont péché, dit-il, et tous sont morts en Adam. » Mais, dans ce texte, il ne regarde que la loi qui d'elle-même s'étend sur tous ; il n'exclut pas la réserve que peut faire le législateur. La préservation de Marie est une réserve de ce genre ; c'est une exception miraculeuse, « un coup d'autorité ».

Mais abandonner aux dispenses la majesté des lois n'est-ce pas « énerver leur vigueur » ? Non, si la dispense remplit les trois conditions suivantes : qu'elle se donne pour une

(1) Le Barq. I, 241.

personne éminente, que l'on soit fondé en exemple, et que la gloire du souverain y soit engagée.

Or, après Jésus-Christ, y a-t-il une personne humaine qui égale en dignité la Bienheureuse Marie ? y a-t-il une autre Mère de Dieu ? y a-t-il une autre Vierge féconde ? Il n'est donc pas à craindre que la dispense qui lui est accordée tire à conséquence et porte préjudice à la loi. Nul autre ne peut prétendre à la même faveur : elle restera une exception unique.

Cette faveur a-t-elle des précédents ? Non, sans doute, si nous cherchons des exemples en dehors de la Vierge. Mais si nous la considérons elle-même, qu'y remarquons-nous ? Une dispense presque générale de toutes les lois : un enfantement sans douleur, des sens sans rébellion, une mort sans peine. Si tout est singulier en Marie, qui pourra croire qu'il n'y ait rien eu de surnaturel en sa Conception et que « ce soit le seul endroit de sa vie qui ne soit marqué par aucun miracle ? »

Enfin la gloire de Jésus est intéressée à cette dispense. Ici nous retrouvons l'argument de la rédemption parfaite déjà esquissé par Gerson. La loi du péché règne dans tous les hommes : elle règne dans les adultes, Jésus la détruit par sa grâce : dans les enfants, il l'efface par son baptême ; elle pénètre jusqu'aux entrailles des mères, le Sauveur choisit des âmes illustres qu'il sanctifie avant leur naissance, par exemple saint Jean Baptiste. Mais elle condamne les hommes dès qu'ils sont conçus : n'y aura-t-il que ce seul endroit où la victoire de Jésus ne s'étende pas ? Non, il se doit à lui-même de choisir au moins une créature où paraisse toute sa puissance. Et quelle sera cette créature, si ce n'est la Bienheureuse Marie ?

La Sagesse divine, qui a séparé les fidèles de la masse du genre humain, doit séparer Marie de la masse des fidèles ; et c'est la seconde partie de la démonstration de Bossuet. Deux alliances de Jésus avec la sainte Vierge : l'une comme Sauveur, commune à tous les hommes ; l'autre comme Fils, particulière à Marie. L'alliance avec Jésus comme Sauveur fait qu'elle doit être séparée des infidèles ainsi que les autres ; l'alliance particulière avec Jésus comme Fils fait qu'elle en

doit être séparée d'une façon extraordinaire. Si les autres sont *délivrés* du mal, il faut qu'elle en soit *préservée*. Mais comment sera-t-elle distinguée de son propre Fils ? Jésus est exempt du péché par nature, Marie l'est par grâce. Ainsi le privilège de l'Immaculée Conception ne diminue en rien la gloire du Sauveur.

Après une courte application morale, Bossuet établit son troisième point : l'amour que de toute éternité Jésus portait à sa Mère l'a prévenue dans sa Conception bienheureuse.

Dieu ayant résolu de s'unir à notre nature, n'a pas jugé indigne de lui d'en prendre de bonne heure tous les sentiments. Il parle, il agit en homme avant que de l'être. C'est ainsi qu'il « prélude à l'Incarnation, fait pour ainsi dire son apprentissage et peu à peu s'accoutume à être homme ».

Le Fils de Dieu n'a donc pas attendu sa venue en ce monde pour aimer la Vierge. Il était son Fils avant que de naître, puisque Dieu « tient pour fait tout ce qu'il ordonne ». Il a donc considéré Marie comme sa Mère dès le premier instant où elle fut conçue. Dès lors pouvait-il la regarder comme son ennemie ? Et elle l'eût été, si le péché d'origine devait la mettre au pouvoir de Satan.

A cette argumentation si serrée et si forte, le sermon de 1668, resté inédit jusqu'à l'abbé Le Barq, n'ajoute aucune preuve nouvelle. En somme, ce n'est que le premier point du sermon de 1656, quelque peu amplifié. Il n'en a pas moins son importance, car il établit, contrairement à l'assertion d'un critique célèbre (1), que Bossuet est toujours resté fidèle à sa doctrine de l'Immaculée Conception.

†

Encore que dans cette analyse trop sommaire nous ayons reproduit à dessein les expressions mêmes de Bossuet, nous n'avons pu donner qu'une pâle image de ces merveilleux sermons. Il faut les lire et les relire pour goûter cette éloquence à la fois sobre et imagée, passionnée et contenue.

(1) BRUNETIÈRE, *Sermons choisis de Bossuet*.

Il y a dans Bossuet un logicien et un poète. C'est un argumentateur du moyen-âge à qui n'ont manqué ni le pittoresque ni le sentiment de la forme. Peut-être n'a-t-on pas suffisamment remarqué ce qu'il y a de scolastique dans le génie de Bossuet. Etudiant de Navarre, il a emprunté à ses maîtres la rigueur et la précision de leur méthode. Sans doute il a trop le sens oratoire pour discuter dans les formes et prétendre emporter les convictions à coups de syllogismes. Mais voyez quelle netteté et quelle suite dans son argumentation ! Toujours il se préoccupe de mettre en lumière les vérités générales avant de descendre aux applications particulières. Il s'assure que l'auditeur est d'accord avec lui sur les principes avant de le mener, par une série de déductions, jusqu'à la proposition dont il le veut convaincre. A quelles conditions une dispense peut-elle s'accorder sans que la loi en souffre préjudice ? voilà le principe. Ces conditions se trouvent-elles réunies dans la Vierge ? voilà l'application. — Tel est le procédé scolastique par excellence ; tel est aussi celui de Bossuet. Et il n'est pas besoin d'une grande pénétration d'esprit pour découvrir, sous les magnifiques développements oratoires, les formules rigoureusement théologiques dont elles sont l'armature.

Notons en passant que cette attitude militante s'impose à l'orateur à cause des attaques mêmes dont l'Immaculée Conception est l'objet.

Cette doctrine fait l'orgueil de la Sorbonne, mais elle n'est pas encore définie, et de grands théologiens la combattent à outrance. Ce n'est donc pas seulement par métaphore que Bossuet lutte pour sa « princesse » : il défend son privilège contre des adversaires nombreux et résolus. Il se voit obligé, non seulement d'exposer et d'instruire, mais d'argumenter ; il argumente, non par une fiction oratoire, mais par la nécessité réelle de défendre une doctrine qui lui est chère : il est avocat en même temps que docteur.

Or il faut avouer que cette nécessité de lutter favorise singulièrement sa dialectique. Le sentiment qu'il a des résistances qu'on lui oppose donne à son argumentation de la chaleur et de la vie. Sa parole en devient plus pressante et plus rapide, telle qu'un torrent lorsqu'il rencontre un obstacle.

Mais ce dialecticien puissant et pressant, cet argumentateur impétueux est aussi un poète. A première vue, rien ne semble plus délicat à exposer ni plus difficile à établir que la doctrine de l'immaculée conception. Comment démontrer un fait qui ne repose pas sur l'expérience, qui échappe à la portée des sens, et paraît inaccessible à la raison elle-même ? Lisez Bossuet ; et, si vous êtes chrétiens, si vous admettez les vérités élémentaires de la foi, vous comprendrez sans peine. Les abstractions les plus raffinées s'animeront sous vos yeux ; les arguments les plus subtils prendront corps ; vous saisirez l'insaisissable. C'est un véritable enchantement qui tient, non seulement à la clarté merveilleuse de cet esprit si français, mais surtout à la richesse et à la vigueur de son imagination. Bossuet rapproche sans cesse l'invisible du visible et lui prête des formes matérielles pour le faire toucher du doigt. — Il y a plus de logique dans le sermon de 1656 ; les arguments s'ordonnent et s'enchaînent mieux ; mais dans le sermon de 1652 ce qui domine, c'est le mouvement et la couleur. Les comparaisons s'y pressent et, peut-on dire, s'y entassent. Voici par exemple comment le grand orateur développe cette idée que sans une intervention miraculeuse, Marie eût été, comme le reste des hommes, souillée par le péché d'origine : « Certes il faut l'avouer, chrétiens : Marie était perdue tout « ainsi que les autres hommes, si le Médecin miséricor- « dieux, qui donne la guérison à nos maladies, n'eût jugé « à propos de la prévenir de ses grâces. Ce péché, qui, « ainsi qu'un torrent, se déborde sur tous les hommes, « allait gâter cette sainte Vierge de ses ondes empoison- « nées. Mais il n'y a point de cours si impétueux que la toute « puissance divine n'arrête quand il lui plaît. »

Et la série des rapprochements se continue. Peut-être y a-t-il là un peu de surcharge. Bossuet se laisse emporter par sa fougue juvénile. Mais en d'autres passages, il s'observe et se contient mieux. Et alors quelle justesse d'expression ! Quelle simplicité dans la forme ! C'est proprement le grand art. Relisons cette effusion admirable qui rappelle les envolées lyriques des *Élévations sur les Mystères* :

« Pour moi, quand je considère le Sauveur Jésus, notre

« amour et notre espérance, entre les bras de la Sainte
 « Vierge, ou suçant son lait virginal, ou se reposant douce-
 « ment sur son sein, ou enclos dans ses chastes entrailles...
 « quand donc je regarde l'Incompréhensible ainsi renfer-
 « mé, et cette immensité comme raccourcie ; quand je vois
 « mon libérateur dans cette étroite et volontaire prison,
 « je dis quelquefois à part moi : Se pourrait-il bien faire que
 « Dieu eût voulu abandonner au diable, quand ce n'aurait
 « été qu'un moment, ce temple sacré qu'il destinait à son
 « Fils, ce saint tabernacle où il prendra un si long et si ad-
 « mirable repos, ce lit virginal où il célébrera des noces
 « toutes spirituelles avec notre nature ? C'est ainsi que je
 « me parle à moi-même. Puis me retournant au Sauveur :
 « Béni enfant, lui dis-je, ne le souffrez pas, ne permettez
 « pas que votre Mère soit violée. Ah ! que si Satan l'osait
 « aborder pendant que demeurant en elle vous y faites un
 « paradis, que de foudres vous feriez tomber sur sa tête !
 « avec quelle sainte jalousie vous défendriez l'honneur et
 « l'innocence de votre Mère ! Mais, ô béni enfant par qui
 « les siècles ont été faits, vous êtes devant tous les temps.
 « Quand votre Mère fut conçue, vous la regardiez du plus
 « haut des cieux ; mais vous-même vous formiez ses
 « membres. C'est vous qui inspirâtes ce souffle de vie
 « qui anime cette chair dont la vôtre devait être tirée. Ah !
 « prenez garde, ô Sagesse éternelle, que dans ce même mo-
 « ment elle va être infectée d'un horrible péché, elle va être
 « en la possession de Satan : détournez ce malheur par votre
 « bonté ! commencez à honorer votre Mère ; faites qu'il lui
 « profite d'avoir un Fils qui est devant elle. Car enfin, à bien
 « prendre les choses, elle est déjà votre Mère, et déjà vous
 « êtes son Fils » (1).

On le voit, Bossuet n'a pas seulement le mérite d'exprimer la vérité dans un beau langage.

Cet éloge est de ceux qui conviennent surtout aux conférenciers, dont l'œuvre tient le milieu entre l'exposé théologique et l'exposé oratoire. L'œuvre de Bossuet n'est pas une conférence, c'est un discours. C'est de la grande éloquence

(1) Le Barq, I, p. 237.

et non pas seulement du beau langage. Bossuet parle, non seulement *ut veritas pateat, ut veritas placeat*, mais, ce qui est le propre de l'orateur, *ut veritas moveat*. Il ne s'adresse pas seulement à l'esprit ou à l'imagination, mais au cœur. Il ne se contente pas de faire connaître, il fait aimer l'Immaculée Conception.

‡

On nous permettra de ne pas insister sur les prédicateurs de l'Immaculée Conception au XIX^e siècle. Non que leurs œuvres soient sans mérite ; il y a parmi eux des orateurs de premier ordre. Mais, venant après Bossuet et tant d'autres, ils n'ont pu que reproduire et développer les arguments traditionnels. Rendre compte de leurs discours, ce serait condamner le lecteur à des redites fatigantes. Nous ne ferons que les parcourir, en relevant çà et là quelques considérations originales.

Le jour de la proclamation du dogme, le 8 décembre 1854, M^{sr} Pie prononça dans l'église de Notre-Dame à Poitiers une longue et belle homélie, où il traita ces deux points : l'Immaculée Conception dans la tradition et l'opportunité de la définition dogmatique.

Nul orateur, à notre connaissance, n'a exposé avec plus d'érudition et de clarté la preuve de tradition ; nul n'en a mieux accentué la valeur. L'Immaculée Conception de Marie est supposée par les éloges que lui donne l'Écriture. Calvin l'a honorée de ses outrages et Luther se déclarait impuissant à la contester. Avant le milieu du XIV^e siècle, l'Université de Paris faisait profession d'enseigner cette croyance. Avant saint Bernard, plusieurs docteurs l'ont affirmée, entre autres saint Yves de Chartres et saint Fulbert. Mais c'est l'Orient, l'Orient schismatique qui, dans ses divers idiomes, grec, syriaque, arménien, copte, apporte les plus éclatants témoignages en faveur de l'Immaculée Conception. Où a-t-il pris cette croyance ? Ce n'est pas dans l'Eglise Romaine, qu'il regarde comme son ennemie. C'est donc dans ses traditions propres, antérieures par là même à la séparation. Autels, statues, confréries, chants liturgiques, poésies de tout genre,

tout atteste la croyance des fidèles à l'Immaculée Conception. Or, le sentiment commun des fidèles possède une autorité considérable. Comment supposer que Jésus-Christ, qui a promis d'être avec son Eglise tous les jours jusqu'à la consommation des siècles, l'ait laissée tomber dans l'erreur ? Ce serait nier qu'il existe une Eglise protégée par les promesses divines.

L'éminent orateur passe ensuite à la question de l'opportunité. Des hommes graves semblent craindre que l'Eglise, en imposant une nouvelle croyance, ne provoque de nouvelles résistances. Mais le passé de l'Eglise est garant de son avenir. Jusqu'ici, il n'est pas un de ses actes à qui l'expérience n'ait donné raison. Dans le cours d'une si longue durée, aucune fausse démarche, aucune mesure regrettable. Il y a donc lieu d'être tranquilisés sur les conséquences de la décision que l'Eglise prépare ! On met en doute l'opportunité de cette définition. Mais quand une découverte vient enrichir le domaine de la science, lui fait-on mauvais accueil sous prétexte qu'elle est inopportune ? Or l'Immaculée Conception de Marie est une vérité plus précieuse aux yeux du chrétien que ne l'est aux yeux du savant une fleur ou une étoile nouvelle. Nous avons Marie pour Mère ; l'honneur de notre Mère est aussi le nôtre. Quand les possibilités d'un doute sur la pureté de notre Mère s'évanouissent, nous ne devons pas attendre pour nous réjouir d'un tel triomphe. A ceux qui discutent la convenance des temps, nous répondons : « Vous n'êtes pas de la famille des chrétiens. Il n'est jamais trop tôt pour un fils de venger l'honneur de sa Mère. »

Il y a d'ailleurs une corrélation providentielle entre la décision de l'Eglise et les nécessités de notre époque. En proclamant l'Immaculée Conception, il se trouve précisément que le Saint-Siège répudie les erreurs qui ont enfanté la révolution moderne.

✠

Comme l'évêque de Poitiers, M^{sr} Dupanloup s'est fait un devoir d'exposer à ses diocésains le dogme de l'Immaculée Conception. Dans une instruction courte mais substantielle,

il en définit la nature, en indique les raisons, en montre l'harmonie avec la sublime vocation de la Vierge. On sent dès l'abord que l'orateur s'adresse à une population moins éclairée. Dans aucun de ses sermons, Bossuet ne se préoccupe d'apprendre aux fidèles ce qu'est l'Immaculée Conception. Même les gens du monde auxquels il s'adresse en savent assez pour ne pas commettre de méprise. Ils connaissent si bien leur théologie qu'ils suivent avec le plus vif intérêt de longues discussions sur la grâce efficace et le pouvoir prochain. Que les temps sont changés ! Que de chrétiens aujourd'hui ignorent même la lettre du catéchisme ! Combien croient que l'Immaculée Conception, c'est Marie née d'une Vierge ! M^{sr} Dupanloup sent le besoin de prévenir son auditoire contre une erreur si grossière. Il distingue entre la formation du corps de la Vierge et l'avènement de son âme. Le corps de Marie a été formé suivant les lois communes ; mais dès l'instant où elle a été créée, son âme a été exempte de la tache originelle. Y a-t-il là un nouveau mystère ? Non, mais plutôt la suspension d'un mystère. Le mystère n'est pas de croire que Marie ait été conçue sans péché ; le vrai, le seul mystère, c'est que, notre premier père ayant péché, nous soyons tous, en lui, devenus pécheurs. — Comme on le voit, c'est là une vue très originale, et l'on regrette que l'orateur ne la développe pas davantage.

✠

En 1879, M^{sr} Freppel adressa à ses diocésains une instruction pastorale où il exposait les fondements du dogme et les raisons qui ont porté l'Eglise à le définir. — Pourquoi Marie fut-elle immaculée dans sa conception ? C'est qu'elle devait être la Mère de Dieu ; c'est que la gloire de Jésus y était intéressée. Ici M^{sr} Freppel se borne à condenser les arguments de Bossuet. Dans la seconde partie, à la suite de M^{sr} Pie, mais avec plus de force peut-être, il établit l'opportunité de la définition dogmatique. Quel est le premier et le dernier mot des systèmes enfantés par l'incrédulité contemporaine ? C'est la négation du surnaturel. En

proclamant l'Immaculée Conception de Marie, l'Eglise a sapé cette erreur par la base. L'Immaculée Conception est une vérité qui suppose et rappelle toutes les autres : l'existence de la grâce, la chute originelle, la gravité du péché, la divinité de Jésus, le mystère de la Rédemption. Par cette seule définition il n'est guère d'erreur qui ne se trouve atteinte.

Il y a plus. La protection de Marie éclate en raison des honneurs qu'on lui rend. La glorification de la Vierge Immaculée ne saurait donc manquer de devenir pour nous une source de faveurs spirituelles.

L'évêque d'Angers termine par ce souhait qui malheureusement n'a été qu'en partie réalisé : « Puisse dans vingt-cinq ans d'ici le cinquantième anniversaire d'un jour si mémorable trouver la France rendue à sa gloire passée, et l'Eglise poursuivant, avec plus de calme et de force que jamais, sa mission d'éclairer, de diriger et de sanctifier les âmes. » Le cinquantenaire de la définition du dogme a été célébré avec un éclat que sans doute M^{sr} Freppel n'osait se promettre. Mais l'Eglise a-t-elle retrouvé la paix et la France sa gloire antique ? Si le vaillant lutteur que fut le député du Finistère revenait au monde, il verrait que l'heure du repos n'a pas encore sonné. Hélas ! sonnera-t-elle jamais ?

✱

Dans une conférence qu'il intitule le « Paradis de l'Incarnation », le P. Monsabré démontre, avec sa logique et sa précision habituelle, que Marie devait être immaculée et qu'elle l'a été de fait. Après tant de grands orateurs, il trouve le moyen de présenter des arguments anciens sous une forme nouvelle : ce n'est pas un petit mérite.

Avant sa Conception, Marie a été préparée par des figures, annoncée par les prophètes ; après sa Conception, elle sera honorée par son Fils, par les louanges de l'humanité chrétienne, par l'éternel cantique des anges et des élus. Admirable chaîne dont les deux extrémités se perdent dans le sein de Dieu ! Mais si dans sa Conception elle-même Marie

doit subir la souillure du péché, la chaîne est rompue. Nous n'apercevons plus dans la conduite de Dieu le caractère révélateur de sa sagesse, l'unité. Pendant un temps, il y a solution de continuité entre l'ère de préparation et l'ère de grâce. Le P. Monsabré entreprend ensuite le développement de preuves qui, après la lecture de Gerson et de Bossuet, nous sont devenues familières.

En somme, parmi les prédicateurs qui ont célébré la Vierge Immaculée, Bossuet demeure au premier rang ; il les domine de toute la hauteur de son génie. Ses successeurs, ou bien n'ont fait que reproduire ses arguments, ou bien sont restés dans les alentours du sujet. Ils ont parlé de l'opportunité de la définition, de la beauté du dogme, des conséquences de sa proclamation. Tout cela est à côté. Chez Bossuet, c'est le docteur lui-même qui est orateur ; c'est l'exposé théologique qui se tourne en éloquence. Les autres ont parlé à propos de l'Immaculée Conception ; Bossuet seul en est vraiment l'orateur.

✱

Nous arrêtons ici cette rapide revue des orateurs de l'Immaculée Conception. Un plus autorisé l'eût faite avec plus de développement et surtout de compétence. Mais à cette gerbe splendide qui va être déposée aux pieds de Marie, on nous a demandé de joindre notre humble fleur. Nous ne pouvions nous récuser. Un enfant ne peut s'excuser sur son impuissance quand on l'invite à contribuer à la gloire de sa mère. Dans les fêtes de famille, quand les aînés ont présenté en termes éloquentes ou fleuris leurs compliments et leurs souhaits, les petits arrivent à leur tour et balbutient ce qu'ils peuvent. Nous sommes un de ces petits. Nous ne pouvons nous dissimuler les défauts et les lacunes de notre travail. Puisse la Vierge en tenir moins de compte que du grand amour qui l'a inspiré !

HENRI MORICE,
de la Roche-Bernard, diocèse de Vannes.

LE PORTRAIT DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

... Elle était de taille moyenne. Elle semblait toute jeune, et elle avait la grâce de la vingtième année ; mais sans rien perdre de sa délicatesse, cet éclat, fugitif dans le temps, avait en elle un caractère éternel. Bien plus, dans ses traits aux lignes divines se mêlaient en quelque sorte, sans en troubler l'harmonie, les beautés successives et isolées des quatre saisons de la vie humaine. L'innocente candeur de l'Enfant, la pureté absolue de la Vierge, la gravité tendre de la plus haute des Maternités, une sagesse supérieure à celle de tous les siècles accumulés, se résumaient et se fondaient ensemble, sans se nuire l'une à l'autre, dans ce merveilleux visage de jeune fille...

La régularité même et l'idéale pureté de ces traits, où rien n'était heurté, les dérobe à la description. Faut-il dire cependant que la courbe du visage était d'une grâce infinie, que les yeux étaient bleus et d'une suavité qui semblait fondre le cœur de quiconque en était regardé ? Les lèvres respiraient une bonté et une mansuétude divines.

Le front paraissait contenir la sagesse suprême, c'est-à-dire, la science de toutes choses, unie à la vertu sans bornes.

Les vêtements, d'une étoffe inconnue, et tissés sans doute dans l'atelier mystérieux où s'habille le lis des vallées, étaient blancs comme la neige immaculée des montagnes, et plus magnifiques en leur simplicité que le costume de Salomon dans sa gloire. La robe, longue et traînante, la robe aux chastes plis, laissait ressortir les pieds, qui reposaient sur le roc et foulaient légèrement la branche de l'églantier. Sur chacun de ses pieds, d'une nudité virginale, s'épanouissait la rose mystique, couleur d'or.

Sur le devant, une ceinture, bleue comme le ciel et nouée à moitié autour du corps, pendait en deux longues bandes qui touchaient presque à la naissance des pieds. En arrière, enveloppant dans son amplitude les épaules et le haut des bras, un voile blanc, fixé autour de la tête, descendait jusque vers le bas de la robe.

Ni bagues, ni collier, ni diadème, ni bijoux : nul de ces ornements dont s'est parée de tout temps la vanité humaine. Un chapelet, dont les grains étaient blancs comme des gouttes de lait, dont la chaîne était jaune comme l'or des moissons, pendait entre les mains, jointes avec ferveur.

H. LASSERRE.

J.-J. LEPETIT

Directeur au grand séminaire de Vannes.

L'IMMACULÉE CONCEPTION DANS LA PEINTURE



L'image de la Très Sainte Vierge a toujours tenté le pinceau des artistes chrétiens. Après celle de Jésus, son divin Fils, et souvent unie à Lui, c'est elle qui a inspiré les plus belles pages de la peinture religieuse. Dès le temps des Catacombes les premiers fidèles s'essayaient à crayonner, sur les murs de leurs églises souterraines, les traits de la Mère de Dieu. Et depuis, son image toujours aimée a rempli les galeries et les musées du monde.

Faut-il s'en étonner ? N'est-elle pas, après Jésus, le type de la beauté idéale dont l'artiste cherche à saisir et à reproduire les traits ?

Mais de toutes les phases de la vie de Marie, de tous les mystères qui forment la trame de son existence, l'Immaculée Conception est peut-être celui qui a produit le moins d'œuvres d'art. Il est facile d'en donner les raisons. C'est d'abord la difficulté particulière du sujet. Le mystère de l'Im-

maculée Conception est tout intérieur. Dans le monde visible, auquel l'artiste emprunte d'ordinaire ses moyens, rien ou presque rien ne lui vient en aide. Aussi le pinceau des peintres, comme le ciseau du sculpteur, semble-t-il hésiter, reculer devant ce mystère qui se cache dans les profondeurs de la nature et de la grâce.

Une autre raison : c'est l'état de la croyance du peuple chrétien au dogme de l'Immaculée Conception. Cette croyance, réelle sans doute, est cependant restée vague et flottante jusqu'au jour de la définition. Or l'artiste chrétien n'a pas pour mission de créer ou de préciser la doctrine ; son rôle est plus modeste : il se contente de l'interpréter, de l'embellir, de la populariser.

Cependant, en dépit de ce double obstacle, peintres et sculpteurs ont essayé de fixer sur la toile ou dans le marbre, l'image de l'Immaculée Conception : que n'essayent-ils pas ? Parfois même, dans leur audace, ils devancent les graves théologiens. L'Assomption n'est pas encore un dogme défini et il y a bien longtemps qu'on admire le chef-d'œuvre du Titien, pour ne nommer que celui-là.

Pour représenter un mystère ou un fait de l'histoire religieuse, les artistes ont à leur disposition deux moyens principaux que l'on peut appeler l'un *historique*, l'autre *symbolique*.

Le premier s'attache directement au fait lui-même. Il met en scène les personnages, les fait agir, se mouvoir de façon à reproduire aussi exactement que possible la réalité, telle qu'elle se dégage de l'Histoire ou de la Tradition. Le second a recours au symbole. Le symbole est un signe choisi à dessein pour exprimer une chose cachée. Ce second moyen, moins précis que le premier, a sur lui l'avantage de mieux seconder l'effort de l'artiste. En peinture, comme en poésie, le langage symbolique est le langage préféré. Il est suffisamment expressif ; mais de plus il est discret, ne disant que le nécessaire et laissant au lecteur le délicat plaisir de trouver le reste. Il prête, en outre, aux objets cette grandeur, cet attrait que donnent toujours, même aux choses les plus banales, le mystère et l'inconnu. Souvent aussi l'artiste utilise les deux moyens à la fois, les complétant l'un par l'autre. A

côté d'une Vierge de Michel Ange, vous verrez une figure de docteur ou de martyr symbolisant l'un la science, l'autre le sacrifice ; aux pieds d'une statue de guerrier, ce sera l'image du courage, ou de la patrie.

L'Immaculée Conception échappe, par sa nature même, à ce premier mode de représentation. On ne peut pas, en effet, rattacher à ce genre des œuvres, très belles du reste, comme celle du Titien, qui ne nous montrent que la nativité de Marie. Rien, ni dans l'expression de l'Enfant ou des personnages qui l'environnent, ni dans le décor de la scène, ne fait songer à l'Immaculée Conception. Encore moins faut-il retenir d'autres œuvres qui, sous prétexte d'exactitude, tombent dans un réalisme de mauvais goût et proscriit par l'Eglise.

A défaut de la méthode historique, le peintre a recours au symbole. Toutefois les symboles de l'Immaculée Conception ne peuvent être choisis au hasard ou abandonnés au caprice : c'est à la Bible et à la Tradition qu'il faut les demander, et sous le contrôle de la Théologie qu'il faut s'en servir. On en distingue deux sortes : les uns essentiels, caractéristiques, et consacrés par l'usage ; les autres secondaires, facultatifs, à signification plus large. Il suffit d'énumérer ceux-ci : l'attitude de la Vierge, la blancheur de ses habits, le lis, le croissant, la couronne d'étoiles, etc... Arrêtons-nous un instant à étudier les autres.

Le premier qui se présente à nous, c'est le symbole du serpent infernal écrasé par le pied de la Vierge. L'Immaculée Conception est, en effet et tout d'abord, la revanche de Dieu sur le démon, la première victoire de la grâce sur le péché, prémices de la grande et définitive victoire du Calvaire. C'est la réalisation de la première prophétie messianique : *Inimicitias ponam inter te et mulierem... ipsa conteret caput tuum*. Quelques iconographes cependant contestent la valeur de ce symbole. Le P. Patritz, savant théologien du siècle dernier, dit que cette locution : « écraser la tête du serpent », n'est pas synonyme de celle-ci : « être conçue sans péché ». Il va plus loin : il soutient que le sens naturel de ces mots « écraser la tête du serpent », non seulement n'implique pas l'idée d'exemption, par privilège, de la tache originelle, mais l'exclut formellement. Ecraser la tête, dit-il, c'est remporter une

victoire voulue, cherchée, disputée. Or Marie n'a pas lutté, combattu pour devenir Immaculée : elle tient cette grâce uniquement de la magnificence divine ! — En dépit de la subtile dialectique du savant auteur, il est permis, avec la tradition tout entière, de voir, dans le serpent foulé aux pieds, un symbole aussi vrai qu'expressif de notre dogme. Marie n'ayant pas eu part à la victoire, on ne saurait la lui attribuer ! Personne ne conteste que la première grâce, surtout quand elle s'appelle Immaculée Conception, ne soit entièrement gratuite. Mais il n'en résulte pas que l'Immaculée Conception ne soit en elle-même une victoire sur le serpent infernal. Dieu, par Marie et en Marie, inflige à l'ennemi traditionnel une première défaite, prélude de celles qui suivront. Marie n'en est pas la cause première, mais elle en est la bénéficiaire. Voilà ce que dit le symbole, et pas autre chose. L'exégèse confirme cette manière de voir. Si le Christ Rédempteur est, en effet, l'objet principal du Proto-évangile, dans la pénombre apparaît clairement l'Immaculée Conception. L'inimitié que Dieu doit établir entre Marie et le démon, sera *spéciale*, distincte de celle qui existe entre toute âme juste et Satan ; *absolue*, excluant toute possibilité de conciliation ou de défaite ; *efficace*, puisqu'elle aboutit à l'écrasement de l'ennemi. Or une pareille inimitié ne trouve sa parfaite réalisation que dans la Conception Immaculée de Marie. Puisque c'est de Marie que Dieu a dit : « *ipsa conteret caput tuum* », c'est donc avec raison que le symbole du serpent foulé aux pieds a été choisi pour rappeler et exprimer l'évènement qui réalise la prophétie. — L'usage de ce symbole est, du reste, très ancien. En 1047, Ugo de Summo, chanoine de Crémone, par un acte de donation signé le jour de l'Immaculée Conception, et en vue d'honorer ce mystère, dispose qu'une noble et belle statue de bois incorruptible ou de marbre, représentera l'image sainte de Marie, notre Mère... ayant sous ses pieds le serpent antique....

Mais l'Immaculée Conception n'est pas seulement la première victoire sur le démon, c'est encore Marie devenant, par le fait même, la plus pure, la plus belle des créatures : « *Tota pulchra es, et macula non est in te.* » Mais ici encore se pose une question qui divise les critiques. Il en est qui

ne consentent pas à représenter Marie sans y joindre l'Enfant-Jésus. C'est, disent-ils, séparer ce que Dieu a si étroitement uni. Marie tient de Jésus sa beauté et sa raison d'être ; sans lui on ne la comprend plus. Le Concile d'Ephèse n'a-t-il pas, du reste, défendu de représenter la Mère sans l'Enfant ? Le P. Cahier, dans ses *Mélanges archéologiques*, se fait le défenseur de ce sentiment : « C'est au XVIII^e siècle, écrit-il, et presque uniquement chez nous, que commencent à se multiplier ces images qui semblent isoler la Mère de Dieu comme une sainte quelconque, ou comme une créature trop privilégiée si on laisse oublier la source de ses prérogatives. » — Ces raisons ne semblent pas décisives. La mesure disciplinaire prise au concile d'Ephèse, en 431, répondait à une préoccupation que rien ne justifierait aujourd'hui. Pourquoi ne serait-il pas possible de représenter Marie dans cette période de son existence qui précède l'Incarnation ? Ce n'est pas encore la Mère de Dieu ; mais c'est déjà celle qui, par son incomparable pureté, attirera sur cette terre le Verbe Eternel. C'est l'aurore qui précède et annonce le soleil de Justice.... *quasi aurora consurgens*.... C'est l'Immaculée Conception. — Le peintre qui veut nous faire admirer les effets de la lumière se jouant dans les détails d'un paysage, se garde bien de découvrir la source d'où jaillit cette lumière. Il la cache avec soin derrière un massif d'arbres, ou dans l'épaisseur des nuages. Le spectacle n'en est que plus saisissant. A vouloir représenter l'Immaculée Conception portant sur ses bras l'Enfant-Dieu, on risque de manquer le but. C'est l'idée de la Maternité divine qui se présente tout d'abord à l'esprit et empêche de penser à autre chose. Chaque mystère a son caractère propre, exclusif, qu'il faut respecter sous peine de produire la confusion. Sans doute, un grand nombre de peintures anciennes, avant le XV^e siècle surtout, unissent les deux personnages. Mais justement ce qui leur manque pour être de véritables spécimens d'iconographie de l'immaculée conception, c'est de l'exprimer clairement, en l'exprimant spécialement. Une dernière raison qui semble décisive : lorsque la sainte Vierge se définissait, à Lourdes, l'Immaculée Conception, elle nous est apparue seule, et

sans l'Enfant-Jésus sur les bras. — Comme si elle voulait nous apprendre par là sous quel aspect elle aimerait à être désormais représentée.

Marie, belle en elle-même, par ses attributs personnels, avant que l'Enfant-Dieu, reposant entre ses bras, ne vienne projeter sur son front un reflet de sa grâce enfantine, voici donc un nouveau et très expressif symbole de l'Immaculée Conception. J'ajoute que c'est aussi le plus tentant, le plus suggestif pour l'artiste. Mais n'est-ce pas aussi son écueil ? L'âme de l'Immaculée Conception, qui donc ici-bas peut se flatter d'en connaître, d'en redire toute la splendeur ? C'est le Verbe divin Lui-même qui s'est plu à embellir le temple qui devait le recevoir, à orner le tabernacle où Il voulait reposer. Pureté sans tache, humilité profonde, amour ardent, Marie est tout cela, et bien plus encore. Mais comment le dire ? Un ange n'y suffirait pas ! Que l'artiste demande à la nature le secret de ses harmonies et de ses splendeurs ; qu'il se pénètre d'amour et d'admiration pour l'Immaculée ; qu'il tire de son cœur les plus heureuses inspirations, jamais il n'atteindra la réalité. Jamais en voyant son œuvre on ne dira : c'est bien Elle, c'est Elle tout entière — Mais s'il ne peut pas réaliser l'irréalisable, il peut du moins en approcher. Il donnera à son image toute la beauté, toute la pureté possible, car si le vice dégrade, la vertu embellit, la grâce divinise, et le visage est le miroir de l'âme. Il empruntera à la Bible ses plus gracieux symboles, nous montrant tour à tour l'Épouse du Cantique des cantiques belle comme le lis entre les épines, ou la femme de l'Apocalypse, avec la lune sous les pieds, et une couronne d'étoiles sur la tête. Il la placera dans la gloire et la lumière du ciel au milieu d'un flot d'anges qui tourbillonnent joyeux autour d'elle. Il nous la montrera tantôt recueillie, les mains jointes sur la poitrine, et comme abîmée dans la reconnaissance ; tantôt plongée dans la prière ou l'extase ; tantôt s'inclinant amoureusement vers la terre comme pour inviter les créatures à puiser avec Elle à la source des divines faveurs. Si le cœur a guidé son pinceau, son œuvre sera belle et bonne. Elle invitera à la prière, et sera elle-même une prière permanente !

Tel est le programme de l'artiste chrétien ; tel est le

champ où il peut déployer à l'aise son talent. Pardonnez-moi de vous avoir retenus, trop longtemps peut-être, dans cet exposé un peu ardu de la théorie. Mais j'ai cru ces notions indispensables à qui veut apprécier et goûter les œuvres de la peinture chrétienne relatives à l'Immaculée Conception.

†

Il me reste maintenant à vous proposer une intéressante promenade. Je voudrais parcourir avec vous les principaux musées d'Europe : Paris, Munich, Florence, Madrid ; fouiller les bibliothèques et les missels du moyen-âge ; visiter nos églises anciennes et modernes, si riches parfois d'œuvres de premier ordre et ignorées de la foule. Je voudrais recueillir et grouper tout ce que le talent, inspiré par la Foi, a produit pour chanter l'Immaculée.

Que ce programme ne vous effraye pas trop. Nous irons vite. Ces œuvres, malheureusement, ne sont pas innombrables, et nous ne nous arrêterons que devant les principales.

L'Immaculée Conception ne se prête pas, avons-nous dit, à la méthode de représentation historique. Toutefois les peintres ont essayé de tourner la difficulté, en nous donnant ce qu'on pourrait appeler les préliminaires du mystère.

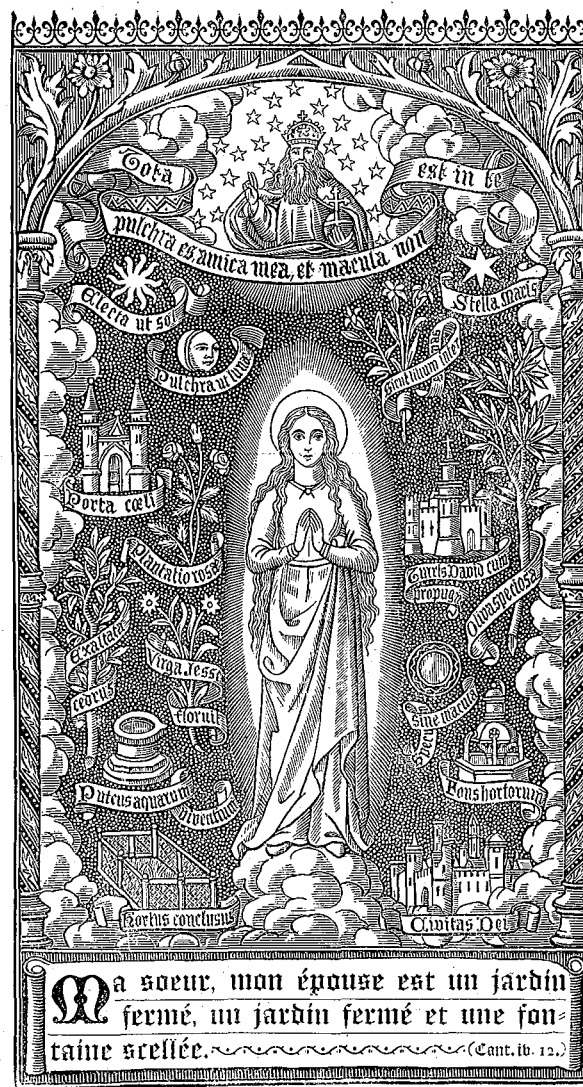
La bibliothèque du Vatican possède un ménologe grec très ancien. Il est du X^e siècle. A la fête dite de la Conception, au 9 décembre, on y voit une belle miniature attribuée à Ménas. Dans un premier tableau, Joachim garde ses troupeaux sur la montagne et reçoit la visite d'un ange. Non loin de lui, Anne est en prière, et reçoit, elle aussi, la visite d'un messenger céleste. Dans un second tableau, les deux époux se rejoignent devant la porte Dorée du Temple, se font mutuellement part de leur bonheur, et s'embrassent dans l'excès de leur joie.

L'archéologie signale d'autres scènes analogues dans les vieux missels, les livres d'heures, ou sur les murs de nos églises. Chez nous, la gracieuse chapelle de Kernalédén nous en offre un exemple. La voûte du chœur représente, entre les nervures, toute la vie de la Très sainte Vierge. Ces fresques ont beaucoup perdu de leur

valeur, soit par l'action du temps, soit par la maladresse des restaurateurs. Mais ce qui en reste ne laisse pas d'être fort intéressant. Or, les trois premiers panneaux de cette fresque reproduisent précisément le sujet en question. Le premier représente Anne et Joachim errant dans la campagne. Dans le second, Anne, agenouillée devant un autel, reçoit la visite d'un ange. Dans le troisième, les deux époux se rencontrent à la sortie du Temple et s'embrassent tendrement se faisant part l'un à l'autre de l'heureuse nouvelle. — Avons-nous là vraiment un spécimen d'iconographie de l'immaculée conception ? Rigoureusement, non. La conclusion qui s'en dégage, c'est que la naissance de Marie a été miraculeuse. Mais celle de saint Jean-Baptiste l'a été au même titre, sans qu'il y eût pour cela immaculée conception. Toutefois il n'est pas contestable que les auteurs de ces miniatures et de ces fresques n'aient eu en vue cette pensée, surtout quand leur œuvre décore une église dédiée à l'Immaculée Conception comme celle de Kernascléden.

A partir du XVI^e siècle, du reste, le doute n'est plus possible. Notre bibliothèque nationale possède une miniature inspirée par la légende dorée. Un arbre de Jessé y est représenté pour honorer la Nativité de Marie. A la suite des patriarches et des rois leurs ancêtres, sainte Anne et saint Joachim s'embrassent chastement sur une même tige que couronne la Vierge Marie au sein d'un lis éclatant de blancheur. Il y a mieux encore : pour accentuer davantage la chasteté du baiser des deux époux, les peintres ont imaginé une touchante allégorie. Sainte Anne et saint Joachim se font face, et de leur bouche sort une tige dont les deux branches vont se rejoindre au sommet, ou plutôt, s'épanouir en un lis qui porte dans sa corolle le buste de la sainte Vierge. Il est difficile d'exprimer d'une façon plus délicate que Marie, née des deux époux, est un lis immaculé (1).

Ces œuvres, par leur caractère naïf, original, fait de piété et d'onction, se rattachent à ce qu'on appelle, dans l'histoire de la Peinture, l'époque des Primitifs. C'est peut-être l'âge



(1) BARRIER DE MONTAULT. — Voir, page 293, la clef de ce symbolisme (*Note du secrétaire du Congrès*).

d'or de la peinture religieuse. L'auteur d'un ouvrage récent, mais bien connu, en parle ainsi dans sa préface : « Au palais des Offices à Florence, dit-il, et du Louvre à Paris, on a groupé les tableaux des Primitifs, ces peintres inconnus pour la plupart qui ont fixé, à leur manière naïve, le songe qui les berçait. C'était des Anges, des Saints, des Christs et des Madones qui souriaient ou pleuraient dans des ciels trop bleus, dans des prairies semées de fleurs trop grandes. Dans ces galeries la foule passe, indifférente aux attitudes gauches des vierges frêles, aux lignes heurtées des immatériels visages. Quelques-uns seulement — à peine quelques-uns — s'arrêtent et songent... : sous la pauvreté de l'effort, ceux-là ont entendu le cantique de ces âmes obscures, mêlant la simplicité de leur Foi à la douceur de leur rêve (1). » Ces artistes du moyen-âge étaient avant tout de fervents chrétiens. « Ils ne travaillaient qu'avec la crainte du Seigneur ; avec piété dans leur art qui est une chose divine, agréable à Dieu, et bien vue de Lui. » Ils ne prenaient le pinceau qu'après avoir prié ; et si, dans leurs œuvres, l'attitude est souvent trop raide, le geste gauche, l'anatomie absente, la figure parle à l'âme, l'élève et la porte vers Dieu. Il est regrettable que les maîtres de cette période, les Giotto, les Orcagna, et surtout leur maître à tous, le pieux Fra Angelico de Florence, ne nous aient rien laissé sur la Vierge Immaculée. Avec quel respect nous contemplerions aujourd'hui des œuvres que la sainteté, autant que le génie, aurait inspirées !

A défaut de chefs-d'œuvre, il nous reste le travail d'artistes plus modestes, sans doute, mais qui ne manquent pas d'intérêt. Les fresques dont nous avons parlé plus haut, appartiennent au mode de représentation par l'histoire. Voici quelques spécimens de peintures par symboles. Dans ses études iconographiques sur Marie, Rohault de Fleury nous donne un tableau de la Vierge Immaculée, aussi varié qu'instructif. Une jeune fille, couverte de son manteau, est debout dans une grande lumière, les mains jointes sur la poitrine. En haut du tableau, Dieu le Père apparaît dans une

(1) MONLAUR, préface du *Rayon*.



Vision d'Anne et de Joachim

Extrait d'un vieux ouvrage, qui se trouve au musée de Sainte-Anne d'Auray.

lumière plus vive encore ; tout autour sont figurés des arbres, un puits, un jardin, une ville, etc. Chacune de ces figures est accompagnée d'une légende sur laquelle on lit : *Tota pulchra es amica mea... Hortus conclusus.... Civitas Dei*, etc. « Je ne sais pas, ajoute l'auteur, de plus poétique, ni de plus vraie manière d'imaginer l'Immaculée Conception. Cette solitude de Marie, sous le regard de Dieu, au milieu des attributs de son incomparable virginité ; l'éclat du soleil, la chaste lumière de la lune, l'étoile des mers qui ne brille que loin des orages ; l'onde jaillissante de la fontaine dont aucune souillure ne trompe la transparence ; les arbres, les fleurs qui naissent sous ses pieds... tout cela remplit le tableau de charme et de poésie. Tout ce que la Bible a trouvé dans la nature de plus suaves symboles est accumulé autour de Marie. Cette enluminure, plus écrite que dessinée, est à la fois dogmatique et pieuse ; par son caractère elle appartient véritablement au moyen-âge (1). »

Le XV^e siècle, a dit L. Cloquet, avait imaginé de figurer Marie antérieurement à sa naissance, et comme n'existant encore que dans la pensée divine ; on la montrait sous les traits d'une jeune fille que le Père bénit du haut du ciel.

C'est le thème de la composition qui précède.

Le musée de la Basilique de Sainte-Anne d'Auray nous offre un autre spécimen de ce genre dans un ouvrage de la fin du XVII^e siècle, intitulé : *Arbor decora et fulgida genealogiæ Sanctorum Joachim et Annæ*. » Cet ouvrage est orné de nombreuses gravures. L'une d'elles a trait à l'immaculée conception. On pourrait l'intituler : Vision d'Anne et de Joachim. Les deux époux sont en prière ; leur regard s'élance vers le ciel et contemple, dans le lointain, la silhouette de Marie. Celle-ci est debout, dans l'attitude de l'extase, la tête environnée d'une couronne d'étoiles, les pieds reposant sur le croissant de la lune. Près d'Elle apparaît Dieu le Père qui la bénit du geste de la main, pendant que l'Esprit-Saint, sous la forme d'une colombe, plane à ses côtés. Un ange déroule une longue banderole qui porte ces mots :

(1) ROHAULT DE FLEURY, *La Sainte Vierge*, t. I, p. 34.

(2) L. CLOQUET, *Eléments d'Iconographie Chrétienne*, Desclée, de Brouwer et C^{ie}, Lille.

« *Ne timeas Joachim ; uxor tua Anna pariet tibi filiam et vocabis nomen ejus Mariam...* »

Cette gravure est d'une bonne inspiration.

L'église Saint-Etienne de Beauvais possède une peinture de l'Immaculée Conception qui remonte aux premières années du XV^e siècle. Le mystère y est représenté d'une façon naïve et saisissante. Marie enfant apparaît sur le sein de sa mère. Auprès d'elle, David et Joachim lui rendent hommage pendant que Dieu le Père, du haut du ciel, la contemple avec amour. De la bouche de chacun des personnages se déroule un phylactère où se lit un texte sacré relatif au mystère. Dieu le Père dit à Marie : *Tota pulchra es amica mea, et macula non est in te.* (Cant. IV, 17) — *Quæretur peccatum illius et non invenietur.* (Ps. X, 15). Joachim dit à son tour : *Progredditur quasi aurora consurgens.* (Cant. VII, 9) ; et sainte Anne : *Fructus mei honoris et honestatis.* (Eccle. XXIV, 23). Marie elle-même porte son phylactère où se lisent ces mots : « *Qui elucidant me, vitam æternam habebunt.* » (Eccle. XXIV, 31).

Mentionnons enfin les vieilles images ou statues qui ornent nos églises, et qui font aujourd'hui les délices des antiquaires. Souvent, hélas ! ces images sont victimes de l'intérêt qu'elles inspirent. De l'église où elles ont vu le jour, où elles ont entendu pendant de longs siècles la prière des fidèles, elles tombent dans la boutique d'un brocanteur pour aller ensuite orner un musée de province. Heureuses celles qui, sur leur chemin, rencontrent une main amie qui les recueille et leur donne une pieuse et digne hospitalité !

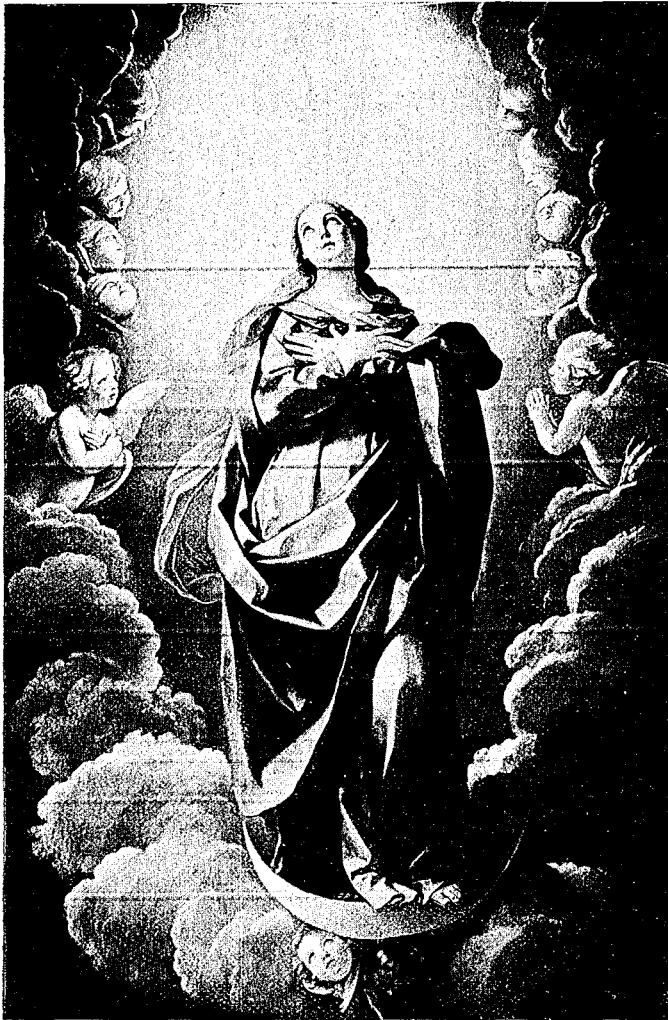
Ces images, simples et naïves, sont de précieux souvenirs de la foi et de la piété de nos pères. Parfois, il faut bien le reconnaître, elles sont dépourvues de toute esthétique. Ce sont de simples ébauches : mais, dans ces œuvres frustes, un simple de la terre a voulu représenter, malgré son inexpérience, la Vierge très belle ; et à défaut d'une connaissance suffisante des règles de l'art plastique, il avait en revanche la science, qui manque trop souvent à nos artistes contemporains, des symboles qui sont compris du peuple.



A la période des Primitifs succède, dans l'histoire de l'art religieux, la période de la Renaissance. On appelle de ce nom le mouvement littéraire et artistique qui prit naissance en Italie vers le milieu du XIV^e siècle, et de là se répandit sur tous les autres pays de l'Europe occidentale jusqu'à la fin du XVI^e siècle et même davantage. Cette époque, qui vit disparaître l'art gothique en architecture, donna naissance par contre à une phase toute nouvelle de la peinture religieuse. A partir de ce moment, les artistes, oubliant la manière simple et toute mystique de leurs devanciers, se mirent à copier d'une part la nature, et de l'autre les chefs-d'œuvre de l'antiquité païenne. A partir de ce moment aussi, l'art cesse d'être catholique, dans le vrai sens du mot, pour devenir national. Il se particularise selon le goût et le tempérament des peuples. Chaque pays a son Ecole, dont l'histoire se résume en quelques noms plus célèbres que les autres : en Italie, Michel Ange, Raphaël, et Léonard de Vinci ; en Flandre, Rubens et Van Dyck ; en France, Le Sueur, Poussin ; en Allemagne, Holbein et Dürer ; en Espagne, Velasquez, Ribéra et Murillo.

Les œuvres de ces maîtres atteignent à une richesse de coloris, une exactitude de dessin qui n'a pas été, et ne sera sans doute jamais dépassée. Mais en revanche, la peinture religieuse, tout en bénéficiant de ce progrès, a perdu ce caractère de mysticisme et d'idéale beauté qui faisait son ancienne valeur. L'artiste poursuit le beau naturel et humain même quand il traite un sujet religieux. Prenez les Vierges de Raphaël : elles sont admirables de naturel, de fraîcheur et de grâce ; mais l'enfant qu'elles pressent sur leur sein, est-ce l'Enfant-Dieu ? La Vierge elle-même, est-elle autre chose qu'une jeune mère florentine, ravie de bonheur devant son petit enfant ? A son amour ne se mêle pas assez l'adoration, la prière. Le spectacle qu'elle offre est une fête pour les yeux, mais ne dit rien au cœur ; il nous laisse en ce monde sans chercher à nous entraîner plus haut.

Les maîtres de la Renaissance nous parlent volontiers



L'Immaculée Conception
d'après le GUIDE (Musée de Florence)
Cliché Alinari (Florence).

de l'Immaculée Conception. A cette époque la croyance au dogme se généralisait et prenait de la consistance. Ce progrès dans le dogme ne pouvait manquer de trouver un écho dans la peinture religieuse. Les guides des Musées d'Europe mentionnent de quinze à vingt tableaux relatifs à l'Immaculée Conception et signés d'un nom connu. Voici les principaux, dans l'ordre chronologique : Bianchi, Le Corrége, Tintoret, Ribéra, Le Guide, Rubens, Murillo, Tiepolo.

Il serait trop long de nous arrêter devant chacune de ces œuvres. Du reste, plusieurs d'entre elles se ressemblent dans la façon de représenter le mystère ; quelques-unes, comme celle de Sassoferrato, ne nous montrent qu'une Vierge avec l'Enfant. Seuls, quelques symboles, le croissant sous les pieds de Marie, ou la couronne d'étoiles sur sa tête, nous disent que nous sommes en présence d'une Immaculée Conception. La différence qui les sépare tient plus à la valeur technique de la peinture qu'au mérite de la composition.

Mais il en est d'autres, plus connues, ou plus expressives du mystère, qui méritent de fixer un instant notre attention.

C'est d'abord l'œuvre du GUIDE. Elle se trouve dans une petite église d'Italie.

Le Guide s'est appliqué à rendre la parole du Cantique des cantiques : *Tota pulchra es...* La Vierge est debout, seule, inondée de lumière au centre d'une couronne de nuages que bordent de gracieuses têtes d'anges. Le corps est drapé dans un manteau dont les plis harmonieux sont dessinés d'une main ferme et sûre. La physionomie, belle à ravir, fait rêver du ciel. Pas d'autre symbole que le croissant ; mais il suffit à nous révéler la pensée du peintre. L'ensemble de la scène, très expressif, rend impossible toute confusion. C'est un bon commentaire de la parole de nos Livres Saints.

L'autre texte biblique relatif à l'Immaculée Conception : *Ipsa conteret caput tuum*, a inspiré lui aussi une œuvre, moins belle que la précédente, mais à coup sûr plus originale. Elle est signée d'un nom peu connu, CHIMENTI.

Ce peintre vivait au XV^e siècle.

Chimenti nous montre l'Immaculée Conception dans le

Ciel au milieu des Anges. Deux de ces esprits célestes portent des banderoles sur lesquelles on lit ces mots : *Quos Evæ culpa damnavit, Mariæ gratia solvit*. C'est bien l'idée que l'artiste a voulu rendre.

Marie met le pied sur la tête du démon. Mais ici l'ennemi ne se cache plus sous le symbole du dragon ; il a pris une forme humaine. Toutefois son corps se termine en queue de serpent (1). Cette queue, énorme, enlace dans ses anneaux un groupe de personnages représentant l'humanité coupable. On aperçoit des guerriers, des rois, des savants, des gens du peuple..... tous emprisonnés dans les plis du reptile, éperdus de douleur et jetant vers le Ciel un regard de détresse. Là haut Marie, bonne et souriante, les regarde et semble leur dire : courage, la délivrance est proche.

Un troisième peintre italien a trouvé le moyen de représenter l'Immaculée Conception d'une façon vraiment neuve, personnelle : c'est ZAGANELLI. Dans son tableau, Marie n'apparaît pas, mais tout parle d'Elle. Dieu le Père, dans le ciel, est assis sur un trône. D'une main Il tient une croix ; de l'autre Il fait un geste comme pour exprimer une volonté et la communiquer aux anges qui l'environnent. Ses traits, doux et graves, nous disent de suite que cette volonté n'est pas un arrêt de sa justice, mais une faveur de sa miséricorde. Cependant un ange se penche vers la terre et laisse tomber du ciel une banderole qui porte ces mots : *Tota pulchra es, et macula non est in te*. Au premier plan du tableau, sainte Anne agenouillée étend la main pour recevoir la banderole. Près d'elle, un religieux est en extase ; et saint Jean, le regard perdu dans la méditation, songe à la femme qu'il décrit dans son Apocalypse. En face de sainte Anne, saint Joachim prie, les yeux fixés sur un crucifix. A ses côtés un évêque, le doigt sur une page de la Bible, cherche dans le ciel l'explication du texte sacré.

Cette façon délicate de nous représenter l'Immaculée Conception plaît et charme. Tout parle dans cette toile, tout, jusqu'aux détails du paysage choisis à dessein pour rappé-

(1) Cette manière de représenter le serpent est très répandue en Bretagne, dans le diocèse de Quimper : voir l'*Iconographie bretonne*, par M. ABGRALL.

ler Marie. C'est une œuvre pleine d'intérêt, et d'inspiration toute chrétienne.

Je ne puis me dispenser de vous parler encore d'une autre peinture italienne de la même école. Le pèlerin qui visite Saint-Pierre de Rome aperçoit, dans une des chapelles latérales, une mosaïque de l'Immaculée Conception. C'est la copie d'un tableau que possède l'église de Sainte-Marie-du-Peuple. Pie IX est venu prier devant cette mosaïque après la lecture de la bulle *Ineffabilis* ; et, dans quelques jours, Pie X déposera sur la tête de la Vierge une couronne de diamants. BIANCHI, l'auteur de l'original, a divisé son tableau en deux scènes superposées, l'une au ciel, l'autre sur la terre. Au ciel apparaît Marie. Elle est seule, sans l'Enfant-Jésus sur les bras, vêtue d'un manteau bleu sur lequel retombe en longs plis le voile blanc qui recouvre son front. Les traits sont délicats et fins. La physionomie respire un mélange de reconnaissance et d'étonnement qu'accentue encore le geste de la main. Sous ses pieds, se déroule un énorme serpent dont elle écrase la tête, et qui, de rage, semble vouloir se mordre lui-même. C'est la première scène. La seconde nous montre deux religieux franciscains, saint François d'Assise et saint Antoine de Padoue, l'un en prière, l'autre en extase. Tout près un évêque, saint Jean Chrysostome, indique du geste la vision du ciel, et invite les deux religieux à la contempler avec lui. Le peintre a voulu nous représenter, par le choix de ces personnages, l'Eglise d'Orient et l'Eglise d'Occident unies dans le culte de l'Immaculée Conception. La critique reprocherait peut-être à Bianchi l'attitude un peu tourmentée de la Vierge et de l'évêque ; mais ces détails disparaissent devant la lumineuse expression du dogme. C'est une belle page de plus à l'honneur de l'Immaculée.

‡

Quittons maintenant l'Italie pour entrer en Espagne. Si l'Italie est la patrie des beaux-arts, l'Espagne est le pays mystique par excellence. Là aussi le dogme de l'Immaculée Conception a inspiré des œuvres de premier ordre. On dit que ce sujet a été traité avec une véritable prédilection par les artistes espagnols.

Deux noms dominent les autres, celui de Juan de Juanès et celui de Murillo.

JUAN DE JUANÈS vivait dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Le Musée de Grenade possède de lui un tableau de l'Immaculée Conception que de bon juges ne craignent pas de comparer à ce que la Renaissance nous a laissé de meilleur. Il est vrai que le ciel lui-même, s'il faut en croire la légende, aurait contribué à l'exécution de ce chef-d'œuvre. Le P. Jean Nieremberg, célèbre auteur Jésuite, dans un ouvrage des *Hommes illustres* (t. III, p. 562), rapporte qu'à Valence vivait un saint religieux du nom de Martin Alberro. Un jour la sainte Vierge lui apparut, vêtue d'une tunique blanche et d'un manteau bleu ; les cheveux flottants sur les épaules, les mains jointes sur la poitrine, les pieds reposant sur le croissant de la lune. L'Esprit-Saint, sous la forme d'une colombe, planait au-dessus d'elle ; le Père Eternel et le Verbe incarné lui posaient ensemble une couronne sur la tête. — La Vierge dit à son serviteur qu'elle désirait qu'il fit reproduire cette vision par un peintre de talent. Le P. Alberro s'adressa à Juan de Juanès, qui jouissait alors d'une grande réputation. Ce peintre, dit un écrivain de Valence, joignait aux qualités des maîtres italiens, le précieux avantage d'une inspiration toute chrétienne. L'œuvre qu'il composa est un des plus beaux poèmes que le pinceau humain ait tracés à la louange de la Vierge Immaculée.

Le nom de MURILLO est sur toutes les lèvres. Il vivait au milieu du XVII^e siècle. Ce célèbre artiste, que ses contemporains avaient surnommé le peintre des conceptions (il pincto de las concepciones), nous a laissé six peintures au moins de l'Immaculée Conception. Le Louvre en possède deux, dont l'une, la principale, a été payée jadis la somme fabuleuse de 615.300 francs. Les autres sont à Madrid dans la galerie du Prado. Toutes se ressemblent par bien des côtés ; on dirait que les premières sont des études pour arriver à celle du Louvre. Toutefois il est regrettable que l'artiste n'ait pas conservé, dans cette dernière, tous les symboles qui se trouvent dans les autres. C'est pour cela sans doute qu'on l'intitule parfois, mais à tort, une Assomption

Murillo représente Marie dans une apothéose de lumière.



L'Immaculée Conception
d'après MURILLO (Musée du Louvre).



L'Immaculée Conception
d'après MURILLO (Musée du Prado).

Une longue robe blanche, sur laquelle flotte une écharpe bleue, lui donne un air de grâce et de légèreté toute céleste. Son regard s'élance vers le ciel et semble y chercher Celui qui l'a faite si belle ; ses mains pressent sa poitrine, comme pour en contenir les élans d'amour et de reconnaissance. Un croissant lumineux lui sert de piédestal. Autour d'elle tourbillonnent une nuée d'anges dont les uns se jouent dans les plis de son manteau, et les autres lui offrent des palmes et des lis, symboles de sa victoire. — Et tout cela est exprimé dans un style dont Murillo seul a le secret. « Sa peinture, dit un bon juge en la matière, a cet éclat, ce moëlleux qui n'appartient qu'à lui. Ses vierges reproduisent le type andalou, toujours un peu mou et manquant de traits. Mais il sait animer ces figures, et leur donner une expression intense de joie et de bonheur. Ses anges surtout sont ravissants. Ces têtes charmantes semblent éclore d'elles-mêmes sous son pinceau, et se suspendre autour de la Vierge, dans la lumière blonde et nacrée, comme une guirlande de fleurs. »

L'Immaculée Conception de Murillo est devenue populaire, preuve évidente de son mérite. La gravure, la photographie la reproduisent à plaisir. Les peintres eux-mêmes en ont multiplié les copies, et il n'est pas rare aujourd'hui de la retrouver dans nos plus humbles églises.

Chose étrange ! Il semble que les artistes de la Renaissance, d'habitude plus soucieux de rendre les perfections du corps que de traduire les sentiments de l'âme, oublient leurs procédés ordinaires, quand ils peignent l'Immaculée Conception ! Ne serait-ce pas que la beauté du sujet les ravit et les transporte, comme malgré eux, dans le monde de la beauté immatérielle, celle des âmes, des anges et de Dieu ?

†

Après la Renaissance, la peinture religieuse, chez nous et aussi chez les nations voisines, entre dans une période de décadence. A mesure qu'on avance dans le XVIII^e siècle on la voit s'affadir, s'efféminer, pour disparaître enfin presque complètement pendant la tourmente révolutionnaire. Les passions politiques trop surexcitées ne laissaient

plus aux esprits le calme, le recueillement nécessaire à la production des œuvres d'art.

Le retour de la paix devait aussi ramener le goût des belles choses. Il provoqua même comme un mouvement de sympathie pour les traditions du passé. « Le XVI^e siècle, a écrit monseigneur Baunard, nous avait donné une Renaissance païenne ; le XIX^e siècle nous aura donné une Renaissance chrétienne. Son œuvre réparatrice est partout sous nos yeux. Lorsqu'on parcourt nos provinces, chaque point de l'horizon découvre au regard charmé, des flèches gothiques qui couronnent des églises neuves, petites ou grandes, bénissant nos campagnes. »

Ce réveil des traditions anciennes apparaît aussi dans la peinture. Un auteur breton, Rio de l'île d'Arz, s'en fit, il y a 40 ans, le vaillant défenseur. Il écrivait, au retour de ses longues pérégrinations à travers les musées d'Europe : « La peinture religieuse est la plus belle de toutes. Elle répudie tout ce qui, soit dans l'expression soit dans l'inspiration, tient de près ou de loin au matérialisme, ou en d'autres termes, au culte exorbitant de la nature qui règne dans l'art depuis les Médicis. » Puisse ce mouvement de Renaissance chrétienne s'accroître de plus en plus et ramener l'art chrétien à sa véritable mission.

Parmi les sujets religieux traités par nos peintres modernes les plus célèbres, quelle place occupe le mystère de l'Immaculée Conception ? Avouons-le, il ne paraît pas avoir eu leur préférence.

Les Ary Scheffer, les Flandrin, les Puvis de Chavannes n'ont pas, je crois, abordé ce sujet. D'autre part, le musée du Luxembourg, à Paris, n'offre à ses visiteurs aucune œuvre de ce genre. Il ne faudrait pas en conclure cependant qu'il a été totalement oublié. Depuis la proclamation du dogme, les peintures de l'Immaculée Conception se sont multipliées. Dans la seule ville de Vannes on en compte jusqu'à trois. Mais, hélas ! la quantité ne rachète pas la qualité ! Ce ne sont pour la plupart que des copies, ou des œuvres de médiocre valeur.

Vous n'attendez pas de moi un relevé complet de toutes ces peintures. Ce serait fastidieux, impossible même. Lais-

sez-moi vous en présenter quelques-unes seulement qui, par leur mérite réel, tranchent sur le reste.

La première est de MÜLLER, peintre allemand du XIX^e siècle.

Müller semble s'être inspiré de Murillo, mais en artiste véritable qui crée tout en imitant ; il a su faire un autre chef-d'œuvre. Comme le maître espagnol, il place la Vierge Immaculée au centre d'une auréole de lumière. Les anges ont disparu. Ils sont remplacés par des nuages légers qui forment comme une couronne, nuancée des plus vives couleurs. Le visage de Marie est suave et doux, sans mollesse ni recherche. Son attitude presque droite rappelle un peu la Vierge de Lourdes. Ses pieds foulent un dragon, sorte de monstre hideux avec des ailes de vampire, une gueule qui lance un dard impuissant, et des griffes aiguës qui retiennent la pomme du Paradis terrestre. Un globe céleste, dont les contours, sous le jeu de la lumière, dessinent un croissant renversé, supporte la Vierge et le dragon.

Mais c'est ici surtout que Müller a modifié et embelli l'œuvre de Murillo : au-dessous de cette scène du ciel, il a dessiné un paysage, uniquement composé d'une nappe d'eau que bordent des rochers sauvages. Ce paysage chaotique, voilé d'ombres mystérieuses, fait ressortir la lumière d'en haut. Mais de plus il rappelle cette page du livre de la Sagesse que l'Eglise applique parfois à Marie : *Ante colles ego parturiebar... Cum eo eram cuncta componens, ludens in orbe terrarum*. L'ensemble du tableau est plein de charme et de poésie. On est en présence d'une de ces œuvres qui plaisent au premier coup d'œil. Impossible d'imaginer rien de plus gracieux.

Ne retrouve-t-on pas, dans ce ravissant spectacle, comme un écho de la grandiose conception théologique de Scot et de ses disciples ? Cette Vierge si pure et si belle, qui plane entre ciel et terre, n'est-elle pas cette créature idéale qui, dans le plan divin, et même dans l'hypothèse de la persévérance de nos premiers parents, devait être, avec le Verbe incarné, le type de l'humanité telle que Dieu la voulait ?

Je ne sais pas si le peintre avait en vue cette idée ; mais il est certain que son œuvre l'évoque et semble vouloir l'exprimer.

Dans la chapelle du grand séminaire de Blois se trouve une fresque, œuvre de Maurice DE VAISNE. Entr'autres sujets elle contient, dans la partie supérieure, une Immaculée Conception. Rien de plus simple que cette composition, mais cette simplicité même plaît et charme le regard. Dans un ovale de lumière la Vierge est représentée seule, debout, avec, pour symboles, la couronne d'étoiles, le croissant et le serpent. Les bras croisés sur la poitrine, la tête baissée, les plis harmonieux et chastes du manteau, tout en elle produit une impression de candeur et de virginité. C'est, à mon avis, un excellent modèle.

La ville de Nantes nous offre aussi de nombreux spécimens iconographiques du même sujet. Ceux que contient l'église Saint-Louis méritent d'être signalés. Le retable de l'autel de la Vierge, dont la décoration repose tout entière sur le lis, est orné d'une bonne copie de Murillo. Au-dessus est figuré, en peintures murales, le couronnement de Marie Immaculée. Dans une gloire, le Christ est assis sur un trône. Il couronne la Vierge agenouillée devant Lui. Elle est toute vêtue de blanc ; son visage porte de 15 à 20 ans. Encadrant cette scène, deux grands anges jouent de la trompette. Au-dessous, des petits anges portent des fleurs de lis. Des deux côtés figurent différents personnages, rois et prophètes, dans lesquels on reconnaît, au premier coup d'œil, David et Abraham.

Le dôme principal de l'église est plus spécialement encore consacré à la gloire de l'Immaculée.

Une frise court tout autour de ce dôme. Au centre, du côté de l'autel, la Vierge, vêtue d'un ample manteau bleu, repose sur un trône. Elle tient debout sur ses genoux l'Enfant-Jésus, habillé d'une robe blanche, les bras en croix. Sur le tapis qui recouvre les marches du trône, un large croissant de lune. Autour de la Vierge, un nimbe d'étoiles. Au dessous, l'inscription : *Regina sine labe concepta*. A gauche de la Vierge, saint Jean-Baptiste et saint Pierre semblent la montrer à une longue théorie de patriarches, de prophètes, de martyrs, de confesseurs... qui se dirigent vers elle.

†

Terminons cette rapide promenade archéologique par la visite d'une fresque qui est l'œuvre des Religieux franciscains eux-mêmes, les apôtres de l'Immaculée Conception. S'il n'ont pas tenu le pinceau, ils ont, du moins, inspiré la composition. C'est une fresque offerte par le gouvernement français, en récompense de leurs services en Terre Sainte, et destinée à orner leur petite chapelle de la rue Falguières à Paris.

Au centre, un paysage printanier où se dessine, au premier plan, la Jérusalem céleste. Marie est assise, avec le divin Bambino sur les genoux. Elle foule au pieds le serpent, dans la gueule duquel l'Enfant-Jésus enfonce sa croix comme en se jouant. Sa main droite tient la bulle « *Ineffabilis* ». Le groupe de l'Enfant et de la Mère est adossé à l'arbre de la science du bien et du mal, dont les branches, au lieu du fruit qui perdit le genre humain, laissent entrevoir des anges adorant et jetant des fleurs. A sa droite, l'archange saint Michel remet son épée au fourreau ; à sa gauche, l'ange Gabriel, le messager de l'Annonciation, élève le lis symbolique. Tout près d'eux, Adam et Eve regardent celle dont la progéniture divine a racheté le monde qu'ils avaient perdu. Isaïe semble répéter sa grande prédiction : *Ecce Virgo concipiet* ; Abraham et David rappellent, par leur présence, l'arbre généalogique, dont Marie est la fleur terminale : *Flos de radice David*....

La fresque devant orner une église franciscaine, l'artiste a complété sa composition en représentant deux des plus illustres défenseurs de l'Immaculée Conception que compte cet ordre religieux : saint Bonaventure et Duns Scot. Saint Bonaventure est revêtu de la pourpre romaine, mais garde sa couronne monacale. Scot est agenouillé devant la Mère et l'Enfant, dans l'attitude de la prière et de l'adoration.

Cette fresque est encore plus instructive que belle. C'est tout un poème, où l'histoire se mêle au symbole. Avec l'œuvre de Müller, elle couronne dignement la série des travaux exécutés jusqu'à ce jour à la gloire de la Vierge Immaculée.

†

Ma tâche est finie. J'ai essayé de vous donner un aperçu théorique et pratique des peintures de l'Immaculée Conception. Pardonnez-moi d'avoir été, tout ensemble, et si long et si incomplet.

Que conclure de cette étude ?

L'Eglise aime les saintes images, et le temps des Iconoclastes est passé. Elles ne sont pas seulement un ornement pour nos temples et nos maisons ; elles contribuent encore à l'enseignement chrétien dont elles sont le précieux auxiliaire. Ce sont des livres toujours ouverts, et à la portée de tous. Les ignorants ne peuvent lire que ceux-là. Les esprits cultivés y trouvent eux-mêmes leur profit. C'est que l'homme, quel qu'il soit, en bien comme en mal, se laisse prendre par les sens ; et le beau, dans les arts aussi bien que dans la nature, l'instruit en le charmant.

Mais s'il y a de bonnes images, il en est aussi de mauvaises dont le réalisme grossier peut faire plus de mal que de bien ; il en est d'erronées qui trompent l'esprit et enseignent l'erreur. C'est à nous qu'il appartient de choisir, et au besoin, d'inspirer et de diriger l'artiste qui les compose.

Avons-nous un type hiératique de l'Immaculée Conception ?

M^{re} Malou écrivait en 1856, au lendemain de la définition du dogme : « Il n'existe aucun type traditionnel pour représenter la Vierge Immaculée. » En 1878, Rohault de Fleury disait de son côté : « Depuis la définition du dogme on a multiplié à l'infini les images de la Vierge, sans aucune forme indiquée par l'Eglise. Le champ est libre à l'imagination des artistes ; puissent-ils trouver un type définitif, une image digne de cet admirable mystère ! »

Mais si le type hiératique et définitif de la Vierge Immaculée est encore à trouver, on peut dire du moins que nous en avons les éléments. L'étude plus attentive du mystère et de ses symboles d'une part ; de l'autre, les nombreux essais qui paraissent chaque jour semblent en avoir fixé les traits essentiels. Ces traits, les voici, si je ne me trompe : « Une

Vierge de 12 à 15 ans, sans Enfant-Jésus sur les bras, debout dans l'attitude de la prière ou de l'extase, les mains jointes sur la poitrine, ou inclinées vers la terre ; le visage doux et beau, sans mollesse ni mignardise, mais respirant à la fois la pureté, la reconnaissance, l'amour ; les vêtements blancs, avec, pour en rehausser l'éclat, de légers filets d'or ou quelques lignes d'un bleu d'azur ; les pieds écrasant le serpent infernal ; autour d'elle, les symboles du mystère : le croissant, la couronne d'étoiles, le lis et les palmes (1).

Inutile d'ajouter que l'artiste disposera à son gré ces divers éléments, selon la nature de son œuvre, fresque, peinture de chevalet, ou simplement une statue. On ne lui demande que de respecter la doctrine, autant que les règles de l'art.

Il est cependant une condition qu'il doit réaliser, s'il veut réussir : c'est d'aimer la Très Sainte Vierge. On raconte qu'Hyppolyte Flandrin, décorant l'église de Saint-Paul de Nîmes, écrivit secrètement dans l'épaisseur d'un pli de la draperie du Christ, à la hauteur du cœur, son nom, le nom de son père, de sa mère, de ses enfants, de tous ceux qu'il aimait.

Connaître et aimer la Très Sainte Vierge est aussi le plus sûr moyen d'arriver à la bien représenter.

Pour exprimer, comme il convient, l'Immaculée Conception, il faudrait un Fra Angelico, le peintre des âmes, qui ne travaillait qu'à genoux.

J.-J. LEPETIT,
de Guégon, dioc. de Vannes.

(1) Cf. M^{re} MALOU, *Iconographie de l'Imm. Conc. ou la meilleure manière de représenter ce mystère* (Bruxelles, 1856). — Le P. CROS, dans son livre si grave sur *N.-D. de Lourdes* (1901), discute, rectifie et en somme adopte les idées de M^{re} Malou, (p. 371-386).

Cf. le *Portrait de l'Immaculée Conception*, par H. LASSERRE, page 357.

L'IMMACULÉE CONCEPTION EN LATIN

SINE LABE CONCEPTA

Le péché originel a causé la *déchéance* du genre humain tout entier, et il se communique à tous les hommes, dès leur première entrée dans le monde, comme une *souillure* inhérente à notre condition actuelle.

L'homme était vraiment enfant de Dieu, — grâce à une adoption réelle qui le rendait participant de la nature divine ; or cette déification s'est évanouie avec le péché originel. Quelle chute profonde ! Et de quelle hauteur sublime ! « L'homme est un Dieu tombé !.. »

Tombé, et souillé.

Car avec la déchéance, il y a une tache, — qui atteint et qui souille dès le premier instant de sa conception tout homme venant en ce monde : — elle est produite en nous par l'absence de la vie divine, à laquelle nous devons avoir part et dont nous avons été privés.

Chute et souillure.

Or ces deux conséquences du péché originel, bien distinctes et fondamentales, comment les qualifier toutes deux à la fois par un mot unique, expressif et sans équivoque ?

Eh bien ! ce mot existe dans la langue latine ; il existait déjà, même avant l'ère chrétienne, avec sa double signification nettement caractérisée ; et la théologie n'a pas eu besoin d'en spécialiser le sens pour lui faire exprimer une idée nouvelle.

C'est le mot LABES.

Labes veut dire : chute, ruine, déchéance.

Labes veut dire aussi : tache, souillure physique ou morale.

Lorsque le pape définissait l'Immaculée Conception, « *Virginem Mariam in primo instanti suæ conceptionis fuisse ab omni originalis culpæ LABE præservatam*,... » il déclarait donc ainsi que la Vierge Marie avait été préservée à la fois de la *déchéance* commune à l'humanité, et

de la *souillure* inhérente à toute âme au moment de la conception ; il affirmait que Marie, dès le premier instant de son existence, s'était trouvée pour le moins à la hauteur du premier homme, et qu'il n'y a jamais eu la moindre tache en elle.

On ne pouvait imaginer, pour exprimer une idée très complexe, un mot plus compréhensif, plus suggestif, et plus clair.

fr. Y.

J.-M. ABGRALL

*Chanoine de la Cathédrale de Quimper
Correspondant de la Commission des monuments historiques.*

L'ICONOGRAPHIE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

EN BRETAGNE

Dans le culte que nous rendons à Notre-Seigneur, à la sainte Vierge et aux Saints, la forme la plus populaire, la plus conforme à nos aspirations, la plus chère à nos cœurs, c'est la vénération de leurs images. Et ce culte est en parfaite conformité avec la doctrine catholique, il date des origines mêmes du christianisme.

Dans les catacombes, les *cubicula* ou salles de réunion des fidèles pour la célébration des mystères, ont leurs parois latérales et leurs voûtes couvertes de peintures datant des quatre premiers siècles, peintures les unes symboliques, les autres, représentations directes de Notre-Seigneur et des Saints.

Pendant les premiers siècles de l'Eglise, c'est toujours la maternité divine que figure l'iconographie chrétienne quand elle représente la T. S. Vierge.

Ce n'est qu'au douzième et au treizième siècle que la dévotion des fidèles et les disputes des théologiens envisagèrent à part l'Immaculée Conception ; mais, dès la même époque, l'art marchant sur les pas de la théologie, commença aussi à figurer l'innocence originelle de Marie.

Nous bornerons cette étude à l'iconographie de l'Immaculée Conception en Bretagne.

Ce mystère a inspiré aux artistes bretons des œuvres originales, variées, très nombreuses et très expressives. Nous ne prétendons pas en donner ici un inventaire complet, notre enquête ayant été, en dehors du Finistère, nécessairement trop sommaire. Mais nous pouvons du moins signaler dès à présent les principaux types de ces représentations.

Nous les partagerons en deux groupes : le groupe qui met en scène les parents de la « Vierge conçue sans péché », et celui qui ne représente que la Vierge elle-même.

I

Dans le premier groupe nous comptons quatre types différents :

1. — C'est d'abord la rencontre de sainte Anne et de saint Joachim à la porte Dorée.

Nous avons la bonne fortune de posséder au pays de Vannes, dans une chapelle dédiée en 1449 sous le vocable de l'Immaculée Conception, des fresques du XV^e siècle, qui représentent, avec la naïveté et le pittoresque des Primitifs, la légende apocryphe de la Conception de Marie. Ces peintures décorent la voûte du chœur de Kernascléden, le Folgoët du Morbihan.

En décrivant les tableaux, qu'on nous permette de citer aussi un texte liturgique qui en est un admirable commentaire : c'est une hymne ancienne, du XIII^e ou du XIV^e siècle, dont les strophes, un peu bouleversées, servaient d'antiennes, de responsoires et de versets à un vieil office de sainte Anne, qui se trouve dans un bréviaire manuscrit du diocèse de Cornouaille, de la première moitié du XV^e siècle ; cet office a été déchiffré, dans une patiente lecture, par M. le chanoine Peyron, chancelier-archiviste de l'évêché de Quimper.

La légende reproduit la tradition des premiers siècles qui nous a été rapportée par le protévangile.

I. S. Joachim, se présentant dans le temple pour faire ses offrandes, est rebuté par le grand-prêtre.

1. Ea quidem tempestate præsul erat Isachar,
Qui Joachim infecundi exprobrabat munera (1).

On voit en effet le grand-prêtre, en chape et en mitre, étendre la main, comme pour repousser saint Joachim, qui se tient tout humble et tout attristé devant lui. Au second plan il y a un autre prêtre et deux assistants.

2. Exprobrabat et dicebat hunc valde presumere
Qui fecundis infecundum se captabat credere,
Et statutum lege ritum contendebat solvere.
3. Contribules et concives qui tunc illic aderant
Nequivere contraire legi quam dictaverant :
4. Infecundo cum fecundis mos non erat sistere,
Ni Dominus daret prius masculinum gignere.
5. Hoc Joachim conturbatur confusus obprobrio ;
Quem pontifex solus prorsus hoc notat elogio :
6. Non nature sed peccati ultor extat Dominus ;
Sed utrum cum interdum obstruxit alicujus,
Ad hoc facit ut denuo reparet in melius.

(1) TRADUCTION. — 1. En ce temps-là celui qui exerçait les fonctions de grand-prêtre, c'était Isachar, et il refusait les offrandes de Joachim, parce qu'il n'avait pas de descendance.

2. Il faisait des reproches et lui disait qu'il était bien présomptueux, puisqu'il était privé d'enfants, de vouloir se mêler à ceux qui en avaient, violant ainsi la défense portée par la loi.

3. Ceux de sa tribu et de sa contrée qui se trouvaient présents ne pouvaient aller contre la défense qu'ils avaient eux-mêmes portée :

4. Un époux sans enfants ne devait point se présenter au temple avec ceux qui en avaient, avant que le Seigneur ne lui eût accordé un fils.

5. Joachim est tout troublé et tout confus de cet opprobre et de ce blâme ; mais lorsque le prêtre se trouve seul avec lui, il le console et le réconforte :

6. Ce qui offense Dieu, c'est le péché, et non point les faiblesses ou les défauts de la nature ; et quand il frappe quelqu'un de stérilité, c'est pour obtenir un plus grand bien.

II. Saint Joachim se retire dans sa propriété de Nazareth, pour garder son troupeau.

7. Ex hoc tamen obprobrio Joachim pulsus in imo,
Una cum suis bestiis recessit in pascuis.

8. Hic ad casam ex hinc suam repedare noluit.
Nam dedecus magis et plus augmentari timuit.

III. Un ange vient consoler les deux époux, et leur annoncer la gloire qui les attend.

9. Quadam die soli stanti apparuit angelus
Dicens illi : flere noli ; audivit te Dominus.

10. Preces tue sunt acceptae in conspectu Domini ;
Non dolebis, sed gaudebis immunis obprobrii.

11. Fide summa fidens crede, ne sis ultra dubius,
Cum persertim Anne almus iam tumescet uterus ;
Quia Deus vestros pius exaudivit gemitus.

12. Vobis quorum nascituram nunc presago filiam,
Dei matrem fore gratam, gracia mirificam.

Ce tableau nous montre le saint à genoux, entouré de son troupeau ; un ange plane au-dessus de lui pour lui annoncer la bonne nouvelle ; ses ailes sont élégamment élevées en l'air, et au-dessus de son front on remarque une petite croix, caractéristique que l'on peut noter aussi dans quelques-uns des panneaux des tapisseries de l'apocalypse dans la cathédrale d'Angers, qui sont du reste à peu près de la même époque.

L'ange continue sa communication au saint patriarche.

7. Déconcerté et attristé pour cette humiliation, Joachim se retira dans ses pâturages pour garder ses troupeaux.

8. Et une fois à Nazareth il ne voulut plus retourner auprès de son épouse, dans sa maison de Jérusalem, car il craignait de voir augmenter encore de plus en plus leur commune humiliation.

9. Un jour qu'il se trouvait seul, un ange lui apparut, lui disant : ne pleurez plus, le Seigneur vous a exaucé.

10. Vos prières ont été agréées par le Seigneur, vous n'avez plus lieu de vous lamenter, vous serez dans la joie, exempt de tout déshonneur.

11. Ne gardez plus de doute, soyez plein de confiance et croyez d'une foi profonde ; bientôt vous verrez Anne votre épouse vous donner des présages de sa maternité, car Dieu, dans sa bonté, a exaucé vos gémissements.

12. La fille dont je vous annonce la naissance sera Mère du Messie, remplie de grâces merveilleuses.

13. Si ratio verbis meis non dat tibi credere,
Rogo, crede vel exemplis congruis memorie.

14. Prima gentis vestre mater, Sara dicta nomine,
Ad octogesimum annum vixit sine sobole ;
Ex Ysaac tunc et illa fecundatur sobole.

15. Cum ad portam perveneris, quam dicimus auream,
Sponsam tuam mox habebis ingressurus ad eam.

IV. Il y a à cet endroit une lacune dans notre hymne latine, mais dans les peintures de Kernasclédén la lacune n'existe pas. Le tableau suivant nous montre sainte Anne en prière dans son jardin, et l'ange lui apparaissant comme à saint Joachim, pour lui annoncer qu'elle sera mère de Marie. L'ange lui dit en même temps de se rendre à la porte Dorée, à la rencontre de son saint époux dont elle pleurait l'absence.

V. Rencontre de sainte Anne et de saint Joachim à la porte Dorée. — On voit les deux saints époux s'embrasser avec joie, tout consolés de se retrouver après une si longue séparation, tout réjouis aussi de la promesse céleste qu'ils avaient reçue.

Ici le peintre du moyen-âge a fait de la porte Dorée comme une porte du temple : car nous voyons, figurée à l'arrière plan, une église gothique avec ses fenêtres, ses gables et ses contreforts.

16. De mutua visione et promissa simul prole
Domum suam sunt regressi, facti leti et jucundi.

17. Promiserunt et voverunt, si det Deus eis prolem,
Servicio eius sancto sine fine permansuram,
Et mancipaturos illam virginem et Deo caram.

C'est donc dans leur maison de Jérusalem que s'accomplit cette merveille de la Conception Immaculée de la sainte Vierge.

13. Si la raison vous fait hésiter à croire à ma parole, rendez-vous du moins aux exemples que vous fournit l'histoire du peuple de Dieu.

14. Sara, la mère de votre race, a vécu stérile jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, et c'est dans cette extrême vieillesse qu'elle est devenue mère d'Isaac.

15. Quand vous serez arrivé à la porte de Jérusalem qu'on appelle la porte Dorée, vous trouverez votre épouse venant à votre rencontre.

16. Après s'être fait part de la vision dont chacun d'eux avait été favorisé, et aussi de la promesse qu'ils avaient reçue de l'ange, tous deux rentrèrent dans leur maison, remplis de joie et de bonheur.

17. Ils firent la promesse et le vœu que, si Dieu leur donnait un enfant, ils le consacraient pour toujours à son service.

VI. La suite des peintures qui nous occupent, comme aussi la suite de notre texte liturgique, nous parle de la présentation de la sainte Vierge au temple.

18. Virgo semper hec Maria, stirpe nata regia,
David regis veneranda processit prosapia
19. A Nazareth oriunda, vexatur Jerosolima,
Et in templo illustrata nutritur iuvenula.
20. Erant autem circa templum, juxta psalmos graduum,
Tunc quindecim gradus alti, dantes iter arduum.
21. Hos Maria scandit sola, nec querit suffragium,
Que et quanta sit futura bonum dans indicium.

En effet nous voyons Anne et Joachim au pied d'un escalier qui monte à une chapelle gothique, et au haut, la sainte Vierge entrant avec joie dans le temple, où elle devra passer douze années.

La scène de la porte Dorée se retrouve dans trois de nos églises du diocèse de Quimper : au Juch, sur un des volets de la niche de l'ange Gabriel, faisant face à la Vierge, dans le mystère de l'Annonciation ; cette peinture doit dater des premières années du seizième siècle ou même de la fin du quinzième ; — à la chapelle de Notre-Dame-des-Joies, à Guimaëc, sur le coffre du maître-autel ; — à Pont-Croix, dans l'un des bas-reliefs qui accompagnent la belle statue de sainte Anne, datée de 1673, année du vœu des Arzonais. Au-dessus de ce tableau on peut voir l'apparition de l'ange à sainte Anne.

*
**

2. — A Morlaix, les façades des maisons de la Grand'Rue sont ornées de nombreuses statues de saints et de saintes.

18. Marie, qui devait demeurer toujours vierge, était de souche royale, de la race glorieuse de David.

19. Nourrie et élevée à Nazareth, elle est conduite à Jérusalem, pour être présentée au temple et y passer sa première jeunesse.

20. Or à l'entrée du temple, après avoir franchi les premières marches, il y avait encore à gravir quinze degrés élevés, correspondants aux quinze psaumes graduels.

21. Marie les monta seule et sans l'aide de personne, montrant déjà quelle serait un jour sa grandeur et sa dignité.

Or parmi ces statues il y en a une qui est singulière, de nature peut-être à froisser la prudence moderne, mais que nos pères ont vénérée dans la simplicité de leur foi et de leur piété : sainte Anne est représentée debout, les mains jointes, dans la prière et la vénération, les yeux et la figure en extase ; et sur son sein, enveloppée d'une gloire rayonnante, la petite sainte Vierge, les mains jointes aussi, semble également perdue dans l'extase et la contemplation de la Divinité, que son intelligence déjà parfaite voit dans toute sa beauté et toutes ses perfections. C'est l'*Immaculée Conception*, telle qu'on l'a fréquemment représentée à cette époque.

A Noyal-Pontivy (diocèse de Vannes), dans un vieux vitrail de l'église paroissiale, se trouve aussi la même représentation : on y voit sainte Anne, les mains jointes, et, au milieu d'une auréole lumineuse, les traits de l'*Immaculée* qu'elle porte. Deux banderoles flottent autour d'elle, avec cette inscription : *Tota pulchra es, Maria, et macula non est in te*. L'œuvre est de 1420.

Enfin Brennilis possède une figuration toute semblable dans un vitrail, avec une inscription qui en détermine clairement le sens : *Sainte Conception*.

Du reste dans cette église on vénérât certainement d'une manière spéciale la sainte Conception, car nous y trouvons une foire établie au 8 décembre ; et l'on sait bien que les anciennes foires correspondent chez nous, la plupart du temps, à une fête patronale ou du moins à un pardon.

Outre ce vitrail et cette foire, deux autres images viennent encore corroborer notre opinion : d'abord un bas-relief où l'on voit la Vierge reposant sur des nuages, entourée d'anges, dont deux lui posent sur la tête une couronne royale. Est-ce l'Assomption, est-ce l'*Immaculée Conception* ? Mais ce qui se rapporte plus directement à ce mystère, c'est la grande statue vénérée de la sainte Patronne, Notre-Dame de Brec-Ellis. Elle pose les pieds sur le croissant de la lune, et au-dessous se trouve le démon, serpent à buste de femme, tenant d'une main la pomme fatale du paradis terrestre (1).

(1) Ce même symbolisme, avec un serpent à tête humaine, se voit dans un tableau italien du quinzième siècle. Voir l'étude de M. LEPETIT sur les peintres de l'*Immaculée Conception*.

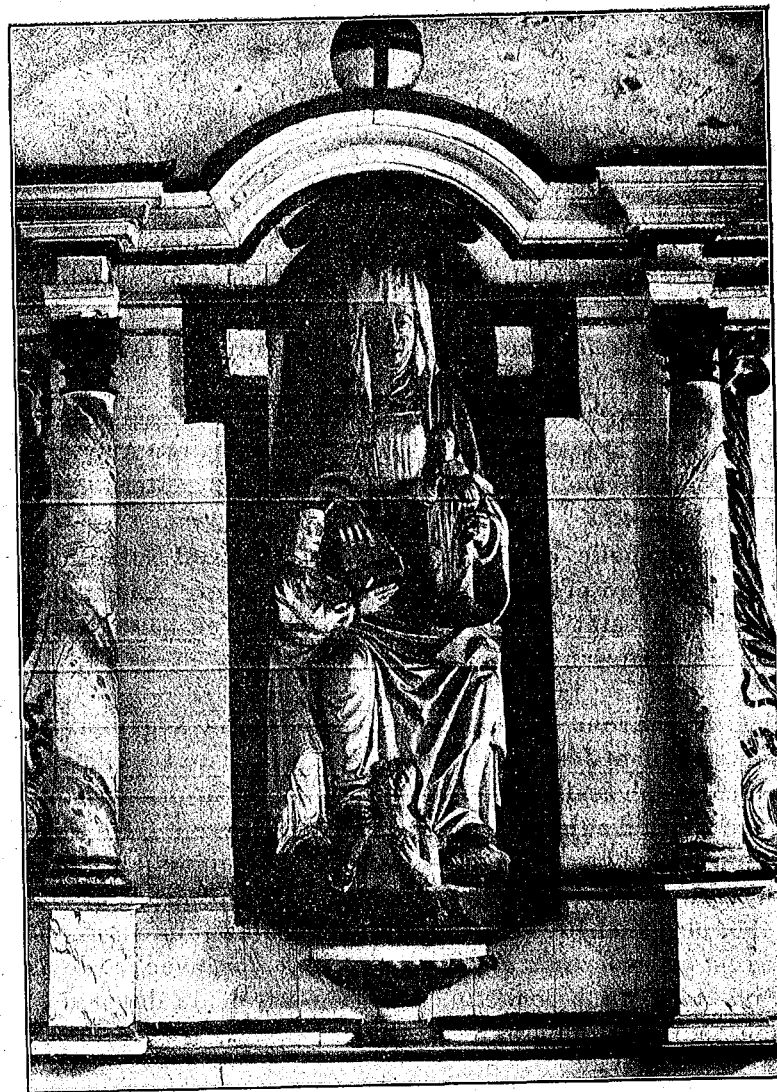
*
**

3. — Sainte Anne a été choisie par Dieu pour être la mère de la Vierge Immaculée ; et sa gloire personnelle est d'avoir été le temple de l'Immaculée Conception. Nos vieux sculpteurs et nos peintres ont compris qu'elle avait droit par conséquent à une place à part dans la vénération de ce mystère ; et souvent ils ont eu recours à un *groupe symbolique* pour exprimer les relations spéciales qui existaient entre sainte Anne et l'Incarnation, grâce à la Conception Immaculée de sa fille (1).

Le plus gracieux de ces groupes est celui de la chapelle de Saint-Sébastien de Kervouster, en Plougasnou. Sainte Anne est assise dans un fauteuil ; la sainte Vierge, très petite, mais la tête couronnée, est assise sur son genou droit et tient un livre ouvert. L'enfant Jésus, presque aussi grand que sa mère, repose sur le genou gauche de son aïeule et met sa main droite sur le livre, mais en tournant ses regards vers le visage de Marie.

A Crozon, la sainte Vierge, presque aussi grande que sainte Anne, est assise sur les deux genoux de sa mère, dans l'axe de son corps ; elle est couronnée et elle tient l'Enfant Jésus, en robe longue, debout sur son genou droit.

A Saint-Hernin, la Vierge, petite et paraissant âgée de sept ou huit ans, est debout à côté de sainte Anne, lisant dans un livre posé sur le genou gauche de celle-ci ; sur le genou droit l'Enfant Jésus est debout. Mais il y a ici une particularité : nous avons vu des Vierges foulant le dragon figuré par un buste de femme ; ici ce buste de femme, tenant une pomme dans chacune de ses mains, se trouve sous les pieds de sainte Anne elle-même. Mais la tête est si belle et si digne, son regard si suppliant, qu'il nous répugne d'y reconnaître le dragon infernal ; ne serait-ce pas plutôt Eve, invoquant et vénérant celle qui est venue pour réparer sa faute ?



Sainte Anne, à Saint-Hernin.
Le péché originel et l'Immaculée Conception.

(1) Voir le chapitre relatif à sainte Anne et à saint Joachim, p. 171. — La Chapelle de Saint-Nolff et le musée de Sainte-Anne-d'Auray renferment divers péchés de ces statues symboliques. (Note du secrét. du Congrès.)

*
**

Ces groupes si variés de dimensions et de poses, dont quelques-uns sont vraiment artistiques, sont au nombre de plus de vingt dans notre diocèse.

D'autres groupes sont composés différemment : sainte Anne et la sainte Vierge, debout ou assises, ont entre elles l'Enfant-Jésus ; et la sainte Famille est complétée par la présence de saint Joseph et de saint Joachim : retable de Daoulas, avec variante à Bodilis.

Dans trois tableaux nous voyons figurer la Trinité de la terre et la Trinité du ciel (1).

A la chapelle de Perguet, en Bénodet, l'Enfant-Jésus est entouré de la sainte Vierge, saint Joseph, sainte Anne, saint Joachim, et au-dessus de lui sont le Père-Eternel et le Saint-Esprit.

A la chapelle de Sainte-Anne, en Lampaul-Guimiliau, la sainte Vierge présente l'Enfant-Jésus à sainte Anne ; au second plan saint Joseph et saint Joachim ; en haut, le Père-Eternel bénissant, entouré d'anges.

A Kernitroun de Lanmeur, sainte Anne à genoux présente l'Enfant-Jésus à la sainte Vierge assise. Derrière elle, saint Joseph assis, ayant un livre ouvert. Au-dessus sont le Père-Eternel et le Saint-Esprit entourés de sept têtes de chérubins. Plus bas que saint Joseph est un seigneur à genoux, portant grande perruque poudrée, habit rouge à basques, jabot et manchettes de dentelle, les mains jointes. Derrière lui est un écusson : *d'azur à une épée d'or*, avec la devise : *Joye sans fin à Goudelin*. C'est le portrait du donateur, un seigneur de Goudelin.

A Saint-Michel de Douarnenez, parmi les sujets très nombreux qui couvrent la voûte et qui sont datés de 1674-1675, on en trouve un ayant un rapport direct avec le mystère qui

(1) Le retable de Saint-Jean-Brévelay (p. 472) appartient à cette catégorie. — On en trouve un autre exemplaire à Muzillac, dans l'église de Bourg-Paul. (Note du secrét. du Congrès).

nous occupe et qui est ainsi intitulé : *La Conception de la Sainte-Vierge*. Sainte Anne et saint Joachim sont en contemplation et en vénération devant la Vierge Immaculée apparaissant dans les nuages, couronnée de douze étoiles. Au-dessus plane le Père-Eternel bénissant, la main gauche posée sur le globe du monde, la tête parée du nimbe triangulaire.

Pour faire la diffusion de cette idée si belle, on l'a reproduite récemment dans un vitrail, à l'église de Clédén-Cap-Sizun.

II

Le second groupe se subdivise lui-même en deux catégories :

1. — Quelques artistes préfèrent représenter l'Immaculée Conception sans placer l'Enfant Jésus entre les bras de sa mère.

C'est le modèle popularisé, au dix-neuvième siècle, par les statues achérotypes de la Médaille miraculeuse et de N.-D. de Lourdes, et auparavant par Murillo et Müller.

La Bretagne a quelques vieilles statues conformes à ce type.

Au musée de l'Evêché, à Quimper, se trouve une statuette en albâtre, malheureusement mutilée, du XV^e siècle, qui provient de la chapelle de Notre-Dame de Penzé en la paroisse de Taulé. La Vierge est vêtue d'une robe serrée à la ceinture, mais sans ceinture apparente, dont les plis souples et gracieux viennent lui couvrir les pieds. Par dessus cette robe est un manteau qui, de ses épaules et de ses bras, descend de chaque côté en plis presque symétriques. Une gloire elliptique ou en forme d'amande l'entoure, formée de rayons pointus très serrés, limitée par un orle ou bordure plissée : c'est la *Femme vêtue du Soleil* dont parle saint Jean.

A la dévote chapelle de N.-D. de Berven, en Plouzévédé, Notre-Dame tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras, est toute entourée de rayons flamboyants, bordée d'un orle parsemé de roses : *Mulier amicta sole*. Elle pose les pieds sur le

croissant de la lune : *Luna sub pedibus ejus*. A ses côtés on voit ses ancêtres, Abraham et Jessé ; au-dessus de ce dernier monte la tige mystérieuse, dont les branches soutiennent ses descendants, les glorieux rois de Juda faisant partie de la généalogie sacrée.

2. — D'autres artistes représentent l'Immaculée Conception par une Vierge Mère ; et il ne faut pas s'étonner de leurs préférences pour ce mode de représentation. C'est parce qu'elle devait être mère de Dieu que Marie a été l'objet de ce privilège ineffable. Aussi le pape Paul V fit-il ériger au commencement du dix-septième siècle, devant la basilique de Sainte-Marie-Majeure, une statue qui s'y voit encore : l'Enfant-Jésus porté sur les bras de sa mère tient une croix à longue hampe, dont la partie inférieure lui sert de lance pour transpercer la mâchoire du serpent infernal (1). C'est de la même manière que les Franciscains, si dévoués à l'Immaculée Conception, ont représenté ce mystère ; et c'est la même idée qui se retrouve dans la Vierge moderne de Carado de Vannes (2), ainsi que dans celle d'Emile Lafon de Tours.

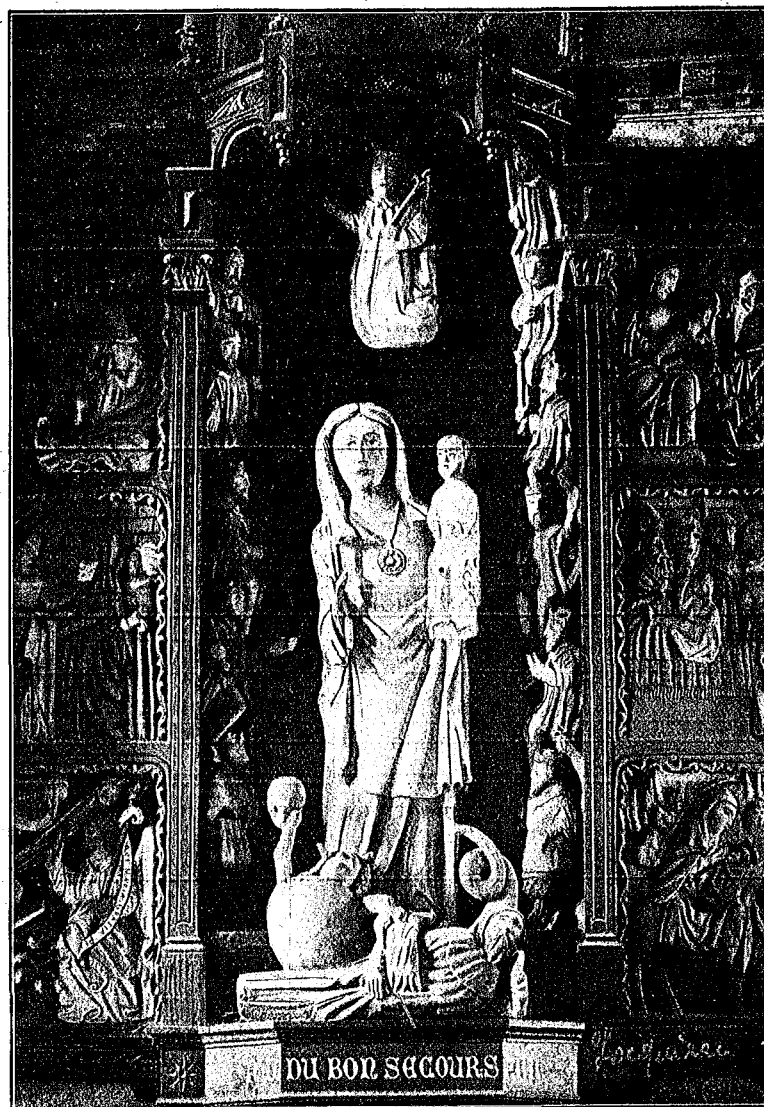
†. — A Locquirec, la Vierge-Mère est comme à Berven entourée de l'arbre de Jessé, puis de même qu'à Brennilis elle foule aux pieds l'antique serpent, représenté par un buste de femme, quelque peu informe, terminé par une queue enroulée et tenant dans une de ses mains la pomme fatale.

Ces statues de la Sainte Vierge écrasant un buste de femme à queue de serpent, sont nombreuses dans nos églises du Finistère : on peut en compter au moins une vingtaine.

†. — Le Morbihan a un autre type, non moins expressif, et dont on a peut-être tort de ne pas expliquer le symbolisme aux fidèles. Nos ancêtres, en plaçant des images dans les églises, avaient encore moins pour but d'honorer les

(1) A Notre-Dame de Fourvières de Lyon, les échevins de la ville érigèrent, en 1569, une statue de la Vierge portant l'Enfant-Jésus, avec cette inscription commémorative : *A la Vierge conçue sans péché*.

(2) Voir, à la suite de ce rapport, l'étude que M. Picaut a écrite sur la Vierge de Carado.



Notre-Dame du Bon-Secours, à Locquirec

saints que d'instruire les hommes. La vue des peintures et des statues était devant leurs yeux une leçon souvent expliquée et facilement comprise.

La Vierge est debout, avec l'Enfant Jésus sur le bras ; et l'enfant, d'un geste gracieux, en souriant, offre une pomme à sa mère.



Vierge à la Pomme.
Chapelle de Sainte-Suzanne
de Bignan

Eve, notre mère, avait reçu du serpent maudit une pomme qui causa sa déchéance, et qui la condamna à ne pouvoir transmettre la vie du corps à ses enfants sans leur communiquer en même temps la mort de l'âme.

Or ici nous voyons le contrepied de la scène du paradis terrestre. — Accepte sans crainte, semble dire Jésus à Marie ; l'autre pomme a perverti l'humanité : elle venait du démon. Celle-ci la divinisera : elle vient de Dieu ! L'autre était le péché originel ; celle-ci est l'Immaculée Conception.

On trouve ce type à Bignan (chapelle de Sainte-Suzanne), à Locmalo (église paroissiale), à Saint-Fiacre du Faouet, etc. — Dans un groupe du musée de Sainte-Anne-d'Auray, la pomme est présentée à Marie par sa mère, au lieu de l'être par son fils.

†

On voit par cette rapide esquisse combien la croyance à l'Immaculée Conception occupait une grande place en Bretagne dans le culte de la T. S. Vierge, et combien nos artistes variaient leurs symbolismes pour représenter ce grand privilège sous des formes populaires.

Le plus beau de nos sanctuaires de Notre-Dame, le plus

riche temple qui ait été érigé chez nous à la gloire de notre Mère, n'est-il pas lui-même comme un emblème de sa Conception Immaculée ? Ce lis éclatant de blancheur qui fut l'origine de l'érection du Folgoat, ce lis mystérieux poussant sur la tombe de Salaün-ar-foll, prenant racine sur sa langue, et portant sur ses pétales en lettres d'or *Ave Maria*, ce lis ne nous prêche-t-il pas la pureté parfaite et originelle de notre reine ?

Et en même temps cette fleur toute pure et toute éblouissante, s'épanouissant au cœur de l'hiver dans une forêt ravagée, nous rappelle le lis de Josselin que nous avons vénéré et glorifié pendant les jours si beaux de notre congrès marial. — Lis du pays de Léon, Notre-Dame du Folgoat ! Lis du pays de Porhoët, Notre-Dame du Roncier !

J.-M. ABGRALL,
de Lampaul-Guimiliau, dioc. de Quimper.

F. PICAUD

Directeur au grand Séminaire de Vannes.

LA VIERGE DE CARADO

Supplément à l'iconographie bretonne de l'Immaculée Conception.

Le sculpteur comme le peintre se trouve dans le plus grand embarras lorsqu'il tente d'exprimer dans son œuvre l'ineffable privilège de l'Immaculée Conception. Inaccessible à la raison humaine, ce mystère, par sa nature même, décourage aussi le ciseau de l'artiste, qui n'a d'autre ressource que de recourir aux symboles, toujours plus ou moins mystérieux et voilés. Si l'on ajoute à cette raison d'ordre général, que le marbre ou la pierre du sculpteur se prêtent, beaucoup moins encore que la toile du peintre, aux scènes d'ensemble et au développement des symboles, on comprendra aisément que la statuaire ait créé relativement peu de types de l'Immaculée Conception.

Si rares que soient ces sujets dans notre diocèse, ces quelques notes n'ont cependant pas la prétention de les rechercher et de les caractériser tous. Elles n'ont d'autre but — après une simple mention des statues de la Vierge Immaculée les plus communes chez nous — que d'esquisser une rapide monographie d'une statue morbihannaise particulièrement intéressante : la Vierge de Carado.

La statue que nous rencontrons le plus communément peut-être dans nos églises reproduit simplement l'Image de la médaille miraculeuse. Marie est représentée avec une longue robe flottante retenue par un cordon. Un large man-

teau partant des épaules retombe sur ses bras et descend jusqu'à terre. Ses pieds nus reposent tantôt sur un croissant, tantôt sur le serpent qu'ils écrasent, et ses mains s'inclinent vers la terre où se porte aussi son regard miséricordieux.

Cette Immaculée offre un caractère frappant de simplicité et de piété. C'est la Vierge qui, dans un geste de bienveillance et d'amour maternel, invite les créatures à se réfugier dans ses bras pour partager avec elle les faveurs divines. Ces faveurs l'ont faite immaculée : passant par ses mains elles purifieront aussi et embelliront leurs âmes...

Un autre modèle, presque aussi commun que le premier, c'est la statue de N.-D. de Lourdes. Dessinée sur les indications précises de Bernadette, elle essaie, autant que l'art humain peut y prétendre, de représenter — telle qu'elle apparut sur la montagne — la Vierge qui venait de se définir elle-même : « l'Immaculée Conception. » Les mains jointes dans un élan d'ardente supplication, ses yeux levés vers le ciel où ils semblent continuer leur bienheureuse vision, son pied virginal seul légèrement appuyé sur le roc que fleurit l'égantine sauvage, — c'est Marie dans un extase d'amour reconnaissant. C'est l'Immaculée : sa robe aux longs et chastes plis a emprunté la blancheur éclatante des neiges de la montagne, sa ceinture a gardé la teinte céleste, ce bleu si pur du firmament.

De ces deux modèles les reproductions se sont multipliées chez nous, grâce à l'essor de la dévotion à Marie Immaculée, et aussi à la nécessité, partout la même, de placer sous les yeux des fidèles l'image qui instruit et qui charme. Ces deux statues, d'ailleurs, se retrouvent dans le monde entier : elles sont le patrimoine de la piété catholique.

Mais nous avons une Immaculée qui est plus spécialement la nôtre puisqu'elle est l'œuvre d'un sculpteur Vannetais.

Carado était un très modeste ouvrier de Guénin. Il ne fréquenta jamais l'atelier de maîtres célèbres. Dans ses voyages, il eut la bonne fortune de se lier avec M. Rossi père, qui devait acquérir à Quimper une grande réputation. Longtemps ils travaillèrent de concert, et cette liaison contribua à



Carado fecit.

L'Immaculée Conception.

Type Morbihannais.

développer chez l'un et chez l'autre un talent naturel remarquable. Carado vint ensuite se fixer à Vannes ; et de son atelier bien modeste sortirent nombreuses les statues de la Vierge immaculée (1). Entre toutes il en est une beaucoup plus parfaite à laquelle il a attaché son nom.

Un Jésuite, le Père Mainvel, sachant quel artiste se cachait sous l'humble apparence de l'ouvrier vannetais, entreprit avec lui la création d'une statue nouvelle de l'Immaculée Conception. S'inspirant d'une image populaire — sans doute l'Immaculée franciscaine, — ils modifièrent notablement et amplifièrent l'ordre comme le symbolisme du modèle. A la victoire personnelle de Marie réalisée dans l'Immaculée Conception, ils associèrent sa Corédemption, nouveau triomphe — d'une extension cette fois universelle — de Marie sur l'ennemi du genre humain. Ce progrès iconographique si appréciable donnait aussi à l'œuvre vannetaise une portée instructive beaucoup plus étendue : il faisait d'elle une œuvre éminemment théologique (1).

La Vierge est représentée avec l'Enfant Jésus sur les bras. La main de la mère et la main de l'enfant soutiennent la même croix dont le pied s'enfonce dans la tête d'un dragon. Ce n'est plus ici, en effet, le simple serpent que nous trouvions ordinairement sous le pied de Marie, mais un monstre hideux, dont les contorsions font mieux ressortir tout ce qu'il y a de doux et de suave dans la physionomie de Marie et de Jésus. L'Enfant Jésus se penche en avant d'un mouvement joyeux d'enfant, et semble se complaire de la victoire qu'en se jouant il procure à sa mère. La Vierge, elle, heureuse et souriante, contemple à la fois l'Enfant divin et la victoire qui a rendu son âme si belle et si en harmonie avec sa dignité de Mère de Dieu. Aucun coloris, aucune recherche dans cet ensemble. Seulement sur le front de Marie une gracieuse couronne et le long de ses vêtements une frange légère ornée de quelques filets d'or. L'ensemble parfaitement harmonieux donne l'impression d'un goût délicat et sobre.

(1) Parmi les anciens élèves du collège Saint-François-Xavier, quelques-uns se souviennent encore avoir pétri la terre glaise que Carado devait utiliser avec un sens artistique délicat et avisé.

Quelle signification exacte faut-il attribuer à l'œuvre du sculpteur vannetais ? Assurément un coup d'œil distrait n'y verrait que la corédemption de Marie associée à la Rédemption de Jésus. Telle n'est pas cependant la signification première et plus spéciale qu'a voulu exprimer l'auteur et qui se dégage de son travail.

Nous avons déjà noté que Carado s'était inspiré d'une image populaire de l'Immaculée Conception. Ce n'est là évidemment qu'une considération extrinsèque ; mais l'examen attentif de l'œuvre elle-même nous paraît décisif.

Marie en effet ne tient pas seulement avec Jésus la croix rédemptrice ; mais elle-même — et c'est le détail le plus saillant de cette scène — écrase de son pied le serpent qui apporta le péché dans le monde, péché dont elle seule fut préservée par ce triomphe qui nous est ici précisément peint.... Après le péché originel, Dieu voyant dans le lointain des âges sa créature privilégiée, Marie l'Immaculée, avait dit au serpent : *Ipsa conteret caput tuum*, elle l'écrasera la tête. C'est la traduction de cette première prophétie que nous offre l'artiste. Et si quelque exégète voulait contester que ce fût là la véritable version du texte prophétique, et prétendre qu'il fallût lire *ipse* au lieu d'*ipsa*, l'artiste a prévu l'objection et concilié les interprètes : il nous montre à la fois Marie et Jésus, *ipsa et ipse*, triomphant du serpent. — N'oublions pas que le P. Mainvel travaillait de concert avec Carado ; l'habile théologien aura sans doute ici guidé la main de l'artiste.

Il n'en faut donc pas douter, c'est bien là une statue de l'Immaculée. Seulement l'artiste, soucieux d'offrir une œuvre qui fût instructive, l'a peut-être faite trop suggestive. Exprimer à la fois et la Rédemption de Jésus et l'Immaculée Conception de Marie, elle n'offre plus la signification exclusive de ce dernier mystère. Devons-nous nous en plaindre ? Le dogme catholique établit entre la Rédemption du Christ et le privilège de Marie la plus intime connexion. Si Marie a été Immaculée, n'est-ce pas en effet grâce aux mérites de Notre-Seigneur, *intuitu meritorum Christi* ? Et dès lors ne faut-il pas plutôt estimer heureuse cette inspiration qui unit dans une même œuvre d'ensemble ce que notre foi ne sépare pas ?

La statue de Carado a eu un grand succès chez nous. Indépendamment de son origine vannetaise, son exécution si artistique le lui méritait largement.

Coincidence remarquable ! Carado, qui avait tant contribué par son art à la propagation du culte de Marie Immaculée — et que son art n'avait pas enrichi, — mourut en chemin, alors qu'il apportait ici même, à Josselin, à la ville de l'Immaculée Conception, sa dernière statue.

F. PICAUD,
de Josselin, dioc. de Vannes.

LA CROYANCE ET LE CULTE

EN BRETAGNE

LES QUATRE VOIX DE BRETAGNE



UNE VOIX DE VANNES.

Nous avons chez nous le symbole de l'Immaculée Conception.

La terre, maudite par Dieu, ne devait produire que des ronces et des épines ; et pendant plus de quatre mille ans elle n'a cessé en effet de porter des fruits de malédiction. Or, un jour, malgré la condamnation originelle, on a vu paraître un lis au milieu de ces épines et de ces ronces, un lis immaculé, *lilium inter spinas*.

Nous avons en Vannes le lis de Josselin.



UNE VOIX DE QUIMPER.

Nous avons chez nous le symbole de l'Immaculée Conception.

Au désert qui ne produisait que des arbustes sauvages une tige a poussé, ayant pris sa racine dans un cœur innocent. Or elle a fleuri la tige du désert ; un beau lis tout blanc s'est épanoui ; sur chacun de ses pétales, la main des anges a écrit le salut à la Vierge Immaculée *Ave Maria*. Et ainsi le lis de chez nous symbolise et salue à la fois la Vierge conçue sans péché.

Nous avons en Quimper le lis du Folgoat.



UNE VOIX DE SAINT-BRIEUC.

Nous avons chez nous le symbole de l'Immaculée Conception.

Lorsque le péché originel chassait du paradis terrestre nos parents coupables, tout paraissait perdu. Or, au moment où ils franchissaient le seuil, Dieu leur mit au cœur l'espérance, en leur faisant entrevoir une autre femme, plus belle encore que la première, qui devait écraser la tête du serpent trompeur, et inaugurer pour le monde une ère de salut.

Nous avons à Saint-Brieuc Notre-Dame d'Espérance.



UNE VOIX DE RENNES.

Nous avons chez nous le symbole de l'Immaculée Conception.

Les Patriarches qui avaient désiré le Messie étaient morts sans l'avoir vu ; les Prophètes qui l'avaient annoncé se taisaient depuis plusieurs siècles. Or, quand rien n'indiquait plus la réalisation possible de l'universelle attente, une Vierge fut conçue sans péché, et c'était l'annonce, la bonne nouvelle de l'apparition prochaine du sauveur espéré.

Nous avons à Rennes Notre-Dame de Bonne Nouvelle.

fr. Y.

E. DIEULANGARD

Vicaire Capitulaire du diocèse de Vannes.

L'IMMACULÉE CONCEPTION EN VANNES

O quam felix et præclara
Nobis grata, Deo cara
Fuit hæc Conceptio (1) !

Si vous étudiez la carte de l'Afrique, dressée par Dussieux en 1866, vous y apercevrez une large bande blanche, avec ces mots : *Terra incognita*. Ouvrez cette même carte dressée par Vidal-Lablache en 1893 et cherchez-y ces deux mots, vous ne les trouverez plus. Des explorateurs plus audacieux, des missionnaires plus hardis ont découvert dans toute l'étendue de cette terre inconnue des tribus nombreuses, des populations très denses qui y vivaient depuis des siècles.

Un très savant chanoine, dont les ouvrages archéologiques sont bien connus en Bretagne, écrivait, il y a un mois à peine : « Le programme du Congrès Marial m'effraie plus « qu'il ne me sourit : il se rapporte uniquement à l'Immaculée Conception. Or je ne crois pas que cette dévotion « soit ancienne — du moins au point de vue apparent — en « Bretagne. Je souhaite vivement être dans l'erreur ; et si « le Congrès de Josselin donne lieu à l'impression d'un « volume sur le culte de l'Immaculée Conception, j'y sous-

(1) Prose de la messe de la Conception tirée du Missel Vannetais de 1530.

« cris bien volontiers. » Voilà un souscripteur qui ne regrettera pas son adhésion et qui sera heureux, j'en suis sûr, d'applaudir aux découvertes qu'ont faites sur ce terrain trop peu connu les explorateurs et les missionnaires du culte de l'Immaculée Conception.

Je crois pour ma part, en mettant sous vos yeux les résultats de mes recherches, que vous partagerez la joyeuse surprise que j'ai éprouvée dans mon voyage d'exploration à travers six siècles de notre histoire locale.

Ce travail comprend deux parties : d'abord l'histoire du culte de l'Immaculée Conception dans le diocèse, d'après nos anciens missels et nos anciens livres liturgiques ; ensuite l'historique de la croyance à ce mystère, d'après les ouvrages écrits en français ou en breton : catéchismes, livres de prières, vies des saints personnages, etc., tout ce qui, en un mot, peut servir à prouver que la doctrine de l'Immaculée Conception avait chez nous dans le passé, de profondes racines.

Mais avant d'aborder l'objet spécial de cette étude, il m'a paru bon d'indiquer en quelques mots le mouvement général de la piété catholique à l'égard de ce mystère.

Avant la proclamation solennelle du dogme, dit Dom Guéranger, la sainte Eglise le confessait chaque année en célébrant la fête du 8 décembre. Cette fête n'était pas, il est vrai, appelée l'*Immaculée Conception*, mais simplement la conception de Marie ; toutefois le fait de son institution exprimait déjà suffisamment la croyance populaire.

Le monde chrétien avait prévenu Rome ; et l'on avait déjà adopté la fête dans un grand nombre de pays, en Orient, en Angleterre, en Normandie — d'où le nom de « fête Normande » que lui donnèrent quelques-uns à l'origine, — dans toute la France, en Espagne et ailleurs quand, en 1476, Sixte IV l'établit à Rome même. Il accorda des indulgences à tous ceux qui, en l'honneur de la « merveilleuse Conception de l'Immaculée Vierge », célébraient la messe et les divins offices, et à ceux qui y assistaient (1). Nous devons retenir cette date. C'est en 1476, en effet, que la B. Françoise

(1). *De ipsius Immaculatæ Virginis miræ Conceptione* (Bulla Cum præcelsa).

d'Amboise quittait le monastère du Bondon et que naissait Anne de Bretagne. Nous retrouverons bientôt nos deux célèbres duchesses.

I

1476-1514. — Un des premiers documents que nous ayons pu consulter sur le culte de l'Immaculée Conception dans le diocèse, c'est le grand *Livre d'Heures de la Reine Anne de Bretagne*. Ce monument, le plus complet de l'art français au XV^e siècle, œuvre de Bourdichon, a dû être achevé entre les années 1490 et 1500.

Dans le calendrier général, nous lisons au 8 décembre : « La Conception de Notre-Dame. » L'inscription est en lettres gothiques, d'une encre si pâle qu'on la dirait d'argent, et tout à fait semblable à celle que l'on remarque au 15 août et au 8 septembre pour les fêtes de l'Assomption et de la Nativité. La couleur de ces lettres, qui est aussi en usage pour les fêtes de la sainte Croix, des Apôtres et de quelques autres Saints parmi les plus illustres, semble indiquer qu'elles sont du rit solennel mineur dont il sera bientôt question.

Dans les nombreuses oraisons qui se trouvent à la fin du volume, nous relevons des expressions comme celles-ci : *O intemerata et in æternum benedicta, singularis atque incomparabilis Virgo Maria Dei Genitrix et perpetua semper Virgo !* Le mot « Immaculata » ne s'y lit pas, mais il y a dans ces différents termes réunis une preuve non équivoque de la croyance à la conception immaculée.

Les Heures d'Anne de Bretagne, qui comprennent quatre offices complets de la sainte Vierge, de la sainte Croix, du saint Esprit et des Défunts, sont évidemment extraites des offices liturgiques existant à cette époque ; nous pouvons donc en conclure que la fête de la Conception de Notre-Dame était déjà célébrée chez nous sous un rit assez élevé vers la fin du XV^e siècle.

Nous avons eu la joie de rencontrer un autre Livre d'Heures, moins considérable, mais plus riche comme enluminures et, d'après les connaisseurs, tout aussi ancien que

le précédent. Ici les fêtes solennelles sont indiquées en lettres d'or et parmi elles la fête de la Conception, mais avec cette particularité qu'elle est annoncée au 8 septembre par ces trois mots seulement : « La Notre-Dame. » L'artiste a trouvé, croyons-nous, que sa ligne n'était pas assez longue pour l'inscription totale, et il s'est servi d'une façon de parler plus brève et plus populaire, qui existe encore dans quelques-unes de nos paroisses.

1530. — Le diocèse de Vannes avait, avant le Concile de Trente, son rit propre qui n'était autre que le vieux rit romain, avec quelques additions et certaines modifications de détail. C'est ce qui ressort clairement de l'étude que nous avons pu faire de nos plus anciens Missels Vannetais. Le plus vieux que l'on connaisse est conservé avec un soin intelligent et jaloux à la cure de Saint-Gildas d'Auray. Il porte la date de 1530. En voici le titre : « *Missale insignis Ecclesiæ Venetensis, impressum Parisiis per Franciscum Regnault, bibliopolam juratum, impensis honestorum viro- rum Joannis Masse librarii Redonensis et Michaelis Augier librarii Cadomensis, Anno Domini M CCCC XXX die aprilis XXX.* » Missel à l'usage de l'insigne Eglise de Vannes « imprimé à Paris par François Regnault, imprimeur juré, « aux frais d'honorables hommes Jean Massé, libraire à « Rennes et Michel Augier, libraire à Caen. L'an du Sei- « gneur 1530, le 30 avril. » Le nom de ce libraire de Caen, qui fournit les livres liturgiques à l'Eglise de Vannes en société avec un libraire de Rennes, ne prouverait-il pas la vérité de ce que nous avançons tout à l'heure, que la dévotion à la Conception avait passé de la Normandie à la Bretagne ?

Le calendrier qui est en tête de ce missel porte inscrite au 8 décembre cette rubrique : « *Conceptio Beatissime Marie Virginis. IX lect. Festum duplex.* Or les fêtes inscrites avec la mention *duplex* ne constituent pas le cinquième des fêtes marquées au calendrier ; donc la fête de la Conception était l'une des plus solennelles de notre calendrier diocésain.

L'*Introït* expose l'objet de la fête en ces termes :

« Glorioso Virginis Marie conceptionem hodiernam devotissime celebremus. »

L'oraison, à part le mot « *Conceptio* », est commune à d'autres fêtes de la Vierge ; l'épître de même. Mais l'épître est suivie d'une prose dont il est parlé dans un autre rapport et qui renferme ces expressions dont la portée n'échappera à personne.

O quam felix et præclara,
Nobis grata, Deo cara,
Fuit hæc conceptio !

Les nombreuses gravures dont ce curieux missel est illustré mériteraient une étude très approfondie, que nous nous permettons de conseiller aux amateurs.

1535. — Un autre missel de 1535, en caractères gothiques, et, comme le précédent, parfaitement imprimé, n'offre rien de particulier, en ce qui concerne la fête de la Conception ; mais par suite de la suppression de nombreuses abréviations, la lecture en est rendue beaucoup plus facile pour les profanes. Il a pour titre :

Missale Romanum ad usum insignis ecclesiæ Venetensis accuratissima diligentia noviter emendatum, summoque studio cum multiplicibus divinis officiis superadditis elaboratum, impressum pro Guillelmo Brunel, librario demorante in diæcesi Venetensi, anno Domini MDXXXV, die decima decembris.

Comme vous le voyez, c'est une nouvelle édition entièrement refondue et considérablement augmentée ; Guillaume Brunel, le libraire, l'a fait imprimer pour lui, et il habite le diocèse de Vannes, comme il a soin de le mentionner. Ce missel porte l'écu d'Antoine Pucci, cardinal et évêque de Vannes ; il se trouve dans la bibliothèque du petit séminaire de Sainte-Anne.

15». — Le trésor du chapitre de la cathédrale de Vannes possède un vieux manuscrit qui date certainement du XV^e siècle : c'est une sorte d'*oraisonale*, ou livre d'oraison. A la fête de la Conception de Notre-Dame, dont toutes les pages sont enluminées de haut en bas et dont les lettres majuscules, particulièrement, sont très belles, il y a un office complet qui offre ceci de remarquable : c'est que les pre-

mières Vêpres, Sexte, None, et Laudes ont chacune leur oraison spéciale et distincte. Le titre de la fête est celui-ci : « *In Conceptione semper intemerate Virginis Marie Matris Domini Salvatoris. Per omnia sicut in Nativitate ejusdem, mutato nomine Nativitatis in Conceptionis.* »

1589. — L'Eglise de Vannes, qui avait sa liturgie propre avec son missel et ses libraires, devait avoir aussi son bréviaire. Cependant il nous faut franchir un intervalle de 50 années avant de retrouver le bréviaire correspondant au missel. C'est à la bibliothèque du grand séminaire que l'on a fait don, il y a quelque années, du plus ancien bréviaire que nous connaissions dans le diocèse. Le volume est intitulé :

« *Breviarium Romanum ad usum insignis Ecclesiæ Vennensis per Joannem Bourrelier, typographum Veneti com-morantem excusum. 1589. Pars æstivalis.* » Nous sommes en progrès : c'est un Vannetais qui imprime. Malheureusement des deux parties de l'ouvrage, l'une, la plus intéressante à notre point de vue, celle où nous aurions pu étudier l'office de l'Immaculée Conception, a échappé à toutes nos recherches. Mais la partie estivale a le calendrier complet ; et, au 8 décembre, la Conception y est marquée sous le rite double, avec cette particularité que l'inscription est en caractères rouges, de même que la croix qui la termine. Or une note manuscrite annexée au volume et reproduite plus tard dans le propre de Vannes, nous fait connaître que les lettres et la croix rouges étaient réservées aux seules fêtes gardées qui prohibaient toute œuvre servile. Donc déjà en 1589, dans notre diocèse, la fête de la Conception était une des plus solennelles, puisqu'elle était inscrite parmi les fêtes chômées.

Ce bréviaire a dû appartenir à un prêtre très pieux qui, avant de le faire relier, y a intercalé bon nombre de feuilles blanches sur lesquelles il a écrit, d'une main très habile, en fort beaux caractères, des hymnes, des morceaux de plainchant et des oraisons dont j'ai détaché celle-ci qui est d'une allure bien bretonne :

« Devant limage de Madame Sainte Anne il fault dire
« troyes foys ceste oraison : *Ave gratia plena Dominus te-*

« *cum benedicta tu in mulieribus et benedicta sit Anna Mater*
« *ex qua sine macula et peccato processit tua caro virginea,*
« *ô beatissima Virgo Maria. Ex te autem natus est Jesus*
« *Christus filius Dei vivi. Amen.* » Je vous salue, pleine de
« grâces, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre
« toutes les femmes et bénie soit Anne votre mère, de la-
« quelle sans tache et sans péché est sortie votre chair vir-
« ginale, ô très bienheureuse Vierge Marie. Mais de vous
« est né Jésus-Christ le fils du Dieu vivant. Amen. »

Cette oraison, qui fut plus tard enrichie d'indulgences par les Souverains Pontifes, nous prouve que la dévotion individuelle a des audaces qui devancent l'autorité liturgique et dont les manifestations préparent les décisions de l'autorité doctrinale.

1536. — D'ailleurs — vous me permettrez une petite digression sur un terrain étranger — notre pieux ecclésiastique avait peut-être eu entre les mains le Bréviaire du cardinal Quinonès, imprimé à Paris en 1536, et dans lequel, au 8 décembre, nous lisons cette oraison :

« *Deus, qui per Immaculatam Virginis Conceptionem dignum Filio tuo habi-*
« *taculum preparasti : quæsumus ut qui Ejus Genitricem ab omni labe præser-*
« *vasti, nos quoque mundos ejus intercessionem ad te pervenire concedas. Per*
« *eundem.* »

« *O Dieu qui par la Conception Immaculée de la Vierge Ma-*
« *rie avez préparé à votre Fils une demeure digne de Lui ;*
« *nous vous en prions par cette Mère que vous avez préservée*
« *de toute tache, faites que, purs de tout péché par son inter-*
« *cession, nous puissions parvenir jusqu'à vous, par le même*
« *Jésus-Christ* »....

Nous croyions cette oraison d'hier ; elle date de plus de 450 ans. Dans ce bréviaire de 1536, voici quel était l'invitoire de Matines :

« *Immaculatam Virginis Marie Conceptionem celebremus ; Christum ejus*
« *præservatorem adoremus Dominum.* »

« *Célébrons l'Immaculée Conception de la Vierge Marie ;*
« *adorons le Christ Notre-Seigneur qui l'a préservée.* »

1613. — La liturgie Vannetaise ne survécut guère à l'édition du bréviaire de 1589. Saluons-la : elle va disparaître.

Pour se conformer aux prescriptions du Concile de Trente, M^{sr} de Belleassise, évêque de Vannes, la supprima en 1613 pour adopter la liturgie romaine. C'est donc dans la liturgie universelle que nous allons, aidés du Propre de Vannes, suivre le développement du culte de l'Immaculée Conception dans le diocèse.

1628. — Le Missel Romain de 1628 contient la messe de l'Immaculée Conception sous le rit double ; et dans le Propre de Vannes de la même année nous trouvons déjà une messe votive en l'honneur de sainte Anne.

1677. — Dans ses éditions de 1677, 1678, 1701, le Bréviaire romain signale la fête de la Conception, sous le rit solennel mineur avec octave ; et le Propre vannetais porte au 9 décembre, 2^e jour de l'octave, cette annonce : *Officium pro Octava sanctissime Conceptionis Beate Marie Virginis*. Nous ne lisons pas encore *Immaculatæ*, mais nous ne lisons plus seulement *Conceptionis*. Nous avons fait des progrès, et la conception de Marie est désormais appelée « très sainte ».

1693. — En 1693, M^{sr} d'Argouges publie des statuts synodaux qui seront observés jusqu'à la Révolution et même après le relèvement du culte en France. Parmi les fêtes d'obligation, il mentionne celle de la Conception de Notre Dame. Toutefois, par son ordonnance du 26 décembre 1708, le même Pontife, touché de la misère de son peuple, qui trouve que les curés « de quelque nouveau saint chargent toujours leur prône », supprima seize fêtes gardées, entre autres celle de saint Joseph, de saint Vincent-Ferrier, de saint Yves, de saint Guenhaël, même de sainte Anne. Il en restait encore 32, parmi lesquelles la fête de la Conception.

Un cahier de Prône est presque un livre liturgique. J'ai entre les mains un cahier de prône en breton avec cette belle dédicace : *Clarissimo viro Dei Joanni Le Queux, in utroque jure licenciato nec non parochiæ de Bignan vigilantissimo Pastori*. Un curé licencié, et très vigilant pasteur, on en trouve encore à Bignan ; mais trouver un copiste aussi ha-

bile et des paroissiens capables d'écouter sans murmure un prône aussi long, me paraît impossible. — Au calendrier qui commence le volume à la fin de 1693 est inscrite en belles lettres à l'encre rouge, comme pour l'Annonciation, la fête de la Conception.

Si, pendant le XVIII^e siècle, sans l'influence d'un philosophisme railleur et d'un froid jansénisme, la piété s'est attériorée, du moins le culte public rendu à l'Immaculée Conception n'a pas cessé de faire des progrès.

On sait les nombreuses modifications, je dirais mieux les nombreuses mutilations, que dut subir en France, pendant ce siècle, la liturgie romaine. Le diocèse de Vannes a eu du moins la gloire de rester fidèle au rite romain depuis 1613 jusqu'à la veille de la Révolution.

Entraîné par l'exemple de ses collègues dans l'épiscopat, M^{sr} Amelot, par un mandement du 12 avril 1783, adopta la liturgie parisienne pour son diocèse, tout en permettant l'usage pendant neuf ans, même dans l'office public, de la liturgie romaine. Au bout des neuf années, en 1792, il n'y avait plus de culte public : la Révolution était venue, comme pour venger les droits de l'Eglise catholique, qu'avait abandonnés et que ne connaissait plus, sous le rapport liturgique, l'Eglise gallicane.

Toutefois jusqu'au dernier moment le culte de l'Immaculée Conception resta en honneur. C'est ainsi que, dans le bréviaire parisien imprimé en 1791, la Conception de Marie est célébrée sous le rit solennel mineur avec octave. L'oraison est commune aux autres fêtes, *mutato nomine in Conceptionis*.

Mais immédiatement après le relèvement du culte, ce bréviaire s'enrichit d'une oraison dont la récitation dut causer une vive allégresse aux dévots serviteurs de la Vierge Immaculée. La voici :

Deus, qui propter honorem Domini nostri Jesu Christi beatam ejus Genitricem ab omni labe præservasti ; quæsumus ut purissimam Ipsius Conceptionem recolentes, ab omni iniquitate mundos gratia tua nos efficere digneris. Per... — O Dieu qui, pour l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, avez préservé sa Mère de toute tache ; nous vous prions de daigner par votre grâce nous préserver, nous qui honorons sa très pure Conception, purs de tout iniquité. Par le même Jésus-Christ.

Ainsi, au lendemain de la Révolution, la croyance à l'Immaculée Conception se fait plus lumineuse dans les esprits, et son culte prend une place plus grande dans l'office public.

Le calendrier diocésain de 1833 annonce la conception de Marie au 9 décembre, sous le rit solennel mineur avec octave, le 8 étant cette année-là le deuxième dimanche de l'avent. A cause de sa solennité, cette fête, quand elle était en occurrence avec un office du rit privilégié, était fixée au premier jour libre, comme on le fait actuellement pour la fête de l'Annonciation, quand elle coïncide avec la semaine sainte.

Mais après le concile d'Aix, qui obtint en 1836, du Pape Grégoire XVI, que le terme « immaculée » fut joint au mot Conception dans la Préface de la sainte Vierge, les diocèses furent portés à insérer cette expression, désormais consacrée, dans leurs offices liturgiques. C'est à la suite de ce vœu du concile que le calendrier perpétuel vannetais, approuvé par Pie IX en 1848, fait mention, au 8 décembre, de la Conception, sous ce titre : *Immaculata Conceptio Beatæ Mariæ Virginis : Duplex II^e classis cum octava*.

Et lorsque les évêques de la province de Tours, réunis au concile de Rennes en novembre 1849, émirent leur vœu en faveur de la définition du dogme de l'Immaculée Conception, ils ne faisaient qu'attester la croyance de leurs prédécesseurs, la foi de leur clergé et de leurs peuples à ce glorieux privilège de Marie. Leur parole n'était que l'écho de cette foi qui avait été enseignée dans les chaires, chantée dans les églises, crue par les fidèles et affirmée avec éclat dans nos liturgies vannetaise, parisienne et romaine. C'est donc avec une joie profonde, mais sans aucun étonnement que l'on entendit partout chanter cette oraison, qui datait de plus de quatre siècles, et que la voix de Pie IX venait de consacrer :

O Dieu, qui par l'Immaculée Conception de la Vierge avez préparé une digne habitation à votre Fils, nous vous supplions, vous qui, en prévision de la mort de ce même Fils, l'avez préservée de toute tache, de nous faire la grâce de parvenir jusqu'à vous, purifiés par son intercession.. Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Amen.

II

Dans la première partie de ce travail, nous avons établi, à l'aide des formules liturgiques, les phases initiales et le développement du culte de l'Immaculée Conception dans le diocèse de Vannes. Obligé de nous renfermer, nous avons marché sur un terrain solide, il est vrai, mais assez étroit. Cette seconde partie va nous montrer la croyance à l'Immaculée Conception, plus libre dans son expansion, plus variée dans ses manifestations, et par suite plus intéressante à constater.

Elle subit une sorte d'éclipse dans certaines écoles du moyen-âge ; mais, en dépit des subtiles disputes, elle s'est maintenue intacte et sans déclin dans les masses populaires. Le premier témoignage que j'en apporte n'est peut-être pas très probant, mais je le cite, ne fût-ce que pour fournir une indication à quelque chercheur avide d'antiquités.

Il existe à Rome une très ancienne archiconfrérie sous le vocable de l'Immaculée Conception et de saint Yves. Ce vocable ferait-il allusion à la dévotion de saint Yves à l'Immaculée Conception, ou s'agit-il simplement d'une archiconfrérie, en l'honneur de Marie conçue sans péché, établie dans la vieille église de Saint-Yves des Bretons ? (1)

1300. — Dès le commencement du XII^e siècle, il y avait à Priziac, en Molac, une chapelle sous le vocable de la Conception de Notre-Dame ; on en trouve une autre en Bubry, au château de Penroz, une chapellenie à Saint-Patern de Vannes, une autre à Séné.

1335. — Dans la première partie du XIV^e siècle, en 1335, parmi les chapellenies établies à la cathédrale de Vannes,

(1) Compendio istorico del pio istituto Congregazione e ven. archiconfraternita sotto l'invocazione dell'Immacolata Concezione et di S. Yvo avvocato dei poveri, desunto delle mensorie antiche et originarie Costituzione libri et documenti. (Alezi Gian Carlo. Roma Brev. rom. Cum. Apostolica, 1829, in-4^o. Barbier de Montault. *Hagiographiæ*. Note).

— Voir, dans le rapport de M. Gadiou ce qu'il faut penser de ce double vocable. (Note du secrétaire.)

nous en avons relevé une en l'honneur du mystère de sa Conception. Ainsi plusieurs siècles avant que Rome n'eût parlé par la bouche de Sixte IV, la fête de la Conception existait chez nous avec ses chapelles et ses chapelains.

J'ai lu quelque part que saint Vincent Ferrier, qui se serait séparé sur ce point de l'école dominicaine, était un ardent défenseur de l'Immaculée Conception. On se fondait, pour le dire, sur un passage de son sermon « de Conceptione » (1). Or la doctrine exposée dans ce passage est celle de la « sanctification » de Marie dans le sein de sa mère, sanctification qui ne serait survenue qu'après l'union de l'âme et du corps, c'est-à-dire après la conception. C'est pourquoi nous ne pouvons alléguer ce texte en faveur de notre thèse.

Nous allons nous trouver maintenant, en dehors de toute discussion scolastique, en présence de témoignages très clairs et très authentiques de la croyance du peuple vannetais à l'Immaculée Conception.

1476. — C'est d'abord la bienheureuse Françoise d'Amboise qui, après avoir coopéré, comme duchesse de Bretagne, à la canonisation de saint Vincent Ferrier, fait placer, avant son départ pour Nantes en 1476, dans la chapelle du Bondon, près Vannes, une statue de la Conception de Notre-Dame qui s'y voyait encore en 1522.

Avant cette époque, dès 1443, la croyance à l'immaculée Conception va se traduire par la merveille architecturale qu'est la chapelle de Kernascléden. Voulant éviter toute discussion personnelle et locale à propos de ce bijou artistique, je me contenterai d'emprunter un phrase à la « *Bretagne contemporaine* » (III^e partie, p. 102) : « Si l'on veut savoir véritablement ce qu'est une chapelle bretonne au XV^e siècle, ce que nos pères savaient y mettre d'art, de poésie, de piété, il faut aller visiter la chapelle de Kernascléden, à laquelle ni Saint-Fiacre, ni même le Folgoët ne saurait disputer la palme : Kernascléden, cette reine des chapelles bretonnes, qui brille comme une rose au milieu des landes vannetaises. » Or, si l'on en croit un aveu du 31 décembre 1787,

(1) Voir plus haut ce texte cité en note dans le rapport du P. Sachot, *Les Apôtres de l'Immaculée Conception*, p. 271.

la chapelle de Kernascléden, commencée en 1414 par un Rohan-Guéméné, fut consacrée en 1443 sous le vocable de l'*Immaculée Conception* (1).

1516. — En 1516, Cosme d'Arayo fonde un *double de la Conception* dans la cathédrale de Vannes.

1557. — Par acte du 26 novembre 1557, Messire Pierre Daniélo, archidiacre et chanoine de Vannes, faisait plusieurs fondations, dont l'une était encore un *double de la Conception* établi à la cathédrale. Les conditions de la fondation étaient bien curieuses et nous font connaître certains usages qu'il est intéressant de rappeler. Messieurs les chanoines, à ce double de la Conception, étaient convoqués après la grand'messe à une réunion dans la salle capitulaire, à l'effet de prendre des informations sur « les pauvres et honnêtes jeunes filles des faubourgs de la ville de Vannes, et de choisir, entre y celles, deux des meilleures auxquelles ils devaient distribuer 40 sols tournois pour les aider à se marier. » Si le mode d'information et de distribution était quelque peu original, la pensée en était fort chrétienne, et toute à l'honneur du vénérable fondateur et de la Vierge Immaculée.

Un autre fait de cette même époque nous prouve que la fête de la Conception était célébrée avec le même éclat que les autres fêtes solennelles de Marie. Quatre fois par an, après l'office canonial, aux jours de l'Annonciation, de l'Assomption, de la Nativité et de la Conception, les membres du chapitre se rendaient processionnellement au tombeau du fondateur pour y chanter l'antienne *Alma Redemptoris Mater* et le verset *Requiem æternam* avec l'oraison *pro defuncto*. La cérémonie était suivie d'une distribution manuelle, sans doute pour réchauffer le zèle de messieurs les chanoines (2).

1631. — Il ne faudrait pas s'imaginer que la croyance à l'Immaculée Conception n'était que le fait d'une élite intelligente et pieuse : le procès-verbal suivant, du 12 octobre 1631, est

(1) *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonne*, I, p. 209 (Nantes).

(2) Relevé sur le *Livre des fondations de la cathédrale (1731)* (Bibliothèque du grand séminaire).

une preuve que cette croyance était générale : Julien Praud, doyen du doienné de Carentoir, à tous ceux qui les présentes verront, salut : « Sachent tous présents et futurs que suivant la communication à nous donnée, ... de visiter les chapelles de l'église de la Gacilly, dédiées à l'honneur de Dieu tout puissant, l'une à savoir sous l'invocation de sa Très Sainte Mère et Immaculée Vierge... ayant vu la chapelle assez proprement bâtie et ornée... l'avons louée et approuvée et bénite le jour de Dimanche, 12 d'octobre 1631, assisté de nos prêtres soussignés, en présence d'un grand amas de peuple; et pour perpétuelle mémoire de la chose, nous avons attesté sous notre signe manuel, jour et an ci-devant. — Signés : Praud, doyen, Hemet et Audran, curé de la ditte église, Hervy, prêtre (1). »

1635. — Dans le livre des fondations de la cathédrale, nous relevons en l'année, 1635, un double de la Conception fondé par M^{lle} Françoise de Kerguezec : nouvelle preuve que cette fête était bien célébrée à Vannes, puisque c'est la troisième fondation dont nous constatons l'existence en ce jour.

1657. — Nous voyions tout à l'heure un doyen bénir une chapelle placée sous le vocable de l'*Immaculée Vierge*; écoutons maintenant le premier Prieur des Carmes de Sainte-Anne parler sur le même sujet. Dans son ouvrage sur « *Les Grandeurs de Sainte-Anne* », il ne traite pas *ex professo* du mystère de l'Immaculée Conception. Il fait mieux, à notre point de vue : il suppose comme indiscutable et comme universellement admise la croyance à ce mystère. C'est sur cette croyance qu'il se base pour prouver que sainte Anne a dû, aussi bien que Jérémie et saint Jean-Baptiste, être sanctifiée elle-même dès le sein de sa mère. « Comme Mère de la Vierge qui devait être conçue sans péché originel, dit-il, il était convenable que le premier essai de sanctification se fit sur la mère de cette Vierge aussi bien que sur ses serviteurs. C'est assez, ce me semble, que pour satisfaire à la justice divine, sainte Anne

(1) *L'Ancienne Paroisse de Carentoir*, par l'abbé Le Claire, p. 85 et 86 (Vannes, Lafolye).

payât son tribut, pendant un moment, pour être ensuite sanctifiée, afin que son corps et son âme, qui devaient fournir à la mère de Jésus sa propre substance pour une conception immaculée, n'eussent pas été infestés longtemps de la souillure du péché. » Il nous est bien agréable d'entendre parler ainsi le confesseur de notre bon Nicolazic.

1620-1687. — Dans un ouvrage publié à Nantes en 1698 et qui a pour titre : « *Vies des fondateurs des maisons de retraites de Vannes*, » nous lisons que M^{lle} de Francheville, la vraie fondatrice et la directrice active de ces retraites, avait une grande dévotion à la très sainte Vierge, mais que, entre tous ses mystères, elle honorait particulièrement celui de son *Immaculée Conception*. Nous pouvons en conclure que la zélée directrice, qui prenait souvent la parole dans des assemblées composées de plusieurs centaines de personnes, ne devait pas renfermer dans son cœur ses pieux sentiments, et qu'elle ne se faisait pas autrui d'exposer publiquement ce qu'elle pensait de ce glorieux privilège de la Vierge Marie. Nous en avons du reste pour preuve directe le fait suivant, qu'a bien voulu nous lire, dans son très intéressant livre de paroisse, M. le curé doyen d'Auray. 1672 — Plusieurs artisans de la ville d'Auray, étant venus suivre une des retraites de Vannes, en emportèrent la résolution de fonder une congrégation d'hommes sous l'invocation de l'*Immaculée Conception*. Le doyen d'alors, messire de Gouvello, approuve leur dessein, et leur donne pour directeur un de ses vicaires, qui réunit pour la première fois les congréganistes, le 25 janvier 1672. Grand émoi dans la ville et principalement dans le camp des notables ! La jalousie s'en mêle, et le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, trompé sans doute par des rapports mensongers, ordonne de cesser les réunions. Les artisans d'Auray sont des Bretons et des congréganistes. Ils envoient une députation au gouverneur de Vannes, qui se trouvait alors à son château de Quinipily, pour lui demander de vouloir bien faire rapporter cette décision. Celui-ci les renvoie au gouverneur de la province. La délégation part pour Rennes, où devait se trouver le duc de Chaulnes. Le duc est parti

pour Ploërmel ; elle part pour Ploërmel. Il est parti de Ploërmel pour Vannes ; la délégation le suit à Vannes, et lui présente un mémoire justificatif auquel le duc promet de répondre sous huit jours, à Auray même. Au bout de huit jours, il appelle devant lui les deux parties en cause : les artisans et les notables. Ceux-ci font au duc ce singulier raisonnement : « Les artisans ont établi une congrégation ; si « nous voulons en faire partie, il faut que nous nous adressions à eux, ce qui est intolérable. » — « Fort bien, dit le Duc, messieurs les notables ; si vous voulez une congrégation à vous, fondez-la : j'approuve celle des artisans. » Quelques années après, une Bulle d'Innocent XII l'approuvait aussi et l'enrichissait d'indulgences. — Il est fâcheux qu'on ne rencontre plus parmi nos administrateurs des défenseurs de nos congrégations comme le duc de Chaulnes ; il est plus fâcheux encore que nous n'ayons plus guère de Bretons et de catholiques indépendants et fiers comme les artisans alréens de 1672.

1685. — Quelques années plus tard, le pape Innocent XI accordait une indulgence à tous ceux qui, outre les conditions ordinaires, visiteraient la chapelle des Ursulines de Josselin, quatre fois par an, aux fêtes de l'Annonciation, de l'Assomption, de la Conception et de la Purification de la Bienheureuse Marie, la Vierge Immaculée (*Beate Marie Virginis Immaculate*). Ces indulgences furent reconnues le 9 août 1685 par M^{sr} du Guémadeuc, évêque de Saint-Malo.

1693. — Un autre document plus précieux encore, de la même époque, c'est la prière composée par le P. Huby pour être récitée le samedi, aux Retraites qui se tenaient pendant toute l'année à la maison de Vannes. On y lit ces mots, qui caractérisent tout un ordre et toute une époque : « Cette petite société, assemblée au nom de Votre Fils Jésus et au Vôte, est prête à défendre envers et contre tous que votre *Conception a été sainte et immaculée*, et à employer, pour maintenir cette vérité, ses biens, son honneur et sa vie. Vive Marie toujours Immaculée. » Cette prière, composée par un Père de la compagnie de Jésus pour être récitée chaque

samedi, devant des milliers de personnes venant chaque année de toutes les parties du diocèse et des diocèses voisins, était bien faite pour développer dans toute la Bretagne la croyance à l'Immaculée Conception. Nous savons d'ailleurs que ces Retraites, commencées dans la seconde moitié du XVII^e siècle, n'ont pas cessé d'être très fréquentées pendant tout le siècle suivant, et que l'ordre des exercices établi par le P. Huby a toujours été fidèlement exécuté par ses successeurs.

Nous savons encore, par le livre de paroisse de M. le curé d'Auray, que plusieurs Congrégations d'hommes et de femmes avaient été érigées dans beaucoup de paroisses, à cette même époque, sous le vocable de l'Immaculée Conception. Nous nous arrêtons là ; mais nous croyons qu'on pourrait étendre considérablement cette nomenclature en feuilletant les vieux registres de nos confréries paroissiales.

1744. Pour établir la croyance à l'Immaculée Conception pendant le XVIII^e siècle (1), il nous suffira d'apporter deux témoignages qui ont une valeur incontestable.

Les dictionnaires n'ont pas pour but de créer le vocabulaire, mais bien plutôt de constater et de consacrer les expressions usuelles et les termes qui sont entrés dans le langage.

Deux dictionnaires bretons — celui de Grégoire de Rostrenen en 1732, et celui de l'Armerie en 1744 — attestent la croyance de la Bretagne à la conception immaculée de Marie. Celui de 1744, qui est en dialecte de Vannes (2), — au mot « Immaculé » donne cette paraphrase explicative : « *Immaculée-Glan*. De tous les enfants d'Adam, la Sainte Vierge a été la seule Immaculée dans sa Conception. C'est presque un article de foi (3). »

(1) D'après les *Annales* des Augustines de Vannes, les mères s'engageaient à réciter toutes les semaines l'office de l'Immaculée Conception ; et l'on pense que cet usage existait à Saint-Nicolas de temps immémorial.

(2) Voir dans le rapport du chanoine Peyron la citation de Grégoire de Rostrenen.

(3) « E' mesk bugalé Adam, er Huerhiez santel e zou bet é unan glan abéhed « én hé Honseption, Kement-sé e zou kasi un artiel a fé. » (*Dictionnaire cellique du dialecte de Vannes* par Cillart de Kerampoul, ancien recteur de Noyal-Pontivy, puis de Grand-Champ. A Leyde, 1744.)

1768. — Dans un ouvrage en langue bretonne, intitulé *Instructioneu Santell*, et imprimé chez Galles, sans nom d'auteur, on lit : « Nous avons tous été coupables du péché originel, excepté la Vierge Marie qui en a été préservée par une grâce spéciale (1). »

A l'époque à laquelle nous sommes arrivés, l'expression « Immaculée » est entrée dans le langage courant, comme nous venons de l'établir. C'était presque un dogme, c'était une vérité enseignée par les pasteurs dans leurs prêches, et par les évêques dans les catéchismes diocésains.

Celui de Saint-Malo — j'en puis parler sans empiéter sur le domaine d'autrui, puisque Josselin et plus de 40 paroisses du diocèse actuel de Vannes faisaient alors partie de celui de Saint-Malo — contenait une leçon très explicite sur le mystère de l'Immaculée Conception.

Le catéchisme de Vannes au XVIII^e siècle avait sur ce point une demande et une réponse très explicite aussi :
D. *La sainte Vierge a-t-elle été conçue dans le péché?*
R. *Non, elle en a été préservée par une grâce spéciale.*

Ainsi, sur les deux rives du canal qui séparait les deux diocèses, c'était exactement la même croyance, que M. Noury résumait ainsi pendant son exil, à l'usage de ses paroissiens de Bignan : « La Vierge Marie a été préservée du péché par un privilège tout spécial, au moment de sa Conception. »

Le catéchisme vannetais de 1811 entre dans plus de détails sur le Mystère. Voici en effet ce qu'il dit dans le chapitre consacré à la sainte Vierge :

D. Qu'est-ce que l'Eglise honore particulièrement dans la Très sainte Vierge ?
R. Son Immaculée Conception, son Assomption et sa Nativité.

D. Pourquoi dites-vous que la Conception de Marie a été Immaculée ?

R. Parce que, suivant l'enseignement commun des Docteurs, la Sainte Vierge, par une grâce spéciale, a été conçue sans aucune tache du péché originel, et qu'il paraît convenable à la Majesté de Jésus-Christ que sa Mère n'ait pas été un seul instant sous la puissance du démon.

(1) 1768. *Instructioneu Santell* (Vannes-Galles) sans nom d'auteur, chap. V, p. 29. — « Adam hac Eve nen dint quet, bet hou unan cabluss ag ou diaboëissance : oll en dutt en dès péhet é Adam, émé S. Paul, hac er péhet-cé e hanhuér péhet originèle, a béhani é homp oll cabluss ha lodec, nameit er Huerhiès Vari, rac goarantett e bet a nehoul dré ur graice particulière. »

Les éditions de 1819, 1828, 1845 et 1852 ne renferment plus que la demande et la réponse de l'édition du XVIII^e siècle. Mais elle était suffisante pour bien fixer la croyance et pour servir de thème à de plus longs développements.

†

Dans cette course rapide à travers six siècles de notre histoire diocésaine, nous avons pu constater que la croyance à l'Immaculée Conception n'a pas cessé de prendre de la consistance et de briller d'un éclat de plus en plus vif.

Les sages lenteurs de l'Eglise, que Bossuet constatait, non sans quelque amertume, ont été devancées aussi bien par la piété du peuple que par la dévotion de nos grands ordres religieux et de nos plus saints personnages. Et nous sommes fiers de penser que les fidèles Bretons ont efficacement préparé, pendant de longs siècles, par leur croyance au glorieux mystère de Marie conçue sans péché, le splendide diadème que, le 8 décembre 1854, la main de Pie IX déposa sur le front de l'Immaculée Conception.

E. DIEULANGARD,
de Pénestin, diocèse de Vannes.

L'IMMACULÉE CONCEPTION

ET LES

CISTERCIENS DE BRETAGNE

Nous ne saurions assigner la date précise de l'introduction de cette fête dans nos vieilles abbayes bretonnes. On sait qu'au concile de Trente un savant cardinal put affirmer que tous les Ordres réguliers, un seul excepté (les Dominicains), tenaient pour le dogme de l'Immaculée Conception et en célébraient la fête.

Mais ce que nous pouvons avancer avec bonheur, c'est qu'après les Franciscains, nos Pères brillèrent, aux derniers siècles, par leur dévotion à Marie immaculée et par leur zèle à l'honorer sous ce titre.

La liturgie romaine n'admettait que le rit double pour la fête de la Conception, mais dans nos seize abbayes bretonnes, la solennité était grande. Pendant quelque temps, ce fut fête de sermon mineur (double de seconde classe) avec octave, puis vers 1680 sermon majeur (double de première classe).— Au reste ce nouveau degré ajoutait bien peu à la pompe du jour. Dans les deux cas, la veille, au chapitre, à l'annonce de la fête, la communauté se levait et récitait inclinée un *Ave Maria*. Le jour même était chômé, l'office solennellement chanté, un sermon sur le mystère prononcé au chapitre, une grande procession avec stations, faite sous les cloîtres. Puis venait l'octave, dont tous les jours, sauf le dimanche et la fête de sainte Lucie, étaient consacrés à honorer encore le glorieux privilège de la Sainte Vierge.

Les fondateurs de Thymadeuc n'étaient que l'écho de l'antique dévotion, quand, il y a cinquante ans, ils célébrèrent la promulgation du dogme de l'Immaculée Conception avec un éclat dont le souvenir dure encore.

*Note communiquée par le R. P. ÉTIENNE,
de la Trappe de Thymadeuc.*

J^h BARBOT

Aumônier de l'Hospice Saint-Melaine

L'IMMACULÉE CONCEPTION

EN

RENNES, DOL, SAINT-MALO

Deux paroisses, dans le diocèse de Rennes, ont leur église sous le vocable de l'Immaculée Conception. L'une, Pont-Réan, est d'érection récente, 1865; l'autre, Mécé, a pris l'Immaculée Conception pour fête patronale, lors de la reconstruction de son église, en 1857.

On peut évaluer à une soixantaine et plus le nombre de chapelles ou oratoires mis sous le même vocable. Il serait trop long de les énumérer tous. Rennes en a eu une dizaine et plusieurs autres villes en ont deux et même trois.

La plupart des chapelles ou oratoires destinés aux réunions des Enfants de Marie sont dédiés à l'Immaculée Conception et presque toutes ces associations ont des cérémonies, des professions le 8 décembre.

On peut ajouter les chapelles dédiées à Notre-Dame de Lourdes ou à la Médaille miraculeuse, ainsi que les Grottes de Lourdes. Celles-ci sont au nombre d'une vingtaine au moins dans le diocèse; quelques-unes attirent de nombreux pèlerins et sont rarement désertes.

Il n'y a, sans doute, aucune église qui ne possède une image ou une statue de l'Immaculée Conception, de la Médaille miraculeuse ou de Notre-Dame de Lourdes. Deux ou trois possèdent des statues de Notre-Dame du Lys.

La dévotion au scapulaire bleu de l'Immaculée Conception est assez répandue, principalement dans les Associations de jeunes filles; parfois, et cela semble un abus, elle en

vient jusqu'à faire négliger le scapulaire du Mont-Carmel. « Tous ces lieux de culte », pour parler le langage administratif, et toutes ces manifestations de piété sont modernes, récents, postérieurs à la définition du dogme en 1854. Le diocèse de Rennes n'avait pourtant pas attendu cette date pour témoigner de sa dévotion envers l'Immaculée Conception. Le culte de l'Immaculée Conception y remonte assez haut et l'on peut en trouver des traces jusqu'au XIII^e siècle, peut-être même jusqu'au XII^e.

Tout le monde connaît les Petites-Sœurs des Pauvres et sait la date de leur fondation. Il a toujours été d'usage, chez elles, de mettre leurs chapelles sous le vocable de l'Immaculée Conception et de placer la statue de Marie Immaculée au-dessus du maître-autel. Il en est ainsi à la Tour, dont la chapelle n'a été bâtie qu'en 1856 et à Rennes, dont la maison fut fondée en 1846.

Le 8 décembre 1842, trois ans après la naissance de l'œuvre, eut lieu la seconde profession. Il fut alors décidé que les vœux seraient toujours renouvelés le 8 décembre, en la fête de l'Immaculée Conception, que les premières Petites-Sœurs avaient prise pour patronne de leur Association. On lit dans leur premier règlement qu'elles se proposaient de l'observer « avec l'aide de Sainte Marie Immaculée qu'elles avaient choisie pour Mère (1) ».

Toute la Bretagne connaît les Missionnaires diocésains de Rennes, les *Prêtres de l'Immaculée Conception de Saint-Méen*. La Société ne prit ce titre qu'en septembre 1854, mais, dès 1825, l'Immaculée Conception était la fête principale (2). Il en dut être ainsi des *Sœurs de l'Immaculée Conception de Saint-Méen*, dès leur fondation en 1831.

Les *Dames de la Retraite* qui occupent, depuis bientôt un siècle, l'ancienne maison des Bénédictines du Calvaire, à Redon, en ont dédié la chapelle à la Vierge immaculée, patronne de leur pieuse société.

On lit dans le Coutumier de l'*Hospice Saint-Melaine*, à Rennes : « Le 8 décembre 1846, jour de l'Immaculée

Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, la chapelle de cette maison a été bénite solennellement, sous l'invocation de l'Immaculée Conception. »

La plus ancienne de nos Associations pieuses, la Congrégation des *Demoiselles de la Providence*, à Rennes, est, depuis sa fondation, sous le patronage de l'Immaculée Conception.

Un acte de fondation de 1773, à Saint-Aubin-du-Cormier, débute ainsi : « L'an 1773, le 8 décembre, jour et feste de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Mère de Dieu... » (1)

La maison de Retraite fondée à Guignen, en 1730, eut sa chapelle dédiée à l'Immaculée Conception, dès cette époque (2).

Des recherches plus prolongées que celles que nous avons pu faire permettraient sans doute d'affirmer que l'Immaculée Conception était en grand honneur dans beaucoup de nos paroisses, au XVII^e siècle, comme elle l'était à Saint-Jean-sur-Vilaine. Le 8 décembre, dans cette paroisse, on terminait l'office des vêpres par le chant d'une hymne calquée sur le « Te Deum » : *Te Mariam laudamus, te sanctissimam confitemur*. La dernière strophe commençait ainsi : *Immaculata* (ter)... » (3)

Notre-Dame des Neiges, sise dans le cimetière de Saint-Germain, tombait de vétusté au milieu du XVII^e siècle. Rebâtie, elle fut bénite le 8 avril 1681 et dédiée « à Dieu et à Nostre-Dame des Neiges dans son Immaculée Conception (4). »

La même année 1681 vit l'érection canonique d'une *Congrégation de l'Immaculée Conception* dans la maison de Saint-Yves, en Saint-Sulpice de Fougères (5).

Deux *Congrégations en l'honneur de la Sainte Vierge* furent fondées à Lamballe, en 1678. Celle des Bourgeois fut mise sous le vocable de l'Immaculée Conception. Si nous en parlons ici, c'est qu'elles furent l'œuvre de notre compatriote, le V. P. Maunoir (6).

Nous avons tout lieu de croire qu'il en fut ainsi de la Congrégation fondée à Rennes par les Jésuites. Ce fut, au

(1) Communication de la Bonne Mère Générale, novembre 1904.

(2) *Pouillé du diocèse*, III, 544, note.

(1) Paris-Jallobert, *Registres paroissiaux, Saint-Aubin-du-Cormier*.

(2) *Pouillé*, III, 526.

(3) Communication de M. l'abbé Forget, recteur de Saint-Christophe-de-Valains.

(4) *Pouillé*, V, 631.

(5) *Id.* IV, 624.

(6) *Vie du V. P. Maunoir*, par le P. Séjourné.

moins, le cas de celle qu'ils avaient établie dans l'intérieur de leur collège, comme nous l'apprend un billet d'admission qui a été conservé. « *Nos præfectus Congregationis erectæ in collegio Rhedonensi sub titulo Beatæ Mariæ sine labe conceptæ carissimo sodali nostro L-O...* (1) ».

Une confrérie des Agonisants, sous le titre de l'Immaculée-Conception, fut érigée à Cardroc par bulle pontificale en date du 12 décembre 1676 (2).

En 1655, Henry de Bourgneuf, « pour le bon zèle qu'il a pour la gloire de Dieu et en l'honneur de la très sainte Vierge Marie et de son Immaculée Conception », fonde des messes à dire « le vendredy dans la chapelle du château d'Orgères en mémoire de la mort et passion de Nostre Seigneur Jésus-Christ, le samedi dans la chapelle du Chastelay en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie et de son Immaculée Conception, le dimanche dans la chapelle du Bout-de-Lande aussi en l'honneur et mémoire de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge (3)... »

En 1636, un habitant de Saint-Symphorien, « âgé de quatre-vingts ans et plus », fait une fondation en reconnaissance des grâces reçues de Dieu « par l'intercession de la bienheureuse et Immaculée Vierge Marye (4)... »

En 1630, un vénérable recteur de Saint-Jean-sur-Couesnon se recommande dans son testament « à la glorieuse et Immaculée Vierge Marie » (5).

Les Capucins, appelés à Saint-Servan en 1611, commencèrent, le 22 mars 1612, la construction de leur église conventuelle, qu'ils dédièrent « à l'Immaculée Conception, sous l'invocation de saint Louis et de saint François » (6).

En 1520, Charles, duc d'Alençon et baron de la Guerche, exécutant le testament de sa tante, Catherine d'Alençon, construisait, dans l'église collégiale de la Guerche, une chapelle dédiée à la Conception de la sainte Vierge (7).

(1) Frain, *Tableaux généalogiques*, 2^e fascicule, p. 111.

(2) Pouillé, VI, 590.

(3) Arch. départ. G. 519.

(4) Arch. départ. G. 564.

(5) Arch. départ. G. 519.

(6) Pouillé, III, 119.

(7) Arch. départ. G. 491.

S'il faut en croire l'auteur d'un petit opusculé sur le *Culte de la Sainte Vierge à Fougères*, la maison de Saint-Yves, où nous avons vu l'établissement d'une confrérie de l'Immaculée Conception en 1681, aurait eu sa chapelle sous ce même vocable dès 1429 (1).

Une Confrérie de la Conception existait à Vitré à la fin du XIII^e siècle, au moins au commencement du XIV^e, puisqu'elle était déjà assez riche, en 1325, pour faire une acquisition importante, bien qu'elle ne se recrutât que parmi le petit peuple. La fête patronale se célébrait avec une grande solennité. Le 8 décembre était un jour chômé pour la paroisse et pour tous les associés. Cette confrérie était vulgairement désignée sous le nom de Notre-Dame des Avents (2).

Au nombre des dix confréries ouvrières qui fondèrent l'hôpital Sainte-Anne, à Rennes, en 1340, il s'en trouvait une portant ce même titre de Notre-Dame des Avents (3).

Il y a des noms qui viennent tout naturellement à l'esprit, quand on parle de la sainte Vierge. De ce nombre est celui du B. Adam de Saint-Victor, dont il nous est bien permis de parler ici, puisque ses historiens le disent Breton et même Rennais : « *Natione Brito. — In Redonio natus.* » Dans une de ses belles compositions, celle qui fut son chant du cygne et lui valut une apparition de Marie, il débute par ces mots : *Salve, Mater Salvatoris* » et continue :

« Ab æterno vas provisum;
Vas insigne, vas excisum
Manu Sapientiæ.

Salve, Verbi sacra parens,
Flos de spinis, spinâ carens
Flos, spineti gloria.

Nos spinetum, nos peccati
Spina sumus cruentati,
Sed tu spinæ nescia. »

(1) *Op. cit.* p. 8.

(2) Archives de Saint-Martin de Vitré.

(3) Archives municipales de Rennes.

« Belle et claire expression de la croyance à l'Immaculée Conception de Marie ! » s'écrie l'auteur d'une étude sur Adam de Saint-Victor (1). Et cet auteur conclurait volontiers que la croyance à l'Immaculée Conception se manifestait, dès le XII^e siècle, dans nos contrées, où les séquences du pieux Adam furent, de bonne heure, très répandues.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures peut-être un peu hasardées, il y a, dans les siècles suivants, des manifestations positives de la dévotion envers Marie, honorée dans sa Conception. Nous en trouvons, à partir du XV^e et même du XIV^e siècle, dans les diocèses de Dol et de Saint-Malo, comme dans celui de Rennes.

La Bibliothèque de Rennes possède un certain nombre de livres d'Heures, dont quelques-uns, au moins, ont été écrits, sinon dans nos diocèses, certainement pour ces diocèses, car on y trouve, et avec des signes tout-à-fait caractéristiques, des Saints particuliers à Rennes, à Dol ou à Saint-Malo, par exemple saint Melaine, saint Modéran, saint Thurial, saint Malo, etc.

Quatre de ces manuscrits, tous du XV^e siècle, portent, dans le calendrier placé en tête, la fête de la Conception, écrite en lettres rouges, comme le sont les fêtes principales seulement. Il n'y a aucune autre indication montrant le plus ou moins de solennité de chaque fête (2).

Un autre livre d'Heures, également du XV^e siècle, a son calendrier en français, bien qu'il soit lui-même en latin. On a employé trois couleurs dans ce calendrier : bleu, rouge et or. Au 8 décembre, on lit en lettres d'or : « Nostre Dame. » On retrouve exactement les mêmes termes, dans les mêmes conditions, au 25 mars et au 15 août (3).

Un autre, que l'on fait remonter au moins au milieu du XIV^e siècle, n'a dans son calendrier qu'un nombre assez restreint de fêtes, les autres jours sont restés en blanc. On

(1) *Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor, précédées d'un Essai sur sa vie et ses ouvrages*, par L. Gautier, 1858.

(2) Biblioth. de Rennes Manuscrits : $\frac{122}{A.4}$, $\frac{122}{A.7}$, $\frac{122}{A.8}$, $\frac{122}{A.9}$.

(3) *Id.* $\frac{122}{B.1}$.

a employé, comme dans le précédent, les trois couleurs : rouge, bleu et or. Il n'y a que quatorze fêtes écrites en lettres d'or. « La Conception Notre-Dame » est une de ces quatorze fêtes, que l'on peut bien appeler privilégiées (1).

Citons encore un livre d'heures ayant appartenu à « Jehan Denoual le jeune et à Jehanne Maynzart son épouse demeurant à Saint malo en Bretagne ». C'est un splendide manuscrit du XV^e siècle sur vélin, orné des miniatures les plus fraîches et les plus brillantes, dont toutes les peintures sont de la plus fine exécution. Il est donc précieux aux yeux des amateurs, il ne l'est pas moins pour nous. Qu'on en juge par l'extrait suivant tiré du fol. 72, verso :

« Deus qui pro salute humani generis carnem gloriosæ virginis Mariæ assumere dignatus es et ipsam sine maculâ concipiendam antea in matrem prælegisti : concede propitius ut qui de ejus conceptione lætamur ejus piis intercessionibus ab instantibus periculis et à morte perpetua præservemur. Qui vivis.... »

Est-il besoin d'ajouter que la fête est écrite au calendrier en lettres rouges ? (2).

On voit déjà quelle place la fête de la Conception tenait parmi les solennités liturgiques.

Un autre manuscrit, qui se trouve également à la Bibliothèque de Rennes et date du XVII^e siècle, a pour titre : « Epistres et évangiles des dimanches, des festes et fêtes majeures de toute l'année. » En tête se trouve « l'ordinaire de la sainte messe de la Conception de la Sainte Vierge, le 8 décembre ». Toute la messe y est, en français, depuis le signe de croix au bas de l'autel jusqu'à la fin de l'évangile *In principio*. Les oraisons sont les mêmes qu'à la Nativité ; l'épître est tirée de la Genèse, chapitre III. Elle commence au verset 9 par ces mots : « Le Seigneur Dieu appela Adam.... » et se termine au verset 15 par ces mots : « elle t'écrasera la tête et tu essaieras de la mordre au talon. » L'évangile est la généalogie de saint Matthieu (3).

(1) Bibliothèque de Rennes, ms. $\frac{122}{B.5}$.

(2) *Id.* ms. $\frac{122}{F.7}$.

(3) *Id.* ms. $\frac{123}{B.1}$.

Dans le calendrier mis en tête d'un Missel « à l'usage des Frères Mineurs de Saint-François de Rennes », et datant du XIV^e siècle, on lit : « *Conceptio B^{te} Marie Virginis*, d^x. » Le Missel est incomplet et on ne peut voir l'office lui-même (1). Ce Missel est, d'ailleurs, plutôt la preuve de ce qui se faisait dans l'Ordre de Saint-François que de ce qui se faisait dans le diocèse de Rennes.

Il faut peut-être en dire autant d'un autre Missel, imprimé vers 1560, mais en usage, dit une note, presque un siècle auparavant, au temps du pape Sixte IV. Il renferme une messe intitulée : *De Conceptione Immaculatâ B. M. V.* En voici deux extraits.

Offertoire. — *Jubilare omnes et lætaminî de Immaculato Conceptu Virginis gloriosæ: angeli etenim gaudent, sancti [exultant, mundus applaudit, infernus contremiscit, demones cruciantur, cum a Domino Maria creatur et ab originali peccato præservatur.*

Préface. — *Æterne Deus qui dilectam sponsam tuam gloriosam Virginem Mariam omnibus virtutibus ornatam condidisti et in purissima ejus conceptione ab originali peccati maculâ illasam custodisti, ut esset totius innocentia speculum* (2).

Voici des documents tout à fait autorisés et pertinents. La fête de la Conception de Marie était d'obligation au XV^e siècle dans le diocèse de Rennes et, au XVI^e, elle était du rite « triple solennel ». Dans les statuts synodaux, édictés en 1464 par Jacques d'Espinay, évêque de Rennes, la liste des fêtes « chommées » renferme « la conception de nostre dame ». En 1609, M^{sr} Larchiver supprima dix de ces fêtes, celle de la Conception ne fut pas de ce nombre. Elle ne fut pas davantage une des vingt-six qui furent supprimées en 1710, par M^{sr} de Beaumanoir de Lavardin. La Présentation avait été supprimée en 1609 et la Visitation le fut en 1710 (3).

En 1588, l'évêque Aymar Hennequin fit réimprimer le Missel de l'Eglise de Rennes, sans rien changer au texte en

(1) Bibliothèque de Rennes, ms. 121 D.1.

(2) Communication de M. l'abbé Forget, recteur de Saint-Christophe-de-Valains.

(3) Pouillé, I.

usage avant lui. Mais il fit placer ou, tout au moins, laisser placer en tête de l'office du 8 décembre une vignette, qui semble bien indiquer la croyance locale à cette époque. La Sainte Vierge est debout, les mains jointes, ce qui est une des attitudes prises par Marie elle-même dans les manifestations de son Immaculée Conception, l'attitude préférée par les artistes pour la représentation de ce mystère. Elle est entourée d'attributs et de sentences bibliques proclamant son exemption de toute souillure, tandis que, porté sur un nuage et vêtu en empereur, le Père Eternel la considère avec complaisance et étend la main vers Elle dans un geste de protection et de bénédiction. Les attributs et les sentences sont les attributs et les sentences dont on s'est toujours servi, quand on a voulu figurer ou célébrer l'Immaculée Conception. On y voit le lis au milieu des épines, la toison de Gédéon, le jardin fermé, etc. etc. On lit sur les banderoles : « *Tota pulchra es et macula non est in te. — Sicut lilium inter spinas, sic amica mea inter filias. — Speculum sine macula. — Civitas Dei...* » Au calendrier joint à ce missel, la fête est indiquée en ces termes « *Conceptio beatæ Mariæ, dup. solenn.* » (1).

En 1626, M^{sr} de Cornulier fait imprimer un Bréviaire d'après les prescriptions du Concile de Trente. On lit au calendrier : « *Conceptio B. Mariæ Virginis, duplex* ». Même couleur et mêmes caractères que pour l'Annonciation et l'Assomption (2).

En 1722, M^{sr} Turpin Crissé de Sansay fait rééditer le Propre des Saints approuvé par M^{sr} de Cornulier. Au 8 décembre on lit : « *Conceptio Beatæ Mariæ Virginis immaculatæ, duplex cum octavâ* (3). »

L'*Ordo*, publié pour l'année bissextile 1748, par ordre de M^{sr} de Vauréal, porté : « *Mense decembri, 8. Dom. II Advent.... — Festiv. Concept B. M. V. cujus officium transfertur*

(1) Missel d'Aymar Hennequin. Bibliothèque du cardinal Saint-Marc, au Grand Séminaire de Rennes.

(2) *Breviarium Romanum ex decreto Concilii Tridentini restitutum*. Rhedonis, Lesné 1626. Bibliothèque de Rennes, fonds La Borderie, 10. 179.

(3) *Officia propria Sanctorum diocesis Rhedonensis*, Rhedonis, Le Barbier, 1722. Bibliothèque de Rennes, fonds La Borderie, 71. 330.

in diem seq. — 9. *Fer. 2. Conceptio B. M. V. dupl 2 cl. Credo per Oct.* — 10 *Fer. 3, de oct.* — 15. *Dom. III Advent.... Com diei Oct, præf de Conceptione* (1).

En 1752, le même évêque fait imprimer un Propre des Saints du diocèse de Rennes, en y joignant les offices récemment approuvés par les Souverains Pontifes. On lit au mois de décembre : « 8. *Officium pro Octavâ Conceptionis Beatæ Mariæ Virginis Immaculatæ* — 9, 10, 11, 13, 14 — de 2^a, 3^a, 4^a, 6^a, 7^a, *die infra octav.* — 15. *In Octava Conceptionis Beatæ Mariæ Virginis, duplex* (2).

En 1787, M^{gr} Bareau de Girac donne à son diocèse un nouveau Missel et un nouveau Bréviaire. Il adopte le missel parisien ou plus exactement, dit-il, le missel de Tours, en y ajoutant quelques offices propres à Rennes. Dans l'un et l'autre de ces livres, la fête du 8 décembre est indiquée comme suit : « *Conceptio Beatæ Mariæ Virginis, solemne minus.* » Dans le Bréviaire, on a placé comme leçon brève à Prime le décret du Concile de Trente favorisant la doctrine de l'Immaculée Conception : « *Declarat sancta synodus....* » (3).

Le même culte existait à Dol et depuis aussi longtemps.

Dans un livre d'heures « à l'usage de Dol », et datant du XIV^e siècle, on trouve au calendrier, toujours en lettres rouges : « la Conception n^{re} dame » (4). Il en est de même dans le calendrier placé en tête d'un obituaire de Dol, datant également du XIV^e siècle (5).

En 1441, la fête de la Conception était d'obligation dans tout le diocèse. Les statuts synodaux, édictés cette année-là par Alain de Lespervéz, la mettent, avec quatre autres fêtes

(1) Ordo divini officii recitandi missæque celebrandæ in diocesi Rhedonen pro anno bissextili MDCCXLVIII... Rhedonis, 1748. — Bibl. de Rennes, fonds La Borderie, 70. 434.

(2) Officia propria Sanctorum diocesis Rhedonensis unâ cum officiis sanctorum recens à summis Pontificibus approbatis, Rhedonis, 1752. — id. id. 70. 342.

(3) Missale Rhedonense, de mandato II et RR DD F. Bareau de Girac. Breviarium Rhedonense, id.... Paris 1787. — Biblioth. de Rennes, fonds La Borderie-31.579.

(4) Bibliothèque de Rennes, ms. $\frac{122}{A.5}$.

(5) Arch. dép. Cartul. de Dol 5 G. 108.

de la Sainte Vierge, au nombre des fêtes gardées. Ces statuts figurent dans le recueil imprimé en 1510 par ordre de Mathurin de Plédran (1).

C'est à cet évêque que Dol doit son premier Bréviaire, imprimé en même temps que les statuts. « Dans le calendrier de ce Bréviaire, on lit. « *VI idus, Conceptio B. M. V. — Budoci, transfertur.* — *V idus, Budoci, confessoris et archiepiscopi Dolensis, IX lect.* » — « On ne fait l'office de ce saint, l'un des principaux du diocèse, que le neuf décembre, bien qu'il soit mort le huit, parce que cet office est suspendu par celui de la Conception de la sainte Vierge (2). »

En 1769, le dernier évêque de Dol, M^{gr} de Hercé, ordonna la réimpression des offices de son Eglise. La part attribuée à la Sainte Vierge est considérable. A toutes ses fêtes les plus beaux titres lui sont prodigués. Le 8 décembre on y lit : « *Conceptio B. M. V. duplex 2 classis cum octavâ* » (3).

On y trouve des passages comme ceux-ci :

Monstri dira premens colla superbi
Primo mane nites, totaque pulchra
Jam, Maria, dicas viscera Christo...
Frustra profundî gurgitis
Tyrannus intentat minas.
Qualem, Maria, te canam ?
O Virgo, sole pulchrior.....
Vix dum parentis in sinu,
Jam plena vivebas Deo ;
Castumque pectus cœperat
Ardere sacris ignibus.
Sit laus Patri, laus Filio,
Sit par tibi laus, Spiritus,
Dignam Deo qui Virginem
Formans ab ortu præparas.

Le culte de la Sainte Vierge dans sa Conception n'était pas moins en honneur dans le diocèse de Saint-Malo.

(1) Statuta Ecclesiæ Dolensis. Biblioth. de Rennes $\frac{48}{D.8}$ p. 23.

(2) Déric, *Hist. ecclés. de Bretagne*, II, 30.

(3) Lectionarium Dolense... Doli, 1767. Biblioth. de Rennes, fonds La Borderie, 70. 106.

La bibliothèque dite du Cardinal Saint-Marc, au Grand Séminaire de Rennes, renferme un manuscrit du XV^e siècle, sur vélin, ayant pour titre : « *Missale Romanum* », Missel Romain Français, à l'usage du diocèse de Saint-Malo. Au calendrier on lit, en lettres rouges : « *Concepcio b^e Marie d^r Credo pf. Et te in conceptione* »... Rien de particulier dans l'office. La prose débute ainsi : « *Dies iste celebretur In quo pie recensetur Concepcio Marie.* »

Un autre Missel, à l'usage du diocèse de Saint-Malo, imprimé en 1609, par ordre de M^{sr} du Bec, porte au calendrier : « *Concepcio B. Mariæ Virginis, triplex* (1). »

Les statuts du diocèse de Saint-Malo, publiés par M^{sr} Le Gouverneur en 1618, mettent la Conception de Notre-Dame dans la « liste des festes gardables, commandées et chommables dans tout le diocèse ». Elle y est maintenue par M^{sr} Desmaretz en 1709 et par M^{sr} des Laurents en 1769 (2).

Dans le septième registre des mariages de Saint-Malo, allant de 1633 à 1651, on trouve un « Calendrier pour les festes qu'on doit recommander au prône de la messe paro-chiale de l'église de Saint-Malo ». Le nom du saint ou l'indication du mystère sont suivis de l'une de ces mentions « *feste, n'y a feste.* » Au 8 décembre on lit : « la Conception de Notre-Dame, *feste* (3). »

Au XVII^e siècle on trouve des litanies en usage dans nos contrées et imprimées à Saint-Malo, renfermant des invo-cations particulièrement applicables à l'Immaculée Concep-tion : « *Maria caput serpentis conterens. — Lilium inter spinas. — Speculum sine maculâ* (4)... »

Au XVIII^e siècle, peu après 1700, le Recueil des Cantiques diocésains de Saint-Malo renferme ces passages :

(1) Bibliothèque de Rennes, 408.

(2) *Ordonnances synodales du diocèse de Saint-Malo*. Biblioth. de Rennes $\frac{43}{H.31}$.

(3) Paris-Jallobert. *Registres paroissiaux, Saint-Malo*, dernier fascicule.

(4) Communication de M. l'abbé Forget, recteur de Saint-Christophe-de-Valains.

Loin d'ici, vieux serpent, ennemi des mortels :
La Fille du Très-Haut ne craint point ta morsure,
Sainte Anne la conçoit sans tache et sans souillure
Pour te démolir tes autels...
— Je vous crois, ô belle Marie,
Conçue sans péché, quoiqu'on die (1).

Un autre recueil dit :

Vierge digne de tout honneur
De la grâce étant prévenue
Sans péché vous fûtes conçue...

On nous a signalé un Recueil imprimé à Rennes dans le courant du XVIII^e siècle et renfermant deux cantiques sur l'Immaculée Conception, mais nous n'avons pu nous procu-rer ce recueil (2).

Les cantiques du B. Montfort, dont on sait la popularité dans toutes nos contrées, ont aussi plusieurs passages où l'Immaculée Conception est professée et glorifiée.

Après la réunion des trois diocèses, les fidèles conti-nuèrent à trouver l'expression, en même temps que l'ali-ment de leur piété envers l'Immaculée Conception, dans la liturgie, dans les livres mis à leur usage, dans les recueils de cantiques, etc.

En 1811, on imprimait à Saint-Malo, avec l'approbation de M^{sr} Enoch, un livre qui a pour titre : « Office de la Vierge Marie pour tous les temps de l'année, suivant le Concile de Trente, à l'usage des Ecoles Chrétiennes. » Au calendrier, la fête de la Conception Notre-Dame est écrite en italiques, comme le sont les fêtes principales. Dans l'office, qui com-mence à la page 161, on trouve des passages qui méritent d'être cités ici.

(1) Communication de M. l'abbé Forget, recteur de Saint-Christophe-de-Valains.

(2) Voir le travail de M. Guyot sur l'*Immaculée Conception dans la poésie*, pages 328, 330, 331.

A Matines :

Ab æterno Dominus
Te præordinavit
Matrem Unigeniti...
Te pulchram ornavit
Sibi sponsam, in quâ
Adam non peccavit.

A Tierce :

Decebat tam nobilem
Natum præcavere
Ab originali
Labe matris Evæ
Almam quam elegeras
Genitricem vere,
Nulli prorsus sinens
Culpæ subiacere.

A Sexte :

Terra es benedicta
Et sacerdotalis,
Sancta et immunis
Culpæ originalis.

A None :

Ÿ Tota pulchra es, amica mea. R. Et macula originalis nunquam fuit in te.

A Vêpres. Ant.

Hæc est virgo, in quâ nec nodus originalis nec cortex actualis culpæ fuit.

Ÿ In conceptione tua, Virgo, immaculata fuisti...

Oraison.

Deus qui per immaculatam Virginis conceptionem dignum filio tuo habitaculum præparasti... (1).

En 1826, on imprime à Fougères un recueil de *Cantiques pour les Retraites, Missions et Catéchismes*. Un de ces can-

(1) Biblioth. de Rennes, fonds La Borderie, 70. 457. Voir p. 315 l'appréciation de cet Office.

tiques est intitulé : « *Pour la Conception Immaculée de la Sainte Vierge.* » On y lit :

Et jusqu'aux sources de la vie
Par un prodige sans égal
Son âme ne fut point flétrie
Du souffle empoisonné du mal.

Un peu après 1830, M^{sr} de Lesquen reprend le Missel et le Bréviaire de M^{sr} Bareau de Girac, dont il a déjà été parlé et où la fête de la Conception est du rite solennel mineur. Quelques années plus tard, M^{sr} Saint-Marc établit la liturgie romaine. Le calendrier de 1848 porte au 8 décembre : *Conceptio B. M. V. duplex 2 classis cum octava.*

Il se voit assez que, dans cette modeste contribution à l'histoire du culte de l'Immaculée Conception en Bretagne, nous avons voulu nous borner à une simple énumération de faits et de dates. Si incomplète que soit cette énumération, elle montre quelle place était faite, et depuis des siècles, à ce culte dans nos trois diocèses. Elle montre que la croyance à la Conception sainte et immaculée de Marie ne cessa de s'y développer et de s'y affirmer de plus en plus. Tous, évêques, prêtres et fidèles, étaient prêts à chanter ou plutôt chantaient déjà par avance la belle prose insérée dans nos livres liturgiques en 1860 : *Maria concipitur sine labe criminis*. Pour eux comme pour saint Liguori, « il ne manquait à l'Immaculée Conception, pour être de foi, que la définition de l'Eglise ». Aussi devine-t-on quelle dut être la réponse de l'évêque de Rennes, Dol et Saint-Malo, quand il lui fut demandé, de la part du Pape, « quelle était la tradition de son diocèse et quels étaient ses sentiments personnels et ceux de ses diocésains sur l'opportunité de cette définition ».

J^h BARBOT,
de Piré, dioc. de Rennes.

CHANOINE PEYRON

Chancelier-archiviste de l'évêché de Quimper.

L'IMMACULÉE CONCEPTION

EN

QUIMPER ET LÉON

I

En LÉON, la première mention que l'on trouve de la Conception de Notre-Dame est dans un acte daté du 6 février 1477, (1478 *n. st.*) par lequel une maison dans la ville de Saint-Paul est « chargée d'une rente de 41 sols 6 deniers au profit du chapelain de *Notre-Dame de la Conception* ». Ce chapelain avait pour fonction de desservir la chapellenie de la Conception déjà fondée à la cathédrale, en disant une messe tous les dimanches sur l'autel de saint Paul (1).

Il n'est pas étonnant dès lors de voir figurer la fête de la Conception dans le missel dit de *Quilliveré*, imprimé en 1526 pour l'usage du diocèse de Léon.

Le 4 mars 1562 François de Parcevaux, archidiacre d'Aire, chanoine, vicaire général de Léon, fondait un service religieux pour les fêtes de la Vierge, — Purification, Annonciation, Assomption, Nativité, Présentation et *Conception* (2).

Une note de 1663, extraite des archives paroissiales de Locmaria-Plouzané, atteste que la fête de la Conception était observée à cette époque dans le diocèse de Léon.

Le 23 août 1668, dans une lettre adressée par Louis XIV

(1) Arch. départementales.

(2) r. Gr-82.

à l'évêque de Léon, S. M. s'exprime ainsi : « Ayant toujours eu une dévotion très particulière envers la Sainte Vierge, je n'ai pas voulu seulement que la fête de la Conception soit de précepte, mais qu'elle fût solennellement fêtée avec octave dans tout le Royaume. » (1) Le Roi ajoutait que cette faveur avait été obtenue sur des instances du pape Clément IX.

II

En CORNOUAILLE, on trouve à Rumengol un titre de 1460, contenant la fondation de deux messes, à perpétuité, pour le jour de la Conception de la Vierge.

Le Cartulaire de Quimper nous donne un calendrier dressé en 1278 des fêtes célébrées en la cathédrale de Quimper; nous n'y voyons pas figurer la fête de la Conception, mais il est bien probable que ce fut vers la fin du siècle suivant qu'elle fut admise chez nous. Car elle existait certainement au commencement du XV^e siècle, puisque nous la trouvons dans un bréviaire manuscrit à l'usage de la Cornouaille datant de la première partie du XV^e siècle. Ce bréviaire, appartenant à la cure de Landerneau, est déposé au musée de l'Evêché de Quimper. Dom Plaine, qui l'a examiné et décrit, n'hésite pas à le reconnaître comme « le monument liturgique le plus ancien relatif à l'Eglise de Cornouaille ».

Dans ce bréviaire se trouvait l'office de la Conception, composé de neuf leçons. Malheureusement il devait être précédé d'une miniature représentant le mystère. Je dis malheureusement; car c'est sans doute à cette circonstance que nous devons la disparition du premier feuillet: il contenait les quatre premières leçons de l'office, écrites au verso de la miniature, et, quand un amateur mal avisé a dérobé l'image, il a du même coup fait disparaître le texte des leçons. Celles qui restent sont fort intéressantes: elles ont pour but de nous rappeler l'intervention toute puissante de la Sainte Vierge pour ceux qui l'invoquent, et qui honorent particulièrement la fête de la Conception.

(1) P. Ca. 294,

Le texte commence au milieu de la V^e leçon par la suite d'une histoire dont il est facile de soupçonner le début.

Il s'agit évidemment d'un pécheur s'embarquant sur un navire, dans le dessein de commettre un crime d'adultère, l'ayant peut-être même commis à bord; or, comme il a l'habitude de réciter les *Heures de la Sainte Vierge*, il se met à commencer l'invitatoire, *Ave Maria gracia plena...* Mais les démons, qui le savent en état de péché, s'empres- sent de susciter une tempête, de noyer le coupable, et commencent à tourmenter son âme. Voici qu'au bout de trois jours, la Sainte Vierge survient — « Pourquoi tourmentez-vous, dit-elle, une âme qui m'a servie? — Parce qu'elle est morte en accomplissant notre œuvre, le péché, répondent les démons. — Mais alors, dit Marie, si cette âme doit appartenir à celui dont elle faisait les œuvres au moment de la mort, c'est à moi qu'elle appartient, puisqu'elle chantait mes *matines*. » — Les démons s'enfuient aussitôt; et la Sainte Vierge, ressuscitant le malheureux, le conduit par le bras au travers de la mer, qui se sépare comme un mur à gauche et à droite pour les laisser passer.

Le serviteur de Marie se jette à ses genoux, et pour lui témoigner sa reconnaissance lui demande ce qu'il doit faire. La Sainte Vierge lui dit: « Ne retombe plus dans ton péché, et ne manque pas de célébrer et de faire célébrer selon ton pouvoir ma fête de la Conception, le six des ides de décembre, avec la plus grande solennité possible. » Cela dit, la Sainte Vierge remonta au ciel.

La 8^e et 9^e leçon racontent une autre histoire.

Au temps du roi Charlemagne, un clerc, qui était le propre frère du roi de Hongrie, avait coutume de réciter les heures de la mère de Dieu. Or il arriva qu'il consentit, sur le conseil de ses parents, à épouser une jeune fille très belle.

Le prêtre venait de lui donner la bénédiction nuptiale, et, la messe terminée, on se disposait à sortir de l'église, lorsque tout à coup le nouveau marié se souvient qu'il n'a pas récité ses heures; il fait sortir tout le monde et conduire à la maison sa jeune épouse. Resté seul, il commence ses heures, lorsque arrivé à l'antienne *Pulchra es et decora filia Jerusalem*, la Sainte Vierge apparaît entre deux anges, qui lui

soutiennent les bras ; et elle lui dit : « Puisque je suis si belle, pourquoi m'abandonnes-tu pour une autre épouse ? Ne suis-je pas la plus belle ? » — « C'est vrai, ô ma maîtresse et ma souveraine, tu surpasses tout au ciel et sur la terre par ta beauté : que faut-il faire ? » — « Laisse là ton épouse selon la chair, et je serai à jamais ton épouse dans le royaume du ciel.

Matris horas navigando cepit canere. Cumque invitorium, *Ave Maria gracia plena dominus tecum* diceret et jam in medio fluminis esset, ecce turba demonum in profundum pelagi una cum ejus navicula eum precipitavit, ut ejus animam sicuti promeruerat eriperet ad tormenta.

VI^a

Die autem tercio ad locum quo demones eum tormentis affliciebant venit beata dei genitrix Maria cum sanctorum turba, dicens eis : ut quid me famulantis animam injuste afficitis ? — nos, inquit, debemus habere, quoniam capta est in opere nostro — Si illius, inquit virgo Maria, esse debet cuius opera faciebat, ergo noster debet esse quoniam matutinas nostras dum vos eum perimistis decantabat, unde magis rei facti estis quam erga me unquam egistis. — His itaque dictis demonibus huc illucque fugientibus, sanctissima virgo animam detulit ad corpus, et per brachium hominem ab utroque funere resuscitatum accipiens aquam a dextris et a sinistris quasi murum stare jubens, de profundo pelagi ad portum incolumem duxit.

VII^a

At ipse gavisus, pedibus eius prostratus, ait ei : Carissima domina mea et virgo gratissima, quid tibi tribuam pro beneficiis tantis que mihi fecisti ; precor te, inquit Dei genitrix. Ne amplius in adulterii (pedica ?) cadas, et ut conceptionis mee festa sexto idus decembris celebres solemniter et celebrandum precices — Mox ut ipsa locuta est celos, eo vidente, ascendit.

VIII^a

Rursum hec solemnitas alibi alio modo declaratur : temporibus vero Caroli regis francorum, clericus quidam ordine levita, Hungarie regis germanus, beatæ Dei genitricis horas cantare solitus, parentum suorum consilio nubere volens cum quadam adolescentula valde pulcherrima, accepta a presbytero nuptiali benedictione die quadam, missa etiam celebrata, recordatusque quod ejusdem beate Marie Virginis horas die illa, juxta morem suum non cantaverat, omnes ab ecclesia exire coegit, sponsam domi mittens, solus juxta altare remansit.

IX^a

Cumque solus dominice Matris horas decantaret et hanc antiphonam : *Pulchra es et decora filia Jerusalem* diceret, subito apparuit ei domina nostra et perpetua virgo Maria cum duobus angelis dextram manum ejus et levam tenent (ibus),

dicens ei : si ego pulchra sum et decora, quid est quod me dimittis et sponsam aliam accipis ; numquid non ego sum optime formosa, numque non ego sum valde decora ? ubi vidisti tam pulchram ? — Cui ille — Domina tu quidem mea, claritudo tua omnem mundi pulcritudinem excellit. Tu es super choros angelorum exaltata, tu es super tronos celorum elevata, qui(d) vis ut faciam ? — At illa : si sponsam, inquit, carnalem cui adherere vis amore mei dimiseris, me sponsam in celesti regno habebis...

Le diocèse de Quimper, — comme le marque le Propre imprimé en 1789, par les soins de M^{sr} de Saint-Luc, — célébrait la Conception de Notre Dame sous le rite de double de 2^e classe avec octave.



Parmi les principaux écrivains du XVIII^e siècle qui ont le plus contribué à populariser dans les deux diocèses la croyance à l'Immaculée Conception, nous devons citer : MARIGOT, *Buez ar Sænt* (1), (Quimper, Périer, 1752) ; ROPARS, *Instructioneu christén* (vers 1740, chez Derrien, Quimper) ; BRIZ, *Heuryou brezonec*, (chez Derrien ; sans date) ; — Dans un autre livre, imprimé chez Derrien, en 1768, on trouve une *Instruction evit gouel Conception*.

Dans le dictionnaire celtique de 1732, par le P. Grégoire de Rostrenen, au mot « Immaculé », nous lisons que « la Très Sainte Vierge a eu seule le privilège de la Conception Immaculée, c'est-à-dire, d'avoir été conçue sans le péché originel ».



Nos églises, bien appauvries par la Révolution, conservaient encore cependant beaucoup d'images intéressantes de la Sainte Vierge ; mais si elles demeuraient chères à la dévotion des fidèles, le clergé leur préférerait trop souvent des modèles plus nouveaux. Or cette manie n'a pas peu contribué à la diffusion de statues rappelant directement le

(1) Er moment eus he c'honception, da lavaret e er memes moment ma voe furmet hé c'horf ha crouet hé ené e voe sanctifiet ; ac er memes instant-se he oa oll pur, oll santel, oll caer... »

(2) Ar Verc'hez sakr hep kin en deuz bet ar fayer digand Doué da veza bet conservet dinam ou glan dioug pep peéhed.

mystère de l'Immaculée Conception, mystère assez rarement indiqué par les statues anciennes (1).

C'est le type de la *médaillon miraculeuse* qui fut généralement adopté dans le diocèse de Quimper. Par ordre de date, le premier exemplaire de cette représentation serait la statue colossale érigée dans l'ancienne chapelle (aujourd'hui salle d'exercice) du grand séminaire.

M. Le Coz, le très original fondateur du petit séminaire de Pont-Croix, fit aussi reproduire ce modèle pour la façade extérieure de sa chapelle : pour l'époque c'était une bonne sculpture, en kersanton. Il adopta le même type encore, celui-ci en bois, pour la Vierge de la Congrégation.

Autre reproduction, dans la chapelle du collège de Quimper, aujourd'hui lycée : cette statue est d'un aspect plus pieux que les précédentes, et en même temps plus artistique ; elle est en bois. Viennent ensuite d'innombrables moulages, généralement dûs à un vieil Italien qui a vécu de longues années à Quimper, Frédéric dit *della casa*. Il arriva en notre pays après 1830, édifia beaucoup par sa grande et simple piété tous ceux qui le connurent, et gagna péniblement son pain en faisant ses statues de l'*Immacolata*.

Les Vierges du pauvre vieux Frédéric servaient surtout pour le mois de Marie. Puis, comme la dévotion s'y attachait de préférence, une fois le mois de mai passé, elles restaient en permanence dans les églises. Depuis quelques années elles ont été remplacées en beaucoup d'endroits par les statues de Notre-Dame de Lourdes.

Chan. PEYRON.

(1) Ces derniers renseignements nous ont été communiqués par M. le chanoine Thomas.

J^h GADIOU

Chan. hon., secrétaire de l'Evêché.

L'IMMACULÉE CONCEPTION

EN

SAINT-BRIEUC ET TRÉGUIER

L'abbé Ruffelet, dans les *Annales Briochines* qu'il publia en 1771, se plaignait déjà que l'ancien Bréviaire de Saint-Brieuc était presque introuvable et formulait le vœu — resté stérile — qu'on en donnât au plus tôt une nouvelle édition. Depuis cette époque la Révolution a passé, détruisant une multitude de documents religieux, si bien que les rares exemplaires du Bréviaire briochin dont parlait Ruffelet semblent avoir disparu. La Bibliothèque municipale ne possède aucun livre liturgique remontant au-delà du XVII^e siècle. Le plus ancien Bréviaire qui s'y trouve date de 1621. Il fut édité sous l'épiscopat de M^{sr} Le Porc de la Porte. Dans la préface, ce prélat rappelle qu'il a prescrit à tout son clergé l'usage exclusif du Bréviaire Romain, imposé en 1568 par le Pape Pie V ; il y ajoute seulement les offices des deux Patrons du diocèse : saint Brieuc et saint Guillaume. — En 1683, M^{sr} de Coëtlogon réédita le même Propre ; en 1741, M^{sr} Vivet de Montclus publia un nouveau Propre diocésain beaucoup plus complet que le précédent, mais où la fête de la Conception n'était signalée par aucune particularité. L'office choisi pour cette fête était celui qui a été récité jusqu'en 1863, et qui est commun aux fêtes de la Nativité et des Epousailles de la Très Sainte Vierge.

Au commencement du XIX^e siècle, M^{sr} Caffarelli accorda à quelques prêtres l'autorisation d'user du Bréviaire Parisien ;

M^{re} Le Groing de la Romagère l'imposa à tout son clergé en 1825. L'office de la Conception, du rite *solemne minus*, ne différait en rien de celui qui était en usage à Paris même.

*
**

Mais ce que les livres liturgiques ne peuvent nous donner, la tradition et de précieux documents nous le font connaître.

De temps immémorial, l'église de Paimpol célèbre sa fête patronale de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, le 8 décembre. Le pardon solennel qui a lieu à cette date remonte-t-il à l'origine de l'église actuelle, dont la construction accuse les caractères du XIV^e siècle, nous ne pouvons l'affirmer ; mais ce qui est certain, c'est qu'en 1493, d'après un document que nous avons retrouvé aux archives départementales, l'église de Paimpol était déjà sous le patronage de la Sainte Vierge : *ecclesiam beatæ Mariæ de Pempol*.

Parmi les fondations qui se desservaient dans la cathédrale de Saint-Brieuc avant la Révolution, s'en trouvait une connue sous le nom de *Chapellenie de la Conception*. L'ancien Rentier du Chapitre (aux Archives Départementales) nous indique en ces termes l'origine de cette fondation : « La dite chapellenie, le dit fondateur et dotateur veut qu'elle soit érigée en titre de chapellenie perpétuelle en l'honneur et sous le nom de la Conception de la benoïste et glorieuse Vierge Marie, à la charge de deux messes annuelles par chacune semaine de l'an à jamais, sçavoir l'une se dira au lundy de l'office des morts et l'autre au mardy de Nostre-Dame de l'office de la Conception d'icelle. » Le pieux fondateur de cette chapellenie était M^r François de la Ruë, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Brieuc, doyen de l'église collégiale de N.-D. de Quintin, et frère de « Révérend Père en Dieu Alain de la Ruë, évêque de Saint-Brieuc ». Son testament, d'où nous extrayons cette citation, est du 6 août 1423.

A peu près à la même époque, en tout cas au commencement du XVI^e siècle, le Chapitre de la cathédrale avait déjà la coutume de se rendre en procession, le 8 décembre et à

quelques autres fêtes de la sainte Vierge, au sanctuaire vénéré de Notre-Dame de la Fontaine, où il chantait une messe solennelle.

Ce sont là les plus anciens documents que nous ayons pu retrouver relativement au culte de l'Immaculée Conception.

Dans un de ses ouvrages, M^{re} Barbier de Montault parle d'une très ancienne confrérie qui existait à Rome sous le double vocable de l'Immaculée Conception et de saint Yves. On s'est demandé si cette juxtaposition n'indiquait pas que notre grand saint breton avait honoré ou défendu d'une façon quelconque le glorieux privilège de la très sainte Vierge. Nous ne le croyons pas ; du moins ses historiens n'en parlent pas. Contemporain de Duns Scot et ancien étudiant de l'Université de Paris, il devait connaître la discussion fameuse qui s'éleva entre les Thomistes et les Scotistes ; mais la croyance à la conception immaculée de Marie semblait être à cette époque une pure question d'école. Toutefois, à cause de sa grande dévotion à la sainte Vierge et aussi à cause de son attachement pour les Frères Mineurs, en particulier pour les Cordeliers de Guingamp, chez lesquels il prit, dit-on, l'habit du tiers-ordre, il n'est peut-être pas téméraire de supposer que saint Yves partageait plutôt le sentiment des théologiens de l'ordre de Saint-François. Quant à l'ancienne confrérie romaine, nous pensons qu'elle n'était autre que la confrérie de saint Yves érigée à Rome par Léon X dans l'église de ce saint, à laquelle dans la suite des temps on a ajouté le vocable de l'Immaculée Conception, uniquement pour la faire participer aux indulgences de la Congrégation *prima primaria*, dont l'influence fut si grande, surtout dans la Ville Eternelle, au XVII^e siècle.

En Bretagne, ces *Congrégations de l'Immaculée Conception* furent nombreuses et importantes. Nos grands missionnaires bretons, le P. Maunoir, le P. Quintin, M. de Trémaria et plus tard le B. Grignon de Montfort et M. Leuduger favorisèrent de tout leur pouvoir ces pieuses corporations. La plus ancienne, à ma connaissance, était celle de Guingamp, qui datait de la fin du XVII^e siècle, et la plus importante,

celle des marchands et artisans de la ville de Saint-Brieuc (1), qui en 1717 construisirent une chapelle sous le vocable même de l'Immaculée Conception. Ces deux congrégations faisant l'objet de rapports spéciaux, je n'en parlerai pas plus au long (2).

Un autre indice que le privilège glorieux de Marie était universellement reconnu et proclamé dans notre pays bien avant la définition du dogme, est la fondation de l'Institut des vaillantes Sœurs du Saint-Esprit. C'est en effet en la fête de l'Immaculée Conception de l'année 1706, que leurs fondatrices — deux pauvres femmes de Plérin — voulurent se vouer entièrement à Dieu, au service des enfants et des malades.

La première partie du XIX^e siècle fut une époque de restauration religieuse. Grâce surtout à J.-M. de la Mennais, vicaire capitulaire du diocèse, les anciennes Congrégations de la Vierge Immaculée, dispersées par la tourmente révolutionnaire ou abolies par l'ombrageux empereur, se reformèrent et refleurirent à Saint-Brieuc, à Loudéac, à Montcontour, etc. En 1816, ce saint prêtre fonde lui-même une association semblable pour les jeunes personnes de la ville épiscopale ; et, comme pour la congrégation des hommes, il la place sous le vocable de l'Immaculée Conception. Cette pieuse association, qui existe encore, connut dès le début la prospérité, puisqu'elle groupa jusqu'à mille congréganistes, et donna naissance, en 1823, à l'Institut des Filles de la Providence, qui, en souvenir de leur origine, célèbrent leur fête patronale le 8 décembre de chaque année.

Les *Tiers-Ordres* et les *Confréries* en l'honneur de la très sainte Vierge se développèrent également. Nous avons été particulièrement heureux de constater que notre diocèse fut des premiers à participer au grand mouvement de piété

(1) C'est dans cette chapelle de l'Immaculée Conception de Saint-Brieuc que le 20 décembre 1806 M^{sr} de Quélen fut ordonné sous-diacre. En souvenir de cette ordination, le pieux prélat en mourant a fondé une messe perpétuelle à célébrer par MM. du Chapitre de la Cathédrale, le 8 décembre de chaque année, dans la chapelle susdite en l'honneur de la Vierge Immaculée. Cette fondation se dessert encore à la Basilique de Notre-Dame d'Espérance, qui a remplacé en 1854 la chapelle de la Congrégation.

(2) Voir les rapports de MM. Guillo-Lohan et Coadic.

que suscita dans le monde entier l'érection de l'Archiconfrérie du Cœur-immaculé de Marie pour la conversion des pécheurs. Sur 54 affiliations que compte le diocèse de Saint-Brieuc, deux remontent à 1839, c'est-à-dire presque à l'origine de l'œuvre, et onze datent de 1840.

La seconde moitié du XIX^e siècle fut surtout marquée par d'incomparables solennités en l'honneur de la Vierge immaculée. Il est impossible de décrire, nous disent les chroniques de l'époque, l'enthousiasme et l'élan de nos populations pour fêter la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Ce fut le 2 février 1855 qu'à la recommandation de M^{sr} Le Mée, le diocèse tout entier fit éclater sa joie et en même temps son amour pour Marie. A Saint-Brieuc les illuminations furent féeriques ; elles devaient se renouveler non moins brillantes en 1879 pour le 25^e anniversaire de la définition du dogme.

Notre piété envers Marie Immaculée s'est enfin manifestée par nos pèlerinages à Lourdes.

Au premier pèlerinage national, qui eut lieu le 6 octobre 1872 et qui ne réunit pas moins de 6000 pèlerins auprès de la Grotte de Massabielle, notre diocèse était officiellement représenté par un vicaire général de M^{sr} David, qu'entourait un groupe de prêtres et de fidèles Briochins. Dans la procession incomparable qui se déroula à cette occasion à travers les rues de Lourdes, les bannières de Notre-Dame d'Espérance, de Notre-Dame de Délivrance de Quintin et de Notre-Dame de Grande Puissance de Lamballe redirent à la Vierge Immaculée notre antique fidélité.

Deux ans plus tard, en septembre 1874, la première phalange diocésaine accourait aux Roches Massabielle, conduite par un grand serviteur de Marie, le vénéré chanoine Prud'homme, fondateur de l'archiconfrérie de Notre-Dame d'Espérance. En 1876, M^{sr} David y conduisit lui-même une nouvelle caravane : enfin depuis 1883, grâce au zèle ardent et désintéressé d'un prêtre à qui nous sommes heureux de rendre un public hommage (1), nous nous présentons chaque année devant Notre-Dame de Lourdes, toujours plus fervents

(1) M. le chanoine Guillo-Lohan.

et plus nombreux. Cet empressement et cette persévérance sont bien légitimés d'ailleurs par les grâces sans nombre dont ces 24 pèlerinages ont été la source ; le calvaire breton que notre province a érigé en face la basilique de Lourdes, mais dont l'initiative est partie de Saint-Brieuc, est le témoignage de notre attachement à la foi chrétienne et l'*ex-voto* de notre impérissable reconnaissance envers la Vierge bénie qui s'est appelée en ce lieu l'*Immaculée Conception*.

J^h CADIOU,
de Saint-Brieuc.

SAINT-BRIEUC

LA CONGRÉGATION DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

La congrégation de Saint-Brieuc fut fondée le 31 août 1710, et placée sous le vocable de la « très immaculée Conception », dans la chapelle de Notre-Dame de la Fontaine, par les soins de Messire Joannigo, bachelier en théologie.

Le siège en fut transporté, en 1717, dans la chapelle que les Congréganistes construisirent à cette époque sous le vocable de l'Immaculée Conception, tout en gardant néanmoins les anciens patrons saint Pierre et saint Paul. La cérémonie de la pose de la première pierre eut lieu le 9 août 1717.

Cette date du 9 août 1717 est précieuse pour Saint-Brieuc. C'est en effet ce jour-là que la Très Sainte Vierge prit solennellement possession du lieu béni où son culte devait avoir un si merveilleux développement. Cent trente-sept ans plus tard, la chapelle de la Congrégation devint la basilique de Notre-Dame d'Espérance, sur la colline de Saint-Pierre, vers laquelle tant de milliers de pèlerins devaient s'acheminer.

L'inscription gravée sur la première pierre de cette basilique rappelle que le monument est sous le patronage « de la Bienheureuse et Immaculée Vierge Marie Mère de Dieu dite Notre-Dame d'Espérance. »

A noter que l'esprit janséniste ne pénétra jamais en la Congrégation de Saint-Brieuc, son règlement l'en préservait : le directeur avait en effet l'obligation de confesser, tous les samedis précédant le premier dimanche du mois, les Congréganistes ; et ceux-ci, sous peine d'exclusion temporaire, devaient communier au moins tous les trois mois.

D'ailleurs, à chaque page de l'histoire de la Confrérie, nous trouvons des preuves authentiques et éclatantes de sa dévotion à l'*Immaculée Conception*.

Telle est, par exemple, la donation qui lui fut faite le 1^{er} septembre 1717. — Dans cet acte, le privilège de l'*Immaculée Conception* est rappelé par trois fois. Il est l'œuvre de Messire Guillaume Trébouta, vicaire perpétuel de la paroisse et ville de Saint Michel de Saint-Brieuc. Le pieux ecclésiastique fait savoir à la confrérie qu'il lui abandonne son droit de tiers dans tous legs pieux, aumônes et casuel qui pourront échoir à la suite, dans la chapelle de l'*Immaculée Conception*, qu'il ratifie et confirme cette cession en l'honneur et révérence de *Très Sainte et Immaculée Mère* de de Dieu... le tout, ajoute-t-il, à la plus grande gloire de Dieu, du Très Saint-Sacrement et de la *Très Immaculée Vierge Mère* de Dieu, à la protection de laquelle et aux prières de la Congrégation nous nous recommandons maintenant et à l'heure de la mort. »

La cérémonie de la bénédiction de la nouvelle chapelle eut lieu le 2 février 1719. Elle fut présidée par M. Labat, vicaire général. Voici la teneur de l'acte rappelant cet événement. « Ce jour, deuxième février 1719, a été faite la bénédiction de la nouvelle chapelle érigée sous le nom de l'*Immaculée Conception* de la sainte Vierge et sous les anciens titres des Apôtres saint Pierre et saint Paul ».

La Congrégation demeura très prospère pendant tout le XVIII^e siècle ; au moment où éclata la Révolution française elle comptait 220 membres. Un congréganiste fidèle, que sa piété avait fait surnommer « Jean du bon Dieu », sauva la statue pendant la Terreur ; il habitait près de l'ancienne chapelle ; et, chaque soir, il réunissait chez lui les gens du quartier pour réciter la prière en commun.

M. Louis Prud'homme racheta la chapelle en 1796, dans le but de la rendre plus tard à sa destination première.

La première pierre de la basilique actuelle, qui a remplacé la chapelle primitive de la congrégation, fut posée le 25 mars 1854.

LUDOVIC GUILLO-LOHAN,

Chan. hon., supérieur des chapelains de Notre-Dame d'Espérance.

GUINGAMP

LA DÉVOTION A L'IMMACULÉE CONCEPTION

DANS LA

BASILIQUE DE NOTRE-DAME

AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

La fête de la Conception de la Vierge, octroyée à la France par Clément IX sur la demande de Louis XIV, se célébrait à Guingamp avec solennité.

Chaque jour de l'octave se donnait un salut solennel du Saint-Sacrement, dont la fondation remonte au 8 décembre 1661. — L'acte de fondation justifie l'intention du pieux fondateur.

« Messire René Pinart, seigneur de Cadolan, ordonne être fait à perpétuité..... dans l'église de Guingamp, un salut solennel du Saint-Sacrement pendant l'octave de la *Conception Immaculée de Notre-Dame*. » L'acte de fondation continue et indique les conditions de solennité de cette octave de saluts.

Bientôt ce jour du 8 décembre reçut une nouvelle splendeur de la fondation (16 mai 1680) d'une messe solennelle « pour être chantée à chaque jour de la *Conception Immaculée* de Notre-Dame ».

Les pieux fondateurs, originaires de la paroisse *Saint-Mathieu de Morlaix*, orientent leur cœur vers le sanctuaire marial de Notre-Dame de Bon Secours de Guingamp et « instituent une rente de 4 livres, 6 sols, sur une propriété

« à eux appartenant, en la ville de Morlaix, à la charge
« aux vicaires de Guingamp de célébrer par an, à chaque
« jour et fête de la *Conception Immaculée* de Notre-Dame,
« un service solennel, à chacun an, à perpétuité. »

L'acte de fondation porte en rubrique : « messe pour
« être chantée en la fête de la *Conception Immaculée* ».

Les archives de Notre-Dame de Bon Secours mentionnent
maintes fois l'existence d'une nombreuse congrégation éri-
gée au XVII^e siècle, sous le *vocable de l'Immaculée Concep-*
tion, en la ville de Guingamp.

Le registre des délibérations (XVII^e et XVIII^e siècles)
existe aux archives départementales des Côtes-du-Nord.

Cette congrégation fut fondée, le 22 juin 1693, avec
l'approbation de l'évêque de Tréguier, M^{sr} Eustache le Séné-
chal de Carcado. Voici dans quelles circonstances :

Le 16 septembre 1689, mourait dans la ville de Guin-
gamp demoiselle Marie-Anne de Lanloup, dame de Kers-
cabin, femme de haute et grande piété. Elle laissait un
testament, où nous lisons ces mots :

« Que pour satisfaire en partie à la dévotion qu'elle
« avait à l'*Immaculée Conception*, elle désirait fonder et
« ériger une congrégation en la ville de Guingamp sous
« le bon plaisir du seigneur évêque... »

Pour ce but, elle allouait une rente annuelle de 75 livres
aux directeurs de cette congrégation pour l'acquit des
messes à dire et des exhortations à faire.

Les désirs de M^{lle} de Kerscabin ne purent recevoir sa-
tisfaction immédiate. Ce n'est qu'au 22 juin 1693, que nous
trouvons la première réunion organisée par MM. les rec-
teurs de Notre-Dame et « la plus saine partie des bour-
geois de Guingamp », pour vaquer aux démarches néces-
saires à l'érection de la congrégation précitée...

Le procès-verbal de cette première réunion nous donne
ces paroles significatives : « ... lesquels après l'invoca-
tion du Saint-Esprit et l'exhortation du Père Le Roux, sont
tous convenus d'une voix unanime, d'avoir depuis long-
temps souhaité l'établissement de cette congrégation en
l'honneur de l'*Immaculée Conception* de la Très Sainte

Vierge, Mère de Dieu, et ce faisant, la présente assemblée
a, d'un commun accord, choisi pour directeurs d'icelle,
Messieurs les quatre vicaires de la ville. »

Messire Roger, l'un des quatre vicaires, fut délégué vers
M^{sr} de Tréguier pour obtenir son approbation, qui fut donnée
à la date du 25 juin 1693 ; et la congrégation tint ses réu-
nions dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Guingamp
jusqu'en 1730, où, par suite du « grand nombre des con-
gréganistes », elle fut autorisée à se réunir dans la chapelle
de Notre-Dame de la Délivrance.

Voici encore quelques particularités qui se dégagent des
statuts et du cahier des délibérations.

1^o La congrégation de l'*Immaculée Conception* est fondée
spécialement pour les hommes.

2^o Il faut, pour en faire partie, avoir reçu une certaine
instruction.

3^o Au nombre des fêtes que le congréganiste doit sancti-
fier, se trouve nommément désignée la fête de l'*Immaculée*
Conception.

La congrégation fut affiliée dès la première heure, par les
soins du R. Père Le Roux, compagnon du R. P. Maunoir
dans ses courses apostoliques en Bretagne, à la congréga-
tion de la Sainte Vierge, *prima primaria*, à Rome.

Elle reçut, de ce fait, de nombreuses indulgences.

Les archives de la préfecture de Saint-Brieuc conservent
un exemplaire de la « bulle » que recevait chaque congré-
ganiste au jour même de sa réception. — Cette « bulle »
renferme l'acte de réception et porte en tête ces paroles :

Nos præfectus congregationis B. M. V. erectæ in sacello
congregationis Guingampensis,

Sub titulo Beatæ Mariæ sine labe Conceptæ.

COADIC,

Recteur de Kermaria-Sulard.

L'IMMACULÉE CONCEPTION

EN LANGUE BRETONNE

Pour traduire « l'Immaculée Conception » on emploie couramment :

*Konsepsion, Krouéidigeh, Engehentadur,
Glan, dinam, diantek, dibéhed.*

1° Le mot *Konsepsion*, *Konsévet*, est un emprunt au français, que rien ne justifie.

Aussi les écrivains emploient-ils de préférence *Krouéidigeh*, *Krouéet*, ou bien *Engehentadur*, *Engéhentet*, qui signifient *créer*, *engendrer*...

On dit : *Mari dinam krouéet* ; *Mari dibec'h flam krouéet* ; *Mari engehentet dinam*....

2° Le qualificatif « *immaculé, sans péché* », se traduit diversement.

Les composés de *di* valent mieux que les expressions *hep*, *hemb*, — et que les mots *glan*, pur, *santél*, sainte, qui ne sont pas des équivalents exacts. L'expression *hemb kousiadur* a une origine trop réaliste pour qu'on puisse la prononcer à l'église.

Dibéhed est employé dans plusieurs régions du pays de Vannes ; et ce mot a le double avantage d'être bien breton et partout compris.

Diantek, dérivé du dialecte normand *entaqué*, *entaché*, a le double inconvénient de n'être plus compris et d'avoir une origine étrangère.

Dinam est le vrai mot que les quatre dialectes devraient adopter.

Il est composé de *di* privatif, et de *nam* qui signifie tache, faute, chose qui manque, qui nous a été enlevée.

Nam est dérivé de la racine *Nem*, qui se retrouve encore dans *német*, ou en vannetais *nameit*, avec la signification « excepté », mot à mot « enlevé ». Il semble du reste que ce soit la même racine que *lam*, *lamet*, enlevé, — avec le changement, si fréquent dans toutes les langues, de *l* en *n*.

Les mots *Krouéidigeh*, *Konsepsion*, *Engehentadur* avec le qualificatif *dinam*... désignent donc une conception où rien n'a été enlevé (de

ce qui aurait dû s'y trouver d'après le plan primitif de la Providence).
— *Nam* est le défaut, l'absence d'une chose qui nous a été enlevée ;
dinam c'est le contraire, c'est l'état parfait, où rien n'a été perdu.

Ainsi la langue bretonne qualifie la Conception de la T. S. Vierge, avec plus de justesse peut-être que toute autre langue, en affirmant qu'elle a été conçue dans l'état primitif de pureté et de grâce, sans que la prévarication d'Adam et d'Eve ait eu pour conséquence de lui enlever à elle-même, comme aux autres hommes, la justice originelle.

fr. YVES.

P. S. — Nous croyons devoir signaler aussi un des qualificatifs les plus anciens de la Vierge Marie en langue bretonne, car ce qualificatif pourrait être appliqué lui-même à l'Immaculée Conception.

On l'appelait *Guen*, c'est-à-dire la toute blanche, ou encore la toute sainte : *Guen*, dans les textes du moyen-âge, a l'un et l'autre sens.
— *Quelven*, *Kel-wen*, signifie le sanctuaire de la Blanche, ou de Marie. On trouve, sous la même dénomination, N.-D. La Blanche à Pontchâteau et à Theix.

Consulter : ERNAULT, *Dict. moyen breton*.

« LOTH, *Chrestomathie bretonne*.

« HENRY, *Dict. étymologique breton*.

Fr. ANTOINE DE SÉRENT

Profès du couvent des Frères-Mineurs de Saint-Brieuc.

L'IMMACULÉE CONCEPTION

ET

LES FRANCISCAINS DE BRETAGNE

On peut affirmer sans crainte d'être démenti que, si la Conception Immaculée de la Vierge est aujourd'hui un dogme de foi, après Dieu et Pie IX c'est à l'Ordre Séraphique qu'on le doit.

Chez nous en effet ce n'était point une dévotion accessoire, une thèse secondaire de théologie ; pendant plus de cinq siècles ç'a été une question capitale, un centre de ralliement autour duquel sont venus se grouper ceux-là mêmes que d'autres controverses tenaient divisés. Chez nous la passion pour l'Immaculée Conception de Marie a été poussée, on peut le dire, jusqu'à la frénésie. Le célèbre Tostat d'Avila, mort en 1454, reprochait aux Mineurs de pétrir leurs jeunes gens dans cette idée, qui, disait-il, était passée dans le sang et la moëlle de leur Ordre. On vit des Frères-Mineurs se faire emprisonner par l'Inquisition pour cette sainte cause. On vit des provinces adopter dans l'habit, au détriment de la tradition, la couleur bleue, pour montrer leur fervent amour envers l'Immaculée. On vit un moine que l'Eglise a placé sur les autels, le B. Bernardin de Feltre, proposer à un Dominicain l'épreuve du feu, c'est-à-dire de passer à travers un bûcher ardent, pour prouver la véracité du glorieux privilège. On vit un chapitre général faire le vœu de défendre la prérogative de la Vierge jusqu'à l'effusion du sang. Quand une doctrine a pour elle des hommes

ornés de l'auréole de la science et de la sainteté qui offrent joyeusement leur vie pour la soutenir, elle n'a rien à craindre, elle est sûre de triompher.

Je n'ai pas à exposer ici dans le détail ce que l'Ordre tout entier a fait pour l'Immaculée Conception de Marie, je dois me borner à ce qui concerne la Bretagne et les Bretons.

Néanmoins je ne crois pas outrepasser les bornes de mon sujet, en appliquant à notre Province des décisions prises pour l'Ordre tout entier, car elles avaient infailliblement leur répercussion et leur mise en pratique dans tous les monastères de la Religion franciscaine. Et comme avant la Révolution nous comptions en Bretagne près de quarante couvents, dont trente-quatre ou trente-cinq d'hommes, tous nombreux et actifs, vous comprendrez facilement les moyens de toute sorte dont on pouvait disposer pour la diffusion de la doctrine. Sans parler de la puissance du sermon, où les Cordeliers étaient passés maîtres au moyen-âge, il faut mentionner les écoles publiques de hautes études (1) ouvertes dans plusieurs couvents, et les joutes littéraires et théologiques qui ne manquaient pas d'avoir lieu, de trois en trois ans, à l'occasion des assemblées capitulaires. Ces réunions périodiques, où assistaient parfois plusieurs centaines de religieux, l'élite de leur province, étaient dans les temps anciens ce que sont les congrès de nos jours. Leur importance éclate à tous les yeux.

Les historiens nous racontent qu'en 1219, au chapitre d'Assise, le patriarche saint François ordonna que chaque samedi on chanterait dans tous les couvents de l'Ordre une messe solennelle en l'honneur de l'Immaculée Conception de Marie (2). — Nous savons que déjà en 1213, prêchant lui-même à Rovigo, dans le territoire de Venise, sur la conception sans tache de la Mère de Dieu, il enflamma tellement ses auditeurs qu'ils se mirent à élever une église et un autel à la Vierge conçue sans péché. Ce fut le premier sanctuaire dédié dans la péninsule, peut-être dans le monde entier, à la mémoire du glorieux mystère. — Qu'en fut-il

(1) Saint Yves fréquenta les cours du couvent des Frères-Mineurs de Rennes.

(2) D. de GUBERNATIS, *Orbis Seraphicus*, Romae, 1684, III, p. 3.

de la décision de 1219 pour nos couvents qui s'édifièrent quelques années après en Bretagne, à Quimper, Dinan, Guingamp, Vannes, Rennes, Nantes ? Nous n'avons aucune raison pour suspecter leur culte envers l'Immaculée (1).

Pourtant la Scolastique, qui tenait le sceptre de la royauté intellectuelle dans l'Université de Paris et ailleurs, n'était pas favorable à la prérogative de la Mère de Dieu. Elle avait embrassé le sentiment de saint Bernard ; et ses docteurs les plus fameux prétendaient tous que Marie avait encouru la souillure originelle. Albert le Grand soutenait même qu'enseigner le contraire était hérétique. Et l'on sait si au moyen-âge l'hérétique était traqué ! Avouez qu'il devait être courageux celui qui oserait rompre avec l'enseignement près de deux fois séculaire de tels maîtres !

Vous connaissez le héros qui vint révolutionner la théologie, l'observateur qui vint établir l'existence d'un astre qu'on s'obstinait à méconnaître : c'était un moine, un Celte, âgé de trente et quelques années ; il s'appelait Jean Duns Scot.

Il y a 600 ans cette année, c'était en 1304, qu'il arriva à Paris. — « Quelque temps après (2) il se présenta pour soutenir sa thèse en faveur de l'Immaculée Conception ; il heurtait de front Albert le Grand, Halès, saint Thomas, saint Bonaventure... Richard de Middleton : c'était hardi ; la Faculté le pria de se justifier. Et comme il se rendait à l'invitation périlleuse, il s'écria en passant devant une statue de la Vierge sans tache : « *Dignare me laudare te, da mihi virtutem contra hostes tuos !* » Et la Vierge aussitôt, raconte la légende, de s'incliner vers lui dans un salut reconnaissant, sans vouloir même depuis se redresser !... Deux cents arguments furent produits contre le sentiment du moine irlandais. Le moine écoutait, les yeux baissés et sans doute le cœur battant et l'esprit enfiévré. Quand tout eut été dit, il reprit les deux cents arguments, il les examina, les pesa, les vida : les deux cents arguments étaient détruits. Puis il

(1) NICOLEON, *De rebus Rhodiginens.*, lib. 2.

(2) Plusieurs soutiennent que la dispute eut lieu en 1304 et non en 1307. — Ce récit est extrait d'un manuscrit adressé au Congrès par un tertiaire, qui a voulu garder l'anonyme, et qui a déjà signé une autre citation de son nom de Religieux, fr. PASCAL.

prouva sa thèse, en trois temps et sans réplique possible : Dieu a pu faire que la Vierge ne fût jamais en péché originel, — Dieu a pu faire qu'elle n'y fût qu'un instant, — Dieu a pu faire qu'elle y fût quelque temps, et que, dans le dernier instant, elle fût purifiée. — Et que fit-il en réalité ? Sans doute ce qui convenait à sa Mère le plus excellemment, c'est-à-dire qu'elle ne fût jamais en péché originel. D'où fr. François Mayron, disciple de Duns Scot, cisela sa formule lapidaire : *Deus potuit, Deo decuit, Deus fecit.*

« Duns Scot avait gagné le titre de *doctor subtilis*, et justifié le titre de *doctor marianus* qu'il avait déjà obtenu à Oxford. Mais il avait gagné mieux encore : la cause de l'Immaculée Conception devant l'Université (1)... »

Je devais parler ici de Duns Scot, parce que son nom est inséparable de l'histoire de ce dogme. — Un autre motif de le citer, c'est que le grand docteur, comme d'ailleurs beaucoup de génies méconnus, a été frustré de la gloire qui devait lui revenir.

Qui a parlé du paladin de la Vierge en 1854 ? J'ai eu la curiosité de parcourir un grand nombre de discours et de mandements publiés à cette époque ; j'ai constaté avec

(1) Le Congrès laisse à chaque auteur la responsabilité de ses affirmations et de sa thèse. Mais, pour ne pas avoir l'air d'offrir ici, à notre insu, l'hospitalité à des affirmations contradictoires, nous devons rappeler qu'une opinion différente a été exprimée par un autre Congressiste (page 43).

M. Lesêtre (*op. cit.*, p. 38) dit lui-même, en s'appropriant le sentiment du P. Perrone, (*De Imm. Conc.*, p. 29, 30) : « Nous n'admettons pas cette histoire particulière sur une discussion à Paris. Il n'en est pas moins certain que la réputation de Scot s'étendit au loin à cause de son zèle à venger l'Immaculée Conception ; autrement, il n'y aurait eu aucune raison pour imaginer cette histoire. » — M^{re} Péchenard (*Rev. du Clergé français*, janvier 1905) paraît accepter au contraire la légende de la Vierge miraculeuse. — Du reste le P. Antoine de Sérent va citer lui-même ses références, à la suite de cette note que nous avons cru devoir insérer dans son travail. (*Note du secrétaire du Congrès.*)

— *Histoire miraculeuse de l'image de marbre de la Sainte Vierge appelée anciennement Notre-Dame de l'Estoire, étant au portail de la Sainte Chapelle à Paris, sur le sujet de son admirable inclination et penchement de tête arrivé en 1304*, par M. MOREL, Dr en théologie, curé de la basse Sainte-Chapelle, p. 599-609. — Dans *L'Éminent privilège de la très sainte Mère de Dieu...* par le P. BALTAZAR DE RIEZ. A Paris, chez la veuve Thierry, 1663. In-4, de 746 p. — WADDING. *Annales Minorum*, ad ann. 1304. — CAVELLUS. *Vita Scoti*, c. 3. — TROMBACHIUS, *Annal. Colon.* III, 1153. — Le Vén. François de Gouzague, mort évêque de Mantoue, fit faire en 1479 des reproductions de cette statue miraculeuse.

douleur qu'il y est question de ses adversaires en très bonne part, mais lui a été oublié (1). — Allez à Lourdes — c'est la ville par excellence de l'Immaculée, — montez à la basilique : vous verrez à l'extérieur, à côté du portail, une statue de saint Bernard, bien en évidence. Peut-être est-il là pour demander pardon à la Vierge d'avoir mal compris l'un de ses plus beaux privilèges. Cherchez maintenant une statue, une image, une inscription qui rappelle le défenseur de l'Immaculée Conception, le soldat de sa cause, vous ne les trouverez pas.

On lui a même contesté sa gloire. Un moine illustre, le P. Monsabré, disait à la fin de son carême de 1877 : « Il n'est pas vrai que, dans une éclatante dispute, Duns Scot ait écrasé les théologiens de l'Université de Paris, irrité l'Ordre de Saint-Dominique qui adhéraient avec une profonde conviction à l'opinion contraire à l'Immaculée Conception, et provoqué de la part de cet Ordre un recours au Saint-Siège. Aucun historien sérieux ne relate cette fable (2). » Parmi ces historiens peu sérieux il faut citer Bernardin de Busti, qui raconte la victoire de Scot dans son Office de l'Immaculée Conception, approuvé par Sixte IV le 4 octobre 1480. Nous avons des auteurs encore plus anciens à l'appui de cette assertion. Mais le témoignage contemporain, exigé par la critique moderne, nous manquait. Eh bien ! ce dernier témoignage a été tout récemment retrouvé. Landolphe de Caracciolo, disciple et auditeur de Scot, mort en 1350 archevêque d'Amalphi, raconte dans son traité de *la Conception de Marie* (3) la victoire de son maître à l'Université

(1) Dom Guéranger est un des premiers à avoir mis en lumière le rôle du B. J. Duns Scot. Cf. *Année liturgique*, Avent, p. 414.

(2) Conférences : p. 400.

(3) Ce traité est reproduit par Ant. Cucharo évêque d'Acerne dans son *Elucidarius Virginis* édité à Naples en 1506, et à Louvain en 1666 dans les *Monumenta antiqua Seraphica*. Voici le texte : Has rationes Landolphus adducit in Tractatu de Conceptione Virginis. Qui etiam dicit quod Dominus noster Jesus Christus Scotum doctorem eximium Ordinis Minorum Parisiis destinavit, ubi, Apostolico jussu, fuit facta publica disputatio de hujusmodi Conceptione Virginis ; qui quidem Scotus, confutatis rationibus et argumentis adversariorum, ita conceptionis Virginis innocentiam defensavit, quod adversarii omnes obmutescerent, defecere in disputando. Quapropter opinio Minorum a Parisiensi Studio illico approbatur. Scotus vero, doctor subtilis propter hoc appellatus, lætus ad pro-

de Paris. Duns Scot est vengé. Et Pie X a pu écrire, il y a peu de jours : « En se conformant aux écrits de Scot, son vénérable docteur, l'Ordre franciscain a de telle manière conservé et propagé cette doctrine [de l'Immaculée Conception] qu'il en est devenu le porte-étendard (1). »

Ainsi depuis quelque temps, un retour de justice se dessine en faveur du docteur de la Vierge Immaculée ; et nous pouvons espérer sa béatification prochaine.

Le premier Breton armoricain que nous trouvons s'occupant de l'Immaculée Conception, est le cardinal Alain de Coëtivy, qu'Ogée (2), et, si j'ai bonne souvenance, M. de La Borderie disent être Frère Mineur. Ce cardinal, d'abord évêque de Quimper, puis évêque d'Avignon et en même temps administrateur du diocèse de Dol, prit une part personnelle en 1458 au concile régional d'Avignon, composé de quinze évêques et présidé par le cardinal franciscain Pierre de Foix, concile qui, faisant siennes les décisions de l'assemblée de Bâle en 1437, rendit le décret suivant : « Après avoir pesé avec un soin minutieux les arguments pour et contre l'Immaculée Conception, qui furent développés depuis des années devant le saint Synode ; après avoir étudié et mûrement considéré beaucoup de choses touchant ce saint mystère, nous définissons et déclarons que la doctrine — enseignant que la glorieuse Vierge et Mère de Dieu ne fut jamais actuellement en état de péché, et cela en vertu d'une grâce singulièrement prévenante ; mais qu'elle fut toujours sans souillure originelle et actuelle, sainte et immaculée, — est une doctrine pieuse, s'accordant avec le culte ecclésiastique, la foi catholique, la droite raison et les saintes Ecritures, et qu'à ce titre elle doit être approuvée et admise par tous les catholiques ; de sorte que, dans la suite, il ne sera permis à personne de prêcher ni d'enseigner le contraire. De plus, nous renouvelons le statut de célébrer la sainte

pria se recepit. *Edit. de Louvain*, p. 831. — Cf. *Vita B. Johannis Duns Scoti Doctoris Mariani ac Subtilis ab immemorabili tempore Beati vulgo nuncupati, a Mariano Florentino conscripta circa annum 1480*. Genuae 1904, p. 15 et 16.

(1) *Revue Franciscaine*, nov. 1904.

(2) Ogée, *Dict. hist. de Bretagne*. Nouv. éd. Rennes, 1843-1853, I, p. 249. — *Bulletin de l'Association Bretonne*. Classe d'Archéologie. Session de Dinan, 1890

Conception de la Vierge, fête qu'une antique et louable coutume a mise en l'honneur dans l'Eglise latine et les autres églises, et qui se célèbre le sixième jour des Ides de décembre, et nous statuons et ordonnons que cette fête soit célébrée dans les églises, monastères, couvents, etc. (1). »

A cette décision doctrinale, le Concile ajouta des règlements disciplinaires qui défendaient, sous peine d'excommunication, de prêcher toute doctrine en contradiction avec le décret. Il fut même défendu d'en disputer en public ; enfin, on enjoignit aux curés d'en publier les dispositions.

Il n'est pas possible d'être plus clair. On sait que le cardinal de Coëtivy était souvent en Bretagne. Tout porte à croire qu'il aura contribué à propager chez nous une doctrine qu'il avait définie lui-même. Quelques années plus tard, en 1476, le propre neveu du cardinal de Foix qui avait présidé le concile d'Avignon, Pierre de Foix le jeune, frère-mineur lui aussi, fut promu à l'évêché de Vannes. Il est le premier cardinal qui se soit assis sur le siège de saint Patern. Pendant les quatorze années de son épiscopat, il n'est pas téméraire de penser qu'il ait favorisé une croyance héréditaire chez lui à plusieurs titres. Rappelons-nous qu'aux portes de sa ville épiscopale, à Séné (2), il y avait dans l'église paroissiale une chapellenie en l'honneur de la Conception de la Vierge, dont on connaît les titulaires depuis le commencement du XVI^e siècle. Elle existait donc antérieurement. Sans la faire remonter à une date trop éloignée pour laquelle les preuves font défaut, nous pouvons dire qu'elle est au moins contemporaine de l'épiscopat de Pierre de Foix.

Mais sans sortir de Vannes, nous avons un témoignage tout à fait explicite du culte de la Vierge immaculée à cette époque. C'est la confrérie de Notre-Dame de la Conception établie chez les Frères-Mineurs. Depuis quand existait-elle ? Il n'a pas été possible de le savoir au juste. Certains indices permettraient de croire qu'elle daterait du pontificat d'Alexandre IV qui régna de 1254 à 1261. Toujours est-il qu'en

(1) ANDRÉ D'AVALLON, *Histoire des Conciles*, Paris, Vivès, 1854. — OTHON DE PAVIE, *L'Aquitaine Séraphique*. Auch, 1901, II, p. 169, 267.

(2) LUÇO, *Pouillé historique de l'ancien diocèse de Vannes*, Vannes, 1884, in-8, p. 861. Voir aussi p. 159, 197, 392, 409, 410, 731, 794, 805.

1496 Alexandre VI accorda de grandes faveurs aux associés. Nous lisons dans une feuille de parchemin conservée aux Archives du Morbihan et qui semble avoir été une affiche pour l'église (1) : « S'ensuit par articles la déclaration et teneur de la confrairie Notre-Dame de la Conception située au convent des Fraires Mineurs du convent de Vannes dont à honneur d'icelle et par ses mérites Dieu a faict et de jour en jour faict plusieurs miracles audit convent, comme il apert à tous ceulx qui ont visité la chapelle d'icelle Notre-Dame de la Conception, laquelle confrairie a esté impétrée par lesdits Frères-Mineurs, concédée et donnée par le pape Alexandre quart ; le brief apostolique duquel le *vidimus* est cy-dessus escript, impetré par Maître Yves Le Roux evesque en son temps de Glandolle, aussi du consentement du Ministre et Général de la Religion Monsieur S. François, du conseil aussi et consentement de tous les docteurs, maistres et religieux de la Religion congregez et assemblez au chapitre general dernier passé célébré le jour de la Penthecouste pour entretenir ledit convent. »

Remarquez ce curieux détail : « Révérend Père en Dieu, Monsieur [l'évêque] de Saint-Brieuc, pour la singulière affection et dilection qu'il a vers Notre-Dame de la Conception, a concédé et donné à tous ceulx et celles qui se mettront en ladite confrairie Notre-Dame de la Conception, quarante jours de vray pardon, et oultre a faict prohibition et défense [sous peine] de sentence de excommunication et de soixante livres damande de non murmurer ne detracter directement ou indirectement contre ladite frarie ne contre ceulx qui les prescheront et déclareront au peuple. »

Quel était cet évêque de Saint-Brieuc si dévot et si zélé pour la Conception de Marie ? Je ne serais pas étonné que ce fût Christophe de Penmarc'h qui siégea de 1477 à 1505. On sait qu'il dut son évêché à une protection spéciale de saint François, et en reconnaissance il prodigua ses libéralités aux Frères-Mineurs. Cette remarque suggère une autre réflexion. Si l'évêque de Saint-Brieuc se montrait si sévère,

(1) Archives du Morbihan à la Préfecture de Vannes, série II. Cette pièce est conservée sous vitrine.

c'est donc que les détracteurs ne manquaient pas, et qu'ils s'affirmaient en Bretagne comme partout ailleurs, hardis et insolents. — Ajoutons que cette confrérie ne devait pas être particulière au couvent de Vannes, d'autres de nos monastères devaient en posséder une semblable. C'est l'opinion de M. Le Mené.

A la fin du XV^e siècle, plusieurs autres franciscains bretons joutèrent en faveur du grand privilège de Marie. L'un, frère Guillaume Vorilong de Dinan, conquist le grade de docteur, devint le confesseur du duc de Bretagne Jean V, et fut appelé à Rome par Sixte IV. Dans ses Commentaires sur les sentences il défend l'Immaculée Conception en s'appuyant sur les arguments de Duns Scot (1). Il professe encore sa croyance dans une belle prière à la Vierge, qui termine son IV^e livre. — Un autre frère, Etienne Brulefer, natif de Saint-Malo, prit l'habit au couvent de Dinan, pépinière de grands scotistes. Il étudia sous la direction de Guillaume Vorilong et fut reçu docteur à Paris. Comme son maître il enseigna l'Immaculée Conception de Marie (2), il la prêcha, et nous a laissé un sermon sur la matière imprimé à Paris en 1500. Il est mort au couvent de Bernon, sur le territoire actuel de Sarzeau.

J'arrive à l'une des gloires trop ignorées de notre Bretagne, au plus célèbre orateur français du XV^e siècle, à celui que les chroniques de l'Ordre appellent l'incomparable frère Olivier Maillard. Il naquit, dit-on, à Yvignac au diocèse de Saint-Brieuc. En 1487 il fut élu vicaire général de l'Observance à Toulouse. Dans cette assemblée il porta un statut renouvelant un décret du chapitre de Saint-Omer de 1475, à savoir que les Frères-Mineurs soumis à sa juridiction chanteraient l'office de la Conception de la Vierge approuvé par le concile de Bâle en 1437. Cela ne prouve pas que nos couvents de Bretagne ne fêtaient pas la Conception de Marie avant cette date, le statut porte seulement

(1) *In quatuor libros sententiam juxta doctrinam, S. Bonaventuræ et Scoti.* Lugduni, 1884 ; lib. 3, dist. IV.

(2) *Opuscula Reverendi Magistri Fr. Stephani Brulefer ord. Min. Parisiis apud Jehan Petit 1500 ; fol. 23800.*

sur le texte liturgique de l'office. Le pieux prélat ne se contentait pas des décisions capitulaires, il a prêché (1) et il a défendu dans ses écrits le privilège de la Mère de Dieu. Il fit même davantage. Laissez-moi vous citer un fragment de nos chroniques : « Lorsque le Révérendissime Père fr. Olivier Maillard visitait les couvents d'Allemagne, 1501, il arriva qu'un Frère-Mineur d'Heidelberg, fr. Jean Spengler, prêcha au peuple la Conception sans tache de la Vierge. Ce sermon fit grande impression sur la foule, mais mécontenta au plus vif les Frères-Prêcheurs de la ville, qui, pour le manifester, affichèrent dans les classes de l'Université des thèses contraires à la pieuse croyance. Fr. Jean Spengler ne voulut pas laisser passer cet affront sans y répondre. Il s'adressa au prince palatin et au vicaire-général de l'Ordre pour convoquer ses adversaires à une discussion publique. Olivier Maillard n'autorisa pas seulement la controverse, il rédigea lui-même les conclusions de la thèse en faveur de l'Immaculée. Mais sur les entrefaites les Frères-Prêcheurs, qui craignaient une issue malheureuse du débat, mirent tout en œuvre pour l'empêcher. Ils circonvinrent le prince palatin qui eut la faiblesse de céder à leurs sollicitations. Celui-ci voulut négocier l'affaire avec le vicaire général ; mais Olivier Maillard, entêté comme un vrai Breton qu'il était, ne voulut rien entendre. — Oui, disait-il, nos ennemis nous tourneront en ridicule, nous et notre doctrine, ils raconteront que nous avons été vaincus avant même que de combattre, ils crieront sur tous les toits que nous renonçons à la lutte pour ne pas perdre les bonnes grâces du prince ! Non, non, il n'en sera pas ainsi. — Le prince eut beau lui députer des évêques, des comtes, des chevaliers pour essayer de le fléchir, tout fut inutile. Que pouvait en effet espérer un principicule en face du moine fougueux qui avait osé résister au tout-puissant Louis XI ? Au jour dit, les Frères-Mineurs, après avoir chanté la messe solennelle de l'Immaculée Conception, s'avancent au lieu du débat, et Olivier Maillard, qui présidait, ouvre la séance par un discours.

(1) Sermo de Concept. B. M. V. inter Sermones de Sanctis Parisiis, 1507, p. 41. *Contemplatio seu expositio super Salutationem angelicam*, Parisiis, 1516.

Mais voilà qu'un tumulte se produit dans la foule : le prince, les évêques, l'Université ont défendu sous peine d'amende de se présenter sur le théâtre de la discussion. Les Frères-Prêcheurs se dérobent sous le couvert de l'édit, on empêche d'entrer, et on fait sortir ceux qui avaient déjà pris leurs places. La dispute, sans avoir l'éclat qu'on pouvait d'abord attendre, eut lieu quand même, car certains docteurs et religieux que l'édit ne pouvait atteindre, consentirent à faire les objections que fr. Jean Spengler réfuta victorieusement. Dans le camp des maculistes on tint rancune à Olivier Maillard, et il fut vigoureusement attaqué dans un libelle (1). L'année suivante (13 juin 1502), le vieux jouteur s'endormait du sommeil des justes, et de nombreux miracles s'opérèrent à son tombeau.

On me pardonnera d'avoir insisté sur ce fait, car il est profondément suggestif. Ce qui s'est passé à Heidelberg a dû se passer aussi chez nous, et un savant religieux m'a assuré que pareille controverse avait eu lieu à Nantes, mais il n'a pu se rappeler l'ouvrage où il a vu le fait consigné.

Au XVI^e siècle la province franciscaine de Bretagne produisit plusieurs grands écrivains. Il ne m'a pas été possible d'interroger leurs œuvres. Pourtant il faut citer fr. Christophe de Cheffontaines (Penfentenyou), du couvent de Morlaix, qui, après avoir été provincial de Bretagne, devint ministre général de tout l'Ordre, archevêque de Césarée et coadjuteur de Sens. Dans deux au moins de ses ouvrages (2) il enseigne la Conception sans tache de la Vierge Marie.

En 1620, le provincial de Bretagne assiste au chapitre de Ségovie, et il y fait le vœu de défendre jusqu'à l'effusion du sang la thèse de l'Immaculée Conception. De retour dans sa province, lui ou un délégué du général doivent recevoir le même vœu de la part de tous les religieux. Par ce serment l'on jure, non seulement de professer la croyance à la Conception immaculée, mais aussi de s'employer de tout son

(1) (*Chronica Nicolai Glassbergèr*), apud *Analecta franciscana*. Ad Aquas Claras 1887, II. p. 460, 502, 526.

(2) *Défense de la foy de nos ancêtres*, Paris, 1587. — *Défense de la perpétuelle virginité de Marie*, Lyon, 1578.

pouvoir à faire connaître cette éminente prérogative au peuple chrétien, à la défendre contre les attaques des adversaires, et à l'enseigner tant en public qu'en privé. On a taxé ce serment de « sanguinaire », on nous l'a reproché amèrement, ce sont des reproches qui aujourd'hui n'ont rien que de glorieux. — Le même chapitre ordonna de chanter tous les jours, après Vêpres et après Complies, les antiennes « *Tota pulchra es* » et « *Conceptio tua* » en l'honneur du saint mystère.

Le chapitre de Tolède de 1633 institua une sorte d'Académie en l'honneur de l'Immaculée Conception de Marie. Je cite le décret, parce qu'il intéressait notre province bretonne et qu'il fut statué par ses représentants : « Dans chaque couvent où se trouvent établies les études de théologie, il sera tenu un exercice académique à l'effet de mettre en pleine lumière la préservation de la Vierge Marie de la tache originelle. Deux fois par mois, les supérieurs locaux, ainsi que les prélats provinciaux et généraux s'ils s'y trouvent, les prédicateurs et les étudiants se réuniront en classe et y examineront, expliqueront et discuteront l'un ou l'autre problème présenté en temps opportun...

« Ce problème, concernant la préservation de la Vierge Mère, sera emprunté aux Ecritures, aux Conciles, aux Pères, et sera proposé successivement, de quinze jours en quinze jours, par les Lecteurs du couvent.

« Pendant cet intervalle, les Pères dont il est parlé, s'appliqueront avec ardeur à l'éclaircir et y répondront par écrit à tour de rôle. Le secrétaire de l'Académie gardera ces réponses et en fera lecture devant l'assemblée à sa prochaine réunion. La lecture terminée, il sera permis aux assistants de formuler les difficultés que le lecteur qui a proposé le problème tâchera de résoudre avec l'aide du ciel.

« Le même secrétaire comptera devant l'assemblée les réponses recueillies, en inscrira le nombre dans un registre *ad hoc*, en y ajoutant sa signature avec celle du gardien du couvent et de deux autres Pères. Enfin, il renfermera ces mémoires dans une cassette, que le supérieur local gar-

dera auprès de lui, pour en rendre compte tous les ans au Ministre Provincial et les remettre entre ses mains.

« Les ministres provinciaux, à leur tour, auront soin de les expédier au Ministre général de l'ordre et celui-ci les confiera à quelques Pères plus instruits encore, pour qu'ils les examinent, les corrigent, les coordonnent et les perfectionnent, au point qu'ils soient prêts à être confiés à l'impression (1). »

Voilà donc l'Ordre entier voué officiellement à l'étude et à la défense du privilège de Marie. Et c'est de l'ensemble de ces efforts combinés que sont sortis tant d'ouvrages de premier ordre qui ont apporté les solutions définitives à cette importante question (2).

Dans un autre chapitre tenu à Tolède en 1645, la Vierge immaculée fut choisie comme patronne spéciale de l'Ordre de Saint-François. De grandes fêtes eurent lieu à cette occasion dans tous les couvents, et l'on peut juger si la pieuse croyance gagnait du terrain partout où rayonnait l'influence franciscaine. Et j'ajoute que cette influence était prodigieuse, car à cette époque l'Ordre comptait plus de cent mille

(1) Pierre PAUWELS O. F. M. *Les Franciscains et l'Immaculée Conception*, Malines, 1904, in-8, p. 201. — Cet ouvrage m'a été d'un grand secours pour la rédaction de ce Rapport.

(2) Le savant B. de MONFAUCON (*Diarium italicum*, Paris, 1702, p. 25, 26), raconte la surprise qu'il éprouva chez un antiquaire italien : « ad equitem Balaridum Ticinensem venimus. Habet bibliothecam singularem qualem nunquam vidimus et quidem numerosam plenam pro immaculata Conceptione B. M. propugnanda adornatis, ne unus quidem alius argumenti istic admittitur, maxima pars autem a Franciscanis conscripti sunt. In unum incedi a P. Alva exaratum, in cujus frontispicio Beata Virgo sublimis depingitur, inferius septum murorum exhibetur turribus munitum. In singulis turribus singuli Franciscani prominent adversus draconem Conceptionis Immaculatae adversarium strenue dimicantes. »

« M^{re} MALOU évêque de Bruges, écrit dans son bel ouvrage *L'Immaculée Conception*.... de Bruxelles, 1857, II, 283 : « Qu'il me soit permis de faire remarquer en passant que le P. Alva de Astorga, dans ces deux volumes intitulés *Militia Immaculatae Conceptionis* et *Radix solis*, fournit vingt fois plus de notions utiles sur la doctrine des anciens que le savant H. Marracci, dans sa *Bibliotheca Mariana* dont on fait tant de cas. Dans la *Militia* seule il analyse ou mentionne plus de six mille écrivains. » Et ailleurs il dit (t. I, p. 139) : « Le pieux serviteur de Marie, le P. Pierre Alva de Astorga, a publié à lui seul plus de volumes pour la défense de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge que dix autres écrivains ensemble. »

membres, et en Bretagne seule près de quarante couvents.

Le peu d'ouvrages dont je disposais dans une petite ville de province, loin de tout grand centre littéraire, ne m'a pas permis d'entrer dans plus de détails pour ce qui concerne le développement de la croyance à l'Immaculée Conception de Marie en Bretagne, par l'entremise de l'Ordre de Saint-François. Je dois cependant mentionner encore comme dernier témoignage la pieuse cordelière de Fougères, l'humble converse, sœur de la Nativité. Elle aussi, dans ses *Révélation*s imprimées plusieurs fois (1), professe hautement la croyance six fois séculaire de l'Ordre. Elle mourut un peu après la Révolution.

Quelques années plus tard Pie IX, par sa définition, mettait le comble aux amoureux désirs qui avaient agité tant d'âmes bretonnes et franciscaines.

✱

Marie est Immaculée, c'est un dogme de foi, et il ne saurait plus y avoir d'hésitation à ce sujet. Pourtant certains côtés de la question ne sont pas envisagés pareillement par tous les théologiens. A qui Marie doit-elle ses deux plus beaux titres : sa Conception sans tache et sa Maternité divine ? Les maculistes d'autrefois répondaient que si l'homme n'avait pas péché, Jésus-Christ ne se serait pas incarné, par conséquent il n'aurait pas eu besoin de mère, et par conséquent la Vierge Marie serait demeurée sans prérogative aucune au milieu de la foule des enfants d'Adam. Autrement dit, ce qui a fait notre ruine et notre malheur à nous, a été pour elle le piédestal ou du moins l'occasion de son élévation, de sa gloire, de sa félicité. — L'Ecole Franciscaine se refuse à considérer Marie sous cet angle étroit. Pour nous, la souveraineté de la Vierge n'a pas été édiflée avec les larmes de l'humanité, pas plus qu'avec la malice du démon auteur du péché. Comment pourrait-elle lui écraser parfaitement la tête si elle lui était redevable, au moins occasionnellement, de ses sublimes attributs ? Eternellement la

(1) *Vie et Révélation*s de la Sœur de la Nativité, Paris, Périsse, 1849, 3^e édit. 4 vol. in-12, t. I, p. 248.

bête infernale pourrait lui lancer cette injure : Sans moi tu ne serais pas là, donc tu me dois des hommages ! Marie aussi bien que son Fils peut répondre : « *Princeps hujus mundi in me non habet quidquam* (1). Le prince de ce monde ne possède absolument rien sur moi... »

Cette doctrine n'est pas de foi, mais elle grandit encore Marie immaculée. C'est la doctrine de l'Ordre franciscain ; et chacun des enfants de saint François répète volontiers avec le vieux maître Duns Scot : « S'il faut errer, j'aime mieux errer en attribuant à Marie des titres qu'elle n'a pas, qu'en lui enlevant ceux qu'elle peut avoir. — *Si debeo errare, volo potius errare in abundantia laudis Mariæ, quam in diminutione.* »

FR. ANTOINE

De Sérent, dioc. de Vannes.

(1) Joan. XIV. 30. Voir : *Marie et l'Ecole Franciscaine*, par un Frère-Mineur de la province de France, Lille, Desclée, 1900.



L'HERMINE DE BRETAGNE CEINTE DE LA CORDELIÈRE FRANCISCAIN.

L'IMMACULEE CONCEPTION

EN LANGUE DE FRANCE

La sainte Vierge est venue à deux reprises affirmer en France l'ineffable privilège de l'Immaculée Conception.

Et à chacune de ces apparitions elle a parlé, non seulement en des termes différents, mais encore en des idiomes très distincts. Comme si elle eût voulu respecter la légitime susceptibilité de la France, qui est fière de sa langue nationale, et qui revendique aussi le respect de ses langues régionales, — la sainte Vierge a parlé à Paris la langue académique et officielle, et elle a parlé en province la langue populaire.

A Paris, en 1830, elle a placé sous les yeux de la voyante ces paroles : *O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous.*

A Lourdes, en 1858, elle a dit à Bernadette : *Qué soï l'immaculado Councepsiou.*

Sa phrase, partout transcrite aujourd'hui, — *Je suis l'Immaculée Conception*, — n'est qu'une traduction ; et nous regrettons qu'à Lourdes même on n'ait pas gravé sur quelque monument les propres termes dont s'est servie la T. S. Vierge.

fr. YVES.

1854



COMMENT LA BRETAGNE ACCUEILLIT

LA

PROCLAMATION DU DOGME

ROME

LA PROCLAMATION DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

VIII DÉCEMBRE 1854

Le VIII décembre 1854 est une date mémorable entre toutes dans l'histoire de l'Eglise.

Dès le matin, Rome entière était en fête, avec un ciel pur et brillant, une foule innombrable de pèlerins de toutes les nations de la terre, plus de 50.000, assistaient à la cérémonie.

Rien de plus solennel que l'entrée du Souverain Pontife dans l'immense Saint-Pierre, au milieu du cortège le plus brillant et le plus imposant qui se puisse imaginer : il s'avancait au chant des litanies des Saints, et ces invocations, bien connues et très simples, produisaient en ce moment l'impression d'une invitation sublime, adressée à la Cour céleste, de se joindre à l'Eglise militante pour honorer leur Reine.

Après l'Evangile, qui fut chanté en latin et en grec, le doyen du Sacré-Collège, accompagné de 200 archevêques ou évêques (1), s'avança au pied du trône, et pria le Saint-Père, au nom de toute l'Eglise, de définir et de proclamer

(1) Il en était venu de toutes les contrées du monde, sauf de la Russie. En Russie le Tsar avait mis un veto brutal au voyage des évêques catholiques, et les avait empêchés ainsi de prendre part, au nom de leur pays, au triomphe de l'Immaculée Conception.

Est-ce à cause de cet acte despotique et schismatique, que les fêtes de l'Immaculée Conception ont toujours été fatales à la Russie ? L'année suivante, en effet, pendant que le monde catholique était en liesse, la Russie était en deuil, vaincue à Sébastopol ; et, 50 ans après, coïncidence au moins curieuse, elle a subi en Extrême-Orient, pendant les fêtes jubilaires de la proclamation du dogme, un désastre pire encore.

enfin l'IMMACULÉE CONCEPTION DE MARIE. Déjà précédemment l'épiscopat catholique du monde tout entier, dans les 603 réponses qu'il avait adressées au Pape, avait attesté que l'adhésion à cette vérité était générale parmi les Fidèles : 546 évêques avaient expressément demandé la définition du dogme ; quelques-uns seulement hésitaient sur la question d'opportunité ; pas un seul n'avait contesté le dogme.

Toutefois le Pape répondit qu'il voulait auparavant invoquer encore une fois le Saint-Esprit : il se mit à genoux et entonna le *Veni-Creator*. L'assemblée tout entière s'agenouilla avec lui, chanta et pria. Puis il y eut un grand silence. Et l'on vit le Pasteur et Docteur suprême de l'Eglise s'avancer vers la chaire de Saint-Pierre. Tous les cœurs battaient d'émotion. Douze prélats entouraient le Pape, et, parmi eux, l'archevêque de Paris, M^{sr} Sibour, qui tenait le bougeoir pontifical, — comme si, par une attention providentielle, Marie avait voulu, en lui mettant en main le flambeau symbolique, faire honneur à l'Eglise de Paris, qui avait, pendant des siècles, projeté la lumière théologique sur la doctrine qu'on définissait aujourd'hui. Tout-à-coup une voix, grave et sonore, claire et distincte, se fit entendre : c'était la proclamation du dogme. Quand la lecture en fut arrivée aux paroles qui allaient affirmer la doctrine, désormais de foi, de l'IMMACULÉE CONCEPTION, Pie IX, dominé par l'émotion, sentit sa voix défaillir et ses yeux se remplir de larmes, cependant qu'un rayon de soleil venait subitement éclairer son beau visage, comme un reflet de céleste vision. Dans la foule pas un cri, pas un chuchotement ; on eût dit qu'elle ne respirait même pas ; et dans ce grand silence tout le monde pouvait distinguer la parole du Pape.

Or le pape disait que *la sainte Vierge ayant été destinée de toute éternité à s'unir intimement aux trois Personnes de l'adorable Trinité, par la glorieuse prérogative de la maternité divine, il était convenable qu'elle fût non seulement comblée des dons de la grâce, mais encore préservée de la souillure originelle.* — Il invoquait, en preuve de cette vérité, *la croyance antique et universelle de l'Eglise, hautement manifestée par l'institution d'une fête spéciale en l'honneur de l'Immaculée Conception, et par le choix des pa-*

roles que la liturgie emprunte aux divines Ecritures pour glorifier les mystérieux commencements de Marie, les assimilant à ceux de la Sagesse incréée. — Il développait enfin, avec ampleur et magnificence, la série des *actes et monuments qui ont exprimé de siècle en siècle cette croyance catholique.*

Aussitôt la lecture finie, le canon du château Saint-Ange tonna et toutes les cloches de la ville sonnèrent, pour annoncer à la Ville et au monde le joyeux événement. Le chant du *Te Deum* retentit sous les voûtes de Saint-Pierre. L'émotion de toutes les cœurs était indescriptible. Pie IX, qui venait d'ajouter un brillant fleuron au diadème que la Doctrine catholique a fait à l'auguste Vierge, voulut laisser dans la basilique un symbole matériel de cette nouvelle glorification. Il se rendit processionnellement à la chapelle de Sixte IV, et déposa sur le front d'une image de l'Immaculée Conception une couronne d'or enrichie de pierres précieuses. Puis, dans une apostrophe sublime, il pria Marie, victorieuse de toutes les hérésies, d'étouffer le rationalisme dont souffraient l'Eglise et l'Etat.

La nouvelle de la définition, rapidement portée dans toutes les parties du monde catholique, y suscita le même enthousiasme qu'à Rome : « c'était la première définition de foi qu'aucun dissentiment ne précéda et qu'aucune hérésie ne suivit (1) ». Le clergé et le peuple rivalisèrent de zèle et d'ardeur pour célébrer par les solennités les plus touchantes le triomphe de Marie. Les évêques expliquèrent et vengèrent le dogme ; la peinture et l'architecture s'unirent pour célébrer la gloire de Marie ; et sur la place d'Espagne à Rome, une superbe colonne consacra aux yeux de l'univers le souvenir du grand fait qui venait de s'accomplir.

La France, si fidèle à la doctrine de l'Immaculée Conception, se leva tout entière pour célébrer la proclamation du dogme. Depuis les villes les plus peuplées jusqu'aux simples hameaux, les maisons et les rues se pavoisaient d'arbres verts, de guirlandes, de fleurs, d'étendards aux couleurs de la Vierge ; les églises retentirent du chant de nou-

(1) M^{sr} DUPANLOUP.

veaux cantiques ; et, comme au temps de la Gaule antique, les feux de joie portèrent de colline en colline la nouvelle du grand triomphe.

Mais nulle part l'allégresse ne fut plus générale et plus vive qu'en Bretagne, car la définition de Pie IX, en glorifiant la Fille immaculée de saint Joachim et de sainte Anne, proclamait aussi en même temps la grandeur exceptionnelle de son père et sa mère.

fr. Y.

(D'après des témoignages contemporains).

PRIÈRE DE PIE IX

POUR LA FRANCE

En souvenir de la définition du dogme, qui était un triomphe à la fois pour Marie, pour la France et pour lui-même, — Pie IX composa une prière, qu'il ne cessa depuis de réciter pour nous (1).

O Marie, conçue sans péché, regardez la France, priez pour la France, sauvez la France ! Plus elle est coupable, plus elle a besoin de votre entremise. Un mot à Jésus reposant sur vos bras, et la France est sauvée.

(1) VILLEFRANCHE, Vie de Pie IX.

J. LE DIGABÉL

Chanoine honoraire, Aumônier des Ursulines de Vannes.

DIOCÈSE DE VANNES

Vous me demandez d'écrire une causerie : puisqu'il s'agit de la Très Sainte Vierge, je n'essaierai pas de vous résister ; mais ne me demandez pas de rechercher au-delà de mes propres souvenirs : je n'ai point eu le temps de consulter d'autres mémoires plus âgées ou plus savantes.

J'avais 12 ans, lorsque fut proclamé par Pie IX le dogme de l'Immaculée Conception. Cette année a illuminé toute ma vie et, je pense, celle de mes contemporains. Au reste la définition éclairait tout le passé aussi bien que tout l'avenir de l'Eglise. Il était dès lors impossible de ne pas tout ramener à elle dans l'étude de la religion et de l'histoire.

Où en étions-nous alors de la croyance à cette vérité dans le diocèse de Vannes ? Il est sûr que tous attendaient et désiraient sa promulgation ; donc tous y croyaient plus ou moins fermement. Cette croyance résultait pour nous d'une sorte de tradition familiale plutôt que de l'enseignement explicite de la chaire paroissiale. Cependant il est certain que l'Immaculée Conception fut toujours formellement prêchée par les Fils de saint François et de saint Ignace dans les missions et retraites, si nombreuses chez nous ; et aussi par l'ensemble du clergé breton avant la Révolution. Aussi, dans son dictionnaire français-breton, M. de Cillart, curé de Grand-Champ, pouvait-il dire, au mot « Immaculée », que l'Immaculée Conception était chez nous presque un article de foi. La Révolution n'a pas détruit

cette croyance plus que les autres : au contraire, n'est-ce pas en face de la persécution que la foi de nos pères, concentrée au foyer et dans les cœurs, a pris de plus fortes racines, pour s'épanouir plus vive et plus vigoureuse dans la liberté recouvrée ? L'Eglise gallicane — je ne dis pas janséniste — croyait à l'Immaculée Conception, puisqu'elle avait établi en son honneur une fête *gardée*. Gardée avant les tristes jours, elle fut gardée après, sinon dans les villes, au moins dans les campagnes, même là où les prêtres s'en faisaient.

Une autre cause alimentait cette croyance : la dévotion à sainte Anne Mère de Marie. Si elle est tant honorée en Bretagne et surtout dans le Morbihan, c'est qu'on voit en elle la Mère d'une Fille plus grande et plus pure qu'elle, qui a conçu et enfanté le Fils de Dieu sans cesser d'être vierge. Le premier historien de sainte Anne d'Auray, le P. Hugues de saint François, architecte et directeur du pèlerinage, établit cette relation dans son livre des *Gloires de sainte Anne*, allant jusqu'à cette affirmation que sainte Anne a été sanctifiée dès le sein de sa Mère, pour être plus tard Mère de l'Immaculée Conception (Chapitre I) (1). Sans doute cette foi à l'Immaculée Conception de la Fille de sainte Anne était un peu la foi du charbonnier, mais elle couvrait comme le charbon sous la cendre et il suffit d'une étincelle, partie de Rome, pour la faire éclater.

M^{sr} de la Motte, le déjà *vieux* évêque de Vannes — ainsi disait-il, — avait été consulté par Pie IX, comme tous les évêques de France et du monde, sur la croyance de son clergé et des fidèles de son diocèse. Et il l'avait confirmée de son témoignage.

L'événement prouva que sur ce point l'unanimité était à peu près complète parmi les gens instruits de la religion. Pourtant je rencontrai un jour sur la Rabine, à Vannes, un vieil avocat, brave homme et bavard, qui interpella M. Le Joubioux, secrétaire de l'Evêché, en ma présence. Il ne

(1) Voir aussi le chapitre VI, où il parle expressément de l'Immaculée Conception, et le très curieux chapitre XIII. — M. Cadic me signale encore un livre du P. Thomas de saint Cyrille (1644) *Mater honorificata, Sancta Anna*, et particulièrement les chapitres XIX et XX.

comprenait pas, disait-il, que le Pape osât prononcer que Marie, née de saint Joachim et sainte Anne, n'avait pas été conçue naturellement comme tous les enfants des hommes. Il ne fut pas facile de le convaincre qu'il ne comprenait rien au dogme de l'Immaculée Conception, où sainte Anne et saint Joachim n'avaient rien à faire qu'à louer et à remercier Dieu d'avoir préservé leur Fille du péché originel.

J'ai entendu citer deux prêtres qui se montrèrent hostiles à la croyance commune. L'un d'eux, je le connus plus tard : c'était l'esprit de taquinerie et de contradiction incarné ; M. Lomenech, curé de Pluvigner, aima jusqu'à la fin à soutenir le contraire de ce qu'on lui affirmait. Était-il lui-même si incrédule à la vérité en cause ? Je me suis laissé dire qu'avant la définition, il avait exposé dans sa chambre une image de la Vierge immaculée, mais que, le lendemain de la proclamation, elle avait disparu. Quelques années plus tard, M^{sr} Bécél donnait à la Chartreuse d'Auray la confirmation : M. Lomenech y assista. Sous le magnifique charme, à l'entrée du grand jardin, nous étions assis et causions de mille et une choses indifférentes, quand l'évêque, s'adressant au vieux curé, lui dit en souriant : « Eh bien ! M. le curé, est-ce que vous êtes encore rétif au dogme de l'Immaculée Conception ? » Le curé laissa glisser ses besicles au bout de son nez, et, regardant Sa Grandeur par-dessus, lui répliqua d'un air narquois : « Mais oui, Monseigneur. » Au milieu d'un froid silence, M^{sr} Bécél attristé dit seulement : « Je ne pensais pas que vous fussiez hérétique. » Or, il ne l'était pas, on en avait des preuves ; mais le vieil homme s'était réveillé, et comme toujours il y était allé de sa petite bravade.

Un autre se montra aussi entêté peut-être, M. Marot, curé de Rochefort. Il était bon mais timide, s'en tenait à l'enseignement qu'il avait reçu au séminaire, de quelques Lazaristes dont on disait plus tard qu'ils étaient jansénistes. Quoi qu'il en soit, il ne voulut point de fête publique dans son église, pour la proclamation du dogme, au grand scandale de ses paroissiens et des voisins. La tristesse un peu honteuse de ceux-là et l'impression pénible de ceux-ci confirmèrent que la croyance à l'Immaculée Conception était générale.

Partout ailleurs la définition fut accueillie par les démonstrations les plus joyeuses, et par l'éclat de la grande fête que M^{re} de La Motte avait fixée, pour le diocèse de Vannes, à la solennité de l'Épiphanie 1855.

SAINTE-ANNE-D'AURAY. — A tout Seigneur tout honneur : commençons par sainte Anne qui, par la définition de l'Immaculée-Conception de sa Fille, reçut le plus beau fleuron de sa couronne. Donc à Sainte-Anne ce fut incomparable, et les témoins en parlent encore avec ravissement. C'était de droit. Tout ce qui était possible, la chapelle de la Mère devait à l'honneur de la Fille Immaculée ; sous l'inspiration de M. Jaffré, alors supérieur, le bon Frère Alexandre se mit à l'œuvre et fit l'impossible. La Scala-Sancta et la cour de l'église se prêtaient facilement aux lignes de lumières, qui en dessinèrent les contours au commencement de la nuit. Suspendues à la balustrade de la Scala, d'autres lignes serpentaient le long de la chapelle à l'extérieur, tandis que l'intérieur se remplissait de milliers d'étoiles qui montaient jusqu'aux voûtes. Au fond, dans le chœur des Carmes et dominant l'autel embrasé, on découvrait une statue immense de la sainte Vierge au milieu de rayons étincelants. A droite et à gauche, deux colonnes à hélice sans fin semblaient recevoir toutes ces lumières et les faire monter, par une ascension ininterrompue, jusqu'au sommet de la tour d'où elles s'échappaient, plus brillantes encore, pour éclairer tout l'horizon.

Les petits séminaristes, défilant au chant des cantiques, se rangèrent autour de la *Vieille épine* : de là le spectacle changeait. A côté d'eux, des étoiles et des pluies de feu jaillissaient de la fontaine miraculeuse, excitant leur ferveur et leurs enthousiastes acclamations. Elles redoublaient quand le clocher s'illuminait soudain des couleurs de l'arc-en-ciel, en flammes qui tantôt s'épandaient comme les eaux d'une cascade et tantôt s'élançaient en gerbes et en fusées dans les airs.

De leur côté, les habitants du village n'étaient point demeurés inactifs. En face de l'entrée méridionale de la cour s'ouvrait alors, pour le dégagement des processions, une sorte de rond-point demeuré libre. Sous la direction de M. A. Guillemin, on y avait dressé un parterre aux allées lumineuses

qui conduisaient à un tertre de verdure sombre, où l'on avait semé avec art de resplendissantes fleurs ; les dessins les plus variés d'une riche illumination enveloppaient l'image de la Vierge Immaculée. On se serait cru au ciel ce soir-là, disait-on.

La procession reprit le chemin de l'église, en passant à côté de ces féeries et sous le scintillement des arcades, pour entendre, à l'église, la magnifique parole de M. le Supérieur, qui ne fut jamais mieux inspiré, me disait l'autre jour un de ses auditeurs.

POUR VANNES, j'ai mes souvenirs personnels, aussi vifs que le jour même. Dans la journée, les deux paroisses et les diverses communautés célébrèrent l'Épiphanie de Notre-Seigneur devenue ce jour-là l'Épiphanie de sa Mère immaculée. A la cathédrale, un salut solennel fut chanté en musique sous la direction d'un jeune professeur du Séminaire, aujourd'hui curé-archiprêtre de Pontivy, M. Kerdaffrec. Mais ce fut au dehors qu'éclata surtout la joie du peuple avec sa piété. Pas une maison qui n'eût ses fenêtres ornées et illuminées. Je n'oublierai jamais que dans notre rue déserte, les pauvres familles firent, sans la moindre exception, de vrais sacrifices pour manifester leur foi. La fenêtre la plus étroite eut ses humbles bougies allumées. Mais à côté, quelles splendeurs !

L'Evêché d'abord attirait la foule. Le vieux couvent des Carmes n'avait jamais vu pareille fête. Des cordons de lumières dessinaient les piliers et les arcades de son cloître, toutes ses fenêtres, et les longues lignes de l'étage et du toit : le portail et l'enceinte paraissaient en feu. De là, on se portait au collège Saint-François-Xavier ; malgré les difficultés qu'offrait la disposition des vieux bâtiments, la chapelle se détachait en un puissant relief, avec l'aile voisine, qui fut jadis le couvent des Ursulines. La place du Morbihan, encadrée par des illuminations qui se prolongeaient par les rues du Commerce et du Port, offrait un spectacle peu banal.

C'est à peine si l'on pouvait franchir la porte Saint-Vincent, pour visiter la rue et la place des Lices, où les maisons

plus vastes rivalisaient les unes avec les autres, jusqu'à la façade de l'ancien hôtel-de-ville qui se montrait tout-à-coup dans un enfoncement assez sombre d'ordinaire. La double rampe d'accès et des motifs diversement figurés attiraient tous les regards et méritaient l'approbation générale. Alors comme aujourd'hui les représentants de la cité aimaient à montrer leurs sentiments d'accord avec la foi du peuple. Le grand séminaire, aujourd'hui maison de Retraite, et surtout l'église de Saint-Patern, méritaient les suffrages et soulevaient les acclamations les plus ardentes, qui d'ailleurs retentirent toute la soirée par toute la ville.

Voici pour PLOËRMEL les souvenirs d'un ami, que je suis heureux d'ajouter aux miens. Je lui passe donc la parole.

« J'avais huit ans, et ma science sur le dogme de l'Immaculée Conception se bornait à fort peu de chose. Pourtant, ma mère me faisait réciter tous les soirs : « O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous. » Je savais aussi par cœur la question et la réponse du catéchisme de Vannes : « *La Sainte Vierge a-t-elle été conçue dans le péché ?* — Non : elle en a été préservée par une grâce spéciale. » Quant aux prônes et aux sermons, je n'étais pas encore d'âge à les écouter bien attentivement ni surtout à en tirer grand profit. Aussi, quand on annonça en chaire une solennité extraordinaire pour le dimanche de l'Épiphanie, tout ce que je compris de plus clair, c'est qu'une grande procession aurait lieu le soir, avec illuminations et feu de joie.

« L'annonce des illuminations me laissa froid. Tous les ans il y en avait au 15 août ; la sous-préfecture, la mairie, le tribunal étaient éclairés, avec les fenêtres des fonctionnaires, et ça et là, très clairsemées, quelques maisons de cabaretiers, de commerçants ou d'enragés bonapartistes. Quant à la venelle Pinochel, qu'habitaient mes parents, elle était, ces soirs-là, noire comme un four ; et mon père, bon royaliste comme tous ceux du quartier, ne se gênait pas pour dire ce qu'il pensait de cette dépense forcée de « bouts de chandelles ».

« Aussi, une fois sorti de l'extase où m'avait plongé le fée-

rique embrasement de la chapelle et du grand portail des Frères, qu'on juge de ma surprise d'abord, et bientôt de mon admiration, lorsque, passant dans les rues à mon rang de petit écolier, je vis toutes les fenêtres illuminées et, pour la plupart, ornées de fleurs ou de statues ! Je n'en revenais pas.

« En arrivant au champ de foire mon étonnement fut plus grand encore. Qu'étaient les petites « fouées » de la Saint-Jean, avec leurs deux douzaines de fagots dressés contre une perche, et leurs quatre douzaines de gamins courant et sautant autour des flammes, — auprès de cet immense bûcher, qu'entourait toute la population et près duquel vint se ranger la procession, en chantant des hymnes et des cantiques !

« Une pensée m'obsédait : la venelle Pinochel serait-elle encore noire comme au 15 août ? Justement la procession venait d'y entrer en sortant du champ de foire... Je ne pus en croire mes yeux et je demeurai la bouche ouverte : toutes les maisons étaient décorées, toutes les fenêtres étaient illuminées ! Et comme je passais devant chez nous, je vis, à genoux sur le seuil de la porte, mon père qui, d'un geste heureux et fier, me montrait, à la fenêtre d'en haut, notre statuette de la Sainte Vierge entourée de verdure, et autour de laquelle brillaient les cierges bleus, rouges et verts de la Chandeleur.

« Cette soirée est restée un des plus vifs et des plus heureux souvenirs de mon enfance. »

De PONTIVY, je ne sais rien de particulier. Le bon curé-doyen était très âgé, il n'aimait ni le bruit ni les démonstrations. Ses ardents vicaires, MM. Paulay et Alléosse, ne pouvaient suppléer de leur gré au manque d'entrain de leur supérieur. La fête fut belle sans doute, mais n'offrit, me dit-on, rien de brillant. Je l'aurais attribué aussi au caractère des habitants, si je n'avais appris que dans les paroisses voisines, surtout à Noyal-Pontivy, l'enthousiasme n'eut point de bornes. Selon les ressources locales, partout les cérémonies se prolongèrent à l'église, et, quand la nuit fut venue, les clochers et les façades s'illuminèrent, annonçant aux villages

les plus éloignés la gloire de l'Immaculée Conception, et la joie de la terre répondant à l'*Hosannah* du ciel.

A LORIENT le conseil de fabrique consacra aux décorations de l'église Saint-Louis une somme de 1200 fr. Un trône très élevé, derrière le maître-autel, portait la statue de la Vierge immaculée au centre d'une auréole que formaient des rayons de gaz enflammé. La chapelle de la Congrégation, dont les murs portent encore un boulet reçu à l'attaque de Lorient par les Anglais et rappellent ainsi la protection de Notre-Dame de la Victoire, fut enveloppée d'un réseau de lumières. Il n'était pas possible de faire mieux en cet endroit. Dans la ville, malgré quelques taches sombres, l'illumination fut générale.

A AURAY, l'église Saint-Gildas fut illuminée comme jamais on ne l'avait vue. Sur les murs du chœur, se détachaient, en lettres faites avec des lampions multicolores, ces mots : « *Virgini Immaculatæ !* » La foule avait été retenue au dehors ; quand tout à coup les portes de l'église s'ouvrirent, les pieux fidèles furent éblouis, et la multitude entra si pressée, qu'on était, m'ont déclaré certains témoins, plutôt porté qu'on ne marchait. Malgré tout, pas le moindre tumulte. Ce soir-là un artiste distingué, M. Joseph Martin, plus tard député du Morbihan, tint les grandes orgues et remplit l'église d'harmonies puissantes et suaves en l'honneur de la Sainte Vierge. Des jeunes gens des meilleures familles d'Auray se donnèrent l'honneur de chanter l'office de l'Immaculée Conception. « Je me croyais, à ce moment-là, me disait une personne, à l'entrée du ciel, tant fut magnifique cette fête. »

Après la cérémonie religieuse, l'assistance si recueillie se répandit par toute la ville. Pas de cris bruyants, mais des exclamations admiratives devant les splendides illuminations de la place et des plus beaux quartiers de la ville. Pas une pauvre maison, pas une fenêtre de mansarde qui n'eût sa statuette de Marie entre deux lumières. Et l'on se souvient encore à Auray du plaisir prolongé pendant cette nuit où les étoiles de la terre le disputaient victorieusement à celles du ciel.

A HENNEBONT, le souvenir resté dans les vieilles mémoires s'exprimerait ainsi : *ce fut une fête de lumières.*

A ce moment, on réparait la tour et le clocher ; l'immense échafaudage fut garni de lampions, et les galeries s'illuminèrent de transparents. L'entrepreneur des travaux, M. Doléan, s'était chargé du trône de la Vierge, adossé au chevet du chœur : sur ce trône de feu apparaissait, comme dans le ciel, la statue de l'Immaculée, dominant les étincelles et les flammes qui s'élançaient des trois autels jusqu'à ses pieds. La ville, déjà si pittoresque, offrait dans la nuit illuminée le plus gracieux spectacle. Chaque rue avait ses lignes et ses guirlandes de lumières. Jusque dans les plus misérables galetas, à défaut de plus riches flambeaux et même de simples godets, les humbles chandelles s'allumaient plantées dans des pommes de terre coupées en deux, bougeoirs du pauvre. Ce n'était pas si mal inventé ; revêtues de papier d'étain elles auraient eu les reflets de l'argent. Les bonnes vieilles que nous avons consultées, ont été unanimes pour dire que *tout le monde était sorti sur les places et dans les rues, pour voir.*

Depuis, tous les ans, la fête de l'Immaculée Conception est célébrée à Hennebont, dans la profusion des lumières.

Le FAOUËT et GOURIN célébrèrent la fête avec la même foi, la même piété, les mêmes démonstrations.

Pour Locminé, nous nous en rapportons au récit qu'a fait à l'un des vicaires une personne dont la mémoire est très sûre, l'esprit vif et la piété parfaite. Nous donnons telle quelle cette causerie de l'année dernière, comme page d'histoire locale.

« A LOCMINÉ, on aime la sainte Vierge dans toutes les maisons ; c'est une tradition de famille, et peut-être un héritage de nos vieux moines. On ne dit pas que la sainte Vierge ait jamais fait quelque miracle, pour demander droit de cité chez nous, comme les Josselinais prétendent qu'elle l'a fait chez eux. Mais ici d'instinct tous les cœurs vont à elle, sans se faire prier, même les plus suspects ; et dès qu'une fête est annoncée, qui a pour objet d'honorer la sainte Vierge,

tout le monde se met à l'œuvre tout de suite, sans hésiter, on dirait presque sans réfléchir, tant on y va spontanément.

« Quand j'étais au catéchisme, le vicaire nous parlait souvent de l'Immaculée Conception, et, le dimanche au prône, M. le curé nous en parlait de même. Aussi, quand la nouvelle arriva « qu'il fallait y croire maintenant sous peine de péché », nous y croyions déjà nous autres depuis longtemps. Néanmoins la joie fut très grande ; sans trop comprendre la parole du Pape, nous avions conscience qu'on venait de rendre un grand honneur à la sainte Vierge. Il y eut alors une fête, mon bon Monsieur, comme on n'en verra peut-être plus jamais ; et c'est une fête qui a duré plus de 30 ans !

« Tous les ans, le soir du VIII décembre, la ville s'illuminait en l'honneur de l'Immaculée Conception. Et ce n'était pas les prêtres qui organisaient la fête ; c'était le monde tout seul. Pendant que les façades des maisons étalaient leurs bougies, leurs transparents et leurs statues, le monde processionnait dans la ville, sans croix ni bannières, sans prêtres, en chantant des cantiques, quelquefois par un beau clair de lune, plus souvent sous la pluie, voire même les pieds dans la neige ; et alors on allait bras dessus bras dessous, pour ne pas glisser.

« On commençait la procession à la Congrégation des femmes ; puis on venait en chantant, à travers les rues en fête, claires comme en plein jour, à la Congrégation des hommes. Je ne crois pas qu'une seule maison, ce soir-là, osât laisser ses fenêtres sans lumières. On eût dit que la ville entière était transformée en église pour honorer l'Immaculée Conception ; une fois, dans la rue du Pont, nous nous arrêtâmes avec émotion pour regarder la Bonne Vierge, logée comme une pauvrete, dans une petite ouverture entre deux torches de résine. Tous les anciens se souviennent encore qu'une année on dressa dans la rue Neuve un arc de triomphe si brillant qu'on aurait cru que c'était une porte de feu.

« Pour finir, on se rendait chez M. Pasco. Le bon monsieur Pasco était le préfet de la congrégation : oh ! comme il aimait la sainte Vierge ! Au balcon de sa maison il élevait un trône, éclairé et décoré comme un mois de Marie ; et l'on restait là devant, jusqu'à 10 heures du soir, chantant et priant, sans

s'apercevoir qu'on avait les pieds dans la boue ou dans la neige. M. Pasco, de sa voix superbe, entonnait le grand *Magnificat* ; et l'on ne s'arrêtait de chanter qu'au moment où les chandelles s'arrêtaient d'éclairer.

« Ça dura ainsi bien des années. Et quand le jour du cinquantième anniversaire arrivera, nous sommes tout prêts à recommencer : ça rappellera aux vieilles leurs premières années de bonne joie, et aux jeunes ça inspirera peut-être l'envie de faire comme les vieilles. »

JOSSELIN. La cité de Notre-Dame-du-Roncier ne pouvait rester indifférente à la joie qui faisait tressaillir tous les cœurs chrétiens. Mais comment, dans une circonstance aussi mémorable, manifester sa piété envers la Très Sainte Vierge ? Les pèlerinages, qui étaient tombés en désuétude ou se traînaient encore dans les vieilles routines, n'avaient pas renouvelé l'éclat et l'élan des manifestations de la foi chrétienne.

L'illumination de la ville, de l'église, de la tour, des édifices publics était tout indiquée : elle fut tellement brillante que les vieux Josselinois en sont encore dans le ravissement. — Ce ne fut pas assez pourtant d'une illumination générale. Suivant les vieilles traditions bretonnes, on alluma une immense feu de joie sur la promenade : on dressa un trône à Marie dans la cour de la maison de retraite ; et le soir, vers huit heures, le clergé escorté d'une foule enthousiaste sortit processionnellement de l'église pour allumer et bénir le feu de joie, chanter à la Vierge Marie les vieux cantiques du Père de Montfort, et, sur les rythmes nouveaux affirmer sa foi au merveilleux privilège de Marie :

Rome a parlé ! je crois, je crois !

MALESTROIT ne resta pas non plus en retard. Si son vieux curé, M. Nicolas, avait gardé quelque chose de la sécheresse des temps jansénistes, en revanche le jeune vicaire, M. Haumaitre, avait l'enthousiasme des temps nouveaux. Sous son impulsion, la petite ville était devenue la ville du mois de Marie ; et on en célébrait très solennelle-

ment l'ouverture et la clôture. La fête du dogme de l'Immaculée fut très belle, — « si belle, nous écrit un témoin, que, à 50 ans de distance, je me rappelle encore la fierté que j'en concevais pour mon pays, surtout en parlant avec mes petits amis de quelques paroisses voisines qui n'avaient rien fait pour la Sainte Vierge. — J'étais scandalisé de cette abstention ; et le nom de quelques prêtres récalcitrants hanta longtemps à cette époque mon imagination d'enfant. »

Qu'ajouter à ces récits et descriptions ? Que le culte de Marie Immaculée prit un nouvel essor ; que toute église eut désormais sa chapelle, ou son autel, ou sa statue ; que beaucoup d'églises la prirent pour patronne, ainsi que des Congrégations, — suivant l'exemple antique des Capucins de Vannes et de la Congrégation des hommes à Auray.

Les images, les statues et les tableaux de l'Immaculée Conception se multiplièrent. J'y ai mis la main — oh ! très modestement, croyez-le, et sans aucune prétention artistique surtout. J'étais voisin d'un statuaire, dont le nom ne périra pas de sitôt, M. Carado. Menuisier de campagne, il avait l'instinct du beau et aborda, sans études mais non sans succès, la statuaire. Quant il préparait sa maquette en terre glaise, il appelait tous les enfants du quartier à collaborer pour la pétrir. En ai-je pétri, pour mon plaisir, de ces mottes gluantes qu'il entassait, dégrossissait et sculptait ensuite ! Que j'ai vu de statues sortir des mains de Carado ! L'une des premières se trouve au fond de l'enclos du petit séminaire de Sainte-Anne ; les mains croisées sur la poitrine, elle représentait la Vierge immaculée, selon la conception de son auteur, fort juste du reste. La figure de Marie, très douce et comme recueillie à l'intérieur, exprime la méditation et l'adoration du mystère qu'elle connaît et ne saurait révéler à personne. La draperie, un peu lourde, ne dépare cependant pas cette physionomie que je revois toujours avec plaisir. La Médaille miraculeuse lui inspira un autre type, dont beaucoup d'exemplaires furent répandus. L'un d'eux dominait naguère l'autel de la chapelle actuelle des Ursulines. Plus tard, Carado s'ingéniait à créer une statue de la *Vierge Immaculée, Mère de Jésus-Christ*. Rien ne le satisfaisait,

quand un jour le P. Mainvel, Jésuite, lui montra une image qui donna corps à son idée jusque-là indéfinie. Et il fit la Vierge qu'on admire à la chapelle de Congrégation de Saint-François-Xavier. Portant l'Enfant Jésus sur le bras gauche, de la main droite elle enfonce la croix comme une lance, dans la gueule du serpent infernal, prêtant la main à son Fils comme pour achever sa victoire. C'est un vrai chef-d'œuvre, qui aurait dû enrichir le pauvre artiste, mort bientôt à la peine.

Je ne connais chez nous qu'un grand tableau de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Il n'est point beau, par exemple, et pour ma petite part j'ai contribué à l'enlaidir. C'est dans la chapelle de l'Evêché, alors magasin de chanvre, qu'il a été brossé par un peintre quelconque : il l'a signé de son nom. Parmi les cardinaux il a essayé de peindre les portraits de M^{gr} de la Motte, de M. Le Joubieux et du valet de chambre M. Louis, qui ne posèrent point, cela va sans dire. Quand le peintre eut accumulé sur la toile toutes les couleurs possibles, je lui fis remarquer, en riant et par espièglerie, qu'il avait oublié quelque chose.

« Quoi donc ? — Voyez, lui dis-je, pas un personnage n'a les cheveux rouges. » Il en fit tout de suite au soldat, qui représentait, disait-il, l'armée française à Saint-Pierre de Rome.

Paulo majora canamus. L'apparition de l'Immaculée Conception aux grottes de Massabielle, près de Lourdes, donna un nouveau cours à la dévotion populaire. Le diocèse suivit le mouvement et de nombreux pèlerinages témoignèrent de notre foi et de notre confiance en Marie Immaculée. « On voit bien, me disait une femme de Lourdes, que vous, vous êtes les enfants de sainte Anne ; on croirait que vous êtes de la famille de notre Immaculée Conception. » Pussions-nous toujours être dignes de ce jugement naïf !

De cette dévotion est née l'idée de construire un peu partout des grottes, à l'imitation, plus ou moins lointaine, de la grotte de Massabielle. Chez les Fidèles Compagnes de Jésus, à Sainte-Anne, il y en a une, sinon très ressemblante, au moins très artistique. A Kerfourn et au Saint il en existe une

également. J'en connais aussi chez les Frères d'Arradon et chez les Ursulines de Vannes ; ces deux dernières ont été construites par l'un de nos plus fidèles pèlerins de Lourdes, M. Joseph Le Corre, de regrettée mémoire. La famille Le Mintier de Léhellec en a élevé une dans son parc. J'en ignore plusieurs, je pense, — et j'allais oublier celle qu'on admire dans l'enclos du grand séminaire.

En terminant je signale, à Saint-Goustan, la chapelle de l'Immaculée Conception, élevée par le bon M. de la Chauvelaye. Elle est très pieuse, malgré l'imitation malheureuse de la grotte, qui tapisse le fond du chœur en feuillage de fer blanc.

A d'autres de compléter cette course à bâtons rompus qui a pu vous égarer ; mais je n'ai pas promis d'être le meilleur guide ; je ne cherchais qu'à répondre de mon mieux au désir qui m'était trois fois exprimé.

J. LE DIGABEL,
de Vannes.

CHANOINE THOMAS

aumônier du Lycée de Quimper.

DIOCESE DE QUIMPER

C'est pendant son exil à Gaëte en 1849 que le Souverain Pontife fit appel à tous ses frères dans l'épiscopat pour connaître : 1° la croyance de leurs églises sur l'Immaculée Conception ; 2° Leur opinion sur l'opportunité d'une définition dogmatique.

L'évêque de Quimper était M^{sr} Graveran. C'était un des prélats les plus connus de la France catholique ; il était député à l'Assemblée constituante ; il lui appartenait donc, en raison de cette notoriété, d'être parmi les premiers à donner son adhésion au Pape. Mais il y était d'ailleurs porté par sa très grande dévotion envers la sainte Vierge.

Sa mère — femme vénérable que j'ai connue quand elle était dans son extrême vieillesse et moi dans ma petite enfance — était allée à Rumengol pour consacrer son enfant à Notre-Dame, dès avant sa naissance. Quand elle arriva à la chapelle, un prêtre intrus y disait la messe ; M^{me} Graveran ne voulut pas assister à cette messe sacrilège, et se retira sans avoir pénétré dans le sanctuaire.

Plus tard, devenu évêque de son diocèse d'origine, il manifesta pour ce lieu de pèlerinage une grande prédilection.

Or voici ce qu'il écrivait à ses diocésains en leur communiquant l'encyclique que l'auguste Pie IX avait datée de Gaëte : « Au milieu de ses préoccupations pastorales et des tristesses de son exil, le vénérable chef de l'Eglise a suivi d'un œil attentif le mouvement de la piété catho-

« lique qui se porte avec une ardeur chaque jour plus
« marquée vers son trône pontifical, pour en faire des-
« cendre une décision solennelle conforme à ses vieilles
« croyances et à ses sentiments les plus chers pour la Mère
« de Dieu.

« Le moment lui semble venu de répondre à ce pieux
« appel, et d'élever à la hauteur d'un dogme de notre foi
« cette vérité : *Marié a été conçue sans la tache originelle.*
« Cependant, avant de prononcer souverainement, le Vicaire
« de Jésus-Christ invite ses frères, les évêques, à lui faire
« connaître sans retard leurs pensées et leurs vœux sur
« cette grave question, la dévotion du clergé aussi bien que
« des fidèles envers la Conception de la Vierge Immaculée,
« et le désir avec lequel ils appellent la décision du Siège
« apostolique. »

Il écrivait ce qui précède en 1849. Dans le courant de
1854 il recevait d'un collègue déjà très en vue, une lettre
où, dans le cas d'un prochain voyage à Rome, on lui de-
mandait d'entrer dans une intrigue gallicane et libérale.
Sans se laisser prendre aux éloges intéressés que le cor-
respondant faisait de ses lumières, de sa sagesse et de ses
vertus, il répondit qu'il ne savait pas s'il aurait le bonheur
de se rendre à l'invitation du Saint-Père et de voir Rome
encore une fois avant de mourir : « Mais je sais une chose,
« c'est que si je vais à Rome, je m'y rendrai, non pour
« faire des représentations au Chef de l'Eglise ou lui don-
« ner des leçons, mais bien pour recevoir très humblement
« les siennes, et déposer à ses pieds l'hommage de mon
« profond respect, de mon obéissance et de mon inviolable
« soumission. »

Cette triste prévision ne se réalisa que trop. M^{gr} Graveran
ne partit point pour Rome ; et pendant que dans la Ville
éternelle et dans le monde catholique tout entier se célé-
braient l'incomparable triomphe de l'Immaculée, l'évêque ne
pouvait même quitter son lit de souffrance pour jeter un
coup d'œil sur les splendeurs de sa cathédrale.

*
**

C'était probablement la première fois depuis le Concor-
dat que la cathédrale apparaissait toute illuminée ; et, pour
toute la population de la ville épiscopale, cette illumination
fut un véritable événement. Le mode de décoration employé
alors fut le même dont on use chaque année pour le pardon
de saint Corentin et pour la nuit de Noël ; deux lignes de
feu correspondant à la double rangée de galeries. Tous les
Quimpérois connaissent bien cela ; mais alors ce fut une ré-
vélation ; jamais encore, du moins depuis des siècles, la noble
architecture du vaste édifice n'avait été si bien comprise.

Au fond du sanctuaire il y avait trois transparents. —
Peu d'années s'étaient écoulées depuis l'apparition de Notre-
Dame sur la montagne de la Salette ; les paroles de la
Vierge étaient dans toutes les mémoires : « Le blasphème
et les travaux du dimanche, voilà ce qui excite le plus la
colère de mon fils. » Aussi sur un des transparents lisait-on :
« Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement »,
et sur l'autre : « Les dimanches tu garderas en servant
Dieu dévotement. » Le troisième tableau était de bien
plus grande dimension : c'était l'effigie de la Vierge Im-
maculée d'après le type de la *Médaille miraculeuse*. — En
réalité la transparence n'existait (ou n'était supposée) que
pour le visage et les mains ; le reste de l'image était formé
par des verres de couleur ; c'eût été admissible dans une
fête foraine, mais dans cette grande solennité religieuse c'é-
tait d'un goût bien douteux. Néanmoins, quand cette ap-
parition commença à s'élever lentement, puis vint se fixer à
la hauteur des galeries, à l'endroit où se voyait alors la
belle descente de croix attribuée à Van Dyck, il y eut un
frémissement dans toute l'assistance. En ce moment le
Père Aquin S. J. qui avait prêché la station de l'Avent
et organisé lui-même cette fête, lisait dans la bulle *Ineffa-
bilis* les paroles mêmes de la définition dogmatique.

Il n'est pas dans le diocèse une paroisse qui n'ait avec
une solennité spéciale fêté la proclamation du dogme, mais

ces fêtes n'eurent pas lieu toutes à la même date ; c'eût été d'ailleurs chose impossible. Cependant l'évêque toujours malade ne perdait pas de vue les honneurs à rendre à l'Immaculée : lui-même avait donné des ordres pour tout ce qui s'était fait dans sa cathédrale ; et en même temps il écrivait à tout son diocèse : « Au milieu des étreintes de la grave maladie qui nous accable, nous éprouvons une bien douce satisfaction et un soulagement à notre douleur, en vous faisant parvenir la Lettre apostolique que Sa Sainteté le Pape Pie IX nous a adressée pour être promulguée dans notre diocèse.

« Vous connaissez déjà l'objet de cette lettre, car à la première nouvelle que le Souverain-Pontife avait solennellement proclamé, du haut de la Chaire de Saint Pierre, le dogme de l'Immaculée Conception de la Très-Sainte-Vierge Mère de Dieu, un cri de joie universelle a retenti dans toute l'Eglise, et ce pieux retentissement a déjà eu lieu dans quelques paroisses du diocèse. Mais nous savons encore combien il tarde à nos populations, si dévouées au culte de Marie, de s'associer à l'élan général, et de témoigner, par une manifestation publique, de la part qu'elles prennent à la joie commune.... »

Quand la mort atteignit l'évêque de Quimper, au matin du 1^{er} février 1855, sa dernière lettre pastorale sur l'Immaculée Conception n'avait pas encore été expédiée au clergé, et elle arriva dans bien des presbytères trois jours après la funèbre nouvelle.

Le deuil de l'Eglise de Quimper et de Léon ne fut pas de longue durée : moins de deux mois après la mort de M^{gr} Graveran, le 23 mars 1855, M^{gr} René Nicolas Sergent était préconisé, et le 20 mai il recevait la consécration épiscopale.

Il arrivait sous les auspices de l'Immaculée Conception. Il composa ses armoiries avec le recto de la Médaille miraculeuse : la Vierge entourée de rayons, sur lesquels se détachaient douze étoiles. Pie IX à sa première visite l'appela l'évêque de la Madone. Plusieurs années après, quand il eut constaté l'indéfectible attachement de l'évêque breton au siège de Pierre, il l'appela le *Sergent du Pape*. Dans l'inter-

valle, il offrit un don superbe à cet évêque qu'il aimait : c'était une belle statue en bronze, réduction exacte de la statue de la place d'Espagne, le monument commémoratif de la proclamation du dogme.

A partir du moment où il eut reçu de Pie IX ce témoignage de leur commun amour pour la Vierge Immaculée, M^{gr} Sergent substitua la « Vierge de la place d'Espagne » à celle qui figurait jusque-là dans ses armes.

La statuette se voit aujourd'hui en face de la chaire, dans l'église de Rumengol.



QUIMPER. — Ce n'est pas seulement à l'intérieur de la cathédrale que fut fêtée, à Quimper, la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception ; toute la ville prit part à cette manifestation de piété et de joie ; toutes les maisons s'illuminèrent.

Dans la rue Kéréon, la plus commerçante et la plus animée, formant l'artère principale de la ville à cette époque, d'innombrables cordons de lumière furent tendus d'une fenêtre à l'autre, supportant de distance en distance des suspensions et des lustres ; et lorsque la procession y passa, ce fut sous un dôme de feu que l'image de la Vierge Immaculée y fit sa marche triomphale.

SAINT-POL DE LÉON. — C'était autrefois une ville épiscopale ; et elle a gardé toujours sa dénomination de *Ville Sainte*¹. On disait et l'on continue à dire :

Oriant ar goant, — Lorient la jolie,
Kemper ar gaër, — Quimper la belle,
Castel santel, — Saint-Pol la sainte.

En cette circonstance la ville sainte du Léon ne faillit pas à sa renommée. Depuis des années un grand nombre de ses maisons étaient ornées de statues de la Sainte Vierge, à

¹ Les renseignements qui suivent nous ont été communiqués par M. le chanoine ABGRALL.

laquelle les habitants s'étaient voués dans une épidémie de choléra. Pour célébrer la définition du dogme si cher à tous les cœurs, de grandes solennités eurent lieu à la cathédrale ; tous, riches et pauvres, rivalisèrent de piété pour illuminer leurs demeures ; la façade monumentale du collège de Léon se dessina en lignes de feu.

Mais ce qui fut grandiose et féerique, ce fut l'illumination du Creisker, le roi des clochers, et l'embrasement de sa flèche sans pareille, dont les ajours sans nombre se découpèrent en rosaces lumineuses et en dentelles étincelantes, portant la bonne nouvelle à la plaine immense qui s'étend de Saint-Thégonnec à Plouescat, et, par de là les flots de la mer, à l'Île-de-Batz, aux rivages de Plouézoc'h et de Plougasnou et jusqu'aux grèves de Plestin, sans compter les deux paroisses suspendues au versant nord de la chaîne des monts d'Arez, Plounéour-Ménez et Comanna, — dont les habitants saisis et émerveillés purent contempler au loin, dans les ténèbres de la nuit, ces lueurs étranges qui se succédaient, tantôt d'un vert émeraude, tantôt d'un rouge pourpre comme les rubis, ou d'un bleu transparent comme les saphirs.

MORLAIX. — Le culte de la Vierge est bien ancien à Morlaix, puisque, d'après les traditions, c'est saint Drennalus, disciple de Joseph d'Arimathie, qui y érigea une image de la Sainte Vierge à l'endroit même où aujourd'hui encore sa statue est honorée sous le vocable de Notre-Dame de la Fontaine. C'est la ville qui, depuis sept cents ans, vénère Notre-Dame-du-Mur comme le palladium de la cité. Morlaix ne pouvait donc rester insensible à la poussée de joie et de dévotion qui envahissait le pays tout entier. Dans les églises, les fêtes furent célébrées avec splendeur. Les vieilles rues, si pittoresques avec leurs façades du XV^e siècle, ornées de sculptures et de statues gothiques, brillèrent sous les feux d'une illumination telle qu'on n'en avait pas vue depuis le passage d'Anne, la bonne duchesse ; et, dominant la ville basse du haut de son plateau élevé, le clocher de Saint-Martin, tout revêtu de lignes lumineuses, resplendit comme un phare éblouissant.

LANDIVISIAU. — C'est une petite ville commerçante de troisième ordre, mais ayant une vie chrétienne intense et aimant les cérémonies religieuses. Là aussi la fête fut pleine d'entrain et de piété. A l'église, grande solennité, prédication et explication du dogme par le curé-doyen, le vénéré M. Quentric. Le soir, illumination de toutes les maisons et procession à travers les rues de la ville. « Les chants étaient si nourris et si puissants que celui qui écrit ces lignes, alors âgé de huit ans et demeurant à quatre kilomètres de distance, fut tout surpris d'entendre, au milieu du silence de la nuit, arriver à ses oreilles, comme des vagues sonores et harmonieuses, les réponses aux invocations des litanies, les *ora pro nobis*, proférés par des milliers et des milliers de voix enthousiastes¹ ».

‡

Il suffit d'avoir indiqué ce que fut la fête dans quelques-unes de nos villes pour faire voir comment elle fut solennisée dans le diocèse entier, et avec quelle joie pieuse tous nos Bretons acclamèrent la définition du dogme.

CHAN. THOMAS,
de Quimper.

¹ M. Abgrall.

DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC

Le 2 février 1855 fut choisi pour célébrer dans ce diocèse la fête de la proclamation : c'était l'anniversaire du jour où fut bénite, en 1719, la première chapelle élevée à la gloire de l'Immaculée Conception de Marie dans le diocèse de Saint-Brieuc.

SAINT-BRIEUC. Les démonstrations de joie et de piété ont été, dans cette ville, dignes de celles qui ont éclaté dans les cités les plus dévouées à la Vierge Marie.

Pour toute personne habituée à juger au premier aspect et sur les apparences extérieures, notre ville si peu animée, si étroitement enfermée dans le cercle de ses habitudes monotones, n'aurait point été jugée capable de cette saine émotion et surtout de cette recherche élégante dans tout ce qui pouvait contribuer à l'éclat de la fête. Et ce qui mérite d'être remarqué, c'est qu'ici aucune impulsion supérieure, aucun plan commun n'avait aidé à l'effet général ; chacun, dans son désir de témoigner sa piété envers Marie, avait voulu suivre son idée propre, adresser son hommage particulier ; et c'est la réunion presque fortuite de toutes ces inspirations qui a produit ce délicieux ensemble dont Saint-Brieuc aurait à s'enorgueillir, si les sentiments de la foi ne marquaient un autre prix au zèle de ses pieux habitants.

Cette manifestation populaire, empêchée par le mauvais temps au jour fixé, eut lieu le dimanche suivant.

La cérémonie religieuse s'étant accomplie le février à l'intérieur de la cathédrale, la procession s'y étant faite ; et d'un autre côté, le temps si affreux l'avant-veille étant demeuré assez mauvais, il y avait peu d'apparence que l'on pût

voir défilér le pieux cortège dans nos rues, où tout était néanmoins disposé pour sa sortie. Mais le vœu de la population avait décidé notre clergé à sortir, et sa détermination avait été apprise avec une vive reconnaissance. Après les vêpres donc, le défilé de la procession commença.

Tous les ordres religieux non cloîtrés, ainsi que les congrégations d'hommes, de femmes et de jeunes personnes, les élèves du lycée, de l'Institution Saint-Charles, tous les prêtres et jeunes lévites précédaient ou suivaient, en chantant les litanies et des cantiques, l'image vénérée de la Reine de la fête, que des jeunes filles vêtues de blanc portaient sur un riche brancard. La foule suivait ou se tenait-recueillie sur le passage de ce beau cortège, qui s'arrêta à trois stations — à l'église Saint-Michel, à la chapelle de Nazareth et à celle de Notre-Dame d'Espérance, — avant de rentrer à la cathédrale.

Quelque temps après, les cloches donnèrent le signal des illuminations. Les façades des édifices publics et celles des maisons privées avaient déjà attiré les regards par des milliers de pieux emblèmes ; on avait vu flotter de tous côtés des drapeaux couverts de devises en l'honneur de la Vierge sans tache ; on avait remarqué presque dans chaque rue de charmants oratoires, où sa statue entourée de fleurs et de feuillages semblait sourire aux empressements de la foule ; mais la scène allait changer, et c'était en traits de feu que toutes ces décorations allaient se montrer aux yeux éblouis. Et d'abord, les regards se portaient vers le sommet des édifices religieux, tout resplendissants de la douce clarté des feux vénitiens qui dessinaient leurs tours, leurs corniches et leurs galeries. A quelle distance n'a-t-on pas aperçu les flèches lumineuses de Notre-Dame d'Espérance et de Nazareth, les tours de Saint-Michel et du Séminaire ! Du fronton du lycée, une étoile électrique lançait ses rayons éblouissants, teints des couleurs les plus variées. Mais que dire de tous ces frontispices dont les lignes de feu relevaient l'ornementation, à l'évêché, à la préfecture, à la recette générale, à la mairie, à la caserne dont l'entrée attestait, par ses décorations d'un effet saisissant, le sentiment religieux qui avait guidé les braves militaires du 69^e de

ligne. Ce n'était pas, pour les communautés religieuses, un petit effort que de surpasser tout cet appareil. Mais aussi quelle ingénieuse activité n'avaient-elles pas déployé pour y parvenir ! S'il nous était possible d'entrer dans tous les détails de cette pieuse manifestation, que n'aurions-nous pas à décrire ! Combien d'édifices, ornés de tableaux transparents et de feux de mille couleurs, semblaient être devenus autant de sanctuaires pour honorer la mère de Dieu ! Combien de maisons, même parmi les plus étrangères à toute espèce de luxe et d'élégance, avaient su prendre un air de fête joyeuse et produire par des moyens simples la plus gracieuse apparence ! Le choix des devises avait partout le mérite de l'à-propos ; elles étaient empruntées aux textes sacrés, aux hymnes de l'Eglise et à ses cantiques que le culte de Marie a rendu si populaires. L'Etoile de la mer n'avait pu être oubliée dans notre ville maritime ; on la voyait figurée de toutes parts au-dessus des mots que l'Espérance met à la bouche des chrétiens au milieu des périls. Des arcs de triomphe du goût le plus exquis avaient aussi été dressés, et des feux de joie s'étaient allumés là où la prudence municipale avait pu le permettre.

Telle a été cette fête radieuse ; la cité était devenue un vaste temple, et l'attitude de la foule qui y circulait était en harmonie avec cette transformation momentanée, nous ne savons s'il s'est mêlé quelque dissidence au sentiment général qui se révélait avec autant de convenance que d'éclat. En tout cas, ceux qui auraient trouvé à critiquer ou à contredire eussent fait prudemment de renfermer en eux-mêmes toute opposition à un pareil entraînement. Il est beau et consolant de voir les populations s'unir ainsi dans une pensée religieuse. Il n'est point de malheurs publics trop accablants quand la foi peut montrer aux peuples où il faut recourir pour les conjurer (1).

THIBAUT DE LA G.

A DINAN la fête eut lieu au jour fixé, même à l'extérieur, malgré le mauvais temps. Des préparatifs immenses avaient

(1) Extrait de *La Foi Bretonne*.

été faits, l'élan était général; malheureusement on dut renoncer à poser plusieurs décorations importantes, entre autres un immense transparent représentant Marie sur un rocher et tendant la main à des naufragés, tableau dont l'effet sur la façade midi de l'église Saint-Malo aurait été admirable. Le beau portail de l'église Saint-Sauveur, moins exposé au vent et à la pluie, montrait tous les détails de sa précieuse architecture dessinés en lampions de couleurs variées. Dans la ville, dans les faubourgs, au port, partout brillaient des illuminations que l'on s'était ingénié à maintenir contre l'intempérie : les pieuses devises, les emblèmes se remarquaient de tous côtés. La procession, qui sortit de Saint-Malo pour se terminer à Saint-Sauveur, était suivie par les autorités de la ville ; la gendarmerie et les sapeurs-pompiers avec leur musique formaient l'escorte. Deux allocutions touchantes furent prononcées à Saint-Malo par M. Chenu, curé ; et à Saint-Sauveur, par l'un des vicaires, M. Rouault de la Vigne (1).

A GUINGAMP la manifestation extérieure fut contrariée le premier jour par le mauvais temps : il pleuvait à verse. Aussi recommença-t-on quelques jours après, le dimanche suivant, je crois. Cette fois ce fut magnifique. J'avais alors douze ans et j'allai avec mes parents voir l'illumination : elle était générale, et chacun l'avait faite aussi belle que possible suivant ses ressources. L'enthousiasme était grand même parmi les enfants, dont l'imagination était mise en éveil par ce qu'on disait à l'école et en famille. C'était le grand sujet des conversations. A l'école, je me souviens que notre maître, un Frère de l'Instruction chrétienne, nous entretenait souvent, dans ses leçons de catéchisme, de l'Immaculée Conception et de la définition qui se préparait (2)...

A TRÉGUIER la fête fut très brillante au petit Séminaire : illuminations, musique, cantate chantée par M. Riou, alors professeur; grand sermon par M. Guichet, vicaire à la cathédrale, — tout cela dans la cour de la conciergerie don-

(1) Extrait du *Dinannais*.

(2) Notes communiquées par M. EVENO, *sup. du Séminaire haïtien*.

nant sur la rue du collège, devant une foule très considérable. M. Delangle, alors supérieur et directeur de la congrégation de la sainte Vierge, parla souvent aux élèves, et avec beaucoup d'enthousiasme, du nouveau dogme.

En ville, le curé de la cathédrale, M. Durand, avait préparé pour le 2 février une fête superbe, avec illuminations, pavoisement, feu d'artifice. — Mais le temps fut très mauvais le soir, de sorte que la fête extérieure fut complètement manquée.

Mais la piété des fidèles, obligée de se concentrer tout entière dans la fête religieuse, se manifesta à la cathédrale avec d'autant plus de ferveur qu'elle était plus contrariée au dehors (1).

(1) Notes communiquées par M. HAMON, *sup. du Petit-Séminaire*.

J^h BARBOT

Aumônier de l'hospice Saint-Melaine (Rennes).

ARCHIDIOCESE DE RENNES

La dévotion bien connue du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo envers l'Immaculée Conception se manifesta d'une manière éclatante dès que le pape eut parlé. Les fêtes qui eurent lieu à cette occasion ont laissé d'impérissables souvenirs, et n'ont jamais été surpassées ni même égalées depuis. En lisant le compte-rendu, on se reporte au récit enthousiaste que le dominicain Pinsart nous a laissé du Triomphe du Vœu de Bonne-Nouvelle, en 1634.

Ces fêtes eurent lieu le 7 janvier 1855. Toutes les classes de la société prirent part à la procession, qui se rendit de la cathédrale à la vieille abbâtiâle de Saint-Melaine, devenue depuis dix ans l'église Notre-Dame et transformée, pour cette occasion, en un éblouissant foyer de lumière. Les associations pieuses, les Congrégations religieuses, le clergé des paroisses, le grand séminaire, l'évêque, suivi du maire et ses adjoints avec leurs insignes, marchaient en tête d'une foule immense, à travers deux haies de spectateurs tous pleins de respect et de recueillement. Sur tout le parcours, les rues étaient admirablement décorées ; et, quand vint la nuit, toutes ces rues, les faubourgs les plus lointains, les quartiers les plus pauvres brillèrent des illuminations les plus variées. « Il serait impossible, écrivait un témoin oculaire, de relater tout ce qu'il y avait de curieux, d'élégant, de varié, de touchant dans toutes ces décorations et illuminations. » Partout également des inscriptions et des devises, quelques-unes s'inspirant des événements et

exprimant des sentiments à la fois religieux et patriotiques :
O Marie, pour nos soldats, vos fils, obtenez la victoire. —
O Marie Immaculée, protectrice de la France.... »

Les églises, comme il est juste, se faisaient remarquer entre tous les autres monuments et servaient de points de repère dans la promenade sans fin qui se déroulait à travers les rues, où la foule allait, toujours admirant sans pouvoir fixer ses préférences, témoignant, en passant devant l'Hôtel-de-Ville brillamment illuminé, combien elle savait gré à ses magistrats de s'être associés si complètement à ces démonstrations d'amour envers Celle qui fut toujours la protectrice de la Cité. L'élan pour ces fêtes fut général dans le diocèse et répondit à celui de la ville épiscopale. La piété, le recueillement, l'empressement à célébrer ce beau jour furent les mêmes partout. Pas une ville, pas une bourgade qui n'ait eu sa fête, ses illuminations, ses feux de joie.

On devine que le pays de SAINT-MALO ne se laissa devancer ni surpasser par aucun autre, et s'unit à ces manifestations en leur donnant un cachet à part, s'inspirant de la dévotion des Marins envers l'Etoile de la Mer. « De toutes les fêtes, dit un Malouin, c'est celle qui a été célébrée avec le plus d'enthousiasme et de joyeuse unanimité. La procession se composait de toute la population, qui, de trois heures à cinq heures, ne cessa de chanter et de prier. Le soir, l'enthousiasme et l'unanimité furent les mêmes. Les plus riches, les plus pauvres, les plus fervents, les plus indifférents y allèrent de leurs chandelles. Il y en avait partout et l'illumination fut générale. Les protestants eux-mêmes y prirent part, et le seul juif qui résidait alors à Saint-Malo, voulut aussi honorer la sainte Vierge, « sa payse », comme il disait. »

A FOUGÈRES, même empressement et même unanimité. Toute la population se fit un bonheur d'entourer la statue vénérée de Notre-Dame des Marais, portée à travers les rues, et de fêter celle à qui, dès les premiers jours de sa fondation, la cité fougèraise avait été consacrée.

A VITRÉ, les trois paroisses et les communautés rivalisaient de richesse et de bon goût. Comme partout l'illumi-

nation fut générale. On remarqua surtout un gracieux portique élevé sur la place Napoléon et qui excitait l'admiration avec ses légers clochetons, sa gracieuse lanterne et sa flèche élancée. « Pourquoi, disait un spectateur attristé, pourquoi faut-il que l'on ne puisse l'admirer, comme les belles choses de ce monde, que pendant quelques heures ? »

Les campagnes rivalisèrent avec les villes et partout la piété des fidèles s'affirma par les plus ingénieuses inventions. « On en parle encore », dit un vénérable prêtre. « Je ne sais, dit un autre, si l'on a vu depuis, dans ma paroisse natale, une illumination aussi complète, mais je me souviens que celle-là émerveilla mes yeux d'enfant. Je n'ai point oublié, ajoute-t-il, les trois feux de joie allumés tour à tour par le vénérable recteur sur les hauteurs qui avoisinent le bourg. » Ces feux de joie furent à peu près universels, et, dans certaines de nos contrées plus accidentées ou plus découvertes, on les vit briller sur les rocs, à travers les landes, pendant une grande partie de la nuit.

La plupart des églises étaient décorées et illuminées « au point d'exciter, selon l'expression d'un témoin, l'étonnement et même l'admiration. » Dans une paroisse de l'arrondissement de Fougères, un des assistants éprouva cette admiration au point de vouloir se rendre compte du nombre de lumières qui brillaient dans sa modeste église. Il en compta quatre cent cinquante-cinq. Quel étonnement et quelle admiration n'eût-il pas éprouvés, s'il s'était vu tout-à-coup transporté, à REDON, sur le seuil de la vieille abbatale de Saint-Sauveur qui, elle, étincelait de deux mille lumières !

Ces belles manifestations eurent un lendemain à Rennes. Un des prêtres qui ont le plus honoré le clergé rennais au XIX^e siècle, le vénérable M. Meslé, crut l'occasion favorable pour mettre à exécution un projet qui lui tenait depuis longtemps au cœur. En regardant la tour de son église qui réclamait de grandes réparations, il avait rêvé d'en faire un immense piédestal pour Celle qu'il avait demandée et obtenue pour patronne dix ans auparavant. Ce serait un monument commémoratif des belles fêtes qui venaient d'avoir lieu.

L'entreprise, hardie certainement, paraissait à beaucoup imprudente, presque folle. Mais le bon curé, « le chevalier de Marie », mit tant de zèle à exposer et à défendre son projet que bientôt il eût sinon convaincu, au moins gagné tout le monde, évêque, fabriciens, magistrats. Vingt-deux mois après, l'œuvre était achevée. L'inauguration fut fixée au 26 octobre 1856. Cette journée fut comme la répétition du 7 janvier 1855. Même affluence à la procession, où l'on revit les magistrats de la cité avec trois députés du département, même unanimité dans la prière et dans la glorification de Marie.

Après la bénédiction de la statue et un salut du Saint-Sacrement dans l'église splendidement décorée et illuminée, la foule se répandit dans les rues, elles aussi illuminées et décorées avec un élan presque comparable à celui de la Fête de l'Immaculée Conception. Tous les ex-voto si nombreux dans nos rues avaient été ornés avec le plus grand soin. Les habitants de la rue Saint-Melaine, où se trouve la cure, s'étaient distingués entre tous et avaient donné à leur rue une décoration uniforme, du meilleur effet. Trente ans plus tard, le temps avait fait son œuvre et la statue avait perdu son éclat. On résolut de la dorer. Grâce à de riches offrandes, grâce aussi aux humbles et aux petits qui tinrent à offrir leur obole, dans les premiers jours d'octobre 1887, Notre-Dame de Rennes apparut couverte de son brillant manteau. La statue était entièrement dorée, et les deux tons différents de l'or employé produisaient un effet des plus heureux. Depuis lors, elle brille au sommet de la tour, à plus de cinquante-cinq mètres de hauteur, sur le point culminant de la ville, disant à tous que Marie veille toujours sur la cité, et proclamant que la dévotion envers Elle est toujours vivante « es cœurs des fidèles Bretons et Rennais ».

Jⁿ BARBOT,
de Piré, dioc. de Rennes.

LE VOILE DE LA VIERGE IMMACULEE

ET

LE DRAPEAU BRETON

C'était au temps où Artus, avec les Bretons des deux Bretagnes, parcourait victorieusement le monde, établissant partout le règne de la justice avec le règne de Dieu.

Paris, où commandait un délégué du César romain le géant Flollo, restait la dernière grande citadelle du paganisme.

Artus vint l'assiéger ; mais, désireux de ménager le sang de ses hommes, il offre au géant la bataille en champ clos. Flollo accepte ; le combat s'engage dans l'île de la Cité. Mais la disproportion des forces est trop grande : bientôt notre petit roi se sent incapable de tenir tête à son adversaire. Dans sa détresse il lève les yeux vers le ciel.

Marie se rend à sa prière : entre son champion et l'épée du païen elle étend son voile blanc fourré d'hermines. Ebloui le géant s'arrête : Artus se redresse alors, terrasse Flollo, lui tranche la tête, et prend pour étendard le vêtement miraculeux qui avait été son palladium.

V^{lesse} DE CALAN,

D'après la chronique d'Alain Bouchart.

LES VŒUX

DU

CONGRÈS MARIAL BRETON

La BRETAGNE réunie en congrès marial, à Josselin, pour célébrer l'immaculée Conception de la B. Marie toujours Vierge, — avec la Bénédiction apostolique, les encouragements de S. E. le cardinal métropolitain, des évêques titulaires et des évêques originaires de la province, — sous la présidence de M. DIEULANGARD, vicaire capitulaire de Vannes, assisté de M^{re} GROUARD, vicaire apostolique du Mackensie, et du Révérendissime Père Dom BERNARD, abbé de la Trappe de Thymadeuc,

A émis les vœux suivants :

LITURGIE

1^o — Considérant que l'apparition de Notre-Dame à Lourdes est un des signes les plus consolants de la prédilection de Marie pour notre patrie française, et que nos pèlerinages annuels permettent à la foi bretonne d'y manifester toute sa vivacité,

Le Congrès émet le vœu *que l'office de N.-D. de Lourdes soit adopté dans tous les diocèses de la province.*

2^o — Considérant que les séquences, insérées dans le Missel, aident puissamment le prêtre à mettre son esprit et son cœur à l'unisson de l'office,

Le Congrès émet le vœu qu'on ajoute à la messe de l'Immaculée Conception une séquence, qui soit à la fois « une élévation de l'esprit et du cœur », comme le *Lauda Sion* et le *Stabat Mater*.

Il exprime en outre le désir que le bureau du Congrès marial international mette au concours la composition de cette séquence, en faisant appel à la collaboration de tous les artistes chrétiens.

3° — Considérant en outre que le cardinal Pie affirmait que l'honneur de l'Eglise était intéressé à la composition d'un office propre de sainte Anne — et que, d'autre part, le cardinal Pitra exprimait le même sentiment pour saint Joachim,

Considérant que l'immaculée conception a eu pour conséquence d'assigner une place à part, dans l'histoire de l'Incarnation, au père et à la mère de cette créature exceptionnelle, — et que la proclamation officielle du privilège de la fille a eu pour conséquence aussi de mettre en lumière la dignité de ses parents,

Considérant enfin que la Bretagne a reconnu et proclamé, depuis un grand nombre de siècles, cette dignité spéciale de sainte Anne et de saint Joachim, — comme l'attestent d'innombrables monuments liturgiques et iconographiques,

Le Congrès émet le vœu : — 1° qu'on accorde à tous les diocèses de la province un office propre de sainte Anne et un office propre de saint Joachim ; — 2° que le Congrès marial de Rome s'unisse à la Bretagne pour supplier N. S. P. le Pape d'insérer ces deux offices dans le bréviaire romain.

4° — Considérant que le F. Jean Duns Scot, moine franciscain et Celte d'origine, est le premier qui ait défendu dans les Écoles la conception immaculée de Marie,

Le Congrès supplie N. S. P. le Pape de confirmer le

culte immémorial qui lui est déjà rendu en divers lieux, et de ratifier le titre de « Doctor Marianus » qui lui fut décerné par l'Université d'Oxford.

PIÉTÉ

5° — Considérant qu'une excellente manière d'honorer filialement Marie, Anne et Joachim et de se mettre plus intimement sous leur protection, c'est de porter leurs noms.

Le Congrès émet le vœu que les prêtres engagent les fidèles à propager de plus en plus ces noms de baptême.

6° — Considérant que la Médaille miraculeuse a été conseillée par la Très Sainte Vierge en personne, pour sauver les pauvres âmes qui sont obsédées par des tentations violentes, ou engourdies par l'indifférence,

Le Congrès émet le vœu que les prêtres distribuent la Médaille miraculeuse, avec la plus large confiance, au confessionnal et en dehors de la confession.

7° — Considérant que les prières jaculatoires sont utiles, sinon nécessaires, pour aider le cœur et l'esprit à s'élever vers Dieu, au milieu des travaux et des préoccupations de la journée,

Considérant d'autre part que, parmi ces oraisons jaculatoires, il y en a une qui nous est venue directement du ciel avec la Médaille miraculeuse, et qu'elle est spécialement efficace pour préserver de toute mauvaise influence le cœur de la jeunesse,

Le Congrès émet le vœu que les directeurs de conscience fassent tous leurs efforts pour inculquer aux jeunes gens l'habitude de répéter, le plus souvent possible, cette invocation dans le courant de la journée : O MARIE CONÇUE SANS PÉCHÉ, PRIEZ POUR NOUS QUI AVONS RECOURS A VOUS.

8° — Considérant que le *Scapulaire bleu de l'Immaculée Conception* nous vient de la Très Saint Vierge elle-même, qu'il a été fréquemment approuvé par les souverains Pontifes et enrichi de faveurs très précieuses,

Le Congrès émet le vœu *que l'on distribue le Scapulaire bleu, non pas à la masse du peuple* — car nous ne croyons pas qu'il soit opportun de multiplier les scapulaires, au risque de leur nuire à tous et particulièrement au principal, qui est celui du Mont-Carmel, — *mais qu'on le distribue aux Congréganistes et aux personnes qui forment l'élite pieuse de chaque paroisse.*

9° — Considérant que la foi se ravive et se fortifie dans les pèlerinages d'hommes,

Considérant que les quatre diocèses de la province comptent entre eux environ 1373 paroisses, et qu'il suffirait que chaque paroisse envoyât trois hommes à Lourdes pour grouper en un seul pèlerinage plus de 4000 Bretons,

Le Congrès émet le vœu *que l'on organise des pèlerinages d'hommes de la province de Bretagne à Lourdes. — Tous n'y seront pas « unius labii », mais tous y seront « cordis unius ».*

LE CONGRÈS MARIAL

10° — Considérant qu'il y aurait plaisir et profit à recueillir toutes les pratiques pieuses et les œuvres d'art que la foi et l'amour de nos pères envers Notre-Dame leur ont inspirées,

Considérant que les sessions du Congrès Marial peuvent avoir pour effet de provoquer des recherches dans toute la région, et de susciter une pieuse émulation entre les différents diocèses de la province pour le culte de Notre-Dame,

Le Congrès émet le vœu — 1° *qu'on se réunisse tous les ans auprès d'un sanctuaire de pèlerinage, et qu'on*

aille ainsi de diocèse en diocèse, afin que chaque contrée de la Bretagne nous parle, à son tour et chez elle, de ce qu'elle a fait pour la Très Sainte Vierge ;

2° *Après qu'on aura ainsi fait le Tro-Breiz, qu'on se réunisse à Sainte-Anne d'Auray, pour y tenir un grand Congrès, où la théologie, l'histoire, l'archéologie, la liturgie viendront ensemble rendre hommage à saint Joachim et à sainte Anne, au père et à la mère de la Vierge conçue sans péché ;*

3° *Qu'une commission d'initiative, comprenant deux membres de chaque diocèse, soit nommée, avec l'assentiment des autorités diocésaines, pour promouvoir l'organisation de ces congrès.*

LA BRETAGNE

11° — Considérant que le peuple breton, scindé en deux tronçons, a laissé dans la Grande Bretagne, sur le vieux sol de nos ancêtres, un groupe important, qui, après avoir aimé et chanté la Très Sainte Vierge, en est arrivé aujourd'hui, à oublier la doctrine de nos premiers Saints et à méconnaître Notre-Dame,

Le Congrès *envoie un salut fraternel à tous les Bretons du pays de Galles, — et un salut d'encouragement aux Bretons Oblats de Marie-Immaculée, qui travaillent là-bas à faire connaître de nouveau à nos frères égarés la foi en Jésus et le nom libérateur de Marie.*

12° — Considérant que nos ancêtres, qui jadis accouraient de tous les diocèses bretons aux retraites de Vannes, y faisaient le vœu de défendre l'Immaculée Conception, même au prix de leur vie,

Considérant que l'hérésie ou l'impiété rabaisse et perd les races nobles,

Le Congrès Marial,

S'inspirant de notre devise bretonne, que « la mort est préférable au déshonneur », *potius mori quam fœdari*,

S'inspirant du cri vainqueur qui jaillit, il y a cent ans, de l'âme d'un prêtre breton, quand il écrivait de l'exil à ses paroissiens que « mieux vaut perdre la vie que de perdre la foi », *Guel é mil gueh merùel, eit dishanaùein Doué*,

S'inspirant de la pensée de notre poète national, que — si le mal triomphe, si Dieu cesse d'être obéi et la Vierge d'être aimée, si nos descendants et nos petits neveux refusent de marcher droit au sentier du devoir, — il vaut mieux partir dès aujourd'hui « pour une autre Bretagne en un monde meilleur »,

Le Congrès marial émet le vœu *que la nation bretonne disparaisse en Armorique, plutôt que d'en arriver à rougir de Jésus le Dieu de nos ancêtres, et plutôt que de méconnaître Marie la reine de nos cœurs.*

AINSI SOIT-IL.

SUPPLÉMENT

OU DEVAIT APPARAÎTRE L'IMMACULÉE CONCEPTION

La France est le pays de l'Immaculée Conception : c'est entendu. C'est chez nous qu'Elle a daigné apparaître, pour ratifier à la fois l'enseignement de nos docteurs, la croyance des fidèles, et la définition de l'Eglise.

Cependant, nous devons le reconnaître, il est encore un autre pays de l'Immaculée Conception ; en Espagne elle est peut-être encore plus honorée que chez nous, avec une piété plus générale et plus spontanée. C'est en Espagne que ce privilège de Marie a peut-être inspiré le plus de chefs-d'œuvre et suscité les plus touchantes manifestations d'amour.

Si dans cinquante ans l'Espagne, pour célébrer le centenaire de l'Immaculée Conception, réunit un congrès marial national pour faire le relevé des grandes œuvres que l'art et la piété espagnole ont produites en l'honneur de l'Immaculée Conception, — l'inventaire de ces œuvres étonnera le monde. C'est en France surtout que la doctrine s'est développée, mais nous croyons que c'est en Espagne que le privilège a été le mieux célébré.

Aussi l'Immaculée Conception, qui a voulu apparaître en France, a-t-elle du moins choisi, pour y faire jaillir la source de ses faveurs, le coin de la France le plus rapproché de l'Espagne.

fr. YVES.

L'IMMACULÉE CONCEPTION ET L'ESPAGNE

A Monsieur J. Buléon, curé-doyen de Bignan.

†

*Real Monasterio
de Santo Domingo de Silos.*

Pax.

MONSIEUR LE CURÉ

Notre rencontre dans la cathédrale de Tolède est un de ces bons souvenirs qui ne s'effacent jamais de la mémoire, parce qu'ils touchent au cœur. Qui m'eût dit que dans un moment où, sous les voûtes splendides de la primatiale d'Espagne, je sentais le froid de l'isolement, j'aurais vu apparaître deux prêtres bretons qui venaient me réconforter en me parlant du pays de sainte Anne, de la Sainte Vierge et jusque de ma famille....

Vous m'aviez prié de vous envoyer pour le congrès marial de Josselin quelques pages sur les Immaculées de Murillo ; et je vous avais promis moi-même de faire une visite à votre intention au Musée du Prado à Madrid, pour revoir les chefs-d'œuvre du maître et vous écrire ensuite mes impressions. Cette visite, hélas ! je la désirais beaucoup, mais je n'ai pas pu la faire. J'étais dans la capitale de l'Espagne durant des jours de neige, de pluie et de boue ; parfois toutes les communications étaient interrompues, et quand je pouvais monter dans un tramway ou prendre une voiture, les affaires m'appelaient bien loin du palais merveilleux, unique peut-être au monde, où le goût éclairé des souverains de la vieille Espagne a amoncelé tant d'œuvres de premier ordre.

La seule chose que je puisse faire, et je vais m'en acquitter immédiatement pour ne pas rester en retard avec vous, est de vous raconter certains incidents de cette excursion à Madrid, que les intérêts de ma famille religieuse m'ont imposée au moment où l'Eglise entière était en fête pour le jubilé de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception.

« L'Espagné, dit mon maître dom Guéranger, dépasse
« tous les Etats catholiques par son zèle pour le privilège
« de Marie. Dès l'année 1398, Jean 1^{er}, roi d'Aragon, don-
« nait une charte solennelle pour mettre sa personne et son
« royaume sous la protection de Marie conçue sans péché.
« Plus tard, les rois Philippe III et Philippe IV faisaient par-
« tir pour Rome des ambassades qui sollicitaient en leur
« nom la solennelle décision que le ciel, dans sa miséricorde,
« avait réservée pour nos temps. Charles III, au siècle der-
« nier, obtenait de Clément XIII que la conception imma-
« culée devint la fête patronale des Espagnes. Les habitants
« du royaume Catholique inscrivaient sur la porte ou la
« façade de leurs maisons la louange du privilège de Marie ;
« ils se saluaient en le prononçant dans une formule tou-
« chante. Marie de Jésus, abbesse du monastère de l'Imma-
« culée Conception d'Agréda, écrivait son livre de la *Cité*
« *mystique de Dieu*, dans lequel Murillo s'inspirait pour pro-
« duire le chef-d'œuvre de la peinture espagnole. »

Il est impossible de mieux peindre l'amour enthousiaste qui transportait la vieille Espagne à l'égard du privilège immaculé de Marie : l'Espagne moderne a hérité de cette noble tradition de sa devancière, et quand j'arrivai à Madrid dans les premiers jours de décembre, toute la ville était occupée de la fête prochaine. Les moindres églises avaient leur neuvaine préparatoire ; et, entre les communautés religieuses de femmes, qui abondent dans la capitale, c'était une pieuse rivalité de dévotion et de préparatifs. A Madrid le monastère des Dames de l'Assomption, autrement le collège royal de Santa Isabel, est ma maison de famille. Solesmes et l'Assomption sont deux œuvres parallèles nées du même mouvement, animées d'un même esprit ; un vieux et fidèle disciple de D. Guéranger est accueilli comme un frère aîné, aimé et respecté, toutes les fois qu'il se présente

chez les Dames de l'Assomption. Elles avaient elles aussi leur neuvaine, et comme le patronage de la famille royale leur donne une situation unique dans la capitale, chaque soir la fleur de l'aristocratie se pressait dans leur élégante chapelle : l'orateur le plus en vogue, Calpena, prêchait ; et la supérieure avait pris ses mesures pour que chaque bénédiction du Saint-Sacrement fût donnée par un dignitaire. Le soir de ma visite, ce devait être un archevêque, et il a manqué à sa parole : au lieu d'un grand dignitaire, il a fallu se contenter d'un petit, et les préparatifs faits pour le grand prélat ont servi à un pauvre abbé qui n'avait ce jour-là ni mitre ni crosse.

Le grand jour est arrivé et la solennité a commencé par le palais du roi : Alphonse XIII, pieusement élevé par une admirable mère, et fidèle aux traditions de ses aïeux, ambitionnait de solenniser le grand anniversaire par un acte de véritable dévotion auquel il tenait à associer l'élite de l'aristocratie.

Il aurait pu rétablir la cérémonie traditionnelle que le peuple de Madrid désigne sous le nom de « los mantos », la cérémonie des manteaux bleus. Charles III, dominé comme son père Philippe V par les souvenirs de Louis XIV, voulut instituer un ordre de chevalerie purement honorifique, qui reproduisit dans son palais les splendeurs du Chapitre de l'ordre du Saint-Esprit dans les salons de Versailles. Ce fut en même temps un acte de piété solennel entre tous à l'égard de l'Immaculée Conception. La croix des chevaliers porte l'image de la « Purissima » ; leurs vêtements sont de cette couleur bleue dont l'Espagne, avec l'autorisation du Souverain Pontife, a fait une couleur liturgique réservée à la fête du 8 décembre. Chaque année, la veille de la fête, Alphonse XII comme ses prédécesseurs officiait à titre de grand maître de l'Ordre de l'Immaculée Conception. La grand'messe se célébrait avec la pompe ordinaire des chapelles royales, mais sans intervention d'autres officiers que ceux de l'Ordre.

Le jeune roi a voulu étendre davantage ses invitations et réunir autour de lui plus de monde pour mieux honorer la mère de Dieu.

C'est encore une tradition en Espagne, que tous les nobles de haut rang fassent profession dans l'un des quatre ordres militaires d'Alcantara, de Calatrava, de Santiago, ou de Montesa. Ces milices autrefois ont achevé la reconquête du sol national : aujourd'hui, dépouillées de leurs richesses, elles ne sont plus qu'un souvenir, mais l'esprit de tradition les conserve comme un reste des gloires passées. Depuis Isabelle la Catholique, le roi est l'unique grand maître des quatre chevaleries ; en accordant cette dignité à la grande reine et à ses successeurs, le Pape assura la paix de l'Espagne et concentra dans la main du roi des forces qui, ne servant plus contre les Maures définitivement vaincus, se dépensaient en luttes fratricides. Alphonse XIII a voulu, comme un roi du moyen-âge, honorer la Reine immaculée du Ciel en se présentant à elle avec l'élite de ses chevaliers. Il a sollicité du Pape la permission de faire célébrer en sa présence une messe de minuit, se réservant d'y convoquer les quatre ordres militaires. Sa première pensée était de les réunir dans l'église San Francisco el Grande, qui est l'église de la cour pour toutes les solennités nationales. La mort de la princesse des Asturies plongeant la famille royale et la cour dans le deuil, le roi a jugé que la fête devait être célébrée avec moins de pompe extérieure, mais plus de recueillement, dans la chapelle du palais. Grâce à la bienveillance dont la famille royale daigne m'honorer et à l'amitié du grand chambellan, duc de Sotomayor, et de l'évêque de la Cour M^{sr} Cardona, titulaire de Sion, j'ai pu assister à cette solennité, et j'ai tenu à m'y rendre avec la coule noire de mon Père saint Benoît, en laissant de côté pour cette fois tous les insignes de la prélature, sauf l'anneau et la croix pectorale. Deux de mes moines m'accompagnaient ; et on nous avait fait l'honneur de préparer pour nous une banquette dans le presbyterium en face du nonce officiant, près du trône du roi. Des quatre ordres militaires trois au moins sont sous la règle de Saint-Benoît : c'est un de ses fils, saint Raymond, abbé cistercien de Fitero, qui a discipliné le premier ces moines soldats et les a lancés contre les Maures.

La marche processionnelle des chevaliers, précédés de leurs étendards, revêtus de leur manteau blanc, à travers les ga-

leries du palais, avait un aspect féerique : ils s'avançaient deux à deux au son de la musique des hallebardiers, avec la dignité dont les Espagnols ont le secret, graves et recueillis. Le jeune roi venait le dernier, couvert du manteau blanc commun aux quatre ordres, et la croix de chacun d'eux brodée sur son épaule gauche. Des cordons de lumière électrique éclairaient les éblouissantes tapisseries tendues sur le parcours du cortège. Rien de plus religieux et de plus royal à la fois. A la chapelle le nonce attendait Sa Majesté ; et dès que le roi eût pris place sur son trône, la messe basse a commencé. Alphonse XIII, voulant avant tout que la solennité fût un acte de piété, en avait banni toute pompe extérieure : personne n'y était invité sauf les chevaliers et le service des personnes royales. La musique se bornait à trois motets d'une inspiration pieuse, exécutés sans orchestre par les meilleures voix de la chapelle. Le roi et les chevaliers ont suivi la messe avec l'attention recueillie de fidèles chrétiens. Le grand chambellan avait présenté au monarque un livre d'heures dont le jeune prince se servait avec la simplicité d'un vieux et fidèle paroissien. A l'élévation, grand maître et chevaliers se sont prosternés tout de leur long pour adorer le Seigneur, et ne se sont relevés qu'au dernier signal de la clochette. A l'*Agnus Dei*, l'instrument de paix, porté d'abord au roi, a circulé jusqu'au dernier rang des chevaliers. Au *Domine non sum dignus*, tous de nouveau se sont prosternés la face contre terre ; et après cet acte saisissant de foi humble et de contrition, ils se sont relevés pour communier ensemble.

L'évêque de la Cour, se présentant devant le trône, a invité le roi à descendre et l'a accompagné jusqu'aux degrés de l'autel. Alphonse XIII a reçu la communion dans l'attitude la plus fervente : après lui l'infant don Carlos, veuf de la princesse des Asturies, s'est avancé seul pour communier à son tour : puis les chevaliers, au nombre de deux cents environ, sont venus deux à deux, le duc de Sotomayor, dignitaire de l'ordre de Santiago, en tête, et ont reçu la sainte Eucharistie avec la tenue de véritables chrétiens. Plusieurs d'entre eux, dit-on, avaient négligé le devoir pascal, mais l'invitation du roi les avait ramenés tous

à la pratique chrétienne. Au fond de la chapelle, dans une tribune, on apercevait comme trois ombres noires qui jetaient sur toute cette cérémonie un voile de tristesse : c'étaient la Reine et les deux infantes Marie-Thérèse et Isabelle, la mère, la sœur, la tante du jeune roi et aussi de la jeune princesse si tristement disparue quelques semaines auparavant et dont elles portaient le deuil. Après la cérémonie et le brillant défilé des chevaliers, les trois princesses ont traversé à leur tour les galeries dans le plus profond silence, les hallebardiers présentaient les armes, les assistants s'inclinaient respectueusement : c'était comme l'image de la douleur et le signe d'un grand deuil national.

Le gouvernement n'a pris aucune part aux solennités de la cour ; pour lui, la fête était le lendemain à la cathédrale provisoire de Sant-Isidro : l'évêque officiait ; cinq ministres, M. Maura, président, à leur tête, représentaient le cabinet, le Sénat, la chambre des députés. Le Conseil municipal, la Députation provinciale avaient envoyé des commissions et leurs massiers ; tout ce qu'on appellerait en France l'élément officiel était là ; et la tenue de tous était celle de véritables chrétiens. Maura et ses collègues méritent ce titre ; et ceux qui dans l'assistance n'en auraient pas été dignes, en pareil lieu et à pareil jour en gardaient l'attitude. Personne encore ne peut manquer en Espagne à ces convenances de religieux respect.

Je ne vous dirai rien des illuminations, inférieures, je le crois, dans leur ensemble, à ce que telle ville de France, Lyon par exemple, a dû réaliser pour ce solennel anniversaire. Seulement, à la différence de notre pays, c'étaient les édifices publics qui étaient le plus complètement illuminés et pavoiés. Impossible de compter les messes de communion générale, les grand'messes en musique, les sermons, les processions, les expositions du saint Sacrement, les *Salve* solennels qui ont rempli toute la journée. Un chapelain d'honneur du roi me disait : « Tous les confesseurs et tous les prédicateurs de Madrid, les orateurs et ceux qui ne le sont pas, tous sont sur les dents. » Tel d'entre eux avait dû prêcher trois fois dans la journée, toujours sur le même thème.

Tout le monde était en fête : mais spécialement les soldats d'infanterie. Il y a quelques années, le pieux général Azcarraga, alors directeur de l'infanterie et actuellement président du Conseil, eut l'idée de renouveler une tradition ancienne en vertu de laquelle l'Immaculée Conception, la « Purissima », était la patronne spéciale de l'arme dont il avait le commandement : l'idée fut accueillie avec transport ; et le 8 décembre, dans l'église de San-Francisco, les étendards de tous les régiments d'infanterie étaient rangés autour de l'autel. En présence du général directeur et de tous les colonels, la consécration du Corps à la sainte Vierge dans le mystère de sa Conception fut renouvelée par un acte dont la rédaction avait été confiée au cardinal archevêque de Tolède. Le 8 décembre dernier, tous les régiments d'infanterie ont célébré d'un bout à l'autre de la Péninsule leur glorieuse patronne ; et à cette occasion il y a eu à Madrid, dans toutes les casernes, après la messe entendue en corps, « rancho » extraordinaire pour les soldats, distributions d'aumônes aux pauvres, concerts, illuminations, et jusque courses de taureaux, sans lesquelles une fête, même religieuse, est incomplète en Espagne.

Tous les journaux, toutes les Revues ont publié des numéros extraordinaires avec des gravures, des poésies, des articles enthousiastes, et çà et là des travaux d'érudition sérieuse. En réunissant tous ces produits spontanés de l'enthousiasme national, on formerait une collection du plus haut intérêt et je regrette pour ma part de n'avoir pas trouvé le secret de la former. Les collèges, les pensionnats de jeunes filles, les associations pieuses, ont eu leurs séances littéraires et musicales, leurs « veladas » (veillées), comme on dit en Espagne. Je n'ai assisté qu'à une seule, mais à celle qui entre toutes vous eût intéressé : D. Valentin Gomez, l'un des écrivains catholiques les plus en vue et les plus expérimentés de Madrid, autrefois directeur du « Movimiento catolico » et actuellement principal rédacteur d'« El Universo », avait annoncé au cercle des Congréganistes de la sainte Vierge, autrement des « Luises », une conférence sur « Murillo, peintre de l'Immaculée Conception ». Son Excel-

lence M^{sr} le nonce apostolique Rinaldini présidait : autour de lui le duc de Sotomayor, le marquis de Pidal, le général Ateche, le comte de Liniers, etc., occupaient la tribune d'honneur ; et dans une gravure publiée d'après un instantané par une revue illustrée de Madrid, vous reconnaîtriez peut-être, à la gauche du nonce, une figure que vous avez vue pour la première fois dans la cathédrale de Tolède. La salle était comble. La séance se termina par des projections : elles présentaient aux regards une douzaine environ de chefs-d'œuvre de Murillo ou d'autres artistes espagnols, dédiés à la « Purissima » ; la première était le fameux tableau du Louvre. La vue de ce tableau arrachait à mon maître D. Guéranger des cris enthousiastes ; c'était pour lui l'idéal de la peinture chrétienne ; et vraiment cette Vierge, d'une beauté à la fois éblouissante et toute spiritualisée, levant les yeux au ciel avec une expression ineffable de reconnaissance et de joie, est une apparition céleste. Les Anges qui par milliers semblent descendre du ciel à ses côtés, l'admirent et applaudissent à son chant merveilleux d'action de grâces : l'Eglise l'a traduit dans l'Introït de la fête : « Gaudens gaudebo in Domino, et exultabit anima mea in Deo meo, quia induit me vestimentis salutis, et indumento justitiæ circumdedit me, quasi sponsam ornatam monilibus suis. »

En revenant de Madrid à Silos, j'ai visité en compagnie de l'évêque de Palencia une petite ville de son diocèse appelée Carrion de los Condes. Là les moines de Cluny possédaient un monastère très important qui devint au XV^e siècle une abbaye. L'église abbatiale est maintenant une paroisse, et un noviciat des PP. Jésuites occupe les bâtiments conventuels. Avec le zèle admirable qui est habituel dans leur compagnie, les Pères qui dirigent cette maison avaient convoqué toute la population de la ville à une neuvaine en l'honneur de la « Purissima ». On en avait déjà célébré une, terminée le jour de la fête, dans la paroisse principale. Cela n'empêcha pas tous les habitants d'accourir aux exercices annoncés par les PP. Jésuites, malgré le mauvais temps et la distance qui sépare l'abbaye de la ville. M^{sr} Almaraz, évêque de Palencia, venait pour en présider la clôture, et avait eu la bonté de

m'inviter à m'unir à lui, à la communion générale, à la grand'messe solennelle, au départ et au retour de la procession, au salut du Saint-Sacrement, qui ont terminé les fêtes : je noterai seulement que les chants de la grand'messe : *Kyrie*, *Gloria*, *Credo*, étaient exécutés alternativement d'après les livres de Solesmes par deux chœurs formés, l'un par les novices et juvénistes de la compagnie de Jésus, l'autre par les enfants d'une école cléricale annexée à la maison. Le P. Laurencena, qui la dirige, avait préparé avec beaucoup de soin ces chants, tout nouveaux pour leurs interprètes, et c'était un triomphe pour moi d'entendre les vieilles mélodies grégoriennes et bénédictines résonant de nouveau sous ces voûtes, accoutumées depuis la dispersion des moines à répercuter tant de mauvaise musique. Dans l'après-midi, les autorités de la ville, tout le clergé, les confréries et spécialement celle des Enfants de Marie avec sa bannière et ses insignes, la masse en un mot de la population, descendit de nouveau à l'église abbatiale pour la procession. A l'occasion du jubilé, l'image de la « Purissima » avait reçu une parure magnifique : une robe de brocart d'or et un manteau de soie bleue à trame, tout brillant d'or lui aussi, et qui avait coûté 1000 pesetas à une pieuse Mexicaine, fixée dans une ville des Asturies. A la porte de l'église, le « carro triunfante », la char de triomphe, attendait. On appelle de ce nom en Espagne un appareil qui sert à porter à travers les rues le Saint-Sacrement au jour de la Fête-Dieu, les reliques et les images des Saints au jour de leur fête. Dans les églises les plus riches, à la cathédrale de Burgos, par exemple, le carro triunfante est d'argent, ou au moins de métal blanc doré et argenté, et a une forme inspirée des chars antiques. Il devrait être tiré ou par des chevaux, ou mieux encore par des prêtres portant au moins le surplis et l'étole, et la Congrégation des Rites proteste, dit-on, contre l'usage actuel. Sous le char, des hommes de peine cachés par des draperies font mouvoir les roues en faisant tourner les essieux : du dehors on ne voit pas leur travail, et le Seigneur ou la sainte Image semble s'avancer par sa propre vertu ; l'effet est saisissant, et les membres du tribunal romain seraient moins sévères s'ils avaient été émus par ce spectacle dès leur en-

fance. — A Carrion, le carro triunfante était une simple plate-forme portée sur des roues argentées et ornée de draperies brillantes. On y plaça l'image de la Sainte Vierge, et son triomphe commença : pendant deux heures au moins la procession parcourut les rues et les places de la petite ville aux cris des vivats enthousiastes, au son des instruments de cuivre, d'une fanfare rustique, au bruit des pétards et des salves de mousqueterie, avec une grande liberté d'allure et d'ordonnance. Une procession, en Bretagne et en France, c'est deux rangs de pieux fidèles qui s'étendent en bon ordre et en ligne droite sous la surveillance de messieurs les vicaires; chacun prie, et ceux qui chantent le font avec recueillement et selon les indications d'un programme déterminé d'avance; en Espagne, une procession est une marche triomphale dans laquelle l'enthousiasme déborde, et l'enthousiasme aime le bruit, l'éclat, et n'est point soumis à la méthode. Les deux systèmes ont du bon et honorent tous les deux la Sainte Vierge : avec celui d'Espagne on obtient plus facilement l'unanimité : tout le monde s'associe à la procession, et il y a moins de curieux aux fenêtres et dans les rues contemplant trop souvent avec indifférence le défilé un peu monotone du pieux cortège.

Le lendemain de la fête, les jeunes étudiants de la compagnie qui font leur rhétorique à Carrion de les Condes ont célébré leur « velada » en l'honneur de l'Immaculée. Nous avons eu poésies, dissertation, un peu de musique. Le thème général était le suivant : « On dit habituellement que l'Immaculée Conception est un dogme franciscain, on pourrait dire aussi justement un dogme jésuite, car la Compagnie a travaillé partout et sous toutes les formes à le propager, à l'expliquer, à le faire triompher. » Un des sujets traités aurait eu pour vous un intérêt spécial et je n'ai pu entendre sans penser à vous un morceau sur la « Purissima de la Compania », le tableau de l'Immaculée Conception de la Compagnie.

On rapporte que, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, vivait à Valence un jésuite appelé Martin de Alberro, homme d'une grande sainteté : la Sainte Vierge lui apparut vêtue d'une tunique blanche et d'un manteau bleu, les cheveux flottants

sur les épaules, les mains jointes sur la poitrine, les pieds appuyés sur la lûne : l'Esprit-Saint sous la forme d'une colombe planait au-dessus d'elle, et le Père Eternel et le Verbe incarné lui posaient ensemble une couronne sur la tête. La Vierge dit à son serviteur qu'elle désirait qu'il fit reproduire cette vision par un peintre habile. Le P. Alberro s'adressa à Juan de Joanes, peintre d'un talent merveilleux qui avait étudié en Italie et rapporté en Espagne, dit un écrivain de « Valence, deux nouveautés prodigieuses : le dessin de l'école romaine et le coloris de l'école florentine. Mais il n'apporta pas d'Italie l'inspiration profane et païenne de la Renaissance, qui ne pouvait pénétrer dans son âme essentiellement chrétienne et mystique. Il ressemble beaucoup à Raphaël, dont les œuvres ont eu sur lui la plus grande influence. Mais si le peintre d'Urbino réalise merveilleusement l'idéal de la beauté humaine, celui de Valence imprime sur elle le sceau divin. Devant les Vierges et les Christs du premier nous restons en admiration, devant ceux du second nous tombons à genoux. » (*Valencia*, par Téodoro Llorente, II, p. 241).

Voilà tout ce que je puis vous dire : ces souvenirs suffisent pour prouver que l'Espagne est encore le royaume de l'Immaculée, plus fidèle pour son bonheur qu'une terre voisine non moins comblée des faveurs de Marie. En Espagne, le roi est encore le roi catholique, héritier de la piété comme de la couronne de ses ancêtres, donnant à son peuple l'exemple de la ferveur dans la prière et de la pratique humble et fréquente des sacrements ; le ministère est, au moins à l'heure actuelle, entièrement catholique ; les Chambres, les tribunaux, les Conseils de province, toutes les Assemblées en un mot, politiques ou administratives, sauf peut-être quelques exceptions si rares qu'elles confirment la règle, sont unanimes, quand l'occasion se présente, à affirmer leur croyance catholique. La masse de la nation est encore animée par la foi ardente et sans mélange des générations précédentes. La Constitution elle-même, sauf un article qui laisse, hélas ! la porte ouverte à l'incrédulité et à l'hérésie, est encore catholique. Mais la franc-

maçonnerie travaille l'Espagne, les pires doctrines trouvent dans la presse des propagateurs de plus en plus redoutables et malheureusement peu à peu écoutés. L'enseignement des Universités, quand il ne corrompt pas l'esprit de la jeunesse, ne consolide pas les croyances puisées au sein de la famille. L'Espagne ne restera pas ce qu'elle est sans une protection spéciale de la Vierge immaculée.

J'ai rempli ma tâche, acquitté mes obligations ; et j'espère qu'en lisant ces pages, vous sentirez que, si le devoir et la reconnaissance me font aimer cordialement l'Espagne ma nouvelle patrie, je n'oublie pas ce coin sacré de la terre française, cette Bretagne catholique avant tout, dans laquelle j'ai eu le bonheur de naître et de recevoir l'éducation qui fait l'homme et le chrétien.

Agréez, Monsieur le curé, les sentiments sincèrement dévoués de votre compatriote et humble serviteur.

FR. ALPHONSE GUÉPIN, *Abbé de Silos.*

LES SERMONS

SERMON PRONONCÉ POUR L'OUVERTURE DU CONGRÈS

PAR

M. L'ABBÉ PLÉNEL, RECTEUR D'ETRELLES

« *Gens autem mea, Israël est.* »

« *La nation que j'ai adoptée, c'est la France.* »

Je n'ai pas à vous apprendre qu'à l'occasion du cinquantième de la proclamation, le 8 décembre 1854, du dogme de l'Immaculée Conception, notre Saint Père le Pape Pie X a souhaité que non seulement à Rome, dans la basilique Vaticane, où fut défini le dogme, mais dans tous les sanctuaires de la Vierge répandus par le monde, vinssent de nombreux pèlerins durant le cours de cette année jubilaire, et qu'on organisât des congrès où fussent abordés le culte de Marie Immaculée, les publications mariales, les instituts et associations consacrés à la Vierge.

Le but de ces grandes manifestations, M. F., qu'ai-je besoin de vous le dire ? — Sans doute elles contribueront à donner plus d'éclat au Jubilé de ce grand événement ; mais en même temps elles auront été bien propres à fortifier, à exciter encore davantage votre piété envers la T. S. Vierge.

Eh bien ! c'est pour répondre à ce vœu du Pape, que votre vénérable doyen a pris l'initiative du congrès qui s'ouvre en ce moment, avec la bénédiction du Pape, les encouragements des évêques de Bretagne et sous la direction de MM. les vicaires capitulaires : c'est une gloire de plus dont

il aura doté les fastes déjà si riches de votre basilique : et je tiens à le remercier tout de suite du grand honneur qu'il m'a fait en m'invitant à apporter dans cette chaire, au nom d'un diocèse qui mériterait d'être plus dignement représenté, ce faible mais filial hommage de notre amour envers la Vierge Immaculée.

Certes les louanges ne manqueront pas en l'honneur de Notre-Dame, et je me suis demandé avec inquiétude quelle note j'aurais à jeter dans ce grand concert ; ce que je pourrais bien dire qui pût intéresser votre piété depuis longtemps mise en éveil quand il s'agit des gloires de Marie, et finalement je me suis arrêté à cette pensée qui fera le sujet de mon discours :

De toutes les nations catholiques, la France devait être la première à célébrer le cinquantenaire de l'Immaculée Conception, parce que nous sommes par excellence le peuple de Marie, — parce que c'est chez nous, au siècle dernier, qu'il a plu à la Très Sainte Vierge de venir, à Paris, en préparer la définition par la manifestation de la Médaille miraculeuse ; et chez nous encore, à Lourdes, qu'elle l'a solennellement ratifiée par son apparition et ses miracles.

Par ce choix de maternelle tendresse envers la France, n'avons-nous pas droit de mettre dans la bouche de la Sainte Vierge, cette nouvelle Esther, la parole de mon texte, mais traduite à notre profit : « *Gens autem mea, Israël est, ma nation, la nation que je préfère et que j'adopte comme mienne c'est la France : Regnum Galliæ, regnum Mariæ ?* »

Ce que les siècles passés avaient maintes fois proclamé, il nous aura été donné à nous d'en être les heureux témoins.

Et d'abord, je pourrais me demander pourquoi cette préférence de la Très Sainte Vierge envers notre chère patrie. D'autres avant moi ont posé plus d'une fois cette question, et je voudrais y répondre dans leur magnifique langage.

La France, ont dit les uns, c'est la fille aînée de l'Eglise. Eh bien ! si ce titre n'est pas un vain mot, s'il résume au contraire dans sa concision expressive les meilleures pages de notre religieuse histoire, ne faut-il pas revendiquer également que la France est la fille aînée de Marie ?... Bien plus, avant même que la Gaule ne fût convertie, ne gardait-

elle pas avec honneur le culte de la Vierge, et ses druides, sous le dôme verdoyant de leurs chênes sacrés, ne dressaient-ils pas déjà des autels prophétiques à la Vierge qui devait enfanter, *Virgini parituræ* ?

La France, ajoutent les autres, c'est la grande nation chevaleresque, éprise d'idéal, race expansive, toujours prête à se dévouer dans un noble amour, à protéger toute faiblesse, race délicate, chez laquelle est inné le respect de la femme, et qui devait tout naturellement le mieux accueillir le culte d'une Vierge, cet idéal de toute beauté, le culte d'une Mère, cet idéal de toute bonté, le culte d'une femme qui semblait ajouter à la splendeur de la vierge et à l'attrayante bonté de la mère, le charme irrésistible de la faiblesse qui réclame un appui.

C'était dans cette nation qu'on devait l'aimer de préférence, et il appartenait à la vieille Gaule de donner à la Vierge ce nom d'amour et de respect, si populaire et si français, de NOTRE-DAME.

On raconte que, lorsque saint Irénée pénétra dans la Gaule lyonnaise, il apportait cachée sous son manteau une petite statue de la Vierge, et que, prenant pied dans une île formée par le confluent du Rhône et de la Saône, il s'y bâtit une cabane de roseaux. Or ses premiers convertis furent de pauvres marins à qui il fit d'abord connaître et aimer Celle dont il leur présentait la sainte image, réalisant bien des siècles à l'avance la parole du B. Grignon de Montfort : « *Ad Jesum per Mariam, A Jésus par Marie.* »

Il n'y eut pas que l'apôtre de Lyon, la grande ville mariale, à christianiser ainsi, l'Evangile d'une main, et, dans l'autre l'image de Marie ; nos saints bretons durent employer le même moyen d'apostolat, et bientôt l'Armorique n'eut rien à envier à la Gaule sa voisine.

Celle qui devait un jour librement se donner à la France n'apportera pas seulement ses landes et ses forêts, ses guérets et ses villes, en dot de sa jeune duchesse ; il convenait que dans la corbeille de nocces, la France trouvât aussi le même culte de Notre-Dame.

Dès les premiers âges chrétiens, notre petite patrie avait semé de chapelles rustiques ses collines et ses vallons, et à

mesure que la civilisation gagnait sa presqu'île et que le goût des arts y pénétrait, dès qu'elle sut faire fleurir la pierre sous son ciseau — elle se hâta de faire jaillir de son sol, pour remplacer les modestes sanctuaires d'autrefois, toute une floraison d'églises nouvelles qui sembleront y germer de sa foi, comme une luxuriante végétation sur un terrain prédestiné. Je l'avoue, aucune des cathédrales de ses neuf évêchés n'est dédiée à la Vierge, alors que la France en possède plus de trente sous ce vocable ; mais en revanche, de la pointe du Léon jusqu'aux marches du Maine, comptez, si vous le pouvez, ces précieux joyaux de l'art gothique et de la Renaissance, qui font encore aujourd'hui l'admiration des étrangers et rappellent aux cœurs chrétiens la piété des ancêtres envers Marie... Pour ne parler que de toi, cité Josselinaise, pourrais-tu me dire depuis quand son culte s'est implanté sur ton roc ? Lorsqu'au IX^e siècle, un pauvre paysan fit parmi les ronces et les épines *l'heureuse rencontre* de la statue vénérée, il ignorait quelle main l'y avait déposée et depuis quand gisait ainsi cachée sa précieuse trouvaille, car du sanctuaire qui sans doute l'avait autrefois abritée, il ne restait plus trace dans ce buisson, pas plus que dans la mémoire des anciens. Peu nous importe d'ailleurs. Cette statue de Notre-Dame n'était-elle pas le témoin infailible du culte des siècles précédents ? C'était le legs de tout un passé marial en cette contrée, qui venait d'échoir à ce laboureur inconnu. Et lui aussi, comme plus tard Nicolazic le fera pour la statue de sainte Anne, il ne saura d'abord dresser qu'un oratoire de branchages pour y déposer l'image de Marie... Une chapelle de bois le remplacera bientôt, et à celle-ci déjà aura succédé une chapelle de pierre, lorsque Josselin achèvera ton château et te donnera ton nom.

Mais Clisson et la veuve de Beaumanoir ne pourront supporter longtemps le contraste de cet humble sanctuaire avec leurs hautes tours et leurs fières murailles, et c'est à leur piété que tu devras le chœur de ton église, comme tu dois encore à la foi et à la munificence des Rohan d'aujourd'hui une large part de sa restauration.

Si la Bretagne aimait et vénérât la Vierge d'un culte séculaire ? Pour l'affirmer, nous n'aurons pas besoin de fouil-

ler les annales de tous les pèlerinages : il en est un surtout qui le proclame assez haut, sublime porte-voix de tous les autres !... Tout à l'heure j'ai nommé sainte Anne, notre antique patronne. Eh bien ! voilà le grand et irrécusable témoin. Chez nous, le culte de Marie est aussi vieux que le culte de sainte Anne ; car sainte Anne se montra-t-elle jamais aux yeux attendris de nos pères, sans leur présenter en même temps sa benoîte fille, Madame Sainte Marie ?

Oui, oui, France et Bretagne étaient faites pour s'entendre, pour s'unir et ne former qu'un royaume, le royaume de Marie.... N'ayez crainte ; quand le protestantisme voudra s'implanter dans ce royaume de France agrandi par notre union, chez nous, encore moins que dans les autres provinces, il ne saura y réussir.... Eh quoi ! cette hérésie insulte à la Vierge ! Dès lors elle devient impuissante à rompre le lien qui nous unit à Marie. Les huguenots auront beau faire de votre église une caserne, l'ardente foi de vos pères, dont ils seront les témoins, saura les convertir et les amener humbles et soumis aux pieds de N.-D. du Roncier.

Je n'ai pas le temps de rechercher les autres raisons qui justifient les rapports intimes entre la Vierge Marie et la France ; déjà je vous ai apporté notre tempérament national et le langage des faits ; je pourrais sans doute y joindre le rôle providentiel que nous avons été appelés à jouer dans le monde.

Entre la nation apôtre par excellence, choisie entre toutes pour répandre le *Credo* catholique, et Marie qui a pour mission d'engendrer les âmes au Christ, ne doit-il pas régner une étroite solidarité ? Et dès lors Marie ne doit-elle pas avoir un amour de prédilection pour ce peuple chevalier qui protège les berceaux, la fragile croissance et la formation de ce que saint Paul a appelé le corps mystique du Christ, je veux dire la génération, la croissance et l'activité des jeunes enfants de Marie et de la sainte Eglise ?

Mais c'est trop m'attarder à vous mettre en relief nos privilèges, et je me hâte d'en conclure que, lorsqu'il plait à Marie de venir *chez nous*, elle se sent plus particulièrement *chez elle*, qu'il ne faut donc pas s'étonner que la France soit son *pied-à-terre* ordinaire, quand elle quitte le ciel pour ap-

porter au monde des messages de Dieu ou lui manifester ses propres volontés. Me serait-il permis à ce propos de rappeler ce mot d'un prêtre italien que j'entendis un jour à Lorette, dans la sainte maison où vécut autrefois Marie : « Oui, me disait-il avec une certaine amertume, oui, nous avons bien sa maison, mais depuis longtemps elle n'est plus jamais chez elle, elle est toujours *chez vous* ! »

De fait, M. F., et nous sommes trop heureux de le constater, au siècle dernier surtout, elle a été bien souvent chez nous ! Ecoutez plutôt.

Ce n'est pas ici le moment de vous faire l'histoire de ce que j'appellerais la préparation éloignée de la définition dogmatique dont nous fêterons en ces jours l'heureux cinquantième ; d'autres entreprendront cette tâche durant ce congrès. Qu'il me suffise de vous dire que dans les desseins de Dieu il était réservé au XIX^e siècle de voir réalisé le vœu des siècles précédents. Oui, les temps étaient venus de dissiper toutes les ombres et de faire resplendir à l'horizon de nos dogmes cette vérité — contenue, il est vrai, dans le dépôt de la Révélation, reconnue déjà comme une pieuse croyance, et dont notre grand Bossuet avait dit « qu'après les articles de foi il ne voyait guère de chose plus assurée » ; tel le soleil, dont on commence d'abord à saluer l'aurore, et qui, montant toujours, brille enfin dans tout l'éclat de son midi !

Or, M. F., dans l'histoire des dogmes on n'en saurait trouver d'autres définitions que celles qui ont été provoquées par l'hérésie, le schisme et l'incroyance. Seule la Bulle dogmatique de l'Immaculée Conception a été provoquée par la piété et par l'élan de tous les croyants, et l'intervention personnelle de Marie donna à cet élan, si je puis m'exprimer ainsi, la dernière et décisive poussée.

Tous vous avez entendu parler de l'apparition de la Sainte Vierge, le 27 novembre 1830, dans la chapelle de la maison-mère des Filles de la Charité à Paris. Que j'aurais grand plaisir à vous en faire le récit !... Mais le temps me manque, et pour vous rafraîchir la mémoire je me contenterai de vous en redire l'abrégé, tel que nous le lisons dans l'office approuvé par le Saint-Siège :

« L'an 1830, comme l'attestent des documents authentiques, l'auguste Mère de Dieu daigna apparaître à une pieuse personne, nommé Catherine Labouré, de la communauté des Filles de la Charité, fondée par S. Vincent de Paul. Elle lui donna l'ordre de pourvoir à ce qu'une médaille fût frappée en l'honneur de son Immaculée Conception. D'après la vision, elle *devait* être ainsi *gravée* : d'un côté, l'effigie de la Mère de Dieu, écrasant de son pied virginal la tête du serpent ; les mains étendues devaient laisser échapper des rayons de lumière sur le globe terrestre placé au-dessous d'Elle ; tout autour serait *gravée* cette prière : « O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous. » De l'autre côté devait apparaître le nom sacré de Marie surmonté d'une croix ; au-dessous deux cœurs, l'un couronné d'épines, l'autre percé d'un glaive.

« La jeune fille obéit à l'ordre de la Vierge, et les événements ne tardèrent pas à montrer l'origine divine de cette mission.... »

Mais ici, M. F., je ferme mon bréviaire, car son récit trop bref ne saurait plus vraiment satisfaire tous les sentiments qui débordent de mon cœur ! Ce qu'il dit en deux lignes, je voudrais vous le crier, en déroulant tout au long cette histoire.... C'est d'abord l'archevêque de Paris, M^{sr} de Quélen — un Breton celui-là, et de la vieille roche, — qui ordonna la frappe de ces médailles.... A peine distribuée, ce sont les prodiges qui se multiplient en faveur de ceux qui la portent ; des guérisons inattendues, des conversions éclatantes éveillent l'attention, et le bruit de ces merveilles franchit aussitôt l'enceinte de Paris pour se répandre dans toute la province... La voix populaire lui a donné déjà un nom, la médaille *qui guérit*, la *médaille miraculeuse*, le nom que Rome elle-même a ratifié !

Ce ne sont pas seulement les personnes pieuses qui s'empressent de la porter, les vertueuses mères de famille qui l'attachent au cou de leurs enfants : les jeunes gens des villes se concertent pour la prendre comme la sauvegarde de leur jeunesse ; des paroisses entières la réclament de leurs pasteurs, et ceux-ci, comme les prélats les plus distingués, proclament publiquement qu'ils regardent ces

médailles comme un moyen ménagé par la Providence pour réveiller la foi, si sensiblement affaiblie dans notre siècle, et qu'en effet elles la réveillent dans bien des cœurs où elle paraissait éteinte ; qu'elles rétablissent la paix et l'union dans les familles divisées par la discorde, qu'enfin il n'est personne, de tous ceux qui portent cette médaille, qui n'en ressent les effets tout à fait salutaires.

En effet des chrétiens indifférents, des pécheurs endurcis, des impies, des Juifs même la demandent, la reçoivent avec plaisir, et la portent avec une religieuse vénération...

La France n'est pas seule à posséder ce trésor ; elle le partage bientôt avec toutes les nations du monde ; c'est par millions que se distribuent les médailles ; c'est dans toutes les langues de la terre que la légende sainte : « O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous », est traduite sur le bronze ; et bien qu'aujourd'hui il y en ait partout, on ne cesse d'en reproduire chaque jour des milliers dans les ateliers du monde entier. Il y en a de tous les modules, il y en a de toutes les formes ; il y en a en or, en argent, en bronze ; on dirait qu'il n'y en a jamais assez !

Oui, c'est vrai ! mais ne croyez-vous pas, M. F., qu'avec la médaille miraculeuse qui porte l'image de Marie Immaculée, et sur laquelle on lit la belle invocation, expression du dogme, la pieuse croyance se répandit dans de telles proportions qu'au temps de la définition dogmatique, il n'y avait presque pas un point de la terre où l'on n'eût recours, avec la foi la plus vive et la plus ardente dévotion, à Marie conçue sans péché ?... Il se trouve que la médaille miraculeuse, répandue partout, a popularisé partout la sainte croyance ; que grâce aux innombrables prodiges dont elle a été l'instrument, elle apprit aux peuples à invoquer Marie conçue sans péché ; et alors ne vous étonnez pas que dans son *Inviolato Sacro*, lorsqu'il s'agit de célébrer pour la première fois, en 1894, la fête de la Manifestation de l'Immaculée V. M. de la médaille miraculeuse, le cardinal vicaire reconnaisse hautement, dans les faits que je viens de trop brièvement vous raconter, l'affirmation solennelle d'une vérité divinement révélée et qui allait devenir un dogme de Foi,

Reconnaissons-y nous-mêmes, M. F., la vérité de ce que je disais tout à l'heure : oui, c'est bien chez nous que Marie avait mis la dernière main à la préparation de cet heureux événement.

Elle devait nous accorder bien d'autres faveurs...

Rome avait parlé le 8 décembre 1854. Depuis trois ans la basilique Vaticane avait retenti de la parole inspirée de Pie IX proclamant le dogme de l'Immaculée Conception ; et d'un pôle à l'autre, un long cri d'amour lui avait répondu pour saluer le glorieux privilège de Marie ; le monde entier avait retrouvé des enthousiasmes qui rappelaient, en les dépassant, les acclamations délirantes d'Ephèse.

Or, M. F., de cette fête unique en son genre, qu'un de nos plus illustres évêques de ce temps-là avait désiré voir se prolonger « de clocher en clocher, depuis la ville Eternelle qui en donnerait le signal, jusqu'aux contrées lointaines où s'arrêtent les dernières lueurs de l'Evangile », de cette fête inoubliable les derniers feux de joie étaient à peine éteints, qu'une étrange nouvelle circula tout à coup ; et cette nouvelle fit bientôt tressaillir l'univers catholique.

On racontait — timidement d'abord, plus haut ensuite, et finalement on criait avec l'éclatante trompette de la Renommée aux cent voix : qu'en France, sur les frontières d'Espagne, au pied des Pyrénées, la Sainte Vierge était 18 fois apparue à une pauvre enfant de Lourdes, que sur son ordre la petite fille ayant gratté la terre, une source miraculeuse avait jailli sous ses doigts, que cette eau avait opéré de merveilles guérisons... La céleste apparition avait toujours les mains jointes avec ferveur et le visage rayonnant de la béatitude infinie ; mais que le 25 mars 1858, comme l'enfant la priait encore une fois de lui dire son nom, elle avait disjoint ses deux mains, faisant glisser sur son bras droit un chapelet aux fils d'or et aux grains d'albâtre ; qu'alors elle avait ouvert ses deux bras et les avait inclinés vers le sol, comme pour montrer à la terre ses mains virginales pleines de bénédictions. Puis les relevant vers le ciel, d'une voix claire et ravissante, elle avait prononcé ces paroles : « Je suis l'Immaculée Conception. »

Et tout cela était vrai, M. F : encore une fois la France venait d'être la nation prédestinée ; la Vierge Marie l'avait associée aux triomphes de sa Conception Immaculée. Cette fois ce n'est plus comme en 1830, sous la forme d'une invocation qu'elle se révèle, invocation qui doit hâter la définition du privilège le plus cher à son Cœur. Maintenant que le Pape a parlé, que la Sainte Eglise a proclamé le dogme, qu'elle a déclaré comme article de foi la croyance catholique « que Marie avait été exempte de la tache originelle dès le premier instant de son existence », — la Vierge, cette fois, vient confirmer de sa parole la solennelle déclaration de Pie IX : « Je suis, dit-elle, l'Immaculée Conception ! » Le ciel se fait l'écho de la terre ; la Vierge bénie semble vouloir nous faire partager son suprême bonheur, comme si, de ce dernier rayon qui manquait encore à sa gloire ici-bas, la France sa fille bien-aimée dût refléter l'éclat !

Non fecit taliter omni nationi, non, non, jamais Marie n'a traité d'autres nations de la sorte... Aucune n'a reçu tant de faveurs ; et si Lourdes, ce coin de terre française, est devenu le rendez-vous du monde entier, c'est que l'Immaculée semble avoir voulu y fixer sa résidence, y concentrer son action bienfaisante, et y déployer les ressources incalculables de sa toute-puissance suppliante au service de tous nos besoins !...

Je m'arrête, M. F : si rapide qu'ait été l'exposition de ces grands faits, la Médaille miraculeuse et l'apparition de Lourdes, je crois qu'elle vous suffit pour légitimer ma thèse :

Oui, la France devait être la première à célébrer le cinquantenaire, car c'est chez nous que Marie est venue *préparer* la définition dogmatique de son Immaculée Conception, et chez nous qu'elle a daigné elle-même miraculeusement la *ratifier*.

Cette dette, M. F., nous allons la payer ces jours-ci au nom de la Bretagne, notre petite patrie dans la grande... Les fêtes de ce congrès, que nous inaugurons ce soir, nous en fourniront le moyen ; nous parlerons de Marie, nous redirons ses gloires, nous la féliciterons de son incomparable privilège, mais nous la prierons aussi...

La prière ! voilà en effet ce que réclame surtout la Très Sainte Vierge. En 1830, en 1858 comme en 1871, je veux dire à Paris, à Lourdes comme à Pontmain, c'est toujours la recommandation de Marie : « Mais priez, mes enfants ! »

En 1830, à ce siècle qui depuis si longtemps avait disparu le langage chrétien et délaissé les longues conversations de la prière, elle ne proposa que la courte invocation gravée sur la médaille... Ne fallait-il pas ménager sa tiédeur et le réhabituer, sans qu'il s'en doutât, à entretenir le ciel de ses devoirs et de ses besoins ? Ainsi en agissent les mères envers leurs enfants ; c'est en leur faisant répéter des mots, puis de courtes phrases, qu'elles les forment peu à peu à la conversation.

En 1858, Marie confia à nos lèvres une plus longue prière ; à Lourdes elle nous apparaît avec le chapelet, et le fait réciter à Bernadette. Elle consacre ainsi cette dévotion séculaire, accessible à la piété de tous, des ignorants comme des savants. Et, lorsque, 25 ans plus tard, Léon XIII instituera le mois du Rosaire, le monde catholique l'accueillera d'autant mieux que, sur l'aile des vents, les échos des Roches Massabiellles lui auront déjà apporté la grande voix de ces millions d'*Ave* répétés nuit et jour devant la grotte bénie, « *et erat numerus eorum millia millium dicentium voce magnâ...* »

M. F., que ce soit une des résolutions pratiques de ce congrès : avec l'Immaculée de Lourdes nous égrènerons chaque jour notre chapelet ; tous nous porterons désormais la médaille de Marie conçue sans péché. Plaçons-la sur notre cœur ; elle y gardera la foi qui ranime, la foi qui soutient, la foi qui relève, qui arrache au péché et qui sauve ; et, malgré la grande misère qui nous accable à cette heure, Marie redira encore de nous :

« *Gens autem mea, Israel est...* » La nation de mon choix, « la nation que j'ai adoptée comme mienne, la nation que j'aimerai toujours, c'est la France ! AMEN ! »

SERMON DE M. LHOUMEAU

LE BIENHEUREUX LOUIS DE MONTFORT

ET L'IMMACULÉE CONCEPTION

Il convenait que le nom du B. Louis de Montfort fût cité dans un Congrès marial breton, car le grand missionnaire a été, en même temps qu'une des gloires de notre province, l'un des plus grands serviteurs de Marie. Il a exposé sa doctrine dans un petit ouvrage intitulé : Traité de la vraie dévotion à la sainte Vierge, — peu connu à l'origine et très répandu aujourd'hui (1).

C'est la doctrine du Bienheureux dans ses rapports avec l'Immaculée Conception que M. LHOUMEAU a mise en relief dans le sermon qu'il a prononcé le second jour du Congrès.

La forme spéciale de la vraie dévotion à la Vierge qu'enseigne la B. de Montfort, c'est une consécration totale et absolue de soi-même à Marie, afin de ne plus vivre que dans sa dépendance, et par elle de nous unir à Jésus : *Ad Jesum*

(1) Le B. Louis de Montfort prédit, en pleine crise janséniste, que Dieu avait résolu de glorifier sa mère et d'être glorifié en elle. Quand sera-ce ? — Ce sera, dit-il, quand on prêchera la dévotion que j'enseigne... Mais, ajoute-t-il, je prévois que des bêtes frémissantes s'élèveront contre ce petit écrit pour le détruire, ou au moins pour l'envelopper dans le silence d'un coffre, afin qu'il ne paraisse point. — Sa prédiction s'est accomplie à la lettre.

Les Jansénistes, ennemis acharnés du Bienheureux, s'efforcèrent d'étouffer ses enseignements. Son traité ne fut pas imprimé de son vivant ; le manuscrit lui-même disparut, et demeura pendant plus d'un siècle dans l'oubli. Mais quelques années avant le grand triomphe de Marie, en 1842, on le retrouva au fond d'un coffre, perdu au milieu de mille papiers au rebut. Reconnu alors pour l'œuvre du Bienheureux, il fut publié, examiné à Rome et approuvé. C'est pour notre époque que Dieu réservait ce livre. Et la prédiction de l'auteur, qui s'est vérifiée au sujet de la découverte de son livre, se vérifiera aussi, nous l'espérons, pour le triomphe annoncé de Marie. (*Note du secrétaire du Congrès.*)

per Mariam, telle est la formule popularisant la pensée de Montfort. Cette appartenance à Marie notre souveraine, et cette habituelle dépendance d'Elle dans notre vie chrétienne, c'est ce qu'il appelle « le saint et noble esclavage de Marie ». Or pourquoi, entre toutes les voies d'union à Jésus-Christ, le Bienheureux choisit-il Marie ? Certes, il est le premier à le reconnaître, il y a d'autres moyens de nous former à l'union divine que celui de nous consacrer à Marie, d'agir toujours en dépendance d'Elle et par son intermédiaire. Le nier serait nier l'existence des autres siècles de spiritualité, contester aussi la pratique ou l'efficacité de tant de secours que nous tenons de l'assistance et de l'exemple des anges et des saints. Et cependant, avec les accents d'une foi enthousiaste qui ne recule pas devant des serments réitérés, nous entendons le Bienheureux exalter cette voie d'union au Christ qui est Marie et la proclamer excellente entre toutes(1).

Pourquoi cette préférence ? Pourquoi choisir Marie comme moyen d'union à Jésus ? « Parce qu'elle est immaculée », répond le Bienheureux : « c'est une voie sans aucune tache ni souillure, sans péché originel ni actuel, sans ombres ni ténèbres. » Vous le voyez, la raison de notre consécration à Marie, le motif qui nous fait aller à Jésus par Elle, c'est son Immaculée Conception. Il y a donc de ce chef un rapport intime entre ce privilège de Marie et notre dévotion envers Elle.

Vous en trouverez un autre, et non moins étroit, si maintenant vous considérez le but de cette consécration, que le Bienheureux appelle une parfaite rénovation des vœux du baptême. Sans doute tout chrétien, par le baptême, peut se dire enfant de Marie ; et recevant ce Sacrement, il renonce à Satan et se donne à Jésus-Christ. Mais dans une famille il y a des enfants de prédilection, et dans une armée, des troupes

(1) « Qu'on me fasse un chemin nouveau pour aller à Jésus-Christ, et que ce chemin soit pavé de tous les mérites des Bienheureux, orné de toutes leurs vertus héroïques, éclairé et embelli de toutes les lumières et beautés des Anges, et que tous les Anges et les Saints y soient pour conduire, défendre et soutenir ceux et celles qui voudront y monter ; en vérité, en vérité, je dis hardiment et je dis la vérité, que je prendrais, préférablement à ce chemin qui serait si parfait, la voie immaculée de Marie. » (La vraie Dévotion.)

d'élite. C'est pour être à ce rang, pour être au nombre des privilégiés dans cette race de la Femme, qui comprend tous les chrétiens, que nous nous consacrons à Marie en qualité d'esclaves d'amour.

Or ce qui caractérise cette race, vous le savez, c'est son opposition, ce sont les inimitiés que Dieu a posées entre elle et la race de Satan. L'enjeu de cette lutte, c'est le règne du Christ, aussi bien dans chaque âme que dans le monde, par le triomphe de l'Eglise.

Ce côté combatif, cet aspect militant de la dévotion parfaite à Marie, le Bienheureux ne l'a pas méconnu, car la première partie de son traité contient sur ce sujet des pages admirables et des vues prophétiques désormais célèbres.

C'est pour l'avènement du règne de Jésus-Christ qu'il veut étendre le règne de Marie : *Ut adveniat regnum tuum, adveniat regnum Mariæ* ; c'est pour donner à Marie des enfants de prédilection, des serviteurs dévoués corps et âmes, des soldats d'élite, qu'il nous pousse à la parfaite Dévotion envers cette bonne Mère et Maîtresse.

Dans les derniers temps, dans cette phase finale où, quelle qu'en soit la durée, Satan et ses suppôts livreront à l'Eglise des attaques plus furieuses, Montfort nous prédit que « Dieu révélera plus que jamais Marie, le chef-d'œuvre de ses mains » ; qu'alors plus que jamais « cette Vierge éclatera en miséricorde, en force et en grâces ; qu'enfin elle suscitera des âmes d'une sainteté extraordinaire, pour faire la guerre à Satan ». Qui seront ces forts d'Israël, ces géants de sainteté ? Le Bienheureux répond : « Des âmes singulièrement dévotes à la Très Sainte Vierge. » Il précise davantage en disant : « Ce sont ses humbles esclaves et ses pauvres enfants.... des prédestinés qui entreront avec la grâce et la lumière du Saint-Esprit dans la dévotion qui nous occupe, qui useront de sa médication, la prendront pour leur voie d'union à Jésus et se livreront à Elle, corps et âme, sans partage, pour être à Jésus-Christ de même. » Impossible de se méprendre sur ces indications : voilà bien l'âme qui vit et agit dans l'esprit du saint esclavage. A ces esclaves de Satan qui, comme possédés par son esprit, subissent son influence dans un haut degré, et paraissent être les chefs ou

les soldats d'élite de l'armée du mal, le Bienheureux oppose les âmes livrées sans réserve à la sainte Vierge, au point que cette Reine du ciel semble vivre en elles.

Ces considérations relèvent nos regards vers Marie Immaculée et nous montrent, entre ce mystère et la dévotion que prêche Montfort, des rapports caractéristiques. Assurément il y a dans ce mystère une splendeur virginale, une grâce d'aurore, un charme qui nous remplit d'allégresse, et cependant c'est un mystère de force et de combat. « Le Dieu tout-puissant m'a ceinte de force et m'a posée dans une voie immaculée(1) » — « Aujourd'hui a été brisée la tête de l'antique serpent. » En effet voyez comment l'Immaculée Conception inaugure la lutte qui commence avec le monde, et comment aussi la proclamation de ce dogme marque une phase nouvelle dans ce combat et prépare le triomphe final !

J'ai dit que c'est Marie Immaculée qui commence la lutte et le triomphe. Vous vous le rappelez, et notre B^e de Montfort n'a garde de le taire, c'est aussitôt après la première chute que Dieu a posé entre Satan et la femme cette inimitié, cette guerre qui se continuera entre leurs races, « *Inimicitias ponam...* » Or, précisément ce texte est le premier argument dont la Théologie se sert pour établir le dogme de l'Immaculée Conception. Sans ce privilège, Marie ne saurait être constituée à ce point l'adversaire personnelle de Satan, la femme par excellence opposée à Eve ; et son triomphe ne serait pas complet. L'Eglise chante donc avec raison, en la fête de l'Immaculée : « Aujourd'hui fut brisée la tête de l'antique serpent. »

Mais cette lutte se continue entre la race de Satan et celle de la femme. Loin de s'affaiblir elle grandit, et Montfort a écrit : « C'est principalement de ces dernières et cruelles persécutions du diable, qui augmenteront tous les jours jusqu'au règne de l'Antéchrist, qu'on doit entendre cette première et célèbre prédiction et malédiction de Dieu. » Il dit ensuite : « Marie doit être terrible au démon et à ses suppôts comme une armée rangée en bataille, principalement

dans ces derniers temps, parce que le diable redoublera tous les jours ses efforts et ses combats ; il suscitera bientôt de nouvelles persécutions.... »

Inutile de redire ici ce que les Souverains Pontifes eux-mêmes ont tant de fois proclamé, à savoir que nous traversons des temps singulièrement troublés. L'attaque contre l'Eglise devient plus générale, plus violente. Or remarquez bien, c'est à l'heure où les sociétés secrètes se groupaient et commençaient leur assaut en visant d'abord le pouvoir temporel du Pape, que soudain entre en lice Marie Immaculée. « *Signum magnum apparuit in caelo* », dit l'Eglise en commentant avec son autorité la parole de l'Apocalypse par son application à ce mystère. C'est un signe, c'est-à-dire un étendard levé pour le combat, la femme revêtue du salut qui s'avance au-devant du Dragon, en levant comme un étendard son Immaculée Conception. Elle se pose en cette qualité pour se manifester au monde, et y révéler sa puissance en ce pays de France où la lutte devait atteindre un degré d'acuité exceptionnel. Vous avez nommé Lourdes. C'est donc un signe, c'est-à-dire un étendard, mais aussi un présage. Lorsqu'il y a cinquante ans le monde accueillit avec des transports de sainte allégresse la proclamation de ce dogme, on comprit qu'il aurait des conséquences, que la marche des événements en serait influencée. Depuis lors, beaucoup, impatients de voir un triomphe rapide et complet, ont pu se relâcher dans leurs espérances. Erreur ! car c'était l'inauguration d'une phase nouvelle de la lutte qui commençait, et il suffit de regarder en arrière pour voir qu'elle a grandi de jour en jour. Le Souverain Pontife, dans son Encyclique, n'a pas craint de rappeler ces découragements d'une foi timide et impatiente, en affirmant plus que jamais le triomphe prochain. C'est l'avènement du règne de Jésus par le règne de Marie, selon la formule du Bienheureux, empruntée à saint Ambroise : que *le règne de Marie arrive pour que vienne celui de Jésus*. Vous comprenez quel rapport étroit a, de ce chef, ce drapeau de l'Immaculée avec la consécration que nous faisons à Marie et la dévotion parfaite que nous pratiquons envers Elle. Si nous voulons nous ranger parmi l'élite de sa race, parmi ses troupes de choix, c'est la Vierge Im-

(1) Office de l'Immaculée Conception.

maculée que nous regardons, puisque c'est en cette qualité qu'elle combat et triomphe, et son Immaculée Conception est notre étendard.

Chose étrange : ces deux dévotions, celle du Sacré-Cœur et celle de la Sainte Vierge, qui semblaient n'être que des dévotions privées, convenables aux personnes de piété et confinées dans la sphère de la vie pieuse, devant les autels des églises et chapelles, voici qu'elles ont, à les examiner de près, une portée sociale. Les Encycliques de Léon XIII, celle de Pie X, les déclarations de Notre-Seigneur et de la B. Marguerite Marie, celles du B. de Montfort, en témoignent assez. Et, de fait, remarquez comme tous les fils de Marie ont été de grands lutteurs pour le règne de Dieu, et comme plusieurs ont un rôle remarquable dans l'un ou l'autre avènement de Notre-Seigneur : Elie, Jean-Baptiste et saint Jean l'Évangéliste avec son Apocalypse; le B. de Montfort n'y a pas fait exception. Quel vaillant champion de la cause dévouée ! C'est lui qui, au témoignage du Concile de la province du Nord, a fait pour une grande part notre Ouest si profondément catholique. Et maintenant, par ses écrits ou sa doctrine qui se répand si merveilleusement, il prépare lui aussi le règne de sa Mère et de sa souveraine. Qu'il nous obtienne de Marie Immaculée cet esprit de force dont nous avons tant besoin ; et que sous l'étendard de Marie Immaculée, après avoir eu part au combat, nous ayons part au triomphe.

On ne peut donc s'y méprendre : Montfort entrevoyait que Dieu révélerait sa Mère plus que jamais en ces derniers temps ; et nous pouvons constater quelle glorification de ce chef-d'œuvre du Très-Haut, quelle révélation de ses prérogatives fut la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Et quand le grand serviteur de Marie parle du rôle qu'elle aura dans le dernier avènement de Jésus-Christ et dans les luttes des temps derniers, nous savons que c'est surtout en qualité d'Immaculée. Mais nous savons aussi quelle place et quelle influence y auront les âmes bien dévouées à cette Vierge et pénétrées de la dévotion envers elle, comme le veut Montfort.

SERMON PRONONCÉ LE 24 NOVEMBRE 1904

POUR LA CLOTURE DU CONGRÈS

PAR M. L'ABBÉ LE ROUX

Lilium inter spinas !
Au milieu des épines, un lis
resplendissant de blancheur !

MONSEIGNEUR (1),
M. LE VICAIRE CAPITULAIRE,
MON RÉVÉRENDISSIME PÈRE,
MESSIEURS, MES FRÈRES,

En ces jours qui précèdent le cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, l'Église peut s'écrier : je surabonde de joie au milieu de mes tribulations. Au milieu des luttes effroyables que lui livre l'Enfer, elle contemple avec ravissement la Vierge Immaculée. Comme il y a cinquante ans, elle tressaille d'allégresse et s'enivre d'espérance.

Dans ce congrès marial, l'Église de Bretagne oublie pendant quelques jours les dangers qui l'environnent pour contempler dans sa radieuse beauté le lis resplendissant au milieu des épines, la Vierge sans tache ; et elle lui demande, d'un cœur ardent, le courage et la force de combattre les ennemis de Dieu et de garder à la Bretagne sa foi qui est « son seul trésor ».

Josselin, on ne saurait trop le redire, avait tous les droits

(1) M^r Grouard, évêque d'Athabaska.

pour être le siège du premier congrès marial breton, en cette année du cinquantenaire. C'est par excellence, chez nous, la ville de Notre-Dame, et depuis des siècles elle honore la Vierge Marie sous ce titre : *le Lys fleurissant au milieu des épines*, qui est l'expression la plus poétique et la plus expressive du beau privilège de Marie. C'est avec une joie parfaite que je salue de mes acclamations Notre-Dame du Roncier, au pied de laquelle, dès les premiers jours de mon ministère sacerdotal, j'ai jeté et laissé mon cœur. C'est avec la plus vive affection que je salue M. le chanoine Simon, curé-doyen de Josselin, qui a si magnifiquement répondu à l'attente de tous les congressistes et à qui rien ne coûte quand il s'agit de faire aimer la Sainte Vierge. Il n'est pas de plus bel éloge, et c'est le sentiment qui remplit ici tous les cœurs.

Depuis quatre jours, des voix éloquentes et savantes ont dit les grandeurs et les beautés de la Vierge Immaculée, — des théologiens, des historiens, des archéologues, des poètes et des artistes ont dit l'amour de la Bretagne pour sa Reine admirable.

Après tous ces beaux et savants travaux, nous venons dans le sanctuaire de Notre-Dame du Roncier la prier de nous bénir et de bénir notre bien-aimé pays, et nous venons lui dire : Apparaîtrez à nos yeux, ô Vierge sainte, illuminatrice du monde. Radieuse aurore, vous allez briller au firmament de l'Église, comme il y a cinquante ans, et, à vos divines clartés, les ténèbres vont se dissiper, le règne du mensonge va finir, et la vérité, trop longtemps obscurcie, va sortir du nuage et ensoleiller la terre.

Mes frères, que vous dirai-je en cette circonstance solennelle, à cette heure où les pensées se pressent dans mon âme, abondantes comme les flots de la mer ?

Il faut faire un choix : le voici.

La raison de l'Immaculée Conception.

Les causes de sa manifestation et les espérances qu'elle fait concevoir.

La part de la Bretagne dans cette manifestation et les résolutions que nous devons emporter de ce congrès marial.

Pour qu'il me soit donné d'en haut d'exposer ces pensées

d'une manière qui ne soit ni déplaisante ni infructueuse, j'implore la protection de la Vierge Immaculée, et je lui dis de tout mon cœur et je vous invite à dire avec moi : O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous.

Monseigneur, pour exprimer comme il convient ces pensées, j'ai confiance dans la bénédiction de Votre Grandeur. A un évêque Oblat de Marie Immaculée convenait la présidence d'un congrès consacré à l'Immaculée Conception. La présence de Votre Grandeur apprend à ce bon peuple le prix de l'évangile. Pussions-nous, tous ici présents, puiser dans votre exemple la force dont nous aurons sans doute besoin pour conserver à la France la lumière évangélique, que vous allez porter à vos pauvres sauvages au prix de tant de sacrifices !

L'Immaculée Conception, mes frères, est une merveille incomparable, le prodige le plus étonnant de la grâce. Dans la famille humaine souillée par le péché, une femme seule est toute pure, il n'y a pas de tache en elle. C'est l'œuvre divine par excellence, c'est la merveille de la grâce.

La raison de ce privilège de l'Immaculée Conception est des plus simples : c'est que la Vierge Marie a été prédestinée avant toute créature et que de toute éternité elle a été choisie comme Mère de Dieu : *Maria virgo, ante omnes creaturas prædestinata, ab æternitate in matrem Dei electa*. Dès l'heure éternelle où il fut arrêté que le Verbe de Dieu prendrait la nature humaine, Marie parut la première dans la pensée de Dieu et il la choisit pour être la mère de son divin Fils ; car il fallait une mère à ce Dieu qui allait se faire homme. Pour que le Verbe de Dieu s'incarnât, il fallait une mère digne de le concevoir et de l'enfanter. Il fallait donc qu'elle fût sans tache. Dieu, pour la former, rassembla toutes les perfections et toutes les grâces, et de ses mains divines sortit ce chef-d'œuvre accompli, l'idéal de la nature humaine. Qui pourrait imaginer quels trésors infinis Dieu le Père a répandus sur celle qui devait être la mère de son Fils bien-aimé ? Il la fit toute pure et toute belle : belle dans sa chair qui devait devenir la chair et le sang d'un Dieu ;

belle dans son âme faite à l'image de l'âme de Jésus. Il la remplit de la suprême beauté de la grâce. Il la fit si grande, si pure, si belle, si au-dessus de toute créature que saint Thomas n'hésite pas à dire qu'elle touche aux frontières de la divinité : *divinitatis fines attingit*.

Disons-le encore une fois, rien n'est plus simple. Dieu orne de toutes les beautés, de toutes les puretés et de toutes les grâces, la Vierge Marie, parce qu'elle est la première des créatures, la reine des anges et des hommes et, pour tout dire en un mot après lequel il n'y a plus qu'à se taire : la Mère de Dieu.

Mais, si ce privilège de l'Immaculée Conception est si simple, comment se fait-il qu'il ait fallu dix-neuf siècles pour arriver à ce dogme d'une vérité si éclatante ?

La raison de cette définition tardive me paraît tout aussi simple.

L'Église, vous le savez, a défini ce dogme comme renfermé dans la Révélation. Lorsqu'une vérité est contenue dans la Révélation d'une manière claire et explicite, il suffit qu'elle soit niée pour que l'Église, puisant immédiatement dans le trésor de la Révélation, l'affirme comme vérité de foi. Mais il n'en était pas ainsi du dogme de l'Immaculée Conception. Il était renfermé dans la Révélation, et il n'y a pas aujourd'hui un écolier en théologie qui ne soit capable de l'établir ; mais il n'était renfermé dans la Révélation que d'une manière implicite. Vous allez me comprendre.

Parmi les Pères de l'Église, les deux témoins de la Révélation chrétienne, dont les écrits sont une vraie mine d'or pour l'apologétique et la théologie, sont saint Justin et saint Irénée. Ces deux grands écrivains vivaient quelques années seulement après la mort de la Sainte Vierge. Or que disent ces deux témoins de la Révélation, que disent-ils de Marie ? Je n'ai pas le temps de citer les textes. Mais ils sont la clarté même. Tous les deux disent que Marie est la nouvelle Ève. La première désobéit à Dieu et perd le monde ; Marie, la seconde Ève, obéit à Dieu et le sauve. L'antithèse entre Ève et Marie passe des écrits de saint Justin et de saint Irénée dans toute la patrologie. Presque tous les Pères l'affirment et ils s'écrient à l'envi : « La mort par Ève, la vie par Marie. »

Ainsi, mes frères, — se fondant sur les premières pages de nos saints livres et sur ce texte célèbre, *inimicitias ponam... je placerai des inimitiés entre toi et la femme, entre ta race et la sienne et elle l'écrasera la tête*, — tous les Pères de l'Église appellent Marie la nouvelle Ève. La conséquence est évidente. La première Ève était l'épouse du premier Adam ; la nouvelle Ève est la Mère de Jésus-Christ, le nouvel Adam. Elle est donc incomparablement plus pure, plus sainte, plus parfaite que la première Ève, comme Jésus-Christ est plus grand que le premier Adam. Or la première Ève fut créée en état de grâce ; donc la nouvelle Ève, plus belle, plus sainte, plus parfaite que la première, a été créée en état de grâce : et ainsi se trouve affirmé, non pas d'une manière directe, immédiate et très claire, mais d'une manière implicite et très ferme, le dogme de l'Immaculée Conception, puisque le dogme de l'Immaculée Conception n'est autre chose dans son essence que la création de la Vierge Marie en état de grâce. Pie IX n'a donc fait qu'exprimer en termes précis et clairs la doctrine dite obscurément dans les siècles les plus reculés.

Mes frères, vous pouvez, vous devez me dire : A la bonne heure ! Nous comprenons que cette vérité, enseignée seulement d'une manière obscure et implicite, demandait un certain temps pour être élaborée et pour arriver au plein éclat de la définition dogmatique. Mais pourquoi tant de siècles employés à ce travail ? Pourquoi tant de discussions et pourquoi Dieu a-t-il réservé cette définition aux temps présents ?

C'est que Dieu a voulu glorifier plus magnifiquement l'Immaculée Conception. Si tout en Marie a été fêté, glorifié, — rien, j'ose le dire, ne l'a été à l'égal de sa conception immaculée. Pas un des mystères de la bienheureuse Vierge Marie dont la manifestation ait été aussi ardemment appelée et aussi impatiemment attendue ; pas un dont la proclamation ait été accueillie par des allégresses aussi enthousiastes et d'aussi splendides explosions d'amour.

En second lieu, selon la loi des miséricordes éternelles, Dieu a voulu donner à l'Église de notre temps une consola-

tion qui surpassât en douceur toutes celles qu'elle avait reçues jusque-là. Car jamais, depuis ses origines sanglantes, l'Église n'avait été tant abreuvée d'outrages, jamais elle n'avait subi plus de hontes et versé plus de larmes. Dieu a voulu accorder à son Église une consolation égale à ses malheurs. Si l'Église avait été consultée, si Dieu lui avait demandé quelle consolation elle voulait après un si long et si terrible martyre, elle n'en eût pas choisi une autre. Elle aurait répondu : O mon Dieu, comblez enfin les désirs des générations et l'attente des siècles, achevez la gloire de votre Mère : faites que l'univers entier confesse qu'elle est immaculée. Et de fait, l'Église fut consultée. Pie IX interrogea tous les peuples chrétiens et voulut savoir s'ils seraient heureux d'entendre imposer à leur foi le dogme de l'Immaculée Conception. Et tous les peuples chrétiens répondirent : *amen*, oui, nous le désirons, nous n'avons pas de vœu plus ardent. Et ce vœu de la chrétienté s'accomplit ; et l'Église fut visitée par une joie si profonde, si délicieuse, si manifestement divine qu'elle lui fit oublier un long siècle de persécutions et de calamités.

La définition du dogme de l'Immaculée Conception n'a pas seulement procuré à l'Église des consolations, elle lui a procuré le plus puissant secours dans ses épreuves.

Depuis cinquante ans l'Église a traversé des heures bien cruelles, et les catholiques, notamment en France, ont été traités souvent comme des parias, eux qui sont toujours parmi les meilleurs des Français. Ils ont été souvent maltraités au point de soulever la conscience de tous les gens honnêtes, et l'Église de France pourrait dire aux pharisiens de la liberté, comme autrefois le divin Maître à leurs congénères : j'ai accompli au milieu de vous beaucoup d'œuvres du plus grand dévouement et du plus généreux patriotisme : pour laquelle de ces œuvres voudriez-vous m'enlever la liberté, c'est-à-dire la vie ?

Eh bien ! mes frères, au milieu de ces épreuves, la protection de la Vierge Immaculée a-t-elle jamais manqué à l'Église de France ? Jamais. Toujours elle l'a soutenue de son bras puissant. Aussi il n'est pas possible de nier que, depuis

50 ans, nous avons eu, en France spécialement, un réveil de la foi. Il y a dans les classes élevées un mouvement religieux incontestable et un grand épanouissement de la piété chrétienne et de la vie religieuse. Ajoutons qu'il est impossible de nier le progrès de la religion catholique dans le monde entier depuis la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Une admirable unité règne dans l'Église entière, qu'aucune autre époque ne nous montre au même degré, et cette merveilleuse unité annonce et prépare de grands progrès futurs. Ce sont précisément ces progrès qui ont amené une recrudescence de haine et de colères parmi les ennemis de l'Église.

Mais voici la plus grande grâce de l'Immaculée Conception. Parmi les dangers qu'a courus l'Église, il faut mettre au premier rang la grande explosion d'impiété qui agita la dernière partie du second empire, et les premières années qui le suivirent. Mais, par une intuition providentielle, Pie IX avait proclamé le dogme de l'Immaculée Conception, et voici ce qui advint. A ce grand acte accompli en 1854 le ciel répondit, quatre ans après, par les apparitions de Lourdes et par cette parole — qu'un théologien de génie aurait pu à la rigueur découvrir et qui lui eût fait grand honneur, mais qui, retentissant pour la première fois sur les lèvres ignorantes d'une pauvre enfant, était manifestement divine : Je suis l'Immaculée Conception !

Et voici ce qui advint. Pendant que ces faits s'accomplissaient à Lourdes, les impies, pour attaquer la divinité de Jésus-Christ, nièrent le surnaturel tout entier et déclarèrent que le miracle est impossible et n'a jamais été constaté, — affirmation audacieuse dont le succès prouve la puissance du mensonge et le danger de l'ignorance religieuse. La puissance de séduction fut immense. Le surnaturel était en péril et Jésus, le divin soleil de justice, était obscurci aux yeux de plusieurs de nos contemporains : *sol obscuratus est*. Alors la Vierge Marie accomplit les merveilles que vous savez. Le surnaturel coula à pleins bords à Lourdes, à jets continus, comme la source qui a jailli sous la main frémissante de Bernadette. Et c'est ainsi que les miracles de Lourdes et

l'intervention de la Vierge immaculée amenèrent le triomphe de Dieu en révélant la puissance et la divinité de Jésus-Christ.

Après deux siècles de lutte, après les ironies et les sarcasmes de Voltaire, après les audacieuses affirmations de la Libre-Pensée contemporaine, voici ce qui reste de ces luttes gigantesques et séculaires : le surnaturel n'a pas été entamé par ces efforts puissants, et il n'y a pas un homme de bonne foi qui puisse le nier avec quelque assurance. La question du surnaturel se pose donc de nouveau, intacte et indemne devant les esprits les plus prévenus, et elle reste la question vitale et essentielle auprès de laquelle toutes nos préoccupations actuelles ne sont que jeux d'enfants. C'est une victoire immense, et c'est par l'Immaculée Conception que cette victoire a été remportée.

Tels sont les merveilleux résultats de la protection de la Vierge Marie — glorifiée par la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Et si cet hommage éclatant rendu à la Reine du ciel, il y a 50 ans, a été suivi de tels bienfaits, ne sommes-nous pas en droit d'espérer qu'en célébrant avec foi et amour le jubilé d'un événement si heureux, nous appellerons sur l'Eglise de nouvelles bénédictions ? C'est pour quoi en ce cinquantenaire l'Eglise ne se possède pas de joie. Elle oublie ses craintes et ses malheurs et elle ouvre son cœur à l'espérance.

A la vue de nos malheurs et de nos dangers beaucoup de chrétiens s'effraient et se découragent. Mais l'Eglise ne connaît pas ces épouvantes. O Eglise ma mère, pourquoi ne vous troublez-vous pas ? Vos ennemis sont si nombreux et si habiles, si acharnés et si puissants ! Ils ont le pouvoir, ils ont l'opinion qu'ils séduisent ; et le peuple dont vous fûtes toujours l'amie, le peuple trompé se défie de vous. O Eglise, pourquoi ne vous troublez-vous pas ? L'Eglise peut nous répondre : j'y suis habituée dès ma jeunesse, *in laboribus a juventute mea*. Malgré toute leur fureur mes ennemis n'ont pu me vaincre, *etenim non potuerunt mihi*. Aidée de Marie et bénie de Jésus, je n'ai pas péri, j'ai triomphé de tous mes ennemis. On ne m'a étouffée ni dans le sang ni dans la boue ; on ne m'a enchaînée ni avec les bandelettes de la légalité ni

avec les chaînes de la violence. O mes fils, faites votre devoir, et sans peur comme sans bravade, attendez les événements qui se préparent. Le dernier mot nous restera une fois encore. Ayons confiance en Marie immaculée.

Une dernière pensée : la part de la Bretagne dans cette glorification de l'Immaculée Conception. Elle est pour nous ce qu'elle est pour l'Eglise entière : consolation et espérance. Mais cette consolation et cette espérance sont plus vives et plus parfaites. La Bretagne, à l'hermine pure et sans tache qui aime mieux mourir que de se souiller, doit s'enthousiasmer plus que toutes les provinces à ce glorieux anniversaire de la Vierge sans souillure.

Les Bretons ne se sont jamais laissé surpasser par personne dans le culte rendu à la Vierge Marie, et il suffit, pour s'en convaincre, d'assister à leurs pardons et à leurs fêtes religieuses si justement renommées. Nous pouvons donc affirmer sans crainte que, dans ce royaume de Marie qui est la France, la Bretagne s'est toujours distinguée par son amour pour sa divine Reine. Pour s'en rendre compte, il suffit de jeter les yeux sur une carte de Bretagne, et d'y chercher les lieux privilégiés où se sont manifestées les faveurs de la Vierge Marie, pour voir que, reliés entre eux par une chaîne ininterrompue, ils forment comme les principales mailles d'un réseau qui la recouvre et la protège tout entière.

L'énumération même incomplète de ces sanctuaires est impossible. Mais qui ne connaît, dans le Finistère : Notre-Dame du Folgoat, Notre-Dame de Rumengol, Notre-Dame des Portes, Notre-Dame du Creisker ? — Dans les Côtes-du-Nord : Notre-Dame d'Espérance, Notre-Dame de Bon-Secours, Notre-Dame de Rostrenen, Notre-Dame de la Délivrance, Notre-Dame de la Clarté ?

Citons encore dans l'Ille-et-Vilaine : Notre-Dame du Roc, Notre-Dame de l'Épine, Notre-Dame des Guérets, Notre-Dame des Marais, Notre-Dame du Mont-Dol, et à Rennes même, qui est la ville mariale par excellence : Notre-Dame des Miracles et des Vertus, Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, Notre-Dame de la Cité, puis Notre-Dame de Rennes, Notre-Dame de Pempont, Notre-Dame de la Motte.

Et notre Morbihan, n'est-il pas justement fier de ses innombrables sanctuaires ? Dans l'arrondissement de Lorient : Notre-Dame du Vœu, Notre-Dame de la Victoire, Notre-Dame de Larmor. Dans l'arrondissement de Pontivy : Notre-Dame de la Joie, Notre-Dame de Quelven, Notre-Dame de Kernasclédén, Notre-Dame de la Clarté, Notre-Dame de Crénénan. Dans l'arrondissement de Vannes : Notre-Dame de Béléan, Notre-Dame de la Tronchaie ; enfin, dans l'arrondissement de Ploërmel : Notre-Dame du Roncier ?

C'est sans doute à cause de l'amour particulier de la Bretagne pour la Sainte Vierge que notre divine Reine, par un don gracieux, dont nous ne saurions trop être touchés, a cédé en apanage à sa Mère la province de Bretagne. Par suite de cette décision prise dans les cieux, sainte Anne a repris solennellement possession de son apanage au commencement des temps modernes et elle est pour toujours notre bonne Duchesse de Bretagne. Son béni sanctuaire, sa basilique de granit, est devenu la forteresse de la foi bretonne. Autour de ce boulevard de notre foi, tous les sanctuaires de Marie m'apparaissent comme une ceinture de forteresses avancées du haut desquelles la Vierge Marie étend son bras sur notre pays et dit à l'ennemi du bien : « Arrête, c'est le domaine de ma Mère ! »

Une seconde cause pour la Bretagne de se réjouir de cette glorification de la Vierge immaculée, c'est que notre patronne en reçoit une gloire incomparable.

Dans sa maternité merveilleuse, sainte Anne fut le temple vivant de l'Immaculée Conception. Pendant neuf mois la Vierge immaculée résida dans ce sanctuaire. Pendant neuf mois, du Cœur de Marie la grâce de l'immaculée conception se répandit sur sainte Anne. Comme l'autel sanctifie le temple, comme l'hostie sanctifie l'autel, Marie sanctifiait sainte Anne et l'unissait à Dieu. Sainte Anne appartient donc à un ordre de grâce supérieur aux autres saints, car elle touche de plus près au mystère de l'Incarnation. Elle a contribué d'une manière directe, immédiate, à la rédemption de l'humanité, en donnant à Marie, dans son sein très pur, la chair et le sang qui sont devenus la chair et le sang d'un Dieu. Cela suffit et au delà pour nous faire comprendre quelle est la gloire éton-

nante d'être la mère de la Vierge immaculée et l'aïeule de Jésus-Christ.

Nous pouvons donc mettre au premier rang des grâces que Dieu a conférées à la Bretagne, le patronage de sainte Anne. Bénissons-en le Seigneur et demandons à notre sublime patronne de nous accorder la grâce des grâces ; une foi intègre et une vie sans tache, pure comme l'hermine de Bretagne, afin que nos cœurs, fortifiés par la foi et par la pureté, soient prêts à tous les sacrifices et à tous les héroïsmes, dans les grandes luttes qui se préparent et qui recommenceront demain. Que Notre-Dame du Roncier, qui bénit les chevaliers du combat des Trente, bénisse tous les vaillants défenseurs de l'Église et les rende invincibles.

Donc, mes frères, comme chrétiens, comme Français et comme Bretons, réjouissons-nous en ce cinquantenaire et concevons-en une invincible espérance. Et si l'on nous demande ce qui, dans ces tristes jours, peut nous mettre au cœur une si ferme confiance, répondons sans rien craindre, dans le beau et fier langage de Jeanne d'Arc : « Je m'attends à Notre-Dame ! » Puisque la Vierge Marie nous a pris sous sa protection, nous avons du côté du ciel des espérances plus grandes encore que nos dangers et nos malheurs. Ne voyez-vous pas, mes frères, s'avancer le pied vainqueur de la Vierge libératrice ? Il sera bientôt sur la tête du serpent infernal. N'en doutez pas : une fois encore la Vierge immaculée lui brisera la tête : *ipsa conteret caput tuum*.

Un saint vit un jour, dans une extase, Marie couvrant le monde de son manteau d'or, et tous ceux qui trouvaient place sous son manteau étaient bénis, sauvés. Nous, congressistes du congrès marial de la Bretagne, jetons le XX^e siècle et jetons-nous avec lui sous le manteau de Marie. Nous lui vouons, nous lui consacrons ce siècle qui commence par de si formidables tempêtes. Que l'Étoile des mers le protège et le conduise au port de la paix et de la tranquillité heureuse et féconde. O Marie immaculée, protégez-le, regardez-le, obtenez-lui la science et la foi, la charité, le progrès et l'ordre ; et qu'à la dernière de ses heures, plus heureux que les siècles qui l'ont précédé, il laisse la France prospère et

trionphante dans la possession de la paix religieuse et de la liberté ; qu'il ne cesse de répéter jusqu'au dernier de ses jours : O Marie conçue sans péché,

Que ton nom soit béni ; que ton nom soit chanté !
Que l'on célèbre tes ouvrages
Au delà des temps et des âges,
Au delà de l'éternité (1) !

(1) RACINE, *Esther*, fin du III^e acte.

LES CONFÉRENCES

LE COMBAT DES TRENTE

Conférence de M. de Calan à la colonne des Trente.

Le 27 mars 1351, dix chevaliers et vingt écuyers bretons se rencontraient en champ clos dans la lande de Mi-voie, contre un pareil nombre de champions anglais. Ceux-ci avaient pour capitaine Banborough, qui commandait à Ploërmel au nom d'Edouard III, tuteur du jeune Jean de Montfort. Les Bretons avaient pour chef Jean de Beaumanoir, qui occupait Josselin au nom de Charles de Blois, le compétiteur de Jean de Montfort.

Arrivés sur le lieu de la rencontre, les combattants mirent pied à terre et s'alignèrent homme contre homme. Le début de l'engagement fut défavorable aux Bretons qui y furent fort maltraités ; puis ils se ressaisirent et tinrent ferme. A la seconde reprise, après quelques instants de repos, Banborough fut tué. Les Anglais, sur le point d'être mis en déroute, s'adossèrent les uns aux autres, formant ce qu'on appelait un hérisson, offrant partout à l'agresseur un front circulaire armé de lances. A l'attaque de ce rempart vivant les Bretons firent de nouveau des pertes cruelles. C'est alors que, Beaumanoir exténué s'étant plaint de la soif, Geoffroi du Bois lui fit cette belle réponse : « Bois ton sang, Beaumanoir, la soif te passera. »

Un écuyer breton, Guillaume de Montauban, eut alors une idée ingénieuse. Il remonte à cheval, pique des deux, et, au risque de se tuer cent fois, vient donner de toute la vi-

tesse de sa monture contre le hérisson anglais qu'il coupe en deux.

Les Bretons y pénétrèrent à sa suite, et tous les Anglais furent pris ou tués.

Cette brillante rencontre ne fait pas seulement honneur à la bravoure de nos compatriotes, elle honore encore plus leur humanité.

Il y avait trêve entre les deux partis. Les opérations militaires étaient suspendues, mais les capitaines anglais levaient sur la population désarmée de lourdes contributions, d'autant plus odieuses que leurs adversaires, liés par la trêve, ne pouvaient s'y opposer par les armes. La levée de ces contributions était d'ailleurs l'origine d'une foule de vexations et de mauvais traitements. Le reproche adressé par Beaumanoir à Banborough de faire passer sur les non-combattants les dures lois de la guerre, son insinuation que les Anglais agiraient peut-être différemment en présence de gens armés, les réponses arrogantes des chefs anglais, furent la véritable occasion du combat.

Ce souci de protéger le laboureur dont le dur labeur nous fait vivre, ne se rencontre pas seulement dans le narrateur de la *Bataille des Trente*. L'auteur du roman de *Poitiers*, qui écrivait vers la même époque, probablement en Bretagne, en tous cas pour glorifier notre province, met dans la bouche de son héros des paroles identiques à celles de Beaumanoir. En ce siècle de fer, la pitié pour les humbles était un sentiment que l'on trouvait tout naturellement dans les cœurs bretons.

(Résumé.)

LES CALVAIRES BRETONS

Conférence de M. Abgrall au calvaire de Guéhenno.

La Bretagne est le pays des calvaires : en aucune contrée du monde ils ne se dressent aussi nombreux ; et si, par un coup de baguette de fée, on pouvait, pareils aux alignements des menhirs de Carnac, ranger en une vaste plaine tous les calvaires, toutes les croix de granit de cette terre bretonne, on aurait un spectacle étrange et saisissant, et aussi une exposition d'art sans pareille : on aurait devant soi un ensemble d'œuvres originales, singulièrement variées, pittoresques, formant une école à part, et qui serait comme la traduction de l'esprit artistique de ce peuple en même temps que de son état d'âme, de ses croyances, de ses aspirations, je pourrais dire de ses pensées et de ses rêves. Car chez nous chaque croix de carrefour a son âme propre, sa légende, son rôle dans la vie du village et de la paroisse.

LA CROIX MORBIHANNAISE

La terre classique des grands calvaires, c'est le double diocèse de Quimper et de Léon. Le pays de Vannes est moins riche en monuments de cette nature ; toutefois il est loin d'en être complètement déshérité : ses calvaires ont des dimensions plus modestes ; mais dans leur simplicité ils ont quelques traits caractéristiques, qui en font des œuvres de grand mérite.

1° — Le Calvaire morbihannais affecte tantôt la forme d'une bannière et tantôt la forme d'une croix de procession, et ce double type s'est diversifié en d'innombrables modèles ; il n'y a pas deux calvaires qui se ressemblent.

« La *bannière*, haussée au sommet d'un fût de colonne très élançé, est sculptée sur ses deux faces : d'un côté, la scène du crucifiement, de l'autre ordinairement une *piéta*. Nul croisillon ne ressort à droite et à gauche, car ce n'est pas une croix.

« La *croix de procession*, au contraire, étend largement les bras, avec un grand Christ d'un côté et une Vierge couronnée de l'autre. Quelquefois, comme du reste aussi dans certaines croix de procession, le crucifix est accosté de deux personnages, dont la silhouette se dessine et se détache dans le vide(1).

2° — Un autre trait distinctif du calvaire morbihannais c'est que le piédestal est un autel : ici encore le dessin varie d'une croix à l'autre ; il n'y a pas deux bases qui se ressemblent.

« Au pied se trouve une plate-forme à laquelle on accède par deux ou trois marches ; et une large dalle fait saillie par devant comme une table d'autel qu'on aurait placée là tout exprès pour y célébrer la messe.

« Ainsi le calvaire morbihannais, très simple en apparence, est en réalité très original et tout à fait suggestif : il apparaît à la fois — comme un *signe d'expiation ininterrompue*, expiation commencée sur la croix et continuée sur l'autel, — et comme un *emblème de triomphe*, semblable aux insignes que l'on porte dans les processions et les marches triomphales (2) ».

Outre ces croix de modeste apparence, le Morbihan possède aussi un calvaire de premier ordre, c'est le calvaire de Guéhenno, aussi curieux peut-être et certainement plus ancien que la plupart des calvaires finistériens.

Le calvaire de Guéhenno se compose d'un massif de maçonnerie de forme carrée, monté sur un soubassement de trois marches et divisé dans sa hauteur par une corniche saillante qui en fait le tour, avec une autre corniche de couronnement. Sur la façade, une avancée en pierre forme autel surmonté d'un retable.

(1) J. BULÉON, *La Croix et l'Autel*, Lafolye, Vannes.

(2) *Ibid.*

Aux quatre angles de la plate-forme sont assis les quatre évangélistes, avec leurs attributs, en qualité de narrateurs de la Passion de Notre Seigneur. Puis sont représentées en statues ronde-bosse quelques scènes de la Passion, spécialement le portement de croix, la Véronique, un centurion à cheval.

Au milieu s'élève la croix du Sauveur, sur un fût très élevé, lequel porte une traverse ou fort croisillon, servant de support à la sainte Vierge et à saint Jean debout aux pieds du divin crucifié. Des deux côtés sont les croix des larrons ; ceux-ci se tordent dans les convulsions de leurs douleurs ; au-dessus du mauvais larron un démon attend son âme pour l'emporter en enfer.

Au pied de la croix de Notre-Seigneur est sculptée une *Pieta* : la sainte Vierge tenant sur ses genoux le corps inanimé de son Fils. Sur le retable de l'autel est figurée en bas-relief la mise au tombeau ; sur la façade du carré de l'autel on voit l'apparition de Notre-Seigneur ressuscité à Marie-Madeleine, le *Noli me tangere*. La Résurrection, en grande statue ronde-bosse, se trouve maintenant séparée et posée sur le mur de l'ossuaire situé derrière le calvaire ; d'autres statues, qui faisaient autrefois partie de l'ensemble, sont maintenant disposées tout autour. Le Calvaire de Guéhenno porte la date de 1550.

CALVAIRES DU FINISTÈRE

Nous ne parlerons ici que des grands *Calvaires*. On les divise en trois catégories :

1° Les calvaires de premier ordre, composés d'un grand massif de maçonnerie de granit, plus ou moins orné et mouluré, autour du pied se développe, en deux zones superposées, toute une série de scènes de l'enfance, de la prédication, et de la passion de Notre-Seigneur, le tout surmonté d'un crucifiement, comprenant la croix du Sauveur et celles des deux larrons, sans compter un certain nombre de bourreaux, avec le centurion et les princes du peuple à cheval ;

2°. Les calvaires secondaires, qui comportent un massif de

plus petite dimension, avec un seul rang de personnages adossés à ce massif ou surmontant la plate-forme;

3. Les calvaires de troisième ordre, qui comprennent la croix du Sauveur et celles des deux larrons, avec différents personnages groupés ou isolés, adossés ou accostés à ces croix, et constituant ainsi des ensembles pleins de style et d'originalité (1).



Les calvaires de premier ordre sont au nombre de six : Notre-Dame de Tronoën en Saint-Jean-Trolimon (de la fin du XV^e siècle); Plougonven (1554); Guimiliau (1581), Plougastel-Daoulas (1602), Saint-Thégonnec, (1610); Pleyben (1650).

Comme les sujets représentés sur ces différents calvaires sont à peu près les mêmes, le mieux est de donner le détail de celui qui est le plus complet et qui semble aussi le plus renommé, celui de Plougastel-Daoulas. Toutes les scènes de l'Incarnation et de la Rédemption y sont représentées, en 28 tableaux, depuis le mariage de la Sainte Vierge jusqu'à la Résurrection.

La scène 24^e, Notre-Seigneur en croix, forme le couronnement de tout le monument, et sa figuration comprend la croix du Sauveur et celle des deux larrons. Au sommet de la croix du milieu, Notre-Seigneur est fixé par des clous qui lui transpercent les mains et les pieds. Des deux côtés, sur une première traverse ou croisillon, sont le centurion et un pharisien à cheval. Au-dessous du Sauveur, deux anges recueillent dans un calice le précieux Sang qui coule des plaies de ses pieds. Aux côtés de la croix sont de petites consoles, sur lesquelles posaient autrefois des anges recueillant le sang des plaies, des mains et du côté. Sur un croisillon inférieur se tiennent debout la Sainte-Vierge et Saint-Jean.

A droite et à gauche sont les croix des larrons.

Ceux-ci font des contorsions qui indiquent leurs tourments. Au-dessous du larron de droite est un ange qui em-

(1) M. ABRILL a publié une brochure illustrée où il décrit, en érudit et en artiste, tous les calvaires du Finistère. (*Note du secrétaire du Congrès.*)

mène au ciel son âme, sous la forme d'un petit corps nu, tandis que celle du mauvais larron est emportée par un diable.

Ce groupe des trois croix émergeant du monument, avec celle du milieu surchargée de personnages et de cavaliers, forme un ensemble d'une silhouette étrange, offrant aux yeux un problème d'équilibre qui vous saisit et vous étonne.

Au contrefort nord-ouest du massif, comme au calvaire de Guimiliau, est pratiqué un escalier, qui permet d'accéder à la plate-forme. Peut-être y montait-on autrefois pour prêcher le sermon de la Passion, au milieu de cette représentation si vivante des souffrances du Sauveur, et pour prêcher aussi le sermon de la Fête des Morts, devant toute la population massée dans le cimetière?



Les calvaires de deuxième ordre semblent tous dater du seizième siècle.

Il serait trop long de détailler chacun de ces calvaires; contentons-nous de parler de celui de Quilinen en Landrévarzec, situé à 11 kilomètres de Quimper, sur le bord de la route de Châteaulin. C'est certainement le plus curieux, le plus intéressant et le plus ingénieux des calvaires de second ordre; on ne peut rien imaginer de plus heureux comme groupement de personnages et comme silhouette originale.

La base se compose de deux massifs triangulaires qui se superposent et se compénètrent, les angles du second correspondant aux côtés du premier, et tout autour de la deuxième base, sur des culs-de-lampe en cariatides, les apôtres sont diversement étagés pour donner plus de mouvement à l'ensemble. Quelques-unes des cariatides tiennent de longues banderoles qui courent sur les socles et qui ont pu recevoir autrefois des inscriptions en couleur, mais elles ne portent pas de traces de gravure.

Au pied de la croix, par devant, est Notre-Dame-de-Pitié, tenant le corps de son Fils et accompagnée d'une des saintes femmes; plus haut, à deux niveaux différents, deux autres saintes femmes et l'apôtre saint Jean.

Au dos de la croix, on voit la Sainte Vierge portant l'Enfant-Jésus dans ses bras ; plus haut, la Madeleine tenant un vase d'aromates ; et au sommet, derrière le crucifix, Notre-Seigneur ressuscité.

Les larrons, surtout celui de gauche, se tordent dans des convulsions étranges, et il y a peu de sculpteurs modernes qui auraient assez de hardiesse et d'habileté pour traiter et mouvementer les corps humains comme l'a fait le vieil imagier breton du XVI^e siècle.

Des traces de peinture conservées sur les statues, surtout dans les replis des draperies, indiquent que primitivement tout ce calvaire était peint et doré. On voit aussi que l'idée du vieux sculpteur a été de faire pyramider tous ses personnages, et il faut constater qu'il y a admirablement réussi.

†

Les calvaires de troisième ordre sont très nombreux : on pourrait en citer au moins une trentaine, absolument remarquables, mais cette courte description suffit.

Il est temps de conclure.

En terminant brusquement ce sujet si vaste, jetons un coup d'œil d'ensemble autour de nous, revoyons en esprit nos calvaires monumentaux, les innombrables croix qui se dressent près de nos chapelles, au bord de nos chemins, dans nos carrefours, passons en revue les représentations du crucifiement sculptées dans nos églises ou peintes en couleurs éclatantes dans nos verrières, ou encore nos croix d'or et d'argent qui s'avancent avec majesté dans nos processions et qui font l'orgueil de nos paroisses ; et ce spectacle évoquera spontanément dans notre mémoire l'hymne triomphale de la Passion :

*Vexilla Regis prodeunt,
Fulget crucis mysterium*

Il est déployé chez nous l'étendard du grand Roi, la Croix resplendit partout sous le ciel de notre Bretagne.

(Résumé.)

LES ABOYEUSES DE JOSSELIN

Conférence de M. Jules Falher.

Messieurs, au milieu de vos savantes études sur l'Immaculée Conception, je voudrais, sans vous distraire, vous entretenir, durant quelques instants d'une manifestation particulière à ce pèlerinage où nous sommes rassemblés aujourd'hui. Vous comprenez qu'il s'agit des *Aboyeuses*. — Josselin les a, pour ainsi dire, monopolisées ; elles ne contribuent pas peu à la renommée de N.-D. du Roncier dans la Bretagne entière, et j'ai cru que les Congressistes ne trouveraient pas mauvais que l'on mette au point, devant eux, tout ce qui a été dit ou écrit sur ces mystérieuses malades.

Et d'abord, Messieurs, je déclarerai mes sources. — Hélas ! elles ne sont pas nombreuses : quelques récits inconnus de voyageurs plus inconnus encore, — une étude assez sérieuse de M. Jeannel (1), professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Rennes, — enfin deux petites brochures, l'une, qui est l'œuvre, en collaboration, de M. l'abbé Gazio et de M. le vicomte de Bréhier (2) ; l'autre, qui est due à la plume de M^{me} Brobant, née Le Gal (3). — Voilà qui est tout et ce n'est presque rien, car les romans ne comptent pas en histoire, pas même les romans catholiques, pas même ceux de Madame Raoul de Navery, et son *Aboyeuse* ne fait pas exception. — Il reste, en réalité, qu'aucun ouvrage, ni médical ni historique, n'a été composé, comme il conviendrait, c'est-à-dire, *ex professo* et de longue haleine, sur la question des Aboyeuses, et peut-être devons-nous le regretter. D'ailleurs

(1) *Les Aboyeuses de Josselin*, par C. Jeannel (Catel, Rennes, 1855).

(2) *Le Lys fleurissant parmi les épines...* 1868 ; réédition de l'opuscule du P. I. de I.-M., 1666, augmentée d'une *Notice historique sur Josselin*, par MM. de Bréhier et Gazio.

(3) *Ancienneté du Pèlerinage de N.-D. du Roncier*, par M^{me} Brobant, 1871.

les malades sont encore assez nombreuses, les témoins ne manquent pas ; la meilleure des sources serait de les consulter : elle demeure ouverte.

Quelle est, Messieurs, l'origine de l'aboïement ? C'est la première question que je veux me poser devant vous ; la réponse n'est pas difficile à fournir, l'histoire des Aboyeuses (1) n'ayant rien ni d'ancien ni de légendaire.

En 1663, un Père Carme du couvent de Josselin (2) écrivait un petit livre intitulé *le Lys parmi les Epines*. C'est une sorte de manuel à l'usage des pèlerins et des âmes dévotes à N.-D. du Roncier, où le pieux moine relate toutes les merveilles qui s'opéraient dans son sanctuaire béni. Or l'historien ne dit pas un mot des Aboyeuses ; elles n'existaient donc pas en ces temps-là, car il n'eût pas manqué de signaler à l'admiration publique leur guérison surprenante.

Mais en 1727, au mois de novembre, suivant un procès-verbal solennellement rédigé que possèdent les archives de la Basilique, trois enfants du bourg de Camors, Pierre Le Pallec et ses deux sœurs, Michelle et Louise, âgés respectivement de 8, 6 et 12 ans, furent atteints d'un mal extraordinaire, inconnu dans leur canton : « Ils tombaient par terre comme évanouis, la bouche ouverte et criant en forme d'aboïe comme des chiens, ce qui leur durait quelquefois plus de deux heures, et tombaient plus de huit à dix fois chaque jour et nuit, sans qu'il y eût aucune discontinuation pendant près de cinq mois (3). »

Le procès-verbal continue en racontant que l'un des voisins de cette malheureuse famille, Jean Le Gal, vint en pèlerinage ici, emporta de l'eau de la fontaine de la Vierge et en fit boire aux enfants, qui se trouvèrent immédiatement soulagés.

(1) On dit les Aboyeuses, non pas que les femmes soient seules sujettes au mal de l'aboïement, mais parce que le nombre des femmes atteintes l'emporte de beaucoup sur celui des hommes. Il existe en effet des Aboyeurs (voir *Semaine Religieuse* de Vannes, septembre 1887.) La tradition en cite plusieurs, entre autres un officier, puni pour s'être moqué des aboyeuses. Ce dernier fait, qui remonte à une vingtaine d'années, n'est pas oublié à Josselin.

Le mal des Aboyeuses est aussi appelé par le peuple *mal de la Vierge*.

(2) Il signait I. de I.-M., où l'on voit Isaac de Jésus-Maria.

(3) Voir le Procès-Verbal, dans la brochure de MM. de Bréhier et Gazio, p. 75 et seq.

Le 25 mai 1728, on emmena les petits malades à Josselin. Ils furent conduits devant l'image miraculeuse, portés en procession autour de l'église et à la fontaine ; ils assistèrent à une messe, et après une dernière procession se déclarèrent « guérys, comme s'ils n'auraient jamais eu aucun mal ».

Telles sont les premières Aboyeuses de Josselin ; du moins l'histoire n'en cite pas de plus anciennes, et il paraît bien certain qu'elles n'existent pas non plus. Au reste, pourquoi les amena-t-on ici, le procès-verbal ne le mentionne pas ; il est muet sur les antécédents dont il nous eût parlé s'ils avaient existé. Mais le procès-verbal lui-même est une preuve que les Aboyeuses n'existaient pas avant 1728 : la guérison des petits enfants Le Pallec parut si extraordinaire, si miraculeuse, si on peut ainsi s'exprimer, qu'immédiatement on fit fête. Le corps municipal s'assembla ; les cloches sonnèrent à toute volée ; on prit acte de l'événement, en forme solennelle, ce qui depuis lors ne s'est jamais renouvelé. Donc on ne se risquerait guère à conclure que l'histoire des Aboyeuses de Josselin ne remonte pas au-delà de 1728 et que son origine apparaît avec la famille Le Pallec, de Camors, et dans la dévotion de Jean Le Gal à Notre-Dame du Roncier.

II

Naturellement, dans ce pays où la légende suit pas à pas l'histoire, l'imagination devait un jour ou l'autre s'emparer de ces faits merveilleux ; quand chez nous quelque événement extraordinaire se produit, tout de suite on l'habille de poésie, quelquefois avec des chants, d'autres fois avec des récits. Ici l'horreur amenait tout d'abord l'idée d'un châtiement ; on ne tarda pas à l'inventer :

Un jour des laveuses battaient leur linge au *doué* : c'était un 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception ; les cloches sonnaient joyeuses, les fidèles chrétiens remplissaient dévots les églises ; elles, les femmes du *doué*, battaient leur linge, toujours riant et blasphémant : « Ah ! ah ! ils peuvent prier ; nous avons bien autre chose à faire. » Et

des moqueries et des injures. Passe une mendiante : « Pourquoi blasphémez-vous ? Qui vous pousse à blesser la charité d'une façon si peu chrétienne ? » — Les laveuses se lèvent pleines de courroux : — « Et qui donc vous prie, mendiante, de nous faire ainsi la morale ! allez, allez votre chemin, et laissez-nous tranquilles. » Et elles redoublaient de fureur, et elles excitaient contre l'inconnue les aboiements de leurs chiens. Tout à coup la mendiante prend un air irrité ; les haillons tombent de ses épaules, elle paraît dans l'éclat radieux d'une beauté toute divine : « La Vierge Marie ! la Vierge Marie ! »

— « Oui, femmes méchantes, je suis la Vierge Marie que vous avez outragée. Vous, en punition de la dureté de vos cœurs, vous aboierez à l'avenir, vous et vos filles, comme ces chiens que vous avez lancés après moi. »

Voilà la légende, manifestement légende ; il serait superflu d'insister. — Tout au plus pourrait-on se demander où elle a pris naissance. Je déclare l'ignorer ; il est seulement très possible que ce soit ici même, à Josselin. En tout cas, si les Josselinais en sont les auteurs, ils ont eu soin d'en établir le lieu à quelque distance de leur cité, et c'était logique, car jamais Josselinais ni Josselinaises n'ont aboyé ! Sans donc aller jusqu'à Camors, ils s'arrêtèrent à moitié chemin, et c'est à Bignan qu'ils supposèrent la manifestation de la sainte Vierge à des laveuses impies qui travaillaient le jour de l'Immaculée Conception — Ce n'est sûrement ni à Bignan, ni ailleurs ; mais on le croit à Josselin ou du moins on l'a cru, et Madame Brobant signale cette croyance populaire (1). Tout simplement, la légende nous vient-elle peut-être de Bignan ; on l'y aurait inventée et on l'aurait localisée dans la paroisse.

III

Sans doute, Messieurs, plusieurs d'entre vous ont eu sous les yeux le spectacle plutôt frappant des crises des *malades de la Vierge*. Pour ceux qui n'en ont point été les témoins, je copie la page si exacte de M. Jeannel : « L'Abo-

(1) M^{me} Brobant, *Ancienneté du Pèlerinage de N.-D. du Roncier*, page 60.

« yeuse... était affaissée sur sa chaise, la tête inclinée, les
« bras morts, la respiration haletante ; deux de ses com-
« pagnes la soutenaient doucement... sans témoigner ni éton-
« nement, ni inquiétude. Cependant la malade ne revenait
« pas à elle ; sa respiration était de plus en plus pénible,
« son corps était agité de légers soubresauts. Des mouve-
« ments convulsifs chassaient en arrière ses mains tout ou-
« vertes... ses jambes en fléchissant et en se redressant tout à
« coup, la rejetaient avec force en arrière. En même temps la
« respiration ne se faisait plus que par hoquets ; l'angoisse
« était extrême, la poitrine sifflait, râlait.... Il y eut un moment
« de répit et tout à coup une violente secousse de tout le
« corps fut accompagnée de cris aigus semblables à des aboi-
« ments. Le paroxysme de la convulsion me semblait être ar-
« rivé à son comble ; et cependant une crise dépassant encore
« toutes les autres en violence et en horreur se produisit
« bientôt. La langue n'a plus de termes pour exprimer la
« nature de ces cris mêlés de râle, de suffocation et d'aboi-
« ment, pour peindre ces contorsions furieuses d'une créa-
« ture pâlisante, rassemblant en désordre toutes les der-
« nières ressources de la vie, afin de chasser un mal incon-
« nu (1). » — Puis trois hommes s'emparent de la malade,
la mènent *au reliquaire* (2) et le lui font baiser : elle se débattait, hurlait, dérobait sa tête ; on parvint enfin à lui appliquer les lèvres sur la vitre, et à ce moment « elle s'affaissa aussi soudainement qu'un jet d'eau dont on ferme brusquement le conduit... — Quelques instants suffirent à la malade pour se remettre. Une seconde fois on la conduisit au reliquaire, qu'elle baisa cette fois sans contrainte... Elle était calme, la figure impassible... On l'emmena hors de l'église pour la conduire à la fontaine. »

M. Jeannel parle ensuite d'une autre aboyeuse qu'il étudia le même jour : « Quand elle eut baisé la relique, dit-il, son

(1) Les *Aboyeuses de Josselin*, par Jeannel, pp. 34 et seq., pages citées par MM. de Bréhier et Gazio dans le *Lys fleurissant parmi les épines*, pp. 60 et seq.

(2) Ce *reliquaire*, qui existe toujours, renferme une parcelle de l'ancienne statue brûlée pendant la Révolution. Les malades baisent quelquefois le manteau de Notre-Dame et éprouvent un pareil soulagement : par exemple, le jeune homme qui *aboya* sur la place du Couronnement, le 8 septembre 1887. (Voir *Semaine religieuse de Vannes*).

« pouls était filiforme, et battait au moins cent vingt fois par « minute.... à la fontaine, je le trouvais plein, énergique, « normal, avec cinquante pulsations au moins par minute. »

Il serait difficile d'être à la fois plus précis et plus exact. Mais ces convulsions, que M. Jeannel nous peint avec tant d'horreur, se produisent-elles seulement à l'époque des *Pardons Josselinais* ? On l'a cru assez généralement. Le peuple est convaincu que les malades de la Vierge tombent atteintes quelques jours avant la Pentecôte, ou même seulement le Lundi pendant le *pardon*, et que, chaque année, elles doivent revenir chercher ici leur guérison. C'est une erreur. Il n'est pas vrai que la maladie soit héréditaire ; il n'est pas vrai non plus, malheureusement, qu'elle soit seulement annuelle. Des malades n'ont jamais connu d'ascendantes aboyeuses, et presque toutes, sinon toutes, souffrent dans leurs familles, pendant l'année, de crises plus ou moins rapprochées.

J'en ai connu une à *La Grée-Saint-Laurent*, Marie Dahirel ; c'était une excellente chrétienne, toujours le chapelet à la main, l'air avenant, aimable, sous sa *pénelle* (1) empesée ; elle aboyait régulièrement tous les premiers dimanches du mois, et elle trouvait son soulagement à baiser la statue de la Vierge de sa paroisse. J'en connais une autre, encore vivante aujourd'hui, au village de la *Touche-Piro*, en Saint-Servan, qui m'a déclaré, il y a 48 heures, qu'elle tombait régulièrement à toutes les fêtes de la Sainte Vierge. Lorsque je lui ai demandé : « Comment êtes-vous prise ? » — Elle m'a répondu : « J'éprouve d'abord une sorte de mal de cœur, j'ai de violents maux de tête, puis c'est par tout le corps, et cela va croissant jusqu'à ce qu'enfin je tombe sans connaissance. »

Faut-il, après cela, ajouter foi à cette autre croyance populaire, que les *Aboyeuses* sont beaucoup plus malades, lorsqu'elles pénètrent sur le *territoire de Notre-Dame* ? (2) Nous

(1) *Pénelle*. — Coiffure ancienne des femmes des environs de Josselin.

(2) *Territoire de Notre-Dame*. — On donne ce nom, à Josselin, à une bande de terrain formant demi cercle autour de la ville. Je n'en puis trouver les bornes qu'à l'ouest et au sud-ouest : le *pont de Caradec*, sur la route de Locminé ; la mare *Saint-Julien*, sur la route de Pontivy ; Le *Pont-Josselin*, sur la route de Vannes.

n'avons pas de preuve du contraire, si ce n'est que beaucoup sont frappées seulement dans la ville même, et quelquefois dans l'église, aux pieds de Notre-Dame du Roncier (1).

Chose curieuse, Messieurs, et que je vous ai indiquée tout à l'heure, en parlant de Marie Dahirel, les Aboyeuses ont trouvé leur guérison ailleurs qu'à Josselin. Je vous ai déjà signalé la Grée-Saint-Laurent, où l'on vénère une ancienne image de Notre-Dame. Il existe encore dans le diocèse de Vannes deux autres chapelles où la Sainte Vierge se montre secourable aux pauvres malheureuses qui aboient : *Notre-Dame de Quimper* en Saint-Congard, et *Notre-Dame de Kerdroguen* en Colpo. *Quimper*, dans le pays de Malestroît, s'appelle le *Petit Josselin*, et N.-D. de *Kerdroguen* ressembla dans le temps passé d'une façon très frappante au grand pèlerinage de N.-D. du Roncier. Rien ne lui manqua pour cela, ni le nombre des malades, ni même le territoire de Notre-Dame formant comme une ceinture autour du sanctuaire vénéré.

Voici qui est plus saisissant encore. Le vénéré M. le Digabel, recteur de Saint-Jean-Brévelay, m'a dernièrement affirmé qu'appelé un soir près d'une Aboyeuse, accidentellement tombée malade dans une hôtellerie de sa paroisse, il lui rendit la santé en lui faisant baiser des reliques de saint Armel, qu'il possède dans son église (2). D'autre part, la veuve Brûlé m'a raconté qu'elle tombait malade à *Sainte-Anne d'Auray* à chacun des voyages qu'elle faisait, et qu'elle y était guérie en baisant les reliques de l'ancienne Statue.

(1) Témoin la veuve Brûlé, de la *Touche Piro*, en Saint-Servan, qui *aboya* le 8 septembre dernier. Elle m'a déclaré qu'elle était prise à toutes les grandes fêtes, surtout aux fêtes de la Vierge, mais plus ou moins, et qu'elle se rétablissait seule après une crise.

(2) *Kerdroguen* faisait partie autrefois de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay. Il serait bon de savoir si les Aboyeuses ont fréquenté ce pèlerinage avant Josselin. Les apparences sont contraires. Camors est en effet beaucoup plus rapproché de Kerdroguen que de Josselin et on n'y conduisit pas les enfants Le Pallec, atteints d'un mal inconnu dans le canton. Le pèlerinage de Kerdroguen est aujourd'hui bien déchu de son ancienne splendeur : depuis une cinquantaine d'années les aboyeuses ne le fréquentent plus.

IV

Il nous resterait maintenant, Messieurs, à nous demander en quoi consiste le *mal de la Vierge*. Deux hypothèses ont été émises pour l'expliquer, et les voici toutes les deux :

1° Les uns y ont vu une *possession* ou une *obsession* temporaire.

2° Les autres croient à une forme spéciale de maladie nerveuse qu'ils appellent *hystéro-épilepsie*.

Je ne veux pas être théologien ici, je n'en ai pas le loisir, — ni médecin, je n'en ai pas la science ; pour rester seulement dans mon rôle d'historien, j'avancerai trois faits qui n'éclairciront nullement les hypothèses mises en avant, et ne serviront au contraire qu'à les embarrasser.

Le *premier*, c'est que de tout petits enfants de 6 ans et de 8 ans ont aboyé, par exemple les petits enfants de Camors. Un enfant de Saint-Allouestre aboya à neuf mois ; il vit encore.

Le *second*, c'est que des malades ont été guéries pour toujours, après des crises répétées dans leurs familles, et à la suite d'un seul pèlerinage à N.-D. du Roncier. Ainsi cette jeune fille, domestique à Saint-Nolff (1), près Vannes, que les médecins traitèrent inutilement pendant des mois, qui fut envoyée ici par eux en 1868, y vint une fois, et ne reparut l'année suivante que pour remercier la Très Sainte Vierge et la bénir. On en cite un autre de Pontchâteau, une autre de Quimperlé, etc.

Le *troisième fait* que j'ai à citer, c'est que des Aboyeuses obtiennent leur guérison en pleine perte de connaissance.

(1) Les vicaires de Josselin (MM. Gazio et J.-M. Crosnier) lui firent subir un interrogatoire en règle. « Pourquoi aboyez-vous ? — Je n'en sais rien. — Comment avez-vous été prise d'aboiement ? — Je gardais les vaches et je suis tombée sans connaissance, sans m'apercevoir de rien. — Vous chantez peut-être de mauvaises chansons, ou vous pensez à mal. — Oh ! non. » Ces Messieurs, qui, d'après cet interrogatoire, sembleraient incliner du côté de l'obsession, ou qui du moins recherchaient si dans le cas présent il n'y avait point obsession, recommandèrent à la malade de revenir l'année suivante. Elle revint. En mettant le pied sur le territoire de Notre-Dame, elle tremblait, de peur d'être frappée du mal. Il n'en fut rien, et elle s'en retourna plus joyeuse qu'elle n'était venue.

« Est-ce que vous souffrez beaucoup ? demandait-on souvent à Marie Dahirel. — Je n'en sais rien, répondait-elle invariablement. » Des centaines de témoins ont pu constater, comme moi, qu'elle était inerte et cadavérique quand elle baisait le reliquaire et qu'une seconde après elle avait recouvré la vie. — « Pourquoi tant de résistance, reprochait M. Gazio à la jeune fille de Saint-Nolff ; vous n'aimez donc pas la Sainte Vierge, que vous refusez d'embrasser ses reliques ! — Oh si ! disait l'enfant, j'aime bien N.-D. du Roncier, seulement c'est malgré moi ; je ne sais pas ce que je fais, je ne m'aperçois de rien (1). » Les réponses ne varient guère : je ne vois et ne sens rien.

†

Messieurs, je vais terminer là, et je vais terminer par où j'ai commencé : Josselin a pour ainsi dire monopolisé les Aboyeuses ! Triste monopole pour notre pauvre humanité, mais glorieux aussi pour la Reine du Ciel. Depuis le Couronnement en 1868, le nombre des malades a diminué sensiblement, et le peuple croit volontiers que N.-D. du Roncier, heureuse de porter le diadème, en récompense ainsi le pays. Elle a voulu attirer tout à elle et tout guérir à Josselin.

Si ce n'est pas encore la vérité réalisée jusqu'ici, qu'au moins ce soit un vœu formulé par nous. J'en émettrai un autre encore. Que l'on apporte un soin plus vigilant à rassembler sur les Aboyeuses du passé et sur celles du présent tous les documents possibles. Si cela se pratique désormais, un jour à venir il sera facile de publier sur elles un grand travail d'ensemble — qui profitera peut-être à la science et ne contribuera pas peu, j'en suis convaincu, à la glorification de la Très Sainte Vierge.

J. FALHER, de Josselin.

(1) La veuve Brulé répond aux mêmes questions d'une façon à peu près identique.

NOTE

Le Comité du Congrès Marial, ayant résolu d'élever à la gloire de Notre-Dame un monument exclusivement breton, n'a admis à collaborer à cette œuvre que les auteurs qui appartiennent à la Bretagne par leur naissance ou par leur séjour.

Parmi les travaux qu'on a dû écarter du *Livre du Congrès* à cause de cette règle, nous devons une mention spéciale à une savante étude présentée au Congrès de Josselin par M^{re} Guyot et M. l'abbé Vuillaume.

Le Comité du Congrès marial breton.

ERRATA

Page	27, ligne 18,	au lieu de	disputer	lire	nous disputer.
—	64, — 1,	—	exception	—	exemption.
—	71, — 37,	—	prévenant	—	préservant.
—	80, — 17,	—	glorieuse	—	glorieuse.
—	125, — 14,	—	et la foi	—	de la foi.
—	133, — 9,	—	et n'est pas	—	; ce n'est pas.
—	148, — 19,	—	antérieures.	—	antérieures ?
—	277, — 34,	—	tants	—	tant.
—	419, — 31,	—	450	—	350.
—	421, — 31,	—	quatre	—	trois.
—	427, — 17,	—	aute	—	faute.
—	485, — 14,	—	sa phrase	—	la phrase.
—	492, — 8,	—	et sa mère	—	et de sa mère.
—	496, — 10,	—	devait	—	le devait.
—	76, — 14,	mettre au commencement de la ligne le mot			dans, qui se trouve à la fin.
—	133, — 25,	supprimer en effet.			

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION. — Le pays du Congrès marial breton.	3
— Coup d'œil sur le Congrès marial	17
— Lettre de MM. les vicaires capitulaires de Vannes	24
— Circulaire du Comité.	29
— Programme du Congrès.	30
— Bénédiction du Souverain Pontife	31
A Marie immaculée. — TH. BOTREL.	32

LE DOGME

L'histoire d'un dogme. — J.-V. BAINVEL	39
Exposé théologique de l'Immaculée Conception. — R. P. VALY.	63
Le privilège de l'Immaculée Conception et ses conséquences pour la T. S. V. — R. P. BLANCHE	94
Histoire liturgique de l'Imm. Conc. — J. BULÉON	113
La maison de l'Imm. Conc. à Jérusalem. — LES PÈRES BLANCS.	135
La définition du dogme et ses conséquences pour le culte de S. Joachim et de S. Anne. — J. BULÉON et E. LE GARREC.	157
Opportunité de la définition de l'Imm. Conc. — J. ROBILLARD.	179
La définition du dogme, et ses conséquences philosophiques et sociales. — A. DE LA BARRE	193

LA DÉVOTION

L'AVE de l'Immaculée Conception. — J. LE BRAS	213
Le Scapulaire bleu. — M. GAZIO.	231
La médaille miraculeuse. — L. SIMON	236
Lourdes et ses enseignements. — J. MATHURIN	248
— — — Y. MADEC	263
Les apôtres de l'Immaculée Conception. — F. SACHOT	269

L'ART

L'Immaculée Conception dans la poésie. — A. GUYOT . . .	295
— — dans l'éloquence. — H. MORICE . . .	340
— — dans la peinture. — J. LEPETIT . . .	359
Iconographie bretonne de l'Immaculée Conception. — ABGRALL.	
La Vierge de Carado (suppl. à l'iconogr). — PICAUD . . .	403

LA CROYANCE ET LE CULTE

EN BRETAGNE

1 ^o en Vannes. — E. DIEULANGARD . . .	413
— R. P. ETIENNE. . .	432
2 ^o en Rennes, Dol, Saint-Malo. — S. BARBOT. . .	433
3 ^o en Quimper et Léon. — PEYRON. . .	449
4 ^o en Saint-Brieuc et Tréguier. — J. GADIOU. . .	455
— — GUILLO-LOHAN. . .	461
— — COADIC. . .	463
5 ^o chez les Franciscains bretons. — P. ANTOINE de Sérent. . .	469

1854

1. — A Rome . . .	489
2. — Dans le diocèse de Vannes. — J. LE DIGABEL . . .	493
3. — Dans le diocèse de Quimper. — CHAN. THOMAS . . .	507
4. — Dans le diocèse de Saint-Brieuc . . .	515
5. — Dans l'archidiocèse de Rennes. — J. BARBOT . . .	521
LES VŒUX du Congrès marial breton. . .	527

SUPPLÉMENT

L'Immaculée Conception en Espagne. — DOM GUÉPIN. . .	537
--	-----

LES SERMONS. — 1. — M. Plénel. . .	549
2. — M. Lhoumeau. . .	561
3. — M. Leroux. . .	567

LES CONFÉRENCES. — 1. — Le combat des Trente. — V ^{te} DE CALAN.	
2. — Guéhenno et les Calvaires bretons. —	579
ABGRALL. . .	581
3. — Les aboyeuses de Josselin. — J. FALHER. . .	587

LES MIETTES DU CONGRÈS

La pierre d'achoppement des théologiens . . .	37
Mahomet et l'Immaculée Conception de Marie . . .	61
Une prière que la sainte Vierge ne pouvait pas dire . . .	91
La France et l'Immaculée Conception . . .	111
La Vierge Marie est française . . .	133
L'Immaculée Conception en grec. . .	155
La Franc-maçonnerie et l'Immaculée Conception . . .	177
Les deux femmes du Paradis terrestre. . .	191
Prières à l'Immaculée Conception . . .	211
Les manifestations de l'Immaculée Conception. . .	230
Le revers de la médaille . . .	233
<i>Finis Gallie</i> . . .	245
L'Immaculée Conception et les Ordres religieux . . .	267
Les Noirs, les Rouges, les Jaunes et l'Immaculée Conception . . .	287
Les symboles de l'Immaculée Conception . . .	291
Le serment de la Sorbonne . . .	337
Le portrait de l'Immaculée Conception . . .	357
L'Immaculée Conception en latin. . .	385
Les quatre voix de Bretagne . . .	411
L'Immaculée Conception en langue bretonne . . .	467
L'Immaculée Conception en langue de France . . .	485
Le voile de la Vierge immaculée et le drapeau breton . . .	525
Où devait apparaître l'Immaculée Conception . . .	535

LES ILLUSTRATIONS

Josselin : basilique	3
Josselin : façade intérieure du château	5
façade extérieure du château	9
La Colonne des Trente	11
Le Calvaire de Guéhenno	13
Le retable de Saint-Jean-Brévelay	173
Le Rosaire Franciscain (hors texte)	222
L'Immaculée Conception, d'après le GUIDE (hors texte)	373
L'Immaculée Conception, d'après MURILLO (Musée du Prado) (hors texte)	376
L'Immaculée Conception, d'après MURILLO (Musée du Louvre) (hors texte)	376
L'Immaculée Conception, de CARADO	359
L'Immaculée Conception, de DESCLÉE	367
Vision d'Anne et de Joachim	369
Sainte-Anne à Saint-Hernin	395
L'Immaculée Conception à Locquirec	399
Vierge à la Pomme en Bignan	400